This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

12943

IV 24

J.F. NEEGERS,
BOEKBINDER,
Happaert Straat, 36,
ANTWERPEN.

Digitized by Google

REVUE

DE

BELGIQUE

Digitized by Google

BRUXELLES

P. WEISSENBRUCH, IMPRIMEUR DU ROI

RUE DU POINÇON, 45

Digitized by Google

REVUE

DE

BELGIQUE

— SEIZIÈME ANNÉE —

TOME XLVI

BRUXELLES
LIBRAIRIE C. MUQUARDT
MERZBACH & FALK, ÉDITEURS
LIBRAIRES DU ROI ET DE S. A. R. LE COMTE DE FLANDRE
RUE DE LA RÉGENCE, 45
MÊME MAISON A LEIPZIG

1884

Digitized by Google

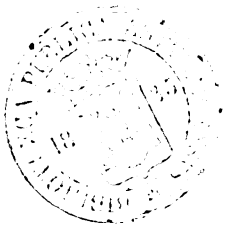

Digitized by Google

LES SEPT MERVEILLES DU MONDE MODERNE[1].

LE CHEMIN DE FER DES ANDES PÉRUVIENNES ET LE PERCEMENT DE L'ISTHME AMÉRICAIN.

VI

Il semblait impossible de dépasser en audace de tracé et d'ascension, même en Amérique, cet immense *Pacific railroad*, s'élevant de cime en cime jusqu'à 2,500 mètres d'altitude et parcourant des États entiers sur des plateaux presque aussi élevés que le col du Mont-Cenis. Il s'est trouvé, cependant, une république du Sud, de trois millions seulement d'habitants, qui n'a pas reculé devant le projet, plus grandiose encore, d'envelopper d'un rail tout le massif de la Cordillère des Andes et qui a réussi, en grande partie, à opérer cette escalade de Titans, après laquelle l'Hymalaya lui-même n'est plus inaccessible.

Cette république, trop peu connue, c'est le Pérou, le vaincu d'une guerre atroce, où sa marine a égalé, en héroïsme et en manœuvres hardies, les plus glorieux exploits de l'ancien monde; et l'œuvre qu'il a entreprise dix ans avant cette guerre fratricide est le chemin de fer transandin, destiné à relier la côte du Pacifique au fleuve des Amazones et à mettre ainsi Lima et les trésors du Potosi et du Cerro de Pasco à 20 ou 22 jours de l'Europe.

Pour comprendre tout ce qu'il y a de gigantesque et de prodigieux dans l'idée seule de ce chemin presque aérien, traversant des plateaux de 4,000 mètres d'altitude moyenne, il faut se rendre un compte exact de la configuration topographique du Pérou, la plus extraordinaire peut-être du

[1] Voir les livraisons du 15 novembre et du 15 décembre.

Digitized by Google

globe. Pour ceux qui ne s'intéressent qu'à sa capitale et à son commerce, ce n'est qu'une bande sablonneuse, en grande partie stérile, de 15 à 20 lieues de largeur, s'étendant le long du Pacifique, du 3e au 22e degré de latitude sud, gouvernée par une ville de 200,000 âmes, Lima, la Capoue du nouveau monde, et bordée de plusieurs ports d'exportation de guano, de salpêtre et de métaux précieux, dont les principaux sont le Callao, Iquique et Arica. C'est là, en effet, le Pérou politique et commercial, que connaissent les spéculateurs et les banquiers ; mais ce n'est ni le Pérou du passé, ni celui de l'avenir, surtout après le traité de paix à la prussienne qui lui a enlevé la province de Tarapaca, la plus riche de toutes en guano et en salpêtre, depuis longtemps convoitée par le Chili.

Considéré dans son ensemble, ce petit État, dont le territoire représente trois fois celui de la France, se compose, en plus de sa bordure maritime, de deux régions andines : celle de la Sierra ou des plateaux situés entre les deux chaînes, presque parallèles, de la Cordillère, et celle de la *Montana*, le pays des forêts, du caoutchouc et du quinquina, qui descend et se prolonge, à l'est, jusqu'aux frontières du Brésil. La Sierra était, avant la conquête, le siège principal de l'empire des Incas. Son plateau central, de 3,500 à 4,000 mètres d'altitude, et de 50 à 200 kilomètres de largeur, borné, à l'est et à l'ouest, par deux lignes de cimes neigeuses, renferme le fameux lac de Titicaca (3,915 mètres), son berceau, et ses deux anciennes capitales, Cusco et Quito. On y arrive, des deux côtés, par une succession de gradins qui accusent les soulèvements successifs de sa formation ; gradins abrupts et stériles en partant du Pacifique, doucement échelonnés, au contraire, et couverts de la plus splendide végétation sur le versant opposé, d'où s'échappent, tantôt en bonds tumultueux, tantôt en nappes profondes, presque tous les fleuves qui vont former, à travers le Brésil, l'immense bassin des Amazones.

En somme, cette petite république est plus qu'un empire, c'est un monde superposé, de 2,500 kilomètres de côtes et de

Digitized by Google

1,300 kilomètres de largeur, où se dressent, entre le 15e et le 17e degré, au-dessus de la plus formidable assise de granit et de porphyre, les deux géants américains du Sorate et de l'Illimani, de près de 8,000 mètres d'altitude. Monde que la nature semble avoir taillé sur une échelle exceptionnelle ; où tout est démesuré, montagnes, volcans, vallées, plateaux, fleuves et végétaux ; où se rencontrent tous les climats et toutes les beautés réunies de la création, mais dont l'immense amphithéâtre, une fois plus élevé et quatre à cinq fois plus large que tout le massif des Alpes, donne, à première vue, l'idée d'une région presque sublunaire, inabordable aux grandes installations de l'activité moderne.

C'est cependant par-dessus cet amphithéâtre de montagnes entassées, dont les lamas péruviens et les mulets espagnols avaient seuls, jusque-là, pu franchir les terribles défilés, que le Pérou n'a pas craint de jeter une bande de fer pour aller rejoindre, sur le versant oriental, un des puissants affluents de l'Amazone, et faire ainsi du grand fleuve la véritable porte du pays, supprimant, du même coup, les 3,000 lieues du cap Horn et la traversée coûteuse du chemin de fer de Panama.

Aucun gouvernement européen, disposant d'un budget de milliards, n'aurait osé s'engager dans une pareille aventure. Le Pérou, n'ayant que 150 millions de recettes, ne s'est même pas demandé si elle était possible. L'amour du grandiose est inné dans cette race hispano-américaine, qui laisse souvent à désirer au point de vue moral, mais à laquelle on ne peut refuser les plus fières inspirations du courage et du patriotisme. Or, ce rattachement de l'Amazone à Lima, c'était « la grande idée », contemporaine de la conquête et toujours caressée depuis par l'esprit public. Elle datait de l'expédition d'Orellana s'élançant des hauts plateaux de la Cordillère pour aboutir à l'embouchure du Maragnon et, de là, en Espagne. Elle faisait partie de l'héritage des Pizarre, comme l'exploitation des mines d'or et d'argent, qu'elle devait favoriser ; et, par la force des choses, elle devait, tôt ou tard, aboutir au chemin de fer transandin, non plus seulement pour utiliser, comme Orellana, la route du grand fleuve

Digitized by Google

oriental, mais encore pour reprendre possession de tous les gisements aurifères des Incas et de la domination espagnole, en grande partie abandonnés depuis l'émancipation.

L'historique de cette entreprise invraisemblable commence donc par la légende de l'*Eldorado* et par celle des femmes guerrières dont le nom classique est resté au Maragnon. Envoyé par le frère de Pizarre avec cinquante Espagnols pour reconnaître un de ses affluents, Orellana s'était laissé séduire par le mirage des régions fantastiques que l'imagination castillane pavait d'or et d'argent et par la gloire d'arriver en Europe porteur de cette prestigieuse découverte. Abandonnant ses compagnons et trompant l'attente de son chef, il se confia, dans une pirogue indienne, au courant inconnu qui le portait vers l'Est, échappa par miracle aux plus effrayants périls et atteignit enfin l'Espagne, après des péripéties incroyables. Il avait ainsi ouvert une voie qui fut bientôt suivie par des milliers d'aventuriers. Les missionnaires espagnols l'adoptèrent pour aller s'établir au milieu des tribus amazoniennes. C'était tout un monde à conquérir, une espèce de réserve de l'avenir, le plus beau joyau de la nature américaine. Le Brésil et le Pérou en étaient également jaloux. Mais, pour ce dernier surtout, c'était le complément de sa vie économique. Il devait tourner les yeux de ce côté le jour où ses révolutions politiques lui permettraient de respirer.

Sa première tentative de reconnaissance eut lieu en 1864. Un des vapeurs du gouvernement péruvien, le *Morona*, chargé d'explorer le fleuve des Amazones, après avoir traversé, en sept jours, dans ses eaux puissantes, presque tout le continent du Sud, arriva, par un de ses affluents, sans avarie et sans obstacle, devant un port naturel nommé le Mayro, situé à 95 lieues de Lima. On calcula aussitôt qu'en améliorant la route de Lima au Mayro, qui passe par le Cerro de Pasco, le plus riche des districts aurifères, le Pacifique ne serait plus qu'à vingt-six jours de l'Angleterre. Puis, mettant en avant l'idée de chemin de fer, toujours présente à l'imagination nationale, on arriva à ce

Digitized by Google

résultat que, grâce au rail, il n'y avait plus que vingt jours de distance de Lima à Londres, dix jours de moins que par le transit du Panama. La question était virtuellement tranchée. Il ne s'agissait plus que de rencontrer des circonstances favorables et des entrepreneurs audacieux. En attendant, la douane fut installée au Mayro, et le gouvernement acheta des bateaux en Angleterre pour commencer un service régulier entre ce point perdu de la frontière péruvienne et la ville brésilienne du Para. La légende d'Orellana avait pris corps.

Mais il ne fallait pas songer à une voie de terre. Ce n'est ni dans le génie ni dans les habitudes administratives des Sud-Américains de construire péniblement et d'entretenir des routes empierrées. Ils ont laissé périr toutes celles de l'Espagne et ils n'arrivent qu'à grand'peine à paver quelques-unes de leurs rues. Aussi est-il admis en principe, dans toute l'Amérique latine, qu'il est plus économique et plus rationnel de faire poser un rail par une combinaison financière quelconque que de percer soi-même le moindre chemin, parce que le contrat du railway assure à la fois son entretien et son matériel de circulation. Les administrations municipales ont même imaginé un moyen très ingénieux de se décharger du soin de la voirie : celui d'imposer aux concessionnaires des tramways, beaucoup plus utilisés en Amérique qu'en Europe [1], l'obligation de paver eux-mêmes les rues que suivent leurs lignes. Il ne pouvait donc être sérieusement question au Pérou de relier Lima à l'Amazone par une route ordinaire. Son ouverture n'aurait pas sensiblement diminué le fret exorbitant du cap Horn, et elle n'aurait pas surtout atteint le but immédiat et décisif du chemin de fer, de permettre une nouvelle exploitation des anciennes mines, presque toutes situées dans les parties les plus abruptes de la Sierra.

[1] La ville de Buenos-Ayres compte ses lignes de tramways par centaines de kilomètres. C'est grâce à eux que de charmants villages, peuplés de riches citadins, font peu à peu la conquête de la pampa. Il en est de même à Rio-Janeiro, où le tramway de Botafogo est, à la fois, la plus fructueuse entreprise de l'empire, donnant plus de 100 p. c. à ses actionnaires, et le plus énergique colonisateur des splendides environs de la ville.

Digitized by Google

Or, ces mines, abandonnées, mais non épuisées, sont encore la véritable richesse de ce Pérou, dont le nom seul signifie richesse, et il est douteux que la Californie et l'Australie soient plus riches que lui en métaux précieux. On sait que, sous les Incas, l'or et l'argent s'employaient aux usages les plus vulgaires. On en faisait des outils, des armes, des chaînes de plusieurs mètres, des statues, des corniches, des animaux et des arbres de grandeur naturelle, des décorations surtout de temples et de palais. Les merveilles des temples de Cuzco et de Titicaca et celles des autres édifices religieux de l'empire ont été estimées à plusieurs milliards. C'est par milliards aussi que l'Espagne de Charles-Quint et de Philippe II a compté les apports de ses galions. La seule mine de Carabaya, dans le département de Puno, a fourni à la mère patrie 2,772 millions. L'or n'avait plus de valeur après la conquête, tant il abondait dans les ravins, dans les cours d'eau, dans les tranchées du sol, souvent en pépites énormes, dans les maisons des riches Indiens et jusque dans leurs sépultures. Le tombeau d'une famille de Cuzco, ouvert en 1560, contenait, selon l'évaluation du fisc royal, pour 3,750,000 francs d'objets d'or. L'argent surtout était devenu si commun [1] que la municipalité de Lima put se passer la fantaisie d'en paver la rue où devait faire son entrée un nouveau vice-roi, pour une valeur intrinsèque de 400 millions de francs. Les mines qui produisaient ces trésors n'avaient cependant été qu'entamées. La sollicitude autocratique, mais paternelle, des Incas ne permettait pas d'imposer aux Indiens les travaux souterrains qui les ont détruits par millions sous la domination espagnole. Cette domination elle-même dut en abandonner un grand nombre, faute de bras. Il n'y en avait plus que 900 en exploitation en 1791, et lorsque la révolution de 1821 vint affranchir les indigènes, presque toutes furent envahies par les eaux, ne lais-

[1] C'est cette abondance de l'argent, hors de proportion avec les besoins du commerce du temps, qui a permis à l'Espagne d'introduire en Europe l'usage général de la vaisselle de *plata* (argent), que nous avons appelée, par corruption, vaisselle plate.

Digitized by Google

sant à la nouvelle république qu'un rendement annuel insignifiant de 25 à 30 millions de francs.

Qu'on ajoute maintenant à ces sources de fortune absolument incalculables les nombreux gisements de mercure, de plomb, de cuivre, d'étain, de pétrole et de houille, sans compter les montagnes de sel qu'on trouve à chaque pas dans les défilés de la Sierra, et on comprendra l'immense intérêt que présentait le chemin de fer pour utiliser toutes ces réserves de la plus généreuse nature. Il fallait des machines d'une grande puissance pour dégorger les galeries inondées et leur appliquer ensuite un traitement scientifique. Mais comment transporter à dos de mulets leurs appareils d'un poids énorme, à travers des sentiers souvent impraticables pour l'homme, et jusqu'à des altitudes de 4,000 mètres? Comment rentrer enfin en possession de toute la puissance productrice du pays, sans ce grand instrument de transport et de résurrection dont le Pérou sentait d'autant plus vivement le besoin qu'il était plus dépeuplé et plus inabordable?

L'exploration du *Morona* en 1864 avait fixé les dernières irrésolutions. Il n'y eut plus, dès lors, d'autre préoccupation que de profiter d'une période de paix politique et de crédit financier pour engager l'opération. Ces conditions favorables se présentèrent quatre ans après, en 1869, au moment même où les États-Unis venaient d'ouvrir leur *Central Pacific*. Un Américain connu dans tout le continent du Sud par ses grandes constructions de railways, et notamment par celle de la ligne de Valparaiso à Santiago, M. Henri Meiggs, offrit tout à coup au gouvernement péruvien de réaliser le vœu national. Il avait un personnel rompu aux explorations et aux travaux de montagnes et il appartenait à une race qui ne doute de rien. Ses propositions furent immédiatement acceptées. Un décret du président Balta, confirmé par la législature, le mit en demeure d'agir. On lui accordait une subvention de 136 millions, payables en bons du trésor, l'admission en franchise du matériel et des approvisionnements nécessaires et la propriété des terres à traverser. Le Pérou traitait en grand seigneur; M. Meiggs se

Digitized by Google

conduisit en Américain. Le décret du président avait été signé le 22 décembre 1869; huit jours après, le 1er janvier 1870, le concessionnaire posait, à Lima, la première pierre du formidable chemin de fer transandin.

Il n'y avait alors, en pleine exploitation, que deux petites lignes créées par un simple particulier, reliant la capitale, l'une au port du Callao, l'autre aux bains de mer de Chorillos, et quelques tronçons construits par l'État. La nouvelle ligne devait continuer celle du Callao, en remontant la Rimac, qui traverse Lima, jusqu'au fond de la vallée que ses eaux ont creusée, puis en escaladant les pentes à pic du revers occidental de la Cordillère. Il ne s'agissait de rien moins que de gagner une hauteur de près de 5,000 mètres sur un développement de moins de 30 lieues. Huit ou dix mille travailleurs chinois ou chiliens furent engagés par M. Meiggs; des ponts et un immense matériel furent commandés aux États-Unis, et pendant que les ingénieurs fouillaient tous les recoins de la Sierra pour y tracer des rampes, des tunnels et des tranchées de montagnes, le chemin de fer sortit de terre sur la rive gauche du Rimac et s'enfonça rapidement au fond de la vallée qui porte son nom.

Arrivé là par des pentes qui s'étaient insensiblement élevées de 2 à 4 p. c., il n'avait plus en face de lui qu'un encaissement de deux barrières de granit, occupé tout entier par la rivière, où les anciens convois de mulets et de lamas suivaient un étroit sentier suspendu aux flancs de la montagne. C'était le commencement des terribles difficultés de l'ascension. Le chemin de fer ne chercha ni des détours, ni des rampes en lacets ou en spirales. Il poussa droit devant lui, se frayant un passage par des tranchées à pic, des tunnels successifs, des ponts sans nombre et par un ensemble de travaux d'art qui dépassent peut-être en hardiesse les plus téméraires des États-Unis.

Un de ces ponts, le viaduc de Verrugas, long de 179 mètres et jeté sur un précipice de 90 mètres de profondeur, passe pour un des chefs-d'œuvre de ce genre de constructions. Entièrement en fer et venu en pièces de New-

Digitized by Google

York par le cap Horn, il réunit deux montagnes à pans presque verticaux, en ne s'appuyant que sur les bords des deux tunnels où les wagons s'engouffrent tour à tour. C'est par des trouées et des enjambements de cette hardiesse et par des pentes continues de 22 millimètres par mètre que le rail est arrivé au bout de cinq ans jusqu'au village d'Oroya, situé en pleines Andes, à 219 kilomètres du Pacifique et à 3,700 mètres d'altitude. Il avait escaladé un rempart de 4,768 mètres de hauteur — 32 mètres de moins que le Mont-Blanc — à travers 45 tunnels et 25 ponts, soit 1 tunnel ou 1 pont par 3 kilomètres. Les ascensions de la Sierra Nevada et des Montagnes-Rocheuses étaient dépassées de plus d'un tiers et une station de chemin de fer se dressait au-dessus de la région des nuages, en dépit de la raréfaction de l'air et de l'oppression de poitrine, appelée *soroche*, qui en résulte.

Et, comme si cette œuvre inouïe ne satisfaisait pas encore le besoin de grandeur et d'activité industrielle que possédait le Pérou, il créait, en même temps et dans les mêmes conditions extraordinaires, 3,500 kilomètres d'autres voies ferrées, dont 2,000 étaient en exploitation à l'ouverture de celle d'Oroya. La masse colossale des Andes était attaquée partout où de riches mines promettaient un fret rémunérateur. L'île sacrée du lac de Titicaca, dont le fameux temple du Soleil rappelait des civilisations insondables, voyait elle-même s'élever, sur les bords de sa mer Caspienne de 4,000 mètres d'altitude, la fumée d'un monstre de fer et de feu recommençant la conquête de François Pizarre. Et si les crises intérieures, les désordres financiers et les rivalités nationales, qui sont les trois plaies des États sud-américains, — comme des nôtres, hélas! — n'avaient pas arrêté ce rapide développement, le Pérou compterait aujourd'hui beaucoup plus de lignes alpestres qu'aucun pays de l'Europe, sans en excepter la Suisse du Righi, du Saint-Gothard et de l'Arlberg.

Le chemin de fer transandin n'a encore atteint que les deux tiers de son tracé. Mais ce qu'il lui reste à faire, sur le versant oriental de la Cordillère, n'est qu'une question de

Digitized by Google

paix, de sécurité et de relèvement. Les ressources nouvelles que la république trouvera dans l'exploitation de ses richesses intérieures compenseront les pertes que lui a imposées le Chili en s'emparant des gisements de guano et de salpêtre de la côte, et l'aideront, en outre, à atteindre le fort de San Ramon, la dernière station péruvienne, à 700 mètres seulement au-dessus de l'Atlantique. Déjà l'Amazone est sillonnée jusqu'à Manaos, la dernière cité brésilienne, de nombreux voiliers et de nombreux vapeurs, venant de Hambourg, du Havre, de Liverpool et de Lisbonne. Le rêve d'Orellana touche à sa réalisation. Et le voyage de Paris à Lima en 22 jours, en remontant 800 lieues du roi des fleuves et en traversant toute l'épine dorsale du nouveau monde, ne sera pas le résultat le moins prodigieux de tous ceux que notre génération léguera aux générations futures.

VII

La dernière et, sans contredit, la plus universellement désirée par la navigation de toutes ces grandes rectifications de l'ordre naturel, la coupure de l'isthme américain, n'est pas encore un fait accompli. On doit même prévoir, dans l'état actuel des choses, qu'elle éprouvera plus d'une déconvenue avant d'obtenir la solution qu'elle réclame. Mais elle a parcouru assez de phases préparatoires et déterminé assez de sacrifices pour qu'on puisse la considérer comme irrévocablement engagée. Les études qu'elle a provoquées depuis un demi-siècle sur tous les points de l'isthme ont coûté plus de trente millions à l'Europe et plus de cinquante millions aux États-Unis. Elle est devenue, en 1879, l'objet d'un débat public dans un congrès international, et elle représente aujourd'hui 600 millions de la fortune de la France. C'est donc un intérêt de premier ordre, dont les précédents et les péripéties ne peuvent être indifférents pour personne. Son histoire est d'ailleurs pleine d'enseignements très opportuns sur les causes extérieures qui, trop souvent, dans notre civilisation sans assises, font échouer les plus nobles projets.

Comme celle de l'isthme de Suez, la question de l'isthme

Digitized by Google

américain plonge ses racines dans l'éternel besoin du commerce de l'Occident de se rapprocher de l'extrême Orient. Son idée mère a présidé ainsi à la découverte de l'Amérique. C'est en cherchant dans les mers de l'ouest la route du *pays des épices* que Colomb en a fait surgir un monde. Mais le but de sa courageuse initiative n'était pas atteint. Le nouveau continent barrait, au contraire, le chemin de l'Asie, où tendaient tous les vœux. Ce fut, dès lors, le principal objet des expéditions de ses successeurs de trouver un passage qui rompît cette barrière. Une lettre de Charles-Quint à Fernand Cortez, en date de 1523, lui recommandait vivement de découvrir le *secret du détroit*. Ce secret n'existait pas ; Cortès songea à le créer. Il fit explorer par ses lieutenants l'isthme de Tehuantepec, qui sépare l'empire du Mexique du territoire de l'Amérique centrale, et, en 1528, dix ans seulement après la prise de Mexico, il posait le problème qui nous occupe encore, en adressant à la cour de Valladolid le premier projet de canal artificiel destiné à ouvrir la mer des Indes aux vaisseaux de Cadix.

L'isthme de Tehuantepec a donc tout d'abord appelé l'attention comme pouvant servir de théâtre à la grande opération du canal. Mais, six années après, en 1534, les autorités de la province de Nicaragua signalaient au roi d'Espagne la facilité exceptionnelle que présentait le grand lac de ce nom et le fleuve puissant qui en sort pour établir une communication entre les deux océans. Il y avait donc déjà, vingt ans seulement après la reconnaissance de la mer du Sud par Nunez de Balboa, deux projets en présence pour y arriver : Tehuantepec et Nicaragua. Un troisième, celui de Panama, naturellement indiqué par l'étroitesse de son passage, ne devait pas tarder à venir leur disputer la prééminence. Et c'est, en effet, entre ces trois tracés que, d'après Lopez de Gomara, qui écrivait en 1551, l'opinion se partageait déjà, il y a trois siècles et demi, pour donner suite aux vues supérieures de Charles-Quint.

Mais alors l'Espagne n'était plus disposée à ouvrir le *secret du détroit*. L'exploitation organisée des mines du Pérou et du

Digitized by Google

Mexique l'avait détournée de chercher au fond de l'Asie des richesses moins abordables, et elle n'avait plus songé qu'à soustraire ses propres trésors à l'avidité des autres nations. Elle veillait sur ses colonies occidentales, selon l'expression d'un historien, *comme le dragon de la fable sur le jardin des Hespérides*. C'étaient pour elle de nouvelles Indes, qui lui fournissaient plus d'or que le vieux monde n'en avait jamais vu. Tous ses efforts, pendant trois siècles, n'eurent pour objet que de les préserver des invasions de l'Angleterre et de la Hollande et de protéger sa flotte de galions contre les attaques de leurs flibustiers. Bien loin donc de s'occuper de créer un passage libre sur son territoire, elle l'aurait peut-être comblé s'il eût existé. Sa défiance s'étendait jusqu'à empêcher tout voyage, même de simple curiosité, qui aurait pu éclairer un étranger sur les ressources intérieures de l'Amérique. Ce n'était pas de ce régime de monopole, d'extorsions et d'exclusivisme que le monde moderne pouvait attendre la réalisation du rêve de Fernand Cortez.

Cependant, sous la pression des idées généreuses du XVIII[e] siècle et pour répondre à des vœux constants exprimés par ses propres vice-rois, l'Espagne avait fini par se relâcher de sa jalouse surveillance. Elle avait même pris en 1780 l'initiative d'une première reconnaissance scientifique de l'isthme. C'était le canal du Nicaragua qui seul alors occupait les esprits. Le prince de la Paix le signale dans ses mémoires comme *une des entreprises qui lui tenaient le plus au cœur*. La facilité de sa coupure, *sur un espace de douze milles*, selon l'expression de Hieronimo de Huerta, était si généralement admise, que l'un des premiers actes des Cortès de 1812 fut de décréter son exécution. Mais il était trop tard. L'heure de l'indépendance allait sonner. L'empire du nouveau monde échappait à la nation égoïste et fanatique qui n'avait su que le pressurer et le dépeupler. Et une phase nouvelle, pleine de grandeur et de dramatiques péripéties, s'ouvrait pour le canal sous les auspices de cette noble révolution de 1821, qui a illustré les noms de Bolivar, de Saint-Martin et de Sucre et réveillé, un moment, en Europe tous les enthousiasmes de 89.

Digitized by Google

Dans l'intervalle, les projets s'étaient multipliés. Alexandre de Humboldt en comptait cinq en 1804. D'autres ont surgi depuis, qui ont plus ou moins passionné l'opinion. La Colombie, le Mexique et les petites républiques de l'isthme ont tour à tour préconisé les tracés passant sur leur territoire. Le Darien surtout en a fourni plusieurs, qui tous ont donné lieu à des constitutions de sociétés en Angleterre, en France et aux États-Unis. On appelle Darien la partie la plus septentrionale de la Nouvelle-Grenade, comprise entre le resserrement du seuil de Panama au nord et l'embouchure de l'Atrato au sud, région en apparence prédestinée à une communication interocéanique par les nombreuses dépressions de sa petite Cordillère et le rapprochement du grand fleuve qui la longe, mais, en réalité, vierge encore d'une exploration concluante, grâce à l'inextricable réseau de ces rivières et à l'effroyable insalubrité de ses terres basses. Aucun des projets retentissants qui utilisaient ces dépressions et le cours de l'Atrato n'a survécu à la vérification des données techniques de ses promoteurs. Celui de Tehuantepec, que protégeait le nom de Cortez, n'a pas été plus heureux. La tracé du Nicaragua est le seul qui soit sorti de toutes les épreuves sans rien perdre de ses avantages primordiaux, quoique le régime du lac et celui du fleuve San Juan aient subi, depuis trente ans, les plus désastreuses perturbations.

Quant au tracé de Panama, le plus séduisant de tous, au premier abord, par la brièveté de son parcours, il était condamné comme impraticable par le fait même du chemin de fer et semblait abandonné sans retour, quand le prestige personnel de M. de Lesseps lui a tout à coup donné un crédit nouveau, que l'événement n'a pas encore justifié. Son dernier explorateur autorisé, Napoléon Garella, que M. Guizot avait chargé de cette difficile mission, n'avait pas même imaginé que sa tranchée à niveau fût possible. Il ne l'avait étudiée, en 1843, qu'au point de vue d'un canal à écluses, utilisant, pour ses deux versants, les deux grands cours d'eau de l'isthme, coulant en sens inverse, le Rio Chagrès et le Rio-Grande. Et ce fut à la suite de cette étude de près de dix-huit mois,

Digitized by Google

concluant à la nécesssité d'un tunnel pour la traversée de la Sierra, que ses propres collaborateurs, et plus tard les Américains, songèrent à remplacer le canal par le railway dont j'ai déjà raconté la merveilleuse destinée.

Pendant que toutes les issues de l'isthme étaient ainsi fouillées et sondées par des légions d'ingénieurs, le tracé du Nicaragua, resté le principal objectif de l'esprit d'entreprise, donnait lieu à plusieurs tentatives d'exécution, dont l'une se rattache à la Belgique par la participation personnelle du roi Guillaume Ier.

Ce tracé bien connu, d'une popularité séculaire en Amérique, a pour base et pour réservoir d'alimentation une mer intérieure de 45 lieues de longueur sur 15 de largeur moyenne, élevée de 32m80 au-dessus du niveau des deux océans, et pour branche orientale un fleuve puissant, sans égal en Europe, le San Juan, que les brigantins de Porto-Bello et de Carthagène remontaient à la voile au XVIIe siècle et qui n'a besoin que de quelques travaux de resserrement, de dragage et de régularisation pour devenir un magnifique canal naturel. Reste à ouvrir, pour branche occidentale, une tranchée d'environ 22 kilomètres, — le septième de la tranchée de Suez et le tiers de celle de Panama, — descendant du lac au Pacifique, tranchée dont la hauteur moyenne ne dépasserait pas celle du seuil d'El Guisr et dont le point culminant n'est que de 42 mètres au-dessus du niveau du lac, sur un parcours de 2 à 3 kilomètres. Il est vrai que ce versant artificiel exige une échelle de 5 à 6 écluses pour racheter la différence de niveau de 33 mètres du lac à l'Océan. C'est là son infériorité vis-à-vis d'un bosphore à niveau, qui serait l'idéal d'un canal maritime à Panama comme à Suez. Mais, le bosphore à niveau ayant été jugé partout impraticable, à cause de la hauteur de la Cordillère, la solution du Nicaragua s'était imposée aux ingénieurs comme la plus heureuse qu'on pût imaginer, par le fait de l'immensité de son réservoir d'alimentation et des dimensions colossales qu'elle permettait de donner aux biefs échelonnés de ses écluses. Dans ces conditions exceptionnelles, les écluses n'étaient plus un obstacle.

Digitized by Google

Elles pouvaient être franchies en 24 heures par cent navires à la fois. L'exemple du canal calédonien, qui rachète à peu près la même surélévation et qui laisse passer des navires de mille tonneaux et des frégates de premier rang, paraissait décisif. Et l'œuvre entière était jugée si facile, il y a un demi-siècle, avant l'emploi de la vapeur et l'outillage nouveau qu'elle comporte, que l'ingénieur anglais John Baily, chargé en 1836, par la Confédération centre-américaine, d'en dresser le devis, n'avait estimé sa dépense qu'à 112 millions.

Cette Confédération centre-américaine, affranchie de la domination espagnole par la révolution de 1821, était l'héritière naturelle du projet de coupure tardivement accueilli par l'Espagne. A peine organisée, elle le mit au concours. Mais la difficulté des communications de cette époque ne lui permit pas d'apprécier en connaissance de cause le degré de responsabilité de ceux qui sollicitaient cette magnifique concession, et elle éprouva, en 1827, un premier échec par suite de l'impuissance de son premier concessionnaire.

C'est au lendemain de cette déception que se présenta un concurrent inattendu, dont la situation personnelle semblait une garantie suffisante d'exécution, le roi Guillaume de Hollande. Ce prince s'était épris de l'idée de réaliser le bosphore américain à la suite d'une mission confiée à l'un de ses favoris, le général Verveer, auprès de la grande diète convoquée à Panama en 1825. Le général en était revenu plein du désir d'associer son pays à cette œuvre capitale du nouveau monde. Il n'eut pas de peine à faire partager ses vues au roi Guillaume, qui en espérait à la fois une grande gloire pour son règne et un magnifique débouché pour l'activité nationale. Il en résulta une nouvelle mission donnée, en 1829, au général Verveer pour aller solliciter, à Guatémala, des pouvoirs de la Confédération, le privilège du canal en faveur du prince le plus riche de l'Europe.

Mais c'est la fatalité des entreprises de ce genre de subir tous les contre-coups des événements politiques ou militaires, même les plus lointains. La jeune république centre-américaine n'était pas encore sortie des luttes intes-

Digitized by Google

tines qui ont dévoré la première génération libre des colonies espagnoles. Ce ne fut qu'au bout d'une année que le général Verveer put obtenir l'ouverture des négociations, et le traité consenti à l'amiable ne fut définitivement ratifié par le conseil fédéral que le 21 octobre 1830.

Or, ce jour-là même, il y avait un mois que, de l'autre côté de l'océan, une révolution avait renversé, d'un seul coup, tous les projets du roi Guillaume et tous les rêves de l'Amérique centrale. Le général Verveer ne trouva plus, à son retour, ni les mêmes dispositions, ni la même situation générale. La crise européenne absorbait l'attention du roi, dont l'orgueil ne pouvait admettre l'indépendance de la Belgique. Le canal fut sacrifié après des efforts infructueux de M. Verveer pour le relever, et il n'est resté de cette royale intervention que le décret fédéral du 21 octobre 1830, admirable page de l'histoire hispano-américaine, dont Alexandre de Humboldt a pu dire avec vérité « que tout ce qui se sent au « cœur l'amour du genre humain et le goût des grandes « choses ne pourrait la lire sans le plus vif intérêt ».

Mais il était écrit que le canal du Nicaragua épuiserait les combinaisons extraordinaires avant d'entrer dans la phase des tentatives sérieuses. Après le roi Guillaume Ier, ce fut le tour d'un prince qui devait être, pendant dix-huit ans, l'arbitre de l'Europe, et qui n'avait alors qu'à vouloir pour illustrer son règne d'une « plus grande pensée » que celle de l'expédition du Mexique.

Les événements avaient marché de l'autre côté comme de ce côté-ci de l'océan. La Confédération centre-américaine s'était dissoute sous les coups du particularisme provincial, et chaque province s'était déclarée indépendante. Le Nicaragua, la plus centrale et la plus favorisée de toutes, que le moine anglais Thomas Gage appelait le Paradis de Mahomet, devenait ainsi l'arbitre du canal. Les études de John Baily (1837-1842), concluant à son extrême facilité d'exécution, avec des moyens limités, en avaient fait une passion nationale. Ce petit État, promis à une si haute fortune, se tourna vers le gouvernement de Louis-Philippe pour obtenir son

Digitized by Google

patronage (1844). L'envoi de Napoléon Garella à Panama et l'immense retentissement de l'occupation de Santo-Thomas par la compagnie belge de M. de Hompesch avaient fait croire à l'Amérique que l'Europe s'intéressait à ses destinées. Le plénipotentiaire du Nicaragua à Paris ne tarda pas à se convaincre qu'il n'en était rien. Et, déçu dans ses espérances de concours officiels, il s'adressa à un prisonnier célèbre, dont personne ne pouvait deviner la prodigieuse fortune, mais dont le nom seul semblait une force suffisante pour grouper tous les éléments nécessaires à la grande entreprise.

Louis-Napoléon était alors rongé par la nostalgie de la liberté. Enfermé à Ham depuis cinq ans, il n'aspirait qu'à s'en échapper, même au prix d'un second exil au nouveau monde. On faisait d'ailleurs briller à ses yeux la reconstitution subite de l'empire d'Iturbide embrassant toutes les républiques voisines, et peut-être celui des Incas. C'était, pour ce rêveur obstiné de couronnes à prendre, ce qu'avait été un moment pour le général Bonaparte, maître de l'Égypte, le mirage de Constantinople et des Indes conquises en courant. Son étoile semblait avoir disparu depuis l'insuccès de la tentative de Strasbourg. Rien ne permettait de prévoir, en 1847, la foudroyante révolution de 1848. Le prince se laissa gagner par les perspectives éblouissantes que lui offrait encore l'Amérique, et le prisonnier de Ham vit renouveler en sa faveur la concession accordée quinze ans auparavant au souverain des Pays-Bas.

Elle ne devait pas avoir plus de suite. Les loisirs de la captivité lui avaient permis d'étudier les travaux de John Baily et ceux de plusieurs explorateurs anglais, et il en avait tiré les éléments d'une étude qu'à peine libre, il fit imprimer en Angleterre, probablement pour sonder les dispositions de l'opinion et de la finance. Mais ce fut là l'unique fruit du traité qu'il avait signé. L'aventure américaine n'était pour lui qu'un pis-aller, qu'il oublia dès qu'il fut en mesure d'en tenter une autre, plus immédiate et plus conforme à ses convoitises. Président ou empereur, il ne manifesta plus de sympathie que pour une combinaison de pure fan-

Digitized by Google

taisie du Darien, dont il ne savait pas le premier mot, mais qui était patronnée par des notables anglais. C'est même à sa politique inquiète et à ses expéditions militaires que fut plus tard redevable de sa chute la seule compagnie française qui ait sérieusement tenté l'exécution du canal. Le nom de Napoléon ne devait pas porter bonheur au Nicaragua.

Après ce second échec, il n'y avait plus d'illusion possible sur l'indifférence ou sur l'impuissance de l'Europe. Les États-Unis en profitèrent pour inaugurer le système d'extension, souvent violente, qu'ils ont suivi jusqu'à l'avènement de Lincoln. Ils avaient accrédité au Nicaragua, comme ministre, un jeune écrivain d'un rare talent, M. Georges Squier, qui devait y proclamer la doctrine de Monroë et y convier les jeunes républiques du centre à se grouper autour de leur sœur aînée, la puissante confédération du Nord. M. Squier n'hésita pas, dès le jour de sa présentation officielle, à se placer d'emblée sur le terrain des préoccupations générales par ces paroles significatives : « Je crois que le moment « n'est pas loin où le commerce des deux hémisphères trou- « vera sur votre territoire une facile traversée de mer à « mer; et c'est l'un des objets de ma mission d'aider à la « réalisation d'une entreprise si importante pour le monde « entier, qui fera monter votre pays à un degré de pros- « périté sans égal sur le globe. » On ne pouvait inviter plus clairement le gouvernement du Nicaragua à s'en rapporter, pour sa fortune future, au génie entreprenant des citoyens américains. Une compagnie venait précisément de se constituer à New-York, sous l'impulsion de M. Vanderbilt, dans le but de créer d'abord un transit pour les émigrants en profitant du fleuve et du lac, et de procéder ensuite à l'opération du canal. Pour couper court aux dernières hésitations du gouvernement, M. Squier se porta caution, au nom des États-Unis, de l'exécution du traité à intervenir; et cette convention, semi-diplomatique et semi-privée, qui devait avoir de terribles conséquences, fut signée le 21 août 1849 et ratifiée par le Congrès le 25 septembre suivant.

Digitized by Google

Au premier moment, la joie fut universelle. Personne ne put douter de l'accomplissement d'un contrat que couvrait une garantie officielle. La compagnie, d'ailleurs, s'était empressée de prouver sa vitalité en organisant un service de bateaux à vapeur qui ne pouvait venir plus à propos. Le chemin de fer de Panama n'était pas encore commencé. Les émigrants frappaient à toutes les portes pour arriver rapidement en Californie. Le transit du Nicaragua avait le double avantage d'une salubrité absolue et d'une extrême abondance de toutes choses, sans compter le merveilleux spectacle du fleuve et du lac, auquel rien ne peut être comparé. Il attira immédiatement des flots de voyageurs, et il aurait suffi à la fortune de l'opération si cette aurore avait eu un lendemain.

Le Nicaragua, il est vrai, avait éprouvé d'abord un premier désappointement, en apprenant que le Congrès des États-Unis avait refusé de ratifier la garantie officielle de M. Squier. C'était le résultat d'une protestation de l'Angleterre, qui s'attribuait des droits imaginaires sur une partie du territoire nicaraguien et qui repoussait tout arrangement pouvant, à un moment donné, servir de prétexte à un conflit. Mais cette rivalité elle-même des deux puissances devait être utile à la cause du canal, en plaçant sa neutralité sous leur protection mutuelle. Elle détermina la signature (19 avril 1850) du fameux traité Clayton-Bulwer, la convention la plus libérale du siècle, qui est restée depuis la sauvegarde de l'isthme, quoiqu'elle ait été momentanément violée par l'invasion du flibustérisme.

Tout était, du reste, livré à l'enthousiasme et aux nobles aspirations dans cette première phase de la grande entreprise. Le monde financier de New-York et le monde politique de Washington en étaient également engoués. Dans un banquet donné à cette occasion à toutes les illustrations américaines, une voix autorisée porta un toast à l'œuvre colossale *qui devait être un lien de paix entre toutes les nations*. M. Clayton, l'un des invités de ce banquet, empêché de s'y rendre, répondit par une lettre de félicitations

Digitized by Google

dont le passage suivant fut couvert d'applaudissements unanimes : « Les hommes qui s'occupent de créer une commu-
« nication maritime entre les deux océans, supprimant plus
« de 10,000 milles de navigation dangereuse autour du cap
« et amenant aux ports de l'Atlantique les trésors du Paci-
« fique et des pays qui sont baignés par ses eaux, méritent
« la reconnaissance de tous vos concitoyens, et ils auront
« assez fait en faveur des intérêts de la famille humaine
« pour être dignes d'occuper un rang élevé entre les bienfai-
« teurs du genre humain. »

En Angleterre même, l'opinion se montrait si favorable à cette initiative américaine, que le *Times* demandait pour elle la garantie pécuniaire de son gouvernement. La possibilité de l'œuvre n'était pas même discutée. On ne s'occupait que d'encourager ses promoteurs par des combinaisons financières et politiques. Un officier de l'armée britannique, Georges Byam, revenu d'un voyage de deux ans à travers l'Amérique centrale, venait de publier un livre qui avait produit une grande sensation, et dont le passage suivant résume l'impression de tous les explorateurs de cette époque sur le magnifique système hydrographique du Nicaragua : « Je suis aussi convaincu de la praticabilité du projet que
« de mon existence, et je crois que le canal se fera à bien
« moins de frais que le chemin de fer du détroit de Ménai (le
« *Britannia Bridge*). Il y a des difficultés, mais elles ne pro-
« viennent que des rivalités nationales. Une douzaine
« d'hommes honorables de France, d'Angleterre et des États-
« Unis, qui auraient la confiance du commerce dans leurs
« pays respectifs, régleraient toute la question en peu de
« jours, et nous pourrions voir, d'ici à trois ans, nos grandes
« lignes des Indes orientales passer par le canal. » Voilà ce que pensaient et ce qu'écrivaient, il y a trente-cinq ans (1849) des observateurs désintéressés et ce qu'allaient bientôt confirmer de nouvelles études sur l'isthme, dirigées par le colonel Orville Childs, au nom de la compagnie américaine, études qui ont abouti à un devis d'environ 160 millions, y compris une réserve de 25 p. c. pour frais imprévus.

Digitized by Google

On devine l'effet que devait produire au Nicaragua tant de témoignages éclatants. Un journal fondé à cette occasion dans la ville lettrée de Léon prit hardiment pour épigraphe ce vers prophétique, qui s'appliquait si bien à la situation et aux lieux :

HIC LOCUS EST GEMINI JANUA VASTA MARIS
De dos mares aqui esta la vasta puerta.

Le principal ministre de la république, résumant les faits acquis dans un message au Congrès, ne craignit pas d'en tirer cette conclusion superbe, qu'aurait pu envier un grand orateur anglais ou français : « Le canal interocéanique ne « sera plus un songe, une chimère, une idée romanesque, « mais un fait positif. Ce ne sera plus une merveille poétique, « mais une œuvre classique comme la navigation, stable « comme le monde, et d'un usage universel comme les eaux « de l'Océan. » On avait spontanément donné le nom de *Corinto*, par réminiscence littéraire, à une petite localité située au point où devait déboucher la coupure. Les terrains même qui l'avoisinaient en avaient acquis une plus-value considérable. Tout le pays se ressentait déjà des transformations que devait apporter l'œuvre promise. Et lorsque, par une coïncidence inouïe, bien propre à frapper des esprits prévenus, le premier vapeur de la compagnie fit son apparition à Grenade, le 1^er^ janvier 1851, à six heures du matin, le hasard de cette date prit les proportions d'un présage du destin, que la dépêche du préfet du département, M. Firmin Ferrer, signalait en ces termes au gouverneur de Léon : « Les obstacles du fleuve ont été franchis à force d'habileté, « et une mystérieuse coïncidence a amené aujourd'hui même « le bateau à vapeur le *Director* sur le bord de notre grand « lac, pour nous annoncer que le bonheur et la fortune du « Nicaragua datent du premier jour de la seconde moitié du « XIX^e^ siècle.

Vaines prévisions ! Les passions flibustières qui fermentaient alors à New-York et à la Nouvelle-Orléans préparaient à ce malheureux pays un tout autre avenir.

Digitized by Google

A peine le transit des émigrants avait-il atteint son entier développement par la construction d'une route macadamisée du lac au Pacifique et par l'organisation d'un immense service de voitures complétant celui des bateaux à vapeur, que William Walker apparut. Il venait prêter le secours de ses riflemen au parti révolutionnaire qui l'avait appelé, sous le protectorat de la compagnie, désireuse de se débarrasser ainsi de ses engagements vis-à-vis de l'État. Transporté gratuitement par les voitures et les vapeurs, il pénétra sans coup férir dans l'intérieur de la république et, du premier coup, le condottiere fit place au forban. S'emparant de Grenade et de ses principaux habitants par une surprise de nuit, il mit la ville au pillage, y installa un gouvernement de bandits, déconcerta la résistance du pays par des exécutions sommaires et commença ainsi, protégé par le drapeau des États-Unis, un règne de deux ans qui ne fut qu'une succession d'assassinats, de déprédations, d'incendies et de mensonges publics destinés à tromper l'opinion américaine sur sa mission providentielle.

Arrêté, enfin, par le soulèvement tardif de toute l'Amérique centrale et obligé de capituler à Rivas (1er mai 1857), il dut renoncer à son rêve d'annexion sudiste, pour laquelle il avait déjà décrété le rétablissement de l'esclavage. Mais toute la fortune du Nicaragua avait sombré dans cette tempête. Grenade et Rivas n'étaient que des ruines. Ses campagnes ravagées et dévorées jusqu'au sol accusaient l'impitoyable furie des 15,000 flibustiers dont elles avaient été la proie. La compagnie elle-même avait payé de son matériel et de son privilège sa complicité intéressée dans cette criminelle invasion. Ses bateaux à vapeur, saisis par Walker et employés à ses expéditions, avaient subi les chances diverses de la guerre nationale. Presque tous s'étaient abîmés dans le fleuve ou dans le lac, après avoir été plusieurs fois pris et repris. L'un d'eux, retenu ainsi au milieu du San Juan, y a formé une île couverte aujourd'hui d'arbres touffus au milieu desquels se dresse encore la noire cheminée de sa machine. Transit et canal avaient été engloutis comme eux dans la

Digitized by Google

catastrophe générale. Il ne restait de cette puissante initiative américaine, saluée d'abord de tant d'applaudissements et déjà si fructueuse pour ses promoteurs, que la haine du nom américain. L'immoralité du parti esclavagiste, qui gouvernait alors la grande république, avait fait misérablement avorter la plus sérieuse tentative dont le canal eût encore été l'objet et avait tué, en outre, pour une génération entière, toute espérance d'entente avec les citoyens des États-Unis.

De quel côté maintenant allait venir le concours toujours attendu? Ne fallait-il pas désespérer d'une cause si souvent déçue dans ses plus légitimes prévisions? Qui oserait la reprendre, surtout au lendemain d'une pareille crise, sur un territoire tellement ravagé par des hordes incendiaires, que le gouvernement vainqueur de Walker n'avait pas trouvé une maison intacte pour abriter ses premières délibérations?

Chose digne de remarque! ce furent précisément ces circonstances douloureuses qui déterminèrent presque immédiatement une autre tentative, la dernière de toutes, cette fois, dont le chef était l'auteur même de ce récit, simple écrivain comme John Stephens et Georges Squier, mais préparé comme eux par ses études spéciales et par sa connaissance des lieux, et plus encore peut-être par son caractère, au rôle que les circonstances allaient lui imposer.

Témoin indigné des événements que je viens de résumer, j'avais pris spontanément, dans un journal et dans une revue de Paris, la défense des petites nationalités de l'Amérique centrale et réclamé l'intervention sommaire de l'Europe contre des attentats d'un autre âge. C'était la seule voix amie qui se fût élevée de ce côté-ci de l'Océan en faveur des victimes du flibustérisme; son retentissement fut immense de l'autre côté. On me supposa un pouvoir et une situation officielle que je n'avais pas. L'Amérique du Nord crut voir une menace d'en haut dans ma critique sévère de ses derniers actes, et ses journaux, en donnant à mes appréciations une publicité sans mesure, aidèrent encore à me grandir aux yeux des populations dont je revendiquais les droits. J'avais acquis d'emblée la plus saine des popularités dans les deux

Digitized by Google

républiques qui avaient le plus souffert de l'invasion. Et comme tout arrive à la fois en pareil cas, et que la question du canal était évidemment le moyen le plus sûr d'intéresser l'Europe à la sécurité des terres et des mers américaines, je ne tardai pas à être entraîné, par mes propres aspirations et par les concours qui m'étaient offerts, à vouloir la résoudre moi-même avec assez de grandeur et d'impartialité pour satisfaire tous les intérêts légitimes.

Je partis donc. J'étais attendu. Peuples et pouvoirs m'accueillirent comme un libérateur. Je pouvais tout demander; ma négociation ne fut qu'un échange loyal de vues supérieures, aussitôt admises que formulées. J'avais rédigé d'avance le titre du privilège que je sollicitais sous la seule préoccupation d'en faire un idéal de justice, de liberté économique et de solidarité internationale. Je trouvai tous les esprits ouverts à cette large compréhension de l'œuvre industrielle. Les deux présidents de Costa-Rica et de Nicaragua consentirent même à venir s'aboucher dans la ville frontière de Rivas pour donner à l'acte de la concession du canal une solennité inouïe jusque-là. Et deux mois après mon arrivée, cet acte était signé par eux et par leurs ministres au milieu d'une émotion profonde, dans une chambre trouée de boulets, sur la table du dévastateur qu'ils avaient vaincu, avec cette mention significative ajoutée à la date du 1er mai 1858 : *Anniversaire de la capitulation de Walker.*

Cette « convention de Rivas », comme on l'a appelée depuis, était un appel indirect aux chancelleries européennes, en même temps qu'une grande affaire offerte à la spéculation. L'appel fut entendu. Le gouvernement anglais, cosignataire du traité Clayton-Bulwer, me déclara, le premier, par l'organe de lord Malmesbury, que la protection de ce traité était acquise à mon projet si je le mettais à exécution. La France, l'Angleterre et la Sardaigne intervinrent simultanément pour assurer au Nicaragua la sécurité qui lui manquait. C'est en vertu de ces nouvelles dispositions que l'incorrigible Walker, arrêté plus tard comme pirate par un capitaine de la marine britannique, fut passé par les armes

Digitized by Google

à Truxillo, sans forme de procès. J'avais donc atteint le but politique de mon initiative. Mais je m'étais aliéné, en même temps, toute la partie remuante et toute la presse des États-Unis, et j'allais rencontrer au Nicaragua, comme M. de Lesseps à Suez, l'opposition acharnée de la nation la plus intéressée à mon succès.

Cependant, la publication de la convention de Rivas et de l'exposé qui l'accompagnait lui avaient conquis dès le premier jour la faveur publique. L'exposé était une révélation; la convention répondait aux instincts généreux et libéraux du caractère français; toute la presse européenne s'en empara. Des centaines de journaux reproduisirent, en entier, comme le *Précurseur* d'Anvers, le livre improvisé qui contenait l'historique et l'avant-projet du canal. Les adhésions les plus glorieuses et les plus encourageantes, telles que celles du comte de Cavour et de M. Paleocapa, concouraient en même temps à fortifier l'entreprise, tandis que les chambres de commerce de Gênes, d'Anvers et de Hambourg émettaient spontanément en sa faveur des votes unanimes.

Les circonstances, d'ailleurs, ne pouvaient être plus favorables. M. de Lesseps venait d'ouvrir la souscription de Suez. La question des isthmes était la passion du moment, et rien ne semblait devoir empêcher leur exécution simultanée. L'empire triomphant atteignait son apogée. Le Congrès de Paris avait fermé, deux ans auparavant, le temple de Janus. La paix continentale paraissait indestructible, et, grâce à l'alliance de la France et de l'Angleterre en Crimée, qui avait eu l'heureuse conséquence de faire affluer les capitaux anglais dans les caisses françaises, tout faisait prévoir que les deux grandes nations maritimes s'entendraient pour réaliser, à frais communs, le *desideratum* séculaire du commerce maritime.

C'est, en effet, sur cette base naturelle que s'engagea l'opération financière. Mais il fallait aller vite. Les États-Unis parlaient en maîtres au Nicaragua. Les présidents signataires de la convention, menacés par les agents et les bâtiments de guerre américains, demandaient un acte, une

Digitized by Google

prise de possession, un premier coup de pioche qui engageât le protectorat européen. Une société provisoire et un conseil supérieur s'organisèrent pour pourvoir à cette nécessité de situation. Des hommes considérables à divers titres, Michel Chevallier, Elie de Beaumont, Paleocapa, de Lagrénée, etc., faisaient partie de ce conseil supérieur, dont Alexandre de Humboldt avait accepté la présidence honoraire. C'était la dernière manifestation de l'auguste vieillard en faveur d'une création qu'il avait vainement poursuivie pendant un demi-siècle[1]. Un capital se trouva réuni, un matériel acheté, un nombreux personnel engagé, et une année à peine après l'obtention de la concession, je repartais pour l'Amérique, entouré d'ingénieurs et d'hommes spéciaux, tous heureux de participer à cette nouvelle expédition des argonautes de la science (1859).

C'était là que m'attendait la fatalité qui avait déjà frappé Guillaume Ier et la compagnie Vanderbilt. Au moment même où, après avoir occupé l'isthme entier, fondé une ville et organisé les services essentiels d'une société naissante, nous commencions sur toute la ligne les travaux d'un passage qui devait être fermé aux hommes et aux choses de la guerre, la guerre d'Italie éclatait, bientôt suivie de la guerre du Mexique. C'en était fait du programme de Bordeaux et de la paix du monde. C'en était fait de l'entente internationale, qui livrait les capitaux de l'Angleterre à l'initiative française. Toutes les combinaisons engagées à Paris et à Londres s'écroulaient devant des perspectives de guerres sans fin, où l'empire lui-même allait sombrer. Dès lors, l'expédition du canal ne parut plus qu'une aventure. Les sympathies universelles n'avaient pu la sauver. Elle disparaissait encore une fois dans une tempête qui embrassait également l'Europe et l'Amérique et qui devait aboutir à Sedan.

On ne se relève pas facilement de pareilles chutes. Le tracé du Nicaragua en fut moralement atteint pendant plusieurs années. Les Américains, qui s'en croyaient dépossédés, lui

[1] Six mois après, il s'éteignait à Berlin, chargé d'ans et de gloire.

Digitized by Google

avaient immédiatement cherché des tracés rivaux dans les dépressions du Darien et l'Angleterre elle-même s'engoua de ces solutions hasardées, que ne justifiait aucune exploration méthodique. Cependant un jour arriva où, après avoir subi de nombreuses déceptions, l'Amérique sentit le besoin de se rendre un compte exact de la valeur positive de tous les projets. Le Congrès des États-Unis vota les crédits nécessaires. Des bâtiments de guerre furent mis à la disposition des ingénieurs pour sonder tous les points de la vaste étendue des côtes où pouvait se trouver le *secret du détroit*. Et, par un retour inespéré, la conclusion de ces immenses travaux, basée sur six années d'études sans égales comme précision et comme compétence, fut qu'aucun bosphore à niveau n'était possible sur le territoire de l'isthme et que le canal de Nicaragua était, à la fois, le plus praticable et le plus économique.

Tel était l'état de la question lorsque, en 1879, s'ouvrit, à Paris, le congrès international convoqué par la Société de géographie, pour trancher enfin ce long débat. On sait quel a été le résultat de ce congrès. La grande majorité des explorateurs et des hommes spéciaux des deux mondes n'admettait d'autre solution que celle du Nicaragua. Mais l'influence personnelle de M. de Lesseps, s'appuyant sur des études récentes de deux lieutenants de vaisseau, arracha à l'assemblée un vote favorable au tracé de Panama ; et, depuis, ce tracé est en cours d'exécution sur une ligne parallèle au chemin de fer. Quel sera le résultat de cette tentative ? Un avenir prochain nous l'apprendra. Les Américains ont refusé de s'y associer et se sont rejetés sur le Nicaragua. Une compagnie, présidée par le général Grant, la plus haute personnalité actuelle des États-Unis, a facilement obtenu la concession nécessaire, et tout semble préparé pour qu'elle puisse mettre la main à l'œuvre au jour et à l'heure qui lui sembleront opportuns.

Il y a donc en présence deux solutions, dont l'une ou l'autre doit aboutir. C'est la conclusion consolante de ce récit. Avec cette brèche, ouverte à coups de millions, tombera le dernier obstacle à la circulation naturelle de la marine à

Digitized by Google

voiles comme des steamers, et disparaîtra la cause principale des sinistres maritimes. Alors seulement l'humanité, si à l'étroit dans ces gîtes antiques, pourra parcourir et posséder à l'aise son immense domaine. La force gratuite des vents alisés, aussi précieuse que la vapeur pour la navigation générale, qui a permis souvent à une barque non pontée de traverser, sans toucher à ses voiles, tout le grand Océan, c'est-à-dire de faire quatre à cinq milles lieues en dormant, ne fournit encore à nos marins que des applications dérisoires. C'est elle qui conduisit Colomb droit aux Antilles et qui l'aurait poussé jusqu'aux Indes s'il avait pu franchir le seuil de l'isthme. Elle ne sera vraiment utilisée qu'après la rupture de cette digue. Tout se simplifiera alors dans les grandes lignes du tour du globe, soumises aux courants réguliers, atmosphériques et maritimes. La science nautique, dégagée de ses complications de diagonales, permettra des combinaisons nouvelles, qui multiplieront les relations humaines. Le monde, enfin, nous appartiendra tout entier. Digne complément d'un quart de siècle qui a déjà vu, entre autres merveilles, la terre embrassée par 420,000 kilomètres de rails et deux millions de fils télégraphiques, et qui verra peut-être l'application générale de l'électricité à la production de la force, de la chaleur et du mouvement, comme de la lumière, et celle de ses millions de kilomètres de télégraphes à la téléphonie universelle.

En résumé, cette seconde moitié du XIX^e^ siècle, dont l'histoire n'est qu'un enchaînement sans fin de guerres désastreuses sévissant sur la terre entière, — guerres de Crimée, d'Italie, du Mexique, de la Sécession, du Danube, du Schleswig, de Sadowa, de Sedan, de la Chine, de la Turquie, des Indes, de l'Afghanistan, de l'Abyssinie, du Cap, du Paraguay, de la République Argentine, du Pérou et du Chili, de la Tunisie, de l'Egypte et du Tonkin, — n'en a pas moins réalisé, grâce à quelques hommes intrépides et à quelques éclaircies de paix générale, des entreprises gigantesques, les plus merveilleuses de tous les temps, qui ont changé la face du monde,

Digitized by Google

rectifié le plan de la création, supprimé des barrières jugées infranchissables, improvisé des villes et des États et préparé, dans l'ordre matériel, la fusion économique des peuples les plus étrangers les uns aux autres. Que n'aurait-elle point fait si la politique et les armées n'avaient pas tant de fois troublé ses opérations et renversé ses calculs ? Et que ne ferait pas la civilisation, servie par toutes les ressources de la science, si elle était un jour débarrassée des folies ambitieuses et des destructions périodiques des fléaux de Dieu ?

Une simple comparaison de chiffres en dira plus, à cet égard, que toutes les considérations humanitaires. Ce sera la moralité de cette étude.

La guerre de 1870 a coûté à la France 13 milliards de dépenses militaires, y compris les 5 milliards de sa rançon, et 26 à 27 milliards de destruction; en tout, 40 milliards, exactement ce qu'a coûté aux États-Unis la guerre de la Sécession. Les sept entreprises internationales que je viens de raconter n'auront coûté, en tout, au monde entier, que deux milliards et demi [1], — la moitié de la rançon payée à la Prusse, le tiers du budget annuel des armées permanentes; le quinzième de la perte totale de la France et des États-Unis dans une seule guerre; le centième, enfin, de ce qu'a dévoré le militarisme européen depuis Napoléon ; — et elles auront décuplé et peut-être vingtuplé la puissance d'expansion et de transformation des peuples civilisés !

[1] En voici le détail en chiffres ronds, en y comprenant les grandes réparations opérées jusqu'ici :

Chemin de fer de Panama	fr.	60,000,000
Canal de Suez		500,000,000
Tunnel du Mont-Cenis		80,000,000
Id. du Saint-Gothard		230,000,000
Chemin de fer du Pacifique		600,000,000
Id. des Andes		150,000,000
Coupure de l'isthme américain		900,000,000
Total. .	fr.	2,520,000,000

FÉLIX BELLY.

Digitized by Google

BAZILOR.

CONTE POUR LES PETITS ENFANTS.

Ce chien de sucre était bien l'animal le plus pacifique qu'on pût souhaiter; certes, jamais aucune pensée méchante n'avait traversé sa grosse tête de caniche en bonbon fondant, jamais un regard cruel n'avait passé dans ses yeux extraordinairement ronds, faits de deux petites perles noires, brillantes et, pour tout dire, bien plus semblables à des yeux de moineau qu'à des yeux de chien; jamais, ainsi qu'il arrive parfois à certaines bêtes d'un naturel irascible, la colère n'avait hérissé son poil havane clair tacheté de blanc; jamais il ne s'était laissé aller à ces mouvements désordonnés, si fréquents et si incommodes chez ceux de sa race et qui les portent à se livrer, souvent sans aucun motif, aux excentricités les plus fâcheuses; jamais sa large gueule violemment frottée d'écarlate, n'avait montré les crocs; jamais ses pattes massives, bien posées sur la tablette de cristal de la montre, ne s'étaient levées dans l'intention d'écraser quoi que ce fût... — Non; ce chien-là était un honnête chien incapable d'une vilaine action, incapable, surtout, de pousser personne à en commettre.

Rien qu'à voir la mine placide, constamment stupéfaite, dont il accueillait, deux fois par jour, à la sortie de l'école, les hommages bruyants d'une foule de petits bonshommes, émerveillés devant les grâces alléchantes de son pelage havane, on comprenait que, tout entier, depuis l'extrémité de sa longue queue, relevée en une courbe élégante, jusqu'à son museau d'un sucre si fin, si bien cristallisé, d'un carmin si joli qu'on avait tout de suite envie de mordre dedans, ce

Digitized by Google

chien-là était un chien sans vice et sans reproche, sans rien de ténébreux dans l'esprit, une candide nature de toutou débonnaire et ingénu.

Je dois dire que, pas plus que lui, maître Jacques Plevoet n'avait l'aspect bien criminel; loin de là. Je crois même que, s'il vous était apparu tout à coup, avec son franc petit visage resplendissant de santé et d'insouciance, percé de deux yeux bleus espiègles, sans la plus mince lueur d'hypocrisie ou de scélératesse, ses cheveux blonds, frisés, sortant en mèches rebelles d'une casquette écossaise, le grand col blanc, roide d'empois, légèrement corné aux coins, rabattu sur sa blouse de drap que protégeait un tablier en cotonnade, à manches, les poches si bien bourrées de toutes sortes de choses que la culotte renflait aux cuisses, de chaque côté, s'il vous était apparu ainsi, tenant son paquet de livres sous le bras, le nez au vent, la casquette en insurrection et souriant de son aimable sourire épanoui, vous vous seriez écrié comme moi : « Voilà un bon et joyeux petit garçon, nullement enclin à faire mal! »

Ah! s'il n'y avait pas eu le chien de sucre!...

Ce chien de sucre, malgré ses façons sympathiques, fut évidemment, en la circonstance dont je vais vous entretenir, le mauvais génie de maître Jacques; et cependant, je tiens à le répéter encore : jamais créature plus inoffensive ne sortit des moules de la maison *Coenraets frères*.

Maître Jacques Plevoet venait de quitter l'école; quatre heures avaient sonné; on était en décembre et il faisait grand froid; aussi marchait-il d'un bon pas, ramassant bien ici et là une pelote de neige, pour riposter à un camarade, et se laissant aller même à commencer une partie de billes sur un coin de trottoir soigneusement déblayé; mais, dites-moi, quel est l'amateur de billes qui pourra résister à l'attrait d'une partie en plein air, après trois heures d'immobilité forcée?... Quel est le jeune monsieur, âgé de moins de dix ans, qui passera avec indifférence devant une belle étendue de neige craquante?

En vérité, prendre texte de cela pour charger maître Jac-

Digitized by Google

ques Plevoet serait puéril : nous en passerons condamnation. Au surplus, il ne s'attarda guère ; dès la seconde joute, il remit ses billes en poche, ramassa son paquet de livres, qu'il avait déposé sur le pas d'une porte, et reprit sa course, au galop.

Après les parties de billes et les constructions de neige, il aimait les longues courses, dans le vent âpre, qui cingle aux oreilles, sourdement, comme un coup de fouet ; il s'imaginait être un cheval alors, un de ces fiers chevaux de selle dont les jarrets nerveux, en s'enlevant, d'un seul plié, régulièrement, toujours du même élan souple et leste, font penser à un vol d'aigle égal, rapide et continu ; et il bondissait sur les pavés, légèrement, sans un écart des muscles, il sautait les obstacles, s'encourageant, disant, d'une voix tonnante : « En avant! hop, hop!... » Les maisons disparaissaient dans un vertige, les édifices, les bornes-poste ; les distances n'existaient plus pour lui : il était un coursier, le coursier le plus agile et le plus ardent des neuf provinces. L'aigre bise qui lui battait les tempes l'exaltait encore et les billes, en sonnant un petit bruit gai au fond de ses poches, lui donnaient l'illusion de ces grelots de cuivre qu'on attache au cou des jeunes sujets, pour les entraîner.

Le crépuscule était tombé tout d'un coup, ce jour-là. A quatre heures, les réverbères brûlaient déjà et les boutiques, avec leurs étalages excessifs de fin d'année, éblouissaient dans des splendeurs d'illumination, sous les scintillements du gaz.

Maître Jacques allait, se hâtant, par les rues encombrées, sans plus tourner la tête, quand, soudain, il s'arrêta tout net, en extase ; il eut un rire bref, un geste ravi : il venait d'apercevoir le chien de sucre.

A partir de ce moment, il oublia tout : et le temps qui fuyait, et qu'on devait s'inquiéter chez lui de ne pas le voir revenir, et ses devoirs à faire, et son goûter qui l'attendait ; il se tenait là, immobile devant la montre du confiseur, très ému, les yeux écarquillés, la bouche ouverte, les coudes appuyés contre la glace... Le chien de sucre le fascinait.

Et le magasin de *Coenraets frères* prenait des proportions

Digitized by Google

fabuleuses, une importance de tabernacle saint, devenait solennel et imposant comme une église où l'on n'entre qu'en se prosternant, où l'on parle tout bas...

Sur sa tablette transparente, le chien, avec sa physionomie douce, ses membres engoncés de bête en pâte tendre, s'entourait d'une gloire, étincelait dans la lumière, avait cet attrait friand, cette grâce appétissante et paisible des petits Jésus de cire rose qui, aux approches de Noël, tout grassouillets et tout neufs, sourient si délicieusement en tendant leurs mains ouvertes, sur la paille collée de leur crèche en carton.

Pour lui, les plaisants saint Nicolas en *spikeloos*, avec leurs joues minces, de massepain incarnat, encadrées d'un collier d'ouate fine simulant la barbe; les élégants petits bateaux plats dont la carène est en biscuit, le pont en sucre glacé, les rames en caramel, et les voiles en satin ponceau; les gentilshommes galants, vêtus à la mode du dernier siècle, qui, les pommettes fardées, la bouche en cœur, les mollets découverts et les pieds bien cambrés dans des souliers à la poulaine, envoient de loin, du bout de leurs doigts gantés, des baisers aux friponnes soubrettes, en jupons courts de tarlatane, serrées pêle-mêle au fond de la même corbeille dorée, dans la plus abominable confusion; les piles de couques de Dinant représentant des bébés au maillot; les sucres de pomme dans des papillotes à faveurs bleues; le jovial Polichinelle en pain d'épices, si irrésistiblement comique avec ses deux grosses bosses semblables à des croissants de lune et sa grimace hilare et rusée de pitre; les nougats entourés de papier d'argent; les dragées de Verdun mises en rond dans des boîtes à compartiments; les gâteaux de Savoie en forme de cœurs, ornés de guirlandes de petites roses pompon toutes pareilles à de gros radis; et jusqu'aux bocaux remplis de friandises : bottes à l'écuyère en chocolat, cigares allumés dont le foyer de combustion est un morceau de clinquant, fougueux petits pur-sang constamment prêts à sauter des barrières invisibles..., tout cela disparaissait, s'évanouissait dans un lointain indéfini; que dis-je?... aucune de ces magnificences affriolantes, dignes de

Digitized by Google

tourner la tête à une génération entière de jeunes drôles de son espèce, et qui contribuaient à rendre la vitrine de *Coenraets frères* l'une des plus remarquables du quartier, n'existait seulement pour maître Jacques : le chien de sucre l'avait conquis; et il serait resté là bien longtemps sans doute, jusqu'à ce que le sommeil eût clos ses paupières, si une voix railleuse n'était venue interrompre brusquement sa contemplation :

— L'étonnant petit individu, disait cette voix ; regardez donc : si jamais un enfant a mangé quelque chose des yeux, c'est celui-là. Il dévore imaginairement ce chien de sucre, j'en jurerais.

Maître Jacques Plévoet se donna à peine le temps de jeter un coup d'œil sur le lourd pardessus et le cache-nez de laine qui enveloppaient — non pas imaginairement — l'épaisse carrure de celui qui venait de parler; il se sentit très honteux et il partit en courant.

Cette fois, il ne flâna plus, rien ne put l'arrêter : ni la neige, ni les parties de billes, ni les étalages somptueux ; il ne fit qu'un saut de la boutique du confiseur à la maison de ses parents. Toutes ses facultés admiratives allaient au chien de sucre, il en avait la tête et le cœur pleins ; il y revenait malgré lui et, même assis dans la grande cuisine carrelée de rouge, devant la table en bois blanc, avec sa tasse de lait fumant sous le nez et sa large tartine de sirop de poires aux mains, tandis que la vieille Mie, tout en lui délaçant ses bottines mouillées de neige, le grondait d'être rentré si tard, ses pensées demeuraient là-bas, à la vitrine étincelante où le chien de sucre rayonnait dans un nimbe.

L'idée que tous les passants pouvaient s'arrêter et le regarder, eux aussi, le bouleversait ; il eut une impression pénible, douloureuse quand il en vint à songer que cet animal d'élection passerait la nuit là, tout seul, campé sur son étagère, dans le noir et dans le froid, après la fermeture de la boutique.

Alors le désir d'avoir le chien de sucre, ce désir tellement irréalisable et tellement fou qu'il n'osait s'y arrêter, passa dans la petite cervelle de maître Jacques Plévoet, mais

Digitized by Google

vaguement, sans rien de déterminé ni de précis; ce fut comme une rêverie indécise ; il se disait :

— Oh ! si j'avais le chien de sucre, si je pouvais l'avoir à moi, le tenir, ne fût-ce que durant cinq minutes!...

— Je l'appellerais Bazilor! s'écria-t-il tout à coup, avec un grand rire de triomphe et en lâchant sa tartine.

— Qui, quoi, que dites-vous? demanda Mie, très surprise.

— Eh ! bien, oui...

On n'en put pas tirer autre chose : — Il l'appellerait Bazilor. — Bazilor? — Pourquoi justement Bazilor?

Il n'approfondit pas... On ne sut jamais bien exactement, chez lui, quel objet il baptiserait ainsi, ni pourquoi plutôt du nom de Bazilor que de tout autre, moins saugrenu.

Maître Jacques avait trouvé cela tout seul : le mot sonnait je ne sais quelle fanfare réjouissante à ses oreilles, il lui accordait un charme mystérieux, une allure à la fois conquérante et gracieuse. S'il eût eu le chien de sucre en sa possession, pour sûr il l'eût nommé Bazilor.

Et plus tard, lorsqu'il s'installa au coin du feu, dans l'intention louable de commencer ses devoirs, l'image troublante du chien de sucre vint encore le hanter; la première chose qui sortit de sa plume fut un chien en arrêt, les pattes posées sur un tertre gazonné, les oreilles tombantes, la queue relevée en panache; et, après celui-là, une quantité innombrable d'animaux de même taille, dans des attitudes diverses : l'un, courant sus à une proie imaginaire, un autre assis paisiblement, les yeux levés et considérant avec attention le vol d'une mouche, un troisième étendu tout de son long et dormant béatement, un autre, debout, au port d'arme, un rouleau de store entre les pattes ; c'était une obsession, un délire ; maître Jacques était possédé par l'amour du chien de sucre.

Quand sa petite sœur Hélène vint tourner autour de lui, avec le désir évident de voir sa page d'écriture, il l'éleva complaisamment jusqu'au cahier et lui indiqua du doigt la série ininterrompue des chiens, courants, en arrêt, immobiles, endormis... et, comme elle souriait, enchantée, avançant ses menottes pour caresser ces toutous aux mines sereines, il lui dit :

Digitized by Google

— Ils s'appellent Bazilor.

— Qui?... Tous? fit la petite fille.

— Oui, ils s'appellent tous Bazilor.

Pour amuser Hélène, il lui découpa, dans son plus beau papier, une meute entière de chiens aboyant, hurlant, grondant, féroces et terribles, les poils hérissés, la gueule béante, et malgré ces apparences belliqueuses, difficiles à concilier avec la physionomie bonasse, un peu niaise de Bazilor, on retrouvait encore là et les petits yeux ronds, proéminents, et l'échine d'un dessin bizarre, et je ne sais quoi de particulier, de fantasque, une manière de porter la queue, de relever la tête, qui rappelait le chien de sucre.

Maître Jacques Plévoet eut un sommeil agité, cette nuit-là; il ne cessa de voir des Bazilors de toutes couleurs qui grimpaient aux rideaux de son lit et l'appelaient désespérément.

II

Le lendemain, il partit tôt pour l'école, si tôt que, lorsqu'il passa devant les magasins de *Coenraets frères*, on n'avait pas encore levé les contrevents de la montre; il attendit. Il faisait un froid noir, un de ces froids qui piquent le nez comme si le vent soufflait des pointes d'aiguilles. Et là, immobile, tout petit dans le brouillard, il prenait je ne sais quelle attitude rigide et falote de bambin pétrifié.

Des femmes et des enfants en haillons, l'air craintif, les joues blêmes, fouillaient avidement, de leurs mains gourdes, les tas de cendres versés devant les maisons ; les laitières, chaudement vêtues de leurs jupes de futaine et de leur jaquette de drap côtelé, le petit fichu de mérinos fond blanc, façonné, semé de fleurs aux nuances vives, brodé de soie aux coins, noué par-dessus le bonnet à ruches, le tablier de toile bleue bien tendu devant elles, allaient de porte en porte, guidant leurs chiens un peu alourdis sous les harnais et, cahin-caha, les petites charrettes avançaient le long des rues, les belles cruches en cuivre dansaient, s'entrechoquant avec un bruit mince; au fond, dans la paille, les épluchures de légumes données par les ménagères mettaient des

Digitized by Google

tons crus : le vert velouté des feuilles de choux, le vert défaillant des trognons de laitues, le rouge brique des morceaux de carottes, le brun terreux des épluchures de pommes de terre, le blanc mat des navets, tout le printemps sain et vigoureux des campagnes traînant là, dans ce coin de végétation morte.

Lentement, la ville se réveillait; des servantes affairées semaient de sable fin le pas des portes, par méfiance du verglas; on levait des volets, doucement... Ça et là, derrière les vitres crispées par le givre, des visages confus se dessinaient, à peine arrêtés, ressortant en noir, ainsi que des ombres chinoises. Et c'était tout un remuement de femmes et d'hommes pressés, comme fouettés par le grand froid, allant et venant, soufflant dans leurs doigts, très occupés de la toilette des maisons; d'un bout du trottoir à l'autre des conversations volaient, en mots rudes, aigus, criards, passant dans la netteté de l'air comme ces dégringolades soudaines de petits galets, qui rebondissent avec un bruit de mitraille sur les plages flamandes.

Maître Jacques resta là longtemps à considérer le remue-ménage toujours augmentant de la rue.

Enfin, la boutique du confiseur s'ouvrit, laissant passer une délicate odeur de sucre bruni et de pâte tiède; la vitrine, débarrassée de ses contrevents, apparut, enveloppée de ce rayon doux, incertain, alangui des aurores tardives.

Il s'approcha lentement, avec un fort battement de cœur : le chien de sucre était toujours là.

Alors, une passionnante conversation s'engagea entre eux...

Le chien de sucre écoutait maître Jacques; et celui-ci, tout bas, avouait son désir, son admiration, tout son enchantement de gamin transporté.

Ce qui se dit là, à travers la vitre, qu'une vapeur molle gagnait peu à peu, dut être bien naïf; les yeux de maître Jacques luisaient de contentement, ses bonnes joues fraîches se trouaient de fossettes, sous un grand sourire, et ses cheveux, repoussés par le vent, encadraient sa tête enfantine d'une auréole blonde.

Les gens qui passaient avaient un geste indulgent et

Digitized by Google

affable pour cette extase recueillie et les mères s'écriaient : « Est-il heureux, ce petit-là ! » Lui n'entendait rien, ne savait pas ce qui se passait dans la rue; cependant, à neuf heures, la cloche d'une église voisine le rappela à la réalité. Il embrassa le chien de sucre d'un long regard dévot et, avec un soupir :

— Au revoir, Bazilor.

Ce jour-là était un jeudi; maître Jacques fut mis en retenue pour être venu trop tard en classe, le matin, et pour avoir orné ses cahiers d'illustrations au moins inutiles et que le professeur traita fort sévèrement.

Les deux heures de retenue parurent longues, oh ! bien longues... On eût dit que le temps ne marchait plus; à la vérité, le balancier de l'horloge allait toujours de gauche à droite, régulièrement, disant : tic tac, tic tac; mais je n'oserais pas affirmer que les aiguilles avançaient sur le cadran, ou bien c'était d'un mouvement tout à fait insensible; ce qu'il y a de certain, c'est que maître Jacques s'imagina qu'elles s'étaient arrêtées.

Et, tout seul dans la classe désertée, avec les pupitres vides autour de lui et le grand tableau noir, rayé de figures géométriques tracées à la craie, pour seul horizon, tandis que les exemples pendus aux murailles se balançaient, secoués par le vent qui forçait les serrures et que, dans la cheminée immense, le poêle de fonte, bourré de charbon à en éclater, ronflait d'une voix sourde et rauque, il regretta amèrement son après-midi de congé perdue. Pas un vol d'insecte ne rompait le gros silence de l'école, comme endormie tout à coup. Alors, devant sa page d'écriture qui n'avançait guère, il se reprit à penser à Bazilor, à sa gentillesse, à ses poils luisants et unis couleur havane tendre, si bien ondulés qu'on eût juré qu'un artiste très habile les lui avait passés au fer tout récemment.

La preuve que les aiguilles de l'horloge marchaient, c'est que cette interminable après-dînée prit fin, ainsi que toutes les après-dînée qui l'avaient précédée, et que le

Digitized by Google

moment vint où on lâcha maître Jacques Plévoet.

Aussitôt, il fut de l'autre côté de la rue, devant l'étalage de *Coenraets frères*. Une grande foule d'enfants et de mamans encombrait le trottoir : Bazilor excitait l'enthousiasme général; on se poussait pour mieux le voir et, dans un babillage confus de petites voix pétulantes, des mots d'éloge passaient :

— As-tu jamais vu un chien comme ça, toi?

— Non, jamais.

— Il est bon à manger, dis?

Une angoisse terrible envahit le cœur de maître Jacques : bon à manger! — Il y avait donc quelqu'un qui songeait à manger Bazilor?

Vivement, il fendit le groupe d'enfants; il se plaça devant le chien de sucre, tout près, le nez sur la glace de la montre, comme pour le protéger, le garder, défendre qu'on ne lui fît mal, empêcher cette profanation.

Le manger!

Quand lui, dans ses rêves les plus hardis, n'avait jamais été plus loin que de souhaiter le tenir entre les mains, l'examiner à l'aise!

Tout ce monde pressé autour de l'étalage l'oppressait, gênait sa contemplation; une sorte de colère lui montait au cerveau : il s'était habitué peu à peu, pendant ses longues heures de songerie, à se représenter Bazilor comme son idole privée, son fétiche spécial, quelque chose qui, ne pouvant être à lui, ne serait jamais à d'autres et, à présent, voilà qu'on parlait de le manger!

— Je le voudrais tant, mère, si tu savais!

Maître Jacques se retourna. Une fillette de quatre à cinq ans, toute mignonne dans sa pelisse de loutre, entraînait une jeune dame vers la porte du magasin de *Coenraets frères;* la dame suivait, prête à céder.

Maître Jacques jeta un regard de détresse sur Bazilor; la dame et l'enfant entrèrent chez le confiseur. Il ferma les yeux.

Quand il les rouvrit, le chien de sucre avait disparu. Alors, deux grosses larmes roulèrent le long des joues de maître Jacques et il s'en alla, sans tourner la tête.

Digitized by Google

Un de ces chagrins profonds et inoubliables comme nous en avons tous eu, de ces chagrins si cruels que, longtemps après, et même alors qu'on en rit, ils restent encore, poignants et âpres, au fond des souvenirs d'enfance, le serrait à la gorge.

Il lui sembla que tout croulait autour de lui, que tout l'abandonnait : — Ne plus voir Bazilor et penser qu'on le mangerait!... Non, c'était trop.

Et il resta là, planté droit dans la rue, tournant le dos à la vitrine de *Coenraets frères*, la casquette enfoncée sur les yeux, et avec des larmes lourdes qui s'arrêtaient au bord de son menton.

Du temps s'écoula ainsi ; quelqu'un le bouscula, il leva les yeux et reconnut la petite fille qui sortait de chez *Coenraets frères :* elle tenait dans ses bras le grand polichinelle bossu et elle le berçait, répétant, de sa douce voix :

« — Qu'il était zoli, zoli, et qu'elle l'aimait ».

Maître Jacques eut un mouvement d'instinctive joie : puisqu'elle avait le polichinelle, peut-être bien que Bazilor...

Avec une affreuse inquiétude, il se hasarda à jeter un coup d'œil furtif sur la montre du confiseur : le chien de sucre venait d'y être réinstallé, on allumait le gaz, et il trônait là, dans toute la supériorité de sa fourrure étrange, mi-partie havane et blanc, la tête relevée très haut, d'un air crâne.

Oh ! penser qu'il aurait pu être emporté par cette petite fille, penser que la lumière, qui ruisselait sur lui en une pluie d'or pailleté, pourrait endommager ses membres friables, penser qu'on pourrait le renverser, le briser, penser que la chaleur de la boutique pourrait le faire fondre... penser, enfin que d'autres enfants, séduits par ses splendeurs extraordinaires, pourraient le désirer et l'obtenir !...

Autant d'éventualités désastreuses qui traversèrent, en moins de rien, la cervelle de notre ami Jacques. — Penser que d'autres que lui pourraient le désirer... et l'obtenir !

A cette dernière supposition, il sentit tout son fanatisme de petit sauvage naïf et charmé qui grondait, qui s'insurgait, et une idée fixe, l'idée ambitieuse et têtue d'avoir Bazilor, s'empara de lui : il le voulait, il ne le céderait à personne. Bazilor l'avait choisi, d'ailleurs... il devinait cela ; Bazilor

Digitized by Google

lui souriait du haut de son étagère de cristal et il serait heureux de l'avoir pour maître; Bazilor savait très bien qu'il ne le mangerait pas, lui!

Hélas! pour avoir Bazilor il fallait l'acheter, et pour l'acheter il fallait de l'argent, beaucoup d'argent!

Maître Jacques eut un long soupir découragé : son rêve se cassait en morceaux à ses pieds.

De l'argent, ah! oui, il en fallait... et il y avait beau jour que les deux sous de sa semaine avaient servi à l'achat d'une toupie; du reste, que tenter avec deux sous?

Pour avoir Bazilor, il fallait toute une somme, certainement.

La nuit venait; maître Jacques rentra chez lui, la tête basse, désenchanté devant cette réalité brutale, qu'il ne pourrait devenir le légitime possesseur de Bazilor qu'en donnant beaucoup d'argent.

Toute la soirée, il fut distrait, chagrin.

Où se procurer tant d'argent? — En demander à ses parents? C'eût été bien inutile; on ne lui donnait jamais rien, en dehors des deux sous de sa semaine, c'était arrêté et convenu ; maître Jacques n'était pas gâté. Et puis, le moment eût été vraiment mal choisi, après sa retenue.

Cependant, renoncer à Bazilor était dur... bien dur!

III

Le soleil venait de se lever, un pâle et frileux soleil d'hiver, réjouissant pourtant, et gai, et qui plaquait de longues barres lumineuses, comme moirées, du haut en bas des murs, dans la chambre de maître Jacques.

Et, ce qui d'abord frappait les regards dans cette chambre ensoleillée, aux rideaux de calicot blanc, c'était un tiroir de commode grand ouvert, avec, tout au fond, une mince pièce d'argent bosselée et noircie, oubliée là sans doute depuis longtemps.

La commode était dans un angle, derrière le lit, ordinairement dissimulée par ses rideaux de calicot blanc ; on ne s'en servait pas, on l'avait reléguée là pour s'en débarrasser, et le petit n'y pensait que les jours de jeux fous par la maison : alors on se cachait entre elle et le lit, dans le renfoncement.

Digitized by Google

Comment avait-il fait, ce matin-là, pour ouvrir la commode, qui n'avait plus de clef et qui était si infirme, si rongée de vers, si mal assurée sur ses quatre petits pieds tors qu'on eût juré qu'elle allait s'affaisser, tomber en poudre au moindre heurt?... Comment l'idée de l'ouvrir lui était-elle venue?

Ma foi, je ne sais trop ; cela lui prit subitement, une envie d'examiner le vieux meuble, de voir à l'intérieur ce qu'était sa misérable carcasse... et je crois qu'il se servit pour cela de son crochet de bottine qu'il enfonça dans la serrure et puis, tira à lui.

Comme il ouvrait le dernier tiroir, qu'il s'attendait à trouver vide ainsi que les autres, le soleil passa brusquement sous les rideaux de calicot blanc, et la petite pièce d'argent se trouva éclairée, noyée dans la lumière.

D'abord, maître Jacques fut très surpris : il ne s'attendait pas à cette découverte.

— Qui donc avait serré cela dans cette mauvaise armoire hors d'usage?...

Et il riait, songeant :

— C'est peut-être bien la tante Sophie, à qui elle a servi autrefois ; ou bien, mon vieux grand-papa Bender, qui habitait la chambre avant moi ; ou bien encore, maman, qui l'aura laissée tomber en rangeant.

Il n'y touchait pas, pris d'une sorte de respect, dans cette crainte irraisonnée des petits enfants pour tout ce qui est vieux.

Le soleil dansait au fond du tiroir, y mettant comme un fouillis d'étoiles, de longues flammes jaunes qui léchaient le bois tout poudreux, un flot roulant d'étincelles, de fusées, de rayons; et rien, rien dans ce bain d'or que la piécette recoquevillée et chargée d'oxyde.

— Si c'était une médaille, cependant... Une de ces anciennes médailles de la Vierge, que la tante Sophie, qui était dévote, gardait attachée à son chapelet ? C'est ça qui serait curieux !

Maître Jacques étendit la main, lentement, avec répugnance; il prit cette pauvre chose perdue là, si seule dans la poussière du tiroir.

Digitized by Google

C'était une pièce d'un franc... et pas si vieille que cela. Salie seulement, et un peu rognée.

Maître Jacques la tenait maintenant entre ses mains, et il la considérait.

Dans le premier moment, il ne pensa pas à la garder, non ; cette idée ne lui vint pas. Jamais il n'avait possédé à la fois une telle somme, et il ne pouvait songer à se l'approprier. Il allait remettre la pièce d'argent où il l'avait trouvée, quand l'image de Bazilor se dessina là, dans le soleil, au fond du tiroir ; il hésita une seconde, puis il haussa les épaules, il remit très vite l'argent à sa place, il s'éloigna de la commode. Alors, il commença sa toilette.

La maison semblait encore tout assoupie, rien ne remuait ; dans le premier frisson matinal, seul le bruit de maître Jacques allant et venant par la chambre, se débarbouillant à grande eau, passait ; et, quand il eut fini, quand il se trouva prêt, habillé, le col mis et le ceinture bouclée, avec ses bonnes joues rebondies, comme barbouillées de rose vif, et ses cheveux dressés en arrière, encore humides aux racines, les yeux un peu rougis par l'eau de savon et clignotants, le silence reprit, lourd et froid.

La veille au soir, il avait jeté ses cahiers sur la tablette de marbre de la commode, et, lorsqu'il s'avança pour les prendre, encore une fois le souvenir de Bazilor lui revint, très despotiquement.

Le dernier tiroir était resté entr'ouvert, le soleil s'y roulait toujours et, sous la lumière, la pièce d'argent brillait.

« Que pouvait donc coûter le chien de sucre? — Cher... oui, certainement. Peut-être bien un franc... jamais davantage, à coup sûr. Ainsi, on aurait pu acheter Bazilor avec la vieille petite pièce ! »

Maître Jacques se tenait accoudé à la commode, tournant sa casquette entre ses doigts, les yeux baissés.

Oh ! se dire qu'il y avait des enfants qui voulaient manger Bazilor... se dire que, tandis qu'il demeurait là, stupide, inactif, d'autres l'emportaient peut-être !

Un tressaillement secoua maître Jacques, le chien lui apparut mutilé, pantelant, le corps criblé de blessures, avec

Digitized by Google

des traces de dents partout ; il étendit la main. Il prit la pièce d'un franc.

Il achèterait le chien. Il ne serait à personne qu'à lui.

Ce matin-là, maître Jacques Plévoet ne put déjeuner ; il n'avait pas faim.

Et ce fut d'une petite voix toute balbutiante et toute changée qu'il dit une heure plus tard à M. Jules Coenraets, de la maison *Coenraets frères :*

— Je voudrais le chien de sucre.

On lui donna le chien de sucre et il mit la pièce d'un franc dans la main de M. Jules Coenraets. Après cela, il se disposa à quitter le magasin.

— Eh ! eh ! pas encore ; et votre monnaie, mon garçon ? s'écria M. Jules Coenraets, comme maître Jacques gagnait la porte.

Sa monnaie ! — Il y avait donc de la monnaie ? — Oui, six gros sous noirs et sonnants qu'il ne sut où mettre, dont il ne savait que faire. — Ah ! il y avait de la monnaie !

Il s'en alla, en s'efforçant de faire entrer les gros sous dans une des poches de son pantalon déjà remplie de billes, et quand il se trouva dans la rue, le chien de sucre aux mains, il s'imagina que tout le monde le regardait, qu'on se retournait pour le voir passer.

Il l'avait donc enfin, ce chien de sucre !

Pauvre Bazilor !

Maintenant que maître Jacques le tenait, il lui semblait avoir perdu de son prestige ; il trouva même qu'il sentait mauvais, le vernis.

Puis une préoccupation le talonna : où le cacherait-il ? Il ne savait point. Ses poches étaient trop étroites ; que faire, mais que faire ?

C'était absurde, un grand garçon comme lui portant ce chien de sucre à découvert. Les passants en riaient, il voyait cela. Et on se demandait comment il l'avait acheté, où il avait pris assez d'argent pour une telle emplette. Il lisait cette question sur tous les visages. Il n'osait plus jeter les yeux sur Bazilor, pris d'une grande confusion, éprouvant un

Digitized by Google

malaise indicible à voir ses prunelles de jais, immobiles, constamment fixées sur lui, en un regard pétillant et railleur de moineau franc.

Il oubliait l'école ; il se mit à marcher de long en large par la rue, cherchant à se donner l'allure naturelle et dégagée d'un jeune collégien qui se promène. Il se sentait horriblement malheureux ; ce chien de sucre l'encombrait, le gênait.

En désespoir de cause, il songea que, s'il le mangeait, il ne le verrait plus et que ce serait fini.

Qui eût convaincu maître Jacques qu'il en viendrait à manger Bazilor ?

Il ferma les yeux et il lui mordit la tête d'un seul coup.

C'était vraiment détestable : Bazilor sentait la colle et la couleur, les perles de ses yeux craquèrent sous les dents de maître Jacques et il fit la grimace, tandis qu'au fond, tout au fond de son cœur d'enfant, son ardente affection pour le chien souffrait.

Et, prenant à ses yeux une sensibilité d'être vivant, une rancune opiniâtre de créature irréparablement fâchée, il lui sembla que l'infortuné caniche se plaignait et grondait ; que, de la plaie béante du cou, un gémissement montât, un reproche du mal qu'on lui avait fait... que toute sa chair meurtrie, où le vermillon mettait, çà est là, comme des éclaboussures de sang, se tordît de douleur.

Une émotion inexprimable s'empara de l'enfant; alors, les nerfs à fleur de peau, navré, éperdu, serrant contre lui le chien décapité, il se laissa aller sur un coin de trottoir, il sanglota.

Et il n'aurait pu dire s'il pleurait sur lui-même, en remords de sa faute, en regret de toutes ses illusions tombées à plat, de toute la joie qu'il s'était promis si rapidement envolée, ou bien sur Bazilor. Dans sa petite cervelle déconcertée, une seule pensée demeurait, tenace : faire disparaître celui-ci, ne plus le voir.

Il alla jusqu'au bout; le visage noyé de larmes, il mangea le chien de sucre tout entier. Après quoi, il eut la perception très nette qu'il était un grand coupable.

M. Van de Wiele.

Digitized by Google

L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE SUPÉRIEUR.

La démission de M. Jean Portaels, directeur de l'Académie royale des beaux-arts de Bruxelles, offre à l'édilité bruxelloise et au gouvernement même, s'il consent à la retirer, une occasion unique de procéder à la réorganisation complète d'une institution qui, réformée selon les nécessités de l'époque, confiée à des artistes d'un nom européen, vaudrait à la capitale d'inestimables avantages matériels et moraux et pourrait rendre de précieux services à l'art.

Avant d'examiner dans quel sens et sur quelles bases cette refonte devrait être entreprise, une question préalable s'impose : Faut-il des académies des beaux-arts?

Une réponse affirmative semble absolument indiquée. Les académies sont aussi nécessaires à l'art que les universités aux sciences. Ce n'est pas, j'en conviens, l'opinion de bien des artistes, et surtout pas des jeunes, avides de liberté et dont la nature exubérante s'accommode plus aisément de la licence que des règlements sans lesquels un enseignement officiel ne saurait être constitué. L'opinion de ces derniers importe peu. L'argument : « Tel est notre bon plaisir, » ne pèse pas un fétu dans la balance, lorsqu'on veut bien se rappeler que la Belgique, ne voulût-elle même pas se prévaloir de ce qui se passe ailleurs, a un grandiose passé national à sauvegarder, qui lui a valu les sympathies universelles. Les adversaires des académies s'emparent précisément de ce passé pour battre en brèche ces institutions : « Y avait-il des académies à l'époque des Van Eyck, des Memling, des Jordaens, des Rubens, des Van Dyck? »

Digitized by Google

L'objection est spécieuse. S'il n'y avait pas d'académies, elles étaient remplacées par le fait que peintres et sculpteurs étaient soumis aux mêmes lois qui réglaient les gildes, les corps et les métiers, et faisaient dépendre la maîtrise d'un long et laborieux apprentissage. Les ateliers des anciens maîtres étaient, en réalité, autant d'académies, bien plus rigoureuses que nos établissements modernes et sans analogie avec nos ateliers libres. L'apprenti aliénait sa liberté pour nombre d'années, il développait ses aptitudes en travaillant pour le maître, qui l'initiait insensiblement à son art et l'amenait au point où il pouvait lui rendre des services. Aujourd'hui, chose différente de ce qui se passait alors, chacun peut à sa guise étudier en pleine liberté. Celle-ci n'est donc pas en jeu, car elle est et restera respectée. Elle ne saurait être illimitée que pour une infime minorité, c'est-à-dire pour quelques rares génies qui, pareils aux poulains de l'Ukraine, rétifs au licol, s'élançant en avant sans calculer les distances à franchir, les fossés et les abîmes à passer, les sautent. De là, la circonstance que plusieurs des plus illustres artistes contemporains n'ont jamais fréquenté les académies ou les ont désertées en leur jetant l'anathème. Ces voix isolées, mais retentissantes, ont discrédité les académies aux yeux de beaucoup de gens trop prompts à former un jugement basé sur l'exception. Le génie est l'exception, il n'entre donc pas en ligne de compte. Qu'il fraie sa voie à sa guise et qu'on lui laisse le choix des moyens pour escalader et atteindre les hauteurs auxquelles il est appelé à planer à l'instar de l'aigle. Ceux qui n'ont pas d'ailes à larges envergures pour s'ouvrir un chemin tout seuls, ceux-là ont besoin d'institutions tutélaires et d'un milieu favorable à l'éclosion des talents. Leur inéluctable nécessité trouve sa démonstration dans l'espèce de défaveur qui menace l'école de peinture belge. Au dire de tous les marchands de tableaux, la vente des tableaux belges à l'étranger a visiblement diminué. Cette espèce de discrédit est évidemment amené en partie par la tendance, de plus en plus avérée, des différentes nations à ne protéger que leur art de

Digitized by Google

terroir. Mais il est dû aussi au fait que les œuvres belges de création toute récente présentent souvent un aspect d'improvisation et d'ébauche peu goûté à l'étranger.

S'il est vrai que les talents picturaux continuent à abonder chez nous, confessons cependant qu'ils se laissent trop souvent distancer faute de science suffisante.

Imagine-t-on un écolier de cinquième ou de quatrième de nos athénées faisant de la littérature et publiant des poèmes et des romans? La plus belle inspiration est déparée si des incorrections et des ignorances impardonnables viennent troubler le plaisir qu'elles peuvent procurer. La plus belle tache de couleur ne saurait charmer à la longue. Pour donner du relief à cet enchantement des yeux, il faut la forme et le fond, c'est-à-dire la ligne et l'expression. « Le dessin, a dit un illustre artiste français, c'est l'honnêteté du peintre. » Les nôtres ne se piquent pas de tant de scrupule. Ils cèdent trop tôt, trop facilement aux sollicitations de la palette. Pour les coloristes, cette attraction est presque irrésistible. Que de peintres ai-je entendu regretter amèrement d'avoir négligé la science du dessin! Il en est qui, faute d'avoir fait leurs humanités artistiques, sont condamnés à jamais à une lutte désespérée contre la forme. S'ils parviennent à la maîtriser, c'est péniblement, avec effort. De là une réputation seulement locale ou limitée au pays, au lieu d'une notoriété générale à laquelle ils auraient pu prétendre.

Qui ne se rappelle notre Louis Dubois? Le dessin, pour lui, c'était le Calvaire. Même dans les paysages, cette main si pressée à mêler les tons, cet œil si prompt à démêler les constellations de couleur d'une tendresse et d'une intensité sonore sans égales, refusaient leur service dès qu'il s'agissait de la ligne. Vainement quelques-uns de ses amis, Félicien Rops, entre autres, essayèrent-ils de le seconder en lui traçant les contours de ses tableaux : cela ne lui servait guère, car le dessin n'est pas confiné dans le tracé extérieur, il est au même point dans le modelé : il faut qu'il dirige chaque coup de brosse et que la touche en témoigne.

On tient la raison pour laquelle la photographie, malgré

Digitized by Google

tous ses perfectionnements, ne peut remplir les trous des études artistiques. Tout d'abord, par suite des seules lois d'optique, elle donne des fautes de proportion inévitables. Mais supposez même qu'il s'agisse d'une chose ou d'une figure vue de profil et moins exposée, de la sorte, au grossissement, encore faut-il une brosse experte pour ne pas perdre la forme et le modelé, à moins de colorier seulement par simple glacis, comme cela se pratique avec les reproductions photographiques de certains tableaux à la mode.

Donc il faut des années d'initiation, même au talent le plus spontané. Il faut, à côté de la nature, l'étude des classiques, c'est-à-dire les chefs-d'œuvre consacrés par tous les âges. Il faut enfin que cette préparation soit successive pour qu'elle ait de la durée et de la solidité. L'art n'est pas une culture de serre, il exige un vrai noviciat qui force l'élève à se livrer aux études multiples et variées qui donnent l'essor à son intelligence, à laquelle il appartient tantôt de tempérer la fougue par trop juvénile, tantôt de suppléer aux élans trop timides vers une plus large compréhension des hommes et des faits.

Ainsi, au lieu d'une chaire d'esthétique, absolument inutile, — chaque vrai artiste a son esthétique innée, celle qu'on enseigne le met donc en opposition avec lui-même, — je voudrais des cours de littérature ancienne et moderne.

Le beau, dans toutes ses manifestations, doit être mis à la portée de ceux qui se consacrent à l'art. Seulement, au lieu d'encourager l'entrée dans cette carrière, il faudrait l'entourer des difficultés et des épreuves les plus sérieuses. A cette fin, il y aurait utilité à scinder l'enseignement académique et à le diviser en cours primaire, moyen et supérieur. Les classes inférieures seraient surtout adaptées à l'art industriel et ouvertes à tous sans obstacles. Ce n'est que le passage de l'enseignement moyen, qui comprendrait déjà le dessin et la peinture d'après nature, qui devrait être entouré d'entraves. C'est là que la bifurcation s'établit. On n'y admettrait que ceux dont les dispositions, pour ne pas dire la vocation, seraient manifestement révélées.

Digitized by Google

La direction des cours supérieurs devrait être confiée à un peintre ou statuaire de haute renommée. Il lui appartiendrait de constituer son corps professoral d'hommes qui seraient nommés, sur sa proposition, par la ville ou le gouvernement. En un mot, les divisions supérieures de l'académie correspondraient aux institutions universitaires, et, de même qu'un étudiant en droit ne peut plaider, ni un étudiant en médecine traiter un malade, avant d'avoir passé ses examens, il serait interdit aux élèves de prendre part aux expositions triennales et autres, à moins d'y avoir été autorisés spécialement par le professeur ou le directeur. Pareille interdiction ne serait même pas une innovation, puisqu'une disposition analogue existe dans le règlement des conservatoires de musique de Bruxelles et de Paris.

Peintres, sculpteurs, architectes et graveurs seraient placés sur la même ligne. Il faudrait même favoriser le cumul des études. J'entends par là que la plupart des cours soient suivis par tous. Est-il bien besoin d'insister sur la précieuse utilité pour le peintre de pénétrer mieux la forme en modelant d'après nature, pour le statuaire de savoir faire un croquis au crayon et peindre, au besoin, une esquisse? Tous les arts se tiennent. C'est ce qui les distingue des sciences, qui suivent souvent des voies sinon opposées, tout au moins presque étrangères l'une à l'autre.

Ces rapides observations ne tendent en aucune façon à formuler un plan d'organisation. Il faudrait le demander à une commission *ad hoc*, composée, par exemple, de M. Jean Portaels, Louis Gallait, Alfred Stevens, de deux sculpteurs de la jeune école et d'un architecte.

Évidemment, de profondes divergences de vues éclateraient. Loin de nuire, ce débat contradictoire serait fécond en résultats et, s'il ne résoudrait pas du coup le problème, il rapprocherait cependant d'une solution.

Les trois maîtres que je viens de nommer ont avant tout voix au chapitre. Le premier — l'exposition de son atelier l'a prouvé l'an passé — y a des titres irrécusables par le grand nombre d'artistes de tout genre qu'il a formés.

Digitized by Google

M. Gallait y est appelé par sa grande réputation et par cette glorieuse carrière qui m'a déjà fait dire, dès 1862, dans une étude sur sa *Dalila* :

« L'exposition de *l'Abdication de Charles-Quint*, à Berlin et à Munich, a suffi pour y inspirer les talents les plus remarquables, pour y susciter même une école nouvelle, dont M. Schrader est le chef dans la première de ces capitales et M. Piloty dans la seconde. Plus soucieux des intérêts de l'art, moins exclusif, l'étranger a ainsi entretenu et propagé les magnifiques traditions du grand artiste. En Belgique, au contraire, l'administration communale de la capitale ne paraît guère se douter des reproches que les générations contemporaines et celles qui les suivront ne lui feront qu'avec trop de fondement. Au spectacle de ce qui se passe à Bruxelles pour la direction de l'Académie des beaux-arts, on croirait que nos édiles et leur entourage craignent d'avoir quelque chose à perdre au contact du prince des peintres belges. Ailleurs, il n'est pas de démarches, de sacrifices auxquels on ne consente pour obtenir le concours d'illustrations scientifiques ou artistiques à des institutions nationales d'enseignement. On y voit une nécessité, une gloire, jamais une humiliation. L'amour-propre des individualités administratives baisse pavillon sans hésiter devant les susceptibilités d'un homme de génie ou d'un talent hors ligne. La commune bruxelloise ne soupçonne pas tout ce qu'a de méritoire une abnégation de ce genre. Qui sait si quelqu'un de ces messieurs daignerait, à l'exemple de François Ier, ramasser le pinceau de Titien, ou tenir l'échelle d'Albert Durer, comme le fit un jour Charles-Quint? Ils ont proposé à M. Gallait de diriger l'Académie et ils ont subi, assurent-ils, l'affront d'un refus! Ne lui avaient-ils pas, eux, refusé l'unique condition qu'il avait mise, il y trois ans déjà, à son acceptation, à savoir : l'appropriation d'un local décent? Aveugles volontaires, mais voyez donc quelles splendides leçons vous dérobez à l'admiration de notre jeunesse artistique! »

Quant au peintre de la modernité, le seul fait de sa qualité de chef d'école et les remarquables disciples sortis, dans les

Digitized by Google

dernières années, de son atelier, donnent à ses avis une importance incontestée et incontestable et l'imposent au choix du gouvernement.

M. Alfred Stevens est un des plus fidèles desservants de la nature. Rompu aux artifices de la brosse, possédant savamment tous les secrets du coloris, ses surprises, ses enchantements, maître souverain de la forme, il sait oublier tant d'avantages pour se livrer tout entier à l'observation. Il retrouve ainsi le don de la naïveté, qui est, suivant un ingénieux moraliste, l'expression la plus simple et la plus naturelle d'une idée fine et délicate, et, suivant un autre, la première parmi toutes les perfections de style.

Sans cet effort incessamment renouvelé d'études attentives, sans ce vigilant contrôle exercé sur lui-même, jamais M. Stevens ne serait arrivé, dans ses nombreuses œuvres, à varier la gamme, à transposer la note, à multiplier les types, à les approprier au sujet, avec une aisance et une abondance qui confondent l'œil et la réflexion. Cette femme esseulée, raidie par le désespoir dans lequel la plonge une *Horrible certitude*, est comme baignée dans la tristesse. Tout ce qui l'entoure a pris comme elle-même une tonalité grise et plombée. En revanche, les jeunes filles qui badinent devant un *Masque japonais* sont inondées de lumière et grassement brossées en pleine pâte. C'est un épanouissement de rires malicieux, de grâce mutine et d'adorable fraîcheur. Pour elles, la vie est rose, claire comme la robe qu'elles embellissent, comme la fleur piquée dans leur opulente chevelure. De toutes les parures, elles étalent la plus belle, leur triomphante jeunesse. A ses *Mondaines*, à ses *Visiteuses*, un de ses tableaux les plus achevés, M. Stevens, avec un tact exquis, a réservé sa curieuse familiarité avec toutes les élégances de la toilette française, la profusion subtile des détails, l'agrément natif affiné par la coquetterie de goût que la Parisienne a élevée au degré d'un art. Les *Visiteuses* surtout sont la merveille du genre. Toutes ces grandes dames appartiennent bien au luxe dont elles sont environnées. Elles y ont grandi. Elles ont présidé elles-mêmes à ces arrangements somptueux.

Digitized by Google

Elles sont chez elles. Elles sont vivantes. C'est pourquoi M. Stevens ne tombe jamais dans la fadeur du journal de modes, écueil de ses nombreux imitateurs français et belges. Les lignes et les ondulations du corps se dessinent sous la soie, les dentelles et les robes à traîne, avec une vérité pleine de brio. Ce que Millet a fait pour le paysan français de nos jours, M. Stevens l'a réalisé pour la femme contemporaine. Il a fixé à jamais sa silhouette.

Aucune nuance de la femme moderne n'a d'ailleurs échappé à son regard scrutateur. Son *Sphinx parisien* est à la fois un attrait et un effroi, par sa blonde et fatale beauté. Si l'on pouvait, nouveau Pygmalion, répéter ici le prodige de Galathée, on ne l'oserait! Cette femme, au boa de martre qui lui caresse le cou avec des enlacements serpentins, a l'attraction de l'abîme. Dans les *Quatre Saisons*, qui font partie du cabinet du Roi, le penseur reparaît, doublé d'un poète. Même poésie, avec plus de sensibilité, dans ce délicieux profil de jeune fille qui, en suivant d'un regard vague le vol d'un papillon, se laisse aller au *Besoin de rêver*. Ses portraits d'adolescents, par la distinction de la pose et les tons gris colorés, rappellent Van Dyck, le portraitiste élégant par excellence.

Qu'on le baptise peintre de la modernité ou autrement, la maîtrise de M. Alfred Stevens l'appelle au sein de la commission qui serait chargée d'aviser à la grave question de la réorganisation de notre enseignement académique.

Ces trois hommes sont aux antipodes, me dira-t-on. Je ne l'ignore pas, mais je sais aussi que tous trois sont Belges, de tout cœur, et qu'on n'invoquera pas vainement tout leur concours lorsqu'il s'agit de la patrie et de son avenir artistique.

MAX SULZBERGER.

Digitized by Google

FERDINAND HENAUX

1815-1880

> Les Liégeois ont coutume de dire qu'ils ont du feu plus chaud que le feu, du fer plus fort que le fer et du pain meilleur que le pain.
>
> GUICCIARDINI.

En 1834, au lendemain des agitations de la Révolution, quelques patriotes fondèrent à Liège l'*Association nationale pour l'encouragement et le développement de la littérature en Belgique*. Comme le firent quinze ans plus tard les littérateurs flamingants, ils comptaient organiser des congrès à Liège, à Bruxelles, à Gand et à Anvers, où ils avaient tout d'abord institué des commissions locales. Celle de Liège, qui avait la direction centrale, commença, dès le 1er janvier 1835, la publication de la *Revue belge*, organe de la fraternité littéraire.

Parmi « les nouveaux besoins et les nouveaux devoirs » que signalait le prospectus, figurait au premier rang l'étude de l'histoire, comme véhicule de l'esprit national. La Belgique, que l'on croyait n'être qu'une expérience improvisée, plongeait ses racines dans le passé le plus profond. De là, disait le *leading-article* de la Revue, « la poésie dans l'histoire ». De là, dans tous ceux qui suivirent, soit en vers, soit en prose, une sorte d'éblouissement juvénile. Toutes les fois qu'un collaborateur exhumait quelque « titre à l'orgueil national », comme on s'exprimait alors, c'était une stupéfaction pareille à celle du laboureur de Virgile :

Grandiaque effossis mirabitur ossa sepulcris

Digitized by Google

On s'intéressait à tout ce qui prouvait que nous ne dations pas d'hier.

Tandis que Polain, Reiffenberg, Weustenraad, Faider, Borgnet, Saint-Genois et tant d'autres s'attachaient à la grande poésie de nos annales, Grandgagnage et le docteur Bovy aimaient à faire revivre les vieux dictons, les vieilles plaisanteries et les traditions populaires. La *Revue belge* eut les prémices de ces amusantes *Promenades historiques dans le pays de Liége*, dont la vogue persiste toujours. Quant aux *Voyages et Aventures* d'Alfred Nicolas et à ses *Wallonnades,* l'organe de l'*Association nationale* n'avait pas à en recommander la causticité éburonne. Les lecteurs du pays y retrouvaient aisément leur tour d'esprit indigène, leur bon sens mi-gaulois, mi-germanique. Au reste, cette bonhomie savait se transformer singulièrement, soit pour gouailler l'impertinence parisienne, soit pour stimuler l'amour-propre national. Je suis Liégeois, s'écriait le naïf Bovy; la vieille république de Liège a été constamment l'objet de mes pensées et de mes affections. Je n'oublie pas cette inscription des bornes de la banlieue de Huy :

> Mieux vaut mourir de franche volonté
> Que du pays perdre la liberté.

J'oublie encore moins ce mot de Mirabeau, dînant avec des patriotes à Liège, le 19 août 1789 : « Eh! messieurs les Liégeois, que voulez-vous donc? Nous ne faisons une révolution en France que pour conquérir la moitié de ses droits! »

Vrai contemporain de l'époque de la Principauté, comme disait la *Gazette de Liège*, l'aimable Bovy, en présidant l'*Association nationale*, rattachait doublement le présent au passé. Ce fut aussi la pensée maîtresse du *Congrès de Liège* qui se tint, selon les statuts, en août 1836. Malgré l'éclat des découvertes paléontologiques de l'illustre Schmerling, malgré l'intérêt de certaines discussions d'économie politique et sociale, le programme des concours porta principalement sur l'histoire du pays. On fit les fonds d'un prix académique

Digitized by Google

pour le meilleur ouvrage sur la constitution liégeoise. Un jeune poète, Étienne Henaux, obtint le prix de poésie pour sa pièce sur les *Six cents Franchimontois*. N'était-ce pas là, comme le disait *le Politique* (journal liégeois), « redorer nos anciennes gloires obscurcies » ?

I

Un des frères du lauréat du concours, Ferdinand Henaux, allait bientôt entrer en lice pour cette religion du passé, tant prônée par la *Revue belge*. Comme Etienne, et mieux encore, après quarante-quatre ans de travaux obstinés, il méritera le mot d'un biographe : « Liège, son premier et son dernier amour. » Né au cœur de la cité, rue de la Madeleine, dans ce quartier aujourd'hui métamorphosé, et qui jadis s'appelait *Merechoule*, parce que, selon les vieux chroniqueurs, c'était la *mère* des vinâves ou quartiers [1], Ferdinand devrait être surnommé *leodissimus*, Liégeois jusqu'au bout des ongles, comme disait M. Alphonse Wauters. On n'a jamais vu peut-être pareil fanatisme de clocher. Tout avait contribué à le faire naître, à le développer à outrance. Le père du jeune érudit était venu installer derrière l'hôtel de ville un commerce de draps qui prospérait grâce à son activité, à son intelligence [2]. Ses quatre fils, pourtant, ne témoignaient pas la moindre vocation mercantile. Lui s'en consolait en voyant le succès de leurs études et en se disant que la science n'était pas un capital à dédaigner. Très absorbé par ses affaires, il ne remarquait même pas que, si Joseph, Etienne et Victor pouvaient réussir comme avocats, Ferdinand se butait toujours à quelque besogne peu pratique. Ce liseur acharné était en même temps le plus timide, le plus songeur de la famille ; il semblait se blottir avec ses livres auprès de sa mère, une Autrichienne du duché de Limbourg,

[1] Une étymologie plus sérieuse rattache *Merechoul* à *Marescheolus*, *Maresquel*, pour désigner la plaine autrefois marécageuse au bas de Publémont.

[2] Ferdinand était *né* et *nationné*, comme on disait autrefois. (Cf. Henaux, *Histoire du pays de Liège*, II, 348, 13e édition.)

Digitized by Google

de Dison, et qui aimait à conter comme à écouter des lectures. Ferdinand n'avait guère été à l'école; il avait préféré s'instruire à la maison et à sa manière. Comme il fallait pourtant être quelque chose, on le mit chez un notaire du voisinage, ami de la maison; il y allait à ses jours et à ses heures, et le peu d'argent que le jeune clerc y gagnait servait à acheter des bouquins d'histoire, comme on en vendait surtout sous les galeries du vieux Palais. Il ne sortait guère, pas même pour aller au théâtre. Les *facta domestica* de sa chère ville suffisaient à son imagination. Il pouvait déjà dire, comme Augustin Thierry : « L'histoire de la ville natale est celle où notre âme s'attache. » Tant et si bien qu'un beau jour, quand son père offrit de lui acheter une étude de notaire aux environs de Verviers, il finit par refuser, malgré toutes les instances. Le Benjamin érudit voulut un moment apprendre l'art du graveur; c'était, en quelque sorte, une ruse pour vivre encore en compagnie de ses anciens Liégeois, les graveurs de Bry, de Glen, Valdor, Varin, Natalis, Duvivier et Gilles Demarteau.

Mais ses yeux aigus aimaient encore mieux fouiller et fourrager dans les vieux documents. N'y retrouvait-il pas tout ce passé qui le rendait si indifférent à l'heure présente? N'y voyait-il pas revivre en plein toutes ces figures qui le hantaient et l'obsédaient depuis les causeries du foyer paternel, les *sîzes* sous la cheminée, où l'on faisait *pêter des crompîres?* On lit, vers la fin de sa grande *Histoire de Liège* (II, 578, 3e édition), cette note caractéristique; il s'agit de la révolution liégeoise :

« Les événements qui suivent, établis ici chronologiquement pour la première fois, étaient tous traditionnels à Liège pendant notre enfance. C'étaient des souvenirs du foyer. Nos parents et leurs vieux amis, Liégeois de mœurs et d'habitudes aussi bien que de naissance, parlaient *de visu* et *de auditu* de Chestret, de Fabry, de Donceel, de Levoz, de Bassenge, de Delle Créyer, etc. Mon père avait été voir *li rossai prince* (Hoensbroech le Roux) gisant dans sa chapelle ardente. Un jour, on nous montra le sec Piret

Digitized by Google

(l'avocat du prince-évêque), qui se mourait dans l'isolement. Le gendre de Fyon (le général verviétois) nous a contraint bien des fois à l'écouter raconter maints épisodes de l'époque révolutionnaire. Il accentuait et se cravatait à la manière des *Incroyables* de 1794, etc. Ces ressouvenances nous ont été utiles. Nous avons mieux saisi le sens des témoignages contemporains. Nous avons pu conserver à chaque incident sa valeur véritable. Les scribes béats du prince ont calomnié et parodié la Révolution dès son début. Leurs libelles sont des sources peu sûres. » — Plus loin, page 644, il se rappelle ce que lui racontait « la vénérable mademoiselle de Donceel » au sujet de l'exil de son père, l'héroïque bourgmestre.

Jusque dans ses courses en ville, l'histoire le poursuivait; il pouvait dire avec Cicéron : *Quocumque ingredimur, in aliquam historiam vestigium ponimus.* Déjà en 1837, à vingt-deux ans, il publie, chez Redouté, *la Description historique et topographique de Liège.* Dans son exaltation éburonne, il prétend que les quinze échevins établis par saint Hubert en 708 se retrouvaient encore en 1794. Ce n'est qu'à Liège, croit-il, qu'on a pu voir, le mardi de Pâques, une courtisane proclamée *regina*, encensée à l'église Saint-Lambert et promenée en ville avec un diadème de clinquant et une robe de pourpre fripée. Il faut entendre sa colère contre Charles le Téméraire, comme s'il était un des 600 Franchimontois! Le chroniqueur Jacques de Guyse n'est pas plus véhément contre Margot *la Noire Dame*. En revanche, comme il est fier de trouver dès 1732 une bibliothèque publique, qui sera plus tard la bibliothèque populaire instituée par son frère, l'échevin Victor! Comme il a soin d'exalter les libertés liégeoises au-dessus des théories françaises et des superstitions flamandes! Néanmoins, à cette époque, il tonne encore contre les rationalistes et les républicains. Une remarque naïve (page 68) : « Ce qui distingue particulièrement les Liégeois, c'est leur amour pour leur liberté et pour leur pays; c'est ce qui fait que plusieurs voyageurs leur ont reproché un esprit de localité trop étroit. Ce reproche, cepen-

Digitized by Google

dant, nous semble un peu hasardé; car, selon nous, la célébrité que ce beau pays a su acquérir dans toutes les branches de nos connaissances ne semble-t-elle pas donner au Liégeois le privilège d'être fier du sol qui l'a vu naître? »

Malgré ce *léodisme*, Henaux s'intéresse aux Flamands; il se rappelle le temps où, dans sa famille, on échangeait les enfants avec Tongres, comme au temps d'Hemricourt, quand les seigneurs wallons envoyaient leurs aînés au pays de Looz « *por aprendre langue tiexhe et courtoisie* ». Collaborateur à la plus ancienne revue de Gand, le *Messager des sciences historiques*, il y publie en 1838 une notice sur Villenfagne, ainsi qu'une étude sur les nombreux titres des princes de Liège [1], dont l'autonomie lui semble dater d'un diplôme impérial de 908. Pour la même revue, en 1840, il esquisse une géographie liégeoise (Hesbaye, comté de Looz, marquisat de Franchimont, Condroz et Entre-Sambre-et-Meuse). Il constate que ce pays, s'allongeant de la Gueldre à la Champagne, ne jouit que d'une neutralité mal armée. Par une sorte de politesse littéraire, il aime à révéler l'honorable intervention des Gantois en 1430, à l'effet d'obtenir la paix entre Liège et le duc de Bourgogne. En même temps, il attaque Monstrelet, Duclercq et Chastelain, comme si c'étaient des historiens modernes. En 1841, le zélé chercheur communique encore un article sur la vie et les œuvres de Jacques de Hemricourt.

Entre ces diverses contributions au *Messager*, il ébauche, pour le concours de la *Revue belge*, un mémoire qui demeura manuscrit. Grandgagnage, rapporteur désigné par l'Académie, lui reprocha d'être trop développé, alors qu'il ne fallait que définir le Règlement de Maximilien de Bavière. Toutefois, une médaille d'argent et l'impression après revision du texte furent proposées par la commission académique. L'auteur s'en tint à un refus absolu. (*Bulletins de l'Académie*, VII, 1re partie, p. 263.)

[1] Contre tout le monde, il s'obstinait à écrire *Liège* avec un accent grave. On lui donne raison aujourd'hui.

Digitized by Google

II

On peut regretter que Ferd. Henaux n'ait pas fait d'études plus régulières; les humanités, par l'horizon qu'elles découvrent, semblent devoir favoriser l'esprit de comparaison, le sens critique et tout ce qui convient à la portée philosophique de l'histoire. Toutefois, cette lacune fut, en partie, comblée par un travail opiniâtre et, s'il faut le dire, par une sorte d'atmosphère littéraire qu'on respirait dans cette vieille maison trapue et bien liégeoise de la rue de la Madeleine. Outre l'influence de l'enseignement universitaire qu'importaient, pour ainsi dire, quotidiennement ses frères aînés, il y avait surtout chez deux d'entre eux un amour de la poésie qui suscitait sans cesse des lectures, des essais et même des controverses sur la grande querelle des romantiques et des classiques. Wiertz aussi, ce peintre chercheur et robuste, cet adorateur d'Homère et de Corneille, ce Wallon antiparisien, fréquentait ces jeunes gens et ne nuisait pas, sans doute, à l'éclosion des élégies d'Etienne (*le Mal du pays*) ou des sonnets de Victor (*Paulus Studens*). Celui-ci, après une excursion en Allemagne, au pays de ses rêves, traduisit quelques-unes des gracieuses fantaisies de Rückert, le poète à la mode.

C'était donc là, comme l'a dit G. Frédéricx de l'*Indépendance*, une famille d'écrivains. Le tome XXIII de la *Revue belge* (1843) le prouvait d'une façon touchante. A côté des poésies de ses deux frères, Ferdinand insérait des *Etudes historiques et littéraires sur le wallon*. Dans un style plus sûr et plus vif, il s'inspirait de l'aimable *Gemüthlichkeit* du Dr Bovy pour décrire le crâmignon, « ce branle qui défile, serpente, se déroule et ondoye ». — S'il se félicite des efforts de la Société d'Emulation dirigés contre « le wallon à outrance »; s'il proteste contre certains refrains scandaleux du bon vieux temps, il le regrette pourtant ce temps de bonacité, comme disait De Trappé, cette époque des *paskeies* (pasquilles) et du couvre-feu, chanté par Simonon, dans sa chanson *Li Kopareie*. Mais n'est-ce pas un étrange chauvinisme qui

Digitized by Google

lui fait dire : « Pour l'entendre encore (cette cloche de Saint-Lambert), pour vivre vingt-quatre heures sous notre antique nationalité, nous donnerions tout ! » Tel est donc le charme de ces vers :

El mi donn' li sovnance
Dès anneie di mi effance.....

III

En 1844, quand la *Revue belge* devient la *Revue de Liège*, c'est Ferdinand Henaux qui inaugure la nouvelle publication. Etait-il encouragé par ce mot de Stassart prononcé à l'Académie le 17 septembre 1843 : « L'étude de notre histoire est la meilleure école de morale? » Voulait-il plus directement répondre à l'esprit du nouveau prospectus? Toujours est-il que son magistral *Tableau de la constitution liégeoise* débute par un satirique pastiche de La Bruyère : « Il y a encore des jeunes gens et des hommes faits qui savent parfaitement que Nemrod était gaucher, Sésostris ambidextre, et qui demandent ce que c'était que le pays de Liège. Ces Hermagoras, ces Ducanges de salon disent qu'à Liège il n'y avait rien que prêtres, moines et *bott'resses*. Pardonnez à ces beaux parleurs, ombres d'Hemricourt, de Méans, de Bassenge, de Villenfagne. Notre histoire, nous le proclamons, est l'une des plus fécondes en enseignements utiles, l'une des plus nationales que l'on puisse citer. Le code des libertés liégeoises est digne de figurer à côté des meilleures chartes. C'est pour nous un culte particulier. Il faut nous pardonner quand parfois nous nous prenons à regretter notre unité politique, quand nous nous enivrons de nos vieilles gloires. *Jeunes, nous aimons déjà ce qui est vieux;* nous sommes las de la sagesse si précoce, si uniforme qui règne autour de nous, de nos spéculations mercantiles, de notre cosmopolitisme banal. »

Puis, il parlait de son impartialité, de sa conscience, et semblait songer au mot shakespearien de Henkart, le patriote

Digitized by Google

bien-aimé : « Mes amis, je dors [1] avec ma conscience et je ne tiens pas à ce qu'elle me réveille. »

Mais ces études de droit constitutionnel ne suffisaient pas à son enthousiasme. Il annonçait en même temps un recueil qu'il intitulait : *Traditions héroïques et chevaleresques du pays*. La première monographie concernait la légende des Quatre fils Aymon. Comme le montra depuis M. Michelant (67e volume de la Bibliothèque de Stuttgart), ce type du poème féodal appartient principalement à l'Ardenne. Henaux insistait pour le faire plus particulièrement liégeois : le *Herdier* (berger) vous indiquait Montfort; Doon aux six doigts était baron d'Avroy ; le château d'Aigremont existait encore ; c'était du pont des Arches qu'on avait précipité le cheval Bayard ; enfin, la tour Charlemagne de Poulseur et le Neuf-Castel d'Amblève pouvaient bien être considérés comme des souvenirs importants.

L'histoire de l'imprimerie locale fut un curieux épisode « d'exagération patriotique », comme disait Frans Roucher dans la *Revue de Liège* en critiquant l'opinion de Ferdinand sur l'antiquité de la langue wallonne. Comment faire pour sauver, cette fois, l'honneur « de la noble cité » ? On imprimait à Alost dès 1473, à Gand dès 1483, et à Liège ? En 1556 seulement, d'après Reiffenberg, deux ans plus tard qu'à Maestricht même. « Eh ! quoi ! s'écrie l'ultra-liégeois, notre vieille patrie, de tout temps si renommée pour son amour passionné pour les arts et les lettres, aurait connu si tard la typographie ? » Et le voilà en proie à une véritable obsession pour trouver des incunables introuvables. Ses *Recherches historiques* sur l'introduction de l'imprimerie au pays de Liège (Desoer, 1843) ont abouti toutefois, d'après Reiffenberg (*Bulletin du Bibliophile belge*, I, 53), à déterminer plusieurs dates dans l'histoire de nos imprimeurs. Le même *Bulletin* (I, 97) cite, à propos de ces controverses, une lettre où la passion de Ferdinand se révèle de la façon la plus caractéristique :

« Je dois vous faire ma confession, monsieur le directeur ;

[1] Archaïsme wallon pour : *je couche.*

Digitized by Google

oui, avec mon frère Etienne, je suis coupable d'un délit de lèse-bibliographie que j'ai été poussé à commettre pour *l'amour de Liège*. Je vous dirai donc que les livres intitulés : *Les sermons du désireux* (1517), *Arnoldi de Fleron jurisperiti tractatus de investitura pontificum Leodiorum* (1484), *La prognostication de Liège pour l'an* 1542... j'en bas ma coulpe, monsieur, ces livres et les insidieux extraits qui accompagnaient leur description sont complètement faux. En les inventant, notre but était aussi louable qu'innocent : nous voulions acquérir la certitude, en soulevant de savantes critiques, que Liège n'avait pas eu d'imprimeur avant Morberius. Je demande humblement pardon aux bibliophiles pour les avoir tracassés pendant plus d'un an avec mes trouvailles merveilleuses. Comme la vérité pourrait en souffrir, il serait bon, dans l'intérêt de la probité bibliographique, de faire savoir que ces trois ouvrages sont supposés. »

Ces supercheries littéraires avaient été remises à la mode par le succès ébouriffant du *Catalogue Fortsas :* « *Catalogue d'une très riche, mais peu nombreuse collection de livres ayant appartenu à feu le comte Jean-Népomucène-Auguste Pichauld, comte de Fortsas, près de Binche* (Mons, Hoyois, 1840). » F. Henaux en inventa même pour le plaisir d'inventer, ou plutôt pour donner une autre forme à sa propagande liégeoise. C'est ainsi qu'il s'avisa de faire imprimer sur la couverture de ses nombreuses brochures ou tirés à part de 1844 à 1847, les intitulations les plus fantastiques, telles que : *Ribaulds, truands et femmes bordelières de la noble cité de Liège* (Paris, in-12) ; *Voyage industriel et bibliographique de Liège à Verviers* (Herve, in-8°, épuisé) ; *Dissertation sur le calendrier liégeois*, par N. A. N. D. (c'est-à-dire *Ferdinand*), auteur des *Recherches historiques et philosophiques sur les fourches patibulaires de Saint-Gilles lez-Liège, suivies de particularités chronologiques sur les bourreaux de cette noble cité; Souvenirs d'une excursion au manoir de Longpré*, par André Muret (Herve, in-8°, épuisé) ; *Voyages romantiques dans le pays de Liège, ibid. ; Chasse aux souvenirs*, par André Muret, Liégeois pérégrinant à pied, 2e édition. Enfin, en

Digitized by Google

wallon même : *Nawreîez* (glanes) [1], *numismatographiquez sô Lîge*, ramehneîez (recueillies) par D. T., de l'Académie archéologique de Belgique. Lîge, Oudârt, YVIIICYYYYIIII. Dans ce dernier opuscule, qui n'était qu'un article transformé de la *Revue de Liège* (1844), un numismate très connu, M. R. Chalon, avait remarqué « une plaisanterie inoffensive et, de plus, très spirituelle ». Cette plaquette, tirée à sept exemplaires (épigramme pour les bibliomanes), l'avait d'abord fort intrigué. « Je me jetais, dit M. Chalon, la tête au mur pour déterrer le nom de ce D. T., lorsqu'un obligeant ami, qui connaît Liège, me fit observer que la pièce était datée de Longpré [2], castel d'un savant numismate que je ne nommerai point, mais qui porte le nom d'une province belge et n'est ni M. Brabant, ni M. Namur. Au reste, cette coutume, aristocratique en diable, de dater d'un donjon, paraît être chère aux Liégeois. M. Grandgagnage n'a-t-il pas daté ses wallonades d'Embour ? »

Charmante facétie numismatique, continue M. Chalon, à l'occasion d'une trouvaille ou prétendue trouvaille de méreaux de plomb, faite sous une des stalles du chœur de Saint-Jacques et acquise au poids de l'or par un célèbre collectionneur de boutons de guêtres, *au chef pelé*. » Sur une planche joliment gravée, l'auteur, se souvenant de son premier métier, donne le dessin de ces méreaux par *avers* et *revers*, en termes techniques irréprochables. Comme ils portent la date de 1785, c'est une raison comme une autre pour faire l'histoire de cette abbaye de bénédictins qui, fondée en 1014, devint collégiale en 1785, à la demande même des moines. Au fond, il s'agit moins de cette sécularisation que d'une croisade à prêcher contre ceux qui ignorent ou dédaignent « la vieille gloire monétaire de Liège ». Tout en baguenaudant « sur son vieux bahut, qui ne contient que quelques *patagons*, deux ou trois *blâmuses*, plusieurs *patârs* et beaucoup d'*aidants* », l'érudit en goguette a soin de montrer combien, sous le rapport de

[1] *Nawrcie*, signifiant paresse (du latin *ignavia*). *Ramehné* = glaner.
[2] Ce village existe réellement non loin de Moha et de la Méhaigne.

Digitized by Google

l'histoire numismatique, les compatriotes flamands déploient un patriotisme à faire rougir les Liégeois.

En attendant, pour qu'on ne soit pas trop longtemps vaincu par les Flandres, F. Henaux s'adresse à la *Revue de numismatique belge;* il y systématise ses idées sur l'histoire monétaire de son pays. Le directeur de cette revue, M. Ch. Piot, lui dédie sa brochure « sur les symboles de quelques ateliers monétaires du pays de Liége ». En réponse, vient aussitôt une dissertation, la 20e de l'auteur, sur l'histoire de sa ville. Cette fois, il s'agit de l'*individualité* monétaire des municipalités liégeoises. L'empereur d'Allemagne, les considérant comme une confédération de républiques gérée par un président à vie, leur concède une sorte d'autonomie monétaire. Ce n'est pas qu'elles puissent frapper une monnaie publique admise dans tout l'empire; nous voyons que les pièces de Visé, de Maestricht, de Liège, etc., qui nous sont restées du IXe siècle, bien que portant le coin impérial, ne peuvent avoir qu'une circulation locale. Peut-être la monnaie de Charlemagne au nom inconnu de C LEGIA appartient-elle à *Civitas Legia.* A la longue, ces libres cités finissent par perdre plus d'un privilège. Hemricourt, en 1380, résumant le dernier état de la jurisprudence politique, écrit dans son *Patron delle Temporaliteit des Evesques de Liège :* « Il affiert à Monseignor et à nul autre en son païs, *se ce n'est par son congié*, de faire monoye d'or et d'argent. » Ici comme ailleurs, on reconnaît la tendance des princes-évêques à s'adjuger maintes prérogatives municipales. Mais si l'on étudiait les symboles et les armoiries de nos communes, on se convaincrait sans peine de leur vie propre et vraiment individuelle. Il est regrettable que de Renesse se soit borné à la publication des monnaies à l'effigie de nos princes. Quand réalisera-t-il sa promesse de décrire et de classer les médailles, jetons, méreaux et monnaies des villes et des bourgs de ce pays? Quand retrouvera-t-on, au fond de quelque *pavilhar*[1],

[1] C'est-à-dire portefeuille aux actes publics. Peut-être du latin *pugil larius*, tablette pour écrire. (Cf. Ducange.)

Digitized by Google

la Lettre des Changeurs de 1314, pour nous édifier sur les transactions avec l'étranger ?

IV

Dans la *Revue de Liège*, où paraissait si souvent le nom des Henaux, les articles les plus variés ramenaient toujours à l'évocation de la vieille patrie. Tantôt, sous le titre *Vieux mensonges et erreurs nouvelles*, c'était l'origine de la Sauvenière et de Roland-goffe qu'on tâchait d'élucider. Tantôt, « en picorant dans de vieux livres, » c'était un Record des Echevins de Liège de 1250 que l'on déchiffrait pour constater que, de temps immémorial, les marchands verviétois étaient exempts des droits de tonlieu, comme ceux de Lubeck, de Nuremberg et de Francfort. Cette exemption était annuellement remémorée par la *croix* ou procession de Verviers. Le mercredi de la Pentecôte, ils entraient en dansant à Liège, dansaient jusque dans le grand chœur de la cathédrale et sous la couronne (ou grand lustre), où ils remettaient une bourse à un chanoine ; « puis ils se rendaient sur le marché aux grains, où le juré du muid leur remettait un setier ; ils le brisaient avec le bois de la croix de procession, et, toujours dansant, ils allaient en jeter les débris dans la Meuse du haut du pont des Arches. »

Un jour, on cherchait à intéresser l'ami Wiertz aux bizarreries du calendrier liégeois. Et tout d'abord le bibliophile voulait justifier sa manie : « Je n'ai plus d'amis, disait-il en 1845 (il n'avait que trente ans). Les ingrats m'ont quitté pour être plus heureux : ils sont morts. Malheur, oh ! malheur à ceux qui perdent leurs amis d'enfance ; ils n'en feront plus !

« Mon cœur voulant absolument aimer quelque chose, il s'est pris à aimer les livres, et particulièrement les vieux, jaunis par le temps et l'étude. Quand il ne pourra plus rien aimer, j'espère qu'il les aimera encore. Un livre, n'est-ce pas un ami de tous les jours, de tous les instants ? Lui, il ne m'abandonnera jamais. Quand je suis triste, il me console ;

Digitized by Google

quand je suis joyeux, il rit avec moi ; si je visite quelque manoir antique, il m'accompagne.... Vive le bibliophile ! C'est un bourgeois qui considère l'amour des livres ou le coin du feu comme le vrai bonheur. »

Il s'est donc enquis d'un vieux *spot* ou proverbe : *Noé et J'han spârté l'an.* Qu'est-ce à dire ? Comment ! la Noël et la Saint-Jean se partagent l'année? Ne sont-ce pas les deux solstices ? Cens et rentes se payaient donc à ces deux termes ; ainsi le voulait le *stile* de Liége. En outre, il y avait l'année ecclésiastique, qui commençait après la bénédiction du cierge pascal, la veille de Pâques. Et le poisson d'avril ! Que d'anecdotes liégeoises il a provoquées ! En voici une du prince de Ligne : « A Liège, dit-il, je me fis passer, à la porte de la ville et à l'auberge, pour un cardinal envoyé par le pape pour admonester le prince-évêque au sujet de ses maîtresses. Il pensa mourir de peur ainsi que du scandale qui en résulta dans les papiers publics. Il écrivit, pour se plaindre de moi, au prince Charles (de Lorraine) ; c'était mal s'adresser, car le prince en rit comme un fou en m'en parlant. »

Mais que de choses dont l'histoire n'a pas encore donné le sens ! Telle est cette coutume liégeoise de la veille de la Saint-Hubert. Tous les ans, à cette époque, les marchands tourneurs exposaient en vente des mannes remplies de maillets de bois de différentes grosseurs. Chaque gamin s'en procurait un pour trois ou quatre *aidans* (liards), et, la nuit venue, on se formait en bandes, pour parcourir les rues en courant et en frappant sur toutes les portes.

Cette vénération pour l'ancien régime (qu'on regrettait tout en le critiquant), éclate d'une façon bizarre dans une notice sur *Laurent Mélart,* l'historien de Huy. C'était, pour ainsi dire, son prototype. Ce bon bourgmestre qui se fait l'historien de sa ville, sans oublier qu'il est aussi citoyen de Liège, gardera toujours de pieux lecteurs. Le premier, il a dépouillé nos annales « de leur livrée ecclésiastique ». Il a été élevé dans le culte de l'histoire nationale par ces chroniques domestiques que, comme à Florence, les bons bourgeois se faisaient un honneur de conserver et d'accroître.

Digitized by Google

Dès qu'un élève des écoles savait écrire proprement, on le mettait *àla copie*.

Mélart fut le premier historien qui se fit imprimer en français (1641). Jusque-là, le français ou plutôt le roman-wallon n'avait servi qu'à la poésie ou aux récits personnels et familiers. C'est pour cela que Comines considérait comme une faveur suprême d'être couché dans le latin de son ami, l'archevêque Angelo Catto, astrologue de Louis XI. Laurent Mélart commence par déclarer : « Je luy devais (*à ma ville natale*), me semble, ce travail pour l'acquit des obligations que j'ay à un lieu où j'ay extrait ma vie et puisé mes honneurs. »

Ferdinand Henaux aime dans ce style la franchise wallonne, ennemie des périphrases et des restrictions mentales; il y cueille une définition du Liégeois qui mérite d'être rappelée : « Le peuple de Liège ressemble à une huile qui *gargote* (fait du bruit en bouillonnant) en une creuse chaudière bouillant toujours et prête à sauter. » Ces *tiess di hoie* avaient des épouses assorties :

Si tu prends la Wallonne,
Testue elle sera, Colas.
(*Bulletin du Bibliophile belge*, I, 329.)

« Somme toute, conclut l'auteur de la notice, nous aimons ce bon Hutois, qui ne veut pas « forligner de son histoire » sous prétexte de cosmopolitisme. Il est pieux sans être crédule, démocrate et patriote, mais surtout vrai bourgeois et homme d'honneur. »

V

A son tour, à propos de ses *Recherches sur l'étendard national des Liégeois* (1845), dissertation dédiée à Mathieu Polain, autre historien patriote, Ferdinand Henaux exalte la noblesse historique de son pays. C'est Charlemagne lui-même qui donna le *standârs*, l'étendard de Saint-Lambert. Au haut d'une hampe ou grand bâton blanc était attachée une traverse argentée; à la traverse était appendue une pièce de

Digitized by Google

satin carrée, entièrement blanche, sans broderie ni figures, mais bordée d'une frange d'argent. La hampe était surmontée d'une petite croix posée sur une base sculptée qui renfermait une clochette d'argent. Ce labarum fut confié d'abord à Buèves d'Aigremont. La légende, naturellement, prenait cet oncle des quatre fils Aymon pour un héros authentique. Dans Jean d'Outremeuse, on voit revenir jusqu'à cinq ou six fois, après des intervalles d'un siècle, le romanesque Ogier le Danois, le grand bâtisseur *fée* (enchanté) de Liége. Toujours est-il que les sires d'Aigremont furent longtemps désignés sous le nom d'*advoués* de Hesbaye, et qu'à ce titre ils étaient les porte-drapeaux du pays. Comme le *standârs* était déposé dans le trésor de la cathédrale avec les reliques et les joyaux les plus précieux, on a souvent confondu ce drapeau, en quelque sorte laïque, avec la bannière rouge des chanoines tréfonciers.

Aussitôt que la *cloche blanche* ou plutôt la *ban-cloque* avait sonné l'appel aux armes, l'*advoué* apparaissait avec sa garde de quarante chevaliers d'élite. Après la messe, le grand prévôt du chapitre de Saint-Lambert conduisait le porte-drapeau sous le lustre appelé la *Grande Couronne* et l'armait de toutes armes blanches. S'avançant ensuite vers le maître-autel, l'*advoué* prononçait le serment d'usage : *Iceluy ne werpiroy ni le lairoy, ains le raporteroy bien et loialement à mon povoir*. C'étaient ceux de Tihange près de Huy qui devaient fournir le chariot, le *carrocio* à la milanaise. Et les cloches *tribollaient à joie* et les trente-deux *bons mesti*, groupés chacun sous le blason de son travail, allaient aider ceux de Tongres, de Saint-Trond et de Hasselt, qui recevaient toujours les premiers horions de « l'enragé Brabançon ».

Le *Péron* [1] est un symbole encore plus original. Dans une dissertation de 1845 (*Revue de Liège*, VI), c'est le palladium par excellence. Rien de plus autochtone selon notre ultra-liégeois : on y peut voir un monument transformé de l'an-

[1] A Liège, on s'obstine à l'écrire ainsi, parce que tantôt on le dérive de *pin rond*, tantôt de *pelron* (pilori, pilier), jamais de *pierre*. On pourrait invoquer le *perron* (pilier) de Louis XII, à Lyon.

Digitized by Google

cien culte des Éburons, peut-être un phallus druidique. Ne vaut-il pas mieux, avec Michelet, reproduit par Polain, remarquer que la pomme de pin qui couronne le perron est un symbole d'association? Ce symbole, d'abord germanique, puis christianisé par la superposition d'une croix, figure dans le blason de toutes les villes autonomes de la fédération liégeoise. C'était du grand perron de Liège, point central, colonne milliaire, qu'il fallait compter toutes les distances de la principauté. « Tout ce qui se faisait de solennel, d'honorable, de patriotique dans la commune avait lieu au pied du perron. » Là, les hérauts ou crieurs jurés proclamaient, à son de trompe ou de trompette, l'élection des bourgmestres et des jurés, la paix ou la guerre, les édits du gouvernement, les recès du magistrat, les sentences des échevins, les noms de ceux qui demandaient le droit de bourgeoisie, enfin le *cri du pays* pour inviter un criminel à venir faire des aveux. Dès les temps les plus anciens, le *stile* de Liège exigeait de *cryer à péron*. Aussi tout bon Liégeois doit-il maudire le Bourguignon Charles le Téméraire, qui enleva ce noble emblème, toujours cantonné des lettres magiques L. G., signifiant pour les uns *libertas gentis*, pour les autres *Legia* ou Liège.

Le 15 mai 1846, Ferdinand Henaux s'avise tout à coup de cacher sa folie liégeoise sous les dehors d'un dilettantisme romantique. Il prend le nom d'*André Muret*, « Liégeois pérégrinant à pied », et s'en va *découvrir* le manoir de Saive. Chemin faisant, il baguenaude à la façon de Nodier, alors fort à la mode. Jupille, sa première étape, réveille en lui mille souvenirs austrasiens : Charles Martel, Berthe au long pied et son fils Charlemagne. Il improvise une ballade du temps jadis :

Damoiseaux, damoiselles,
Jouvenceaux, jouvencelles,
Écoutez ce récit d'amour,
Triste et doux tour à tour!

Le voici au manoir. « Le préau est rempli d'herbes hautes. Le bâtiment principal est un donjon carré, flanqué de quatre

Digitized by Google

jolies tourelles et blasonné aux trois turbots de gueule sur champ d'argent. Tandis qu'il flâne dans ces ruines, un paysan hervien le salue d'un *Dièvâd.* (Dieu vous garde!). Aussitôt, il se prend à rêver à l'ancien caractère liégeois, « qui ne saurait changer. Est-ce que la nature change? N'avons-nous pas toujours notre Meuse, notre féconde Hesbaye, nos fagnes arides, notre sol métallifère, notre atmosphère électrique?... A l'œuvre donc, les Walter Scott de la Belgique! Voilà un château ruiné, des tourelles, des créneaux, une chapelle, des souterrains, un blason, une devise, un nom, une date : ranimez tout cela; un coup de plume sur cet édifice qui tombe, et relevez-le plus menaçant et plus splendide que jamais. » (*Revue de Liège*, VI, 126.)

Continuant ce qu'il appelle sa *Chasse aux souvenirs*, notre fureteur arrive aux ruines de Franchimont (19 octobre 1846). Au préalable, il égrène les légendes de la Mare du Sanglier à Wez, de Grivegnée, de Chênée, de Chèvremont, du thier des Crikions, d'Embour (où il est bien près d'Ambiorix et de Grandgagnage), de Beaufays et de son prieuré mixte, de Gomzé, de Louvegnée et d'on ne sait quelle ruine préhistorique qu'il appelle *straout.* La route de Liège à Spa l'induit à nous raconter un touchant épisode des mémoires de la reine Margot. Enfin, il arrive à Theux, connu déjà du temps de Zwentibold, et qui formait autrefois « le chef-ban du marquisat de Franchimont ». En gravissant la colline où pyramident encore les ruines du château-fort, il ne peut retenir ses larmes au souvenir de son frère Étienne, qui a chanté toutes les gloires de Franchimont. Puis, dominant son émotion, il rappelle les tragiques aventures des *Six cents Franchimontois* ainsi que du châtelain Guillaume de la Marck, surnommé le *Sanglier des Ardennes.*

Ce n'est pas pourtant un admirateur aveugle du passé. Un jour il découvre un placard in-plano, publié et affiché en 1713, sous Joseph-Clément, prince-évêque, aux coins des rues de la bonne cité de Liège. On y signalait un *miroir ardent ou diabolique*, construit par l'opticien Villette, auquel le peuple attribuait une puissance surnaturelle. L'autorité

Digitized by Google

épiscopale condamnait ces superstitions. En expliquant ce document curieux, l'archéologue liégeois avoue que la croyance aux sorciers (*makrals*, *makrales*) existe encore jusque dans les villes. « Jeunes et vieux redoutent le contact d'une femme ou d'un homme sale et âgé ; on s'empresse aussitôt de rendre l'attouchement, et plus haut surtout que n'a fait la sorcière, si l'on veut échapper sûrement au maléfice. » Le *Rituale leodiense* contient des choses étonnantes sur les obsessions, les apparitions et les exorcismes. « Pourquoi, disait Ferdinand Henaux, ne pas répandre le livre ingénieux de Frédéric Rouveroy : *Le Petit Bossu ou les Voyages de mon oncle, ouvrage dirigé contre les croyances superstitieuses, les préjugés et les erreurs populaires?* » Aujourd'hui, après quarante ans de progrès, il nous faut encore recommander cet antidote, qui date du règne de Guillaume.

« Mais en bon fils, dit notre chercheur, je suis tout joyeux de vous certifier qu'en 1673, la cour souveraine du pays de Liège, le tribunal des échevins, saisi d'un procès de sorcellerie, a déclaré libérer l'accusé, en disant que son temps était trop précieux pour s'occuper de crimes imaginaires ou absurdes. Cette tolérance, à qui la devait-on? Uniquement à cette partie de l'élément bourgeois qui, en vertu de la constitution, prenait une part si large dans la conduite des affaires publiques. »

VI

En 1847, le lyrisme liégeois est au paroxysme. Charlemagne apparaît dans les « Traditions héroïques et chevaleresques du pays de Liège ». Il s'agit d'arracher aux revendications de la France et de l'Allemagne celui qu'on pourrait appeler le fondateur du moyen âge. Il appartient à cette France austrasienne si germanique d'essence et dont la région qui va d'Aix à Herstal est, en quelque sorte, le centre. Qui sait? le grand empereur d'Occident est peut-être né à Liège même, dans ce vieux burg du quartier de *Veccour* qui ne serait autre que *Veie Cour* (vieille cour), bien que la

Digitized by Google

plupart écrivent *Vesque Curt,* c'est-à-dire la Cour l'Évêque. Emporté par son imagination, Ferdinand Henaux s'écrie :

« Aujourd'hui, ce n'est plus dans une église que l'on peut honorer dignement le monarque qui a mérité toutes les sympathies des peuples ; c'est sur une place publique que sa statue doit s'élever, et c'est aux Liégeois qu'il appartient de prendre cette glorieuse initiative... O peuples de la Germanie, nous ne vous prenons pas votre grand roi en le faisant naître au milieu de nous ! Il demeure toujours votre compatriote, il est toujours *Allemand !* L'avez-vous oublié ?... Les Liégeois n'ont-ils pas été vos frères pendant deux mille ans, n'ont-ils pas combattu dans vos rangs, n'obéissaient-ils pas à vos lois, à vos chefs, l'aigle à deux têtes ne déployait-il pas ses ailes aux portes de notre cité ?... O Allemands, répétez avec nous : Charlemagne est né à Liège, Charlemagne est Germain ! »

Ce rêve de 1847 fut réalisé le 26 juillet 1868. Une statue équestre s'élevait au rond-point des squares d'Avroy. Le gouvernement pria Ferdinand Henaux de consacrer cette inauguration par un discours qui résumât les titres historiques de Liège pour le *genitale solum* du plus grand des Carolingiens ; mais l'enthousiaste était timide, timide jusqu'à en être ombrageux. Il refusa cet honneur. Ne vivant plus que dans son cabinet ou à la bibliothèque de l'Université, il s'effrayait de toute publicité, si ce n'est la plume à la main. « Publiez, publiez, disait-il avec Paul-Louis Courier ; si votre pensée est bonne, on en profite ; mauvaise, on la corrige et on en profite encore. » Malgré son refus, il ne put résister au plaisir d'aller contempler la patriotique statue, quelques heures après la cérémonie. Comme nous le surprenions dans cette contemplation, il nous dit, les larmes aux yeux : « Enfin, nous le tenons, notre Charlemagne !... » A cette époque, on le sait, la controverse était très vive, surtout à l'Académie de Belgique, au sujet de l'étrange scepticisme d'Éginhard, le biographe attitré. Quelques-uns (notamment M. Polain) faisaient même naître Charlemagne sur les bords de l'Oise, entre Compiègne et Paris. Ferdinand

Digitized by Google

Henaux, remontant sans cesse sur la brèche, finit par publier en 1878 un gros volume qu'il intitula : *Charlemagne d'après les traditions liégeoises*, sixième édition. Comme s'il s'était inspiré de l'œuvre de M. Gaston Paris (*Histoire poétique de Charlemagne*), il insistait plus que jamais sur les indications des gestes carolingiennes [1]. En même temps, il devenait moins affirmatif pour certains faits et s'en tenait aux traditions qui, pour ainsi dire, de tout temps, avaient fait naître le fils de Berthe ou Bertrade à Jupille. Encore avait-il soin de placer le manoir sur les hauteurs de Coignon ou Cornillon, qui, dans son système, devaient porter une forteresse pour protéger les abords de Liège.

VII

En 1852, la fondation du *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois* semble renouveler la verve de l'écrivain patriotique. Il figure sans aucun titre ni décoration parmi les noms les plus chamarrés de la liste des collaborateurs. Après le *leading article*, où Grandgagnage s'efforce de montrer l'union des Gaulois et des Germains comme le point de départ de la Belgique, Ferdinand Henaux ranime les ruines de Chèvremont, le *Kievermund* des Austrasiens, reconstruit la *Violette* (hôtel de ville) et le *Destroit* (*Districtus*), la maison des échevins justiciers. C'est lui qui fournit le plus d'articles sérieux à la nouvelle revue. Il nous raconte comment Pétrarque, en 1333, attiré à Liège par l'abondance des manuscrits et les solennités de la Fête-Dieu, vante l'opulence des chanoines, mais *ose* écrire : « Dans cette bonne cité barbare, j'ai pu à peine trouver de l'encre jaune. » Plus loin, c'est une étude sur les Templiers au pays de Liège et une histoire complète de la bonne ville de Visé. Cette monographie doit être suivie de beaucoup d'autres : pourquoi, suivant la remarque du professeur Altmeyer, ne ferait-on pas une

[1] Charlemagne devient ainsi quelque chose comme le symbolique Thésée de la démocratie liégeoise, tandis que Gérard (*Histoire des Francs d'Austrasie*) l'appelle un despote romain.

Digitized by Google

notice sur chacune des villes flamandes et wallonnes de la fédération liégeoise?

Et les astrologues liégeois, comment les oublier? *Mathieu Laensberg*, dont l'almanach fut contrefait par les Français dès le XVII^e^ siècle, est un pseudonyme emprunté pour le premier almanach (celui de 1635) au calviniste gantois Philippe van Laensberg, astronome célébré par les vers de Jacob Cats. Au reste, dès 1576, Pierre Hasschaert, médecin, dédiait une *prognostication* d'astrologie judiciaire au prince-évêque Gérard de Groesbeck. Un autre article donne d'amusants détails sur Nicolas Bruiant, de Liège, qui, dans son almanach de 1640, traitait gravement des jours heureux et malheureux de « lhorison de nostre Pays-Bas ». Le bonhomme reculait jusqu'au poème des *Jours* du Béotien Hésiode [1].

Non moins amusant est l'épisode de Marmontel hébergé chez le libraire Bassompierre et s'émerveillant des bénéfices accumulés par la contrefaçon liégeoise. Quant à l'anecdote au sujet du prince-évêque Hoensbroeck, qui, en 1784, avait dit : « Je n'ai jamais lu et je ne veux pas en prendre l'habitude, » ne serait-ce pas une légende des patriotes liégeois? Nous croyons plutôt à la persécution épiscopale dirigée en 1633 contre l'auteur d'un livre où se trouvaient ces lignes trop libérales pour l'époque : « Et sera il di que parmy un peuple si jaloux de sa liberté, rien n'y soit moins libre que ce qui peut estre moins forcé, cest assavoir le cœur et la conscience ! »

Tandis que, dans le même *Bulletin*, le philologue Bormans étalait les flandricismes et les germanismes du parler liégeois, Ferdinand Henaux, après une copieuse étude sur Verviers et son antique *draperie*, exposait un fait curieux de la vieille union belge. C'était en 1576 : l'état tiers eut à délibérer sur une ambassade belge proposant la lutte en

[1] On trouve ces deux articles dans le *Bulletin du Bibliophile belge* de 1845. On y trouve aussi une notice humoristique sur le Mathieu Laensberg de 1794, mis au pilori par le prince-évêque de Méan. Les Liégeois réfugiés à Paris le firent réimprimer sous le titre : *Vrai Liégeois*. Calendrier des républicains français, an II de la République.

Digitized by Google

commun contre l'Espagne. Les débats se firent dans les deux langues nationales de la principauté, le bourgmestre de Huy étant, selon l'ancien usage, interprète des députés wallons, et le bourgmestre de Tongres, celui des flamands. L'auteur de la notice regrette patriotiquement que cette union n'ait pu aboutir, parce que le prince-évêque Gérard de Groesbeck mit en avant les prérogatives du saint-empire allemand, dont Liège relevait.

VIII

Dans cette « chasse aux souvenirs », que de curiosités variées ! Un document de 1314, la *Lettre des Cambges*, tirée d'un *pawilhar* (recueil d'actes authentiques), montre des changeurs et des banquiers à Liège dès la plus haute antiquité. Si l'on en croit la tradition, la rue de la *Wage* ou de la *Balance*, au pied du Pont-d'Ile, n'était habitée jadis que par des prêteurs d'argent. Leur corporation (*frairie de la Cange*) était importante. Amsterdam connaissait le poids de Liège, *luiksch gewigt*, et les Médicis avaient à Liège, comme à Bruges, une maison de banque.

Autres notices non moins révélatrices : le pont des Arches et la légende du bâtisseur Ogier le Danois ; — la compagnie des vieux arbalétriers de la cité ; — le roi de l'oiseau ; — le quartier de la Sauvenière et son droit d'asile ; — les vendettas des *vinâves* (voisinages) ; — les conjectures sur un palais carlovingien ; — les particularités sur le tribunal de paix et l'anneau du palais ; — les réformes et les expéditions de Notger ; — le comte palatin Roland, qu'on croit retrouver dans des pièces datées de Herstal ; — la cour allodiale de Looz ou de Loen (*sub tiliis atrii*, sous les tilleuls du cimetière) ; — Liège, « fille de Rome », qui a tant d'églises, de couvents et de chapelles, qu'on y fait par jour plus de messes qu'à Rome même ; — le fameux *Liber Cartarum ecclesiæ leodiensis*, commencé en 1185, tiré d'un grenier de Hesbaye en 1851, déposé aujourd'hui aux archives de l'Etat à Liège, etc., etc.

En même temps, Ferdinand Henaux, après avoir recherché

Digitized by Google

jusque dans le haut moyen âge l'histoire de la fabrication des armes au pays de Liège, discute les avantages d'un musée communal d'armurerie et d'artillerie. Vingt-cinq ans plus tard, la question est de nouveau agitée et ce n'est qu'aujourd'hui que l'on entrevoit une issue pratique. Ce n'est plus le cas de reprocher l'esprit chimérique à ce chercheur d'antiquailles. Son histoire de *la Houillerie au pays de Liège*, si souvent consultée encore par les avocats, a été faite avec des matériaux exclusivement liégeois et, pour la plupart, inédits ou peu connus. On y voit que dès 1250 il y a déjà la cour des *Voirs Jurés* du charbonnage. En 1863, la *Gazette de Liège* se montra cruelle à propos d'une nouvelle édition de cette étude. On prit texte de quelques témérités d'étymologie pour accabler un écrivain libéral coupable d'avoir contribué à la fondation de la Bibliothèque populaire, coupable aussi de populariser par ses écrits la vieille dénomination *rancune de prêtre* pour désigner un drap inusable.

Un livre fort important encore et qui eut plus d'une édition, l'*Histoire de Spa*, suscita une autre polémique, à propos de la fontaine de Pline, que Tongres s'obstine à revendiquer par une fausse interprétation du terme *Tungri, civitas Galliæ*. En revanche, la notice sur la Compagnie des *Dix hommes de la Cité*, c'est-à-dire 320 hommes pour les 32 métiers (*bons mestî*) faisait rêver au *Caporal Golzâ*, le La Rissole du *Voiège di Chaudfontaine*. Mais l'auteur le prenait plus au sérieux ; il voyait dans ces 320 soldats bourgeois les défenseurs de la Violette (hôtel de ville). C'était aussi dans ce vieux monument des franchises liégeoises que son frère l'échevin venait de déterrer des registres précieux des XVI^e^ et XVII^e^ siècles. Naturellement, Ferdinand Henaux s'empressa de signaler à l'attention des curieux et des studieux ces *recez* et délibérations de la vieille commune.

IX

La synthèse de tant d'efforts se trouve dans la troisième et monumentale édition de l'*Histoire du Pays de Liège*. Comme

Digitized by Google

l'a montré Warnkoenig dans une revue de Munich, cette œuvre d'érudition est née du concours institué dès 1836 par le Congrès de Liège. C'est surtout de 1840 à 1850 que Ferdinand Henaux s'attacha à refondre ses divers mémoires, à coordonner ses innombrables notes, études et recherches pour élever à sa ville un monument digne de son passé. Ne croyons pas que ce soit pour le vain plaisir de l'exhumer qu'il accumule tant de témoignages vivants des siècles les plus reculés. Sa grande préoccupation, sa passion même, il faut bien le dire, c'est de nous montrer à travers les moindres faits la persistance de l'esprit démocratique. Il répète avec amour le manifeste de la fédération flamande-wallonne de 1375 : *Le pays de Liège généralement d'anchieneté at esteit un pays de Loy et de Raison.* Il répète non moins souvent le mot de Mirabeau : « Que pouvez-vous encore désirer, messieurs les Liégeois? Nous ne cherchons (en 1787) à faire une révolution que pour obtenir quelques-unes des garanties que vous possédez depuis des siècles. »

Cette primauté politique aveugle même le patriote au point de lui faire rêver une sorte d'autochtonie libérale : « La civilisation liégeoise, s'écrie-t-il, a été tout interne et le résultat de causes, de volontés particulières. » Et pourtant lui-même a déclaré que, jusqu'en 1815, les Liégeois sont des Allemands qui parlent gaulois et qui ont fait dire aux plus anciens chroniqueurs : *Nos germani sumus, non Galli comati.* De tels Wallons unis aux Flamands sont bien faits pour nous montrer, en quelque sorte, la préfiguration de la Belgique actuelle : l'amour de la liberté, la fraternité entre les races et la persistance à combattre pour la neutralité et l'indépendance. Toutes les fois que Ferdinand Henaux rencontre ces sentiments, il les exalte et les dramatise. Il suffit de citer Frans Ackerman en 1382 et Sébastien de la Ruelle en 1632.

La *Constitution du pays de Liège*, une autre œuvre magistrale sortie de la même pensée, fait voir que, « dans le paradis des prêtres », c'est en somme la nation qui est souveraine, comme dans notre Constitution. « C'est au *sens du pays* que la supériorité territoriale appartient. » A ce tableau fidèle

Digitized by Google

« des institutions politiques, commerciales, judiciaires et religieuses » de la principauté épiscopale, on pourrait donner pour devise ces mots de Michelet : « Liège présenta alors l'image de la plus complète égalité qui se soit peut-être rencontrée jamais. » Ce même Michelet fournit à l'historien liégeois un mot plus terrible : « Comme Français, je me sens douloureusement responsable des maux de ce pauvre pays, immolé si souvent pour nous! » Par là s'explique une apparente contradiction : Ferdinand Henaux aimait beaucoup les Français, mais ailleurs que dans notre histoire; il leur appliquait sans cesse le dicton liégeois : « Belle entrée, laide sortie. »

Au reste, il jugeait tout à travers son patriotisme intransigeant. Si ce prisme lui fit exagérer l'originalité des choses liégeoises, comment ne pas le lui pardonner? Comment ne pas respecter la mémoire de cet homme qui fut toute sa vie le soldat d'une seule idée et qui ne s'en laissa pas plus distraire dans ses voyages à Paris, à Londres, à Berlin que dans ses pieuses pérégrinations à travers les mille souvenirs de la vieille terre éburonne et austrasienne? « Le véritable patriotisme, dit M. Fustel de Coulanges, n'est pas seulement l'amour du sol, mais l'amour du passé, le respect pour les générations qui nous ont précédés. »

J. Stecher.

Digitized by Google

HOSPICE DE CHIENS.

— Machelen, 1883. —

Autour d'un vaste potager,
A travers le grêle feuillage,
L'œil voit s'étendre et s'allonger
Un interminable grillage.

Ce sont les loges où, rêvant
Peut-être aux misères passées,
Les molosses, le poil au vent,
Traînent leurs échines cassées.

Ils sont là, maigres et hagards,
Allant, venant, fiévreux ou mornes,
Et la stupeur de leurs regards
Inspire une pitié sans bornes.

Les uns se vautrent, obstinés,
Dans les coins où le soleil plonge;
D'autres, par leurs bonds forcenés,
Veulent fuir un mal qui les ronge.

Là-bas, un jeune, à l'air craintif,
Derrière ses barreaux se dresse,
Et semble, par son cri plaintif,
Solliciter une caresse.

Galeuse, le râble raidi,
Plus loin, une chienne éreintée
Roule, pleine, un ventre alourdi
Et bosselé par sa portée.

Digitized by Google

Jeunes et vieux, petits et grands,
Tous — bêtes de garde ou de somme —
Portent des stigmates navrants
De la brutalité de l'homme.

Tous ont dans l'œil et dans la voix
Des tristesses indéfinies,
Empreintes des maux d'autrefois,
Traces d'anciennes agonies.

Tous dans leur molle inaction,
Plus cruelle que la souffrance,
Ont retrouvé l'obsession
D'un vieux désir de délivrance.

Tous vivent lamentablement
Dans une sombre inquiétude,
Ayant au cœur l'âpre tourment
Qu'on devine à leur attitude.

Tous fléchissent, désespérés,
Sous l'ennui lourd qui les dévore...
C'est qu'ils sont seuls — et séparés
Des hommes qu'ils aiment encore.

FÉLIX FRENAY.

Digitized by Google

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

ENSEIGNEMENT. — ALCOOLISME.

Report of the commisioner of education for 1881, Washington, Imprimerie nationale, 1883, 1 vol. in-8°, de 840 p.

Le siècle de la vapeur et du téléphone, de 1830 et de 1848, de Waterloo, de Solferino et de Sedan, qui a vu percer le Mont-Cenis, le Saint-Gothard et l'isthme de Suez, ne portera le nom ni d'un conquérant ni d'une découverte, ni des nationalités qu'il a créées, ni des chartes du droit qu'il a répandues dans les cinq parties du monde. Il s'honore surtout de l'œuvre populaire de l'instruction. Dès ses premières années, un grand critique français disait qu'il s'appellerait le siècle des traductions ; il ne portera pas même le nom d'une école artistique ou littéraire. On peut déjà dire qu'il s'appellera de préférence le siècle des écoles. Devoir préalable, en effet, et grand intérêt social, dans tous les temps, mais principalement dans les démocraties naissantes, où la plus juste, la première des égalités est bien celle des connaissances élémentaires ! A toutes les époques de vie et de force, les nations s'affirment au luxe de leurs monuments. Des basiliques représentent l'autorité religieuse, comme vient de le dire M. Vanderkindere à la Chambre, et les libertés communales s'incarnent en des chefs-d'œuvre : beffrois et hôtels de ville. Notre siècle, à côté de ses grands centres industriels, aux vastes cités ouvrières, aux mille cheminées géantes ; à côté de ses hôtels luxueux, répondant aux mille destinations d'une société bourgeoise, laissera partout, même dans les plus modestes villages, des édifices dont le caractère artistique fera ressortir le but social, glorifiera le haut intérêt de leur destination. Il peut arriver des moments où l'on calcule ce que cela coûte, mais le quart d'heure de Rabelais, bien nommé, n'a pas longue durée, et il est bon à tous les points de vue, glorieux à tous les titres, que les regards des générations qui nous suivront ne s'arrêtent pas seulement sur des banques, des bourses, des casernes, des prisons, dont on fait aussi des œuvres

Digitized by Google

architecturales, mais aient surtout à admirer parmi nos monuments ceux qui répondent le mieux à la civilisation moderne : les écoles.

La commission d'éducation du département de l'intérieur aux États-Unis vient de distribuer son dernier rapport annuel. Il concerne 1881 et constate de nombreux faits dont quelques-uns intéresseront nos lecteurs et justifieraient, si cela était nécessaire, tout ce qu'on fait en Belgique pour l'enseignement.

Je tâcherai, en recourant aux rapports antérieurs, d'extraire des tableaux officiels la situation des établissements scolaires de la grande république, de cinq ans en cinq ans, en 1872, 1876 et 1881. Quand je ne le pourrai pas, je donnerai les chiffres des dernières années.

Sur un nombre d'habitants qui, en 1881, a atteint 50 millions, la population en âge scolaire, de 5 à 20 ans, et le nombre des élèves fréquentant les écoles publiques, se répartissaient ainsi :

En 1876	14,306,158 enfants,		8,825,185 élèves.
1877	14,227,748	—	8,954,311 —
1878	14,576,183	—	9,373,195 —
1879	14,963,336	—	9,424,086 —
1880	15,530,280	—	9,781,521 —
1881	15,879,506	—	9,860,333 —

Les villes ayant au moins 7,500 habitants comptaient dans leurs écoles publiques :

En 1872	1,215,807 élèves et		23,194 instituteurs.
1876	1,343,487	—	23,504 —
1881	1,710,461	—	29,264 —

Les écoles normales se sont développées comme suit :

1872. . . .	98 écoles.		773 instituteurs,		11,778 élèves.	
1876. . . .	151	—	1,031	—	33,021	—
1881. . . .	273	—	1,573	—	48,705	—

Les jardins d'enfants surtout ont prospéré. En 1872, il n'y en avait pas un de renseigné au bureau officiel. Ils se sont élevés rapidement :

1873. . . .	42 jardins,		73 institutrices,		1,252 élèves.	
1876. . . .	150	—	364	—	4,000	—
1881. . . .	456	—	676	—	14,107	—

Digitized by Google

Les écoles commerciales et professionnelles ont pris aussi une extension remarquable :

1872	53 écoles,	263 instituteurs,	8,451 élèves.
1876	137 —	599 —	25,234 —
1881	202 —	794 —	34,414 —

Les établissements réservés à l'enseignement moyen fournissent les chiffres suivants :

Collèges.

1872 . .	811 collèges,	4,501 professeurs,	98,929 élèves.
1876 . .	1,229 —	5,909 —	106,647 —
1881 . .	1,336 —	6,489 —	122,617 —

Écoles préparatoires.

Les chiffres manquent pour 1872.

1873	86 écoles,	600 professeurs,	12,487 élèves.
1876	105 —	736 —	12,369 —
1881	130 —	871 —	13,275 —

Depuis plusieurs années, les rapports commencent l'étude de l'enseignement universitaire par les établissements destinés aux femmes. Ceux qui sont renseignés au bureau officiel fournissent les nombres que voici :

1872 . .	175 institutions,	1,617 professeurs,	11,388 élèves.
1876 . .	225 —	2,404 —	23,856 —
1881 . .	226 —	2,211 —	26,041 —

Les universités progressent aussi :

1872 .	298 institutions,	3,040 professeurs,	45,617 étudiants.
1876 .	356 —	3,920 —	56,481 —
1881 .	362 —	4,361 —	62,435 —

Les écoles de science, y compris les écoles militaires et navales, ont suivi la même marche. Les chiffres remontent à 1870.

1870 . .	17 institutions,	144 professeurs,	1,413 étudiants.
1872 . .	70 —	724 —	5,395 —
1876 . .	75 —	793 —	7,614 —
1881 . .	85 —	1,019 —	12,709 —

Les écoles de droit et de médecine ont doublé en dix ans le nombre de leurs élèves :

Digitized by Google

DROIT.

1871. . . .	28 écoles,	99 professeurs,	1,635 élèves.
1881. . . .	47 —	229 —	3,227 —

MÉDECINE.

1871. . . .	82 écoles.	750 professeurs,	7,045 élèves.
1881. . . .	126 —	1,746 —	14,536 —

Les bibliothèques d'écoles ont presque décuplé dans ces dix années : de 306 à 3,031, et les musées d'art, d'histoire naturelle et de sciences utiles ont presque quadruplé : de 2,619 à 8,774.

La statistique des illettrés a été faite avec un soin tout particulier pour 1881. On l'a divisée en trois zones : les États du Nord, les États du Sud et les territoires, et dans ces trois zones les illettrés sont étudiés par sexe et par couleur.

Sauf quelques exceptions, — comme la Colombie, qui n'a que 1.8 p. c. illettrés, le Delaware et le Maryland, dont le nombre oscille entre 6 et 7 p. c., — la situation des anciens États à esclaves est comparativement mauvaise. Elle varie de 16 et 26 à 40 et 43 illettrés pour cent. La moyenne dans les États du Sud est de 29.6 p. c. pour les enfants de 10 à 14 ans et de 17.2 pour les enfants de 15 à 20 ans, tandis quelle n'est dans les territoires que de 9.2 p. c., pour les enfants de 10 à 14 ans, de 7.2 pour les autres, et que dans les États du Nord elle descend à 3.6 p. c. pour la première catégorie et à 2.9 pour la seconde.

Parmi les territoires, la Californie n'a pas 2 p. c. d'illettrés sur ses 77,934 enfants de 10 à 14 ans examinés, et la Nevada n'en a que 1 p. c.

Parmi les Etats du Nord, aucun n'est aussi favorisé que ces derniers territoires, mais les variations y sont moins grandes. 8 p. c. est l'exception et la moyenne dans les 18 États septentrionaux est de 3.6 pour la première catégorie, de 2.9 pour la seconde.

Pour toute la république, les moyennes sont de 11.8 p. c. pour les enfants de 10 à 14 ans et de 7.2 p. c. pour les enfants de 15 à 20 ans.

Dans tout le pays, les femmes l'emportent. Voici les chiffres :

Enfants de 10 à 14 ans :

États du Sud . .	Garçons,	31.9 p. c.	Filles,	27.1 p. c.
Territoires . .	—	12.9 —	—	8.8 —
États du Nord .	—	4.0 —	—	3.1 —

Digitized by Google

Enfants de 15 à 20 ans :

États du Sud. .	Garçons,	18.3 p. c.	Filles,	16.2 p. c.
Territoires . .	—	7.7 —	—	6.7 —
États du Nord .	—	3.2 —	—	2.6 —

Les tableaux ne s'arrêtent pas là. Pour la population de couleur, les moyennes montent; mais on remarque que, dans le Nord, la moyenne des nègres illettrés est inférieure à celle des blancs dans les États du Sud et que là, comme dans plusieurs territoires, les femmes noires conservent la supériorité.

Enfants nègres de 10 à 14 ans :

					Moyenne générale.
Etats du Sud .	Garçons,	70.7 p. c.	Filles,	68.5 p. c.	69.6 p. c.
Territoires. .	—	46.4 —	—	52.0 —	48.8 —
Etats du Nord..	—	16.9 —	—	15.2 —	16.1 —

De 15 à 20 ans :

					Moyenne générale.
Etats du Sud .	Garçons,	69.6 p. c.	Filles.,	66.9 p. c.	67.0 p. c.
Territoires. .	—	27.5 —	—	59.6 —	33.6 —
Etats du Nord.	—	16.5 —	—	15.4 —	16.1 —

Ces calculs ont été établis sur 4,880,531 enfants de 10 à 14 ans, 5,205,667 de 15 à 20 ans et 829,317 enfants nègres.

On sait combien est considérable, aux Etats-Unis d'Amérique, la part des femmes dans l'enseignement. La moyenne des femmes illettrées a déjà donné une idée des résultats obtenus. Voyons la place qu'elles prennent dans la fréquentation des écoles et dans le professorat.

Pour bien juger cette statistique, il faut noter que la population mâle excède la population féminine de près d'un million (881,854) sur 50 millions, ou de 70,201 sur une population mineure de 16 millions, ce qui devrait donner, en général, aux garçons dans les écoles un excédent sur les filles. C'est le contraire qui est constaté presque partout.

Des 9,860,333 élèves inscrits en 1881, il n'y en a, par suite de manque de renseignements, que 7,566,754 qui soient divisés par sexes. Sur ces 7 millions, il n'y a que 3,702,164 filles sur 3,864,590 garçons. C'est le seul cas où les filles soient en minorité.

Les écoles normales publiques et privées avaient, la même année, 48,705 élèves, normalistes et autres; mais quelques états n'en ont pas fait le partage par sexes. Sur les 43,101 élèves que

Digitized by Google

la statistique divise à ce point de vue, il y avait 23,525 filles et 19,576 garçons.

Dans les écoles moyennes, on a compté :

En 1876. . .	51,453 filles et	50,196 garçons.
1881. . .	60,448 —	55,530 —

Outre les universités spéciales pour femmes, les autres universités ont aussi une population féminine, qui s'est répartie ainsi :

Cours préparatoires	21,160 garçons,	7,009 filles.
Etudes classiques	14,442 —	1,827 —
Cours scientifiques.	3,108 —	1,295 —
Ecoles de sciences pratiques [1] .	1,629 —	282 —

Les écoles d'idiots n'avaient, en 1881, que 913 filles sur 1,207 garçons, et les écoles de réforme ou de correction, que 3,665 filles sur 11,961 garçons.

Le professorat est confié aux femmes dans la proportion la plus grande. Ici beaucoup de chiffres manquent et les additions ne sont pas faites. En se servant des chiffres connus et en faisant le calcul, on arrive aux faits suivants :

En 1876, sur 249,283 instituteurs des écoles publiques, réduits à 232,700 parce que le reste n'a pas été divisé par sexes, il y avait 136,542 femmes et 96,158 hommes.

En 1881, sur le nombre de 289,159 instituteurs, réduit par la même cause à 269,191, il y avait 160,393 femmes et 108,798 hommes.

L'enseignement secondaire donne une proportion à peu près semblable:

1872. Sur 1,236 écoles,	3,449 institutrices,	2,512 professeurs.
1876. — 1,229 —	3,448 —	2,515 —
1881. — 1,336 —	3,727 —	2,762 —

Les écoles servant aux deux sexes sont les plus nombreuses, mais les écoles pour garçons font seules une différence. Le rapport pour 1876 nous donne sur cet objet quelques chiffres qui manquent aux années suivantes et que voici :

[1] Non compris les écoles militaires et navales.

Digitized by Google

Sur 219 écoles de garçons	141 institutrices,	850 instituteurs.
— 312 id. de filles,	1,914 —	466 —
— 698 id. de sexes mêlés,	1,393 —	1,235 —

Il est bien naturel que dans les établissements supérieurs réservés aux femmes, les femmes prennent une grande place dans le professorat. Il y avait comme professeurs :

En 1876, dans 225 universités, 1,600 femmes et 584 hommes.
En 1881, — 226 — 1,635 — 545 —

Les écoles de réforme nous donnent aussi des nombres où la part des femmes est en progrès :

1876.	51 écoles,	352 institutrices,	448 instituteurs.
1878.	68 —	453 —	543 —
1880.	68 —	528 —	526 —
1881.	68 —	581 —	539 —

Le salaire fournit des chiffres utiles à consulter.

La valeur des propriétés, meubles et immeubles, servant à l'enseignement public, est estimée, en 1876, à 194 millions et, en 1881, à 186 millions de dollars. Le budget annuel général dépensé était, en 1876, de 84,005,333 ; en 1881, de 85,111,442 dollars.

Dans ce dernier chiffre, les salaires des instituteurs (non compris les superintendants) s'élevaient à 55,291,022 dollars, soit, par tête, 191 dollars, ou 1031 fr. 40 c.

Chaque année, le rapport officiel donne un tableau comprenant pour chaque Etat et territoire, le nombre des instituteurs (avec la division par sexe pour la plupart des Etats) et la moyenne des salaires par mois. J'extrais du rapport pour 1876, p. XXIII et XXIV, et du rapport pour 1881, p. XLV et XLVI, les chiffres extrêmes.

Voyons d'abord les salaires les plus bas. Je les renseigne, d'après les rapports, en dollars :

			Salaire par mois.	
1881.	Instituteurs.	Institutrices.	Hommes.	Femmes.
Caroline du Nord . .	3,627	1,375	22 25	[1]
Alabama	3,042	1,656	22 98	
Caroline du Sud. . .	1,904	1,345	25 45	24 48
Tennessee	5,393	1,487	26 59	
Virginie (Ouest). . .	3,079	1,208	27 96	28 70
Vermont	678	3,741	29 76	16 84

[1] Quand le chiffre n'a pas été divisé et se rapporte à l'un et à l'autre sexe, je laisse en blanc la colonne relative aux femmes.

Digitized by Google

Je prends les mêmes États pour 1876 :

1876.	Instituteurs.	Institutrices.	Salaire par mois. Hommes.	Femmes.
Caroline du Nord . .	2,690		30 00	25 00
Alabama	2,335	1,236	22 00	
Caroline du Sud. . .	1,914	1,154	30 40	28 86
Tennessee	3,083	1,127	32 18	32 18
Virginie (Ouest). . .	2,797	896	34 89	32 09
Vermont	671	3,688	37 24	22 48

Voyons maintenant les maxima, en prenant les chiffres au delà de 60 dollars :

1881.	Instituteurs.	Institutrices.	Salaire par mois. Hommes.	Femmes.
Rhode-Island . . .	253	1,034	76 00	41 89
Colorado	245	556	78 50	55 15
Californie.	1,198	2,539	79 50	64 74
Montana	59	118	79 88	54 47
Arizona	102		84 06	68 19
Massachusetts . . .	1,134	7,727	85 54	38 49
Colombie (district) . .	35	425	91 13	61 27
1876.				
Rhode-Island . . .	211	869	81 49	46 73
Colorado	176	225	60 00	48 00
Californie.	1,129	1,853	85 00	68 15
Montana	64	46	75 00	50 00
Arizona	15	6	110 00	90 00
Massachusetts . . .	1,201	7,650	84 78	35 25
Colombie (district) . .	26	281	120 00	80 00

La diminution du salaire dans plusieurs États depuis 1876 et le grand écart que subit celui des femmes montrent que les salaires sont soumis à la loi de l'offre et de la demande.

Un nouveau point de vue attire à son tour l'attention, c'est le degré d'émancipation de l'enseignement vis-à-vis des confessions religieuses. Dans un pays où des cultes, si nombreux, se plient si facilement aux variations de l'opinion et aux progrès de la science, il est intéressant de voir quels progrès a pu faire la

Digitized by Google

libre-pensée. La commission d'éducation note ces déclarations comme les autres, sans chercher le total de la part afférente à chaque culte ou non-culte. En faisant l'addition, on trouve les détails suivants.

Les renseignements manquent pour l'enseignement primaire, que plusieurs États ont sécularisé par une loi. Les établissements d'instruction moyenne donnent les nombres suivants d'écoles qui ont déclaré n'appartenir à aucune secte :

En 1881, sur 1,336 écoles, il y en avait 523 non sectaires.

Les universités féminines comptaient, sur 226 établissements, 73 non sectaires.

Les autres universités, qui sont, en général, de date moins récente, comptaient, sur 362 établissements, 84 non sectaires.

Les écoles préparatoires à l'enseignement supérieur nous renseignent aussi sur cette question : sur 130 écoles, il y en avait 60 non sectaires.

Les orphelinats en avaient 152 sur 353.

L'instruction de la population noire se fait avec une activité croissante dans les États du Sud. En 1881, on y est parvenu à donner l'instruction à 802,372 enfants sur 1,929,187 qu'on suppose en âge d'école. 47 écoles normales forment les nègres et les négresses à cet enseignement, elles ont réuni 7,021 élèves. Enfin, 34 collèges avec 5,284 élèves, 17 universités avec 2,203 élèves, 22 écoles de théologie avec 604 élèves, 3 écoles de droit qui ont 45 élèves, 2 écoles de médecine qui en ont 116, et 2 écoles de sourds-muets qui en ont 120, complètent ce premier réseau d'instruction d'une race jadis déshéritée.

Les donations en faveur de l'enseignement ne tarissent jamais dans ce pays.

Elles s'étaient élevées en 1876 à 4,691,845 dollars.
— en 1880 à 5,513,501 —
Elles s'élevaient en 1881 à 7,440,224 —

Les bourses pour élèves indigents y entraient, en 1876, pour 12,723 dollars; en 1880, pour 111,370 dollars.

Digitized by Google

Elles y entrent, en 1881, pour 159,164 dollars.

Les écoles de science ont perdu, cette année. Elles n'avaient reçu en 1876 que 48,634 dollars, mais ce chiffre s'était élevé en 1880 à 371,445 dollars; il est descendu en 1881 à 177,058.

Les universités sont en hausse.

En 1876, elles avaient reçu	1,255,250 dollars.
1880	2,666,571. —
1881, elles reçoivent.	4,601,069 —

Les universités de femmes ont la même chance :

En 1876, elles avaient reçu	79,950 dollars.
1880.	92,372 —
1881, on leur donne	334,688 —

Il serait superflu de faire valoir ce qu'il y a dans ces renseignements d'exemples à méditer. Cette publication n'a en vue de prouver rien. Les États-Unis mettent une large tolérance à laisser se développer les opinions, les sectes, les tendances. On les constate, cela suffit. Chacun y prend la place qu'il s'est assignée par ses efforts. Chacun trouve dans la situation des autres et de soi-même des avertissements utiles, des indications dont il profitera, et le but de la commission est rempli.

Bulletin de l'Association belge contre les abus de l'alcoolisme. — *Les boissons alcooliques et leurs effets sociaux en Belgique*, etc., par Emile Cauderlier. Bruxelles, Manceaux, 1883.

Quand le Rapporteur de la commission américaine d'éducation arrive aux écoles d'idiots, il constate, d'après de récentes recherches sur les causes de l'idiotisme, que sur 100 enfants idiots il en est 33 dont l'infirmité native peut être attribuée à l'ivrognerie du père ou de la mère et souvent des deux.

Il y a bien des causes auxquelles on doit attribuer la misère, la dégénérescence et le crime. Toutes remontent aux conditions sociales. L'abus des liqueurs fortes en est une et des plus criantes.

Digitized by Google

Lorsqu'en 1865, le docteur Meynne obtint le prix quinquennal des sciences médicales, son livre couronné : *Topographie médicale de la Belgique*, ne pouvait négliger aucun des points du problème. Il trouva les effets désastreux de l'ivrognerie constatés partout. En Belgique, de nombreux travaux avaient paru dans le Bulletin de statistique. « L'ivrognerie et son fatal cortège de maux ont fait d'immenses progrès », avait dit, en 1845, M. Stevens, directeur général au ministère de l'intérieur. — « L'usage immodéré du genièvre est l'ennemi le plus redoutable de la classe ouvrière, » dit l'échevin de Liège, M. Hénaux. M. Ch. Faider, ancien ministre de la justice, ne parle pas autrement en étudiant les causes de la criminalité (1850). Les procureurs du roi, les directeurs de charbonnages, les chambres de commerce, les commissions médicales insistent. — « Tous sont d'accord, dit Meynne, pour déplorer cet abus qui, au point de vue de la dégénérescence de l'espèce, au point de vue de la moralité et de la criminalité, au point de vue économique des ménages d'ouvriers, constitue une triple plaie qui grandit et s'envenime sans cesse. »

En 1859, une discussion dans les Chambres avait mis la question à l'ordre du jour. Les pouvoirs publics l'étudient, prennent parti, interviennent. Dans la province d'Anvers, sur l'initiative du conseil provincial, 134 communes sur 147 adoptent une série de mesures d'ordre. En divers points du pays, de nombreux bureaux de bienfaisance refusent des secours aux pauvres convaincus d'ivrognerie, et des règlements communaux imposent aux cabarets des obligations de prévoyance. Les congrès de bienfaisance indiquent des moyens restrictifs ou répressifs. Celui de 1856 avait été remarquable sur ce sujet.

En 1865 cependant, Meynne se plaint que, malgré ces études théoriques, « on continue à rester les bras croisés devant le flot qui monte d'année en année ». L'auteur ne se dissimule pas les difficultés; mais il affirme la nécessité d'une solution, dont il proclame l'urgence, et il se prononce pour une « intervention rationnelle » de l'État :

« Aucune question sociale n'est plus urgente. Le jour où l'on parviendra à extirper une grande partie de ce mal, l'on aura fait plus pour la régénération physique, intellectuelle et morale du peuple que ne pourra faire l'instruction. Ce jour-là, l'on aura combattu *une des principales causes de la misère, des délits, des suicides, des morts violentes, des aliénations mentales et de la dépravation des mœurs,* etc. »

Digitized by Google

Sa conclusion est toute démocratique. Le complet « bilan de nos misères » qu'il a dressé l'autorise à réclamer, pour l'ouvrier, au nom de la justice et de la solidarité, « les conditions de bien-être impérieusement exigées par la nature ».

La plaie était sondée à fond et le problème abordé scientifiquement. La question de l'ivrognerie prenait sa place dans l'ensemble des plaies sociales dont l'auteur fait remonter les dangers à trois causes générales : le sol, le climat, la misère.

Cette unanimité à constater le mal, à en chercher les remèdes, est aussi le premier mot d'un rapport officiel présenté bientôt après, à la Chambre des représentants, par le ministre des finances (1867-1868). A son tour, M. Frère-Orban met le mal à nu, et l'on voit encore apparaître la part de l'ivrognerie dans le paupérisme, le crime, les maladies, la folie, le suicide, etc.

Mais c'est l'homme politique qui parle. Il sait que les lois « qui devancent les vœux de la nation » sont stériles ; il constate que dans les pays où la loi est le plus respectée, où les cultes se font les auxiliaires de l'État, les mesures législatives ont soulevé de fortes oppositions ; que, selon l'aveu d'un sénateur américain, le parti qui s'y risque « inutilement » perd de nombreux partisans et bientôt le pouvoir. Il pense donc « qu'on ne saurait agir avec trop de prudence » ; mais il conclut qu'il « faut surtout s'attacher à instruire et à moraliser le peuple ». « Ce serait mal servir une cause généreuse, dit-il, que de laisser croire que la loi seule peut corriger le mal. » Ce serait, en effet, rejeter dans l'inaction ceux qui peuvent le plus utilement agir. Le ministre semble dire à l'opinion : Préparez les mœurs, nous ferons les lois, et il adresse un pressant appel à l'activité personnelle.

Peut-être le savant demandait-il trop à l'État. Mais l'homme d'État a-t-il trop compté sur l'initiative des citoyens?

Plusieurs fois, on a essayé de répondre à ce devoir social. Deux hommes s'y sont efforcés d'abord, en deux sens bien opposés, mais qui ne se contredisent point.

L'un, esprit créateur, s'était dit : Si les mœurs sont trop lentes à réformer et si la loi ne peut devancer leur action, ne peut-on commencer aussitôt à améliorer les boissons alcooliques, de sorte qu'elles fassent moins de ravages? Diverses expositions avaient distingué ses procédés de distillation et, en 1869, M. Vleminckx présentait à la Chambre et exposait dans la *Revue de Belgique* l'idée à laquelle M. Haeck devait tout sacrifier : l'épuration des alcools. Le congrès de Bruxelles de 1882 devait parler de même

Digitized by Google

en votant ce second vœu : « Que les gouvernements prennent toutes les dispositions nécessaires pour que les boissons fermentées réunissent certaines conditions de qualités qui seraient déterminées, etc. »

L'autre, philanthrope pratique, faisait appel aux ouvriers, leur présentait, dès l'enfance, en classe, des moyens d'épargne, et au sortir de l'école, des plaisirs autres que ceux du cabaret. La première des associations Laurent date de 1868. Elles sont assez connues.

Si le procédé de l'économiste était jugé utile, on pourrait donner au problème une solution prompte, par une loi facile. M. Vleminckx le demandait. Mais M. Haeck a pu faire accepter ses procédés dans plusieurs distilleries, sans que l'idée d'imposer à toutes, par une loi, cette épuration des alcools ait gagné du terrain, de 1869 à 1882.

Le succès des moyens lents essayés par M. Laurent n'est pas de ceux que la statistique constate en quelques années. Ces efforts, comme ceux de l'instruction, demandent du temps. C'est le grain de sable qui s'ajoute au grain de sable. On n'en voit rien au jour le jour. Il faut commencer tôt, se résigner à réussir tard, et ne pas perdre une heure. Mais, — sauf deux solutions industrielles : l'une, qui consisterait à ôter le venin de l'alcool par une distillation meilleure; l'autre, à faire adopter pour le remplacer une boisson moins dangereuse et faisant sur l'organisme le même effet — tout ce qu'on pourra faire contre l'ivrognerie ne sera pas moins lent. L'auteur le reconnaît et c'est ce qu'a compris l'*Association belge contre l'abus des boissons alcooliques*.

M. le Dr Barella avait représenté la Belgique au Congrès international contre l'alcoolisme (Paris, 1878). L'Association belge en sortit bientôt, et déjà elle a organisé le second congrès international tenu à Bruxelles en 1882, s'est fait représenter, la même année, aux fêtes cinquantenaires de la *National Temperance League* anglaise et a publié une série de travaux dans ses bulletins. Qu'elle ait réussi cependant, on ne peut le dire; on ne réussit pas si vite. M. Cauderlier nous apprend qu'elle « compte une centaine de membres, dispose d'un millier de francs par an et borne son activité à convoquer deux ou trois assemblées par an, assemblées tout intimes, quoique générales, car elles ne comptent d'ordinaire qu'une douzaine de fidèles ».

Mais voilà qu'un homme de loisir et de volonté, nouveau venu dans les rangs, intelligent et dévoué, prend la cause en mains,

Digitized by Google

s'appuie sur l'Association, essaye de remuer le pays avec ce levier jusqu'aujourd'hui peu actif. Le nom d'Association contre *les abus* des boissons alcooliques semble ne plus lui suffire. C'est à une *Ligue contre l'alcoolisme* qu'il nous convie. Rompant avec les traditions de ses devanciers, qui ne s'en prenaient qu'à l'excès, il semble se rattacher aux sociétés anglaises de tempérance qui prêchent l'abstention absolue des liqueurs fermentées ou distillées. Son premier rapport, lu dans la séance générale de l'*Association* du 29 octobre, est distribué à un grand nombre d'exemplaires. Il s'y adresse à la presse, aux femmes, à tous les partis; à cette occasion, le conseil de l'Association réduit de 10 à 5, puis à 3 francs le minimum de la cotisation annuelle, et la brochure contient un bulletin d'adhésion.

Nous ne pouvons qu'approuver cet appel. Quiconque peut disposer annuellement de trois francs, sans les retirer à une autre cause, et en faveur de cet intérêt de premier ordre, doit y répondre. L'auteur compte que « ceux qui peuvent assurer à la Ligue un concours plus efficace, tiendront à honneur de le faire ». Que cet exemple vienne des grosses fortunes, il sera suivi par les petites cotisations. Quand un groupe d'hommes dévoués et sûrs réclame le concours du public pour une œuvre de préservation sociale, le public ne peut pas s'abstenir longtemps. Pour notre part, nous ne pouvons trop engager nos lecteurs à s'inscrire, et, pour appuyer le jeune réformiste, nous pouvons invoquer tous les hygiénistes et tous les sociologues du monde. Dans l'intervalle qui nous sépare du rapport officiel belge, des lois ont donné en divers pays des preuves de leur efficacité et ont commencé à être imitées. L'expérience de plusieurs années se joint donc aussi à la voix d'une légion d'hommes distingués que l'on peut voir derrière M. Cauderlier, depuis MM. Stevens, Vleminckx et le Dr Meynne jusqu'à M. Faider, depuis MM. Ch. De Brouckere, Dr Janssen, Haeck, jusqu'à M. Malou et M. Frère-Orban.

C'est donc une adhésion que, fidèles aux traditions de la *Revue*, nous avons à donner ici, une adhésion entière.

Faut-il ensuite faire la part des objections? Oui, dans l'intérêt de l'œuvre, et sans toucher à la question sociale.

La méthode statistique, qu'on nous a fait souvent l'honneur d'appeler la méthode belge, à cause de la puissante et première impulsion que lui a donnée Quetelet dans sa *Physique sociale*, est bien de mise pour éclairer un tel problème. Elle exige une pratique sûre des chiffres autant que des conditions du calcul des proba-

Digitized by Google

bilités. Mais la tâche de la presse devient difficile ici. Dès que les tableaux ne contiennent pas leurs preuves, le critique doit-il recourir aux documents, refaire les additions, recalculer les moyennes, ou s'en fier à des chiffres sans contrôle?

Le Congrès de Bruxelles de 1882 avait compris cette difficulté, sans doute, car le premier des vœux qu'il émet porte : « Que les gouvernements étudient les moyens de *connaître* dans quelles proportions l'alcoolisme intervient dans la détermination des cas de folie, de morts accidentelles, de crimes ou délits. »

C'était poser le problème et indiquer à qui il appartient d'en établir les termes par la « méthode belge ».

Tout d'abord, il convient de ne pas prêter aux objections en ne faisant aucune erreur de chiffres ni pour ni contre. Mais, après l'exactitude des calculs, c'est la manière de grouper les chiffres qui importe. De ce côté, si nous empruntons à l'auteur une objection qu'il se fait pour y répondre, n'est-ce pas « forcer la note » que d'insister jusqu'à sept fois en 21 pages sur l'inefficacité de l'enseignement, dans les pays où le commerce de l'alcool n'est pas limité? L'auteur varie comme à plaisir cette note. S'il ne raillait pas ceux qui accusent les méthodes et s'en prennent au mal produit par la loi de 1842, s'il ne déclarait pas « les trente millions consacrés annuellement à l'instruction presque entièrement perdus », s'il n'ajoutait pas : « Dix millions seulement de dépenses scolaires et les deux tiers des cabarets fermés feraient meilleure et plus durable besogne », nous pourrions, avec Meynne, admettre l'inefficacité relative et momentanée de l'instruction, dont chacun sait que les effets sont lents, mais sûrs. Mais nous ne pouvons croire que la cause gagne rien à être présentée ainsi. A qui fera-t-on admettre que le déficit qu'une loi contre le débit des boissons ferait subir au fisc, puisse être comblé aux dépens du budget des écoles? Au parti ennemi de l'instruction publique et laïque, peut-être. Mais lui-même n'oserait mettre à exécution cette mesure et ce n'est pas pour cela que l'auteur fait appel à tous les partis.

Le parti qui a lutté pendant de longues années pour obtenir de meilleures lois sur l'enseignement et qui sait ce qu'il faut encore d'années de travail pour faire produire à la loi ses effets, n'abandonnera pas cette sainte proie. Au premier danger, il réagirait vivement.

L'argument, d'ailleurs, porte la réponse en lui-même. L'ivrognerie des classes ouvrières vient bien moins du nombre de

Digitized by Google

cabarets et de la facilité de boire que du manque d'instruction et d'éducation des masses, qui ne savent pas à quels dangers elles exposent leur santé, leur famille et la société. M. Laurent rapporte que ce sont des écoliers qui ont pris à Gand l'initiative d'une société de lecture ; ces enfants, devenus hommes, ne boiront pas.

L'auteur ne force-t-il pas aussi la note des chiffres ? Je ne toucherai qu'un seul point. Établir dans quelles proportions l'alcoolisme influe sur la folie, le suicide, les délits, les crimes, etc., cette thèse souvent posée est traitée ici en détail, à l'aide des documents officiels, en des tableaux comparatifs, où l'on voit la progression de tous ces maux suivre pas à pas l'accroissement de la consommation des liqueurs fortes, et, comme point de comparaison, l'auteur prend un pays où des lois répressives fonctionnent depuis plusieurs années et il met en regard des progrès du mal en Belgique, la régénération de la Norvège sous l'action de la tempérance. L'argument est bien choisi, d'un grand effet, d'un contraste frappant. Mais était-il bien besoin de le pousser à l'extrême en prouvant trop peut-être ? En effet, pour la Belgique, les chiffres officiels de la fabrication ne suffisent pas ; on a constaté que le distillateur fraude le fisc et, « pour éviter tout reproche d'exagération », l'auteur se contente « de les rehausser de 50 p. c. pour les bières, de 33 p. c. pour les eaux-de-vie ». Pour la Norvège, au contraire, les chiffres officiels sont admis sur parole, quand, pour établir la balance, il faudrait tenir compte d'un fait bien connu : la vente clandestine.

Ce genre d'arguments *post hoc, ergo propter hoc* est d'ailleurs bien délicat à manier. A y aller d'entrain, pourquoi ne mettrait-on pas en regard des progrès de nos misères, les chiffres, qui croissent aussi, des grandes industries, des riches couvents ou des dépenses militaires, de la prostitution ou du luxe, etc., etc. ? On comprendrait mieux alors que, pris à part, chaque facteur est plutôt un effet qu'une cause et qu'il n'appartient qu'à l'ensemble des actions nuisibles, analysées, limitées, synthétisées avec soin, de constituer une force à laquelle on puisse sûrement attribuer tant de maux.

Je le répète : l'argument subsiste, le danger de l'ivrognerie n'est pas moindre, un écart plus limité ne compromettrait en rien la cause ; on peut refaire ces tableaux, faire la part des causes accidentelles ou étrangères, éliminer les non-valeurs, la conclusion restera la même : l'abus des liqueurs est un danger et

Digitized by Google

une honte pour le pays. Mais je demande s'il est bien utile, ou bien prudent, pour le combattre, de nous faire trembler outre mesure et rougir plus que de raison?

Sans compter la belle réputation que cela pourrait nous faire en Europe!

Même question pour les bières et les vins. Le Congrès de 1882 demandait (10e vœu) l'interdiction du tabac dans les établissements dépendant de l'État. Les fumeurs ne sont pas mis en cause ici. Mais l'auteur, qui va conclure que, dans la lutte contre le genièvre, « on peut compter sur le brasseur, le marchand et le débitant de bières », n'en fait pas moins figurer les bières et les vins à l'actif du mal, comme pourraient le faire les *néphalistes* anglais ou américains. Il obtient ainsi de gros chiffres et peut répéter que ce régime « enlève inutilement à la fortune publique » non pas les 134 millions auxquels il évalue la dépense des liqueurs fortes, mais 150 à 200 millions par an (p. 7) et même 450 millions (p. 21) Est-ce ainsi qu'il ralliera les brasseurs, marchands de vins, etc.?

Encore une fois, rien de cela ne diminue l'utilité ni l'urgence de l'œuvre. Mais, si peu que cela puisse faire obstacle à la ligue, il doit être utile d'en débarrasser sa marche, déjà bien difficile. Ne prenant donc en vue que l'intérêt social, on peut dire que le premier vœu du Congrès de 1882 reste debout.

« Le crime, la misère et la démoralisation ont mille causes compliquées et enchevêtrées. » L'auteur se fait lui-même cette objection, que rien, selon nous, ne peut détruire. Meynne a étudié toutes ces causes avec un esprit d'analyse et de synthèse qui fait de son livre une œuvre forte. La société se trouve sous un réseau d'abus, ou dans un état malsain, qu'annoncent des plaies locales. Qu'on entame le filet par l'une ou l'autre maille, que l'on attaque le mal par l'un ou l'autre symptôme, rien de mieux, à la condition pourtant de ne pas attribuer à un seul nœud la puissance qui résulte de tout un ensemble d'enchevêtrements, ni d'espérer guérir le malade pour lui avoir brûlé un ulcère sans lui épurer le sang. Rien d'isolé n'a cette force de salut. Mais, sans aller au fond du problème, on peut dire qu'il doit y avoir entre les divers essais de délivrance ou de guérison, bien plutôt communauté d'efforts, conjuration et harmonie de tendances, qu'opposition, rivalité, compétition.

Nous pouvons conclure en souhaitant un prompt succès à la *Ligue les abus de l'alcoolisme*. « Que le zèle des personnes qui ont pris à cœur de débarrasser le peuple d'un vice

Digitized by Google

dont il souffre tant ne se ralentisse pas ! » disait M. Frère, et ce vœu n'a rien perdu de sa raison d'être. Puisse l'Association, régénérée par le dévouement d'un homme de bonne volonté, répandre l'idée aux quatre coins du pays, par les moyens de propagande qu'énumère l'auteur et qui sont encore de l'enseignement! Puisse-t-elle triompher des intérêts et des préjugés et traquer l'ivrognerie dans tous ses retranchements ! L'auteur estime qu'il y faudra de longues années. L'instinct du peuple comprend ce besoin des œuvres de transformation. En 1848, l'ouvrier de Paris mettait six mois de misère au service de la République. Quand un ministère organise l'instruction, son parti lui doit de même des années de concours pécuniaire et moral, en vue d'une grande cause. Puissent toutes les œuvres de régénération sociale marcher de pair, rivaliser de puissance et d'activité, fraterniser dans un même esprit, ne ménager ni le temps ni l'argent, ni la science ni le travail ! Pendant que l'initiative privée commencera ce qu'elle seule peut commencer, ralliera des adhérents contre l'abus des alcools, discutera ses moyens d'action, remuera le pays, préparera des lois en éclairant les esprits et en améliorant les mœurs, l'État peut faire la moitié de la besogne par l'instruction publique, si largement commencée et que des associations pareilles, depuis la société *Tot nut van't algemeen*, ont activement et longuement préparée. Puisse enfin la Ligue contre les abus de l'alcoolisme avoir le même succès que la *Ligue de l'enseignement!*

CH. POTVIN.

(Ces deux études nous ont mené trop loin. Nous devons remettre à la livraison prochaine l'examen de nombreux ouvrages.)

Digitized by Google

ESSAI SUR L'HISTOIRE POLITIQUE DES DERNIERS SIÈCLES,

par JULES VAN PRAET.

L'histoire est, dit-on, l'école des peuples et des rois. Je l'admets volontiers, à condition que cette école soit tenue par un maître habile, qui sache donner de bonnes leçons. C'est justement là la rare bonne fortune que nous offre le nouveau volume de M. Van Praet. Voici un esprit de haute volée, qui depuis environ un demi-siècle suit de près les événements de notre temps et qui même pourrait dire : *Quorum pars magna fui,* si l'on songe à l'influence exercée par les souverains dont il a été le secrétaire, l'ami et le conseiller; il connaît à fond les événements et les acteurs du drame contemporain; il sait quels ressorts les ont fait agir ou quels motifs ont dicté leurs résolutions. De l'observatoire éminent et privilégié où il a résidé il a vu marcher tous les rouages de notre monde politique, comme La Place suivait les mouvements de la mécanique céleste. En un mot qui dit tout, il a vécu l'histoire de notre époque. Muni de cette expérience incomparable, il a voulu la consacrer à étudier et à expliquer un certain nombre d'époques de l'histoire moderne. Qui aurait pu le faire mieux que lui? D'autant plus que pour exprimer une pensée mûrement réfléchie, il a à sa disposition une langue excellente, vive, nette, précise et sans nulle prétention à l'effet; on croirait lire du Mignet, et du Mignet des bons jours. Sa manière ne ressemble à nulle autre. Il suppose que le lecteur connaît, et par le menu, tous les événements de l'époque dont il parle; il n'a point le loisir de les raconter ni même de les rappeler. Il s'occupe de juger les hommes qui ont fait l'histoire de leur temps; il expose ce qu'ils ont voulu, pourquoi ils l'ont voulu et dans quelle mesure ils ont réussi à faire ce qu'ils voulaient. C'est une série de portraits, mais où il s'attache principalement à faire ressortir l'œuvre politique des personnages dont il s'occupe. Je dirais que ces études me font penser aux célèbres essais historiques de Macaulay, si leur façon de comprendre le rôle de l'historien n'était pas si différente.

Macaulay, après un examen attentif et consciencieux, s'est fait une opinion sur un homme. Cette opinion est toujours très arrêtée et très entière, et dans son essai il s'efforce de la faire partager au lecteur. Il accumule les preuves à l'appui de ce qu'il avance; il plaide comme un avocat, mais comme un avocat qui est à la fois un grand esprit, un cœur très élevé et un orateur de premier ordre. Taine fait de même dans son *Histoire de la Révolution*, et Carlyle dans son *Frederick the Great.* Ils prennent le contre-pied de la maxime que

Digitized by Google

de Barante inscrivait sur son histoire des ducs de Bourgogne : *Scribitur ad narrandum non ad probandum*. Eux, au contraire, ils écrivirent pour démontrer, non pour raconter. Ils soutiennent une thèse et ils tiennent à montrer qu'elle est vraie. Ils obtiennent ainsi de puissants effets, et les conclusions qu'ils présentent pénètrent profondément dans l'esprit. Mais cette méthode a deux inconvénients : Le premier est qu'elle ne tient pas compte de ce qu'il y a de complexe, de variable, de mélangé dans la nature humaine; les hommes qu'elle nous présente sont d'une pièce, comme ceux du théâtre antique : ils jouent le rôle du traître ou du méchant dans la tragédie. Ainsi les jacobins de Taine sont de purs scélérats, quand ils ne sont pas des fous furieux. L'essai de Macaulay sur Barrère est un réquisitoire admirable; l'effet moral qui en ressort est excellent; cela est peut-être plus utile qu'un récit complètement impartial. Mais c'est un plaidoyer. Le second inconvénient de cette méthode est qu'elle n'apporte pas la conviction. Le lecteur se met en défiance, parce qu'il aperçoit clairement le parti pris de l'auteur. Tout autre est la manière de M. Van Praet. Elle est absolument « objective », comme disent les Allemands, c'est-à-dire impartiale et presque impersonnelle. M. Van Praet n'écrit ni pour raconter, ni pour démontrer, mais pour expliquer. Il n'a ni siège fait, ni parti pris. Il s'efforce de pénétrer au cœur des événements et des acteurs du drame. Mais il laisse au lecteur le soin de tirer la morale de la pièce. On demeure ainsi convaincu qu'aucun préjugé, aucune antipathie, aucune sympathie, aucune passion n'aveuglent son jugement ou ne font pencher sa balance. On a confiance en ses appréciations comme en celles d'un juge extrêmement éclairé et complètement désintéressé.

Ce troisième volume des *Essais* comprend quatre études : 1° sur l'Angleterre sous Georges III; 2° sur la France au début de la révolution; 3° sur la correspondance de Frédéric II et de Catherine de Russie; 4° sur les Pays-Bas autrichiens sous Joseph II. Si l'on veut lire ces études avec fruit, il faut commencer par reprendre une histoire générale des époques dont elles s'occupent, et on peut le faire d'autant plus facilement que M. Van Praet a toujours soin d'indiquer en note les meilleurs ouvrages sur chacune de ces périodes.

Dans la première de ces études, le personnage que M. Van Praet étudie avec le plus de soin est Pitt. Il nous fait bien saisir le mérite rare de ce grand ministre qui parvint à conserver la confiance du roi Georges, tory très arrêté en ses opinions et s'occupant personnellement de toutes ses affaires, et en même temps à ne pas perdre sa popularité dans un pays qui déjà alors inclinait de plus en plus vers

Digitized by Google

les principes wighs. Dans la deuxième étude, M. Van Praet étudie et dépeint le caractère de la reine Marie-Antoinette de Mirabeau, de Lafayette et de Dumouriez. Les derniers mots qu'il consacre à Mirabeau sont ceux-ci : « La mémoire de Mirabeau passionne moins peut-être que celle d'autres grands hommes, défenseurs ou adversaires de la révolution, précisément parce que sa parole a été agressive et sa volonté chancelante, parce qu'il n'a pas eu vraiment de parti pris et qu'il y a eu en lui de quoi plaire et déplaire à tout le monde. Le souvenir qui nous reste de lui ressemble au sentiment qui a éclaté au moment de sa mort, où quelque mésestime se mêlait à l'admiration et au regret. » Après avoir lu les derniers volumes de Taine, même en faisant la part de ce qu'il y a d'excessif dans son jugement, on doit dire que la plupart des autres acteurs de la révolution nous inspirent un sentiment semblable. Si, en même temps, nous étudions la vie et les actes de ceux qui ont fait et mené au but la révolution américaine, nous n'aurons pas à faire la part de la « mésestime ». La moralité des premiers est presque toujours fortement entachée, et sous plus d'un rapport; celle des seconds est non seulement intacte, mais elle est de qualité supérieure, et elle se retrouve même, de notre temps, brillant du plus pur éclat en des hommes comme Lincoln et Garfield, qui, sortis de la classe ouvrière, se sont élevés au gouvernement de la république, sans qu'une ombre vienne ternir leur noble et pure existence. Chez les patriotes des deux côtés de l'Atlantique, le dévouement à la patrie est réel, grand, digne de respect et d'admiration. Mais ici il s'y mêle souvent des motifs bas, des vices ou des fautes graves. Là-bas, le patriotisme s'épure par des sentiments plus élevés encore : l'idée du devoir, le culte d'un idéal suprême et impératif. Les uns sont le produit de l'esprit de critique du XVIII^e^ siècle; les autres sortent de l'esprit puritain né au XVI^e^ siècle.

Pour faire mieux saisir ma pensée, je citerai un exemple que tout au moins mes amis de la Ligue antialcoolique apprécieront. Trois des derniers présidents des États-Unis s'abstenaient de toute boisson fermentée et ils avaient, m'a-t-on affirmé, le courage de faire prévaloir cette règle austère jusqu'à la table de la résidence présidentielle. Puérilité, dira-t-on peut-être. Non pas : sacrifier la satisfaction de ses passions et ne pas tenir compte des préjugés du monde, pour accomplir ce qu'on croit un devoir, n'est jamais puéril. C'est toujours une preuve de la force du caractère et de la puissance du sentiment moral.

Mirabeau, pour ne citer que lui, n'a jamais rien refusé

Digitized by Google

à ses passions ; de là des vices, des besoins d'argent, les pensions de la cour, acceptées secrètement et comme une mauvaise action, en un mot, cet ensemble de faits regrettables qui justifient le mot de « mésestime » dont s'est servi M. Van Praet.

Quelle est la cause principale de la révolution ? M. Van Praet en montre l'origine dans les luttes du XVI^e^ siècle. Elle se serait produite plus tôt, dit-il, si les germes de mécontentement et d'agitation n'avaient été comprimés par le gouvernement fort et respecté de Louis XIV. Quand j'ai soutenu que la Révolution sortait de la Réforme, on m'a traité de sectaire. Cependant, rien n'est plus évident : le ministre protestant Jurieu a défendu contre Bossuet, qui préconisait l'absolutisme, les principes qui ont été consacrés par la Constituante. Les idées qui ont préparé la révolution viennent, d'un côté, de la Suisse protestante, par Rousseau ; de l'autre, de l'Angleterre protestante, par Montesquieu et Voltaire, et enfin, de l'Amérique protestante, par Brissot, Franklin, Lafayette et par le puissant courant d'influences qu'a amené l'intervention de la France en faveur de la révolution des États-Unis.

M. Van Praet rappelle un fait qui établit la réalité de ce que j'avance. C'est Lafayette qui a rédigé la proclamation des Droits de l'homme. Où les philosophes du XVIII^e^ siècle ont-ils puisé la notion des « libertés nécessaires » et notamment de la liberté de conscience ? Dans les publicistes anglais et surtout dans Locke, l'autorité souveraine sans cesse invoquée par Voltaire.

Les excès de la révolution française auraient-ils pu être prévenus et les réformes indispensables accomplies pacifiquement et successivement, comme cela se fait en Angleterre, depuis près d'un siècle ? De semblables questions paraissent oiseuses, et elles le seraient, en effet, si de leur examen ne pouvait parfois résulter une leçon pour l'avenir. Ainsi on ne peut s'empêcher de croire que si Louis XVI avait soutenu Turgot contre toutes les oppositions, comme l'empereur Guillaume le fait actuellement pour M. de Bismarck ; s'il lui avait mis en mains les pouvoirs nécessaires pour briser les résistances des privilégiés, on aurait pu accomplir des réformes assez importantes pour empêcher probablement l'explosion des violences révolutionnaires. Il ne suffisait pas au roi de dire en se séparant de Turgot : « Il n'y a que lui et moi qui aimions le peuple ; » il fallait avoir l'énergie de le garder.

Comme le montre clairement M. Van Praet, rien n'est plus difficile que de faire en temps opportun les changements que réclame un peuple quand il est profondément irrité de la situation où il se

Digitized by Google

trouve. Nous en avons sous les yeux deux exemples frappants, dans deux pays soumis aux régimes les plus différents, la Russie et l'Angleterre dans ses relations avec l'Islande. Chaque concession devient une arme aux mains des mécontents. Dans ce cas, rien de pire que l'indécision et la faiblesse. Ce qu'il faut, c'est déterminer nettement l'étendue des réformes que l'on veut accomplir, et les accomplir d'une main ferme, et s'armer en même temps, pour résister, si l'opposition déraisonnablement exigeante veut vous pousser au delà.

Le jugement final qu'émet M. Van Praet sur Rousseau me paraît trop sévère. « En soumettant Rousseau, dit-il, à un examen scrupuleux comme théoricien politique et révolutionnaire, on aboutit à cette croyance que pour faire parler de lui, ou plutôt pour causer au public de vives émotions que celui-ci paya volontiers avec de la gloire, il aurait, sans effort et du même accent de bonne foi, professé des doctrines tout opposées à celles qui ont fait naître pour lui tant d'enthousiasme et éveillé tant de haine. » M. Van Praet semble ici se souvenir de l'anecdote où l'on voit Rousseau soumettre à Diderot le plan du discours où il louait les lettres, et puis suivre l'avis du philosophe qui lui conseille de prendre le contre-pied de la thèse habituelle, en ajoutant : Vous ferez ainsi un effet étonnant. M. Van Praet constate lui-même, en note, que ce récit pourrait bien être une pure fiction. Mais fût-il vrai, il n'en est pas moins certain que les idées de Rousseau sortent logiquement et presque nécessairement de son origine, de son éducation, de sa nature même. Fils d'ouvrier, citoyen d'une république calviniste et austère, né aux bords du lac Léman, imbu des principes de liberté qui prenaient le dessus en Angleterre, il est irrité de tout ce qu'il voit à Paris. Les excès de luxe, les abus de l'inégalité, la vie artificielle au sein d'une civilisation trop raffinée, provoquent son indignation et excitent sa bile; il élève sa voix éloquente en faveur d'un retour à la nature; il décrit les paysages qui l'ont charmé; il vante l'égalité primitive; il emprunte à Jurieu les doctrines de la souveraineté du peuple, enfin, dans sa soif d'un idéal de justice, il va jusqu'à pousser un cri de haine contre la société et la civilisation. Il faut relire cette admirable page de ses *Confessions*, où il parle de l'amour du bien et de la vertu qui le souleva pendant quelque temps. Tout se tient si intimement dans sa carrière et dans le développement de sa pensée, qu'on ne peut guère la concevoir autre qu'elle n'a été. Évidemment, l'homme et sa doctrine ne font qu'un. Cela est vrai pour lui plus que pour tout autre auteur.

Parmi les pages du livre de M. Van Praet, les plus charmantes

Digitized by Google

sont celles qui sont consacrées à parler de Catherine de Russie. Il analyse avec un soin spécial et son caractère, et sa politique. Le coloris de ce tableau est fin, délicat, ravissant, et en même temps le dessin est d'une grande fermeté. Cela ferait penser aux portraits de Raphaël dans sa dernière manière, après la leçon magistrale que Michel-Ange lui avait donnée sur les murs de la Farnésine, pendant que le maître d'Urbin y peignait l'histoire de Psyché et le triomphe de Galatée. M. Van Praet a tiré grand parti de la correspondance de Catherine qu'on publie à Saint-Pétersbourg, et il n'hésite pas à la déclarer supérieure à celle de Frédéric II. « Il y a, dit-il, entre leurs lettres, de la ressemblance. Ils sont l'un et l'autre disposés à traiter sous une forme légère et enjouée les sujets les plus graves, au milieu des circonstances les plus difficiles. Ce n'est pas Voltaire précisément, mais c'est la philosophie française qui conduit leur plume... Les lettres de Catherine sont d'un goût littéraire plus sûr et plus fin que celui de Frédéric. Ses lectures sont plus vastes, plus variées, plus mêlées de matières studieuses ou frivoles. Elle a composé quelques chapitres de l'histoire de Russie sans avoir de prétentions d'écrivain. Elle connaît non seulement les grandes œuvres philosophiques, mais Beaumarchais, qu'elle appelle Figaro, Sedaine, l'abbé Galiani, Mme de Genlis. Le buste de Buffon, dont elle admire surtout les *Époques de la matière,* figure à l'Ermitage. » Elle avait toujours été studieuse, et quand elle montait à cheval, elle mettait un livre en poche. Elle lisait Tacite, Platon, Voltaire, Montesquieu et Brantome. Elle connaissait à fond le dictionnaire de Bayle. Son engouement pour les philosophes va si loin, qu'elle propose à d'Alembert, qu'elle ne connaît que par ses écrits, de faire l'éducation de son fils. D'Alembert refuse avec infiniment d'esprit : « S'il n'eût été question, dit-il, de faire du prince qu'un assez bon géomètre, un passable littérateur ou un médiocre philosophe, je n'aurais pas désespéré d'y réussir; mais il y a loin de là à un grand roi, et personne, madame, ne le sait mieux que vous. » M. Van Praet cite quelques jolis passages des lettres de Catherine. A la mort de Lanskoï, elle écrit : « J'ai été malade plusieurs mois; mais pendant ce temps je n'ai négligé aucun devoir; j'ai été un être végétant et inanimé; mais j'ai appris combien j'avais d'amis. » De Panin elle dit : « Il était paresseux; mais il avait l'art de faire passer sa paresse pour prudence et réflexion. » Elle ne voulait à aucun prix d'une Chambre délibérative : « L'étourderie et le désordre, dit-elle, valent-ils mieux que l'ordre et la règle? Faites écrire une même lettre par mille personnes, vous verrez ce qui arrivera. » Lorsque la monarchie française est tombée et que la révolution

Digitized by Google

triomphe, elle écrit ces lignes prophétiques : « Après ceci, la France sera douce et obéissante comme un agneau; mais il lui faut un homme habile, courageux, supérieur à ses contemporains et peut-être au siècle même. Est-il né, ne l'est-il pas? Viendra-t-il? Tout dépend de cela. » Au moment où ceci est écrit, Bonaparte se révélait au siège de Toulon.

M. Van Praet est évidemment sous le charme de l'esprit puissant et séduisant de cette souveraine qui pouvait marcher de pair avec Frédéric II. C'est à peine si l' « objectivisme » austère dont il s'est fait une loi absolue le défend d'une de ces sympathies posthumes et de ces adorations rétrospectives qui ont jeté Cousin aux genoux de Mme de Longueville.

Je n'ai à faire au beau livre de M. Van Praet qu'un seul reproche sérieux ou plutôt qu'à exprimer un seul regret, et c'est celui-ci : Si l'éminente position qu'a occupée M. Van Praet auprès de nos deux rois lui a permis de pénétrer plus avant et de voir plus clair dans les coulisses de l'histoire contemporaine et, par conséquent, dans celle du XVIIIe siècle, elle lui impose aussi une réserve, dont, pour ma part, je me plains vivement. Sans doute, il est le meilleur juge de ce qu'il peut dire et de ce qu'il doit taire; mais il est permis au public de trouver qu'il en a dit trop peu, surtout quand on songe à tout ce qu'auraient eu d'instructif ses jugements sur les événements dont nous avons été les témoins.

Pour faire comprendre ma pensée, je donnerai un exemple. On dit que l'histoire ne se répète pas. Je le veux bien; mais les situations se prolongent, et celle de la Prusse en ce moment est très semblable à ce qu'elle était au siècle dernier sous Frédéric II. Pendant toute la fin de sa vie, Frédéric II a eu une préoccupation constante, celle d'empêcher l'alliance de l'Autriche et de la Russie.

Écoutons sur ce point M. Van Praet : « La Russie, du temps de Catherine et pendant les deux guerres, ne pratique, à l'égard de la Porte, qu'une même politique, celle qui consiste à pénétrer le plus profondément dans son domaine, à s'avancer aussi loin que possible *sur le chemin de Byzance*. L'Autriche en a deux : celle que représente Kaunitz, qui consiste à arrêter et à décourager les progrès de la Russie, en protégeant diplomatiquement et moralement la Porte; l'autre, celle de Joseph II, qui tend à limiter ce progrès en s'y associant. Ce sont deux formes de la même pensée, deux expressions du même sentiment, qui est celui de la rivalité russe et autrichienne en Turquie, deux voies pour arriver au même but, deux moyens d'empêcher la Russie d'opérer facilement ou à elle seule le démembrement de l'empire ottoman. Le rôle de la Prusse sous les deux

Digitized by Google

règnes et avec la distinction que nous avons marquée entre eux, a été celui d'un spectateur attentif, donnant des conseils, non pas désintéressés, mais profitables à d'autres qu'à lui-même, cherchant à créer, par son appui moral donné à la Turquie, des obstacles à l'ambition des deux puissances, ses rivales. » (P. 233.)

A partir du traité de Kainardji, en 1774, jusqu'à l'entrevue de Catherine et de Joseph II à Mohilew en 1870, Frédéric ne cesse de surveiller d'un regard inquiet le rapprochement qui tend à s'opérer entre la Russie et l'Autriche.

Aujourd'hui, le but principal de la politique de M. de Bismarck, ainsi qu'il l'a dit, l'an dernier, dans un discours prononcé au sein du Reichstag, en réponse à M. Richter, est également de prévenir la formation d'une alliance russo-autrichienne, alliance d'autant plus dangereuse pour la Prusse, que la France s'y joindrait à l'instant même, ce qui n'était pas nécessairement le cas au XVIII^e^ siècle. La situation de la Prusse peut devenir, à un moment donné, aussi périlleuse qu'elle l'était lors de la guerre de Sept ans, quand toute l'Europe s'était coalisée contre elle. C'est pour éviter ce danger que M. de Bismarck a poussé l'Autriche dans la péninsule des Balkans. En ce point, sa politique diffère entièrement de celle de Frédéric II. Celui-ci s'est toujours opposé aux conquêtes que l'Autriche et la Russie auraient voulu faire sur les Turcs. Il leur arrachait le fruit de leurs victoires et il a sauvé alors l'empire ottoman. Aujourd'hui, au contraire, lors de l'entente des trois empereurs en 1876, à la veille de la guerre turco-russe, il a poussé ses deux alliés au delà du Danube, on peut dire par les épaules. Il les y a entraînés en y faisant à chacun sa part, à l'Autriche la Bosnie, à la Russie la Bulgarie, sachant bien que quand deux coqs cherchent du grain sur un fumier, ils se battent ou se défient et se tiennent en échec. Frédéric II ne voulait pas que ses deux rivaux parvinssent à annexer des territoires ottomans importants, parce qu'ils auraient pu, croyait-il, en tirer des forces nouvelles.

M. de Bismarck ne craint rien de pareil, d'abord parce que maintenant la question des nationalités domine tout, et ensuite parce qu'il a le plus grand avantage à détourner vers l'Orient les regards et les forces de ceux qui, d'alliés aujourd'hui, peuvent devenir ses ennemis demain.

Comme nous aurions été heureux d'entendre M. Van Praet tracer le parallèle de ces deux situations, si semblables sous certains rapports, si différentes sous d'autres! Quelle lumière il aurait pu jeter sur ce formidable problème d'où dépend l'avenir de l'Europe entière

Digitized by Google

et, par conséquent, le nôtre! Voici tout ce qu'il croit pouvoir dire à ce sujet :

« Il faudrait faire un grand effort pour s'abstenir de toute comparaison entre la question orientale telle qu'elle existait il y a quatre-vingt-dix-ans et telle qu'elle se présente de nos jours, si la comparaison et la différence ne s'établissaient d'elles-mêmes. Il vaut mieux résister à toute tentation de ce genre. Les riverains de la Vistule occupent moins en ce moment l'attention du monde que ceux du Danube. Mais aujourd'hui, comme en 1791, les affaires politiques qui se débattent entre deux ou trois grands États deviennent bientôt générales et leur terrain est de plus en plus difficile à circonscrire. » (P. 234.)

En lisant ces lignes de l'éminent écrivain, ne se plaindra-t-on pas, avec moi, de sa « grandeur qui l'attache au rivage » ? Les passages où l'on peut saisir la trace de ses souvenirs personnels sont d'autant plus précieux. J'en reproduis un très important, à cause de la question qui y est traitée : il s'agit de l'indépendance de notre pays. « Un écrivain dévoué à sa patrie et ami de la science démontrerait qu'une grande puissance ne peut posséder ce territoire (la Belgique), sans qu'il en résulte pour elle des inquiétudes et des embarras, sans lui faire courir le risque de rompre l'équilibre européen. Cette vérité ressort avec clarté de l'étude de l'histoire moderne. Elle reste aussi évidente aujourd'hui qu'elle a pu l'être à d'autres époques. L'empereur Napoléon III lui-même s'en exprimait très nettement peu de temps avant la guerre de Crimée. Il disait à un Belge : « Je vous parle de l'envahissement de la Belgique sans aucun embarras, comme d'une chose qui nous serait tout à fait étrangère à vous et à moi. Je n'ai aucun désir ni aucune intention de vous prendre. Vous pouvez être tranquilles à cet égard. Vous seriez une population mécontente et difficile. L'accord des intérêts du nord et du midi de la France me cause assez de soucis sans que j'y ajoute encore celui-là. Votre pays neutre me convient parfaitement comme frontière. Je ne pourrais prédire, personne ne pourrait prédire les changements que pourrait amener en Europe une grande guerre générale et prolongée. Ce sont des éventualités qui échappent à la prévoyance humaine. Mon oncle a trouvé la Belgique réunie à la France. Elle ne l'était plus quand il a cessé de régner. » Il est inutile de faire suivre cette citation d'aucun commentaire. Les événements militaires accomplis depuis la guerre de Crimée n'infirment pas la valeur de ce témoignage. » (P. 308.)

Dans la préface, je note encore un passage qui semble être, comme le précédent, emprunté au trésor de souvenirs qu'a dû conserver M. Van Praet de celui dont l'Europe entière admirait la pénétration

Digitized by Google

et la sagesse : « Le sort de chaque État est toujours lié en quelque chose à celui des autres, et menacé par les crises universelles. Je rappelle volontiers ce qu'avait coutume de dire, à propos de la Belgique et de son avenir, un ami dévoué, un observateur judicieux : « Nous ne sommes pas, on ne saurait en douter, les maîtres ici-bas; mais la prudence humaine peut beaucoup. » Et à ce conseil, donné par l'expérience et par l'étude de l'histoire, il aurait pu ajouter un autre précepte aussi applicable en politique qu'en économie politique, c'est qu'une fortune récemment acquise a besoin, plus encore que celles qui sont depuis longtemps établies, d'être administrée avec ménagement. » (P. XXIII.)

En fermant le volume de M. Van Praet, où sont si bien exposées les rivalités et les luttes des gouvernants du XVIIIe siècle, on ne peut se défendre de penser que quand les économistes, ouvrant la voie aux « anarchistes » de nos jours, appelaient l'État un chancre dont ils voulaient réduire l'action autant que possible, ils trouvaient dans les événements de leur époque une ample justification de leur condamnation sommaire. Les souverains précipitaient leurs peuples dans la guerre, faisaient couler des flots de sang, ruinaient leurs provinces, pourquoi ? Par ambition : pour acquérir de la gloire ou pour agrandir leurs royaumes, sans tenir nul compte des convenances géographiques ou ethnographiques. A quoi servaient leurs conquêtes ? A engendrer d'autres guerres ou à créer des germes de conflits futurs jusque pour le siècle suivant. Le seul roi qui, en son temps, ait vraiment aimé le peuple, Joseph II, est mort désespéré et incompris. Aujourd'hui, sous ce rapport, un grand progrès s'est accompli. Tous les souverains de notre époque vantent à tous propos les bienfaits de la paix. Tous s'occupent du bonheur des pays qu'ils sont appelés à gouverner, et pas un n'oserait avouer qu'il fera la guerre par amour de la gloire. Même lorsque l'Allemagne a gardé l'Alsace, après 1870, elle a prétendu que c'était par nécessité et afin de conserver, en avant du Rhin et de ses forteresses, un glacis indispensable pour repousser les assauts d'une guerre de revanche, considérée comme inévitable.

Aux rivalités des souverains ont succédé des causes de perturbations plus profondes et plus redoutables : la question sociale et la question des nationalités. Il est sans doute déplorable qu'elles arment les unes contre les autres les classes et les nations, mais, au moins, il s'agit d'un grand intérêt pour tous. Si les peuples en viennent encore aux mains, ce ne sera plus, comme jadis, parce que Louvois aura mal placé une fenêtre à Versailles, ou parce que Frédéric II aura lancé un brocard à l'adresse de Mme de Pompadour.

EMILE DE LAVELEYE.

Digitized by Google

LES ÉPOQUES LITTÉRAIRES DE L'INDE.

Études sur la poésie sanscrite, par Félix Nève. 1 vol. in-8°. Bruxelles, Muquardt, 1883.

Voici trente ans que M. Félix Nève défend une thèse, développée à plusieurs reprises dans notre *Revue* et partout admise aujourd'hui, — sauf en Belgique. — C'est la nécessité d'introduire dans l'enseignement supérieur l'histoire comparée des religions. « Serait-il nécessaire — écrivait-il déjà, en 1854, dans la *Revue catholique* de Louvain — de montrer longuement le haut intérêt de l'histoire des religions, au point où cette étude est aujourd'hui portée dans la littérature des principaux peuples de l'Europe? » Revenant sur ce sujet, dans la même *Revue*, à vingt-sept années de distance, il y soutint encore, en 1881, l'opportunité de créer dans le doctorat en philosophie une chaire d'archéologie et de mythologie comparées. Cette fois, à vrai dire, il se croit obligé de formuler quelques réserves sur les tentatives d'appliquer au christianisme les principes généraux en matière de critique religieuse, comme l'ont fait les maîtres de l'exégèse contemporaine, les Kuenen, les Tiele, les Renan, les Réville, etc. Mais il s'empresse d'ajouter cette phrase où nous ne pouvons nous empêcher de voir surtout un hommage au principe du libre-examen : « Malgré cela, aujourd'hui comme il y a vingt-cinq ans, des études analytiques sur les livres et les monuments religieux promettent d'utiles résultats : *si les méthodes égarent plusieurs, à la fin de compte, la vérité n'y perdra pas.* »

M. Nève nous offre ici un exemple frappant — encore confirmé par son dernier ouvrage — de l'influence élargissante qu'exercent l'étude des religions comparées et particulièrement celle des croyances de l'Inde sur les esprits sincèrement voués à la poursuite de la vérité. Il a été, en effet, avec son contemporain Chavée, l'initiateur de notre pays aux études sanscrites. Chavée, méconnu de ses compatriotes, ne tarda pas à quitter notre pays pour porter à la France les ressources de son talent et de sa science philologique. M. Nève, qui s'était engagé dans d'autres voies, trouva une chaire à l'université de Louvain. Mais ce ne fut pas une chaire de sanscrit; tant s'en faut! Lui-même prend soin de nous le dire dans sa préface, non peut-être sans quelque amertume : « Pendant les trente-six années que je fus au service de l'université de Louvain, je n'ai occupé, comme professeur titulaire, d'autre chaire que la chaire d'histoire des littératures grecque

Digitized by Google

et latine. Loin d'être en possession d'une chaire de sanscrit, comme on a pu le croire, j'étais simplement autorisé à annoncer au programme des cours une leçon facultative de grammaire sanscrite à laquelle s'inscrivaient des auditeurs bénévoles. J'ai été chargé, en outre, pendant cinq ans, de la leçon de langue grecque, et, pendant dix ans, de la leçon d'histoire de la philosophie ancienne, que je n'avais point sollicitée. »

Cette situation du savant indianiste ne fait-elle pas songer immédiatement au cas de l'auteur des *Études psychophysiques*, nommé à l'université de Liége pour y enseigner... la littérature ancienne? Les dispensateurs profanes des chaires académiques ont cet esprit d'à-propos, — qu'ils soient ministres ou évêques.

M. Nève cependant ne s'est pas découragé, et, s'il n'a pu accorder à ses études favorites le temps nécessaire pour y briller en tête des indianistes contemporains, il a eu du moins l'honneur de donner une première impulsion aux études sanscrites en Belgique. Le sanscrit est aujourd'hui enseigné à Louvain par M. de Harlez, qu'ont rendu célèbre de nombreux travaux sur l'Avestâ et sur les autres monuments de la littérature iranienne. D'autre part, le gouvernement a compris qu'il ne pouvait laisser à l'université de Louvain le monopole des études orientales et, en attendant sans doute qu'un jour ou l'autre l'université de Bruxelles s'engage à son tour dans la même voie, il a institué à Liège un cours de littérature sanscrite, actuellement confié à un jeune professeur de talent et d'avenir, M. Ch. Michel, qui a figuré parmi les secrétaires du récent congrès des orientalistes à Leyde.

L'ouvrage que publie aujourd'hui M. Nève offre, en quelque sorte, le résumé et le couronnement ou, comme il dit lui-même, « le fruit et la justification » de ses tentatives réitérées pour vulgariser dans le pays la marche rapide des études sanscrites depuis un demi-siècle. C'est simplement la reproduction de mémoires et de notices qu'il a publiés de 1842 à 1880, mais choisis et groupés de façon à offrir un aperçu fidèle d'un développement littéraire qui va des poésies vèdiques aux productions actuelles des dialectes hindous. On y voit aussi l'histoire religieuse de l'Inde se dérouler parallèlement à l'histoire littéraire. En effet, comme M. Nève le remarque au cours d'une de ses études, « toute création de l'art et de la poésie se rattache invinciblement dans l'Inde au système religieux, qui est l'âme de sa constitution sociale; on ferait donc fausse route si on isolait un seul instant le mouvement littéraire des transformations que ce système a subies ».

Digitized by Google

L'*Introduction* est peut-être la partie la plus originale du volume. On y trouve un tableau assez sobre, mais fort complet, du développement des études sanscrites en Europe : nous regrettons seulement de ne pas y avoir rencontré le nom de Chavée. L'auteur fait ressortir, en excellents termes, l'importance de ces études pour les progrès de la linguistique et pour la formation de la grammaire comparée ; puis il aborde la question si épineuse de l'âge qu'on devrait respectivement attribuer aux divers monuments de la littérature indienne. L'appréciation de ces documents au point de vue esthétique le conduit à étudier la nature même de l'esprit hindou, que caractérisent des productions si riches et si travaillées, mais malheureusement dépourvues de mesure, et, après avoir décrit le soin avec lequel les Aryas de l'Inde ont poursuivi eux-mêmes l'analyse ainsi que le développement grammatical de leur langue, il montre, à la suite de Barthélemy-Saint-Hilaire, pourquoi cette littérature est restée dépourvue d'un genre qui ailleurs se retrouve chez tous les peuples parvenus au même degré de culture : l'histoire. « L'art de l'histoire, dit-il, (p. 61), n'est pas né, là où la conception de la science historique n'était pas possible, les faits de l'ordre humain disparaissant sans cesse dans un merveilleux fantastique représentant l'ordre divin. »

Les premiers chapitres se composent d'*Études morales et littéraires sur le Mahâbhârata*, dont l'auteur traduit plusieurs épisodes. Deux d'entre eux, bien connus en Europe, — les légendes de Dayamantî et de Sacountalâ — lui servent à appuyer une intéressante dissertation sur *le sort de la femme dans l'Inde ancienne*, qu'il n'hésite pas à considérer comme bien supérieur à la condition des femmes, non seulement dans tout l'Orient, mais encore en Grèce, à Rome, voire dans la Germanie antique. Pour justifier cette assertion, il invoque les anciens poèmes, les traditions de l'épopée et surtout le Code de Manou, qui a nettement défini les droits de la femme dans la famille et dans la société. « Partout où les femmes sont honorées, y lit-on, les divinités sont satisfaites ; mais lorsqu'on ne les honore pas, tous les actes pieux sont stériles. »

Aujourd'hui l'on ne se douterait guère de cet ancien état social. La femme hindoue vit enfermée au foyer domestique, et son ignorance demeure extrême. C'est principalement sur l'épouse que retombent les conséquences fâcheuses des mariages prématurés, si nombreux dans l'Inde. La bigamie reste plus fréquente qu'on ne

Digitized by Google

le pense, surtout parmi les classes supérieures. Enfin, si, grâce à l'énergie du gouvernement anglais, l'immolation des femmes sur le bûcher de leur mari défunt a disparu de l'Hindoustan [1], le mariage des veuves reste toujours condamné par l'opinion publique, toute-puissante dans ce pays de castes et de traditions.

M. Nève ne méconnaît pas ces abus; mais il les met sur le compte de l'islamisme, qui, surtout à la suite des invasions mogoles, « a relégué les femmes indiennes dans l'intérieur des appartements et porté ainsi atteinte aux mœurs publiques de l'antiquité ». Nous n'y contredirons pas, mais s'ensuit-il qu'on doive prendre à la lettre tous les passages de la littérature brahmanique sur la condition des femmes dans l'époque antérieure aux invasions musulmanes? Le Code de Manou proclame formellement l'infériorité et la subordination des femmes; celles-ci restaient exclues des principaux rites et même de la connaissance des Écritures sacrées. Dès cette époque, comme le reconnaît M. Nève (p. 84), on voyait fleurir l'institution des mariages prématurés, qui a toujours eu pour résultat la déchéance de l'épouse. Quant au privilège du *swayambara*, — c'est-à-dire le libre choix de l'époux, — il ne semble avoir existé qu'au sein de certaines familles privilégiées. Sans doute, les poèmes épiques contiennent des passages qui donnent une haute idée, et de la femme, et de l'estime où on la tenait. Mais n'est-ce pas un peu comme si nous nous en rapportions exclusivement aux récits des hagiographes et aux romans de la Table-Ronde pour nous représenter la condition de la femme pendant les premiers siècles de notre moyen âge?

M. Nève étudie ensuite *les Pourânas*, comme « monuments de poésie cosmogonique et théogonique ». On sait que la connaissance des Vêdas était restreinte aux hommes « deux fois nés », c'est-à-dire aux membres des trois premières castes; le reste de la population n'avait d'autres ressources religieuses que les superstitions vulgaires. Ainsi s'explique la fortune du bouddhisme, qui se présentait comme une religion universaliste, en même temps que rationnelle. C'est sans doute pour se débarrasser de ce redoutable concurrent que les brahmanes imaginèrent de donner droit de cité, dans leur organisation religieuse, aux cultes populaires de l'Inde, comme ils l'avaient déjà fait antérieurement pour les systèmes de philosophie développés parallèlement au

[1] Il y a quatre ans, les veuves de sir Jung Bahadour, premier ministre du Népaul, ont été solennellement brûlées sur le bûcher de leur époux, presque sous les yeux du résident anglais.

Digitized by Google

bouddhisme. L'objet des *Pourânas* semble avoir été surtout de concilier l'autorité des brahmanes et la distinction des castes avec le culte de Vishnou et de Siva. — Dans cette voie, les brahmanes allèrent jusqu'à admettre que les rites et les sacrifices du vieux culte vêdique pouvaient être remplacés, comme moyens de salut, par les pratiques de l'ascétisme et par les témoignages de la dévotion aux figures concrètes du Panthéon populaire, considérées comme des incarnations de l'Être absolu et impersonnel; c'est de cette transaction qu'est sorti tout entier ce qu'on nomme l'hindouisme. M. Nève distingue avec raison les Pourânas remaniés, qui seuls sont parvenus jusqu'à nous, des Pourânas originaux qui les ont précédés. On peut se demander, toutefois, s'il leur accorde aux uns et aux autres une antiquité suffisante. Wilson, dont M. Nève invoque l'opinion, place l'origine des Pourânas aux premiers siècles de notre ère, et M. Monier Williams admet que, parmi les rédactions actuelles, les plus anciennes pourraient bien remonter au VI^e^ ou au VII^e^ siècle de l'ère chrétienne. De même, en ce qui concerne les cultes de Vishnou et de Siva, M. Nève les croit d'une naissance fort tardive (p. 248). Il est possible que leur admission dans le brahmanisme remonte à une époque récente; mais tout porte à croire qu'ils existaient longtemps auparavant comme cultes régionaux. M. Barth, notamment, a fait une tentative assez concluante pour identifier Siva et Krishna avec les dieux dont Megasthènes trouva le culte prédominant dans l'Inde et que cet auteur assimile respectivement au Dyonisos et à l'Héracles du Panthéon grec. On ne pourait, d'ailleurs, être trop prudent quand il s'agit de rechercher, dans les documents tant remaniés de la littérature et de la théologie sanscrites, des points de repère pour la chronologie, même purement interne, du développement intellectuel ou social de l'Inde.

Après un essai sur *l'origine et le développement de l'art dramatique dans l'Inde*, — où il montre que le génie hindou, quelles que soient les qualités scéniques et littéraires de ses drames, n'a su porter sur la scène ni le sentiment de la réalité, ni la vraie notion de la liberté humaine, — l'auteur expose la doctrine du *Vêdânta*, qui forme, depuis plusieurs siècles, la philosophie dominante des classes éclairées dans l'Inde. Ce système, qui aboutit au panthéisme idéaliste le plus absolu, est particulièrement intéressant à étudier pour des générations comme la nôtre, qui ont vu tant d'esprits éminents conduits à l'idéalisme subjectif par les voies,

Digitized by Google

cependant si divergentes, de la métaphysique allemande et de la psychologie anglaise. D'après l'école du Vêdânta, il n'y a de réel qu'un seul Être, et tout ce que nous considérons comme investi de réalité, les phénomènes du monde extérieur aussi bien que du monde interne, voire notre propre existence individuelle, sont simplement les personnages ou les accessoires fictifs d'une sorte de représentation dramatique, purement subjective, que l'Être unique se joue à lui-même. *Ekam eva advitîyam* — « Un seul Être sans second », — telle est la devise, en quelque sorte officielle, du vêdantisme.

M. Nève s'applique à rechercher jusque dans les hymnes des Vêdas les antécédents de ce système et il fait ressortir, de la façon la plus judicieuse, le rôle joué vers le VIII^e^ siècle de notre ère par le philosophe Sankara, auquel il attribue, avec raison, la véritable fondation de l'école vêdantine. Comment donc peut-il soutenir ensuite (p. 390) que la doctrine de la *mâyâ* ou de l'illusion universelle, ce grand principe du vêdantisme, est d'une époque fort postérieure aux écrits du fameux docteur Sivaïte? On la trouve, en effet, formulée en termes explicites dans le poème de Sankara, l'*Atmabodha* (la connaissance de l'esprit), que M. Nève a été un des premiers à traduire en français sur le texte original et qu'il reproduit même dans son nouvel ouvrage. « Brahma, y lit-on (strophe 63), n'a pas de ressemblance avec le monde; il n'existe rien d'autre, en réalité, que Brahma; si quelque chose se produit en dehors de lui, ce n'est qu'une vaine apparence, comme un mirage dans le désert. »

On nous permettra également de relever, au milieu de tant de renseignements fidèles et précieux, le passage où M. Nève — sans doute sur la foi de certains écrivains anglais — prête au fondateur du brahmaïsme, le rajah Râm Mohun Roy, un système philosophique « analogue au déisme qui a régné dans la philosophie européenne au siècle dernier ». Râm Mohun Roy, par le fond aussi bien que par les formes de sa doctrine, était un pur vêdantin, et sa réforme religieuse a précisément consisté à proscrire les pratiques idolâtriques des cultes sectaires, pour s'en tenir aux spéculations philosophiques du Vêdânta, ainsi qu'aux textes réputés originaux des Vêdas. C'est seulement sous son successeur, Debendra Nâth Tâgore, que les brahmaïstes se sont rapprochés de notre théisme contemporain, et, actuellement, ils tendent même à revenir, avec Keshub Chunder Sen et Protâb Chunder Mozoumdar, à une sorte de syncrétisme religieux également

Digitized by Google

imprégné de mysticisme oriental et de rationalisme européen [1].

Une digression sur *les poètes moralistes de l'Inde* amène M. Nève à décrire la poésie gnomique des Hindous, depuis la sentence jusqu'au poème, sans oublier l'apologue et le conte. — L'essai sur l'*Inde moderne et sa littérature* est principalement consacré à exposer l'œuvre du regretté Garcin de Tassy, qui a tant fait, pendant sa longue carrière, pour tenir ses compatriotes au courant du mouvement littéraire et religieux dans l'Inde contemporaine. — L'ouvrage se termine par un excellent exposé du *bouddhisme*, de sa littérature et de son histoire; ce qui donne à l'auteur l'occasion de nous traduire le seul morceau de littérature dramatique laissé par les bouddhistes après leur disparition de l'Inde. Il s'agit du *Nâgânanda*, « la Joie des Serpents », qui sert à glorifier la doctrine bouddhique du sacrifice personnel pour le salut d'autrui.

M. Nève, du reste, — et c'est peut-être ce qui fait le principal attrait de son ouvrage, — met partout le texte à côté de la dissertation, ou plutôt l'échantillon à la suite de l'analyse, et personne n'était plus capable de faire un choix d'exemples qui pût donner au public une notion à la fois résumée et exacte des différents genres, voire des différentes périodes de la littérature indienne. Sous ce rapport, on ne peut mieux comparer son livre qu'à l'*Indian Wisdom* de M. Monier Williams. L'ouvrage du savant professeur d'Oxford est, sans doute, plus minutieux et plus méthodique; mais l'abondance même de ses renseignements et de ses citations en fait un livre de références plutôt que de lecture courante et de vulgarisation.

G. D'A.

[1] Ces lignes étaient écrites, quand le télégraphe nous a appris la mort de Keshub Chunder Sen, décédé à Calcutta le 8 de ce mois. La civilisation occidentale perd en lui un appréciateur sympathique et l'Inde un de ses plus grands réformateurs contemporains, tant au point de vue social que religieux. Tous ceux qui l'ont approché, ne fût-ce qu'une ou deux fois, ont pu apprécier le charme de son caractère et le prestige de sa parole. Son successeur à la tête du brahmaïsme sera sans doute Protâb Chunder Mozoumdar, qui vient de visiter l'Europe et qui doit être actuellement sur la route de l'Inde. Pendant son voyage, il a eu l'occasion d'exposer les principes du théisme hindou dans de nombreuses conférences en Angleterre et surtout aux États-Unis, où il a obtenu le plus grand succès. Il a même profité de son passage à Boston pour y publier en anglais, sous le titre de : *The Oriental Christ*, un ouvrage où il soutient que les Évangiles ayant été rédigés par et pour des Orientaux, ce sont les hommes d'Orient qui seuls peuvent aujourd'hui les comprendre et les interpréter. Nous n'avons pas vu ce volume : mais un ancien ministre des États-Unis près du gouvernement belge, fort au courant des questions religieuses, nous écrivait, il y a quelques jours, qu'il le regardait comme « le commentaire le plus exact qui ait jamais été donné au monde sur la vie, les actes et les paroles de Jésus ».

Digitized by Google

UN CATÉCHISME BOUDDHISTE EN LANGUE FRANÇAISE.

Jamais l'Europe n'a semblé plus près de l'emporter dans le grand duel qui se poursuit depuis l'aurore de notre civilisation entre l'Orient et l'Occident. L'Angleterre est devenue, par la conquête de l'Inde, la première des puissances orientales. La Russie s'est annexé, en Sibérie et au Turkestan, un bon tiers du continent asiatique. La France est peut-être en train de se tailler, dans l'Indo-Chine, un empire plus vaste que son propre territoire. Des expéditions à peine regardées parmi nous comme des campagnes sérieuses ont abattu pour longtemps le prestige militaire de la Chine et du Japon. La Turquie et la Perse ne doivent qu'aux jalousies des puissances occidentales le maintien de leur précaire indépendance. Il n'y a plus un coin de l'Asie qui soit encore fermé à nos explorations et à notre commerce. Les peuples qui nous traitaient de barbares se mettent partout à l'école de nos arts et de nos sciences. Nos modes fleurissent dans les vallées de l'Himalaya et nos institutions s'implantent sous le gouvernement du Mikado; il n'est pas jusqu'à nos livres qui, traduits dans les principales langues de l'Asie, ne commencent à faire pénétrer, parmi les esprits les plus enfermés dans leurs traditions séculaires, les éléments de la haute culture européenne.

Digitized by Google

Entre les influences multiples dont le faisceau constitue ce qu'on nomme la civilisation chrétienne, il en est une seule qui trouve l'Asie rebelle à son action : c'est précisément le christianisme. Voici des siècles que nos missionnaires n'ont épargné, pour la conquête religieuse de l'Asie, ni le temps, ni l'argent, ni le sacrifice de leur vie, ni les armes de la persuasion, ni même l'emploi de la force. Quels résultats ont-ils obtenus? Je ne crois pas trop m'avancer en disant que toutes les Églises chrétiennes ne comptent pas actuellement plus de 10 millions d'adeptes sur environ 800 millions d'Asiatiques, dont près de 300 millions directement soumis à l'autorité politique de nations européennes.

Bien plus, — en attendant, peut-être, que, suivant la prédiction d'Édouard von Hartmann, les religions de l'Asie réagissent encore une fois sur les croyances de l'Europe, — on voit, dès aujourd'hui, des populations nominalement gagnées au christianisme faire retour à leurs anciens cultes. Tel est, du moins, le phénomène qui vient de se produire dans l'Inde, à la suite, il est vrai, d'une initiative partie de l'Occident.

I

En 1879, quatre membres de la *Société théosophique de New-York*, parmi lesquels un colonel américain, M. Henry Olcott, et une comtesse polonaise, M^me^ Blavatsky, prirent le chemin de l'Inde, afin « de prêcher la gloire de toutes les anciennes religions et de prémunir l'Hindou, le Cingalais, le Parsi contre la substitution d'une foi nouvelle aux enseignements des Vêdas, des Tripitakas et du Zend Avestâ ». A peine débarqués, ces missionnaires à rebours fondèrent la *Société théosophique de l'Inde*, sur des bases analogues à celles de l'association mère. Il est assez difficile de préciser les doctrines de cette théosophie moderne. Elle semble se rapprocher des spirites par l'admission de « puissances occultes », que l'homme peut découvrir et subjuguer, en s'aidant de nouvelles méthodes psychologiques, où la méditation, la tension de la volonté et le magnétisme jouent un rôle plus ou moins consi-

Digitized by Google

dérable. Mais en même temps elle soutient que ce sont là de simples secrets de la nature, qu'en les constatant et en les utilisant, elle reste sur le terrain des faits observables et qu'elle ne s'écarte point des procédés scientifiques. Son programme comporte les trois objets suivants : 1° l'établissement d'une fraternité universelle ; 2° l'étude des langues, des sciences et des religions anciennes ; 3° l'investigation des mystères cachés de la nature, ainsi que des forces psychiques, latentes dans l'homme.

Je ne m'étendrai pas sur l'histoire de la *Société théosophique* dans l'Inde ; il me suffira de dire qu'elle a rapidement vu grandir le chiffre de ses prosélytes parmi les classes éclairées des races indigènes. Des renseignements, publiés dans la *Calcutta Review* d'avril dernier, permettent d'affirmer qu'elle a rallié le mouvement des *Arya Samâjes*, associations assez nombreuses qui admettent l'infaillibilité des Vêdas, en les interprétant dans un sens rationaliste, professent la croyance panthéiste en un dieu impersonnel et maintiennent la doctrine de la métempsycose. Mais c'est surtout parmi les populations cingalaises que s'est fait sentir sa propagande. Dans l'île de Ceylan, elle a ramené au bouddhisme des milliers d'indigènes précédemment convertis par les missionnaires chrétiens, et c'est un catéchisme bouddhiste, rédigé en cingalais par son président, le colonel Olcott, qui sert aujourd'hui à l'éducation de la jeunesse dans les écoles de l'île [1]. — Ces faits semblent tenir du roman, et l'on pourrait justement les garder en suspicion, s'ils n'étaient attestés par le témoignage de la presse anglo-indienne et par les plaintes des missionnaires eux-mêmes.

Il existait déjà, en langue pali, un manuel de questions et de réponses, le *Kammavâkya*, qui, d'après M. Foucaux,

[1] *Le bouddhisme selon le canon de l'Église du Sud, sous forme de catéchisme*, par Henry S. Olcott, président de la *Société théosophique*, approuvé et recommandé pour l'usage dans les écoles bouddhistes par H. Sumangala, grand-prêtre de Sripada et de Galles, principal de Wydyodaya Parivena (école de théologie bouddhiste). — Traduit en français sur le texte de la quatorzième édition anglaise, par D. A. C. — 1 vol. in-18, broch. Paris, Ghio, 1883. Prix : 1 fr. 50 c.

Digitized by Google

doit remonter aux premiers temps du bouddhisme. Mais, outre que le pali est aujourd'hui une langue morte, ce catéchisme ne se rapporte qu'aux conditions requises pour entrer dans les ordres et on n'y traite pas de la doctrine proprement dite. Le catéchisme cingalais de M. Olcott est donc venu combler une véritable lacune, et on ne doit pas s'étonner qu'avec l'approbation de l'autorité bouddhiste, l'auteur ait réussi à en placer près de dix mille exemplaires dans les familles de l'île.

Bientôt traduit en anglais, où il vient d'atteindre sa quatorzième édition, le nouveau catéchisme a été également publié en tamoul pour l'Inde méridionale, en siamois, en japonais et en allemand; enfin, il vient de paraître en français avec deux appendices, l'un par l'auteur, l'autre par le traducteur. C'est un petit manuel de 105 pages, qui expose la doctrine du bouddhisme méridional par questions et par réponses, absolument comme le font nos catéchismes catholiques. Pour compléter la ressemblance, il débute par un *imprimatur* d'Hikkaduwa Sumangala, grand-prêtre du Pic d'Adam, le principal sanctuaire de l'île. Ce certificat d'orthodoxie, daté du 7 juillet 1881, est ainsi conçu : « Je certifie que j'ai soigneusement examiné la version cingalaise du catéchisme préparé par le colonel H. S. Olcott et qu'elle est d'accord avec le canon de l'Église bouddhiste du Sud. »

La renaissance de la philosophie bouddhiste, ou plutôt sa transplantation dans l'Europe du XIX^e^ siècle par l'école de Shopenhauer et de von Hartmann, donne un intérêt d'actualité à la façon dont le bouddhisme a résolu les problèmes de notre nature et de notre destinée. Aussi cette publication, malgré son caractère forcément abrégé et superficiel, est-elle surtout curieuse en ce qu'elle nous offre sur ces questions une version autorisée par un des théologiens les plus éminents du bouddhisme méridional.

Le bouddhisme est la religion contemporaine qui compte le plus de fidèles. Les évaluations les plus modérées lui en attribuent de 380 à 400 millions. M. Olcott, d'accord sur ce point avec la plupart des savants anglais, élève même

Digitized by Google

ce chiffre à 500 millions, alors que l'Église romaine possède seulement 152 millions d'adeptes et que toutes les Églises chrétiennes réunies n'en comptent guère plus de 325 millions.

Les bouddhistes du Nord, qui sont de beaucoup les plus nombreux, mais qui se subdivisent eux-mêmes en plusieurs sectes, habitent le Japon, la Chine, les possessions russes, le Thibet, le Cachemire et les vallées méridionales de l'Himalaya. Les bouddhistes du Sud se trouvent exclusivement dans l'île de Ceylan et dans la péninsule de l'Indo-Chine. Ils ne comptent qu'une trentaine de millions d'adeptes, mais ils professent des doctrines beaucoup moins altérées que celles de leurs coreligionnaires septentrionaux. M. Olcott fait ressortir, dans sa *Préface* et dans son *Appendice*, les principaux points par où les bouddhistes du Nord s'écartent de la version méridionale, qui figure seule dans le *Catéchisme*.

II

Quand le bouddhisme se forma au sein de la société hindoue, la spéculation philosophique, tout en maintenant les divinités du panthéon aryen, en était arrivée à les regarder comme des manifestations secondaires de l'Être unique, absolu, éternel, qui constitue le seul et vrai Dieu des systèmes panthéistes. Le Bouddha n'avait que faire d'attaquer les vieux *Deras*, ainsi tombés au rang de simples génies; mais il proclama tous les êtres, hommes ou autres, soumis aux lois du temps et de l'espace, de la naissance et de la mort, impliquant ainsi d'une façon directe la répudiation de ce que nous entendons généralement par l'idée de Dieu : « Les bouddhistes, dit le colonel Olcott, tiennent l'idée d'un « Dieu personnel pour une ombre gigantesque jetée sur le « vide de l'espace par l'imagination des hommes ignorants. »

Bien plus, le bouddhisme du Sud, devançant le positivisme moderne, a formellement proclamé la superfluité des recherches sur la cause première et sur la cause finale. C'est ainsi

Digitized by Google

que nous lisons dans le Soutta de Malinka, traduit par Spence Hardy : « Quand Malinka demanda à Bouddha si le monde était éternel, il n'obtint pas de réponse, parce que le maître considérait cette question comme n'aboutissant à rien. »

Le bouddhisme ne voit dans l'univers qu'un enchaînement de phénomènes régi par la loi de cause et d'effet. « Chaque « chose, dit le colonel Olcott, procède de l'Akasa en con- « formité d'une loi du mouvement inhérente en elle et, « après une certaine existence, disparaît. Aucune chose ne « vient de rien. Nous nions donc la création et ne pouvons « concevoir un créateur. »

Dans l'ordre moral tel que le conçoit le bouddhisme, la loi de cause et d'effet devient une loi de rétribution qui fait sentir à chacun — dans la série de ses renaissances — les conséquences de ses actes bons ou mauvais. Ainsi notre condition et même notre caractère actuel sont une résultante de nos actes dans une existence antérieure, de même que nos mérites et nos démérites dans la vie présente auront pour conséquence de nous faire renaître dans une condition inférieure ou supérieure, avec un caractère doué de tels ou tels penchants. « Une bonne action faite dans cette vie, dit un texte bouddhique, reçoit sa récompense dans l'autre, de même que l'eau versée à la racine d'un arbre reparaît en haut dans les fruits et dans les fleurs. » Rien ne peut entraver ou modifier cette loi de rétribution, qui opère d'elle-même. Aussi M. Olcott n'hésite-t-il pas à écrire dans son catéchisme :

Q. 100. — *Si vous vouliez représenter tout l'esprit de la doctrine de Bouddha par un seul mot, lequel choisiriez-vous?*

R. — Justice.

Je n'entrerai pas ici dans la controverse sur la question de savoir si les bouddhistes croient ou non à l'existence de l'âme. Il semblerait que les bouddhistes du Nord admettent une sorte d'entité spirituelle qui se perpétue à travers toutes les renaissances. Au contraire, les bouddhistes du Sud — qui,

Digitized by Google

d'après Rhys Davids, mais non d'après M. Foucaux, représentent, sous ce rapport, la tradition la plus ancienne et partant la plus orthodoxe, — estiment que tout dans l'homme est soumis à un perpétuel changement, l'esprit aussi bien que le corps. Ce qui renaît, ce n'est pas l'individu, mais ses éléments spirituels, ses *Skandas*, qui, mis en liberté par la mort, reforment une nouvelle combinaison, sous l'influence du désir de vivre. — Cette combinaison sera toutefois conditionnée par le mérite ou le démérite du défunt, ou, si l'on préfère, par l'état moral des éléments qui s'agrègent de nouveau.

Toutes les sectes du bouddhisme s'accordent à placer l'essence de leurs doctrines dans les « quatre nobles vérités » dont elles attribuent la découverte au Bouddha. Ce sont : 1° *la misère de l'existence :* mieux vaudrait ne pas vivre ; 2° *la cause de cette misère ;* le désir, qui grandit avec les tentatives pour le satisfaire ; 3° *le moyen de la détruire*, qui consiste dans la suppression du désir ; 4° *la voie qui conduit à cette suppression*, c'est-à-dire les enseignements du Bouddha.

Quiconque suit cette voie renaît dans des conditions de plus en plus heureuses, tant qu'il finit par entrer dans le *Nirvana*. On a beaucoup discuté si le terme de *Nirvana*, qui se traduit par *extinction*, s'applique à une annihilation complète de l'être ou simplement à l'abolition de tout ce qui constitue les agitations de la vie. Les bouddhistes du Nord paraissent admettre que la délivrance consiste à affranchir de toute attache matérielle la partie spirituelle de l'individu ; les bouddhistes du Sud, au contraire, estiment qu'aucune trace d'individualité ne survit au Nirvana. Le colonel Olcott, qui personnellement penche pour la solution septentrionale, mais qui a dû compter avec les scrupules du grand-prêtre Sumangala, définit le Nirvana « une condition « où tout changement cesse, où le repos est parfait, avec « absence de désirs, d'illusions et de peines, avec oblitération « totale de tout ce qui fait l'homme physique ». Cette définition n'est pas dépourvue d'une certaine équivoque, en ce qu'elle est de nature à satisfaire à la fois les partisans de

Digitized by Google

l'une et de l'autre interprétation. Toutefois, au point de vue pratique, il faut reconnaître que la différence est minime entre une annihilation de l'être et sa paralysie complète ou, si l'on veut, un état final de sommeil sans rêves.

Les détails de la naïve et gracieuse légende qui s'est formée autour du sage de Kapilavastu se retrouvent dans le catéchisme du colonel Olcott, mais avec une tendance visible à écarter tout ce qui tient de trop près au merveilleux et au surnaturel. Nul doute que, sous ce rapport, l'auteur n'agisse de concert avec les esprits élevés qui, dans le bouddhisme comme dans les autres religions contemporaines, s'évertuent à trouver une interprétation de leurs croyances conforme aux données de la science et de la raison. Mais il ne semble pas avoir mieux réussi dans cette tâche qu'au sein du christianisme les partisans de l'exégèse dite rationaliste, lorsque, dans la première moitié de ce siècle, ils s'appliquèrent à fournir une explication naturelle de tous les miracles bibliques. Sans aller jusqu'à voir, avec M. Sénart, dans la vie du Bouddha un simple mythe solaire, la plupart des savants contemporains reconnaissent qu'il faut y faire une large part à la légende et au mythe, sous lesquels se voile un fond historique assez difficile à reconstituer en dehors de ses grandes lignes. M. Olcott préfère supposer que le Bouddha avait, par l'effet de ses mérites, acquis des facultés, non surnaturelles, mais supérieures à celles des autres hommes, lui permettant de produire « des phénomènes particuliers com- « munément appelés miracles ». Cette théorie de pouvoirs « latents », s'expliquant par certains secrets dont la possession est un privilège de quelques hommes supérieurs, représente la doctrine fondamentale de la *Société théosophique*, et on peut même se demander si ce n'est pas la présence d'une thèse analogue dans le bouddhisme qui a valu à celui-ci les prédilections du colonel Olcott et de ses amis.

La *Préface* de l'édition française donne à entendre que certains adeptes ou religieux d'ordre supérieur se seraient transmis d'âge en âge, sous forme de science secrète, les enseignements d'un bouddhisme *ésotérique*, ignoré de la

Digitized by Google

masse des fidèles aussi bien que des savants européens. Ces *Arahats* ou *Arhats* (vénérables) ne se rencontrent qu'au Thibet. « C'est même de l'un d'eux, ajoute M. Olcott, que j'ai appris le peu que je sais du bouddhisme réel. » L'auteur prête également au grand-prêtre Sumangala cette assertion que les adeptes de la science secrète (*Iddividhannana*) connaîtraient seuls la véritable nature du *Nirvana*.

Il est certain que le vulgaire est trop porté à considérer les ascètes de l'Inde, qu'il s'agisse des *yoguis* hindous ou des *bikkshous* bouddhistes, comme de pauvres fanatiques ou de vils jongleurs. Quiconque va au fond des choses a été plus d'une fois surpris de trouver, dans ces ascètes déguenillés, des penseurs qui continuaient la tradition des *gymnosophistes* et des « hommes de la forêt ». On n'a, pour s'en convaincre, qu'à lire les derniers chapitres de l'ouvrage de M. Max Muller, sur l'*Origine et le développement de la religion étudiés à la lumière des religions de l'Inde* [1]. D'autre part, il peut encore exister, dans les bibliothèques de certains monastères thibétains, des documents qui seraient en état de jeter un grand jour sur certains côtés obscurs du bouddhisme. Mais c'est là, me semble-t-il, une pure hypothèse, et M. Olcott devrait bien nous donner quelques preuves à l'appui de ses dires. Il annonce, à la vérité, la prochaine publication, en Angleterre, d'un livre sur le *bouddhisme ésotérique*, par M. A.-P. Sinnett. J'ignore ce

[1] Feuilletant, il y a quelques jours, les rapports adressés à la *British and Foreign Unitarian Association* pendant l'année 1882, je suis tombé sur le passage suivant d'une lettre écrite de Simla, dans l'Himalaya, par un missionnaire de l'*Association unitaire*, M. W. D. Tilden : « Si je pensais que le sujet vous intéresse, je vous donnerais les détails que je possède au sujet d'une fraternité secrète, les Raj Yoguis, qui vivent dans les montagnes et dont la philosophie provoque ici beaucoup d'attention. Je n'en ai jamais vu, mais je suis familiarisé avec l'écriture de l'un d'eux et j'ai eu occasion de constater son autorité. Il me suffira de dire, pour le moment, que la doctrine de l'évolution et de la loi cosmique, mise en avant par le Rév. R. Suffield, est presque identique aux théories professées par ces hommes. » Je regrette de n'avoir point connu cette lettre à temps pour la citer dans mon récent ouvrage sur *l'Évolution religieuse des Anglais, des Américains et des Hindous*, où j'ai eu occasion de parler de M. Suffield et de la philosophie cosmique.

Digitized by Google

qu'on trouvera dans ce volume, mais je doute fort qu'il soit de nature à causer une révolution dans l'orientalisme.

En attendant, s'il existe un bouddhisme « ésotérique », c'est le bouddhisme sobre et éclairé, à tendances rationalistes, que nous révèle le catéchisme du colonel Olcott et que professent sans aucun doute le grand-prêtre de Sripada, ainsi que les théologiens de son entourage. Quant au bouddhisme « exotérique », ce sont les légendes et les superstitions sous lesquelles la foule a voilé la pure philosophie du Bouddha ; — ce sont, à Ceylan même, l'adoration des reliques, les offrandes aux statues du Maître, la croyance aux charmes et aux incantations, le respect de la vie animale poussé jusqu'à l'absurde, etc. ; — ce sont, dans le Nord, les idoles grotesques et grimaçantes qui encombrent les sanctuaires ; les peintures d'un paradis et d'un enfer qui prouvent la bizarrerie non moins que la crédulité de l'imagination humaine ; la foi à l'efficacité sacramentelle d'innombrables rites plus absurdes les uns que les autres ; les exorcismes, les moulins à prière, l'eau bénite, les rosaires ; les hiérarchies ecclésiastiques du lamaïsme ; en un mot, tous les abus que M. Olcott repousse « comme restes « survivants du fétichisme et des autres religions panthéis- « tiques étrangères [1] ».

On voit jusqu'à quel point le colonel est fondé à dire que « le bouddhisme du Sud enseigne la plus haute bonté sans un Dieu, la continuité de l'existence sans ce qui porte le nom

[1] Quand, il y a quelques années, je pénétrai dans les lamasseries de l'Himalaya, peu de temps après avoir visité l'île de Ceylan, je fus vivement frappé du contraste entre les pratiques aussi compliquées que superstitieuses des sectes thibétaines et le culte relativement sobre du bouddhisme méridional. Ici, tout se borne à des lectures, à des révérences et à des offrandes de fleurs devant les statues du Maître ; là, se révèle un luxe d'idoles, d'images fantastiques, de rites minutieux et d'instruments bizarres qui semblent presque une parodie du culte catholique. C'est à peu près la même différence qui frapperait un voyageur, étranger au christianisme, si, immédiatement après avoir assisté aux cérémonies du culte luthérien ou anglican, il se trouvait transporté parmi les populations catholiques de l'Espagne ou de l'Italie. (V. *Souvenirs d'une excursion chez les bouddhistes de l'Himalaya*, dans la *Revue de Belgique* de septembre, octobre et décembre 1876.)

Digitized by Google

d'âme, le bonheur sans un ciel objectif, une méthode de salut sans un sauveur délégué, la rédemption par soi seul, sans rites, pénitences, prêtres ou saints intercesseurs; en un mot, le *summum bonum* à atteindre dans cette vie et dans ce monde ».

S'ensuit-il toutefois qu'il n'y ait pas d'ombres au tableau et que le bouddhisme, même ésotérique à la façon du colonel Olcott, réponde à toutes les exigences de la pensée et de la conscience modernes?

Dans son enthousiasme, M. Olcott va jusqu'à dire : « Les signes abondent pour faire prévoir que, de toutes les grandes croyances du monde, celle-là est destinée à être la religion de l'avenir qui sera le moins en antagonisme avec la Nature et la Loi. Eh bien, qui oserait prédire que cet honneur n'est pas réservé au bouddhisme? » Il est donc naturel de nous demander jusqu'à quel point le bouddhisme se trouve d'accord avec les interprétations contemporaines de la « Nature » et de la « Loi », c'est-à-dire avec les doctrines philosophiques, scientifiques et morales qui tendent à prévaloir dans la civilisation moderne.

III

La théorie des renaissances, influencées par le mérite et le démérite d'une existence antérieure, n'a rien en elle-même de formellement contraire aux données de la science et de la raison. Elle est professée de nos jours par des esprits distingués, dont le rationalisme n'est pas suspect; il me suffira de citer Jean Reynaud et Camille Flammarion, qui l'ont popularisée dans leurs nombreux ouvrages, ainsi que M. Tiberghien, qui l'enseigne depuis un quart de siècle à l'université de Bruxelles. Mais pour tous ces philosophes, comme pour les brahmanes et les pythagoriciens, c'est l'âme, le *moi* qui passe d'une existence à l'autre. Le bouddhisme, tout au moins le bouddhisme du Sud, soutient, au contraire, que le *moi* disparaît au moment de la mort et que cependant la responsabilité survit, quelquefois même avec persistance de la mémoire, en d'autres termes que ce qui renaît,

Digitized by Google

c'est l'individu, et non pas la personne. Il y a là une proposition aussi contradictoire que la prétention de l'orthodoxie chrétienne à identifier trois personnes divines avec une seule. Or, nos contemporains ne semblent pas avoir la moindre envie de renoncer à un mystère pour un autre, qui l'égale en incompréhensibilité.

M. Olcott fait grand état d'une phrase prononcée par Haeckel, lors de sa récente visite à Ceylan. Le célèbre naturaliste aurait dit « qu'autant qu'il avait compris la théorie bouddhiste sur l'éternité de la nature, sur celle de la force et sur quelques autres points, elle était identique aux dernières déductions de la science ». Je ne sais si l'on doit prendre ce compliment à la lettre. Mais on peut se demander jusqu'à quel point M. Haeckel serait disposé à garantir l'orthodoxie scientifique de l'interprétation que M. Olcott donne en ces termes de la théorie bouddhiste sur les renaissances :

Q. 70. — *Cette doctrine bouddhiste est-elle admise ou repoussée par les enseignements de la science moderne?*

R. — Elle est d'accord avec la science, puisque c'est la doctrine de la cause et de l'effet. La science professe que l'homme est le résultat d'une loi de développement, qu'il part de l'imparfait et de l'inférieur pour s'élever à une condition parfaite et supérieure.

Q. 71. — *Comment s'appelle cette doctrine scientifique?*

R. — L'Évolution.

Q. 72. — *Y a-t-il d'autres endossements du bouddhisme par la science?*

R. — La doctrine de Bouddha enseigne qu'il y a plusieurs ancêtres de la race humaine; qu'il y a un principe de différentiation parmi les hommes, que certains individus ont une plus grande capacité que d'autres pour acquérir rapidement la sagesse...

Jusqu'ici, c'est parfait, et le bouddhisme peut se dire non seulement en conformité avec les idées dominantes de notre science à la mode, mais encore en avance sur la plupart des théologies professées par les grandes religions positives de notre époque.

Digitized by Google

Mais sautons quelques pages et arrivons à la théorie des *Devas*, qui prétend se rattacher à la même doctrine scientifique :

Q. 154. — *Vous avez parlé d'un* Deva *ayant apparu sous diverses formes, au prince Siddartha. Qu'est-ce que croient les bouddhistes sur les races d'êtres invisibles ayant des rapports avec l'humanité?*

R. — Ils croient que de tels êtres existent, qu'ils habitent des mondes, des sphères qui leur sont propres. La doctrine bouddhiste professe que, par un entraînement interne de soi-même, en surmontant sa basse nature, l'Arhahat peut devenir supérieur aux meilleurs des *Devas* et commander à leurs ordres les moins élevés.

Dans son *Appendice*, le colonel Olcott est plus explicite encore : « Ces êtres, dit-il, ne sont pas exclusivement des âmes humaines désincarnées, ni exclusivement des entités sous-humaines évoluées par la nature dans son labeur progressif pour produire l'humanité, mais les uns et les autres. Humains ou élémentals, bons ou mauvais, bienveillants ou cruels, gracieux ou monstrueux, quels qu'ils soient ou que soient leurs noms, *ils sont aussi bien les produits légitimes de l'éternelle et constamment active Loi de l'évolution* que les plantes et les animaux observés et classés par la philosophie moderne. La philosophie bouddhiste, on le voit, n'admet le surnaturalisme pas plus du côté invisible ou subjectif de l'univers que de son côté visible ou objectif; partout, à quelque degré que ce soit, qu'il s'agisse de la nature de la pierre, de celle de l'homme ou du *Deva*, fonctionne la seule loi des causes régissant les effets donnés, sans intermittence aucune. »

Il est certain qu'aujourd'hui on ne peut plus voir dans l'homme le but ni même le couronnement définitif de la création. Depuis longtemps déjà, les progrès de la science ont miné la vieille conception anthropocentrique de l'univers qui prévaut encore dans la cosmologie chrétienne, et c'est en vain que l'école hégélienne a tenté de la reconstituer dans le monde moral, sur les bases de l'idéalisme subjectif. Si la loi de l'évolution n'est pas un vain mot, et s'il est

Digitized by Google

permis de tirer une conclusion du développement que révèle l'histoire de la vie sur notre planète, il faut bien admettre, avec un des principaux évolutionnistes américains, « l'existence de combinaisons de matière et de force aussi supérieures à l'humanité que celle-ci l'est à l'algue et au cristal ». Mais, tandis que l'évolutionniste place ces êtres supérieurs dans le temps, le bouddhiste les suppose dans l'espace; le premier les range parmi nos descendants et nos successeurs sur le globe; le second en compose les habitants actuels du monde invisible et des espaces planétaires.

Si encore le bouddhisme se bornait à admettre, dans d'autres sphères, l'existence d'êtres doués d'une constitution différente de la nôtre, il n'y aurait peut-être rien à redire. Le bon sens paraît même venir à l'appui de cette hypothèse, en ce qu'il est difficile de supposer les phénomènes de la vie restreints à notre grain de poussière cosmique, perdu dans l'immensité de l'univers. Mais quand M. Olcott soutient que ces êtres hypothétiques peuvent intervenir dans les affaires terrestres et entrer directement en relations avec nous, ne rouvre-t-il pas la porte à ce merveilleux et à ce surnaturel, que, plus haut, il déclare réprouver et proscrire[1]? Il n'est pas indispensable à la grandeur de l'humanité — Bouddha lui-même l'avait compris — qu'elle puisse étendre sa domination au delà des limites terrestres. Ce qui constitue notre vraie royauté dans la nature, c'est, comme Pascal l'a dit dans une de ses pages les plus sublimes, que l'homme se connaît en face d'un univers qui s'ignore.

[1] On conçoit que de pareilles doctrines se propagent dans l'Inde, cette terre classique du merveilleux; mais il est plus étrange de les rencontrer, en pleine culture moderne, sous la plume de savants aussi éminents que MM. Balfour Stewart et Tait. Voici ce que nous lisons dans la dixième édition de leur *Unseen Universe* : « La difficulté scientifique relative aux « miracles disparaîtra entièrement, si on accepte nos opinions sur l'uni- « vers invisible ou si même on accepte une opinion quelconque qui com- « porte la présence, dans cet univers, d'êtres invisibles beaucoup plus « puissants que nous. Il est naturellement admis que l'invisible et « le visible ont été et sont encore constamment en relations intimes. » (*L'Univers invisible*, traduction française de la dixième édition. 1 vol. Germer-Baillière, 1883, p. 331.)

Digitized by Google

IV

Ces objections à la métaphysique du bouddhisme ne doivent pas nous empêcher de reconnaître les services qu'il a rendus à une immense fraction du genre humain. Ses préceptes moraux comptent sans doute des précédents dans la philosophie hindoue. Mais le Bouddha a eu le mérite de réunir ces axiomes épars en un corps de doctrine, assis, pour la première fois dans l'histoire, sur la raison et non sur la révélation. Sous ce rapport, Siddharta, le fondateur traditionnel du bouddhisme, est bien un précurseur de la morale indépendante, qui tend à remplacer de nos jours les éthiques des religions positives.

Il convient, toutefois, de distinguer, parmi les commandements du bouddhisme, deux ordres de devoirs bien différents : les uns qui, se rattachant à la poursuite du Nirvana, reposent sur l'intérêt personnel ; ce sont ceux qui ont pour objet la répression des désirs, des convoitises, des passions, le détachement des choses de ce monde, la délivrance des illusions qui s'opposent au progrès dans les voies du renoncement. A cet ordre d'idées se rattachent les cinq principales *aversions* du bouddhisme, savoir : le meurtre, le vol, l'adultère, le mensonge et l'ivresse ; ainsi que la plupart des vertus qu'il recommande : la chasteté, la patience, le courage, l'humilité, la pratique de la contemplation et de l'étude. La seconde catégorie implique un élément plus actif : l'amour du prochain, se traduisant en obligations positives de bienveillance et de dévouement.

Le bouddhisme ordonne formellement de rendre le bien pour le mal : « Si un homme me cause follement préjudice », dit le Maître dans le *Dharma pada*, « je le couvrirai en retour « de mon amour empressé ; plus il m'aura fait de mal, plus « je lui ferai de bien. » Cet esprit de charité embrasse toutes les créatures vivantes, et on connaît la légende du Bouddha se donnant en pâture à une tigresse affamée qui ne pouvait plus nourrir ses petits.

Digitized by Google

Or, ici, — comme l'a fait judicieusement remarquer M. F. Pillon dans son étude sur les religions de l'Inde, — le bouddhisme dépasse son principe, qui consiste à mettre la délivrance finale dans une extinction complète du désir et de la vie. On ne peut donc soutenir que le bouddhisme ait tranché le problème, encore sans solution, d'asseoir la morale sur la base de l'intérêt personnel, ou, comme on dit également, de rattacher l'altruisme à l'égoïsme. L'adoption d'une éthique humanitaire reste aussi bien un hors-d'œuvre dans la religion de Siddharta que dans celle de Comte, où elle repose au même titre sur des bases exclusivement sentimentales. Mais si, sur ce point, le bouddhisme s'est montré inconséquent, c'est à cette inconséquence heureuse qu'il doit d'être devenu une religion. En effet, s'il s'était borné à préconiser la philosophie du renoncement, il n'eût fait qu'introduire une secte de plus dans le brahmanisme, où, depuis longtemps déjà, nombre de philosophes avaient placé la contemplation et l'ascétisme au-dessus des sacrifices et des rites comme moyens d'atteindre le salut, c'est-à-dire l'absorption dans le Grand-Tout.

Les premiers bouddhistes ont eu conscience de cette contradiction, et ils s'en sont même fait, avec raison, un titre de gloire. La tradition rapporte que, dans son avant-dernière existence, le Bouddha avait déjà mérité le Nirvana; mais qu'il désira renaître une fois de plus, afin de rendre service à l'humanité. Une autre légende raconte qu'ayant découvert le chemin du salut dans sa méditation sous le figuier de Gaya, il se demanda un instant s'il garderait la vérité pour lui-même ou s'il se donnerait la peine de la prêcher à ses semblables. Mais cette hésitation fut de courte durée, et l'alternative qu'il choisit lui valut — mieux que le Nirvana — la reconnaissance et la vénération de millions de ses semblables, auxquels il est venu fournir, pendant une longue suite de siècles, l'adoucissement de leurs misères et la consolation de leurs souffrances.

Tout d'abord, il faut reconnaître au bouddhisme la gloire d'avoir, plusieurs siècles avant notre ère, fait régner la tolé-

Digitized by Google

rance religieuse de l'Himalaya à l'Océan indien. Sa propagation fut purement pacifique. « Un siècle avant l'ère chrétienne, raconte M. Félix Nève dans l'ouvrage que j'ai analysé ici le mois dernier [1], des accents poétiques d'un genre nouveau se faisaient entendre au milieu des contrées civilisées de l'Inde ; ils partaient de la bouche d'hommes de toute classe et de toute profession, et c'est avec surprise que les écoutait la foule, dont l'oreille n'était accoutumée qu'aux chants lyriques et liturgiques des Vêdas et aux récits héroïques de l'épopée naissante. « Quelles sont ces belles poésies que vous chantez ? » leur disait-elle, comme le fit un jour Pourna, le héros d'une légende fameuse. — « Ce ne sont point des poésies, ce sont les propres paroles du Bouddha. » — Tels étaient les symptômes pacifiques qui annonçaient alors la plus grande révolution religieuse dont l'Inde ait été le théâtre. »

C'est par des procédés analogues que le christianisme s'étendit dans l'empire romain. Mais il y a cette différence fondamentale, qu'une fois victorieuse, la religion du Bouddha n'oublia pas ses principes de tolérance et de paix. Qu'on relise ces maximes du grand roi Asoka, le Constantin du bouddhisme, formulées en pleine lutte contre l'ascendant des brahmanes et encore trop peu pratiquées dans notre société chrétienne : « Il ne faut jamais blâmer la « croyance des autres ; c'est ainsi qu'on ne fera de tort à « personne. Il y a même des circonstances où il faut honorer « la croyance qu'on ne partage pas. En agissant ainsi, on « fortifie sa propre croyance et l'on sert celle d'autrui. — « Puissent les disciples de chaque doctrine être riches en « sagesse et heureux en vertu ! »

Chez la plupart des populations mogoles qui l'ont adopté, le bouddhisme a non seulement ouvert les voies à la civilisation, mais encore provoqué un adoucissement notable des mœurs. M. A. de Rémusat fait remarquer qu'au temps de Gengis Khan, une égale férocité distinguait les nations de

[1] *Les Epoques littéraires de l'Inde.* Muquardt, Bruxelles 1883, p. 481,

Digitized by Google

race turque et de race mogole, momentanément réunies sous ses lois. Or, les premières, restées attachées à l'islamisme, ont conservé toutes leurs dispositions au carnage et à la rapine, tandis que les secondes, ayant successivement adopté le bouddhisme, sont actuellement aussi pacifiques qu'elles étaient autrefois turbulentes et indociles. Il y a là un des exemples les plus frappants qu'on puisse relever de l'influence exercée par la religion sur les mœurs.

Chez les Hindous, si, même à l'époque de son triomphe, le bouddhisme n'a pas effacé la démarcation des castes, il a renversé les bases religieuses sur lesquelles elle s'appuyait. A vrai dire, il n'a directement attaqué ni l'existence des dieux, ni l'infaillibilité des Vèdas, ni l'autorité des Brahmanes, ni l'efficacité des sacrifices et des rites, mais il a pratiquement supprimé ces dogmes en préconisant une autre voie pour atteindre à la délivrance. Siddartha lui-même passe pour avoir résumé sa doctrine dans ce verset :

« *S'abstenir du péché ;*
Acquérir la vertu ;
Purifier son cœur ;
Telle est la religion des Bouddhas. »

L'attitude du bouddhisme vis-à-vis des vieux rites et des antiques traditions religieuses n'est peut-être résumée nulle part d'une façon plus explicite et plus élevée que dans la parabole du Sigalowada Soutta. Je regrette de ne pouvoir citer ce document en entier d'après Rhys Davids ; j'en donnerai cependant le préambule et le sens général : Un jour que le Maître fait sa tournée pour récolter les aumônes dans les plantations de Rajahigra, il arrive chez un chef de famille nommé Sigala, au moment où celui-ci s'incline, les mains jointes, vers les quatre points cardinaux, ainsi que vers le nadir et le zénith. Comme le Maître désire savoir le motif de cette cérémonie, Sigala répond qu'il se conforme aux coutumes paternelles, afin d'écarter les maux qui pourraient survenir de ces six points. Alors le Maître lui apprend

Digitized by Google

que le meilleur moyen de se protéger dans toutes les directions, c'est de faire le bien dans tout son entourage, à ses parents dans l'Orient, à ses professeurs dans le Sud, à sa femme et à ses enfants dans l'Ouest, à ses amis et à ses parents dans le Nord ; aux esprits religieux, qu'ils soient brahmanes ou bouddhistes, vers le zénith; à ses esclaves et à ses serviteurs vers le nadir. Le Maître énumère ensuite, avec un ordre méthodique, qu'on trouve encore dans quelques-uns de nos traités de morale, toute la série des devoirs réciproques : 1° entre parents et enfants ; 2° entre instituteurs et élèves ; 3° entre mari et femme ; 4° entre amis et compagnons; 5° entre maîtres et serviteurs ; 6° entre religieux et laïques. Ce discours, qui convertit naturellement Sigala aux vues du Maître, se termine ainsi : « La générosité, la courtoisie, la bienveillance, le désintéressement sont au monde ce que la clavette de l'essieu est au chariot. »

Rhys Davids ajoute ce commentaire : « Les idées formulées dans le Sigalowada Soutta portent l'empreinte d'un état social que notre âge d'anxiétés et de compétitions sociales a depuis longtemps laissé en arrière. Mais, du moins, nous pouvons nous imaginer la félicité dont aurait joui sur les bords du Gange le village ou le clan pénétrés des sentiments bienveillants et fraternels, de l'esprit de justice qui respirent dans ces naïves et simples paroles. » — Il est certain que la société cingalaise d'aujourd'hui peut à peine nous donner une idée affaiblie du régime introduit par le bouddhisme dans l'Inde, vers l'époque où le roi Asoka instituait l'office de *Dharma Mahâmatra* ou ministre de la Justice et gravait sur le roc ses immortels édits de morale religieuse et humanitaire.

Et cependant, dans l'Inde même, le bouddhisme ne devait pas tarder à montrer le défaut de sa cuirasse. Comme le christianisme, comme toutes les doctrines religieuses qui se fondent sur le renoncement et qui cherchent dans le communisme un remède contre les inégalités sociales, il devait promptement aboutir à une rupture entre les fidèles et les profanes, entre l'Église et le monde. A l'instar des premiers

Digitized by Google

chrétiens, les disciples du Bouddha, aussi longtemps qu'ils se bornèrent à former de petites communautés, purent mettre en pratique tous les préceptes du Maître. Mais quand le bouddhisme devint la religion des foules, il lui fallut bien composer avec les habitudes du temps, non moins qu'avec les nécessités de la vie sociale. De là, une rupture grandissante entre l'élément laïque, qui professait un bouddhisme mitigé, et l'élément religieux, qui constitua l'Église ou *Sangha*. Les membres de cette dernière institution ne se distinguaient d'abord que par des devoirs plus nombreux et par une discipline plus stricte. Mais, si parmi leurs obligations se trouvait le vœu de pauvreté, rien n'empêchait l'Église de posséder pour eux, et bientôt on vit la mainmorte monastique dévorer l'Inde.

Le brahmanisme n'avait guère eu que des ascètes; le bouddhisme eut des couvents dont le nombre et la munificence se révèlent encore aujourd'hui par leurs ruines. Aussi n'est-il pas étonnant qu'au bout de dix siècles la pure religion du Bouddha se trouvât en pleine décadence et qu'actuellement il n'y ait plus un bouddhiste dans l'Inde proprement dite. J'ai déjà rappelé ce qu'était devenu le bouddhisme septentrional. Si le bouddhisme du Sud n'est pas tombé aussi bas, il le doit à des circonstances locales, au nombre relativement restreint de ses adeptes et surtout à une moindre infiltration des anciennes superstitions populaires. Mais les abus de la mainmorte n'en existent pas moins à Ceylan, et tous les voyageurs sont d'accord pour y voir une cause de la décadence qui a atteint pendant le moyen âge cette riche et fertile contrée, où les anciens navigateurs avaient placé le paradis terrestre. — Transporté dans l'Occident, le bouddhisme y produirait les mêmes effets et, si notre civilisation cherche partout à se débarrasser des couvents catholiques, ce n'est pas pour les échanger contre des couvents bouddhistes, — même en supposant que ces derniers soient préférables.

Digitized by Google

V

Du reste, toute la morale du Bouddha, là même où elle nous commande l'activité en faveur de nos semblables, est empreinte de l'esprit de renoncement qui forme le fond de la métaphysique bouddhiste. La charité même et l'esprit de sacrifice y reflètent plutôt un abandon de soi qu'un désir de réparer l'injustice des souffrances d'autrui. Le vrai sentiment du droit en est absent. On n'y trouve pas un mot en faveur des vertus civiques et des qualités viriles que l'esprit moderne reproche précisément au christianisme d'avoir trop ignorées, sinon découragées. Enfin, le souverain bien s'y trouve placé dans l'inaction, ce qui est directement en antagonisme avec la tendance de notre époque à mesurer le progrès par l'intensité de la vie, de la sensation et de la pensée.

Je sais bien qu'on m'objectera la formation récente d'une philosophie pessimiste en Europe, et je suis loin de contester le développement qu'a pris cette école, tout au moins en Allemagne. Mais, au point de vue pratique, elle n'a point franchi les sphères de la spéculation pure et elle n'a pu prévaloir, même dans son pays natal, contre l'instinct qui pousse les hommes à chercher le remède de leurs misères dans l'amélioration et non dans le ralentissement de l'existence. Le héros favori de la société moderne, c'est l'ingénieur qui perce les montagnes pour décupler l'activité économique des nations, non le moine mendiant ni même le moine prêcheur qui nous donne l'exemple du renoncement et qui prétend nous conduire au repos du Nirvana.

Bien plus, même au point de vue pessimiste, le Nirvana n'est pas une solution, ou du moins ce n'est qu'une solution partielle. Ainsi qu'on l'a objecté aux fondateurs du pessimisme allemand, l'extinction de la souffrance par l'extinction de la vie constitue un problème qui ne serait pas résolu par la disparition de l'individu ni même de l'humanité. Si la race humaine, dégoûtée de vivre, renonçait, d'un commun accord, à se reproduire, ou même si elle trouvait quelque autre moyen de s'abîmer dans un vaste suicide col-

Digitized by Google

lectif, la vie et la souffrance n'en continueraient pas moins à régner sur le globe, comme aux âges qui ont précédé la venue de l'homme, et rien ne nous autoriserait à croire que, du combat persistant pour la vie entre les représentants supérieurs de l'animalité, il ne finirait point par surgir une sorte d'humanité nouvelle, condamnée à repasser par toutes les dures étapes du calvaire du progrès, jusqu'au jour où le perfectionnement de ses connaissances lui permettrait, comme à sa devancière, de découvrir et de prendre le chemin de la délivrance. Ainsi donc, en morale comme en métaphysique, le bouddhisme ne pourrait réaliser la prédiction de M. Olcott qu'à condition d'être corrigé ou complété par une conception supérieure de l'homme et de sa destinée dans l'univers.

En résumé, l'ouvrage du colonel Olcott eût gagné en valeur scientifique à paraître sans les adjonctions dont le grand-prêtre de Sripada ne nous garantit plus l'orthodoxie. Toutefois, cette critique — qui ne s'applique point au *catéchisme* proprement dit — n'empêche pas ce petit livre d'avoir son utilité pour quiconque, surtout dans les pays de langue française, voudrait se faire sur le bouddhisme des idées à la fois claires, condensées et exactes. Notre littérature manque malheureusement de ces manuels à bon marché, si fréquents en Angleterre et en Allemagne, qui ont pour objet de vulgariser la connaissance scientifique des principales religions anciennes et modernes. Et cependant nulle part cette vulgarisation ne serait plus nécessaire que parmi des populations catholiques, — nous l'avons maintes fois soutenu et nous ne pourrions assez le redire.

GOBLET D'ALVIELLA.

Digitized by Google

UNE AGONIE.

— Louise, tenez-vous droite !

A cet appel qu'une voix sèche et monotone nasillait, la petite, arrachée en sursaut à sa songerie, releva la tête.

Elle attacha sur sa mère, qui la troublait ainsi, un long regard mécontent, et, haussant les épaules avec une moue ennuyée, elle se pencha de nouveau vers le foyer, offrant ses mains maigres à la chaleur de la flamme.

Est-ce qu'on ne la laisserait jamais tranquille ! — Louise, tenez-vous droite ! — Toute la journée, c'était ainsi. A quoi bon ! puisqu'elle mourrait quand même et que ce grand effort fatiguait sa paresse de phtisique...

Et elle reprit son rêve vague, examinant la poignée contournée du tisonnier, les figures bizarres des chenets, s'entêtant à fixer les menus détails dans sa mémoire plus vive.

Un jour, les voisins avaient dit en la voyant passer, toute courbée, l'air vieillot et frileux sous sa pèlerine noire :

— Encore un oiseau pour le chat !

Car elle s'en allait, minée par sa toux. C'était au printemps qu'on la porterait en terre. La chose était décidée, inévitable, et ne l'émouvait plus. Elle en parlait froidement, comme d'un événement attendu. Ça lui était égal, le cercueil où on la clouerait, le corbillard qui l'emporterait au petit trot vers le cimetière, là-bas, dans la campagne... Elle mourrait comme étaient mortes Alice et Jeanne, ses aînées; comme mourrait Georgette, la gamine qui s'attardait à la cour pour faire des glissades dans la neige...

C'était fatal. Vers les quinze ans, l'une d'elles s'étiolait, rongée par un mal subtil. Cela durait peu, deux hivers au plus, et, dans la maison, celles qui restaient portaient des robes noires, toujours, pour épargner les frais de nouveaux

Digitized by Google

deuils trop fréquents. Régulièrement, le menuisier venait prendre mesure, avec une pitié pour ce cadavre si jeune, desséché comme une fleur dans un herbier. Et c'était la même cérémonie pour toutes : la couronne blanche sur le catafalque, à l'église, et les amies qui pleuraient doucement dans leur livre de messe.

Du reste, on était habitué dans la famille; on s'était résigné... Le père moins que la mère.

De l'autre côté de la cour, il y avait un bâtiment où était installé le matériel d'une distillerie. Les affaires allaient cahin-caha, à cause de la concurrence. On vivait mal, de façon bohême, sans volonté de régler la dépense, donnant des fêtes, cuisinant de fins dîners le dimanche, tenant chevaux et voiture, quitte à se lamenter devant les tiroirs vides, aux échéances. Le ménage était sens dessus dessous, allait à la dérive, comme une barque désemparée... Quand la crise était imminente, on faisait faillite, et l'on recommençait la même existence au hasard, insouciant de la déconsidération qui suivait. Alors, pendant que le mari oubliait ses tracas, accoudé sur une table d'estaminet, la femme portait dévotement les siens au confessionnal. Et les enfants restaient esseulés, tristes et graves.

Dès l'aube, quand les réverbères font des taches rouges sur le ciel plus clair, madame s'en allait, pataugeant dans la neige ou la boue, enveloppée de son long manteau de béguine, les yeux mi-fermés, ses mains molles et froides croisées sur un énorme missel. Sa silhouette ramassée trottinait par les rues désertes, venait s'affaisser sur une chaise dans l'église sombre, dont le bedeau poussait les portes. Elle écartait son voile de crêpe, plongeait son nez pointu entre les feuillets jaunes, et ses lèvres remuaient, marmottant avec un petit clapotis, sans trêve, infatigables. Puis, c'était chez le Père Étienne que son bavardage se donnait carrière. Elle déroulait tout le train-train de son ménage, les vices de son mari, les défauts de ses enfants, les chagrins de sa vie étroite, avec des soupirs profonds et des attitudes grotesques de Madeleine en pleurs. Le susurrement du prêtre interrogeant

Digitized by Google

la berçait d'une musique douce; elle s'arrachait avec peine à ce bonheur de conter ses tribulations et, vers midi, rentrait, après monsieur, qu'elle trouvait jurant et tempêtant dans la cuisine, réclamant le déjeuner et consolant sa faim en gobant des œufs coup sur coup.

— Mille diables ! Êtes-vous folle, Théodosie ?

Mais les reproches et les colères ne lui étaient rien. Dans son détachement des choses de la terre, elle offrait ses petits mécomptes à Dieu, et, mentalement, disait en louchant vers le plafond : « Seigneur, c'est pour vous que je souffre. »

Après le repas, servi trop tard, une entente tacite réunissait les époux devant la table à jeu. Ils alignaient des dominos sur le drap vert, suivant anxieusement les péripéties de la manche. Parfois, monsieur s'arrêtait, et, bourru, grognait dans sa moustache :

— Mais vous trichez, je crois, Théodosie ?...

A quoi Théodosie ripostait aigrement :

— Parlez pour vous, Martin.

Et ils reprenaient la partie avec des regards obliques, se surveillant l'un l'autre, pleins d'une âpreté féroce.

Cela durait des heures, et Louise, qui rêvassait dans son coin, se sentait venir des idées macabres au cliquetis persistant des dés d'ivoire entrechoqués. Enfin, Martin, qui, plus habile, gagnait d'habitude, avait un ricanement sec à l'adresse de Théodosie, qui boudait, et tous deux s'endormaient, le menton sur la poitrine, les mains sur le ventre.

Au soir, le cabaret reprenait monsieur et l'église madame, à moins qu'une voisine ne vînt avec son tricot.

Théodosie, alors, tirait de dessous l'armoire un vieux panier rempli de bas troués qu'elle ravaudait lentement, avec des gémissements étouffés. M^lle^ Kops faisait baisser l'abat-jour, à cause d'un froid qu'elle avait aux yeux; M^me^ Smet s'assurait que la porte fermait bien, crainte des courants d'air pour ses rhumatismes... Et l'on parlait du temps trop humide, du beurre trop cher, des patates gâtées, surtout des affaires des autres :

— Vous savez, Emma du droguiste, elle va se marier avec

Digitized by Google

le bossu du premier... C'est dégoûtant ! — Et le gros-major d'en face, il a encore battu sa femme cette nuit : on l'entendait crier de chez nous ! — Ah !... et la boulangère de la Chaussée, qui est partie avec le mitron !...

Aux potins du voisinage, Théodosie s'animait ; ses petits yeux noirs brillaient comme des grains de cassis, et, quand un malheur d'autrui tombait sur la langue d'une des visiteuses, la pieuse dame concluait avec une onction apitoyée :

— Cela ne m'étonne pas : ces gens n'ont point de religion.

Puis une autre commère arrivait, et une autre encore. Théodosie sortait du buffet un flacon de crème de menthe, et les bonnes femmes minaudaient, se défendant d'accepter.

— Allons, un petit verre, mesdames : c'est du doux...

Et les petits verres, à la file, se séchaient aux lèvres gourmandes ; les paquets de galettes liés de faveurs roses disparaissaient, et l'on entendait comme le grignotement d'une légion de souris.

Mais maintenant qu'on dégringolait vers une déconfiture nouvelle, tout le train de luxe accessoire était diminué. On avait vendu la voiture, renvoyé le domestique et supprimé le poulet truffé des dimanches. Le cercle des amis, flairant la faillite, s'était éclairci, et, dans le buffet clos, le flacon de crème de menthe reposait aux deux tiers vidé. Derrière, la distillerie chômait. La maison reprenait son air d'abandon indifférent qu'elle avait la veille des catastrophes. De nuit, quand l'attention de tous paraissait endormie, le camion filait silencieux dans la neige, emportant chez un ami discret quelque meuble qu'on voulait sauver de la débâcle. Mais toujours, au coin de l'une ou l'autre fenêtre, à travers le rideau immobile, l'un ou l'autre œil avait suivi le manège, et, le matin, on se soufflait à l'oreille avec des mines entendues :

— Vous savez, les Willems ?... eh bien... encore une fois.

Tous comprenaient.

Théodosie, de plus en plus fuyait le logis, laissant la charge du ménage peser toute sur Louise. Car c'était chose reçue : dès que celle à qui c'était le tour sentait la première

Digitized by Google

ardeur aiguë traverser sa poitrine, vite, on vous la mettait au travail, aux grosses besognes de servante.

— Les brosses et les seaux, c'est sain pour les fillettes, disait Martin avec une tape amicale appliquée de l'index sur la joue pâle de la malade.

Au petit jour, Théodosie venait secouer la malheureuse; et quand l'enfant, redoutant le froid, regimbait, se pelotonnait dans les draps, la mère enlevait d'un coup les couvertures, saisissait l'aiguière et la vidait dans le lit, au hasard, sur la tête ou les jambes de Louise, qui se levait alors frissonnante.

Et Théodosie faisait cela sans colère, — parce que rien ne dégourdit mieux que la fraîcheur de l'eau.

Du reste, le médecin faisait visite régulièrement, et l'on n'épargnait point les remèdes.

A trois ans, — parce qu'on n'y acceptait pas les enfants plus jeunes — Louise, comme ses sœurs, avait été conduite au couvent. De grands bâtiments bien éclairés, une affectation de propreté et d'ordre, les alentours aérés des prairies et des champs, surtout la belle santé de ces nonnettes rebondies, alléchaient les familles. Quatre cents francs, c'était pour rien. Et les Mères étaient si gentilles ! Elles avaient un si charmant sourire, des paroles si douces, et offraient avec tant de grâce le café au lait aux parents venus pour embrasser leur « demoiselle » !...

Les petites Willems arrivaient au parloir avec des tabliers frais, le peigne en demi-lune planté droit dans les cheveux, lissés à la chinoise. Elles paraissaient bien un peu tristes, mais Théodosie appelait cela du recueillement et en augurait favorablement pour l'état de leurs âmes. Cependant, Martin, moins confiant, interrogeait les fillettes à mi-voix. Oui, oui, elles étaient contentes. Elles n'avaient pas faim. Le matin, on leur donnait une assiettée de lait battu avec du pain coupé dedans; à midi, elles avaient du lard et des pommes de terre et de la soupe aussi; le soir, c'étaient des pruneaux et du lard encore; et il y avait beaucoup de tout, et c'était bon, et elles aimaient bien cela.

Digitized by Google

Elles débitaient ces phrases sur un ton chantant et monotone, avec un balancement machinal de la tête, les yeux noyés dans le vague.

Martin, qui conservait des doutes, insistait :

— Bien vrai ?...

Et toutes quatre répliquaient avec l'ensemble d'une leçon de longtemps apprise :

— Bien vrai.

Une Mère alors s'approchait, la bouche en cœur, le geste arrondi, et proposait une visite à la chapelle, où un tronc gigantesque, gênant l'entrée, quêtait instamment les aumônes.

Le soir, pères et mères s'en retournaient, dupés et satisfaits, les poches bourrées de pelotes en forme de cœur, de croix de toutes dimensions en papier tressé, de cols brodés en perles, produits innocents du travail de leur progéniture.

A quinze ans, munies du beau certificat doré et enluminé remis par la Mère Véronique du Chemin de la Croix, Supérieure, les demoiselles Willems rentraient au logis, desséchées ou bouffies de graisse, selon leur tempérament, mais toutes également pâles, sans forces, portant le germe vivace, prêt à éclore, de la maladie familière.

Accoutumée qu'elle était à la tranquillité froide du couvent, Louise s'accommoda de l'atmosphère sans amour qui traînait partout dans la maison comme un parfum âcre d'encens éventé. Pour elle, la distillerie continuait le cloître, et elle ne s'alarma point de l'accueil qu'on lui fit le soir qu'elle revint de pension, très tard, par un temps de neige : les lèvres minces de Théodosie appliquées en un baiser maussade sur le front, une tartine dévorée au bout d'une table dans la cuisine et la recommandation dernière au bas de l'escalier :

— N'oubliez pas votre prière.

Louise n'avait pas d'expansion, était peu parleuse ; elle ne riait jamais, ne faisait point de bruit en marchant et s'asseyait sur un tabouret dans les coins sombres, les mains posées sur les genoux, immobile et mystérieuse.

Digitized by Google

D'abord, Théodosie se félicita de ces allures graves. Louise la consolerait de ses déboires d'intérieur, lui serait une compagne à tous les pieux exercices, et broderait une nappe d'autel pour les Révérends Pères. Si elle vivait, qui sait? on en ferait une carmélite, — et ici l'imagination de Mme Willems se montait, — une sainte, peut-être !...

Mais il en fallut rabattre. Un dimanche qu'une tempête secouait les vitres, Louise refusa d'assister à la messe. La grêle lui faisait peur, elle étouffait dans le vent, et puis ça l'ennuyait, ajouta-t-elle d'une voix rauque, une colère dans son regard fixe et des crispations dans les doigts.

Théodosie pensa mourir. Les mains serrées sur son cœur, la tête renversée, elle trépignait par la chambre, bredouillant des bribes de malédictions. Jésus! C'était là sa fille, une impie, une hérétique, une schismatique !... Et sa langue s'embrouillait dans les mots trop savants, tandis que Martin, railleur, battait une marche sur la tablette de la commode.

Dès lors, une haine sourde germa dans l'âme de Théodosie. La vue de Louise lui fut un épouvantail. Elle prit un mauvais plaisir à l'accabler de besognes pénibles, cria pour de l'eau répandue, pour une poussière sur un meuble. Louise, de son côté, eut des accès d'humeur, des impertinences nerveuses, si bien qu'une fois Mme Willems, dans un élan dramatique, la souhaita morte comme les autres.

Elle mourait, maintenant.

Pour la distraire de ses longues rêveries dangereuses, Martin fit revenir Georgette, la plus jeune. Louise la rudoya, s'irrita de cette gaîté étourdie d'enfant, et pleura en entendant rire l'autre. On lui chercha des amies, qu'elle effraya à leur parler sans cesse de sa mort prochaine. Finalement, on l'abandonna.

Alors, elle fut heureuse.

Ses meilleures heures étaient au soir, quand les parents et la cadette soupaient en bas. Elle se sauvait au salon, empressée comme pour une fête. Blottie dans le canapé, elle ramenait ses jambes sous elle, puis, les yeux brillants et l'oreille avide, elle écoutait et regardait dans le silence et dans le noir.

Digitized by Google

Le réverbère, posté comme un soldat en faction à la porte du major d'en face, découpait sur le mur la charpente des fenêtres et mettait comme deux immenses croix noires sur la tapisserie jaune. Le piano en palissandre était un cercueil sur un catafalque, et les globes dépolis des lampes, gardant dans la pénombre leur blancheur mate, semblaient de grosses têtes de mort. Par les temps de gelée, le clair de lune entrait dans la chambre en une nappe verdâtre, pareille à un linceul, et dressait dans la glace un long spectre. Puis, une corde du piano cassait avec un gémissement sonore, tandis que le vent modulait sa chanson dans la cheminée et qu'au loin un chien hurlait au glas d'une cloche attardée.

Dans cette appropriation fantastique des choses, où son imagination détraquée excellait, Louise trouvait des jouissances étranges. Elle roulait dans sa tête un tas d'histoires baroques dont elle se faisait l'héroïne funèbre. Les légendes racontées à voix basse dans les dortoirs, les superstitions du couvent lui revenaient en foule et faisaient courir sur sa peau de délicieux frissons. Et dans cette solitude où elle était plongée, un désir infini de la mort lui venait, comme d'un état de calme, d'immobilité, où l'on est bien, où rien ne tourmente ni ne gêne plus, où l'on est seule, toujours...

Mais soudain, Théodosie, poussant la porte, chassait les chers fantômes et réveillait Louise de ses extases avec ces mots brusques :

— Allons, au salut, et dépêchez-vous!

Louise avait rapporté du couvent, dans un essuie-mains à carreaux, son mince bagage de pensionnaire : des chemises trouées, des bas percés et des robes trop courtes.

La fièvre qui plaquait ses joues de taches pourpres, hâtait aussi la croissance de son corps exténué, allongeait ses membres grêles. Et Théodosie, perplexe, regardait la fillette grandir. Que faire? A seize ans, Louise ne pouvait continuer de traîner avec les chevilles découvertes; le sixième commandement défendait d'ailleurs ces raccourcis. M^me^ Willems pensa faire achat de quelques mètres d'étoffe sombre, mais une réflexion l'arrêta. Combien de temps cela dure-

Digitized by Google

rait-il encore?... Louise n'userait pas cette toilette neuve, sans doute. C'était argent perdu!... Et dans ses vieilles nippes à elle, Théodosie se mit à tailler des lés, ourla, plissa, et les jupes de Louise furent augmentées d'un volant dans le bas.

Avec les morceaux d'un paletot du père, on confectionna des corsages; on trouva une pèlerine dans l'ampleur d'un ancien mantelet; et trois plumes d'autruche ébarbées, refrisées à la pointe des ciseaux, composèrent un chapeau à la petite. Ainsi fagotée, dans les plis disgracieux de toutes ces draperies noires, son fin visage pâle perdu au fond du tuyau de la capote, Louise avait un aspect suranné et triste de vieille fille, sinistre et ridicule à la fois. Mais dans l'ensemble de ce pauvre accoutrement, une note frivole et jeune détonnait encore qui choqua Mme Willems.

— Vous devriez ôter cela, dit-elle un jour en soulevant du bout du doigt les boucles brunes, seule coquetterie de la malade : une honnête fille ne s'attife pas ainsi.

— Coupez. Voulez-vous?... Je n'y tiens pas, fit froidement Louise.

Quand Martin rentra, ce fut une colère. Qu'était-ce encore que cela?... On lui avait changé sa fille! Pourquoi? Il l'aimait bien ainsi, avec ses grands cheveux. Elle était jolie. Et maintenant!...

Et Théodosie ne sourcilla pas; tandis que Martin, accroupi, des larmes dans les yeux, ramassait une à une les mèches éparpillées par la chambre. Louise vint avec un ruban pour lier le tout. Ça lui faisait plaisir, cette émotion du père; si on l'eût aimée plus souvent comme cela, elle aurait souhaité de vivre... Elle enveloppa soigneusement ces débris d'une feuille de papier, et tendant le petit paquet à Martin, qui la contemplait, hébété :

— Cela ne fait rien, papa, dit-elle : vous garderez cela.

Comme Martin insistait, et parce qu'on avait fait cela pour les deux autres, Théodosie mena Louise chez un photographe. On fit sauter d'un cadre le portrait d'une ancienne servante pour y glisser celui de la petite, et on l'accrocha au mur entre Alice et Jeanne.

Digitized by Google

Louise s'étonna de se voir si laide. Dans cette longue figure, présentée maladroitement de face, où les oreilles saillaient, où les cheveux ne faisaient qu'une ligne noire au-dessus du front, elle eut peine à se reconnaître. Puis elle reporta son attention sur ses sœurs défuntes : traits courts, visages insignifiants, alourdis par une reproduction grossière, et dont le temps effaçait déjà le nez et les yeux. Ah ! comment étaient-elles maintenant, Alice et Jeanne ! Alice n'avait plus ses longues tresses rousses, et Jeanne n'avait plus sa peau blanche, dont elle était si fière !... Des os, rien que des os. Et bientôt elle serait comme elles. Ah !...

La semaine d'après, prise de faiblesse, Louise s'alita. Martin fit monter Théodosie, munie de sa corbeille aux bas, et l'installa au pied du lit, avec défense de bouger. Dès lors, les journées se succédèrent toutes également monotones en ce douloureux rapprochement de la mère et de la fille. Et comme leurs cœurs ne s'étaient point entendus, leurs bouches n'avaient rien à se dire. Le silence affecté, que la toux de Louise coupait de minute en minute, rendait intenses les bruits d'en bas ; une voix de femme, gourmandant Georgette, monta, et Louise sut que Rosalie, celle qui avait enseveli Jeanne, était dans la maison. La petite en conçut une satisfaction. Rosalie était bonne aux vivants, maniait les morts avec précaution, comme par une crainte de leur faire mal, et Louise pria qu'on laissât venir cette fille auprès d'elle.

Le soir, Martin arrivait avec des bonbons, des fleurs, de menus objets de toutes sortes, qu'il déposait sur le lit, quêtant le moindre « merci », un faible rayonnement de joie dans l'œil grand ouvert de la mourante. Mais Louise dédaignait ces bagatelles, où l'argent de Martin s'en allait ; elle réclamait des livres, des livres tristes, disait-elle, et s'impatientait dans l'attente. Le lendemain, il lui en rapportait de petits, de gros, de neufs, de vieux, empruntés çà et là ; la fillette les feuilletait avidement, les rejetait l'un après l'autre avec un découragement croissant, désolée de ne point rencontrer dans tant de phrases deux mots assemblés à l'unisson de ses pensées.

Digitized by Google

— Elle ferait mieux de réciter les litanies et de s'occuper du salut de son âme, grommelait Théodosie en démêlant ses écheveaux.

Vers la fin, Louise ne dormait plus, bien qu'elle restât calme. De nuit, quand Martin, inquiet, faisait sa ronde, qu'il écartait doucement les rideaux de la couchette, il la trouvait assise entre les coussins, et elle levait vers lui ses yeux que la lumière ne faisait point cligner.

— Voyons, Louisette, tâche de dormir. A quoi songes-tu?

— A rien, répondait-elle invariablement.

Il ne l'aurait pas comprise : elle songeait à ce qui serait d'elle quand elle serait morte ; et, maintenant que le moment approchait, un effroi lui était venu.

Un soir que Théodosie et Martin s'apprêtaient à se mettre au lit, Louise appela.

Un tremblement l'agitait, ses yeux s'écarquillaient, sa voix vibrait plus forte. Théodosie, rendue peu tendre par la perspective d'une nuit troublée, arriva :

— Qu'est-ce qu'il y a? Ce n'est pas assez que tu m'aies pris ma tranquillité le jour, il faudra que tu m'abrèges mon sommeil, à présent !

— Je m'ennuie ici, fit Louise : je veux me lever.

— En voilà une folle ! Tu ne te lèveras pas.

— Si.

— Non.

Martin et Rosalie accoururent.

Louise s'entêtait, opposant aux prières comme aux menaces sa même phrase lamentable et décidée : Je veux me lever.

Avec de grands mouvements raides que ses bras et ses jambes avaient désappris, elle se débarrassa de l'amas des couvertures et parvint à poser ses pieds sur le tapis. Rosalie alors ne put retenir une exclamation apitoyée.

— Comme elle est maigre, voyez donc, madame !

— Tenez, vous êtes drôle, vous : c'est sa maladie.

Perdue dans sa robe de chambre trop large, dont les plis blancs la grandissaient, Louise, après un étourdissement, s'essaya à faire quelques pas. Mais la force qui l'avait sou-

Digitized by Google

tenue était factice et lui fit défaut. Elle s'affaissa près de Théodosie, qui la secoua rudement.

— La ! C'est bien fait. Allez, vite au lit !

— Ah ! madame, s'écria Rosalie, indignée, ne la malmenez pas ainsi. Vous voyez bien que c'est la mort qui la chasse.

— Vraiment, elle allait passer? Eh bien, alors, il fallait quérir le prêtre, tout de suite... Allons, Martin... remuez-vous donc ; vous êtes comme une bûche.

Martin se remua. Devant l'horrible sécheresse de cœur de cette femme, sa première révolte franche éclata. D'un coup de poignet, il fit pirouetter Théodosie sur elle-même, puis, avec un geste tournoyant sur la tête de madame ébahie :

— Tu me laisseras ma fille en paix, n'est-ce pas, mauvaise mère? cria-t-il.

Et, sans plus se soucier des imprécations que la bigote vomissait derrière lui, il aida à se recoucher Louise, qui pleurait.

Vers minuit, au va-et-vient des lumières, à une certaine allure mystérieuse et affairée des ombres chez les Willems, les voisins, aux aguets, se dirent :

— Tiens, la petite d'en face est morte.

Georgette, qu'on avait oubliée, avertie par un instinct, parut curieusement à l'escalier, en chemise et pieds nus dans ses pantoufles.

— Qu'est-ce qu'elle fait, Louise? demanda-t-elle tout bas à Rosalie, qui descendait avec un bougeoir.

— Chut, Gette, Louise est au ciel. Rentrez dans votre chambre. Je vais revenir.

— Ah !...

Mais Georgette a peu d'étonnement. Assise sur son lit, dans l'obscurité de la pièce où le poêle s'éteint, la gamine balance son pied. Elle songe et dit à mi-voix :

— Maintenant, c'est pour moi, la montre de Louise... La montre en or, avec la chaîne... la chaîne aussi...

MARIE MERCIER.

Digitized by Google

LA RÉGLEMENTATION DU TRAVAIL DES ENFANTS.

Le principe de la réglementation du travail des enfants est inscrit dans le projet de loi sur l'instruction obligatoire présenté à la Chambre le 30 juin 1883. La France, les Pays-Bas, l'Espagne, le Danemark, la Prusse, la Suède, l'Autriche, la Suisse ont adopté des dispositions diverses pour interdire, jusqu'à un certain âge, aux enfants le travail dans les usines et manufactures; l'Angleterre se préoccupe de la question depuis le commencement de ce siècle, modifiant sans relâche ses Actes, dans un sens plus restrictif, et aboutissant ainsi à garantir, dans la plus large mesure, les jeunes générations anglo-saxonnes de l'influence funeste d'un travail prématuré.

Depuis longtemps la loi est réclamée par les hommes compétents en Belgique. Un grand nombre d'industriels, directeurs de charbonnages, fabricants de draps, filateurs de laine, de coton et de lin, en signalaient la nécessité il y a quarante ans déjà. Il est vrai que la chambre de commerce de Bruxelles protestait à cette époque contre toute mesure tendant à obliger les patrons « de renvoyer les enfants pour prendre des adultes, dont le salaire est plus élevé et qui ne sauraient, dans différentes branches, remplacer *avantageusement* les enfants ». D'autres industriels répondaient à cet « avantageusement », échappé à la fabrication bruxelloise, que « toutes les considérations quelconques doivent fléchir devant les devoirs qu'impose l'humanité ».

Plus tard, en 1859, nous assistons au même spectacle: les chambres de commerce réclamant elles-mêmes des disposi-

Digitized by Google

tions légales contre le travail prématuré des enfants. Dans un rapport remarquable de M. Kuborn, la question fut examinée au point de vue hygiénique : les révélations qu'il contenait étaient de nature à émouvoir nos concitoyens, comme les révélations de l'enquête anglaise de 1819 émurent le Royaume-Uni. Tandis que l'Angleterre faisait des enquêtes sérieuses, en 1819 et en 1833, et légiférait ensuite, la Belgique faisait des enquêtes et s'obstinait à ne point voter de lois protégeant l'enfance ouvrière.

« Quant aux enfants, disait M. Frère-Orban dans la séance du 19 janvier 1869, l'intervention du pouvoir est incontestablement légitime. Il existe un droit de tutelle. Nos lois civiles le consacrent. Elles n'investissent pas les parents d'un pouvoir absolu, discrétionnaire, qui ne permettrait aucune espèce d'intervention en ce qui toucherait leurs enfants. Régler, réglementer le travail des enfants est donc une mesure qui, en principe, ne pourrait être contestée. Mais si l'on ne peut contester la légitimité du principe, on doit admettre que c'est une mesure exceptionnelle, une mesure grave. Il faut admettre qu'elle a pour effet de destituer du bénéfice du droit commun toute une classe de la société qu'on veut relever, et de restreindre pour elle des droits qu'elle tient en partie de la nature, en partie de la loi. »

L'objection est ingénieuse, assurément; elle révèle le peu de sympathies de l'honorable chef du cabinet pour une réforme que les hommes spéciaux réclament depuis tant d'années.

L'instruction obligatoire et la réglementation du travail des enfants font aujourd'hui l'objet d'un projet de loi. C'est un progrès réalisé. L'est-il aussi complètement qu'il aurait pu et dû l'être? Je ne le crois pas.

Voici comment s'exprime la loi proposée :

ART. 2. Avant l'âge de 12 ans accomplis, aucun enfant ne peut être employé à un travail régulier dans les mines, usines, fabriques ou ateliers.

Des dispenses individuelles ou collectives pourront être accordées par l'administration communale, et, de l'avis conforme de

Digitized by Google

l'inspecteur cantonal, aux enfants dont le concours pendant les mois de juillet à octobre paraîtrait nécessaire à leurs parents pour les travaux des champs. En cas de dissentiment sur l'application de cette mesure, le ministre de l'instruction publique statuera.

Les congés ainsi accordés ne pourront excéder deux mois, le temps des vacances non compris.

ART. 17. Les chefs d'industrie, fabricants, artisans ou ouvriers qui contreviendront à la disposition de l'article 2 seront punis d'une amende de 25 à 50 francs par enfant de 6 à 12 ans employé à un travail prohibé. En cas de récidive, cette amende sera doublée et renouvelable après trois mois. Les poursuites auront lieu par les soins du ministère public, agissant d'office, ou sur la plainte du comité scolaire.

La loi, telle que le gouvernement l'a conçue, est incomplète, inefficace; elle restera, en grande partie, lettre morte, comme la loi de 1841 en France. Elle n'en est pas moins honorable pour le gouvernement, parce qu'elle est la consécration législative d'un principe juste, et qu'elle rend possibles d'importantes améliorations. Mais, je le répète, elle n'est que la consécration d'un principe que M. Frère-Orban reconnaissait, il y a quatorze ans, indiscutable, et qu'il introduit dans la loi avec les restrictions et les hésitations de son discours de 1869. Aussi puis-je dire qu'elle est une satisfaction platonique accordée aux revendications de ceux qui se sont, depuis MM. Funck et Vleminckx, passionnément intéressés à cette réforme.

I

Peu de questions ont fait, en Belgique, l'objet de travaux officiels plus nombreux et plus complets. Il me sera donc facile de résumer l'histoire de la réglementation du travail des enfants dans notre pays.

Déjà en 1813, un décret impérial portait défense « de laisser descendre ou travailler dans les mines et minières les enfants au-dessous de 10 ans ». En 1843, sur la proposition de M. Nothomb, ministre de l'intérieur, une commission officielle d'enquête rechercha les abus auxquels don-

Digitized by Google

nait lieu le travail des enfants et des femmes dans les mines, usines et manufactures. Le rapport de cette commission fut déposé en 1848.

Les recherches portèrent sur une population de 54,181 ouvriers des deux sexes, occupés dans 497 fabriques, usines et exploitations diverses. Voici quel fut le résultat de cet examen :

Sur 1,000 ouvriers, 13 enfants au-dessous de 9 ans.
— 1,000 ouvrières, 15 — — 9 —
— 1,000 ouvriers, 36 — de 9 à 12 —
— 1,000 ouvrières, 61 — — 12 —

C'est-à-dire que, sur 1,000 ouvriers des deux sexes, la commission d'enquête compte 31 enfants au-dessous de 12 ans, soit 3 p. c. de la population ouvrière sur laquelle a porté l'enquête.

Le recensement industriel de 1846 donne les chiffres suivants :

Sur une population ouvrière recensée de 314,842 ouvriers, on comptait :

1,508 garçons au-dessous de 9 ans;
4,792 filles — —
6,150 garçons de 9 à 12 ans;
8,561 filles de 9 à 12 ans;
28,698 garçons de 12 à 16 ans;
16,676 filles de 12 à 16 ans.

Soit, en chiffres ronds :

2 p. c. d'enfants au-dessous de 9 ans;
4 p. c. — de 9 à 12 ans;
11 p. c. — de 12 à 16 ans.

On voit que ces chiffres correspondent assez exactement à ceux de la commission.

Les révélations de l'enquête furent douloureuses : salaires dérisoires, travail excessif, dont la durée se prolongeait autant que celle du travail adulte, même la nuit, instruction négligée, telles furent les principales conclusions du rap-

Digitized by Google

port. La commission rédigea en outre un projet de loi contre lequel protestèrent certaines industries, mais qui n'en était pas moins une œuvre étudiée, plus théorique que pratique peut-être. La disposition qui limitait à 6 1/2 heures la durée du travail des enfants de 10 à 14 ans, et consacrait le système du *demi-temps*, impraticable dans un grand nombre d'industries, où le travail infantile est étroitement lié au travail adulte, avait le tort de généraliser ce qui n'était pas susceptible de généralisation. Mais il y a lieu de retenir un chapitre du projet de loi, celui qui règle l'inspection et le contrôle :

ART. 18. Il sera institué par le gouvernement, pour une ou plusieurs provinces, des inspecteurs de l'industrie.

Le gouvernement pourra, en outre, dans les districts manufacturiers, nommer des inspecteurs locaux ou sous-inspecteurs de l'industrie. Ces derniers correspondront avec les inspecteurs provinciaux.

La surveillance dans les usines, minières et dans les établissements minéralurgiques est exercée exclusivement par les ingénieurs des mines.

ART. 19. Les inspecteurs ont la libre entrée des établissements industriels, sans qu'ils puissent s'immiscer dans les opérations commerciales ou dans les procédés économiques de la fabrication. Ils prennent connaissance du registre indiqué à l'article 3 ci-dessus et le visent dans leurs tournées.

Ils veillent à l'exécution des lois et règlements sur la police des manufactures, fabriques et usines. Ils s'assurent de l'accomplissement de toutes les conditions de sûreté et de salubrité, et de celles qui concernent le maintien du bon ordre, la santé des jeunes ouvriers et leur instruction civile et religieuse.

Un règlement d'administration publique déterminera leurs rapports avec les autorités provinciales ou locales.

ART. 20. Les inspecteurs dressent, conjointement avec les administrations communales, les procès-verbaux des contraventions aux lois et règlements sur la police des manufactures, fabriques et usines. Leurs procès-verbaux font foi jusqu'à preuve contraire.

ART. 21. Le gouvernement réunit en session générale à Bruxelles, au moins une fois l'an, les inspecteurs de l'industrie.

Chaque année, il rend compte aux Chambres législatives de l'exécution de la présente loi.

Digitized by Google

Ces mesures de contrôle étaient inspirées aux rédacteurs du projet de loi par les Actes anglais réglementant le travail infantile.

La majorité des chambres de commerce consultées approuvèrent cependant la disposition qui interdisait l'accès des fabriques et manufactures aux enfants âgés de moins de dix ans. Une chambre se distingua par la vivacité de ses critiques, remarquent les documents officiels, celle de Liége, chef-lieu de l'arrondissement représenté par M. Frère. En 1852, le Congrès d'hygiène et, en 1856, le Congrès de bienfaisance émirent des vœux en faveur de la réglementation du travail infantile. Il y eut des pétitions d'industriels dans ce sens, des exploitants de mines et, en 1852, de plusieurs chefs d'industrie gantois qui demandaient même que la durée du travail adulte ne dépassât point le maximum de 12 heures. La ville de Gand déploya une grande activité pour la cause humanitaire dont la Chambre est enfin saisie, après quarante années d'hésitations et de luttes. La chambre de commerce de Gand signalait la présence de 314 enfants de 7 à 12 ans, pendant 12 heures de travail, dans 39 fabriques gantoises occupant 11,000 ouvriers, soit 3 p. c. environ de la population ouvrière totale.

En 1856, la statistique de la population du royaume donne près de 10 p. c. d'enfants âgés de 7 à 12 ans : il en résulterait que le cinquième de la population infantile ouvrière s'étiole dans les usines et manufactures.

L'énergique propagande de la chambre de commerce de Gand et du Cercle commercial et industriel triompha des lenteurs du gouvernement. Celui-ci déposa, en juillet 1859, un projet de loi dont la disposition essentielle interdisait l'admission dans les manufactures, usines, fabriques, mines, minières ou dans tout autre établissement industriel, de tout enfant âgé de moins de 12 ans.

M. Charles Rogier, ministre de l'intérieur à cette époque, se rendit compte des difficultés pratiques de la réglementation. Il se garda bien, comme la commission d'enquête de 1843, de la généraliser. Il comprit que la loi entrerait dans

Digitized by Google

la voie de la spécialisation peu à peu, avec la connaissance plus complète des difficultés d'application, variant d'une industrie à une autre; aussi laissa-t-il la porte ouverte de ce côté, en abandonnant à des arrêtés royaux le soin de prendre des dispositions spéciales pour certaines catégories d'industriels ou pour des travaux spéciaux, en ce qui concernait l'âge d'admission des enfants fixé par l'article 1er, la durée du travail des femmes de tout âge et des ouvriers âgés de moins de 18 ans, le travail de nuit et le travail des dimanches et des jours de fête reconnus par la loi. L'honorable M. Rogier se ralliait au système de l'inspection; voici en quels termes :

ART. 7. Un arrêté royal désignera les agents qui, par des inspections périodiques, ou de toute autre manière, seront chargés de veiller spécialement à l'exécution des mesures prescrites par la présente loi ou par les articles et règlements pris en vertu de ces dispositions.

Ces agents, dont le service sera déterminé par un règlement d'administration publique, auront la libre entrée des établissements, sans qu'ils puissent s'immiscer dans les opérations commerciales ou dans les procédés économiques de la fabrication.

ART. 8. En cas de contravention, les agents chargés de l'instruction et de la surveillance dressent des procès-verbaux qui font foi jusqu'à preuve contraire.

La plupart des chambres de commerce et cinq députations permanentes se rallièrent au projet de loi, dans l'ensemble de ses dispositions; une députation permanente, celle de Liége, et deux chambres de commerce, celles de Liége et de Nivelles, n'acceptèrent du projet que la disposition de l'article 1er interdisant l'accès des fabriques et manufactures aux enfants âgés de moins de 12 ans. Le projet de loi ainsi mutilé se transformait en platonique déclaration de principe; les autorités provinciales et industrielles de Liége enlevaient à la loi tout ce qui était susceptible d'en assurer l'application. C'est ainsi que M. Frère paraît encore aujourd'hui comprendre la réglementation du travail infantile, comme je le démontrerai plus loin :

En 1862, la réglementation du travail infantile fut dis-

Digitized by Google

cutée à la Chambre. MM. Coppens, Cumont, de Haerne, Hymans, Jaequemyns, Rodenbach et Van Humbeek se prononcèrent en faveur de la réglementation par voie législative; MM. Julliot, Sabatier et Vermeire parlèrent contre. Le Congrès catholique de Malines en 1864, l'Académie de médecine en 1867, le conseil communal de Gand en 1868, s'occupèrent de la question. M. Casier avouait, au Congrès de Malines, que certaines usines gantoises faisaient travailler les enfants jusqu'à 15 et 16 heures par jour. La discussion s'ouvrit de nouveau à la Chambre en 1869. MM. d'Elhoungne, Funck, Kervyn de Lettenhove et Vleminckx se montrèrent favorables à la réglementation, malgré l'opposition de M. Pirmez, ministre de l'intérieur, et de M. Frère-Orban, ministre des finances.

La Ligue de l'enseignement occupait les conseils provinciaux de la question: le conseil provincial du Hainaut réclama une enquête parlementaire; celui du Luxembourg se prononça nettement en faveur de la loi; celui de Namur passa dédaigneusement à l'ordre du jour; celui de la Flandre orientale recommanda la question à l'examen spécial du ministre de l'intérieur. Cette fois, enfin, le conseil provincial de Liége, après avoir pris connaissance du rapport de M. L. Hanssens, émit le vœu de voir le gouvernement étudier sérieusement les moyens de mettre un terme aux abus graves qui résultent du travail prématuré des enfants dans les manufactures.

Dans l'enquête des travaux publics, ouverte en 1868, l'ingénieur du deuxième arrondissement de la première direction (Charleroi), après avoir recherché le nombre des enfants employés dans les fosses et constaté qu'il n'avait pas l'importance qu'on lui supposait, s'exprimait ainsi : « Il est cependant encore trop grand dans l'intérêt de leur développement physique, dans l'intérêt surtout de leur instruction, qui doit en souffrir singulièrement, et je dirai même dans l'intérêt de l'exploitation, où ils n'apportent pas un effet utile en rapport avec leur salaire. »

Le travail infantile dans les mines et manufactures com-

Digitized by Google

promet l'instruction de l'enfant; voilà une proposition démontrée par les travaux publiés dans les bulletins de la commission centrale de statistique. La province industrielle de Liége, d'après le recensement de 1866, comptait 68 p. c. de lettrés seulement; le Hainaut, 58 p. c.; les deux provinces cléricales des Flandres suivent immédiatement avec 58 p. c. pour la Flandre occidentale et 55 pour la Flandre orientale, la plus industrielle des deux. La proportion maximum est de 85 p. c. pour le Luxembourg. Cette statistique n'opère que sur les habitants de l'un et l'autre sexe âgés de 21 ans au moins.

Si je décompose ces chiffres par arrondissements administratifs, en calculant sur l'ensemble des habitants de tout âge, je trouve :

Province de Liége : Arrondissement de Liége, 48 p. c.
— — Waremme, 49 p. c.
— — Verviers, 55 p. c.

de lettrés. On sait que l'initiative humanitaire des industriels verviétois avait fondé une *Association pour la réforme du travail des enfants;* on sait aussi qu'aucune ville industrielle n'a fait autant que Verviers pour l'instruction populaire : c'est ce qui explique le chiffre de 55 p. c. Mais on voit que l'arrondissement industriel de Liége est dépassé par l'arrondissement agricole de Waremme. Le canton de milice de Seraing ne donne que 45 p. c.

Hainaut : Arrondissement de Charleroi, 40 p. c.
— — Mons, 41 p. c.
— — Tournai, 44 p. c.
— — Ath, 44 p. c.

de lettrés. Les arrondissements industriels de Charleroi et de Mons sont dépassés au point de vue de l'instruction.

Flandre orientale : Arrondissement de Gand, 40 p. c.
— — Alost, 40 p. c.
— — St-Nicolas, 41 p. c.
— — Termonde, 42 p. c.

de lettrés. Ici encore, la ville la plus industrielle de la pro-

Digitized by Google

vince est dépassée par des arrondissements moins industriels et plus agricoles.

En somme, 16 arrondissements sur 41 dépassent la moyenne de 50 p. c. et 25 tombent au-dessous de cette moyenne ; parcourez la liste de ces derniers, et vous y lirez, exprimée en chiffres, l'action dissolvante du clergé et de l'usine. D'après les examens de milice, l'arrondissement de Liége arrive le 27e, celui de Gand le 34e, celui de Charleroi le 36e et celui de Mons le 38e. Voilà la situation.

L'enquête administrative du 5 octobre 1869 nous fournit, sur le travail infantile, de pénibles renseignements. Dans les briqueteries de Boom, les enfants travaillent 14 heures par jour à partir de l'âge de 8 ans; en été, ce travail se prolonge même pendant 16 heures. La chambre de commerce d'Anvers, sur 5,867 jeunes gens de 8 à 18 ans, en signalait 1,619 n'ayant pas atteint leur douzième année. La chambre de commerce de Roulers s'exprimait ainsi : « Les enfants (garçons et filles) sont admis dans les établissements industriels vers l'âge de 12 ans et y travaillent *tous indistinctement, dès leur entrée, douze heures par jour.* » Et le rapport continuait : « Une loi qui rendrait l'instruction obligatoire, qui astreindrait le fabricant à certaines mesures d'hygiène et qui limiterait les heures de travail dans les fabriques, surtout pour les enfants et les jeunes filles, serait accueillie avec bonheur et reconnaissance et produirait les plus heureux résultats. » Dans 9 établissements, on comptait 124 enfants au-dessous de 12 ans, sur une population ouvrière de 933 individus, soit la treizième partie de cette population! Dans les fabriques de couvertures de coton et d'autres tissus, à Termonde, des enfants de 8 à 10 ans travaillaient de 9 à 15 heures par jour. Le rapport de la chambre de commerce de Saint-Nicolas portait sur 11 fabriques ; il comptait 144 enfants au-dessous de 12 ans, occupés de 8 à 13 1/2 heures par jour. La chambre de commerce de Charleroi, sur une population de 2,581 individus de 8 à 14 ans, en stipulait 682 âgés de 8 à 12 ans et travaillant de 10 à 12 heures par jour, parmi lesquels 406 à

Digitized by Google

l'intérieur des fosses, 136 filles et 270 garçons! Quant au rapport de Liége, il reproduisait en substance les arguments de M. Frère-Orban, dans son discours de 1869 : atteinte à la liberté individuelle, inefficacité d'une loi réglementant le travail infantile. En lisant le rapport en question, on s'aperçoit qu'à Liége tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes, dans 6 établissements, bien entendu, car la chambre de commerce a négligé de nous instruire de ce qui se passe dans tous les autres.

Les ingénieurs des mines signalaient, dans la province de Liége, mines de houille, mines métalliques et mines métallurgiques, 2,052 enfants âgés de moins de 14 ans, parmi lesquels 257 n'avaient pas atteint leur douzième année. La chambre de commerce de Liége n'en comptait que 30 âgés de moins de 12 ans; il est vrai qu'elle ne parle que de 6 fabriques et qu'elle passe les mines sous silence. Dans les trois provinces de Liége, de Namur et de Hainaut, les ingénieurs comptaient 2,641 enfants de 8 à 12 ans (948 filles et 1,693 garçons) occupés pendant 10 et 12 heures par jour, et 7,886 enfants de moins de 14 ans (2,580 filles et 5,286 garçons). Le tableau récapitulatif annexé au rapport résumait ainsi tous ces chiffres : Sur une population ouvrière de 112,492 individus employés au travail des mines, minières et usines métallurgiques, 9,831 enfants au-dessous de 14 ans sont occupés pendant 10 et 12 heures par jour, 6,326 (2,047 filles et 4,279 garçons) aux travaux souterrains et 3,535 (1,228 filles et 2,724 garçons) aux travaux de la surface.

J'ai passé sous silence les rapports des chambres de commerce de Nivelles, Courtrai, Audenarde; la plupart des chiffres qu'ils donnent paraissent inexacts, tracés, comme ceux de Liége, dans le but de dérober au pays le spectacle de souffrances réelles et d'intolérables abus.

Telle est, rapidement exposée, l'histoire de la réglementation du travail des enfants dans les mines et manufactures, en Belgique.

Digitized by Google

II

M. Frère-Orban se demandait, en 1869, comment on était arrivé, en Angleterre, à réglementer le travail infantile : « C'est, disait-il, grâce à un immense mouvement d'opinion qui a eu lieu en Angleterre, à cause des abus révoltants qui avaient été signalés dans ce pays... Avez-vous vu (en Belgique) un grand mouvement se produire? Avez-vous entendu réclamer par le pays une loi sur le travail des enfants dans les manufactures? »

C'est l'objection favorite de l'illustre homme d'État. Lorsqu'au commencement de ce siècle Robert Peel père proposa le *Factory Act* de 1802, six ans s'étaient écoulés depuis que les docteurs Athin et Perceval avaient jeté les premiers cris d'alarme. Depuis lors, l'Angleterre ne cessa d'améliorer la loi chaque fois qu'elle acquit une expérience nouvelle de l'inefficacité des mesures adoptées, de leurs imperfections, de leur insuffisance, du manque de précision de certaines parties de l'Acte. L'enquête de 1819 amena le Parlement à amender la loi. Wilberforce demanda vainement que la durée du travail infantile fût fixée au-dessous de 12 heures et que la distinction fût faite entre les enfants et les adolescents; l'Acte de 1833 donna plus tard satisfaction aux généreuses protestations de M. Wilberforce. Il y eut un acte spécial en 1840, un autre en 1842, un encore en 1844. Nous trouvons, en 1850, un acte d'amendement aux actes relatifs au travail dans les fabriques; un acte sur les serviteurs à gages et apprentis, en 1854; un acte, en 1853, réglant de nouveau l'emploi des enfants dans les fabriques; un autre, dans le même sens, en 1856; un acte pour le règlement et pour l'inspection des mines, en 1860; un acte pour l'extension des *Factory Acts*, en 1864, et un autre, en 1867, réglementant les heures de travail des enfants, jeunes gens et femmes, employés dans les métiers. Le Parlement légifère encore dans l'espèce en 1874, — acte destiné à protéger la santé des femmes, des adolescents et des enfants

Digitized by Google

employés dans les manufactures, et à assurer l'éducation des enfants; — en 1876, il s'occupe encore de la question. Nouvel acte, en 1878, sur le travail des personnes employées dans l'industrie. On voit que les ministères anglais qui se sont succédé au pouvoir n'attendaient pas, pour occuper les Communes et les Lords de la réglementation du travail infantile, que « des mouvements immenses d'opinion se produisissent », comme l'attendit longtemps M. Frère; ils ont amendé sans trêve ni repos les *Factory Acts* et les *Elementary Education Acts*, sans subir la pression du dehors. Robert Peel père fit voter la première loi réglementatrice, en 1802, avant toute poussée d'opinion.

Résumons cette loi de 1878 qui coordonne les dispositions des lois antérieures. Elle est connue sous le nom de *An Act to consolidate and amend the Law relating to Factories and Workshops* (41 Vict., C. 16).

Le législateur anglais, en réglementant le travail infantile, a été déterminé par deux motifs : la santé des enfants et l'instruction. Les principales divisions de la loi sont ainsi faites : salubrité des ateliers et des usines, sécurité des ouvriers, durée du travail journalier des enfants, des adolescents et des femmes, instruction des enfants, inspection des usines et des écoles, sanctions pénales.

L'article 7 de la loi défend au patron d'employer dans son usine plus de sept jours ouvrables, ou plus de treize jours lorsque le médecin commissionné réside à plus de 3 milles de l'usine, les enfants (moins de 14 ans) et les adolescents (de 14 à 18 ans), s'il n'est pourvu d'un certificat en due forme établissant que ces enfants ou adolescents sont physiquement en état de travailler dans l'usine en question. C'est ce que la loi appelle « le certificat d'aptitude physique ».

Les articles 10 à 21 règlent la durée du travail. La journée de travail est comprise entre six heures du matin et six heures du soir, ou entre sept heures du matin et sept heures du soir, pour les adolescents et les femmes. Quant aux enfants, ils ne peuvent être employés qu'une demi-journée chaque jour, ou de deux jours l'un. La demi-journée com-

Digitized by Google

mence le matin à la même heure que la journée des adolescents, pour finir au commencement du temps du dîner, et au plus tard à une heure de l'après-midi, pour finir en même temps que la journée des adolescents. Les enfants employés à la demi-journée ne peuvent travailler deux semaines de suite le matin ni deux semaines de suite le soir. S'ils sont employés de deux jours l'un, ils ne travaillent ni deux jours de suite, ni aux mêmes jours deux semaines de suite. La loi fixe également les heures de repos, deux heures au moins, dont une heure au moins, en une ou plusieurs fois, avant trois heures de l'après-midi. Des règles spéciales sont décrétées pour le travail du samedi, mais elles n'intéressent point les coutumes belges.

Ces dispositions ne sont pas applicables aux établissements industriels situés dans un local privé, tenant à l'habitation où les membres d'une même famille sont seuls admis au travail et où l'on n'emploie aucun moteur mécanique. C'est ainsi que, dans ces établissements, la journée de travail des adolescents commence à six heures du matin et finit à neuf heures du soir, avec un repos de quatre heures et demie chaque jour. Quant aux enfants, ils travaillent depuis six heures du matin jusqu'à une heure de l'après-midi, ou depuis une heure de l'après-midi jusqu'à huit heures du soir. Ils ne peuvent travailler deux semaines de suite le matin, ni deux semaines de suite le soir, et il est interdit de les employer pendant plus de cinq heures de suite, sans un repos d'au moins une demi-heure pour goûter.

Les patrons sont tenus de faire connaître, par avis affiché dans l'établissement, la durée de la journée de travail, les heures des repas et celui des deux régimes, — la demi-journée ou l'alternat, — qu'ils adoptent pour le travail des enfants.

Les enfants ne peuvent être employés dans les établissements industriels avant l'âge de dix ans révolus.

Viennent ensuite les dispositions relatives à l'instruction des enfants. L'article 23 oblige les parents d'envoyer leurs enfants, employés dans un établissement industriel, à l'école

Digitized by Google

qualifiée (*recognised efficient school*), c'est-à-dire à l'école publique élémentaire et à toute école reconnue par le département de l'éducation et soumise au contrôle de l'inspecteur. L'enfant travaillant à la demi-journée suivra, chaque jour ouvrable, au moins l'une des deux classes de la journée; l'enfant travaillant de deux jours l'un suivra les deux classes du jour ouvrable qui précédera celui de son travail. S'il manque des classes obligatoires, il ne pourra travailler la semaine suivante qu'après avoir suivi autant de classes qu'il en faudra pour compléter le nombre de celles qu'il aurait dû suivre. Le patron d'un établissement où travaille un enfant doit, le lundi, ou tel autre jour fixé par l'inspecteur, de la semaine qui suit celle où l'enfant a été embauché, et de chaque semaine suivante, se procurer un certificat en forme du directeur de l'école qualifiée que fréquente l'enfant, constatant la présence de celui-ci aux classes obligatoires.

La troisième partie de la loi règle le service de l'inspection. Le secrétaire d'État nomme, sauf l'approbation de la trésorerie quant au nombre et aux appointements, les inspecteurs, secrétaires et employés qu'il croit utiles à l'exécution de la loi, il désigne un inspecteur en chef, ayant sa résidence à Londres, fait des règlements, donne des instructions pour l'accomplissement des fonctions des inspecteurs et peut révoquer les inspecteurs, secrétaires et employés.

Ne peuvent être inspecteurs, dit l'article 67, ceux qui sont patrons ou employés, ou qui ont un intérêt direct ou indirect dans une usine ou atelier, dans l'industrie ou le commerce qui s'y exerce, ou dans un brevet d'invention qui s'y rapporte. Les inspecteurs font sur leurs travaux des rapports annuels qui sont soumis aux deux Chambres du Parlement.

Les pouvoirs des inspecteurs sont étendus. Ils ont entrée et droit de visite, le jour et la nuit, dans toutes parties des usines et ateliers, et peuvent se faire assister, au besoin, d'un constable; ils peuvent se faire représenter les registres, certificats et autres documents prescrits par la présente loi, les examiner et en prendre copie; ils ont le droit de faire les vérifications et enquêtes nécessaires pour s'assurer de l'ob-

Digitized by Google

servation de la loi et des lois sur la santé publique en ce qui concerne les établissements industriels et les personnes qu'on y emploie; ils ont entrée dans les écoles où ils ont lieu de supposer la présence d'enfants employés dans des établissements industriels; ils ont enfin, résume le § 7 de l'article 68, « tous autres pouvoirs qui seraient nécessaires pour faire exécuter la présente loi ». On voit que ces pouvoirs sont considérables. Les inspecteurs ne peuvent pénétrer dans les pièces qui servent à la fois d'usine ou d'atelier et d'habitation personnelle, sans le consentement du patron, qu'avec l'autorisation écrite du secrétaire d'État ou un mandat d'un juge de paix.

Les patrons qui mettent obstacle à l'accomplissement des devoirs des inspecteurs sont punis d'une amende de 5 à 20 livres, dans les usines et ateliers, et de 1 à 5 livres, dans les ateliers domestiques, s'ils emploient des enfants, des adolescents ou des femmes contrairement aux prescriptions de la loi; ils sont frappés d'autant d'amendes de 3 livres en plus ou, si les infractions ont été commises la nuit, de 5 livres en plus, qu'ils emploient d'enfants, d'adolescents ou de femmes. Dans les ateliers domestiques, l'amende est de 1 ou de 2 livres au maximum, selon que l'infraction a été commise le jour ou la nuit. La loi punit également d'une amende de 20 shillings, au maximum, les parents des enfants ou adolescents employés dans un établissement industriel contrairement à la loi, à moins qu'ils ne prouvent que la contravention a été commise sans qu'il y ait eu consentement de leur part, connivence ou inaction volontaire; la même amende frappe les parents qui ont négligé de faire suivre l'école à leurs enfants, conformément à la loi.

Telle est, dans ses grandes lignes, la loi anglaise du 27 mai 1878. Il importe de signaler les dispositions spéciales qu'elle renferme.

Le travail infantile est absolument interdit dans les fabriques de céruse, dans les fours à poudre et dans les fours à recuire le verre, dans les ateliers de polissage au mouillé ou de ciselage du velours. Les enfants et les adolescents ne

Digitized by Google

peuvent prendre leurs repas ni rester pendant les heures des repas dans les verreries, cristalleries, fabriques d'allumettes chimiques, briqueteries et tuileries, fabriques de faïence et de porcelaine. La journée peut être comprise entre huit heures du matin et huit heures du soir, pour les adolescents et les femmes, dans l'impression lithographique, la teinture du rouge d'Andrinople, la confection des vêtements, la fabrication des fleurs artificielles, etc., etc., et dans les magasins où rien n'est fabriqué et où l'on ne fait que polir, nettoyer, envelopper ou empaqueter des marchandises. La fabrication mécanique des tulles et dentelles peut occuper les garçons adolescents, âgés de 16 ans révolus, entre quatre heures du matin et dix heures du soir, sous certaines conditions déterminées par les §§ 1, 2, 3 de l'article 44; les fournils de boulangerie ont également attiré l'attention spéciale de la loi; il en est de même des fabriques de tissus élastiques, de rubans et de passementeries. Le *Factory Act* de 1878 autorise dans certains cas la prolongation du travail au delà des heures fixées; la limite rigoureuse des heures de travail peut être nuisible aux opérations du blanchiment et de la teinture, par exemple, aux intérêts des imprimeries et des mines pour la métallurgie du fer, des fonderies et des papeteries. L'article 58 autorise même les hauts fourneaux, forges et fonderies de fer, papeteries et imprimeries typographiques à employer les garçons adolescents pendant la nuit, à certaines conditions qui ne compromettent pas le but que la loi a voulu atteindre.

Je passe un grand nombre de dispositions spéciales; celles que j'ai indiquées nous suffisent pour comprendre que si l'Angleterre, après une expérience de soixante-quinze ans, n'a pas réussi à faire une loi générale, c'est que, dans l'espèce, il est impossible de ne pas spécialiser si l'on veut accomplir œuvre pratique. La loi anglaise, pour faire face sans retard aux nécessités nouvelles qui se produisent, attribue au secrétaire d'État certains droits de dispense et d'autorisation qui atténuent, dans certaines circonstances, les rigueurs excessives de quelques prescriptions légales, et

Digitized by Google

comble d'office des lacunes inévitables dans la réglementation d'une activité offrant tous les aspects divers qu'offre l'activité industrielle moderne. Le secrétaire d'État peut ordonner des mesures favorables à l'hygiène des usines ; il peut interdire la présence des enfants, des adolescents et des femmes, pendant les heures des repas, dans des établissements dont les dangers ont échappé à la loi ; il peut aussi appliquer aux usines et ateliers, à l'intérêt desquels il jugera l'autorisation indispensable, un déplacement de l'heure initiale et de l'heure finale entre lesquelles le travail est permis. On voit que les attributions du secrétaire d'État sont fort étendues; mais l'acte de 1878 les précise en prévoyant chacune d'elles, à la fin de chaque article, chaque fois que l'exercice de ces attributions peut être indispensable à l'industriel, pourvu que la tolérance officielle ne nuise pas à l'intérêt social poursuivi par la loi. Le législateur, craignant de n'avoir pas prévu tous les cas, abandonna à l'administration le soin de corriger, par voie de mandat, ce qui est inexact, incomplet ou insuffisant dans les *Factory Acts*.

III

Que disent les articles 2 et 17 du projet de loi ministériel, en Belgique? Interdiction du travail aux enfants n'ayant pas l'âge de 12 ans accomplis; interdiction aux patrons d'employer ces enfants.

Comment les infractions à la loi, dans ses dispositions réglementatrices du travail infantile, seront-elles constatées? Sur ce point, la loi proposée est muette. Je sais bien que, dans l'esprit du gouvernement, le contrôle s'exerce à l'école par le comité scolaire :

« ART. 6. Le comité scolaire s'assure si les enfants fréquentent régulièrement l'école soit publique, soit privée. En cas de motifs légitimes de suspicion, il s'enquiert si les enfants élevés à domicile reçoivent réellement l'instruction de parents capables de ce soin ou de maîtres qualifiés à cette fin. »

Digitized by Google

Cette disposition n'est point nouvelle ; elle reproduit, à peu de chose près, les attributions des comités scolaires conformément aux articles 18, 20, 21 et 22 de la loi sur l'instruction primaire. L'article 10 du projet de loi, qui permet aux comités scolaires, en cas de résistance des parents ou tuteurs, d'inviter ceux-ci à comparaître devant le juge de paix, introduit dans la législation une mesure excellente, viciée malheureusement à l'origine par cette déclaration de l'exposé des motifs : « L'école libre n'est point soumise à l'inspection. » Quelle est, dans ces conditions, la valeur du contrôle des comités scolaires, surtout si l'on songe que la population des écoles privées est supérieure à celle des écoles communales? La surveillance des comités scolaires est donc illusoire au point de vue de la réglementation du travail infantile. On peut, en constatant la présence de l'enfant à l'école, s'assurer qu'il ne travaille point dans les fabriques et ateliers que la loi proposée dérobe à l'inspection des autorités; mais, sur 8,455 écoles primaires, il en est 3,750 que l'inspection des autorités ne surveillera pas plus qu'elle ne surveillera les ateliers et fabriques, parce que ces 3,750 écoles sont privées et que le contrôle de l'État ne les atteint point.

Il n'est donc pas possible de soutenir que la loi réglementant le travail des enfants sera surveillée, dans son exécution, indirectement par le contrôle que les comités scolaires exerceront sur les écoles, puisque la moitié des écoles à peu près échappe à ce contrôle.

Si l'on veut que les dispositions de la loi réglementant le travail infantile soient appliquées, la création d'inspecteurs chargés de veiller à l'exécution des ordres du législateur, dans les usines et ateliers, se présente tout naturellement à notre esprit. M. Frère-Orban est hostile au système de l'inspection ; il veut bien, comme les industriels liégeois, d'une loi affirmant le principe de la réglementation, pourvu que cette loi n'engage à rien ces industriels et qu'elle ne renferme aucune mesure susceptible d'en assurer l'application. Avec quelle énergie le chef du cabinet s'élevait, en 1869, contre le régime des inspecteurs !

Digitized by Google

« On parle, s'écriait-il, comme de la chose la plus simple et la plus naturelle de porter de graves atteintes à la liberté, non pas de quelques personnes, isolées par accident ou par nécessité sociale, mais de classes entières de la société, parce qu'elles sont pauvres et livrées au travail, et de mettre toutes les manufactures à la discrétion de certains fonctionnaires! Ils peuvent y pénétrer quand bon leur semble, le jour, la nuit, et s'y livrer à toutes les perquisitions! »

A toutes les perquisitions! Qui parle de cela? Le patron tient registre des enfants qu'il emploie, avec indication des nom et prénoms, date de la naissance des enfants occupés, date d'entrée à l'usine, etc.; l'inspecteur a le droit de vérifier ce document, de visiter les salles de l'usine et les chambres des ateliers, pour s'assurer de l'exécution de la loi. C'est le principe adopté par l'Angleterre, pays classique de la liberté; c'est le principe adopté, en 1876, par le grand-duché de Luxembourg; en 1877 par la Suisse, et en 1881 par la Suède. Que viennent faire ici ces grands mots de « liberté », fort peu en situation? Est-ce que la Suisse n'a pas une notion aussi pure de la liberté que nous l'avons en Belgique? M. Frère-Orban ne le soutiendra pas. Il me semble, qui plus est, que la liberté était en de bonnes mains lorsque M. Rogier, le fondateur de nos libertés constitutionnelles, était ministre. Or, M. Rogier, dans son projet de 1859, organisait l'inspection des usines et ateliers comme l'avait fait l'Angleterre, comme la plupart des États civilisés l'ont fait ensuite. Du reste, l'inspection existe déjà, le principe est reconnu et, à l'heure actuelle, les fabriques belges sont ouvertes à l'inspection, en vertu des dispositions réglementaires sur la salubrité et des lois d'accise.

J'étais donc autorisé à dire que le projet de loi ministériel ne donne qu'une satisfaction platonique aux libéraux, qui estiment que l'enfance doit être protégée autrement que par des discours parlementaires. Ces libéraux savent que les déclamations ministérielles, pleurant sur la liberté des ouvriers que les partisans de la réglementation du travail infantile menacent inconsidérément, ne sont que des artifices oratoires,

Digitized by Google

fort habiles sans doute, mais d'une signification bien obscure. Ils s'étonnent qu'après avoir combattu la loi, il y a quatorze ans, parce que des lois de l'espèce ne peuvent, d'après lui, être exécutées complètement, l'honorable M. Frère présente aujourd'hui un projet de loi qui ne sera pas même exécuté incomplètement, puisqu'il ne sera pas exécuté du tout.

« C'est au nom de l'humanité, disait-il en 1869, que je demande qu'une pareille loi ne soit pas faite! » C'est au nom de l'humanité sans doute qu'il refuse de la faire sérieusement aujourd'hui, comme si les enquêtes, les révélations des chambres de commerce et du génie civil, les discussions et les rapports de l'Académie de médecine, les pétitions des conseils communaux et provinciaux depuis quarante ans, ne réclamaient pas, au nom de l'humanité, le vote d'une loi protectrice de l'enfance ouvrière.

L'argument de M. Frère-Orban est celui-ci : — L'enfant est plus malheureux dans les petits ateliers que dans les usines; si vous chassez l'enfant de l'usine, il sera réduit au travail du petit atelier. — C'est une variante de l'éternel sophisme qui sert à toutes les résistances politiques : — Nous ne pouvons faire une loi parfaite; c'est pourquoi nous ne faisons pas de loi. — L'Angleterre a procédé autrement : elle a commencé par des lois imparfaites et les a perfectionnées sans cesse, patiemment, sans se décourager jamais. Elle légiférait sur les fabriques, *Factory Acts*, elle a légiféré sur les ateliers *Workschop Regulation Act.* J'ai signalé plus haut les dispositions de la loi à ce point de vue. C'est ce qui inspirait à M. Rogier l'idée des arrêtés royaux, prescrivant, d'après l'article 4 de son projet de loi, sur l'avis des chambres de commerce et des députations permanentes, des dispositions exceptionnelles qu'il y aurait eu lieu d'admettre pour certaines catégories d'industries ou pour des travaux spéciaux en ce qui les concerne. Le projet de loi de la commission d'enquête de 1843 attribuait ce pouvoir aux députations permanentes, mais le § 2 de l'article 21 s'exprimait ainsi : « Chaque année, le gouvernement rend compte aux

Digitized by Google

Chambres législatives de l'exécution de la présente loi. » Voilà une garantie sérieuse d'activité parlementaire dans la question de la réglementation du travail infantile, et qui tiendrait en éveil l'attention des Chambres sur les imperfections de la loi, ses lacunes, ses confusions et les défauts de son mécanisme.

Mais il importe, avant de se prononcer sur ce point, de se décider en faveur d'amendements par voie législative. A mon avis, le système des arrêtés royaux est préférable, parce qu'il est plus rapide. Nul doute qu'il ne soit légitime, puisqu'il y a délégation expresse de la loi et qu'il s'agit d'intérêt général et de salubrité publique. Il serait utile cependant que ces arrêtés, tout en n'intéressant pas la généralité des citoyens, mais seulement quelques-uns d'entre eux, classés dans certaines catégories industrielles, fussent publiés par le *Moniteur* dans le mois de leur date et ne devinssent obligatoires que le quatre-vingt-dixième jour après celui de la publication. Les intérêts de l'industriel seraient gravement lésés si la loi ne lui laissait pas le temps d'introduire sans secousse, dans l'organisation du travail de son usine, la réforme ordonnée. La rédaction des arrêtés royaux doit être précise, n'abandonnant rien à la tolérance de l'interprétation ; c'est là un point essentiel qu'il est interdit de négliger si l'on veut sincèrement l'exécution de la loi.

M. Paul Janson l'a dit éloquemment à Charleroi, l'année dernière : la revision de la loi de 1842 a déterminé l'orientation de la politique libérale ; réforme électorale, instruction obligatoire, réglementation du travail des enfants, revision de la Constitution, ce sont là les conséquences nécessaires du grand acte de 1879. L'exposé des motifs du 3 juillet 1883 peut déclarer encore que l'État n'a pas le droit de contrôler ni la valeur de l'instruction qui se donne dans les établissements privés, ni l'aptitude ou la moralité des personnes qui y enseignent ; le contrôle de l'enseignement privé n'en est pas moins dans la logique des événements et rien ne saurait prévaloir contre lui.

Il y a quelques années, les ultramontains du canton du

Digitized by Google

Tessin, en Suisse, élaborèrent une loi sur la liberté de l'enseignement.

« L'instruction primaire, dit l'article 3 de la loi du 18 mai, « MÊME PRIVÉE, reste sous la direction du conseil d'État, « qui, par l'intermédiaire du département de l'instruction « publique, veillera à ce qu'elle soit au moins égale à celle « qui se donne dans les écoles publiques. »

Tel est le régime consacré par la législation catholique du Tessin et combattu par les catholiques belges ; les ultramontains tessinois ne reconnaissent pas seulement la légitimité du contrôle de l'État, mais, qui plus est, sa direction, en matière d'enseignement, dans les écoles, *même privées*. La loi électorale belge du 24 août 1883 reconnaît, elle aussi, la légitimité de ce principe ; c'est là un progrès réel, accompli nécessairement comme une conséquence inéluctable des réformes antérieures, au point de vue de l'éducation, et qui, nécessairement, se développera. Les articles 2 et 7 sont formels : Le droit électoral, indépendamment de toutes les conditions de cens, appartiendra à ceux qui ont suivi pendant six années au moins les classes complètes d'une école primaire, publique ou *privée*, organisée conformément au programme de la loi du 1er juillet 1879. Les §§ 2 et 3 de la loi sont rédigés dans le même esprit, et l'article 7 ajoute : « Chaque année, les députations permanentes dresseront, « pour chaque province, la liste des établissements privés « d'enseignement primaire, moyen ou d'adultes, qui satisfont, « à raison de leur organisation, aux conditions stipulées « à l'article 2. » Le libéralisme belge a déclaré aussi que l'école privée, si elle veut que ses élèves, devenus hommes, jouissent des immunités de la loi, doit se conformer au programme de l'enseignement public tel que le rédigea le législateur. C'est ainsi que la majorité libérale, en Belgique, veille, pour me servir des termes de la loi suisse telle que l'élabora la majorité ultramontaine dans le Tessin, « à ce que l'instruction, dans les écoles privées, soit au moins égale à celle qui se donne dans les écoles officielles ».

Pourquoi le gouvernement hésite-t-il à entrer plus avant

Digitized by Google

dans la voie où il s'est engagé? L'instruction obligatoire et la réglementation du travail des enfants lui fournissaient l'occasion de prouver ses intentions progressives. J'ai démontré plus haut que la surveillance des comités scolaires ne saurait s'exercer dans les écoles privées. Sur ce point, la contradiction ne me paraît pas possible. Le projet de loi stipule, d'une part, que les parents sont obligés de prouver qu'ils donnent l'instruction primaire à leurs enfants, et, d'autre part, qu'avant l'âge de douze ans accomplis aucun enfant ne peut être employé à un travail régulier dans les mines, usines, fabriques ou ateliers. Or, le contrôle est illusoire, au point de vue scolaire, puisqu'il ne peut pénétrer dans l'école privée, et l'inspection est nulle, au point de vue du travail infantile, puisque la loi néglige de créer des inspecteurs.

Il est certain que si toutes les écoles, publiques et privées, étaient soumises au contrôle de l'État, comme le prescrit la législation catholique du Tessin, l'exécution de la loi nous offrirait de sérieuses garanties. Mais l'école libre échappe à notre surveillance, et ni les administrations communales, ni les inspecteurs cantonaux, ni les comités scolaires ne sont armés par la loi pour s'assurer si les enfants qui ne fréquentent pas l'école publique fréquentent réellement l'école privée et ne s'étiolent pas dans les ateliers ou les fabriques. Dès lors, les usines resteront, malgré la loi, ouvertes aux enfants; elles le resteront avec la complicité des écoles privées et des familles qui demandent un maigre salaire au travail de leurs petits garçons ou de leurs petites filles; les parents de ces pauvres êtres, en présence de la surveillance que les autorités publiques exerceront dans les écoles officielles, pour que la loi soit exécutée, les feront inscrire sur les registres de l'école privée, très tolérante lorsqu'il s'agit de dépeupler l'école communale. Ajoutez à cela que nombre d'industriels ont organisé l'école dans leurs usines et qu'ainsi le travail infantile échappe au contrôle des pouvoirs publics, sans qu'il soit possible de l'atteindre autrement que par l'inspection, et cette inspection, la loi ne la prévoit point.

Digitized by Google

Le principe consacré par les articles 2 et 7 de la loi de 1879 serait utilement inscrit dans le projet de loi sur l'instruction obligatoire. A cet effet, la loi pourrait adopter, pour le travail infantile dans les usines et ateliers, ce qu'elle adoptait, il y a quatre ans, pour l'obtention du droit électoral, je veux parler des *certificats scolaires*. « Le patron d'un établissement où travaille un enfant, dit le *Factory Act* de 1878, doit, le lundi, ou tel autre jour fixé par l'inspecteur, de la semaine qui suit celle où l'enfant a été embauché, et de chaque semaine suivante, se procurer un certificat en forme du directeur de l'école qualifiée que fréquente l'enfant, constatant la présence de celui-ci aux classes obligatoires... » C'est dans une disposition de ce genre que sera la garantie de l'exécution de la loi; elle ne sera pas ailleurs.

La loi de réforme électorale a distingué déjà les écoles publiques des écoles privées; la loi sur l'instruction obligatoire doit les distinguer également. Lorsque l'aspirant électeur ne peut pas présenter de certificat scolaire, soit qu'il n'ait pas suivi pendant six années les classes complètes d'une école primaire, soit qu'il les ait suivies dans une école qui n'était pas organisée conformément au programme de la loi de 1879, il est soumis à un examen qui porte sur l'ensemble des matières spécifiées comme obligatoires. Le même système, appliqué à l'instruction obligatoire, assurerait l'exécution de la loi et celle de la réglementation du travail infantile dans la plus large mesure qu'il soit possible d'espérer.

Le patron sera tenu de réclamer à l'enfant qu'il emploie dans son usine ou dans son atelier, un certificat de fréquentation scolaire, avec indication des nom, prénoms, âge, domicile. Le certificat doit constater que l'enfant a suivi, conformément à la loi, c'est-à-dire depuis l'âge de 6 ans jusqu'à l'âge de 12 ans révolus, les cours de l'enseignement primaire. Le patron conservera ce certificat; il le rendra à l'enfant lorsque celui-ci quittera l'usine, et le mettra sous les yeux de l'inspecteur des usines et ateliers du canton à toute réquisition de cet inspecteur. Les certificats de fréquentation scolaire seront délivrés par les chefs ou directeurs des institu-

Digitized by Google

tions d'enseignement et devront être dûment légalisés par les autorités communales des lieux où se trouvent les établissements fréquentés.

Le contrôle que l'État exerce sur l'école officielle, l'intervention des pouvoirs publics dans le choix et la nomination des chefs et directeurs d'école lui donnent de suffisantes garanties quant à la sincérité des certificats scolaires délivrés par ces directeurs ou chefs. En est-il de même des chefs ou directeurs d'enseignement privé? Je ne le crois pas. Dans la nouvelle loi électorale, le certificat scolaire peut être délivré par le chef d'une école privée, pourvu que celle-ci soit organisée conformément au programme de la loi sur l'enseignement primaire. Au point de vue de la réglementation du travail infantile, il s'agit surtout de la présence de l'enfant à l'école, de la fréquentation; au point de vue du droit de suffrage capacitaire, il s'agit principalement du programme. Or, l'État n'a que deux moyens de constater la fréquentation :

1° L'inspection;

2° L'examen.

Que l'enseignement libre choisisse; mais, sous aucun prétexte, il n'est possible de tolérer que sur 8,455 écoles, 3,750 écoles libres puissent, si cela leur convient, éluder la loi et favoriser son inexécution. Les chefs ou directeurs des écoles privées qui demanderont et accueilleront l'inspection de l'État, seront autorisés à délivrer des certificats scolaires, comme les chefs ou directeurs des écoles communales. Les élèves des écoles privées, lorsque ces écoles n'auront pas consenti à l'inspection, recevront le certificat scolaire d'un jury d'examen composé de trois membres, désignés par le Ministre de l'intérieur, à savoir : Un membre pris en dehors de l'enseignement et qui sera président de droit, un instituteur en chef ou directeur d'école primaire publique, et un instituteur en chef ou directeur d'école primaire privée, organisée conformément au programme de la loi du 1er juillet 1879. Ce sont à peu près les termes de l'article 25 de la nouvelle loi électorale. Tout enfant qui n'obtiendra pas à l'examen les

Digitized by Google

quatre dixièmes des points, sera tenu de fréquenter l'école jusqu'à l'âge de 13 ans accomplis; passé cet âge, la présentation du certificat scolaire, dans les usines et ateliers, ne doit plus être exigée. Le patron qui emploiera un enfant âgé de 12 à 13 ans accomplis, sans avoir en sa possession le certificat scolaire de cet enfant, sera puni d'une amende de 50 francs par enfant.

Telles sont, rapidement esquissées, les modifications que paraît commander l'application de la loi sur l'instruction obligatoire et sur la réglementation du travail des enfants dans les mines, usines, fabriques ou ateliers. Elles peuvent se résumer ainsi :

1° Inspection des ateliers et usines ;

2° Obligation, pour le travail infantile, d'un certificat scolaire comportant le contrôle des écoles privées, etc.; à défaut de consentement de celles-ci, examen des enfants sortis de ces écoles, pour l'obtention du certificat;

3° Pouvoir attribué aux arrêtés royaux de prendre des dispositions exceptionnelles concernant l'une ou l'autre catégorie d'industrie.

Le premier de ces principes est reconnu par les règlements de salubrité et par les lois d'accise; le second l'est par la loi électorale récemment votée ; quant au troisième, il assurera à la loi les améliorations dont elle est susceptible, sans encombrer tous les ans le travail parlementaire de cette difficile question que l'Angleterre a mis presque un siècle à résoudre, ouvrant ainsi la voie à tous les pays de l'Europe et leur facilitant singulièrement la tâche.

Ernest Van Elewyck.

Digitized by Google

LETTRES D'ITALIE.

Bologne.

Après un déjeuner exquis, où je reconnais l'art du cuisinier dont j'avais apprécié les talents à Rome, nous descendons de la colline de Mezzarata, pour visiter à Bologne le nouveau musée ombrien, qui s'agrandit chaque jour. J'espérais retrouver le député Ferdinando Berti, qui m'avait servi de guide ici dans ma visite aux écoles ; mais il était absent et il est mort depuis. C'était un ami dévoué des travailleurs et de leurs associations. Un ouvrier maçon, Enrico Zironi, que j'avais rencontré dans une réunion d'une société coopérative, a bien voulu m'envoyer une biographie très touchante de Berti qu'il a écrite et qui a été publiée aux frais des associations ouvrières. J'y vois qu'aux funérailles de cet homme de bien soixante de ces sociétés étaient représentées. Un souvenir, adressé à la mémoire du défunt, est signé par six membres de ces associations, dont trois femmes, Elisa Avati, Rita Federici et Pia Tibaldi. Cette touchante reconnaissance fait honneur aux ouvriers italiens. Ailleurs, les services rendus sont trop souvent méconnus. Dans une ville où l'on publie un journal spécial pour les femmes, *La Donna*, il n'est pas étonnant que les ouvrières prennent leur part dans les manifestations du sentiment public.

J'apprends que Bologne veut aussi avoir son école des sciences politiques, à l'imitation de celle que le marquis Alfieri a fondée à Florence. Elle formera le complément des études universitaires. On y enseignera la science politique, celle des finances, de l'administration, de la comptabilité publique, la sociologie, l'ethnographie, le droit public, ecclé-

Digitized by Google

siastique et commercial, la législation économique, l'histoire des traités et de la diplomatie, etc. Le professeur Mantovani Orsetti, est nommé directeur. Mon ami A. Zorli, un des jeunes économistes les plus distingués de ce pays, m'écrit qu'il occupera l'une de ces chaires.

Bientôt l'Italie aura quatre de ces institutions, alors que la France n'en a qu'une, — très brillante, il est vrai, — celle que dirige M. Boutmy, et chez nous, en Belgique : *nihil*. On a préféré dépenser cinquante millions de francs pour un palais de justice.

Nous passons devant une école de filles. — N'est-il pas étrange, dis-je à Minghetti, que la loi sur l'instruction primaire, qui est la même en Italie et en Belgique, provoque chez nous, de la part du clergé, une condamnation absolue, des protestations indignées, des anathèmes sans merci, jusqu'au refus des sacrements, tandis qu'elle est appliquée chez vous sans nulle difficulté, souvent même par des prêtres et des religieuses?

— Le mot de Pascal sera toujours vrai, répond Minghetti : Vérité au delà, erreur en deçà des Pyrénées. Voyez quelle différence aussi dans la façon dont s'est accomplie récemment l'incamération des biens de certaines communautés religieuses en France et en Italie. En France, il y a eu des drames, des scènes épiques, d'autres héroï-comiques, mais les passions étaient véritablement très excitées. Le clergé était profondément remué. Beaucoup de ces fidèles, qui se rangeaient autour des religieux expulsés, étaient prêts à marcher au martyre. Rappelez-vous que dans le Midi il a fallu, en plusieurs endroits, faire un véritable siège. Ailleurs, on a dû affamer la pieuse garnison. L'émotion provoquée en France par cette résistance n'est pas encore calmée. Chez nous, à Rome même, dans la capitale de la catholicité, rien de pareil. Voici comment cela s'est passé, quand l'État a pris possession des couvents et des biens que la loi lui attribuait. Le représentant de l'autorité se présentait devant la porte du couvent. Il la trouvait fermée. Il frappait. Une voix de l'intérieur répondait : — Qui est là?

Digitized by Google

— Le délégué du gouvernement, qui vient prendre possession de vos biens.

— Il m'est interdit de vous ouvrir.

— *Benè;* mais à moi il est commandé d'entrer.

— Êtes-vous décidé à employer la force ?

— Certainement; car je viens ici au nom de la loi.

— Êtes-vous prêt à déclarer dans un procès-verbal que vous êtes autorisé et décidé à entrer de force ?

— Parfaitement, puisque c'est la vérité.

Alors, la porte s'ouvrait. Le commissaire civil entrait. Il était reçu avec tous les égards dus à sa qualité. Il était introduit dans la salle de réception. On rédigeait le procès-verbal de commun accord et en prenant ensemble des rafraîchissements. La scène se passait sans nulle aigreur et avec le décorum qui convient à des gens bien élevés et de goût, qui détestent les gros mots et les violences inutiles.

— J'ai toujours admiré, dis-je, le tact parfait du clergé italien. Il ignore absolument ce qu'est le fanatisme. Ne peut-on pas en conclure que la foi est peu ardente et l'indifférence en matière de religion, comme disait Lamennais, très grande? C'est évidemment une grande facilité pour régler les questions politico-religieuses. Mais si je considère la trempe des caractères, est-ce une véritable supériorité? Sans doute, vous pouvez vous féliciter de rencontrer de la tiédeur chez ceux que vous devez combattre, mais n'admirez-vous pas le sens profond de ce mot de l'Écriture : « Je vomirai ceux qui ne sont ni chauds ni froids ! » On m'affirme que dans vos séminaires on insuffle plus d'ardeur dans l'âme des jeunes lévites. On leur met « du feu au ventre ». Pourvu que ce soit un feu de charité et qu'il ne serve pas un jour à flamber les hérétiques et les incrédules !

Le musée ombrien est devenu l'une des collections les plus curieuses de l'Italie. Des percées nouvelles ont été faites et se font encore dans un quartier qui était un cimetière de ce peuple inconnu, antérieur aux Étrusques, auquel on a donné ici le nom d'ombrien. On a reconstitué plusieurs tombeaux avec une scrupuleuse exactitude. Ce sont des fosses

Digitized by Google

peu profondes, entourées de murs en moellons. Des dalles les recouvrent. On y trouve des armes de bronze, des bijoux d'or et des vases à dessins archaïques beaucoup plus anciens que les vases dits étrusques. L'une des trouvailles les plus curieuses est celle d'une immense olla contenant plus de 9,000 objets de bronze brisés ou détériorés, haches, mors, pointes de javelots, fibules, couteaux, faucilles, etc. Le tout pèse 1,433 kilogrammes. Le directeur, qui nous accompagne, M. L. Frati, a écrit une dissertation pour prouver que tous ces objets étaient destinés à servir de monnaie, à une époque où le moyen d'échange était encore l'*æs rude*. Au Ponte de la Badia, près de Vulci, et à Narni, on avait déjà trouvé des trésors de bronze semblables, que De Rossi a considérés aussi comme de l'*æs rude*. A l'université ancienne, qui est à côté du musée municipal, je vais saluer la chaire où la belle Novella d'Andrea donnait ses leçons au XVIe siècle. Au plafond, on me montre les crochets où était fixé le rideau que l'on faisait descendre devant la chaire, quand elle était occupée par Novella, afin de dérober sa merveilleuse beauté aux regards des étudiants, qui, perdus dans la contemplation de ses charmes, auraient eu par trop de distractions. Minghetti prétend que c'est une légende empruntée à l'histoire de la belle Hypatie d'Alexandrie, qui faisait ses leçons de philosophie la tête cachée sous un voile. Dans la revue *Rousskaia Mysl* (La Pensée russe), Mlle Nikitenlko a fait un article très intéressant sur les femmes professeurs à l'université de Bologne. Elle y cite, outre Novella et Dorothea Bacchi, toutes deux du XVIe siècle, deux contemporaines de la savante philologue Laura Bassi (XVIIIe et XIXe siècles) : d'abord Gaetana Agnesi, « ce phénomène plus étrange que la cathédrale de Milan », qui, à l'âge de neuf ans, défend en latin le droit de son sexe à l'éducation supérieure; et Anna Morandi, qui étudie à fond l'anatomie et les sciences naturelles, pour aider son mari. Ceci rappelle l'admirable et touchant récit de Diderot, intitulé : *Ceci n'est pas un conte*.

Les murs de la grande salle de cérémonie et ceux des

Digitized by Google

corridors sont couverts des noms, avec armoiries, de tous ceux qui ont conquis le titre si envié jadis de docteur de l'université de Bologne. J'y vois ceux d'un assez grand nombre de Flamands. Seulement, il faut remarquer que la renommée de la Flandre était si grande jusqu'au XVI^e^ siècle, que les autres provinces belges étaient, à l'étranger, comprises sous cette désignation, de même qu'on a dit « Hollande » pour les Pays-Bas. Tout Belge était un *Fiamingho*.

La salle où se donnait autrefois le cours d'anatomie a des lambris de chêne et un plafond admirables; le tableau derrière la chaire est soutenu par deux figures anatomiques, sculptées en bois, d'un effet saisissant. Tout autour, se trouvent les bustes des principaux anatomistes. L'art a créé à la science un théâtre digne d'elle. Noble association : L'art embellissant tout. *Non de solo pane vivit homo.*

Ce que je ne puis assez recommander à ceux qui président à la reconstruction de nos universités, c'est d'y placer des bustes ou des plaques de marbre rappelant les professeurs éminents, comme on le fait en Italie. Chez nous, on relègue les statues et les monuments dans les cimetières, où l'on ne va guère. C'est au milieu des vivants qu'il faut les mettre, afin de leur servir d'exemple.

En passant devant la cathédrale, dont la façade en briques crues n'a pas reçu ses revêtements de marbre, je demande à Minghetti d'où vient que tant de monuments sont restés ainsi inachevés à partir du XVI^e^ siècle.

— C'est, me répond-il, l'effet des guerres et des invasions étrangères. Au moyen âge, communes autonomes et petits princes se battaient; mais cela ne ruinait pas le pays, dont la prospérité était merveilleuse.

— En Angleterre, en Belgique, en France, repris-je, ces derniers siècles du moyen âge ont aussi apporté beaucoup de bien-être, comme le prouve l'accroissement de la population. Voici dans mon carnet quelques chiffres bien curieux que j'ai notés dans une communication faite à notre Académie par mon savant collègue M. Alphonse Wauters. Le canton de Glabbeek comptait, en 1374, 10,368 habitants. En 1492,

Digitized by Google

il n'y en avait plus que 4,584, et, en 1526, 4,830. C'est après 1830 seulement que la population est redevenue aussi dense qu'au moyen âge. Autre fait : A Landen, en 1374, il y avait 315 ménages; en 1496, il en restait 23, et, en 1856, il n'y en avait encore que 233. Quel argument en faveur des autonomies locales ! La centralisation et les grandes guerres qui commencent avec l'ère moderne ont été d'effroyables fléaux : ruine, dépopulation, misères sans nombre, et en Espagne, et en France, et en Allemagne, et dans les Pays-Bas. Ce côté si instructif de l'histoire économique n'a jamais été clairement exposé.

Tandis que nous remontons à Mezzarata, Minghetti me parle de la Sicile, qu'il connaît bien, parce qu'il y va chaque année visiter le domaine de son beau-fils, le prince Camporeale. — Les Siciliens, me dit-il, se plaignent toujours beaucoup, surtout des Napolitains. Mais, en somme, le pays devient prospère. Malgré les ardeurs du sang méridional, il n'y a nul foyer de républicanisme ou de socialisme, comme il y en a tant dans les Romagnes et dans le nord de la Péninsule. Seulement, la *mafia* existe toujours et elle s'applique maintenant aux élections. En voici un cas qui ne manque pas de couleur locale : Mon beau-fils Camporeale était candidat; il n'est pas élu, faute de quelques voix. Son agent remarque que dans un village, il y a autant de bulletins pour son adversaire qu'il y a d'électeurs. On s'informe. Les partisans de Camporeale racontent que le syndic a réuni chez lui tous les électeurs et leur a dit : « Nous sommes tous d'accord. Nous votons pour X.» et qu'il a mis dans l'urne autant de bulletins qu'il y a d'électeurs. Quand on veut constater le fait dans l'enquête, tous les informants rétractent devant notaire ce qu'ils avaient affirmé. « Pourquoi n'avez-vous pas osé maintenir votre première déposition? leur demande-t-on. — Voici : Le syndic nous a fait savoir que si nous ne rétractions pas ce que nous avions dit, nous ne verrions pas la Noël. On était en octobre : nous n'aurions eu qu'à faire notre testament. C'était dur : chacun tient à la vie. » Voilà un exemple de la *mafia* électorale. Le système belge de votation serait un remède à tenter pour y mettre fin.

Digitized by Google

Nous touchons à la question du divorce, qui est posée aussi en Italie. — Je n'ai pas de parti pris, dit Minghetti. Suivant moi, ce qu'il faudrait élucider par une comparaison scientifique des faits, c'est ceci : Le divorce ébranle-t-il, oui ou non, la famille? Si oui, je n'en veux à aucun prix. — Comparez, lui dis-je, les pays protestants où le divorce est en vigueur, et les pays catholiques où il n'existe pas. Dans lesquels le sentiment de la famille est-il le plus fort et ses devoirs le mieux respectés? En Belgique, le divorce, établi par le Code civil français, a été maintenu, et il donne lieu à si peu d'abus que le clergé, qui a entrepris une campagne en règle contre le mariage civil, n'a pas attaqué les dispositions du code qui autorisent le divorce. — N'oublions jamais, répond Minghetti, que les mêmes lois peuvent produire des effets très différents en pays protestants et en pays catholiques, en Belgique et en Italie. Les faits sociaux sont extrêmement complexes. C'est surtout en ce qui touche les mœurs qu'il est difficile de conclure d'un peuple à un autre.

Avant le dîner, nous nous asseyons au jardin. Le soleil couchant teint en rouge vif les monuments de briques sombres de Bologne. L'aspect est fantastique. Au dîner, nous avons, entre autres, M. Ernesto Masi, qui a publié plusieurs études très intéressantes sur les partisans de la Réforme en Italie, au XVI^e^ siècle, et sur la société italienne à la fin du siècle dernier. On parle de l'organisation des universités italiennes. Minghetti dit qu'on veut y introduire des changements qu'il ne peut entièrement approuver. Depuis lors, j'ai eu connaissance du projet ministériel qu'on discute à la Chambre italienne au moment où j'écris ces lignes. Cette loi nouvelle m'a frappé parce que j'y ai retrouvé les idées qui ont été adoptées par les conseils académiques des universités de l'État en Belgique, en même temps que celle du *Staats examen* que M. Frère-Orban préconise depuis bien longtemps. Pour me rendre compte du projet préparé par le ministre Baccelli, je parcours l'important rapport du député Borio, qui, suivant le louable usage du Parlement italien, a rédigé toute une monographie sur la matière. Il y donne

Digitized by Google

de nombreux et intéressants détails sur l'histoire des universités italiennes et étrangères, sur leurs institutions et sur les résultats obtenus sous le rapport du développement scientifique. Le savant rapporteur recherche d'abord les origines de l'enseignement supérieur en Italie, lorsque des maîtres privés enseignaient en même temps dans les cloîtres et dans les écoles ecclésiastiques annexées aux évêchés, la grammaire, la philosophie, la poésie et la didactique. A partir du x^e^ et du xi^e^ siècle où florissaient Pietro Damiani, Anselmo, Lanfranco Papia et Burgondio, il suit graduellement le progrès des écoles italiennes jusqu'à la création des universités.

Il retrace leurs premières épreuves; il analyse leurs constitutions et leurs privilèges, en faisant remarquer le rapide développement qui accompagne la renaissance des études et, enfin, il retrace leur décadence graduelle, jusqu'à nos jours, et en indique les causes.

De l'ensemble des conclusions que lui fournit la critique historique, il déduit la nécessité de restituer aux établissements d'instruction supérieure leur ancienne autonomie, et il reconnaît que le projet ministériel a eu surtout ce résultat en vue.

Les trois points principaux de la réforme universitaire proposée sont les suivants :

1° Complète autonomie de chaque université;

2° Liberté absolue de l'enseignement et des études;

3° Décentralisation et entière indépendance de chaque faculté.

Pour réaliser le premier de ces projets, il accorde la personnalité juridique aux instituts d'instruction supérieure, et leur autonomie didactique, administrative et disciplinaire, sous la surveillance de l'État.

Tous les biens, meubles et immeubles, le matériel scientifique, les bibliothèques, les musées, etc., que chaque université possède actuellement, deviendraient sa propriété exclusive, comme cela existe en Angleterre, à Oxford et à Cambridge, pour chaque collège universitaire.

Digitized by Google

Chaque université recevra une dotation fixe du trésor de l'État, et ce subside pourra s'augmenter des dons des communes et des particuliers, et de la taxe d'inscription des élèves pour chaque cours en particulier. Les examens spéciaux de fin d'année sont supprimés. Le doctorat sera exclusivement réservé pour ceux qui aspirent à l'enseignement supérieur. Au lieu des anciens examens spéciaux, on établira un seul « examen d'État » pour tous ceux qui se destinent à la carrière de la magistrature ou aux professions d'avocat, de médecin, d'ingénieur et de pharmacien.

La décentralisation des universités et leur complète indépendance seront garanties par la création d'un conseil administratif composé des doyens des facultés et présidé par le recteur. En outre, le rectorat sera conféré par le suffrage des professeurs de chaque université ou institut.

Le conseil administratif est chargé de la gestion financière et économique des universités ; c'est pourquoi la commission parlementaire a proposé d'adjoindre à ce conseil deux représentants de la province et de la commune où se trouve une université qui possède toutes les facultés.

Dans chaque université, les professeurs, tant ordinaires qu'extraordinaires, sont nommés par leurs propres collègues et sont inamovibles.

La plupart de ces réformes me paraissent excellentes, sauf celle qui concerne la nomination des professeurs.

Le système actuellement en vigueur, qui fait désigner le candidat au choix du ministre par une commission de spécialistes, me paraît très supérieur. Je fais au choix abandonné complètement aux facultés, trois reproches : premièrement, danger de népotisme en faveur des fils et parents des professeurs : la casse pour le sené ; — deuxièmement, la faculté où domine un certain esprit, une certaine école peut refuser de s'ouvrir aux idées nouvelles ou différentes des siennes ; — troisièmement, — et ceci est le défaut le plus grave, — dans la faculté où une chaire est vacante, le spécialiste qui pourrait le mieux juger les candidats est précisément celui qui manque et qu'il faut remplacer. Exemple : Il s'agit de nom-

Digitized by Google

mer un professeur d'économie politique : qui fera le meilleur choix, ou la faculté au sein de laquelle il ne reste plus d'économistes, ou une commission spéciale composée des trois ou cinq économistes les plus capables du pays? La supériorité du système italien actuel est indiscutable.

Je note dans la *Revista italiana*, de Palerme, un article très bien fait sur la réforme universitaire, par le comte A. di Monale.

En prenant le café, je remarque dans le salon de Mme Minghetti un coffre de mariage du XVIe siècle. Ces coffres étaient d'un usage général au moyen âge, et je les ai retrouvés, mais très simples, parmi les Slaves du Danube. La fiancée l'emporte avec elle et y met les vêtements, les étoffes, le linge qu'elle reçoit ou qu'elle se fait pour elle-même. Ceux qu'on voit en Italie sont presque grands comme des sarcophages romains, dont ils ont à peu près la forme. Leur ornementation et leurs moulures sont extrêmement variées. J'en ai vu des exemplaires admirables chez le marquis de Bath, dans sa résidence royale de Longleat; il y en avait plusieurs qui venaient de Venise. Ils étaient tout couverts de peintures représentant des sujets de l'histoire sainte. Les moulures étaient polychromées, façon mosaïque. Le coffre chez Minghetti est en noyer, avec très peu d'ornements et de sculptures, mais d'une sobriété, d'une finesse, d'un goût absolument adorables. Je me rappelle en avoir vu deux dans le même genre au Bargello, à Florence, et un chez notre ministre à Rome, M. Van Loo. M. Terme, à Liége, possède un petit clavecin du même style, mais qui paraît de la Renaissance française. Les moulures sont d'une distinction supérieure à tout ce qu'ont fait les Romains. C'est aussi beau que l'art grec de la meilleure époque.

Ce que les artistes de l'Attique ont si admirablement compris, c'est l'effet que produit l'ornement quand il se détache sur des parties nues, comme, par exemple, la frise et les métopes du Parthénon, couronnant un mur de marbre blanc tout uni. Dans l'art comme dans la littérature il y a « le style attique », c'est-à-dire la finesse, la sobriété, la simplicité. Ce senti-

Digitized by Google

ment a complètement manqué à nos sculpteurs de la renaissance flamande et, en général, il fait encore défaut à nos architectes aujourd'hui. Ils obtiennent sans doute un certain effet, parfois très réel, par l'abondance et l'opulence de l'ornementation, comme dans les temples hindous. Mais cette suprême distinction de l'atticisme, ils ne l'ont jamais goûtée. Certains architectes français y arrivent, comme chez nous l'architecte Guimard au siècle dernier. Nos musées devraient à tout prix se procurer quelques-uns de ces coffres de mariage de la bonne époque.

Minghetti me parle de la caisse d'épargne de Bologne, qui a commencé avec rien, mais dont les directeurs inspiraient une confiance absolue. Ils ont fait et font encore toute la besogne de la direction gratuitement. Cela se voit souvent en Italie. Les bénéfices de la caisse sont employés à des œuvres d'utilité publique. Ainsi, deux millions sont mis, sans intérêt, à la disposition du crédit agricole; un million a été employé récemment à doter une caisse de retraite pour les ouvriers. C'est l'idée de Bismarck, mais réalisée sans l'intervention de l'État. Le progrès de l'épargne en Italie est vraiment extraordinaire. En 1825, il y avait dans la Péninsule 25 caisses d'épargne, et le capital déposé s'élevait à 2,691,182 francs. En 1881, il y en avait 355, et le total des dépôts montait à 714 millions. Les caisses d'épargne postales sont créées en 1875. En 1876, on compte 1,989 bureaux ouverts, et le capital déposé est de 2,443,000 francs. En 1881, le nombre des bureaux de poste-caisses d'épargne est de 3,406, et le capital s'élève à 65,059,000 francs. Le total des dépôts à titre d'épargne dans les diverses institutions était en 1881 de 973 millions, dont 376 millions pour la Lombardie seule. Un milliard dans la tire-lire des petites gens et des ouvriers, c'est un joli denier pour une nation que l'impôt rançonne cruellement. L'esprit de prévoyance doit être très développé en « ce pays des Lazarones ».

Je reste seul avec Minghetti jusque vers onze heures. Le train pour Milan ne part qu'à minuit. Il m'entretient de l'ancienne littérature italienne, qu'il connaît si bien et qu'il

Digitized by Google

aime tant. Il connaît son Dante tout entier par cœur. — Ce qui prouve, dit-il, le développement précoce de la littérature italienne, c'est que notre langue a été la première qui se soit définitivement formée. Voyez combien le français du XV^e^ et du XVI^e^ siècle diffère de celui d'aujourd'hui. L'italien du XVI^e^ siècle est encore celui que nous parlons maintenant. Et il se met à me lire des passages d'un volume des œuvres inédites de Guicciardini : *Ricordi politici e civili*. J'en note deux passages extrêmement curieux, et j'en reproduis en note le texte original, pour faire apprécier la beauté de cette langue tout empreinte d'une latinité antique.

XXVIII

« Je ne sais personne à qui déplaît plus qu'à moi l'ambition, l'avarice et la mollesse des prêtres; d'abord parce que chacun de ces vices est odieux, ensuite parce que tous ensemble conviennent peu à qui fait profession de vie soumise à Dieu, et encore parce que ce sont des vices si opposés, qu'ils ne peuvent se rencontrer réunis que dans une personne très étrange. Néanmoins, les relations que j'ai eues avec plusieurs pontifes m'ont obligé à m'attacher à leur grandeur, à cause de ma position. Sans cette considération, j'aurais aimé Martin Luther autant que moi-même, non pour m'affranchir des lois et des obligations de la religion chrétienne telle qu'elle est comprise communément, mais pour voir réduire cette troupe de scélérats dans des bornes convenables, c'est-à-dire pour qu'ils soient ou sans vices, ou sans autorité [1]. »

[1] Io non so a chi dispiaccia più che a me la ambizione, la avarizia e la mollizie dei preti : si perchè ognuno di questi vizii in sè è odioso, si perchè ciascuno e tutti inzieme si convengono poco a chi fa professione di vita dipendente da Dio; e ancora perchè sono vizii si contrarii che non possono stare insieme se non in uno subbietto molto strano. Nondimeno il grado che no avuto con più pontefici, mi ha necessitato a amare, per il particolare mio, la grandezza loro; e se non fussi questo rispetto, avrei amato Martino Lutero quanto me medesimo, non per liberar mi dalle leggi indotte dalla religione cristiana nel modo che è interpretata e intesa communemente, ma per vedere ridurre questa caterva di scelerati à termini debiti, cioè a restare o senza vizii, o senza autorità.

Digitized by Google

CCXXXVI

« Je voudrais voir trois choses avant de mourir ; mais je doute, dussé-je même vivre longtemps, que j'en voie une seule : d'abord, une république bien ordonnée dans notre cité ; ensuite, l'Italie affranchie de tous les Barbares, et, enfin, le monde délivré de la tyrannie de ces scélérats de prêtres. »

CCCXLVI

« J'ai toujours désiré naturellement la ruine de l'État ecclésiastique ; mais la fortune a voulu qu'il y eût deux pontifes (Léon X et Clément VII) tels que j'ai été forcé de désirer leur grandeur et de m'y dévouer. Sans cette circonstance, j'aurais aimé Martin Luther plus que moi-même, parce que j'aurais espéré que sa secte aurait ruiné cette scélérate tyrannie des prêtres, ou que du moins elle leur aurait coupé les ailes [1]. »

— Voilà bien, dis-je à Minghetti, vos Italiens du XVI^e^ siècle, esprits supérieurs, politiques de premier ordre, mais sceptiques et indifférents en matière de religion. Tandis que la guerre régnait en Flandre et que les huguenots en France se faisaient brûler et égorger, vos libéraux, à la façon de Guichardin, se contentaient de vitupérer contre « les scélérats de prêtres ». Ainsi font encore les gueux de nos jours. Comme dit Voltaire, « ils dansent avec leurs chaînes » ; ils les maudissent, mais ils les conservent.

[1] Tre cose desidero vedere innanzi alla mia morte ; ma dubito, ancora che io vivessi molto, non ne vedere alcuna : uno vivere di republica bene ordinata nella città nostra ; Italia liberata da tutti i Barbari, e liberato il mondo dalla tirannido di questi scelerati preti.

Io ho sempre desiderato naturalmente la ruina dello stato ecclesiastico, e la fortuna ha voluto che sono stati, due pontefici tali, che sono stato sforzato desiderare e affaticarmi per la grandezza loro : se non fussi questo rispetto, amerei più Martino Lutero che me medesimo, perchè spererei che la sua setta potessi ruinare, o almanco tarpare le ale a questa scelerata tirannide dei preti.

Digitized by Google

M. Minghetti est toujours partisan de la représentation proportionnelle. Il regrette que ce principe n'ait pas été plus largement appliqué dans la nouvelle loi électorale. — C'est une expérience que nous allons faire, dit-il.

Les élections faites depuis lors ont prouvé qu'il avait raison. Dans trente-cinq des nouveaux collèges, où cinq députés étaient à élire, les électeurs ne pouvaient inscrire que quatre noms. C'est le système du vote limité. Partout où les minorités formaient un groupe important et bien organisé, ils ont obtenu le siège qui leur était dévolu. Cela a eu lieu dans seize collèges. Ces sièges de la minorité ont été presque tous conquis par des députés éminents. C'est grâce à cette clause que Minghetti a été réélu à Bologne et Correnti à Milan. Là où elle n'était pas appliquée, des hommes estimés par l'Italie tout entière, comme De Sanctis, de la gauche, et Maurogonato, ancien vice-président de la Chambre, ont succombé. C'est ainsi qu'en Belgique nous avons subi cette honte de voir le plus éminent de nos parlementaires, Paul Devaux, exclu de la Chambre, dont il était l'orgueil et la gloire.

A propos du canal de Panama, nous parlons de Gœthe, qui avait annoncé le percement des deux isthmes. Les grands poètes sont des prophètes. Le 21 février 1826, Gœthe dit à Eckermann qu'il a été très frappé des idées de Humboldt relativement au percement de l'isthme de Panama. Il ajoute : — C'est une nécessité pour les États-Unis que leurs navires puissent passer directement du golfe du Mexique dans le Pacifique. Je suis certain qu'ils y arriveront. Je souhaite aussi vivement que le Danube soit réuni au Rhin. En troisième lieu, je voudrais voir un canal à travers l'isthme de Suez possédé par les Anglais. Afin de vivre assez longtemps pour voir réaliser ces trois grands événements, cela vaudrait la peine de prolonger l'existence encore durant cinquante ans. La date même est annoncée.

Minghetti ne cache pas ses sympathies pour le chef de la gauche. — Vous savez, me dit-il, combien j'attache d'importance à l'étude des questions sociales. Ç'a été la préoccupa-

Digitized by Google

tion de toute ma vie. Dans chacun de mes discours-programmes, je n'hésite pas à dire que c'est le devoir des classes dirigeantes et de la législature de s'en occuper. Je sais que Depretis pense de même, et bientôt il le dira nettement. En effet, peu de temps après (8 octobre 1882), Depretis prononçait son fameux discours de Stradella, où il dit qu'il est temps d'aborder sérieusement le problème social et de diminuer, par de sages mesures de réparation, les souffrances des classes déshéritées. Les anti-interventionistes lui ont vivement reproché d'avoir arboré la bannière du socialisme d'État, à la suite de Bismarck. Mais bien longtemps avant que le chancelier eût été séduit par Lassalle, Minghetti, dans un livre bien connu, avait montré que l'économie politique doit être soumise aux prescriptions de la morale et du droit.

A Bologne, une jeune fille suit les cours du Lycée, cinq, ceux de la médecine, à l'université, et plusieurs, ceux de philosophie et lettres. Deux ont passé des examens extrêmement brillants. L'une d'elles était la deuxième de sa promotion. Elle a brillé surtout en grec et en latin.

Biella.

Parti de Bologne à minuit, j'arrive le matin à Milan, et de là je continue, sur la ligne de Turin, jusqu'à Santhia, d'où part l'embranchement qui doit me mener à Biella, chez Sella. Luzzatti doit m'y rejoindre avec un de ses amis, Ettore Gentili.

J'avais espéré que la *malaria* aurait préservé Rome de devenir une de ces grandes capitales modernes où se concentrent les capitaux et la population, têtes énormes et apoplectiques sur un corps exsangue, comme disait Mirabeau, l'*ami des hommes*, théâtres du désolant contraste entre les scandaleuses prodigalités du divitisme et les cruelles souffrances du paupérisme, dont la fameuse brochure à un sou, *Bitter cry of outcast London*, vient de nous faire la déchirante peinture. Je pensais que l'Italie aurait pu, comme les États-Unis, avoir sa capitale dans une ville grande par les souvenirs, mais peu peuplée et ne menaçant pas le gouvernement, aux moments de fermentation populaire, du danger

Digitized by Google

d'une insurrection anarchique, comme c'est le cas à Paris depuis qu'on a fait la folie de rappeler les deux Chambres, de Versailles où la vue des folies de Louis XIV pouvait si bien leur inspirer le goût de l'économie. Les Italiens travaillent à détruire ces avantages que la nature leur avait assurés.

La Chambre de Monte-Citorio vient de voter une nouvelle loi pour le *bonificamento dell' Agro romano*, c'est-à-dire pour l'assainissement de la Campagne romaine. En même temps, l'État, sortant évidemment de son rôle et violant tous les principes de justice distributive, a garanti l'emprunt que va contracter le municipe de Rome, pour achever les travaux de la Via nazionale et de l'Esquilin, favorisant ainsi le crime de lèse-antiquité qui consiste à transformer la vieille cité des Césars en une ville moderne, avec des rues uniformes et des rangées de maisons bêtes, entremêlées par-ci par-là de quelques monuments très laids et très coûteux, qui font tache au milieu des glorieux édifices de l'antiquité et de la Renaissance. Mes amis sont tout fiers de l'accroissement rapide de leur capitale. D'après les recherches de Sella, on a construit en moyenne depuis l'occupation de Rome en 1870 jusqu'à la fin de 1882, 3,953 chambres d'habitation (*stanze d'abitazioni*) par an. Ainsi, en douze ans, plus de 51,000 chambres ont été mises à la disposition des habitants. M. Simonelli calcule que si le Municipe a dépensé, pendant ce temps, environ 150 millions, les particuliers en ont employé plus de 300 en constructions nouvelles. A ce demi-milliard on ajoutera des milliards entiers, et un beau jour, à la place de la Rome ancienne, entourée de son portique désert, où, à côté des arceaux ruinés des gigantesques aqueducs, erraient les troupeaux de buffles, le voyageur trouvera une ville toute neuve, et de la plus admirable banalité, au milieu de jardins de choux et de cardes. Je sais bien que les ruines antiques et le souvenir des morts doivent faire place à l'activité des vivants. Mais ce n'est pas au nom de l'archéologie, c'est au nom de la science politique que je proteste. Rome, comme Versailles, était la meilleure capitale que l'on pût imaginer pour un gouvernement parlementaire. Elle mettait les députés en fuite, une grande partie de l'année.

Digitized by Google

— L'académie des *Lincei* a de la chance. Ils siègeront désormais au palais Corsini. La noble académie était glorieusement perchée au dernier étage de la tour de droite du Capitole. La vue était admirable dans toutes les directions, surtout du côté du Forum, où l'on dominait toutes les ruines de la Rome primitive et de la Rome impériale, depuis le temple de Romulus jusqu'à la colonne de Phocas. Mais l'endroit était inabordable pour les académiciens goutteux ou courts d'haleine. La dernière fois que j'y siégeai, Mancini, qui avait un pied très endolori, eut la plus grande peine à y arriver.

Le prince qui représente la famille Corsini, don Tommaso, s'est montré d'une générosité patriotique qui mérite d'être signalée. Il a vendu à l'État le magnifique palais qui porte son nom, dans le Trastevere, via Lungara, pour 2,235,000 francs, c'est-à-dire pour le tiers de sa valeur, et en outre il fait don, à condition que le public puisse en jouir, de la fameuse bibliothèque Corsiniana et de la galerie de tableaux que tout le monde connaît, ainsi que des curiosités que le palais contient, afin que « ces objets précieux, réunis par ses ancêtres, restent à jamais affectés à un but d'utilité générale ». Les tableaux deviendront propriété de l'État, et les livres appartiendront à l'académie des *Lincei*. Tout cela est admirable et fait le plus grand honneur à la haute aristocratie italienne, car le prince don Tommaso a un fils mineur, don Andrea, qui est aussi intervenu, par mandataire, dans l'acte de donation, en vertu d'une loi spéciale. Désormais, les *Lincei* occuperont l'un des plus beaux palais de Rome, avec ses ravissants jardins qui s'étendent jusqu'au Janicule, arrosés par l'Aqua Paola et tout pleins d'orangers.

Dans l'église de Santhia, comme plus tard à Biella, je trouve des tableaux excellents de Gaudenzio Ferrari. Ils rappellent ceux de Van Eyck. Le coloris en est merveilleusement fort et lumineux.

Aux environs de la gare, je remarque des acacias, et cela me rappelle que c'est à Manzoni qu'on en doit la multiplication dans l'Italie septentrionale. Il en était fanatique. Il

Digitized by Google

recommandait à tous ses amis d'en planter. Dans ses lettres à Fauriel, il en parle avec amour. « Encore un de réussi, » écrit-il. Arbre précieux en effet. Il pousse très vite, même dans un sol léger et sablonneux ; son bois, très dur, jaune comme du citronnier, prend bien le poli et convient pour faire des meubles. Il est élégant de port et de feuillage. Ses fleurs parfument l'air comme celles de l'oranger. Il a transformé l'aspect de la Hongrie. Oh! si on pouvait en orner les espaces nus de la Sicile et de l'Italie méridionale. Quelle transformation ! Adorons les arbres ! Plantons les arbres!

Luzzatti me rejoint. Il est appelé à Biella pour faire partie du jury de l'exposition locale qui y est organisée. La vallée que nous parcourons ressemble à celle de la Vesdre. Biella, où l'industrie lainière s'est considérablement développée, est le Verviers de l'Italie, comme Schio, aussi aux pieds des Alpes, mais au delà du lac de Garde, en est l'Elbeuf. Sella vient nous prendre à la gare. Il a été malade, mais il est complètement rétabli. Quoique sa barbe ait un peu blanchi, il a conservé son aspect robuste de montagnard. Arrivent avec nous plusieurs jeunes ingénieurs des mines. Sur quarante-deux qui existent en Italie, vingt-quatre ont pu se rendre à l'appel que Sella leur a adressé, pour venir fonder une association dans le genre de celle qui groupe les anciens élèves des écoles spéciales de Liége. Je suis heureux d'en rencontrer parmi eux plusieurs qui avaient suivi mon cours.

Peu de temps auparavant, Sella avait présidé aussi la réunion annuelle du *Club alpin* italien, qui avait eu lieu non loin d'ici, à Piè di Cavallo, aux abords de la vallée de la Dora Baltea et du versant méridional des Alpes Pennines. Le club alpin italien compte plus de 4,000 membres; n'est-ce pas admirable ! On voit par là quelles sympathies rencontre en Italie cette association, qui encourage les recherches scientifiques combinées avec les exercices du corps. Les fils de Sella sont comptés parmi les alpinistes les plus intrépides de l'Europe. Ils ont escaladé récemment l'aiguille du Géant, qui passait pour absolument inaccessible. Il leur a fallu huit jours d'efforts persévérants, recommencés chaque matin

Digitized by Google

avec une énergie nouvelle. Quintinio Sella lui-même est digne d'être leur père! Avec deux de ses fils, il a gravi le Cervin du côté du Breuil pour en redescendre sur Zermatt. Il est grand partisan des stations élevées. Une cure d'air dans les hauts sommets lui paraît chose excellente. Il dit beaucoup de bien d'un hôtel récemment ouvert au col d'Olen, entre le val Greissoney et celui d'Alagna; il domine le glacier du Lys, qui descend entre le Lyskam et le Mont-Rose.

Nous sommes reçus, par M^me^ Sella, avec la plus charmante cordialité et comme des membres de la famille. Chaque jour, un banquet patriarcal réunit les jeunes ingénieurs et les membres du jury; nous échangeons force toasts en l'honneur de l'Italie et de la Belgique. L'habitation de Sella est annexée à sa fabrique de drap. Le torrent qui la longe lui fournissait jadis la seule force motrice. Aujourd'hui celle-ci est empruntée à la vapeur; le charbon vient d'Angleterre par Gênes. Près de la porte d'entrée, est encastrée dans le mur une grande plaque en marbre noir qui rappelle l'origine de la fabrique et les journées qu'y est venu passer Victor-Emmanuel. Le roi avait conservé la plus vive affection pour son ancien ministre.

Nous visitons l'exposition. Elle ne comprend, exclusivement, que les industries de la vallée. Je suis stupéfait de ce que je vois. D'abord, la laine travaillée sous toutes les formes: les draps, les mérinos, les couvertures, les tricots, qui sont merveilleux, les châles, les tissus mêlés; rien de ce que l'on peut faire avec la toison du mouton ne manque ici; puis la sculpture sur bois, les meubles, le papier, le savon, les feutres, les terres cuites, les poteries et des vins de toute sorte et de tout âge. Il est vraiment merveilleux que tant d'industries diverses se soient développées dans cette petite vallée subalpine. Nous parcourons ensuite le musée d'art industriel fondé sous les auspices de Sella. C'est une chose excellente et dont les bons effets se manifestent déjà dans les divers objets que nous avons vus à l'exposition. Puisqu'on fait beaucoup de poteries dans les environs, je recommande l'étude de celles de Thun. Il y en a d'un goût exquis. On

Digitized by Google

pourrait reproduire aussi les types des faïences de Rhodes, très grossières et cependant d'un effet si décoratif. Comme l'a si bien montré le comte de Laborde, nul n'a compris comme les Orientaux l'art de la décoration.

A ce musée d'art industriel est attachée une école professionnelle qui est un modèle et qui a obtenu la médaille d'or à l'exposition de Milan de 1881. Le savant économiste Alberto Errera la décrit dans son rapport intitulé : *Scuole professionali governative.* L'école de Biella reçoit en subsides 12,000 francs du gouvernement, 3,500 de la chambre de commerce, 5,500 de la province de Novare et 5,000 de la commune, outre la jouissance du local et de la bibliothèque. M. Errera parle aussi avec éloge de l'école Aldini-Valeriani, de Bologne, qui est professionnelle, artistique et mécanique ; de l'école d'art appliqué à l'industrie, de Venise, qui a pris pour devise cette sentence de Leonardo da Vinci : « Toujours la pratique doit s'appuyer sur une bonne théorie, sinon rien ne se fait bien, tant en peinture qu'en toute autre profession. » (*Semprè la pratica devessere edificata sopra le buona teorica, e senza quella niente si fa bene, cosi di pittura come in ogni altra professione.*) Il cite l'école de dentelles de Burano, fondée par *la dotta contessa Andrianna Marcello* et par le député Fambri. Les autres écoles artistico-industrielles sont celles de Savone, d'Altare, de Chiavari, de Florence, de Murano, de Milan (deux), de Padoue, de Rome (cinq), de Sesto Fiorentino, de Naples, de Nove di Bassano (céramique), de Foggia, de Foligno, d'Auronzo (créée par une société ouvrière), de Belluno, de Bitonto, de Carrare, de Casalpusterlengo, de Catania (trois, dont une fondée par les ouvriers), de Colle di Val d'Elsa, de Florence, de Torre del Greco et de Trapani (pour le corail), d'Udine, de Lissone (créée par les ouvriers et les agriculteurs), de Luino (créée par les ouvriers), de Monza, de Soncino, de Suzzara, de Viggiu, de Pise, de Ferrare, d'Imola, de Macerata, de Feltre, de Gênes, de Fano, de Chiavenna et d'autres. Tant d'écoles d'arts et métiers dont plusieurs fondées par les ouvriers eux-mêmes, ce n'est pas mal, semble-t-il, pour « le pays des lazarones ».

Digitized by Google

Le fils aîné de Sella me fait voir Biella Vecchia, la vieille ville perchée sur une hauteur, avec son château fort et son ancienne église. Dans les constructions du moyen âge et de la Renaissance, je remarque des moulures, des corniches, des cordons, des clefs de voûte en terre cuite d'un goût très pur et qu'on pourrait reproduire. C'est dimanche, à l'heure des vêpres. J'entre à l'église : beaucoup de femmes, presque pas d'hommes. Dans la rue passent deux noces, l'une en voiture, l'autre à pied. Chose étrange, on se marie volontiers le dimanche, ici, violant ainsi le repos dominical du curé, du maire, des cuisinières et des conjoints. Combien cette conception du sabbat est éloignée de celle des Anglais et des Écossais!

Après le souper chez Sella, nous causons alpinisme. Sella en est encore plus féru que moi. Ses fils m'expliquent leurs ascensions et me montrent les annuaires du *Club alpin* italien. Un de leurs amis, J. Corona, qui est chargé d'entretenir les huttes, et entre autres celle du Cervin, a gravi avec eux le redoutable pic en hiver. Il a raconté ses prouesses dans un charmant volume : *Aria di Monte*. Ces escalades hivernales sont un tic de la famille, paraît-il; car un de leurs cousins vient de monter au mont Rose, en plein mois de janvier.

Le temps manque pour aborder la politique. Sella est d'ailleurs très réservé. Tout le monde était, en ce moment là, avide de savoir ce qu'il pensait du rapprochement de la droite et de la gauche modérée. Il avait été tenu éloigné du Parlement, non par une indisposition sérieuse, mais uniquement par une série de clous. Néanmoins, comme il avait vécu isolé, dans sa vallée, il n'avait pas eu l'occasion d'exprimer son opinion. Il me parut d'ailleurs qu'il aimait mieux n'en pas parler; sa position était difficile. Il n'était pas aussi disposé que Minghetti à oublier ses anciennes dissidences avec la gauche. Il n'approuvait pas les plans financiers du ministère, les réductions d'impôt, d'après lui, intempestives. D'autre part, plus spécialement anticlérical que Minghetti, il se rapprochait plus que lui de la gauche sous ce rapport. Son attitude m'a paru signifier ceci : Je ne veux pas m'opposer à

Digitized by Google

votre tentative d'entente, mais je préfère ne pas en être. Sa réélection était vivement combattue par un journal socialiste de Biella qui ameutait les ouvriers contre lui. Quoique le nombre des électeurs eût été quintuplé dans sa circonscription électorale, il a été néanmoins réélu.

Je quitte avec le plus grand regret cette famille hospitalière et si unie. Quoiqu'il me faille partir à six heures du matin, Sella veut me conduire à la gare. Il se lève tous les jours à cinq heures, me dit-il, et c'est alors qu'il travaille le mieux. Il en est de même de notre prodigieux travailleur Laurent, qui a déjà écrit un chapitre d'un de ses savants ouvrages avant son déjeuner. A cette heure matinale, les ouvriers se rendent en foule dans les fabriques, qui emplissent déjà de leur noire fumée le paysage alpestre. A côté de la rue le torrent bondit sur des rochers. Vers le nord, la vallée est fermée par des sommets élevés. C'est bien Verviers, mais dans un cadre plus grand et plus pittoresque.

J'arrive à Turin, où s'ouvre la session de notre *Institut de droit international*. Le ministre des affaires étrangères d'Italie, M. Mancini, qui en est l'un des fondateurs, ne peut accepter que la présidence d'honneur ; mais, au nom du Roi et avec le prince de Carignan, il préside le banquet qui nous est offert au palais de Turin. Cette ancienne résidence de la maison de Savoie est très belle. Elle contient d'anciens vases de Chine qui sont des merveilles. Nos séances ont lieu au palais où siégeait la Chambre quand Turin était capitale. La place occupée par Cavour porte son nom. On s'incline avec émotion et respect. Turin est fier de son grand citoyen. Devant le palais s'élève sa statue. Cavour est en costume de ville, tel qu'il se rendait à la Chambre. Sur une autre place, son image apothéosée couronne un très grand monument de marbre blanc représentant l'Italie affranchie. Ces trois noms, Cavour, Victor-Emmanuel, Garibaldi, ont été donnés dans toutes les villes et bourgades de la Péninsule à la *Piazza*, au *Corso* et à la *Via* ou à la *Strada* principale. C'est un symbole visible de l'unité de l'Italie, qu'ils ont créée. L'Italie peut se féliciter et aussi s'enorgueillir d'avoir rencontré, au

Digitized by Google

moment opportun, ces trois hommes, grands et puissants, chacun dans son rôle.

Je ne parlerai ici ni des séances de l'Institut, ni du banquet qui nous est offert par la municipalité, ni de la visite de la Superga, le Saint-Denis du Piémont, où un charmant déjeuner nous est servi dans la grande bibliothèque du couvent, toujours au nom de la ville et sous la présidence du syndic et de l'ancien aumônier de Victor-Emmanuel, un prêtre patriote absolument dévoué à l'Italie unifiée. Je ne ferais que reproduire les annales de notre Institut. Je ne puis pas cependant ne pas dire combien tous nos membres ont été touchés et reconnaissants de l'accueil à la fois si magnifique et si cordial que nous avons reçu et de la ville de Turin, représentée par son syndic, le comte Ferraris, et par le gouvernement, et par l'éminent ministre Mancini, et par la Société d'horticulture, qui ouvrait en ce moment même une splendide exposition, et dont le président, le comte Sanbuy, nous a fait les honneurs.

Je rencontre chez notre ministre de l'intérieur, M. Rolin-Jaequemyns, qui était venu lire à l'Institut une touchante notice sur notre regretté collègue Bluntschli, un des frères Rolin, qui dirige la fabrique de machines de Savigliano, non loin de Turin. Il fait le plus grand éloge de ses ouvriers piémontais, très travailleurs et très sobres. Les ouvriers belges qu'il fait venir se tuent à boire. Les Piémontais sont les meilleurs mineurs du monde, surtout pour attaquer la roche. Les maçons et les plafonneurs de l'Italie septentrionale sont aussi excellents et ils se contentent d'un salaire très minime. Ce sont les manœuvres et les maçons italiens qui font presque exclusivement, en ce moment, les chemins dans la péninsule des Balkans. « Peuple de lazarones ! »

— Soirée chez le professeur Lombroso : penseur original et profond, rude travailleur, médecin, qui a pris pour spécialité le droit criminel. — Les criminalistes ont fait fausse route, me dit-il. Ils ont fait des lois pour punir les crimes, sans étudier les criminels. N'est-il pas absurde de légiférer sur un objet qu'on ne connaît pas? J'ai voulu, moi, ajoute-t-il, savoir ce

Digitized by Google

que c'était qu'un vrai criminel. Je me suis donné la peine de les étudier de près. J'ai examiné leur physique et leur moral avec la plus scrupuleuse attention. J'ai mesuré leur crâne; j'ai noté leur physionomie, leurs goûts, leurs passions, leurs idées, leurs superstitions, leurs croyances religieuses, leur écriture. Je passe des journées entières avec eux. Je les fais causer, chanter et boire. C'est quand ils sont surexcités par le vin que leur vrai fond se révèle. J'ai fait un volume sur le régicide Passanante. Si je le pouvais, j'en ferais deux sur les frères Peltzer; c'est le cas de criminalité le plus extraordinaire que je connaisse, parce que les motifs du crime échappent.

Lombroso a publié un livre des plus curieux, l'*Homo delinquente*, que tous les magistrats préposés à la répression pénale devraient lire. D'après l'éminent savant, il y a deux sortes de criminels, le criminel d'occasion, et tous nous pouvons le devenir, et le criminel d'instinct, qui est une variété de bête féroce.

— J'objecte que ce système radicalement « fataliste » ôte la responsabilité et ne permet plus de punir.

— Nullement, répond Lombroso, je suis partisan de la peine de mort. Un tigre obéit à son instinct en dévorant des hommes. Est-il coupable? je ne m'en inquiète guère, mais je le tue.

Il me montre son album d'assassins fameux avec des spécimens de leur écriture, de leurs dessins et de leur style. Cela épouvante et soulève les plus redoutables problèmes.

Je suis heureux de retrouver à Turin mes bons amis Pierantoni, le député que l'Institut a appelé à le présider, et sa femme, qui a écrit de si jolis vers et de si touchantes nouvelles, Grazia Mancini, la fille du ministre. Malheureusement pour moi, Pierantoni est absorbé par ses fonctions de président, de sorte que nous ne pouvons guère causer ensemble.

— Le général Menabrea, ambassadeur d'Italie à Londres, maintenant à Paris, est logé à l'hôtel Faider, où nous sommes

Digitized by Google

descendus. Il m'apporte un mot du sénateur Alfieri, qui nous engage à aller passer quelques jours avec sa famille au château de San Martino, près d'Asti. Le général Menabrea est attendu à Rome. Je pars seul. Je voyage en compagnie de quelques jeunes gens de Turin qui parlent entre eux exclusivement le patois piémontais. Ils appartiennent cependant aux classes aristocratiques; car des laquais en livrée les attendent, avec des voitures armoriées, à l'une des gares voisines. Preuve bien frappante de la persistance du « particularisme ». Dans les salons du Piémont, on continue, me dit-on, à parler ainsi le patois. L'express de Gênes, viâ Alexandrie, me met à Asti en moins d'une heure et demie. Reste une heure de voiture, mais par un très joli pays de collines. C'est, me semble-t-il, un caractère particulier de l'orographie italienne, que ces petites collines enchevêtrées et sans direction générale apparente. La route est couverte de contadini, hommes et femmes, revenant du marché. Nul costume caractéristique. Les femmes portent des jupes et des jaquettes en cotonnade violette, les hommes du moleton brun verdâtre. Les grosses voitures sont traînées par des bœufs, les petites par des ânes. Peu de chevaux. Encore moins de chiens. Rareté des chiens dans toute l'Italie. La récolte est faite, mais les champs sont encore occupés par du maïs et de la luzerne. Quelques-uns sont plantés de rangées de mûriers, comme en Lombardie. Les collines sont couvertes de vignes chargées de raisins bleus.

Au château de San Martino, je trouve toute la famille réunie : outre le sénateur Alfieri, la marquise et sa fille, ainsi que l'ancien ministre des affaires étrangères Visconti-Venosta, qui a épousé la fille aînée, et leurs enfants. Le château est un spécimen très caractéristique des résidences seigneuriales de cette région-ci, où la pierre et le marbre n'existent pas. Il a les grandes proportions et le cachet majestueux des palais de Venise époque de la Renaissance. Seulement, il est tout entier en grandes briques rouges non rejointoyées, même la corniche et les encadrements des

Digitized by Google

fenêtres, et les briques ne sont pas, comme ailleurs, revêtues de ciment : on dirait un édifice romain. Au rez-de-chaussée, un grand vestibule où des plantes rares se mêlent aux vases de marbre et de Chine; à droite, la salle à manger; au fond, le billard, deux bibliothèques et les salons de conversation très remplis d'objets de toute espèce, pianos, meubles anciens, œuvres d'art, tapis et fauteuils confortables, toutes les élégances de la vie moderne. Des livres en quantité et partout, comme dans les châteaux anglais, où, indépendamment de la vraie *library* aussi fournie qu'un dépôt public, de petites bibliothèques se rencontrent dans les salons, dans les boudoirs, dans les galeries, dans les chambres à coucher. Noble luxe qui explique l'influence qu'exerce encore l'aristocratie en Angleterre et en Italie. Ma chambre est aussi au rez-de-chaussée. Rideaux et tentures en une charmante étoffe de Chine, représentant la culture et la cueillette du thé. Comme ici encore se révèle le sentiment de la décoration qui distingue l'Orient! Dans un meuble fermé par des glaces sans tain, je contemple avec respect une collection d'objets intimes ayant appartenu au grand poète Alfieri. Dans la chambre à coucher de la marquise sont conservés les reliques de son oncle Cavour et un buste admirable du créateur de l'Italie unifiée. Mon hôte Carlo Alfieri a épousé la dernière des Cavour, et ainsi se trouvent réunis dans ce château les souvenirs de ces deux grands noms. Les lettres intimes, la plume, le cachet, tous ces menus objets dont se sont servis Alfieri et Cavour les font revivre à nos yeux. En les voyant, je ne puis me défendre d'une émotion religieuse. Des fenêtres de cet appartement, la vue est splendide. D'un côté, au-dessus des collines du Piémont, se profile la haute silhouette des Alpes Pennines et du mont Rose; de l'autre, le Tanaro trace des méandres entre des collines rougeâtres, à moitié couvertes de vignes. Le château est bâti sur une colline abrupte, dont le parc occupe tout le sommet. Malgré les étés très secs ici, les résineux y poussent bien, et j'en remarque d'exotiques qui sont très beaux. Mais pourquoi y manque-t-il le pin parasol des environs de Rome, qui caractérise si bien l'Italie?

Digitized by Google

De même que, quand je visite un bateau à vapeur, j'aime à voir la chambre des machines, ainsi dans une grande résidence, je trouve intéressant de parcourir l'état domestique et la cuisine. Le marquis comprend ma manie « d'économiste domestique » ; il me conduit dans le sous-sol. J'y retrouve ce goût des gros murs et des voûtes puissantes que les Romains ont laissé à leurs descendants. Je me crois transporté dans la *piscina mirabilis* de Misène, où se conservait l'eau pour les galères du golfe de Baia, que Pline commandait quand le Vésuve ensevelit Pompéi. Caves sans nombre, celliers à perte de vue, glacières, cuisine monumentale, dont le cuisinier me fait les honneurs avec la politesse correcte d'un chambellan, salle à manger des gens de service, tout est taillé en grand, parce que jadis, quand le principal plaisir de la villégiature consistait à festoyer, il fallait pouvoir nourrir des centaines de personnes. Au premier, c'est-à-dire au « bel étage », se trouve encore la salle des fêtes, énorme comme celle des banquets peints par Véronèse, haute de dix mètres et longue de vingt. Ceci marque bien la différence de la façon de vivre. Cette salle d'apparat, avec ses pilastres et ses arcades imités des bains de Caracalla, son pavement de mosaïque, sa double rangée de fenêtres superposées, est devenue inhabitable aujourd'hui. C'est trop écrasant. Cela peut servir de manège à vélocipède pour les enfants de Visconti, en temps de pluie.

Au dîner, nous goûtons les vins des environs. Les crus d'Asti sont célèbres. J'apprécie beaucoup un vieux Barolo qui tient à la fois du Bordeaux et du Bourgogne, mais les vins ont trop le goût du fruit. Cela tient, je pense, à ce qu'on ne laisse pas arriver le raisin à pleine maturité. Le lendemain, en visitant ces vignobles, les vignerons me disent que bientôt commencera la vendange. « Mais, leur répondis-je, votre raisin n'est pas également mûr. Dans quinze jours, il sera bien meilleur. — Sans doute, mais si d'ici là vient une grêle, nous perdons tout. » Les orages de grêles sont fréquents dans l'Italie du Nord. C'est une crainte constante pour le cultivateur. Le *vino spumante* est très agréable.

Digitized by Google

Nous sommes à la saison des truffes blanches. Elles ont moins de parfum que les noires ; mais en salade elles ont du charme. Longues conversations avec le marquis sur la situation intérieure de son pays. Il est, me semble-t-il, un démocrate conservateur. Il croit au progrès inévitable de la démocratie ; il le trouve légitime ; mais il cherche les formes de gouvernement qui peuvent assurer en même temps le bonheur des populations et la puissance des États. Ses adversaires l'appellent le « marquis démocrate ». Un jour, dans un discours prononcé à Turin, au sein de la Société philotechnique (6 janvier 1882), il fit allusion à cette désignation. — Oui, marquis je suis, dit-il, je ne puis le nier, puisque mon père et mon grand-père l'étaient. Démocrate je suis, et je ne veux pas le nier, puisque telle est ma conviction. Mais jamais je n'ai *fait* ni le marquis ni le démocrate. Je n'oublie pas mon père Cesare Alfieri, qui, en 1848, a signé le Statut, en qualité de l'un des premiers ministres constitutionnels du Piémont.

— « Je crois avec Tocqueville, me dit-il, que toutes les sociétés civilisées sont entraînées par une force irrésistible vers un état de plus en plus démocratique. Ce mouvement est même plus rapide en Italie, parce qu'il n'y a pas chez nous de force de résistance. Vous avez fait l'éloge de l'aristocratie italienne et je ne veux pas en dire du mal; mais quels que soient ses mérites, elle n'est plus une force politique. Elle n'a pas la foi dans le passé, comme les légitimistes français, et elle ne peut s'appuyer sur le clergé, dont son patriotisme la sépare ; elle n'a pas le caractère féodal et militaire de la noblesse allemande, ni l'habitude du gouvernement et l'autorité des grandes familles anglaises. Notre monarchie elle-même, dont le royaume, l'Italie unifiée, s'est constitué par la volonté nationale, est démocratique. C'est là, du reste, à mes yeux, un privilège pour elle et une garantie de force et de durée. — La maison de Savoie, disais-je récemment à un légitimiste français, n'a gardé la couronne, et la monarchie piémontaise n'est devenue la monarchie italienne qu'en suivant une marche opposée à celle des

Digitized by Google

Bourbons. Elle a séparé sa cause, non seulement du cléricalisme, mais de tout le système de privilèges et de classifications politiques et sociales qui vous est si cher. Elle s'est faite complètement démocratique et, s'il est trop paradoxal de dire qu'elle s'est faite républicaine, il est vrai du moins qu'elle s'est accommodée autant que possible de l'esprit et des mœurs républicaines des sociétés modernes.

— « L'éminent professeur de droit public à l'université de Vienne, dis-je à mon hôte, un conservateur de votre trempe, chevalier seulement et non marquis, l'auteur du meilleur livre qui ait été écrit sur les origines du socialisme contemporain, Lorenz von Stein, a exprimé la même idée que vous. La royauté, prétend-il, ne durera qu'à condition de se faire socialiste. Ce que fait en ce moment Bismarck donne à croire que telle est aussi l'opinion du grand chancelier.

— « J'accepte la démocratie, reprend Alfieri, non seulement parce qu'elle est inévitable, mais aussi parce qu'elle peut apporter de grands avantages au peuple, à condition qu'elle parvienne à se donner des institutions qui la disciplinent et la modèrent. Voilà le problème politique qui me préoccupe sans cesse et sur lequel je ne cesse d'appeler l'attention de mes collègues du Sénat et des professeurs de notre École des sciences politiques de Florence. La démocratie est la réalisation du christianisme. Le « royaume de Dieu » annoncé par le Christ est le règne des pauvres, non celui des riches. Les démocraties antiques ont péri parce qu'elles avaient l'iniquité pour base. Les démocraties modernes vivront si elles empruntent l'idée de justice au vrai christianisme. La démocratie doit avoir pour but le bien-être du plus grand nombre. Son sentiment dominant doit être l'humanité, *umanità*. L'humanité ou, comme dit le chrétien, la charité, n'est pas la première des vertus; suivant l'Évangile, elle est tout : *secondo la parola evangelica, è tutto*. La fin suprême de l'État est la justice distributive; sa préoccupation constante et toujours active, *sollecitudine constante, operosissima,* doit être de donner satisfaction aux besoins intellectuels, moraux et économiques des masses. Le gouvernement démocratique

Digitized by Google

sera peu propre, je le sais, à s'occuper de politique extérieure, de diriger des combinaisons diplomatiques, et cela peut ne pas plaire à mon gendre Visconti qui nous écoute. Mais la chose principale, c'est le bien-être des populations. Or, il me semble qu'elle se rencontre en Suisse et aux États-Unis plus qu'ailleurs.

« Ne nous y trompons pas, la principale question de notre temps est la question sociale. Nul ne l'a mieux compris que Cavour. Que de fois il l'a dit à sa nièce, M^me^ Alfieri! Jeune encore, entre 24 et 28 ans, il s'est beaucoup occupé d'un grand ouvrage sur la condition des classes ouvrières. *Sulle condizioni delle classe operaje*, tel devait en être le titre. Quand il fit son premier voyage en Angleterre, il admira beaucoup cette patrie de la liberté et du régime parlementaire; mais ce qu'il étudia de préférence, avec la sagacité de l'économiste et les prédilections du philanthrope, ce fut la triste situation de l'Irlande et les moyens de l'améliorer. Il a écrit, à ce sujet, des pages que l'on cite encore souvent en Angleterre. Dans un carnet de pensées et de souvenirs, qui date de sa première jeunesse, il avait écrit cette belle maxime : « Dans quelque pays du monde et dans quelque condition sociale que tu sois placé, c'est avec les opprimés qu'il faut vivre, *è cogli oppressi qu'è d'uopo vivere*. La moitié des sentiments et des idées manque à ceux qui ne vivent qu'avec les heureux et les puissants. »

« Cavour, continue le marquis, avait le plus grand respect de la dignité humaine chez tous les hommes. L'amour du prochain, la préoccupation de leurs besoins, la compassion de leurs souffrances remplissaient son âme d'une ardeur charitable qui ne s'est jamais refroidie. Ses connaissances économiques le préservaient des utopies, mais ne l'aveuglaient pas, cependant, sur ses devoirs. S'il en avait eu le temps, il aurait inauguré cette politique sociale nouvelle, qui dominera dans tous les États civilisés, s'inspirant à la fois de l'amour de l'humanité et des prescriptions de la science. Le 11 et le 17 mars 1848, à la veille de promulguer le Statut et au milieu des terribles luttes politiques du moment, il traita,

Digitized by Google

dans son journal le *Risorgimento*, la question des obligations de l'État envers les ouvriers; n'est-ce pas la preuve la plus évidente que telle était sa grande préoccupation? Dans les admirables pages qu'il a écrites, en 1844, à propos de la vie rurale, et que vous trouverez dans un livre qui vient de paraître : *Lettere edite ed inedite del conte di Cavour, per Luigi Chiala*, il insiste sur tout le bien qu'un propriétaire résidant peut faire aux pauvres ouvriers de la campagne. Vous voyez que si je suis démocrate et même socialiste comme on m'accuse de l'être, c'est à la façon de Cavour, hier, et aujourd'hui, de notre premier ministre Depretis et même de notre roi, qui a dit que l'affaire principale de son règne serait l'amélioration du sort des classes laborieuses. En tout cas, je ne suis pas, semble-t-il, en trop mauvaise compagnie. Puisque vous aimez la vie rurale, dont vous vous occupez si souvent, lisez la biographie de Lullin de Châteauvieux publiée par Cavour, en 1844, dans la *Bibliothèque universelle de Genève*. Vous y trouverez des pages qui vous charmeront. »

— Le lendemain matin, tandis qu'il me montre avec orgueil un groupe d'épicéas qu'il a plantés, il y a vingt ans, et qui sont déjà de grands arbres, le marquis reprend la conversation. « Il faut lire, me dit-il, le livre de Turiello : *Governo e governati*. C'est un tableau de notre situation très poussée au noir, mais où il y a beaucoup de vérités utiles à dire. Il décrit le discrédit qui a atteint le régime parlementaire en Italie et il cite plus de détails à l'appui que ne l'ont fait d'autres écrivains qui ont traité le même sujet, comme Jacini, Luzzatti, Minghetti, Villari, Spaventa, Palma, Marselli. Il montre par les statistiques l'augmentation de la criminalité, le désordre des finances communales, les autorités locales violant les lois pour opprimer les minorités, les influences de *consorteria*, de *camora*, de *mafia* agissant partout; le peuple des campagnes dévoré par la misère et par la rapacité de leurs maîtres. C'est, dit-il, le règne des *Farabutti* et des *Affaristi*, c'est-à-dire de ceux qui font de la politique un moyen de gagner de l'argent et des places. Les mal-

Digitized by Google

faiteurs, imitant les Russes, commencent à brûler les forêts comme à Portofino ou dans les Abruzzes et dans les provinces de Salerne, d'Avellino et de Benevento. Ils tuent le bétail, incendient les récoltes, saccagent les fermes. Les malheureux campagnards émigrent, et en partant ils chantent :

Su Bravi, o Signori
Gettate gli ombrellini
Gettate vostri guanti
Lavoratevi i campi ;
Noi andiamo in America.

« Allons, illustres seigneurs, jetez vos ombrelles, jetez vos gants et cultivez vous-mêmes vos terres. Nous partons, nous, pour l'Amérique. »

« On peut critiquer le livre de Turiello comme exagérant tout et ne mettant en relief que le mal. Mais il en reste assez pour dire qu'il y a chez nous une question sociale. Seulement sur les causes et les remèdes, Turiello n'en dit pas assez. Un vrai philosophe, Raffaele Mariano, lui a reproché, avec raison, d'avoir négligé l'examen des influences religieuses qui dominent tout. Une autre cause de faiblesse et de désordre a été bien indiquée récemment par le sénateur Brioschi, parlant au sein de l'Association constitutionnelle de Milan. La majorité conservatrice est indifférente, dit-il. Il s'ensuit que quelques individus audacieux intimident les électeurs et les autorités, et ainsi l'emportent dans les comices et dans les administrations locales. Le danger est grandement accru par la récente extension du suffrage chez nous. Voici, quant à moi, mes conclusions : Premièrement les multitudes à qui on a accordé le droit de vote sont accablées de maux auxquels la prudence et la justice commandent de porter remède. En second lieu, ces misères, qui sont de l'ordre économique et moral, échappent à l'attention habituelle des classes dirigeantes ou de ce que l'on appelle le monde politique, lequel se laisse absorber par de tout autres préoccupations. En troisième lieu, toutes les libertés étant proclamées et appliquées de la façon la plus large, ce n'est pas de ce côté qu'on peut chercher un remède. C'est donc évidemment

Digitized by Google

dans la direction des réformes sociales qu'il faut chercher. En outre, pour modérer et diriger les progrès de la démocratie, il faut à la tête de l'organisation constitutionnelle une institution réunissant dans son sein les capacités de toute espèce et jouissant, par conséquent, d'une grande autorité. Cette institution, à mon avis, c'est notre Sénat modifié : soustrait, d'une part, à l'arbitraire des ministres, quant au mode de nomination, et, d'autre part, recruté au sein de toutes les supériorités sociales. Le 16 décembre 1881, j'ai déposé sur le bureau de notre Sénat une proposition dans ce but.

— « Dans mon petit volume sur les *Formes de gouvernement*, j'ai exposé des idées semblables, répondis-je. Peu à peu, le Sénat français, se recrutant des hommes les plus éminents du pays, répondra à notre idéal. Récemment, lord Salisbury montrait qu'en réalité le régime républicain des États-Unis disposait, en vertu de l'organisation de son Sénat, d'une force conservatrice beaucoup plus grande que l'Angleterre. Seulement, pour qu'une première Chambre, quelque bien qu'elle soit composée, dispose d'une autorité réelle au sein de nos sociétés démocratiques, il ne faut pas qu'elle représente exclusivement le principe de conservation qu'on confond volontiers avec celui de réaction. Ainsi, je n'hésiterais pas à y faire entrer les partisans des idées les plus radicales et les chefs des diverses écoles socialistes, pourvu qu'ils aient une valeur réelle. Ainsi, j'y appellerais sans hésiter des hommes comme Marx, Lassalle, Henri George, Benoît Malon, César De Paepe, H. M. Hyndman, Alfred Wallace, Arch. Il y a tout avantage à mettre les réformateurs absolus directement aux prises avec les difficultés de la vie réelle.

— « On a parlé, reprit le marquis, de « démocratiser la royauté». Soit; mais ce que je veux, moi, c'est « aristocratiser la démocratie ». La démocratie, c'est la souveraineté du plus grand nombre. Je l'accepte, car ce qu'il faut, c'est s'occuper du bonheur des masses; mais le *nombre*, c'est évidemment la *médiocrité*. A côté et au-dessus de la médiocrité, il faut une place pour la *supériorité*, afin que puisse triompher la politique de l'*excelsior*. Il faut fortifier l'initiative des

Digitized by Google

individus et, pour cela, encourager les autonomies des collectivités, en dehors de l'État : administrations locales, communales, provinciales, régionales, corporations scientifiques, littéraires, universitaires, artistiques, afin de faire contrepoids à l'omnipotence de l'État. L'écueil de la démocratie, c'est le Jacobinisme conduisant inévitablement au Césarisme. Créons des individus forts, actifs, confiants en eux-mêmes, et des associations puissantes, afin de nous préserver du despotisme, soit de la foule, soit de l'autocratie. »

Nous visitons la ferme attachée au château. Immense construction qui ressemble à une forteresse. Dans des caves énormes sont rangés, en enfilade, des tonneaux presque aussi grands que celui d'Heidelberg. On les visite parce qu'ils vont bientôt recevoir le vin nouveau que le propriétaire récolte ou qu'il reçoit des métayers, comme payement en nature.

J'accompagne ensuite M^lle^ Alfieri dans l'école de jeunes filles qu'elle a établie dans une des dépendances. Comme les filles des lords anglais, elle y donne elle-même des leçons. Elle y fait enseigner, sous sa surveillance, les ouvrages de main. Sa journée est trop courte pour les œuvres de bienfaisance auxquelles elle se dévoue et pour les lectures sérieuses dont sa mère lui a inspiré le goût. Nous descendons de voiture pour parcourir une métairie. Le soleil qui descend à l'horizon teint de lueurs rougeâtres toute la chaîne des Alpes et le mont Rose ; on dirait qu'il est à deux lieues d'ici. Je distingue la *Hoechste Spitze*, l'arête qui descend vers le col de Turlo, et les glaciers qui aboutissent aux vallées d'Alagna et de Gressoney. Le Cervin élève dans les airs sa corne aiguë, mais comme il n'est pas couvert de neige, il se dessine moins bien sur le ciel opaque.

Voici la culture qui domine ici : le fond des petites vallées est occupé par des prairies, toutes les collines par des vignes, mais elles sont plantées d'une façon toute particulière, ni en festons attachés aux arbres comme en Lombardie, ni en ceps bas comme en France. Elles sont plantées en haies, à sept ou huit mètres de distance, et dans l'intervalle on cultive du blé et du maïs. Ces vignes sont taillées et régulièrement

Digitized by Google

palissées à égale hauteur. Elles sont chargées, en bas, de magnifiques grappes bleues, tellement abondantes qu'elles se touchent. Je n'ai jamais rien vu de comparable. La récolte est, du reste, exceptionnelle. Le raisin est sucré, bon au goût, mais pas encore complètement mûr. Cependant dans trois ou quatre jours la vendange commencera. C'est trop tôt. Depuis que le phylloxera ravage les vignes françaises, on les multiplie ici. On rapproche les lignes à quatre mètres et on renonce à cultiver dans l'intervalle. Certains vignobles que nous admirons donneront jusqu'à 100 hectolitres cette année, ce qui, à 40 francs l'hectolitre, fera 4,000 francs de revenu ; c'est un joli denier. Les frais de création d'une vigne sont estimés 3,000 francs. Le produit ordinaire est de 30 à 40 hectolitres par hectare. Les arbres manquent; on abat ceux qui existaient parce qu'ils donnent de l'ombre à la vigne. Très regrettable! Aux bords des chemins, aux carrefours, près des maisons, on pourrait planter des châtaigniers. Ils viendraient admirablement ici et fourniraient un supplément de nourriture. La propagande de Manzoni en faveur des acacias ne s'est pas fait sentir jusqu'ici ; je n'en ai guère vu, sauf dans le parc de San Martino. On devrait le planter pour maintenir les terres que les pluies entraînent d'une façon lamentable.

Nous entrons dans des maisons d'ouvriers agricoles. M^lle^ Alfieri les connaît tous. Les malades lui demandent des remèdes, les vieux la bénissent, les enfants l'entourent. Elle est adorée de tous ; elle sait trouver le mot juste dans le patois piémontais aussi bien que quand elle cause, en allemand, politique et philosophie avec M. de Keudell, ou en anglais, poésie et littérature, avec les *whits* et les *litterary men* qui fréquentent les salons de Rome. Elle traduit en actions les théories humanitaires de son grand-oncle Cavour et de son père. Le salaire du journalier est en moyenne d'environ 1 fr. 50 c. Il mange peu de viande, sauf un peu de *salami* ou porc salé. Le soir il mange du pain. Le matin et à midi, de la polenta, des fèves, mais rarement des pommes de terre. Il boit peu de lait, pas de café, et du vin de seconde cuvée, tant qu'il reste. L'eau ici est rare, on ne l'a qu'en conservant

Digitized by Google

celle que donnent les pluies. Les sources manquent et même les étangs et les ruisseaux. La terre absorbe vite toute l'humidité, et l'été il ne pleut presque pas. Les longues sécheresses deviennent parfois des calamités.

Les maisons rurales sont solidement construites en briques; généralement elles ont un étage. Le plafond ici, comme dans tout le pays, est fait en voûte surbaissée de briques. Chose étrange, le plafonnage sur lattes clouées aux gîtages est inconnu. L'escalier pour monter au premier est aussi en briques. Le pavement est en carreaux de terre cuite. Mais tout est mal entretenu, rarement blanchi. Les vitres aux fenêtres sont cassées et remplacées par des journaux collés aux châssis. Je ne vois pas de fleurs aux croisées, comme chez nous. C'est un goût qu'il serait facile de répandre. Il faudrait proposer des prix pour les plus jolies plantes cultivées par des ménages d'ouvriers et aussi des prix de propreté. Il serait si facile de donner à ces intérieurs la propreté et le confort qui leur manquent.

Il faudrait aussi emprunter à la Suisse les jeux athlétiques. C'est dimanche après-midi. Les habitants du village ne font rien. Ils errent, ne sachant que devenir. Évidemment, ils s'ennuient. Beaucoup sont au cabaret. Cependant l'ivrognerie est rare. Mais il faut apprendre, à ces campagnards, à s'amuser tout en développant leur force et leur adresse.

La science de *se récréer!* Quel beau mot et quelle philosophie il contient! Récemment, le ministre de l'instruction publique en Prusse adressait à tous les chefs d'école des instructions pour qu'ils eussent à introduire dans leur établissement des jeux hygiéniques. Oh! qu'il avait raison! Imitons en ceci les Anglais et mieux encore les Grecs. Nous essayons d'apprendre leur langue. Nous ferions beaucoup mieux d'adopter leur façon de vivre.

— Nous parlons d'un livre que vient de publier le professeur Sbarbaro, l'*Ideale della democrazia*. Le marquis en dit du bien et je suis de son avis. Les épigraphes indiquent les tendances de l'ouvrage. « *Orietur in diebus ejus justitia et abundantia pacis.* » Psaume de David. — « La démocratie,

Digitized by Google

c'est l'Évangile entrant dans la politique. » LABOULAYE. — « *Non e mai senza pro il salire in alto; dalle cime si veda piu presto sorgere il sole.* » MASSARANI.

Le soir, après dîner, nous causons de politique étrangère. Récemment, j'avais reçu la *Rassegna*, qui, dans un grand article de fonds qu'elle avait eu la bonté de m'envoyer, attaquait vivement Visconti-Venosta, parce qu'il a laissé s'engager la question orientale et préparer l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine par l'Autriche, sans stipuler des compensations pour l'Italie. Avec l'Autriche sur l'Adriatique, l'Angleterre à Chypre et en Égypte, la France à Tunis, l'Italie, prétend la *Rassegna*, est menacée de trois côtés à la fois. La question de la Méditerranée est résolue contre elle.

— « Je comprends les regrets et les craintes de la *Rassegna*, dit Visconti; mais il est plus facile de régler les destinées de l'Europe dans les colonnes d'un journal que dans les conseils des gouvernements. Nous savions, et les événements l'ont bien montré depuis, que les trois empereurs s'étaient mis d'accord sur le résultat final du conflit oriental. Il était entendu d'avance que l'Autriche obtiendrait ce qu'elle occupe maintenant. La France laissait faire. L'Angleterre avait abandonné la Turquie. L'Italie seule pouvait-elle opposer son veto? Des protestations inutiles, qu'on ne peut appuyer par l'emploi de la force, sont des humiliations. Nous n'avons pas voulu y exposer notre pays. Je crois encore que nous avons bien fait. Ce qui prouve que c'était la seule voie à suivre, c'est que le ministère Cairoli et aujourd'hui Mancini n'ont pas agi autrement que nous. Aurions-nous dû nous brouiller avec l'Autriche, c'est-à-dire avec l'Allemagne? C'eût été ridicule et dangereux.

— « J'avoue, lui dis-je, que la politique qui consiste à jalouser ses voisins me paraît surannée. Les États devraient arriver à comprendre cette vérité évidente, qu'ils n'ont aucun intérêt à se dépouiller, à se faire la guerre, à s'affaiblir réciproquement. Plus les pays qui m'avoisinent prospèrent, plus grande sera ma prospérité. Votre économiste Scialoja l'a bien dit :

Digitized by Google

« La Justice internationale sera la fille du calcul économique. »

— « Vous parlez d'or, reprit Visconti. Je crois entendre Cobden et Henry Richard. C'est la raison même. Mais de grâce, jetez un coup d'œil sur l'état de l'Europe. Elle n'est plus qu'un camp. Vos raisonnements supposent des gens pacifiques et raisonnables. Le monde sera peut-être l'un et l'autre à la fin du XX^e^ siècle. Mais, en attendant, il faut tâcher de ne pas être dévoré au XIX^e^.

— « Pour ouvrir les yeux des hommes, dit Alfieri, il faut leur enseigner, outre l'économie politique, l'histoire et surtout l'histoire moderne. Sous un régime démocratique, tout le monde devrait la savoir; or, dans notre enseignement officiel, elle est complètement négligée. C'est une incroyable et déplorable lacune. »

Elle m'avait, en effet, frappé lors de mon précédent voyage en Italie. A propos de l'organisation de l'instruction publique en Italie, je cite l'article que vient de publier à ce sujet un homme spécialement compétent, M. Eilhard Wiedemann, professeur à l'université de Leipzig, qui publie une revue pédagogique. Il porte sur les universités italiennes un jugement très favorable. Il constate que les professeurs suivent de près tout ce qui se fait à l'étranger. Mais il regrette l'absence de discipline et un certain relâchement général : les élèves ne fréquentent pas assez régulièrement les cours, et les professeurs, absorbés par la politique et par l'administration, interrompent trop souvent leur cours.

— « Il ne faut rien négliger pour fortifier l'enseignement supérieur, dit Alfieri. C'est la haute culture intellectuelle qui seule peut sauver la démocratie de la médiocrité. Elle n'y échappera que si elle ne parvient pas à faire arriver à sa tête les hommes capables qu'elle peut produire.

— « Il est une autre solution, répondis-je, c'est, comme le veulent les économistes orthodoxes et les an-archistes, de simplifier tellement les fonctions du gouvernement qu'elles puissent être remplies, au besoin, par des ignorants et des incapables.

Digitized by Google

— « Parfait, s'écrie Visconti, si nous vivions dans une île isolée, au milieu du Pacifique. Mais en pleine Europe, nous avons bien vu où conduisent l'incapacité et l'imprévoyance.

— « On parle de nouveau, dis-je, d'une transaction entre le Pape et l'Italie.

— « C'est bien difficile, répond Visconti ; le roi ne peut abandonner Rome, et le Pape ne peut y renoncer. Mais le temps émoussera les angles. Ce qui semble ne pouvoir durer est souvent ce qui dure le plus longtemps. L'Italie n'a nul intérêt à faire partir le Pape, et le Pape aucun à quitter l'Italie. »

La marquise est un peu souffrante ; elle ne peut nous accompagner dans nos promenades. Je le regrette vivement. J'aurais voulu reprendre nos conversations de Saint-Maurice et surtout l'interroger longuement sur Cavour, dont tout ici rappelait le souvenir et qu'elle n'avait presque pas quitté, durant les derniers temps de sa vie. Hélas ! le temps passe si vite et tant de devoirs nous le dérobent. Je dois m'arracher à cette charmante hospitalité, pour courir à Neuchâtel, où je dois aller présider la session du Congrès de *Moralité publique*. Il me faut aussi renoncer à Florence, où mes chers amis Peruzzi m'appellent pour passer quelques jours dans leur villa d'Antella. Heureusement ils ne m'en ont pas gardé rancune, car ils sont venus me voir, à Argenteau, en revenant de l'Exposition d'Amsterdam.

Que de bons souvenirs j'ai rapportés de mon séjour à San Martino, de ce milieu de libéralisme élevé et humanitaire, où le père approfondissait les problèmes que soulève l'organisation de la démocratie, le gendre ceux de la politique extérieure dans laquelle il a joué un rôle si distingué, et où la mère et la fille s'adonnent tout entières aux préoccupations les plus élevées et aux bonnes œuvres.

En allant prendre le train pour Turin, je m'arrête une heure à Asti, jolie petite ville qui paraît très prospère. Belle statue du poète Alfieri sur la place publique. Immense plaine d'exercice, où l'on devrait jouer au cricket et à la paume. Lord Brabazon demandait récemment que les communes

Digitized by Google

créent des bains, des bassins de natation, comme à Paddington, et donnent des prix pour des jeux athlétiques. Sous tous ces rapports, nous sommes très inférieurs aux anciens, dit-il, et il a raison. Spencer l'a bien montré aussi.

De la gare part un tramway à vapeur; il est rempli de monde. Les familles s'y précipitent, joyeuses, pour faire des parties de campagne. Il est écrit sur les voitures : *Tramvie Astigiane — Asti-Montechiaro.*

C'est en Hollande et en Italie qu'il y a le plus de tramways vicinaux. A Turin, ils traversent la ville d'un côté à l'autre. Dans l'Italie septentrionale, il s'en construit dans toutes les directions avec les subsides des communes et des provinces. C'est un puissant stimulant de l'activité économique qui apporte un grand contingent de voyageurs et de marchandises pour les lignes principales. Pourquoi ne se fait-il presque rien en Belgique ?

Une nuit d'express, par le mont Cenis, me met à Genève à sept heures et à Lausanne vers dix heures. Je m'y arrête pour dîner avec le sympathique directeur de la *Bibliothèque universelle*, M. Tallichet. Tous deux directeurs de Revue en pays latin, nous constatons que c'est le succès de la *Revue des Deux Mondes* qui nous empêche d'augmenter notre clientèle, comme nous le voudrions. La *Revue* de M. Buloz est comme ce figuier des Indes dont les arceaux s'étendent indéfiniment. Au-dessous de ses branches, la croissance de tout arbuste est bientôt arrêtée.

— Ouida a publié un nouveau roman, *A Village commune*, où elle dépeint les souffrances d'une famille de campagnards aisés, complètement ruinée par l'effet des institutions nouvelles de l'Italie unifiée. C'est une satire amère, et cependant Ouida affirme que tous les faits qu'elle rapporte sont absolument exacts. Je l'admets, mais en groupant une série de faits vrais, on peut produire le tableau le plus faux. Qu'on prenne dans nos journaux les abus de toute sorte signalés dans une trentaine de nos villages ; qu'on les condense dans le récit d'un drame qui aurait pour théâtre une de nos communes, et le lecteur dira : La Belgique est un enfer, et les Belges sont des monstres. C'est ainsi que procède Taine pour

Digitized by Google

faire connaître la Révolution française. Tout le bien oublié, tout le mal concentré, de façon à produire des ténèbres plus intenses que celles du dernier cercle du Dante. Comme je me suis permis de l'écrire à Ouida, ce qu'elle met en cause, c'est l'autonomie communale, la tyrannie des autorités locales. Or, que peut-on faire de plus pour des populations, que de leur remettre le soin de se gouverner elles-mêmes? Préfère-t-elle la tyrannie des autorités centrales? Elle oublie d'ailleurs que partout, en Italie, il y a, parmi les classes supérieures, des femmes qui ne toléreraient pas les abominables injustices qu'elle raconte.

— M. A. de Johannis consacre, dans la *Rivista di Filosofia scientifica*, un article très bien fait à combattre une proposition que je continue à croire à la fois vraie et importante, à savoir que les lois sociales sont très différentes des lois naturelles. Je trouve, dans le discours magistral que vient de prononcer M. Pietro Siciliani, à l'ouverture des cours de l'université de Bologne, la confirmation de mon opinion. Après un brillant résumé du mouvement philosophique en Italie, M. Siciliani montre en quoi la doctrine qu'il professe se sépare du matérialisme mécanique. Dans un passage, il dit ceci : « La société humaine, il est vrai, a le caractère d'un organisme, d'un fait naturel (c'est là le fond de l'argumentation de M. de Johannis). Mais elle revêt une physionomie spéciale ; elle s'élève, elle se transfigure, parce qu'elle a la conscience d'une fin à atteindre et le sentiment que par elle-même elle peut y arriver... Dans l'organisme social, la coordination des monades humaines est rationnelle, libre, consciente. » C'est précisément là ce que je soutiens. Dans les lois naturelles, je ne trouve ni liberté, ni raison, ni conscience, ni justice. Je note dans le discours de M. Siciliani de belles pages sur « le règne de Dieu » et sur la question sociale. « C'est là, dit-il, la question des siècles, et plus spécialement celle de notre siècle. Elle s'impose à tous : hommes d'État et peuples, riches et pauvres, éducateurs et économistes, autorités laïques et autorités religieuses... La morale et le droit sont la base des deux disciplines qui sont les agents les plus puissants de la civilisation : l'économie politique et la péda-

Digitized by Google

gogie. » M. Siciliani rappelle qu'Antonio Genovesi a occupé la première chaire d'économie politique, vingt ans avant que parût le livre d'Adam Smith.

— L'Italie aussi s'émeut du sort réservé aux « pierres de Venise », aux *stones of Venice*, comme dit Ruskin. M. Camillo Boito écrit un touchant article sur la pauvre île de Sant Elena, dont j'ai parlé dans une de mes précédentes lettres. « Oh! la chère et charmante *isoletta di Sant Elena!* Ne pouvait-on, au moins, cacher derrière les ruines et les derniers grands arbres du jardin ces bâtiments hideux qui fabriqueront des wagons? En Suisse et en Allemagne, on s'efforce de donner aux constructions industrielles un certain cachet artistique ; à Venise, l'ingénieur a marché d'un pied brutal sur les exigences de l'esthétique. » M. Boito nous montre Venise menacée, d'un autre côté encore, par Santa Marta et le *Campo di Marte*, au bout de la Giudecca. J'ai vu, autrefois, le vieux général Radetzki passer ici ses Croates en revue, à cheval. C'était, disait-on, le seul cheval qui avait apparu à Venise, depuis celui de lord Byron. A Santa Marta, on a construit une grande filature de coton. Ce que le municipe et, au besoin, l'Italie, appuyée par toute l'Europe, doivent faire, c'est exiger que les usines « protégées » emploient un charbon qui ne contamine pas irréparablement les monuments de la cité des Doges. On peut les contraindre à dévorer leur fumée, comme on l'a fait à Londres. Je demande que Ruskin fasse signer une protestation par tous les amis du beau dans le monde entier. *Quod non fecerunt Barbari faciunt « protectionisti »*.

Je passe quelques jours à Neuchâtel avec les membres de notre congrès de *moralité publique*. Je suis heureux d'y rencontrer de bons amis, entre autres M. Aimé Humbert, le professeur de Cambridge, H. Stuart, Yves Guyot, M. et M^me^ Butler, Hathan, M^me^ Venturini. Mais le sujet m'est interdit ici. Je visite les maisons d'ouvriers, les écoles et les prisons. La place me fait défaut pour les détails : je résumerai mon impression en un mot. En comparant un département français ou une province belge à ce canton suisse, je n'hésite pas à dire qu'il est d'un siècle en avant. Je ne citerai qu'un fait. Le système

Digitized by Google

de libération provisoire pour les prisonniers réussit ici admirablement et voici pourquoi. On apprend un bon métier aux détenus. S'ils se conduisent bien, on les place chez un maître du métier qu'ils savent, sous la surveillance de la police et d'un membre du comité de patronage. Ce comité compte 1,400 membres dévoués et actifs sur une population de 120,000 habitants. Chaque semaine, le libéré se présente chez son patron, qui reçoit des rapports de la police et du maître. Le patron envoie un résumé de ces rapports au directeur de la prison. De cette façon, le libéré provisoire se réhabilite peu à peu et reprend sa place dans la société, où il obtient un plus fort salaire qu'auparavant, parce qu'il s'est perfectionné dans son métier. Quand le terme de la peine arrive, l'ancien détenu a pris de bonnes habitudes et il trouve de quoi vivre. Il échappe à la récidive ; il est sauvé. Je voudrais que mes savants collègues MM. Thonissen et Kervyn de Lettenhove aillent visiter cette prison de Neuchâtel. Les résultats obtenus sont merveilleux. Mais que de dévouement cela exige de la part du comité de patronage ! Yves Guyot et moi nous sommes confondus de tout ce que nous voyons et entendons. Nous sommes cependant en pleine démocratie et avec *referendum*, c'est-à-dire avec le gouvernement direct ou à peu près. Le marquis Alfieri me citait quelques pages excellentes des *Vues sur le gouvernement de la France*, où le duc Albert de Broglie montrait que la vraie forme d'un régime démocratique était celle qui s'était historiquement développée en Suisse. Neuchâtel m'a fait croire qu'il avait raison.

P.S. — Je reçois de l'intelligent éditeur de Milan, M. Hoepli, le volume de M. Giuseppe Corona, dont j'ai parlé plus haut, *Aria di Monti*. L'impression et les illustrations sont ravissantes ; je le recommande spécialement à tous les membres du Club alpin belge. Quand ils l'auront lu, il n'en est pas un, y compris le savant et toujours jeune président du Sénat, qui ne voudra gravir le Cervin.

ÉMILE DE LAVELEYE.

Digitized by Google

GUIGNOL.

Dans les foires, — étant enfant, —
Quand je suivais mes camarades
Parmi les badauds s'esclaffant
Devant de piteuses parades,

L'entrain des foules en émoi
Me donnait de vagues tristesses,
Et leur gaîté blessait en moi
D'instinctives délicatesses.

Les carrousels, chers aux gamins
A qui la fortune est propice,
Les chanteurs au bord des chemins,
Les boutiques au pain d'épice,

Les paillons, les fards, les plumets,
Les entrechats des ballerines,
Les inoubliables fumets
Qui me chatouillaient les narines,

Tout m'écœurait. Mais dans un coin,
Voilé par quelque ritournelle,
Si j'entendais grincer au loin
Le sifflet de polichinelle,

Alors, fendant le flot pressé
Des masses encombrant la voie,
Vers Guignol, comme un insensé;
Je m'élançais, tout à la joie.

O ce Guignol! J'étais épris
De son théâtre minuscule,
Et ma candeur donnait du prix
A sa mimique ridicule.

Digitized by Google

Les bons rires ! Il fallait voir !
Devant les naïves saynètes,
Je m'extasiais, et, le soir,
Je rêvais de marionnettes.

*
* *

Aujourd'hui, je le vois toujours,
Non plus ce Guignol en liesse
Qui se plantait aux carrefours
Dans les relents d'une kermesse ;

(Celui-là semble disparu ;
Peut-être s'est-il fait proscrire)
Mais un Guignol plus incongru :
Le monde, — qui ne fait pas rire,

Malgré ses travers enfantins
Et ses allures pédantesques...
Et je dis : Les autres pantins
Étaient, en somme, moins grotesques.

FÉLIX FRENAY.

Digitized by Google

CHRONIQUE DE LA LITTÉRATURE ALLEMANDE.

Histoire du peuple allemand jusqu'à la paix d'Augsbourg, par CHARLES-GUILLAUME NITZSCH, d'après ses manuscrits posthumes et ses conférences, publiée par le Dr MATTHAÏ. Tome I. (Leipzig, Duncker et Humblot.) — *Histoire de la révolution et de la réaction depuis le mois de mars* 1848, par A. BERNSTEIN. — *Phil. Van Arteveld*, et *la Famille Braunau*, par L. HAIDHEIM. — *L'Hôte*, par R. LINDAU. — *Les Dégénérés*, par MAX. KRETZER. — *Stella*, par FANNY LEWALD. — *La Vie des femmes françaises*, par H. SEMMIG.

Les premières mille années de notre ère présentent trois époques pour l'histoire de la nation germanique : la création du royaume des Francs, la formation de la monarchie des Carolingiens et l'établissement de l'Empire allemand. Dans ces trois œuvres de nos ancêtres apparaît déjà l'importance historique et l'originalité de leur race.

Les mouvements des peuples avaient commencé depuis longtemps et devaient durer encore ; c'est au milieu de ce chaos que les Francs formèrent leur état. Ce n'étaient pas des conquérants victorieux, ayant subjugué leurs ennemis vaincus et restant les maîtres des populations, humiliées ou esclaves ; c'étaient des clans de soldats, campant parmi les Gaulois et les Romains, conservant et leur laissant leurs coutumes et leurs lois. Quand s'étendent leurs conquêtes, la monarchie européenne des Carolingiens institue son système militaire et administratif sur des peuples divers de religion, de politique et de race. Enfin, l'Empire allemand naît au milieu de peuples guerriers dont une partie avait déjà pris un grand développement maritime. Mais l'Empire lui-même reste continental, sans flottes, sans routes, de sorte que les conditions naturelles semblent exclure toute communauté politique. Mais cette puissance est la plus guerrière et la plus commerçante de l'Occident.

Digitized by Google

Nos historiens modernes avaient parfaitement reconnu la grandeur de ces trois époques et cherché à les expliquer. Nous voyions déjà clairement le caractère de Chlodwig, chef demi-barbare, plein de ruse et de férocité, allié du clergé, qui s'en sert habilement pour ses intérêts, pendant que lui-même le fait servir à ses projets. Nous voyions Charlemagne, qui cherche à remplir le double rôle de roi chrétien et d'empereur du monde. Nous voyions l'empereur saxon dont la puissance fut presque universelle. Mais le résultat des recherches de nos historiens ne suffisait pas; la rapide décadence du royaume des Mérovingiens après Chlodwig, la décadence de l'Empire après la mort de Charlemagne restaient à demi expliquées, et c'était encore une énigme que Henri Ier et les Othons aient pu si vite rétablir l'ordre et la puissance royale.

Lorsqu'il y a trente ans, Ch.-Guill. Nitzsch, ce grand savant dont notre auteur publie une collection de conférences et de manuscrits avec la piété d'un disciple et la prudence d'un savant, commença à étudier l'histoire de ces temps, il reconnut combien la tradition était imparfaite. Toutes les œuvres historiques que nous avions lui parurent insuffisantes pour en donner une juste idée, et il chercha à découvrir la vérité en se mettant au-dessus de ces historiens. Il y réussit en employant la méthode de Ranke et de Niebuhr. C'est la première fois que les résultats de ces études nous sont donnés, ils sont complets.

Le passage des temps préhistoriques à la période positive de l'histoire est rempli, pour tous les peuples, de luttes obscures où semble couver leur génie. Cette sorte d'incubation fut plus cruelle peut-être pour les Germains que pour les peuples de l'antiquité. Car c'est en pleine dissolution d'un grand empire, en pleine agonie d'une civilisation corrompue que cette jeune race s'établit en Europe et essaya d'y prendre pied. Que de peuplades, à l'exemple des Ostrogoths et des Vandales, vont s'engouffrer au delà des Alpes et des Vosges, dans cette décadence, comme Théodoric se précipitant sur son cheval dans le Vésuve! Les Francs aussi furent atteints du mal et

Digitized by Google

avec quelles difficultés les Mérovingiens et les Carlovingiens franchirent cette période de transition où les races germaniques essayaient de passer des migrations au régime de l'ordre et bientôt à l'histoire allemande proprement dite inaugurée par les Othons. Nitzsch comprend ainsi l'histoire de nos ancêtres. Il suit, sur le sol gallo-romain, les déplacements et les conflits des races, des dynasties, des États, pendant cinq siècles; il assiste à l'échec de toutes ces tentatives. Il voit l'œuvre de la force militaire et de la culture littéraire et artistique, fondée par Charlemagne, périr avec lui et il raconte l'histoire des races germaniques jusqu'à la fondation de l'empire des Othons. Mais rien de ces spectacles de lutte et d'impuissance ne l'attriste, car à travers la chute des dynasties et la déroute des siècles, il peut suivre et reconnaître dans sa gestation le caractère qui s'observe, selon lui, dans toute la vie historique des Allemands depuis les Cimbres jusqu'à la fin de l'empire carlovingien et qu'il qualifie de génie créateur. Cette conception patriotique admise, il la découvre partout; interroge les sources, surtout les sources poétiques que la plupart des autres ont négligées, et retrouve, dans tous les dangers que la race a dû traverser et vaincre pendant mille ans, cet esprit d'organisation qui a triomphé de tout et qui est encore, selon lui, la force du présent, le gage de l'avenir. Ce patriotisme scientifique vivifie l'œuvre dont on attend avec impatience la continuation qui nous donnera l'histoire de l'Empire allemand jusqu'à la fin des Hohenstaufen.

Un autre ouvrage historique qu'on peut appeler un livre populaire est *l'Histoire de la révolution et de la réaction en Prusse et en Allemagne, depuis le mois de mars* 1848 *jusqu'aujourd'hui* (Berlin, chez Wartmann). L'auteur, le Dr A. Bernstein, est un des champions les plus fidèles et les plus aimés du parti libéral. Ses articles dans la *Gazette du Peuple* furent autrefois célèbres. L'auteur lui-même expose, dans l'avant-propos, les points de vue de son nouveau livre. Plus les générations ont à garder et à compléter le bien-être du peuple et la liberté du pays, plus c'est un devoir de pré-

Digitized by Google

senter à la jeunesse un tableau exact des combats qui ont été soutenus pour transformer l'Allemagne et la Prusse féodale et absolutiste en un État moderne de *self-government*. La génération qui a commencé la lutte a maintenant vieilli ; il lui reste à léguer à ses héritiers avec ses droits acquis son expérience. Pour elle, ces souvenirs d'un temps où elle a rempli un devoir pénible, dans des conditions souvent dangereuses, furent une consolation dans les temps de réaction et restent aujourd'hui un gage de meilleur avenir. Mais pour que cet avenir se réalise, il faut que nous n'abandonnions pas nos fils et nos petits-fils à cet art de calomnie que la réaction exerce encore aujourd'hui pour défigurer la grande année de la révolution, l'année 1848, qu'on représente comme une époque stérile, où le peuple aurait été séduit par des agitations criminelles. Ce devoir est tellement sacré qu'il doit être rempli avec une grande conscience. Il est inutile, en effet, d'opposer à la calomnie autre chose que la vérité. Tout ce qui se passait alors d'obscur et de dangereux à la superficie des événements ne doit pas se cacher. Ce sont autant d'expériences. Les jours de mars sont assez éloignés pour que l'on puisse exposer ouvertement tout ce qu'ils ont soulevé d'illusions prématurées au cœur d'un peuple qui ne connaissait pas encore la vie publique. Mais, malgré toutes les accusations, on ne peut nier que chacun de nos progrès, libéraux ou nationaux, eut ses racines dans cette révolution. Méconnaître le mouvement de 1848 serait mal comprendre le présent et compromettre l'avenir.

C'est ainsi que l'auteur lui-même a compris sa tâche. Bernstein cherche dans l'histoire des temps passés la clef de l'avenir encore caché. Il ne veut pas satisfaire la curiosité des générations futures sans leur montrer ce qui a été l'idéal d'une génération qui disparaît chaque jour; il ne rapporte pas les événements sans en chercher les causes et les effets, et s'il raconte les faits, c'est pour en tirer les conséquences.

Combien cet écrivain est capable d'être le précepteur du peuple allemand, c'est ce qu'a reconnu un savant honoré

Digitized by Google

dans le monde entier. Rudolph Virchow, dans une lettre qu'il vient de lui adresser, parle avec un reconnaissant enthousiasme de ce que Bernstein a été pour la génération actuelle. Ce que son ami Virchow attendait et espérait de lui, Bernstein l'a fait, dit-il.

Cette œuvre publiée en 15 livraisons, à la portée de toutes les bourses, est maintenant finie ; elle commence aux combats du mois de mars, raconte l'histoire de l'année 1848 et ne s'arrête qu'après l'année de réaction et l'essai d'unité échoué à Olmutz. Elle est écrite de ce style vif et clair qui caractérise nos nouvelles œuvres historiques.

Passons maintenant aux belles-lettres et aux romans. Le premier dont j'ai à vous parler a un intérêt spécial pour la Belgique, c'est *Philippe d'Arteveld*, par L. Haidheim (Berlin à M. O. Janke). Je me souviens avoir vu à l'Exposition jubilaire de Bruxelles en 1880 un grand tableau où, derrière une longue clôture en bois, on voyait dans une prairie un cadavre taché de sang et de boue. C'était le corps de Jacques d'Artevelde assassiné à Gand. Le fils du grand tribun, Philippe, alors âgé de cinq ans, avait assisté, dit-on, au meurtre de son père, et depuis ce temps, sa mère l'avait élevé pour des temps difficiles, lui disant toujours : « Cache tes pensées et attends ! » Il devait attendre, en effet, près de quarante ans. Notre roman commence au moment où il va entrer en scène. Philippe raconte la mort de son père, à sa mère, qui jusqu'alors ignorait que son fils eût été témoin de la catastrophe ; obéissant à sa mère, il avait gardé même pour elle le silence. Maintenant « le temps est venu de parler ! » le temps de la vengeance, le temps où Philippe doit relever l'œuvre et la gloire de son père.

L'auteur a étudié l'histoire de Flandre, il connaît le caractère des hommes de ce temps et les localités du pays ; il a entendu sonner la cloche du Beffroi de Gand, et tout ce qu'il a vu et trouvé dans les vieilles chroniques, il le raconte ou le décrit avec une grande fidélité d'historien et une vivacité de peintre. Son premier mérite est dans ses études historiques, mais il y mêle une fable dont vous jugerez mieux que

Digitized by Google

moi. Ce sont les amours de Philippe pour la belle Iolande et les intrigues du frivole comte Louis de Male pour la séduire. Philippe croit trop légèrement à l'infidélité de sa noble épouse, et c'est pour satisfaire à la justice poétique qu'il perd la bataille avec la vie. A côté d'eux, est sa vieille mère qui triomphe avec son fils, mais qui, par jalousie pour Iolande, la dénonce auprès de Philippe et le perd : caractère dur, fier, obsédé de l'idée de vengeance.

Le même auteur vient de publier chez le même éditeur un autre roman : *la Famille Braunau,* un des meilleurs romans qui aient paru ces dernières années.

La famille Braunau n'appartient pas à la noblesse, c'est une simple famille bourgeoise. Elle est issue d'une petite ville, et ses membres se sont dispersés dans le monde entier. De la vieille maison, où le père et le grand-père ont vécu, sont sortis des marchands, des fermiers, des savants, des touristes et même une princesse. Jadis, l'un des trois fils, qui ne pouvait, pour s'accommoder aux désirs de son père, devenir marchand, parce qu'il se sentait né pour l'art dramatique, s'est enfui de la maison paternelle et personne n'a su ce qu'il était devenu. Est-il mort? Beaucoup d'années se sont passées sans nouvelles. Mais depuis ce moment, une fatalité semble peser sur la famille. A chaque génération, il y a un jeune homme ou une jeune fille qui se perd et s'enfuit pour différentes causes. Mais ils reparaissent, et la manière dont notre auteur s'y prend pour les ramener est simple, naturelle et n'a rien de forcé. Parmi ces membres d'une même famille, on trouve les caractères les plus différents. Ils sont peints avec une précision et une logique qui les rendent vrais. Au milieu des événements les plus étranges, les épisodes gais et amusants, tristes et touchants, ne manquent pas; mais tout reste dans la réalité et l'on suit la fable d'un bout à l'autre avec intérêt.

Un autre auteur dans un art en quelque sorte opposé à celui-ci, est Rudolph Lindau. Ce maître dans l'art de la causerie, aime, pour ses œuvres, la forme serrée et la réalité simple. Lindau, qui est conseiller intime de légation au ministère

Digitized by Google

des affaires étrangères, à Berlin, consacre ses loisirs à écrire des romans et des nouvelles. Comme romancier et comme conférencier élégant, il s'est fait une grande renommée dans le monde littéraire. Il a vécu à Paris et à Londres, il connaît le monde et surtout le monde aristocratique ; la scène de ses romans n'est jamais placée dans la petite bourgeoisie. Ami de la réalité, ce n'est pas l'idéalisme qu'il met dans ses œuvres, ni le lyrisme. C'est un homme mûr, qui connaît les hommes, qui sait qu'ils ne sont ni entièrement bons ou mauvais, ni entièrement faibles ou forts, que leurs actions n'ont pas toujours des motifs simples, mais plutôt des mobiles complexes comme leurs caractères, aux nuances les plus opposées. Aussi son horizon est large et son regard libre.

Son nouveau livre n'est qu'un petit roman très serré, un volume seulement, intitulé *l'Hôte* (Berlin, chez Schottlaender). Un jeune Allemand, revenu riche de Californie, d'un caractère pur et aimable, a retrouvé à Londres un ami, nature ferme et droite. Le frère de cet ami, qui est directeur de banque, a pour femme une Russe, caractère creux et léger, qui aime le plaisir, sans être vicieuse. Le jeune homme est reçu chez le banquier, elle et l'hôte de son mari sont les héros du roman. On devine que la femme désœuvrée commence à aimer le jeune homme. Mais entre lui et elle se place la fille du banquier, fraîche figure d'innocence qui lui inspire un amour pur. Cet amour le sauvera-t-il de l'adultère? Sans doute. L'auteur nous laisse penser que l'hôte, en oubliant la belle jeune fille, ne cède pas à un sentiment coupable. Mais pour ne pas commettre la faute, il doit s'enfuir et la passion qu'il a conçue pour la mère l'empêche d'épouser la fille. Le mari, au moment où il meurt d'un accident de voiture, veut éclaircir ses soupçons; sa femme lui jure par la croix qu'elle est restée fidèle. Et les sœurs du mari, des femmes austères, qui n'aiment pas l'étrangère, mais qui ont le cœur noble et vrai, la déclarent innocente : il peut mourir en paix.

Tout cela est raconté avec des détails qui dénotent une profonde connaissance du cœur humain et font de cette nouvelle un petit chef-d'œuvre.

Digitized by Google

Quel contraste si l'on passe de Lindau à Max Kretzer : *les Dégénérés*, roman berlinois (2 vol., Berlin, chez Friedrich Luckhardt). Ce romancier est très productif; il n'y a pas longtemps qu'il publiait *les Trompés* et voici déjà un nouveau roman. Dans l'un et l'autre, il s'agit du sort des femmes ouvrières, mais dans le premier, le vice pénètre dans cette classe par le dehors, tandis que dans celui-ci, il résulte des conditions même du milieu. D'un côté, la séduction, de l'autre la misère, arrivent au même résultat. L'auteur met en scène avec une grande probité d'esprit la dégénérescence graduelle, le dépérissement progressif des classes ouvrières, mais il ne les isole pas dans la société, il nous fait saisir le point où l'existence la plus dégradée reste en communication avec les autres hommes. Ces misérables, négligés dès leur naissance, gouvernés par les passions les plus grossières, ne sont pas plus pervers qu'une grande partie des gens les mieux placés ou les plus riches. C'est, au contraire, des plus hautes régions que le vice passe dans ces classes que pousse au vice la misère ou, plus souvent, le désir de jouir de la vie comme les autres.

Kretzer distingue très bien les traits originaux des populations de fabrique dans la grande ville. On les voit, ces maisons, grandes comme des casernes, et dont les fenêtres donnent sur une cour où sévissent toutes les rigueurs de l'hiver, sans qu'y pénètrent jamais les joies du printemps. L'atmosphère y sent l'alcool et ne se purifie jamais. L'auteur fait parler à ses personnages leur langue locale, dont lui-même fait usage souvent, trop souvent peut-être; mais l'on en est d'autant plus saisi par la force artistique avec laquelle il domine cette matière répugnante.

Kretzer attribue une grande action, sur la dépravation des classes ouvrières, au roman de colportage, qui les empoisonne peu à peu. Et il a imaginé une scène qui met en relief cette opinion, dans laquelle nous lui donnons tout à fait raison.

Fanny Lewald, autrefois les délices de nos lectrices, publie après un long silence un nouveau roman, *Stella* (Berlin,

Digitized by Google

chez Janke, 3 vol.). Cette femme auteur, si fertile, est maintenant septuagénaire. Son père était un médecin juif de Königsberg, il lui permit de devenir chrétienne pour épouser un jeune candidat en théologie, mais elle devait rompre bientôt ces fiançailles. Plus tard, elle fit de grands voyages en Allemagne, en France, en Italie. C'est dans ce dernier pays qu'en 1848, elle fit la connaissance du professeur et auteur Adolph Stahr, qu'elle épousa. Ils vécurent ensemble, heureux et célèbres jusqu'en 1876, où il mourut. Elle avait commencé à écrire en 1841 ; toute sa vie, elle conserva son nom de fille en tête de ses œuvres, et, veuve, elle continua à écrire. Parmi les nombreux romans ou nouvelles qu'elle a publiés, il y a un roman satirique contre la comtesse Ida de Hahn-Hahn : *Diogena*. Dans toutes ses œuvres, on a remarqué un goût fin, une riche imagination, une observation distinguée, un langage simple et naturel. On retrouve tout cela dans ce nouveau roman, dont la conception date du premier voyage de M^lle^ Lewald en Italie. L'auteur place à Rome, au moment de l'élection de Pie IX, une histoire d'artiste et de gens de la haute aristocratie, que domine une conversion avec un dénouement tragique. Stella, une fille du peuple, devient amoureuse d'un jeune Anglais, véritable dilettante, caractère faible et hésitant, que notre auteur peint avec autant de finesse d'observation que d'indulgente sympathie. Tantôt il veut fuir la fille, tantôt il veut l'épouser. Enfin, un rival jaloux tue Stella, l'Anglais tue l'assassin, et le curé unit la mourante à son Wilfried, qui s'est en effet converti au catholicisme. A travers cette fable, court l'épisode d'un jeune artiste, enfant trouvé, qui est reconnu plus tard comme le fils d'un prince. Le tout est entremêlé de descriptions de la nature et de fêtes romaines qui ne manquent pas de charme.

J'arrive maintenant à un livre étrange, auquel bien des lectrices allemandes seront tentées d'appliquer le proverbe : « L'exception confirme la règle. » Comme il le dit dans son avant-propos, l'auteur a voulu venger les femmes françaises des préjugés répandus en Allemagne contre elles. *La vie des*

Digitized by Google

femmes françaises, tel est son titre (Leipzig, Olfied Krüger). L'auteur, Hermann Semmig, a vécu trente ans dans les diverses parties de la France. Il est naturel qu'il ait été à même de juger, sous leurs divers aspects, les femmes du pays. Il présente aux Allemands sept tableaux de mœurs féminines, d'une forme agréable, d'un style élégant et vif. N'était la préface, on croirait à des contes réalistes, distribuant également la lumière et l'ombre, et ne reculant pas devant les revers de la médaille. Pour tout esprit impartial, la nécessité de la thèse est douteuse. Partout, dans nos grandes villes, la Vénus *Vulgivaga* a ses autels; mais, en France comme ailleurs, la grande majorité des femmes vit dans les paisibles devoirs de la famille ou les dures fatigues du travail. Il n'était pas besoin de prouver cela, même en Allemagne.

Ce qui nous intéresse bien davantage ici, c'est le talent de l'auteur, et il en montre assez pour que sa cause à lui ne soit pas perdue.

TH. COSSMANN.

Digitized by Google

HISTORIQUE DE LA MAINMORTE ILLÉGALE EN BELGIQUE.

Dans la séance de la Chambre des représentants du 25 janvier dernier, MM. Goblet d'Alviella, Janson et consorts ont déposé une proposition d'enquête parlementaire sur la fortune des corporations religieuses et des fabriques d'église.

Le péril est grand, en effet, et de toutes parts des voix autorisées sonnent l'alarme. Une mainmorte illégale envahit peu à peu, mais sûrement, le pays, et, si on n'y prend garde, elle sera bientôt aussi néfaste, aussi puissante que celle de l'ancien régime. « Chacun peut s'en convaincre, — a dit M. Goblet d'Alviella, en exposant les motifs de sa proposition, — rien qu'en faisant appel à ses renseignements particuliers ou même en jetant un regard autour de lui. Quel est aujourd'hui le village de quelque importance qui n'ait son couvent? Quelle est l'agglomération urbaine qui n'en compte plusieurs? Quel est le point du pays où l'on ne voie la mainmorte monacale s'arrondir d'une façon continue? Et cela, sans parler des valeurs mobilières qui, pour des raisons faciles à comprendre, doivent représenter une part bien autrement considérable encore de l'actif des congrégations. »

Et M. Goblet d'Alviella expose ainsi le but et la raison de la proposition d'enquête : « La Législature est désormais saisie de la question par l'avant-projet dû à la plume savante et énergique de M. Laurent. Toutefois, pour apprécier en connaissance de cause l'urgence et l'efficacité des mesures que suggère l'honorable professeur de Gand, nous devrions être mis en possession de tous les renseignements authenti-

Digitized by Google

ques qu'il est possible de recueillir sur la fortune des congrégations religieuses en Belgique, ainsi que sur les fraudes mises en œuvre pour les maintenir en paisible possession de leurs richesses. »

Il s'en faut que le problème de la mainmorte qui, actuellement, préoccupe tant les esprits, soit nouveau. Ainsi que les hommes, les problèmes ont leurs destinées, longues ou courtes, et il ne dépend pas toujours de la volonté humaine d'en trouver la vraie solution. Celui-ci est posé depuis des siècles; il est impossible de faire un pas dans le passé sans rencontrer des actes législatifs s'assignant la tâche ingrate de le résoudre. Il semble que la mainmorte soit une marée montante que l'on s'efforce en vain d'endiguer; elle rompt les obstacles qu'on lui oppose, et il faut recommencer à nouveaux frais. A cet égard, les différents régimes qui se sont succédé dans notre pays, depuis le XIII^e^ siècle jusqu'à nos jours, se sont, à des degrés divers, livrés à de vrais travaux de Pénélope. Aucun d'eux n'a eu cette satisfaction suprême du bon travailleur qui voit sa tâche accomplie et qui peut s'écrier, dans l'orgueil des difficultés vaincues : « J'ai fini mon œuvre! » Non; il leur a fallu reprendre le lendemain une tâche qu'ils pouvaient, parfois légitimement, se flatter d'avoir terminée la veille, et les lendemains ont été nombreux.

Nous allons examiner rapidement ces vicissitudes de la mainmorte en Belgique.

I

La liberté de l'homme et la libre circulation de la terre ont toujours été indissolublement liées. Du triomphe ou de la défaite de celle-ci, a invariablement dépendu le triomphe ou la défaite de celle-là.

Cette observation, vraie d'une façon générale, l'est surtout lorsque la fortune mobilière est restreinte dans d'étroites limites. Dans ce cas, en effet, l'existence d'une classe moyenne — condition indispensable d'un régime de liberté — est rendue impossible. Seule, une extrême division de la

Digitized by Google

richesse sociale permet et assure l'existence d'une pareille classe.

Détestable au point de vue politique, la concentration du sol ne l'est pas moins si l'on envisage les faits économiques. Ils prouvent que, lorsque la loi ou la coutume font obstacle à la circulation de la terre, détenue par de rares privilégiés, le système de culture est, en général, excessivement défectueux; d'où, comme conséquence, la misère des classes laborieuses. Il faut que la richesse circule librement et aille aux mains qui peuvent en faire le meilleur usage.

Dans l'ancien régime, les majorats, les substitutions et les mainmortes constituaient autant d'obstacles à la libre circulation du sol. La Révolution française de 1789, se plaçant au double point de vue politique et économique que nous venons d'indiquer, les a radicalement supprimés. Antérieurement déjà, en Belgique et en France, on s'était efforcé d'endiguer la mainmorte; mais les régimes d'avant 1789 étaient surtout guidés par cette idée que la détention par l'Église de biens considérables tendait à constituer dans l'État un pouvoir rival du pouvoir souverain. Parfois cependant, on invoquait aussi l'intérêt des familles dont le patrimoine était compromis par des libéralités inconsidérées.

Dans nos provinces, c'est vers la fin du XIII^e^ siècle que l'histoire constate les premières tentatives dirigées contre la mainmorte. « La comtesse Marguerite, dit Oudegherst, voyant que les acquêts des gens d'Eglise en Flandre croissaient journellement, de sorte que, si on n'y prévoyait, ils étaient taillés d'être dans briève espace seigneur de tout le pays, fit, par le conseil des nobles et autres de ses pays, défendre par édit général et perpétuel que nulle personne de religion ni de la sainte Eglise, de quelque condition ou qualité qu'elle fût, ne s'avançât de faire acquêt de terres, rentes ou seigneuries, gisant sous sa juridiction, sans préalablement avoir d'elle ou de ses successeurs, comtes ou comtesses de Flandre, octroi ou congé spécial. »

Même défense en Brabant, dont le souverain, Jean I^er^, par une charte de 1292, obligea les monastères de son duché à

Digitized by Google

solliciter des octrois particuliers pour chaque acquisition de biens-fonds, leur interdisant de posséder plus d'une habitation dans chacune des chefs-villes. Des *keures* octroyées par ce prince à la même époque font prohibition aux ordres religieux d'acquérir des immeubles sans l'autorisation du souverain, et cette défense est renouvelée en 1312 par le duc Jean II.

Le défaut d'espace ne nous permet malheureusement pas de passer en revue tous les monuments législatifs en cette matière, quelque intéressants qu'ils puissent être; mais, par le peu que nous disons, le lecteur verra combien il est malséant aux défenseurs de l'Eglise d'affirmer que, en s'efforçant de résoudre cette difficile question de la mainmorte, le parti libéral soit en réalité guidé par des haines antireligieuses. Rien n'est plus faux, et ceux qui parlent ainsi font preuve d'une singulière ignorance ou d'un étrange mépris des faits. La vérité est que, dans tous les pays et à toutes les époques, les souverains les plus orthodoxes se sont efforcés de mettre un frein à l'insatiable appétit des gens d'Eglise.

Mais l'Eglise ne connaît guère les lois que pour les violer. Lois, chartes, édits dirigés contre ses empiètements ne l'ont jamais beaucoup gênée. N'est-elle pas d'institution divine et soustraite, en cette qualité, à l'empire des lois temporelles? C'est en vain que l'on s'efforce de couper l'une ou l'autre des tentacules de cette insatiable pieuvre. C'est en vain que les souverains qui se succèdent entassent prohibitions sur prohibitions. Les mesures les plus rigoureuses sont impuissantes contre les gens d'Eglise. On a beau les frapper sans relâche : ils se courbent sous la rafale; mais, sitôt celle-ci passée, ils se relèvent plus puissants et plus forts.

Au XVI^e^ siècle, si criants étaient devenus les abus de la mainmorte, si vives les plaintes des provinces, que le très catholique Charles-Quint dut prendre des mesures rigoureuses. Dans sa seconde addition à la Joyeuse Entrée, du 26 avril 1515, à la suite d'une supplication présentée par « les députés des villes, franchises et du plat pays », il défendit d'une façon absolue les acquisitions d'immeubles

Digitized by Google

par les mainmortes étrangères (art. 13). L'article 14 du même acte permet aux établissements indigènes d'acquérir des immeubles à titre onéreux, *moyennant autorisation préalable* du souverain. Les cessions clandestines sont frappées d'une nullité perpétuelle. L'article 15 prohibe, sous la même sanction, les actes de dernière volonté faits au profit des gens de mainmorte.

L'Eglise, pas plus alors que de nos jours, ne se faisait faute de résister aux lois qui contrariaient ses intérêts. L'agitation fut par elle organisée contre les mesures prises par Charles-Quint : « Il est venu à notre connaissance, écrit celui-ci au seigneur de Fiennes, que plusieurs de ceux de l'Eglise font certaines assemblées et murmures contre nos dites lettres de commission; ils se vantent de les empescher par communications ou appellations à notre Saint-Père le Pape, ou par autres voies extraordinaires et scandaleuses. » L'acte de 1515, malgré cette opposition, fut cependant maintenu et ses dispositions furent étendues à tout le pays par l'édit du 19 mai 1520. L'Eglise courba la tête, d'abord parce que le pouvoir était fort, ensuite parce que le mouvement réformateur lui commandait la prudence.

Cependant, la rigueur ne fut pas de longue durée. A partir d'Albert et d'Isabelle, et sous les princes subséquents, la mainmorte put de nouveau fleurir en liberté. Jusqu'au règne de Marie-Thérèse, le pouvoir souverain ne prit aucune mesure pour arrêter la lèpre monacale, ou, s'il se décida à faire montre de quelque énergie, ce fut en vérité si peu que l'historien peut hardiment le passer sous silence. Vers le milieu du XVII^e^ siècle, le savant conseiller Stockmans demandait énergiquement que l'on contînt « ces insidieux captateurs de successions, qui aujourd'hui envahissent scandaleusement le patrimoine commun, puisque l'honnêteté et la pudeur sont impuissantes à les refréner ». Et, plus tard, en 1709, Wynants écrivait dans ses *Mémoires*, en parlant des provinces belges : « Les ecclésiastiques s'y étendent souvent au préjudice de l'autorité royale et des droits de ses sujets. Et c'est pour cette raison que les conseils et les ministres

Digitized by Google

des princes ne doivent rien négliger pour les contenir. Si on laissait agir ce peuple de Dieu selon sa fantaisie, les souverains seraient bientôt dépouillés de plusieurs beaux et importants fleurons de leur couronne et il s'établirait peu à peu une république indépendante du prince dans ses propres États. »

« Il est notoire, écrit encore Wynants, que les ecclésiastiques possèdent les deux tiers et plus du pays, et qu'en peu de temps, s'il n'y est pourvu, ils se vont emparer du tout. » Les deux tiers !

L'ancien régime allait toutefois tenter un dernier effort contre la mainmorte. Quatre ans après la publication du fameux édit de Louis XV relatif au même objet, l'édit d'août 1749, l'orthodoxe Marie-Thérèse publia le placard du 15 septembre 1753. Elle voulait, disait-elle, réprimer les acquisitions *illicites* des communautés religieuses. Qu'on nous permette d'analyser les dispositions principales de cet acte.

Le préambule rappelle les édits antérieurs. « L'expérience, dit-il, ne fait que trop voir qu'on a trouvé des moyens de toute espèce pour en éluder l'exécution. »

L'article 1^er^ fait défense d'ériger ou de fonder des établissements de mainmorte sans le consentement du souverain.

Art. 3 et 4. Obligation pour les gens de mainmorte de former des listes exactes et détaillées des biens non amortis qu'ils possèdent. Lesdits biens devront être publiquement vendus, dans l'année de la publication de l'édit, à peine de confiscation.

Sous la même sanction, l'article 6 défend aux mainmortes de prendre des biens à ferme.

Art. 7. Obligation pour les personnes interposées possédant au profit des mainmortes d'en faire la déclaration, toujours à peine de confiscation.

L'article 8 annule les acquisitions faites par les mainmortes sans autorisation du souverain.

L'article 10 adjuge à tout particulier qui dénonce les acquisitions et possessions indues des mainmortes le tiers de la valeur des biens confisqués.

Digitized by Google

L'article 11 déclare imprescriptibles les nullités des acquisitions faites par les mainmortes. Les héritiers et ayants cause des vendeurs ou donateurs pourront toujours reprendre les biens vendus ou donnés.

L'article 14, outre la nullité des actes passés ou reçus en fraude de l'édit, commine la pénalité de 500 florins d'amende contre le notaire coupable.

Enfin, aux termes des articles 15 et 16, dans tout transport de biens immeubles, les parties contractantes doivent prêter serment qu'elles ne contractent pas, directement ou indirectement, au profit d'une mainmorte, à peine de 500 florins d'amende. Sont punis comme parjures ceux qui prêtent faussement ledit serment.

Le but que visait Marie-Thérèse dans l'édit que nous venons d'analyser fut-il atteint? La colossale extension des biens ecclésiastiques, dont se plaignait si vivement Wynants, fut-elle réduite en quelque mesure? Nous ne savons; mais, à coup sûr, l'effet produit par l'édit ne dut pas être fort considérable, car, une quarantaine d'années plus tard, un rapport de Merlin de Douai, sur le décret de réunion de la Belgique à la France, évalue les domaines du clergé et de la maison d'Autriche dans nos provinces aux deux tiers de la somme des assignats en circulation.

II

Une célèbre revue catholique, la *Civilta cattolica*, a dit que « les couvents sont le corps de Dieu ». Il semble, tout au moins, qu'ils participent à l'un des attributs essentiels de Dieu, l'éternité.

Nous avons suivi cette longue filière de lois successives rendues contre eux par les souverains les moins suspects d'hostilité envers l'Eglise. Cet effort séculaire n'a abouti à rien d'appréciable, et, lorsqu'éclate la Révolution, la mainmorte est aussi florissante que jamais.

Les lois antérieures à la Révolution s'étaient surtout proposé un double objet : frapper de nullité les acquisitions

Digitized by Google

frauduleuses des mainmortes et empêcher tout établissement de mainmortes nouvelles. Mais le nombre presque incroyable de ces lois est la preuve la plus évidente que le but désiré n'a pas été atteint et que leur force a été impuissante contre les fraudes et les ruses des gens d'Église.

Vint donc la Révolution. A son tour, elle s'efforça de résoudre le dur problème. Elle crut et fut certes, après tant d'expériences inutiles, autorisée à croire que le seul remède au mal était de supprimer définitivement la mainmorte elle-même et de faire rentrer dans le néant couvents, communautés, congrégations, toute cette source d'abus et d'appauvrissement. Puisque les mainmortes s'obstinaient à violer la loi, puisqu'elles ne voulaient pas s'enfermer dans les justes bornes qu'elle leur prescrivait, la seule solution possible et logique n'était-elle pas de les frapper dans leur existence même? A cette question, la Révolution française répondit affirmativement.

L'article 1er de la loi du 18 août 1792, qui abolit la mainmorte religieuse, porte ce qui suit :

« Toutes les corporations religieuses et congrégations séculières d'hommes et de femmes, ecclésiastiques ou laïques, même celles uniquement vouées au service des hôpitaux et au soulagement des malades, sont éteintes et supprimées. »

On le voit, la solution est on ne peut plus radicale. Non seulement la personnalité civile des congrégations religieuses est frappée au cœur, non seulement il leur est interdit de posséder ou d'acquérir désormais, dans une mesure si minime qu'elle puisse être, des biens meubles ou immeubles ; mais, en outre, leurs membres doivent se disperser, et défense leur est faite de se réunir et de s'associer. Leurs biens, sous le nom de biens nationaux, firent retour à l'État. On les vendit aux particuliers, et la mainmorte, paroissiale et monastique, disparut complètement.

Toute la législation révolutionnaire en cette matière devint commune à la Belgique, en vertu des lois du 15 fructidor an IV et du 5 frimaire an VI.

Digitized by Google

Il est clair qu'un pareil système rendait toute fraude désormais impossible. On ne peut donner ou léguer à une communauté, contracter avec elle, alors qu'il n'existe pas de communauté. Si vous autorisez les religieux à se réunir, à s'associer, la fraude sera toujours à craindre, quelque bien faites que soient les lois qui ont pour objet de la combattre. Ces lois auront certes une certaine efficacité, elles rendront la fraude plus difficile, mais elles n'atteindront jamais complètement leur but. Dans son beau livre, *l'Église et l'État*, M. Laurent signale les périls que fait courir à nos libertés l'existence des couvents : « Nous ne connaissons, dit-il, qu'un seul moyen de prévenir ce mal, le plus grand de tous, c'est d'abolir les ordres religieux comme associations libres aussi bien que comme corporations privilégiées : c'est le système de la Révolution française, c'est le seul qui soit logique [1]. »

Mais cette solution logique a un inconvénient, et il est grave : c'est qu'elle suppose l'inexistence du droit d'association ou, tout au moins, le retrait de ce droit à certaines catégories de citoyens, c'est-à-dire une législation exceptionnelle : chose odieuse à beaucoup d'esprits.

L'excessive rigueur du droit révolutionnaire ne tarda pas cependant à être tempérée. Dans l'intérêt du service des hôpitaux, un arrêté du 1er nivôse an IX permit aux anciennes sœurs de charité de se réunir à nouveau, sans toutefois leur rendre la personnalité civile dont elles jouissaient autrefois.

Des religieux appartenant à d'autres congrégations ayant tenté de se reconstituer, l'administration des cultes adressa aux évêques la circulaire suivante, en date du 5 pluviôse an XI :

« Les lois françaises ont dissous toutes corporations régulières et séculières, et aucun établissement semblable ne peut exister sans l'aveu du gouvernement. Je suis pourtant instruit que, dans plusieurs villes, il se forme des associations composées, du moins en partie, de membres des anciens

[1] Fr. Laurent, *l'Eglise et l'Etat*, 3e partie, Bruxelles, 1862, p. 370. Voir aussi *Principes de droit civil*, par le même auteur, t. II, n° 190.

Digitized by Google

ordres monastiques. De pareilles institutions sont illicites, par cela seul qu'elles ne sont pas autorisées, et leur but religieux ne saurait couvrir l'irrégularité de leur existence. L'éducation publique appartient à l'Etat; il ne faut donc pas qu'à l'insu de l'État, une multiplicité d'institutions, qui ne seraient pas suffisamment connues et dont l'enseignement ne serait pas avoué, viennent joindre au danger d'occasionner de mauvaises études le danger plus grand de former de mauvais citoyens. J'appelle, en conséquence, votre attention sur les différents rassemblements d'ecclésiastiques ou de personnes de tout sexe, réunies entre elles pour quelque objet religieux, et je vous prie de me faire connaître si de tels rassemblements existent dans votre diocèse, en quel nombre ils sont, sous quel régime ils vivent et quel est le but qu'ils se proposent.

« Les sœurs de charité ont été autorisées par un arrêté du gouvernement.

« Le gouvernement n'hésitera pas à protéger toutes institutions utiles qui se rapporteront au bien de la religion et de la société, et dont l'existence n'offrira rien de contraire à la législation française. C'est à vous à donner tous les renseignements nécessaires. Mais, je ne saurais trop le répéter, un établissement religieux, quel qu'il soit, ne doit point être un mystère pour l'État et ne peut exister sans une autorisation formelle et sans une vérification préalable à toute autorisation. »

Cette circulaire visait surtout, ainsi que cela résulte d'un rapport de Portalis à l'empereur, les Pères de la Foi, ainsi que les associations connues sous le nom de Sacré-Cœur. Ordre fut donné aux tribunaux d'informer contre les individus qui persisteraient à les maintenir.

Différentes associations de sœurs hospitalières furent autorisées à se reconstituer par décret impérial du 3 messidor an XII, à la charge par elles de présenter, dans les six mois, leurs statuts, pour être vus et vérifiés en conseil d'État; mais la personnalité civile ne leur fut pas concédée. Ce n'est qu'en 1807 que plusieurs décrets impériaux accordèrent à

Digitized by Google

certaines associations religieuses la jouissance des droits civils : « Les sœurs de ... pourront, avec notre autorisation donnée en conseil d'État, sur l'avis de l'évêque, recevoir les legs, fondations, donations et constitutions de rentes qui leur sont faits, de la même manière et en se conformant aux mêmes règles que les établissements de bienfaisance. »

En rendant ces décrets, l'empereur n'avait en vue que le rétablissement de certaines sœurs vouées au service des malades et à l'instruction gratuite des pauvres. Le principe de la gratuité de l'œuvre était la condition rigoureuse de l'autorisation. Ces décrets sont contraires aux lois révolutionnaires et aux constitutions impériales; mais ils ont acquis force de loi par le silence complaisant du Sénat conservateur, qui ne les a point annulés pour cause d'inconstitutionnalité. Il importe de remarquer que, seules, les congrégations en faveur desquelles ils ont été rendus peuvent en invoquer le bénéfice.

A ces dérogations déjà si notables au droit révolutionnaire, l'empereur en ajouta une dernière plus importante encore : c'est le célèbre décret du 18 février 1809, qui porte :

« Art. 1er. Les congrégations ou maisons hospitalières de femmes, savoir : celles dont l'institution a pour but de desservir les hospices de notre empire, d'y servir les infirmes, les malades et les enfants abandonnés, ou de porter aux pauvres des soins, des secours et des remèdes à domicile, sont placées sous la protection de Madame, notre chère et honorée mère.

« Art. 2. Les statuts de chaque congrégation ou maison séparée seront approuvés par nous et insérés au *Bulletin des lois*, pour être reconnus et avoir la force d'institution publique. »

Ce décret, comme ceux de 1807, n'a force de loi que grâce au silence du Sénat conservateur. De l'ensemble de ses dispositions il résulte que les congrégations hospitalières, dont les statuts sont approuvés par le pouvoir exécutif, sont constituées en personnes civiles. Mais ce décret doit être rigoureusement limité aux congrégations qui ont pour objet le service de la charité. C'est à tort que des arrêtés royaux ont

Digitized by Google

permis à des congrégations hospitalières de se livrer au service de l'enseignement; ils sont illégaux. C'est à la loi seule qu'il appartient d'accorder la personnification civile; le pouvoir exécutif ne le peut qu'exceptionnellement, lorsqu'il s'agit de sœurs hospitalières, et il ne peut sortir des termes stricts du décret de 1809, sans empiéter sur un terrain qui ne lui est pas réservé. Il en a, du reste, été décidé ainsi par notre cour de cassation [1].

La légalité de l'arrêté royal qui approuve les statuts d'une congrégation hospitalière en vue de lui conférer la personnification civile, doit s'apprécier uniquement d'après la teneur de ces statuts. Mais il n'appartient pas au pouvoir judiciaire d'intervenir, lorsque les statuts sont violés. A supposer qu'une communauté autorisée enfreigne les dispositions des statuts qu'elle a soumis au gouvernement et que celui-ci a approuvés, c'est au gouvernement seul qu'il appartient de sévir et de retirer, au besoin, son autorisation. Aux termes de l'article 107 de la Constitution, en effet, il rentre dans la mission des tribunaux de juger la légalité de l'arrêté, mais l'exécution qu'il reçoit n'est pas de leur compétence [2].

III

Le droit révolutionnaire modifié par les décrets impériaux fut en vigueur pendant toute la durée du régime hollandais. Après la chute de celui-ci, les espérances des gens d'Église furent vives, et il faut reconnaître que l'événement ne les a pas démenties. Si elles n'ont pas trouvé leur réalisation dans l'œuvre législative, du moins n'a-t-on pas empêché les moines d'obtenir une ample compensation dans les biens que Dieu prodigue « à ceux qui font vœu d'être siens ».

A peine constitué, le gouvernement provisoire décréta la liberté illimitée d'association. Son arrêté du 16 octobre 1830 porte ce qui suit :

[1] Laurent, *Avant-projet de revision du Code civil*, t. II, p. 403.

[2] Orts, *De l'incapacité civile des congrégations religieuses non autorisées*, p. 90.

Digitized by Google

« Le Gouvernement provisoire, considérant que les entraves mises à la liberté d'association sont des infractions aux droits sacrés de la liberté individuelle et politique, arrête : Il est permis aux citoyens de s'associer comme ils l'entendent, dans un but politique, religieux, philosophique, littéraire, industriel ou commercial ; la loi ne pourra atteindre que les actes coupables de l'association ou des associés et non le droit d'association lui-même.

« *Les associations ne pourront prétendre à aucun privilège.* »

Les congrégations religieuses n'hésitèrent pas, au lendemain même de la révolution, à revendiquer le bénéfice de la personnification civile. Le Gouvernement provisoire, par les mots que nous avons soulignés, exprime nettement sa volonté formelle de n'accorder aux congrégations religieuses aucun *privilège*, — et la personnification civile en constituait un, — tout en leur accordant, comme aux autres catégories de citoyens, le droit absolu de s'associer. Des influences, dont l'abbé de Foere se fit l'organe, tentèrent, mais vainement, d'amener les membres du Gouvernement provisoire à accorder aux associations le droit d'acquérir et de posséder ; le gouvernement écarta résolument ces prétentions.

Lors de la discussion de notre pacte fondamental, le chef même du clergé belge, M. le prince de Méan, s'adressa au Congrès, afin d'obtenir, au profit des associations religieuses, une personnification *limitée*[1]. Ce système eut, comme nous allons le voir, ses défenseurs au sein du Congrès. Celui-ci aborda la discussion de l'article relatif au droit d'association, dans la séance du 5 février 1831. Cet article était conçu dans les termes suivants :

« Les Belges ont le droit de s'associer ; ce droit ne peut être soumis à aucune mesure préventive.

« Les associations ne pourront être considérées comme personnes civiles, ni en exercer collectivement les droits que lorsqu'elles auront été reconnues par une loi et en se conformant aux conditions que cette loi prescrit.

[1] *Discussions du Congrès national*, par Huyttens, t. I, p. 524.

Digitized by Google

« Les associations constituées personnes civiles ne peuvent faire aucune acquisition à titre gratuit ou onéreux qu'avec l'assentiment spécial du pouvoir législatif. »

On ne pouvait certes mieux préciser, mieux définir les véritables principes qui régissent cette matière : la loi seule peut accorder la personnification civile, elle seule peut valider les acquisitions à titre gratuit ou onéreux des mainmortes. La personnification n'est accordée que dans un intérêt public, et le législateur a seul compétence pour apprécier si cet intérêt existe. En dehors de son assentiment, il n'y a qu'usurpation et fraude.

Le texte soumis aux délibérations du Congrès rencontra cependant des opposants. D'une part, les partisans de la solution révolutionnaire ne voulaient point de la liberté d'association. D'autre part, les membres du parti catholique, se faisant l'écho des vœux exprimés par M. l'archevêque de Malines, demandaient en faveur des associations une personnification civile *limitée*. Voici comment s'exprimait à cet égard un amendement présenté par M. de Pélichy :

« Les associations se consacrant au soulagement de l'humanité souffrante se feront reconnaître par la loi comme personnes civiles et seront autorisées à acquérir les habitations et locaux qui pourront être nécessaires au but de l'association; elles pourront de même posséder les biens immeubles ou rentes qui leur seront dévolus soit à titre gratuit, soit à titre onéreux, à charge d'en donner connaissance au pouvoir législatif, qui statuera en cas qu'un tiers se trouve lésé.

« Les associations se dévouant à l'éducation gratuite des indigents se feront reconnaître par la loi comme personnes civiles, et seront autorisées à acquérir les habitations et locaux nécessaires au but de l'association. De plus, elles pourront posséder en immeubles ou rentes jusqu'à la concurrence de 150 florins par an et par individu en forme d'alimentation. »

M. de Sécus père, confondant le droit d'association et la personnalité civile, disait : « Le grand principe admis aujourd'hui est liberté en tout et pour tous; il me semble

Digitized by Google

qu'on peut le réclamer aussi en faveur des associations. »
Un des membres libéraux du Congrès, M. Van Snick, répondit avec le plus grand bon sens :

« La liberté individuelle du capucin sera garantie non comme capucin, mais comme citoyen. La loi ne voit et ne doit voir que cette qualité. L'asile où plusieurs moines pourraient se trouver réunis sera inviolable comme l'asile de tous les autres individus, mais toujours comme citoyens. La loi ne connaît pas les moines : le moine est la personne religieuse. Les capucins, les récollets, *s'il nous en vient* [1], pourront acquérir, soit individuellement, soit en commun, mais comme citoyens; leurs acquisitions suivront le sort de tous les immeubles acquis par des particuliers.

« Eh ! n'est-il pas étonnant qu'on ose aujourd'hui tenter le rétablissement des mainmortes, c'est-à-dire l'immutabilité perpétuelle des propriétés dans leurs mains, cette cause universellement reconnue de l'appauvrissement des États? »

M. Van Snick, en terminant son discours, proposa de supprimer les derniers paragraphes de l'article en discussion et de n'insérer dans la Constitution que le paragraphe premier. On laisserait à la Législature pleins pouvoirs en cette matière. L'amendement fut adopté.

C'était le maintien du régime antérieur, sauf que les congrégations religieuses jouissaient désormais du droit illimité de s'établir sur notre territoire, et elles ne se sont pas fait faute d'en user. Mais, en ce qui concerne la personnification civile, il importe de le répéter, la situation était la même que sous les régimes précédents : pas de personne civile, sans l'autorisation expresse du pouvoir souverain, c'est-à-dire, en Belgique, de la loi.

Peut-être eût-il été plus sage d'inscrire ce principe dans la Constitution, comme le voulait le projet primitif. On peut craindre aujourd'hui que le législateur n'abandonne un jour ses prérogatives et n'abdique, au profit du pouvoir exécutif, le droit d'accorder la personnalité civile. S'imagine-t-on un

[1] Ce *s'il nous en vient* n'est-il pas délicieux? Hélas ! il n'en est que trop venu !

Digitized by Google

ministère présidé par M. Woeste usant d'un pareil droit? On sait si les ministères catholiques défunts ont usé et abusé du décret de 1809[1] ! Qu'en serait-il si ce décret était généralisé et s'il leur était permis de faire, en faveur des religieux de tout ordre, ce qu'ils n'ont pu faire jusqu'à présent qu'au profit des sœurs hospitalières?

IV

Si la liberté d'association favorise le développement économique et moral, les faits montrent qu'elle donne aussi libre carrière à la mainmorte et, qui pis est, à la mainmorte illégale. La loi est aujourd'hui ouvertement violée; il n'est point de sophismes que l'on n'avance pour parer du nom de légalité l'art de tourner la loi. Une fraude sans scrupules s'étale et prend des proportions vraiment effrayantes. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter les yeux autour de soi. Partout, on voit surgir des couvents nouveaux et les anciens s'arrondir avec une rapidité qu'on admirerait volontiers si elle n'était si inquiétante.

« On a calculé — écrivait, en 1874, M. E. de Laveleye, dans sa brochure : *Le parti clérical en Belgique* — qu'il doit y avoir deux couvents par trois paroisses : et bientôt chaque paroisse aura son couvent. »

Dans les parties accidentées du pays, il n'est pas rare de voir un couvent, semblable à quelque ancien manoir féodal, occuper fièrement le sommet d'une colline et dominer la vallée[2]. Et, dans nos villes, au milieu des artères les plus fréquentées, se dressent de toutes parts de superbes façades de couvents, dont le luxe ne rappelle que de très loin l'humilité évangélique. « On sait, en Belgique, — dit M. de

[1] On peut consulter à ce sujet le livre intéressant et nourri de faits que M. Frère-Orban a publié sous le pseudonyme de Jean Van Damme : *La mainmorte et la charité.* — Le livre déjà cité de M. Orts donne, pages 90 et suivantes, la liste des autorisations données jusqu'en 1857, en vertu du décret de 1809.

[2] Tel est, par exemple, le curieux couvent de dominicains, à Vaux-sous-Chèvremont, près de Liége.

Digitized by Google

Ridder, dans son rapport sur les écoles dentellières, — quelles lois président à la croissance, au développement des institutions monastiques. Ces lois sont régulières comme le cours des saisons et la marche des astres. D'abord, quelques religieux paraissent dans une localité et s'y établissent dans une maison, à peine suffisante pour les loger. Au bout de peu d'années, les agrandissements commencent : ici on incorpore la maison ou la terre du voisin, là on ajoute un étage ou une aile au bâtiment ancien ; les constructions nouvelles sortent de terre comme par enchantement et en quelques années le couvent a pris un accroissement formidable ; il couvre une vaste étendue de terrain et il présente un aspect imposant au milieu des habitations rurales qui l'entourent. »

En 1846, d'après le recensement officiel, il y a 779 couvents et 11,968 religieux, c'est-à-dire autant qu'au siècle dernier ; en 1856, 14,630 religieux ; en 1866, 18,162 religieux et 1,314 couvents ; en 1880, date du dernier recensement, 1,559 couvents et 25,362 religieux. Suivant M. Goblet d'Alviella, ces chiffres sont sans aucun doute au-dessous de la réalité, à raison du peu de garanties qu'offrent les déclarations des directeurs des établissements monastiques.

Quelle est la fortune immobilière de ces congrégations ? On ne le sait que très imparfaitement. Une enquête parlementaire pourrait seule l'établir. Elle est depuis longtemps dans les vœux de l'opinion libérale. En 1877 et en 1878, les associations libérales les plus importantes du pays se sont efforcées d'établir quelle était la valeur des biens de mainmorte ; il y a eu dans ce sens un mouvement très caractérisé.

L'enquête faite par les soins de l'Association libérale de Bruxelles constate qu'il existait dans les cantons de Bruxelles 35 communautés religieuses, comprenant 683 membres. La valeur de leurs immeubles était évaluée à 20 millions de francs.

Le relevé fait par l'Association d'Ixelles dans le canton de ce nom constatait : 26 hectares, 29 ares, 52 centiares, valant 6,021,610 francs.

Digitized by Google

Dans la commune de Saint-Josse-ten-Noode, l'Association fit également une enquête : neuf corporations de femmes, une d'hommes, comprenant ensemble 143 membres ; 2 hectares, 11 ares, 26 centiares de propriétés estimées à 3,067,000 francs.

A Renaix, les congrégations possèdent 22 hectares, 94 ares, 40 centiares, valant 527,600 francs.

A Lierre, il y a, en 1866, cinq couvents sur une population de 15,000 habitants. En 1878, la population étant de 16,000 habitants, il y a neuf couvents, plus un dixième en perspective. Les immeubles sont évalués au moins à 3 millions de francs.

L'Association libérale de Gand fit également dresser l'état complet des biens de mainmorte situés dans la ville de Gand. Ces biens occupent une superficie de 35 hectares, en n'y comprenant ni les églises paroissiales, ni les presbytères, ni les biens des fabriques d'église, ni les corporations religieuses desservant les hospices et l'hôpital, ni le séminaire. L'ensemble de ces biens atteint une valeur de 12,809,140 francs!

Ces chiffres ne donnent évidemment qu'un très faible aperçu de l'ensemble des biens de mainmorte; mais, pour incomplets qu'ils soient, ils n'en sont pas moins éloquents. Une enquête parlementaire pourra seule nous révéler toute l'étendue du mal, et ses constatations auront une autorité autrement considérable que celles de quelques enquêtes locales sans caractère officiel. Nous ne doutons pas que cette enquête se fasse, si la fortune électorale se montre favorable à notre parti. N'est-ce pas le chef éminent du cabinet actuel qui a écrit ce livre, le plus intéressant qui ait été fait sur la matière : *La mainmorte et la charité?*

V

Nous avons montré que dans l'ancien régime, en des temps non suspects d'hostilité à l'égard de l'Église, le pouvoir souverain s'était constamment préoccupé des abus et des dangers de la mainmorte, sans toutefois se résoudre à prendre des mesures vraiment efficaces. La révolution de 1789 coupa le

Digitized by Google

mal dans sa racine, en enlevant aux religieux de tout ordre le droit d'association. Enfin, une révolution nouvelle, celle de 1830, leur restitua ce droit dans toute son intégrité, mais sans accorder aux couvents la personnification civile, qu'ils possédaient dans l'ancien régime.

Les vices du système actuel sont considérables ; il aboutit à une situation pleine de périls, et, à ce point de vue, il serait difficile de le surpasser. Dans l'ancien régime, il n'était permis aux moines ainsi qu'aux autres catégories de citoyens, de se réunir et de s'associer que moyennant autorisation préalable du souverain. Aujourd'hui, cette barrière n'existe plus, et, si les lois de la Révolution ont mis terme à la mainmorte ecclésiastique légalement autorisée, une mainmorte nouvelle, mais frauduleuse, s'est reconstituée sous le couvert du droit d'association.

Ce serait sortir du cadre d'une revue qui n'est pas exclusivement juridique, que de faire un exposé quelque peu étendu des différents moyens successivement mis en œuvre par les couvents pour s'assurer, en dépit de la loi et sans son concours, le bénéfice de la personnalité civile. Lorsqu'il s'agit de faire pièce à la loi, l'imagination des gens d'Église est vraiment admirable. L'ennui, c'est qu'il y ait des juges qui appliquent les lois civiles et non les canoniques.

« La Constitution, dirent d'abord les moines, nous permet de nous associer ; c'est un fait bien acquis ; donc, elle reconnaît à nos associations le droit d'acquérir et de posséder, car une association, et surtout une association religieuse, ne vit pas de l'air du temps. » On ne manqua pas de les renvoyer aux débats du Congrès.

Mais les moines, un Code civil en main, revinrent à la charge : « Voyez ce livre, disaient-ils ; oserez-vous nier qu'il reconnaisse aux sociétés civiles une capacité distincte de celle des associés? Or, nous avons évidemment le droit de nous constituer en société civile. » A quoi les juges répondirent qu'il était possible qu'un tel droit leur appartînt, mais qu'assurément les sociétés de ce genre ne jouissent pas de la personnalité civile.

Digitized by Google

Repoussés de ces deux premiers retranchements, les moines prirent une troisième et dernière position : « Le Code de commerce, dirent-ils, reconnaît en termes formels, à certaines sociétés commerciales qu'il désigne, la qualité de personnes morales. Rien ne nous interdit de prendre la forme de l'une ou l'autre de ces sociétés, de la société en commandite par exemple, et de jouir ainsi des bénéfices que la loi lui accorde. » On leur répondit que les sociétés de commerce sont, comme leur nom l'indique, constituées en vue de commercer, et qu'on ne peut, sans irrévérence, supposer que tel est le but des associations religieuses.

Depuis ces rudes défaites, les moines et leurs défenseurs n'essayent plus de revendiquer au profit des couvents une capacité juridique que la loi leur refuse et à laquelle un zèle trop pieux, qu'on est tenté de qualifier d'audace, pouvait seul les amener à prétendre. Est-ce à dire qu'ils se sont inclinés devant la légalité et que ces hommes de Dieu, absorbés dans la contemplation de la Jérusalem céleste, ont décidément renoncé aux biens périssables de ce monde ? Ce serait se moquer : le respect des lois n'est pas inscrit dans leur décalogue.

Il n'importe que la loi défende aux couvents de posséder. S'ils ne le peuvent, les moines posséderont pour eux. Le propriétaire apparent, le propriétaire devant le monde et devant la loi, ce sera le moine ; mais le propriétaire réel, devant Dieu, le diable et l'Église, ce sera le couvent. « Les associations, dit-on, doivent pouvoir vivre sous la sauvegarde des droits individuels de leurs membres[1]. » Pascal a écrit que l'on ne fait jamais le mal si pleinement et si gaîment que quand on le fait par conscience.

Vers 1860, les héritiers légitimes de Jean Carleer, supérieur du couvent des prémontrés d'Averbode, revendiquèrent la succession de celui-ci. Il avait légué tout son bien à Denis Roelants, un de ses frères en religion. Roelants, disaient les héritiers, n'est pas un légataire sérieux, mais

[1] J. Van den Heuvel, *La liberté d'association et la personnalité civile*, p. 19.

Digitized by Google

une personne interposée pour transmettre la succession à un être moral, incapable de la recueillir. La partie adverse opposait un acte de société formée entre prémontrés, dans laquelle le testateur avait apporté tous ses biens, avec stipulation que la masse appartiendrait aux trois derniers survivants.

Nous donnons ici les principales clauses de cet acte de société; elles sont plus instructives que de longs commentaires et montrent comment on en arrive à établir une mainmorte sous couleur de droit commun, ou, pour employer l'heureux euphémisme de M. Van den Heuvel, « sous la sauvegarde des droits individuels ».

« Article premier. Cette association ou société prendra cours à dater d'aujourd'hui *pour se perpétuer (en cas de décès, retraite ou autrement) par l'adjonction de nouveaux associés*, choisis à la pluralité des voix... Ces nouveaux associés acquerront *ipso facto*, en vertu et par suite de leur entrée dans la société, concurremment avec les autres, un droit éventuel à tout ce que la société possédera, et participeront aux distributions à faire comme s'ils avaient fait partie de la société depuis le jour de son établissement.

« Art. 2. Les associés déclarent mettre en commun les biens immeubles antérieurement acquis par quelques-uns d'entre eux....

« Ils apportent également, dans la communauté, leurs vêtements et linge, ainsi que tous les meubles et effets mobiliers se trouvant dans leurs demeures respectives, n'exceptant que leurs biens patrimoniaux non compris dans le présent acte, et qui pourraient leur échoir par la suite par succession, donation ou legs.

« En outre, ils mettent en commun tout ce qu'ils pourront gagner, pendant toute la durée de la société, et sous quelque dénomination que ce soit, par leur art, leur industrie ou leur travail.

« Art. 3. Les biens meubles ou immeubles mis en commun, ainsi que ceux que les associés pourraient ultérieurement gagner ou obtenir par leur industrie, par leur travail et par l'emploi de leurs revenus, *appartiendront aux deux associés survivants qui auront les derniers persévéré dans cette vie commune.*

Digitized by Google

« Les revenus desdits biens et ceux des acquisitions futures seront, après déduction de toutes charges et des frais d'entretien, partagés annuellement entre les associés, *suivant le bon vouloir de l'administrateur.*

« Bien entendu que ceux des associés qui, à l'une des distributions, auraient abandonné la société, *n'auront plus aucun droit* aux deniers à distribuer; de même qu'en quittant la société, soit par séparation volontaire, contrairement aux devoirs ordinaires et règlements particuliers, soit par décès ou autrement, *ils auront perdu tout droit ou expectative*, tant sur les distributions ultérieures que sur la propriété éventuelle des biens, sans qu'il soit nécessaire de leur faire, à cet égard, une notification.

« ART. 4. Si la majorité trouve convenable d'appliquer, au profit de la société, tout ou partie des revenus à partager, suivant l'article précédent, soit en acquisitions de biens, soit à tout autre usage, *chaque associé devra se tenir à cette décision.*

« ART. 5. La société sera gérée par un administrateur nommé à la pluralité des voix.

« ART. 6. L'administrateur sera tenu, sur son honneur, de rendre compte une fois par an aux quatre plus vieux associés, avec lesquels il aura le droit de faire, en tout temps, tels règlements qu'ils jugeront convenable pour le bien-être et le bon ordre de la communauté. Chaque associé devra s'y soumettre. *A défaut de se conformer rigoureusement à ces règlements, les associés seront déchus de tout droit dans la société.*

« ART. 7. Aucun associé ne peut, sous aucun prétexte, aliéner, grever ni céder son droit éventuel ou autre, soit aux revenus, soit aux propriétés, *si ce n'est avec l'assentiment exprès de tous les associés.*

« ART. 8. Si la majorité trouve que l'un des associés est incapable de coopérer au bien-être de l'association, *elle pourra le congédier de la société, auquel cas celui qui cesse d'être membre de l'association n'aura droit qu'à la part qu'il a apportée*, et dont il devra justifier par actes authentiques ou écrits réguliers. »

Cet acte est certes un chef-d'œuvre en son genre; il enserre le soi-disant sociétaire dans un réseau si habilement ourdi et serré qu'il sera bien habile s'il parvient à s'en dépêtrer; mais qui ne voit, à moins d'être aveugle, à la simple lecture des passages que nous avons soulignés, que

Digitized by Google

toutes ces clauses ne tendent qu'à un seul point : l'établissement d'une mainmorte, « sous la sauvegarde des droits individuels » de ceux qui violent audacieusement la loi?

C'est bien ainsi que le jugea la cour de Bruxelles, dans son arrêt célèbre du 13 mai 1861 : « Toutes les stipulations de l'acte, dit cet arrêt, tendent à absorber les droits des associés et ceux de leurs héritiers au profit de la société, à empêcher le démembrement de son patrimoine, à soustraire ses biens au mouvement des transactions, et le contrat arrive ainsi, par l'enchaînement de ses clauses, à créer, sans le concours du législateur et contrairement à ses prescriptions, un être moral distinct des individus qui la composent, se renouvelant sans cesse par la succession non interrompue de ses membres, ayant une existence propre, des droits particuliers, acquérant, possédant pour lui des biens immobilisés en ses mains, réunissant, en un mot, tous les caractères d'un établissement de mainmorte. » On ne peut mieux dire, et nous aurions voulu pouvoir citer en son entier cet admirable arrêt.

VI

La législation actuelle n'offre pas d'armes contre les fraudes des couvents, ou du moins ces armes sont bien insuffisantes.

De temps à autre, on voit des héritiers lésés procéder en justice contre les couvents, des donateurs s'efforcer de faire rentrer dans leur patrimoine des biens dont ils se sont imprudemment dessaisis; mais la fraude est chose difficile à prouver, les parties intéressées hésitent à se lancer dans des procès chanceux, et, en somme, les tribunaux n'interviennent que fort rarement en cette matière.

L'*Avant-projet de revision du Code civil*, rédigé par M. Laurent, contient toute une série de dispositions relatives aux corporations illégales. L'éminent professeur détermine d'abord, dans les articles 537 à 542 de l'avant-projet, la situation juridique de ces corporations. Elles sont inexistantes, c'est-à-dire qu'aux yeux de la loi elles n'existent pas. Toute

Digitized by Google

acquisition faite par une association non reconnue, tout acte dans lequel elle figure, sont nuls de plein droit; elle ne peut non plus ester en justice, mais elle peut être actionnée comme société de fait. On ne conçoit pas, en effet, qu'un être qui n'existe pas puisse posséder, acquérir, agir. Celui qui acquiert ou détient des biens pour une association qui ne jouit pas de la personnalité civile, n'est pas davantage propriétaire, car il n'a jamais eu l'intention d'acquérir ou de posséder pour lui-même ; il acquiert ou possède pour un être incapable. Suivant la rigueur des principes juridiques, le bien ainsi acquis ou possédé n'appartient à personne : un propriétaire apparent, en effet, n'est pas un propriétaire, et, quant au propriétaire réel, il n'a pas d'existence légale.

Les articles 543 à 555 de l'avant-projet organisent la revendication des biens détenus par les mainmortes illégales. Ils ont pour but de combler les lacunes de la législation existante à cet égard. Qu'on ne s'y trompe pas : M. Laurent n'organise pas un droit nouveau. Il ne fait que déduire les conséquences implicitement contenues dans les principes du Code civil et formuler les moyens nécessaires pour arriver à la réalisation de ces principes. Il s'en faut d'ailleurs que ces moyens soient tous nouveaux. M. Laurent les a puisés en partie dans l'édit de Marie-Thérèse, que nous avons analysé plus haut, et dans l'édit de Louis XV de 1749. Telle est entre autres cette disposition, qui a fort excité l'indignation fantaisiste des journaux catholiques et aux termes de laquelle tout citoyen qui poursuit la revendication a droit au quart des biens revendiqués : elle se trouve en toutes lettres dans l'édit de la très catholique Marie-Thérèse.

Les mesures dont M. Laurent préconise l'adoption, à l'effet de mettre un terme à la mainmorte illégale, comprennent les articles 543 à 554 de l'avant-projet. Dans cette partie de son œuvre, M. Laurent s'est, dans une très large mesure, inspiré de l'ancien droit. On s'est volontiers écrié, dans un injuste esprit de parti, que c'étaient des mesures de confiscation. A ce compte, la législation existante mériterait bien aussi cette violente épithète. Le vrai serait de dire que ce

Digitized by Google

sont des mesures d'application. Les voici, au surplus, brièvement analysées :

Une enquête sur les biens de mainmorte sera ordonnée par le pouvoir législatif. Dans l'année de la publication de cette enquête, l'action en revendication des biens de mainmorte sera exercée :

1° Par la commune de la situation de ces biens. La commune demanderesse a droit à la moitié des biens revendiqués. L'autre moitié formera un fonds spécial réparti par le gouvernement entre les communes pour les besoins de l'instruction publique ;

2° Par les habitants de la commune, à défaut du conseil communal. Celui-ci, s'il est sous la dépendance du clergé, comme c'est trop souvent le cas, peut, en effet, ne pas revendiquer ;

3° A défaut de la commune ou d'un habitant de celle-ci, par tout Belge au profit de sa commune.

Les demandeurs des n°s 2 et 3 ont droit au quart des biens revendiqués;

4° Par l'État, si dans le délai d'un an à dater de la publication de l'enquête, aucune des catégories précédentes ne se décide à agir ;

5° Par les anciens propriétaires ou par leurs héritiers. La bonne foi est ici requise pour que l'action en revendication puisse être exercée. Il y a mauvaise foi s'il est prouvé que les vendeurs, donateurs ou testateurs ont disposé sciemment au profit d'une corporation ou d'un établissement non reconnus. Quand les anciens propriétaires ou leurs héritiers pourront-ils agir? Ils le peuvent avant l'une ou l'autre des catégories précédentes, et leur droit est imprescriptible, tant que celles-ci restent dans l'inaction. Dans cette hypothèse, ils peuvent toujours revendiquer les biens dont ils se sont dessaisis. Mais supposons que l'une ou l'autre de ces catégories ait agi, la commune par exemple, avant que les anciens propriétaires se soient décidés à donner signe de vie. Dans ce cas, leur action est prescriptible : ils ne pourront agir que dans les trois mois qui suivront l'insertion au

Digitized by Google

Moniteur de la demande en revendication formée par la commune.

Tel est, dans ses grandes lignes, le système de M. Laurent [1]. M. Paul Janson trouve ce système incomplet. « Il eût convenu, dit-il, d'indiquer à quels caractères le juge reconnaîtra que le véritable propriétaire n'est pas l'individu, mais la corporation elle-même; d'établir, en la matière, des présomptions devant lesquelles le juge sera forcé de s'incliner [2]. » Les présomptions légales ont certes du bon : elles imposent au juge une règle déterminée d'appréciation et réduisent l'arbitraire à la portion congrue. Mais elles auraient ici, croyons-nous, un inconvénient assez grave : elles gêneraient le juge aux entournures, l'empêcheraient d'annuler des actes frauduleux ne réunissant pas tous les caractères qui les font légalement présumer tels, alors que cependant des faits non prévus par la loi seraient assez précis pour lui imposer l'intime conviction qu'il y a fraude. Les manières de violer la loi sont si nombreuses que, grâce à leur ordinaire habileté, les moines éviteraient, sans trop de peines, de tomber dans le filet des présomptions légales. Elles seraient, en somme, une gêne plutôt qu'un secours.

Dans un avenir prochain, la Législature aura sans doute à se prononcer sur le système de M. Laurent. A supposer qu'il soit adopté, quelle en sera l'efficacité?

Nous n'avons pas le don de prophétie que, dans la politique actuelle, on aime volontiers à s'attribuer; mais qu'il nous soit permis de penser que, si complet et si bien ordonné que soit ce système, il n'atteindra qu'imparfaitement le but que s'est proposé l'auteur. Il rendra la fraude plus difficile, on ne peut le contester; il aura, cela est certain, pour inévi-

[1] Un savant conseiller à la cour de cassation, M. De Paepe, a jadis proposé de frapper les moines d'une incapacité spéciale : ils ne pourraient recevoir les libéralités entre-vifs ou testamentaires faites à leur profit par leurs frères en religion. (V. *Belgique judiciaire*, 1866, p. 1187.)

[2] *La Mainmorte monacale*, conférences données, en 1883, par M. Paul Janson, à l'Association libérale de Bruxelles, et publiées par les soins de celle-ci, p. 35.

Digitized by Google

table résultat de rendre presque impossible le maintien de la mainmorte illégale en tant qu'elle a trait aux immeubles : grand progrès assurément. Singulière toutefois est l'illusion, si l'on croit que dans cette voie la suppression des couvents soit chose réalisable. La détention du sol, il est vrai, leur sera désormais interdite; mais la propriété mobilière, si malaisément constatable et qui tend à prédominer dans notre système économique, n'ouvre-t-elle pas à leur néfaste activité un champ sans limites?

Il n'y a qu'un moyen vraiment efficace, si l'on veut frapper les couvents au cœur : c'est de leur enlever le droit d'association. M. Laurent, nous l'avons vu, le préconisait jadis. Est-ce à dire qu'il soit d'une réalisation possible? Nous n'avons pas la naïveté de le penser. Notre pays est profondément catholique, la lutte scolaire l'a suffisamment démontré. Il ne souffrira pas que l'on décrète contre les moines des mesures d'exception, et, s'il se rencontrait jamais une majorité assez osée pour le faire, elle déchaînerait une véritable guerre civile.

En pays catholiques, il faut se résigner aux mécomptes. Les problèmes politiques ne s'y présentent jamais dans les mêmes termes qu'ailleurs. Partout, il faut tenir compte des sentiments, voire des préjugés religieux; là où le catholicisme règne en maître, ces sentiments et ces préjugés sont le plus souvent incompatibles avec un régime de liberté. C'est un lieu commun de dire que l'Eglise ne tolère la liberté qu'afin de mieux l'étouffer. Mais l'existence des couvents est un péril constant, et, si l'on ne prend des mesures énergiques, ils seront bientôt assez puissants pour supprimer la liberté d'association et les autres libertés par surcroît. Faut-il donc, par haine des abus, rayer la liberté d'association elle-même de notre charte fondamentale? Mais qui, dans notre parti, à supposer qu'il le pût, pourrait se résoudre à la frapper et à méconnaître ainsi sa grandeur et ses bienfaits?

Il n'y a qu'un chemin qui soit praticable, et encore, en s'y engageant, ne faut-il pas espérer aboutir à des résultats définitifs : c'est celui indiqué par M. Laurent. Le seul reproche

Digitized by Google

— il est grave, en vérité, — qui puisse être adressé au système de l'éminent professeur, c'est que son adoption rendra très précaire l'existence des associations honnêtes qui ne veulent pas recourir à la fraude. Une association, quoi qu'on dise, ne peut vivre sans posséder certains biens, nécessaires au but qu'elle se propose. Il lui faut tout au moins un local où elle puisse réunir ses membres. Il est vrai qu'actuellement, si l'on veut appliquer les principes juridiques dans leur extrême rigueur, elle ne peut ni posséder, ni contracter ; mais elle bénéficie au total d'une sorte de tolérance qui lui permet de vivre. Si le système de M. Laurent était adopté sans modifications, il faudrait en appliquer les dispositions, non seulement aux couvents, dont l'existence est un péril, mais encore aux associations dont l'existence est un bienfait. Les catholiques, d'ailleurs, par représailles, emploieront vis-à-vis des œuvres qui leur sont étrangères les armes mêmes que l'on aura dirigées contre les couvents.

C'est à quoi le législateur devra parer : il faudra qu'il respecte les intérêts vraiment respectables et que, tout en déclarant la guerre à la mainmorte ecclésiastique, il se garde de frapper le droit d'association lui-même.

On a beau jeu, en cette matière, de nous opposer l'exemple de l'Angleterre et des États-Unis où la personnalité civile est accordée à toute association qui la sollicite. Heureux pays ! ils ne sont pas catholiques, et la liberté y est chose naturelle et sans danger. Mais c'est l'éternelle misère des pays catholiques, comme le nôtre, que la liberté n'y soit le plus souvent qu'une servitude parée.

ALBERT MICHEL.

Digitized by Google

HISTOIRE D'UN CHAT ET D'UN POÈTE.

A MON AMI ÉDOUARD PUTSEYS.

On le lui avait assez dit : il avait tort de s'occuper de littérature et de musique. Son père, le sommelier du prince, M. Pollenick, qui était un brave homme, le raisonnant avec beaucoup de sens, lui répétait : « Sache bien, mon fils, que je veux ton bonheur. Les pères se présentent souvent à l'imagination de leurs enfants comme des tyrans déraisonnables ; songe cependant aux reproches que tu serais en droit de m'adresser un jour si, t'ayant écouté aujourd'hui que tu te trouves sous le coup de l'enthousiasme littéraire et sous l'empire d'un généreux orgueil qui t'égare sur la valeur de tes forces, je te permettais d'abandonner une carrière où tu trouveras plus sûrement à satisfaire, non tes goûts actuels peut-être, mais ceux qui te viendront plus tard, lorsque l'âge t'aura calmé. Un père dont l'autorité est méconnue peut consentir au génie du fils qui le brave : que la volonté du ciel et de la nature soit faite alors! Mais, devant une simple ardeur de jeunesse, devant un talent qui se prépare seulement, il lui est permis d'hésiter et de refuser. »

Herbert gardait son visage enfoui dans ses mains; son père continuait : « Tu vieilliras, mon cher enfant, comme vieilliront ceux qui te conseillent d'embrasser la carrière artistique. Tu comprendras alors que je n'abuse pas de mon autorité sur toi. Tu verras en même temps que la littérature et la musique, pour être des arts supérieurs et dignes du

Digitized by Google

même respect que les sciences, demandent des ouvriers puissants et tenaces, et tu verras aussi qu'il n'y a pas, dans nos sociétés, d'hommes plus misérables que ceux qui n'ont pas su résolûment entreprendre, dès leur jeunesse, l'œuvre de leur avenir. »

On s'embrassait et Herbert s'en allait très peu convaincu. La survivance d'une charge d'officier de police que lui promettait un oncle maternel ne lui souriait pas du tout. A préparer plus ou moins congrûment la décollation de pauvres diables qui appréciaient peu le soin que l'on prenait, il préférait vivre tout un jour dans la campagne et les bois, le long des ruisseaux couverts de *Vergissmeinnicht*, dans les plaines parfumées de serpolet, et il s'estimait plus heureux d'avoir découvert un site nouveau que d'avoir fait arrêter et conduire en la geôle quelque bohémien voleur de chevaux ou quelque vieille sorcière juive voleuse d'enfants. Tel était son sentiment, et la faveur dont jouissait l'officier de police de pouvoir pénétrer à toute heure auprès du prince n'avait pas le pouvoir de l'en faire changer. Quoi que M. Pollenick et l'oncle maternel fissent, en l'astreignant à de longues heures de bureau, pour détourner le cours de ses idées, elles suivaient leur pente naturelle et, n'était qu'Herbert avait une grande modestie, il eût pu se comparer à un fleuve dont on essaye de barrer le lit. Pourquoi ne pas laisser ses ondes refléter paisiblement les herbes et les fleurettes de ses rives? Pourquoi le faire s'épuiser en bonds désespérés contre des digues et des écluses? Pourquoi, puisqu'il finit toujours par démolir les plus solides maçonneries? C'est que M. Pollenick et l'oncle maternel étaient, quoique doux, d'un naturel fort entêté l'un et l'autre; c'est que la littérature et la musique n'ont pas leurs entrées à la cour; c'est qu'un sommelier et un officier de police sont, au demeurant, des personnages de bien plus notable conséquence qu'un poète; c'est que, malgré toutes leurs qualités, ni M. Pollenick, ni son beau-frère n'étaient amoureux de la petite Siska.

Ah! voilà... Un dimanche qu'Herbert rentrait en ville, après être allé passer aux champs le congé qu'il avait ce

Digitized by Google

jour-là, de gros nuages noirs s'étendirent tout à coup dans le ciel resté pur toute la matinée; des coups de vent rapides passèrent en éparpillant dans l'atmosphère brûlante une fraîcheur de pluie, et l'on entendit comme le bruit d'une charretée de pavés qui se déchargeait dans le lointain. Herbert pressa le pas. De larges gouttes d'eau tombèrent, les arbres s'agitèrent avec de vagues murmures effarés, puis, brusquement, un éclair blanc jaillit au milieu de la nuée grise qui avançait sur la ville. Un grondement du tonnerre ébranla les couches d'air et une averse serrée dévala avec fracas. Herbert, percé jusqu'aux os avant d'avoir pu chercher un abri sous les ormes de la promenade, se mit à courir vers la première brasserie qu'il aperçut. Les éclairs se suivaient, semblables aux cinglements d'un fouet énorme, et les déchirements brusques de la foudre sonnaient dans l'espace, silencieux pour tout autre bruit.

La brasserie était remplie de promeneurs, s'essuyant, se secouant, s'épongeant le front, la mine souriante. Herbert demeura près de la porte. La promenade, où la pluie faisait rage, était déserte; l'eau ruisselait dans les rigoles, le long des troncs d'arbres, sur la marge des trottoirs, avec des éclaboussures qui rejaillissaient jusque sur le seuil de la brasserie.

« Un bel orage, monsieur, dit quelqu'un au jeune homme.

— En effet, répondit-il.

— Le bruit du tonnerre ressemble au roulement d'un gros chariot, n'est-ce pas?

— Vous avez raison.

— C'est dans la Bible, si mes souvenirs sont exacts, continua-t-on, qu'on les compare souvent l'un à l'autre. »

Cette phrase fit qu'Herbert prit la peine de se retourner pour regarder celui qui lui parlait, mais il ne le vit même pas; son regard rencontra le regard d'une jeune fille dont l'œil effrayé semblait chercher de l'assurance dans le mâle profil du jeune homme. Lorsqu'elle se vit regardée par Herbert, elle rougit, mais n'en continua pas moins à reposer sur lui ses yeux bleus de moins en moins effrayés.

Digitized by Google

Un éclair plus brillant que les autres sillonna l'averse vis-à-vis d'eux; le coup de tonnerre qui le suivit immédiatement fit tinter les vitres.

« Diablement beau! répéta le voisin d'Herbert, il doit être tombé près d'ici. »

La jeune fille n'avait pas même cligné la paupière. Le regard d'Herbert la soutenait.

« Oui, monsieur », répondit-il avec brusquerie, et il se remit à regarder les nuées qui pendaient comme de grands voiles déchirés.

— Ah! mon Dieu! dit une voix.

— Qu'y a-t-il? » fit Herbert en se retournant vers la jeune fille. C'était elle qui avait parlé, en effet. Elle montra d'un signe de tête un point dehors, sur le sol, vivement. Herbert y porta les yeux : il y avait là-bas, au pied d'un arbre de la promenade, sous l'averse qui s'était remise à tomber de plus belle, un pauvre petit chat blanc et roux, mouillé, crotté, affaissé sur lui-même comme un chiffon. Herbert ouvrit rapidement la porte, malgré les cris des poltrons, et il s'élança. L'eau lui entra dans le cou, une saute de vent faillit lui enlever son tricorne, il se trempa les pieds dans une mare, mais il atteignit l'arbre. Le chat se laissa prendre et Herbert, le cachant sous son habit, revint en courant dans la brasserie.

« Jeune homme, continua le voisin, je vous conseille de rentrer le plus tôt possible chez vous. C'est très beau de sauver les chats qui se noient, mais n'oubliez pas que vous êtes un homme... sujet aux rhumatismes! »

Enchanté, le voisin se tourna vers son auditoire attentif et sourit en faisant des mines. On se mit à rire d'autant plus qu'Herbert essuyait l'animal grelottant avec son mouchoir de poche.

« Est-ce un matou, monsieur? » demanda une voix.

Les rires augmentèrent. Un miaulement partit, plaintif, lamentable, comme d'un chat noyé, sauvé et reconnaissant, et cette fois Herbert lui-même se mit à rire : l'art avait imité la nature à s'y méprendre. Cependant, son mouchoir étant

Digitized by Google

saturé d'eau et le chat restant mouillé, il se tourna vers la jeune fille. Souriante, elle lui offrit son mouchoir et il sentit la douceur de sa main.

L'orage s'éloigna, la pluie s'égoutta dans les ornières, le ciel redevint bleu. On sortit de la brasserie, Herbert portant le chat, qui ronronnait gentiment contre sa poitrine. Il aborda la jeune fille. Elle était ravissante. Ses cheveux blonds et bouclés, rassemblés en masse touffue sur le sommet de sa petite tête, dégageaient un front rond, des oreilles nacrées et une nuque délicate. Son nez, relevé au bout et fendu d'une ligne rose, lui donnait une physionomie pleine d'une bravoure coquette qu'accentuaient avec grâce ses lèvres riantes et son menton que l'on eût dit moulé dans le pétale d'une rose. Sous de longs cils bruns, ses yeux bleus dardaient des regards tour à tour acérés ou pudiques. Son sourire étincelait de la blancheur de ses dents.

Herbert se montra galant tout aussitôt :

« Me voici, par suite d'une action d'éclat à laquelle vous avez participé, dépositaire de votre mouchoir, mademoiselle. Où demeurez-vous, pour que je vous le reporte, quand je l'aurai séché au feu de mes baisers? » acheva-t-il avec le mauvais goût italien mis à la mode par Métastase.

Elle parut étonnée qu'on séchât les mouchoirs de la sorte et demanda que le jeune homme lui rendît le sien comme il était.

« Alors, répondit Herbert, vous voulez que je vous le rende plus humide encore, — humide de mes larmes, » expliqua-t-il en levant le seul de ses bras qui fût libre.

Elle était très surprise et ne s'en cacha plus.

« Rendez-le-moi, dit-elle avec gravité. Mon père et ma mère verraient votre visite d'un fort mauvais œil. Mon père est très sévère...

— Pas autant que vous, » interrompit-il.

Elle fixa sur lui ses grands yeux sincères et, n'ayant pas compris, reporta ses regards devant elle en secouant la tête d'un geste mutin.

« Vous ne comprenez donc pas que je vous adore! » reprit-il.

Digitized by Google

Elle se mit à rire. Oh ! le beau rire de pureté et de jeunesse !

« Mais oui, continua Herbert, que le son insouciant de cette gaieté rendit grave tout à coup. Vous êtes jolie comme un ange, votre taille est fine comme celle d'une abeille et le rire est votre aiguillon... »

Elle, qui avait écouté attentivement, lui fit remarquer que, si elle était un ange, elle ne pouvait être en même temps une abeille. « Il faut choisir entre les deux, » dit-elle en riant.

« Soyez l'ange, répondit Herbert ; l'aiguillon de l'abeille fait trop souffrir... quand il touche le cœur. »

La jeune fille s'arrêta près de Saint-Étienne, devant une maison bourgeoise dont toutes les fenêtres étaient ornées de fleurs : « C'est ici que je demeure, monsieur, dit-elle ; rendez-moi mon mouchoir, je vous en prie.

« Soit ! répondit Herbert ; mais ne me restera-t-il rien de vous ? »

Elle, poussant la porte en riant : « Gardez le chat, dit-elle, et bonjour. »

Herbert demeura fort penaud et fort amoureux ; puis, ayant réfléchi, il rentra chez lui avec le minet, dont il prit grand soin durant toute la semaine qui suivit. Le dimanche, il acheta un corbillon d'osier dans lequel il coucha Moïse et s'en alla sonner à la maison de la jeune fille. Une quinquagénaire respectable vint lui ouvrir et, sur ce qu'il lui dit qu'il était Herbert Pollenick, le fils du sommelier du prince, qui rapportait à mademoiselle un chat sauvé des eaux, en un jour d'orage, et que mademoiselle ne lui avait confié qu'à condition de le lui rapporter, elle fit un beau sourire et introduisit le jeune homme dans le salon, en disant à une jeune fille qui lisait près de la fenêtre : « Siska, voici M. Pollenick. » Siska se retourna et Herbert revit celle qu'il aimait. Les cloches de Saint-Étienne sonnaient au-dessus de la petite maison et le bruit du gros bourdon pénétrait dans la chambre ; les jasmins d'un bouquet que Siska avait au corsage exhalaient un parfum exquis et Herbert, parlant avec le

Digitized by Google

son des cloches, l'odeur des fleurs, tout le calme poétique que respirait l'intérieur du salon de la bien-aimée, lui répéta ce qu'il avait dit à sa mère. Siska baissa les yeux et se laissa prendre la main. La mère, profitant de l'absence de son mari, invita Herbert à dîner, ce qu'il accepta avec reconnaissance ; ensuite, elle laissa les deux jeunes gens seuls. Ils s'occupèrent beaucoup de Moïse, pour commencer. Le minet, encore jeune, était rempli de grâces câlines. Herbert l'avait posé sur la table : là, il était sorti de son corbillon, et, sans plus attendre, s'était mis à jouer avec un peloton de laine. Il se renversait sur le dos, donnant de côté de petits coups de patte coquets sur la boule, et, se remettant vivement sur pieds, la poussait devant lui en prenant soin de la retenir lorsqu'il paraissait qu'elle allait rouler bas de la table. Tout à coup, avisant sa queue, il essaya de la saisir, n'y parvint pas, en suivit les mouvements avec une curiosité naïve, revint au peloton de laine, s'en éloigna et, se retournant vivement sans que sa queue s'y attendît, l'attrapa, retomba sur le dos, et, satisfait, se la mordilla, tandis que ses deux pattes de derrière la disputaient avec des mouvements doux à ses deux pattes de devant.

« Pourquoi l'avez-vous nommé Moïse? » demanda Siska.

« N'a-t-il pas été sauvé des eaux par une princesse? » répondit Herbert, et comme le gros bourdon sonnait à toute volée, que les jasmins du corsage de Siska sentaient plus fort et qu'un rayon de soleil faisait reluire la propreté charmante du petit salon, il se pencha et appuya un baiser sur la joue fraîche de la jeune fille : « Je t'aime, Siska, » dit-il. Elle le regarda avec tendresse et lui répondit qu'elle était bien heureuse.

Le sommelier du prince fit quelque difficulté à consentir aux fiançailles de son fils avec la fille d'un simple capitaine retraité ; mais l'oncle maternel lui ayant fait espérer que le mariage ramènerait le neveu à des idées moins artistiques, Siska fut promise à Herbert, par son père, M. Yanghini ; Herbert fut promis à Siska par son père, M. Pollenick ; Herbert se promit à Siska, Siska cependant ne se promit pas à Herbert.

Digitized by Google

Car, il y eut peu après, à l'occasion de la fête du prince, une retraite aux flambeaux que les fiancés allèrent voir avec M. et Mme Yanghini. Elle avait lieu dans le parc du château. Une sonnerie de clairons en donna le signal et la foule se précipita dans la grande avenue. Des soldats la forcèrent à s'aligner derrière chacune des deux rangées de marronniers : « Allons! en arrière, maman ! en arrière, la petite blonde ; en arrière, monsieur ! Tout le monde verra : les porte-flambeau sont à cheval et l'on a pris les plus beaux hommes. En arrière ! » Ils riaient, le tricorne et le fusil enrubannés.

Les clairons retentirent de nouveau ; la foule se haussa avec une exclamation d'attente satisfaite et l'on vit déboucher d'une allée latérale un groupe de trompettes à cheval, dont les instruments étaient drapés de fanons. Les chevaux, animés par leurs sons, alternativement sourds et aigus, secouaient leur belle tête empanachée. Ils avançaient au pas, dans la lueur jaune des torches, baissant et relevant leur croupe avec une fierté lente. Derrière, venaient les timbaliers maures, vêtus d'une longue simarre blanche brodée d'argent, leurs deux caisses sonores aux flancs de leurs coursiers arabes, dont la longue queue flottait au ras du sol, puis une masse sombre où la lumière éparse détachait des uniformes chatoyants : la veste bleu de ciel à brandebourgs verts des dragons de Poscau, le dolman des lanciers rouges, les vestes noires lisérées d'or des Hongrois, les ceintures multicolores des Croates étincelant de l'éclat des armes qu'elles soutenaient. La foule fit un grand cri.

Herbert sentit battre le cœur de Siska : « As-tu peur? »

« Non, non ! Qu'ils sont beaux ! » dit-elle.

Le cliquetis des sabres, le bruit des bottes frôlant les étriers, les roulements orageux des timbales, les éclats des trompettes, la musique, les applaudissements de la foule éblouie, mêlés à la lumière des flambeaux qui passaient, passaient comme des chevelures de flammes, remplissaient l'avenue, dont les grands arbres immobiles semblaient s'étonner. Au bout, le château en marbre blanc regardait par ses fenêtres noires, immobile aussi comme un immense tombeau.

Digitized by Google

La retraite passa. Tandis que la foule se bousculait sur l'aire, dont l'accès lui avait été tout à l'heure défendu, Siska chercha des yeux ses parents : « Où est mon père ? » demanda-t-elle.

Les soldats, rassemblés après leur faction, traversaient l'avenue en marquant le pas au son d'un petit tambour grêle, et Herbert vit à leur suite M. Yanghini se dandinant, la canne en l'air comme un sabre, — mais un officier des lanciers rouges l'accompagnait.

« Le voilà, » dit-il à Siska, qui, malgré ses instances, quitta son bras et alla faire des reproches à son père : qu'elle avait eu bien peur, seule... Elle s'arrêta et rougit. Il lui parut que l'officier des lanciers rouges était jeune.

« Ma fille, M. le lieutenant Perilis, dit M. Yanghini les présentant l'un à l'autre. Son fiancé, M. Pollenick, continua-t-il en montrant Herbert, qui arrivait. Ma femme ! » fit-il encore...

L'officier des lanciers rouges salua, la main au front. Il parut à Herbert qu'il regardait beaucoup Siska ; cependant, il s'éloigna après avoir serré la main de M. Yanghini.

« C'est une chance ! s'écriait celui-ci, en se mettant entre sa femme et sa fille, qui avait repris le bras d'Herbert ; le fils de mon pauvre Perilis ! Il y a sept mois qu'il tient garnison ici, je ne l'avais jamais rencontré et voilà ! un jour de foule, où le diable lui-même ne s'y reconnaîtrait pas, il faut que je le retrouve ! Aussi l'ai-je invité à venir dîner dimanche. »

Il parut à M^me^ Yanghini que son mari avait eu tort de ne pas la consulter auparavant.

Le dimanche, Herbert arriva chez Siska longtemps avant l'heure qu'il avait coutume, l'esprit inquiet et le front morose. Jusqu'à l'heure du dîner, qui devait amener M. Perilis, il fut contraint et chercha querelle à Siska. Aussi bien s'était-elle faite très jolie et avait-elle blanchi d'un doigt de poudre ses radieux cheveux blonds.

« Tu es bien belle aujourd'hui, fit-il dans un moment d'humeur.

— Ce qui me dit que je ne l'étais pas hier, répondit-elle ; merci du compliment. »

Digitized by Google

Il alla caresser Moïse, qui s'était placé sur l'appui de la fenêtre. Les yeux mi-clos, la queue autour de son séant et gonflant béatement son cou d'une blancheur d'hermine, le minet se chauffait au soleil. Herbert lui promena la main sur le dos en le flattant d'appellations amicales, lui demandant compte de ses rêveries de chat et s'il avait un chagrin pour bouder comme il faisait. Sous son poil touffu, Herbert sentit soudain une résistance : il regarda et vit que Moïse portait au cou un beau ruban de soie bleue qu'il n'avait pas la veille. « Comment ! toi aussi ? » dit-il en s'écartant.

On frappa, au heurtoir de la porte d'entrée, deux maîtres coups qui retentirent désagréablement dans la poitrine d'Herbert; presque aussitôt, un cliquetis militaire tinta dans le corridor : bruit de sabre et d'éperons, — la porte du salon tourna, — c'était M. Perilis.

Il portait son grand uniforme, la veste rouge serrée à la taille, les brandebourgs tendant parallèlement sur la poitrine leurs fines rayures d'argent, le schapska emplumé et, sur sa figure pâle à petite moustache noire relevée en pointes au-dessus de ses lèvres roses, la flamme de tout ce rouge étincelant qui partait de ses bottes à la hussarde et allait jusqu'au collet de son dolman jeté sur l'épaule. Le schapska sous un bras, le poing sur le pommeau de son sabre, il s'avança vers Siska en lui tendant la main :

« Devant la beauté, nous sommes toujours les vaincus ! » dit-il.

« Qui lui demande de se faire vaincre ? » songea Herbert avec indignation.

L'officier lui adressa un salut peu courtois, que le jeune homme lui rendit bien, par exemple !

M. Yanghini était arrivé à la suite du lancier comme un satellite entraîné dans l'orbite de son soleil, s'illuminant au rouge de l'uniforme, frétillant, rebondissant, s'extasiant.

« Ah ! monsieur Perilis ! le fils de mon vieil Otto ! — En avons-nous fait des fredaines ensemble au régiment ! » Il lui avait pris son dolman, son sabre, son schapska, dont l'officier s'était débarrassé en répétant : « Devant la seule beauté, nous

Digitized by Google

rendons les armes, » souriant d'ailleurs le premier et montrant des dents blanches comme une buffleterie passée fraîchement au tripoli.

« Quelle buse! » pensa Herbert.

Mme Yanghini entra avec la soupe, et l'on se mit à table.

« Ah! madame! » « Oh! mademoiselle! » « Madame... ah! » « Mademoiselle... oh! » « Ha! ha! » « Hi! hi! » « Peste! » « Ah! diable! » c'était tout ce que le lancier savait dire, mais il le disait avec de tels yeux noirs, des cheveux si gentiment frisés, la moustache si élégamment insolente, la poitrine si couverte de galons, que Mme Yanghini elle-même, qu'Herbert sentait contraire à la déplorable condescendance de son mari, avait pour lui des attentions de plus en plus maternelles. Parfois, lorsqu'elle se donnait le temps d'apercevoir entre deux sourires de son brillant commensal le front rembruni d'Herbert, elle lui adressait un clin d'œil, ayant l'air de dire : « Vous êtes de la maison, celui-ci est un étranger, il a droit à plus d'égards, n'est-ce pas? »

M. Yanghini, qui depuis longtemps n'avait eu l'occasion de faire entendre l'histoire de ses duels à de nouvelles oreilles, partait en guerre avec un tapage de canon chargé à mitraille. Tout un martyrologe se déroula. Avec son couteau, il pointait, parait, retombait en garde, se fendait à fond et crevait la peau de ce sacr... « Pardon! »

« Hi! hi! » faisait le lancier.

Pourtant, une fois, il avait bien manqué d'avoir la peau trouée à son tour...

« Manqué heureusement, » interrompit le lancier.

Et c'était grâce... tenez... grâce à un coup qu'il lui enseignerait... une parade merveilleuse.

Herbert, assis à côté de Siska, n'osait la regarder. Il se sentait très petit devant l'insolente fatuité de M. Perilis, et très laid aussi devant tant d'écarlate, avec son habit et son gilet gris de fer. Quant à son esprit, prompt à la riposte et à l'attaque tout autant que l'épée de M. Yanghini, il n'avait pas occasion de le tirer du fourreau : nul ne lui adressait

Digitized by Google

la parole, pas Siska plus qu'un autre, qui ne soufflait mot, comme assourdie par le vertigineux boute-selle que sonnaient dans sa tête les perfections de l'officier des lanciers rouges. Pour s'en remettre un peu, elle proposa, quand on se leva de table, de jouer du clavecin. M. Perilis accepta : il n'en touchait pas, mais chantait, si on voulait bien...

« Oh ! Monsieur, chantez-nous donc quelque chose, » dit Siska presque suppliante, et lui, généreux comme un vainqueur et riant de toutes ses dents blanches, commença d'une voix de coq qui s'éveille :

« Sous le houblon en berceau au-dessus de l'aire... »

Quoi ? c'était la czarda composée par Herbert ?

Siska en commença la ritournelle, tandis que son fiancé, surpris, regardait M. Perilis et le trouvait moins bête.

« Sous le houblon en berceau au-dessus de l'aire, les jeunes filles dansent en faisant sauter sur leur dos les nattes de leurs cheveux. Le soleil, brillant à travers les feuilles, fait scintiller comme l'or les cheveux blonds, met un reflet bleu aux cheveux noirs, rougit les cheveux bruns.

— Les cymbalons tintent sous le marteau des Tziganes. »

« Les cheveux blonds, les cheveux noirs, les cheveux bruns sont également doux aux mains qu'ils effleurent. Un frisson court dans les veines des jeunes gens et les anime comme le fouet anime les chevaux dans la puszta.

— Les cymbalons tintent sous le marteau des Tziganes. »

« Mais, loin de l'aire, est assise une femme dont les cheveux brillent comme l'argent. Bien qu'ils ne soient ni moins beaux ni moins doux que les vôtres, ô jeunes filles, n'allez pas en atours de fête l'engager à vous suivre en lui disant :

— Les cymbalons tintent sous le marteau des Tziganes. »

« Comme elle était assise un jour près du puits de sa maison, songeant à celui qu'elle aimait, un cavalier est accouru et lui a remis un dolman ensanglanté. Ses cheveux ont blanchi tout à coup. Oh ! c'est pour d'autres que la fiancée et pour d'autres que le soldat tombé contre les Turcs, c'est pour d'autres que les cymbalons tintent sous le marteau des Tziganes. »

Digitized by Google

Lorsque le bel officier eut fini de chanter, Herbert s'avança modestement pour recevoir les félicitations qui lui étaient dues, mais tous avaient oublié qu'il était l'auteur de la chanson, et Siska, attendrie, murmurait au lancier : « Oh ! comme vous chantez bien... »

Mme Yanghini fut seule à se souvenir d'Herbert et, venant à lui : « Pourquoi ne l'avez-vous pas chantée vous-même? » dit-elle. « C'est vrai... je croyais... »

M. Perilis, souriant, accoudé sur la caisse du clavecin, recevait les compliments de M. Yanghini : « Il n'y a que vous pour chanter cela. » Herbert, très abattu, n'essaya pas même de réagir. Il se rassit dans un coin du salon et prit Moïse sur ses genoux.

Oh ! Siska, méchante, méchante !...

C'était bien la faute d'Herbert aussi. Pourquoi s'amusait-il à poétiser des olibrius pareils?

Cependant, le lancier poursuivait le cours de ses triomphes, et Siska l'applaudissait du regard et du sourire : « Comme vous chantez bien... comme vous chantez bien ! »

Lui se rengorgeait, poussant avec des yeux blancs les notes tendres, hérissant sa moustache quand il parlait d'un amoureux qui n'était pas lui. Peu à peu, Siska mêla sa voix à celle de l'officier et tous deux oublièrent Herbert, qui berçait sur ses genoux Moïse, dont le ronronnement vague remplissait les silences du clavecin.

Eh oui, Herbert Pollenick ! vous aviez tort de vous occuper de littérature et de musique; ou vous aviez tort d'aimer Siska Yanghini.

Leur dernière entrevue fut cruelle. Herbert ne savait pas qu'il trouverait M. Perilis et, en l'apercevant, il sentit que son cœur bondissait dans sa poitrine. Il se contint pourtant et, après l'avoir salué, il alla prendre Siska par la main. La conduisant ensuite auprès de la fenêtre où sommeillait Moïse : « Adieu, dit-il, je t'aurais bien aimée, tu ne l'as pas voulu... J'ai eu des torts vis-à-vis de toi, je te demande de me les pardonner. »

Digitized by Google

Elle, confuse : « Mais, Herbert, répondit-elle, je t'ai toujours aimé comme un ami...

— Oui, je le sais, je t'en remercie. Tu aurais pu me détester, tu ne l'as pas fait, merci. »

Il caressa d'une main tremblante Moïse endormi et, sur un dernier adieu, s'éloigna lentement. A présent, quand il est forcé de passer devant la petite maison de Siska, s'il voit de loin Moïse faire le gros dos derrière les vitres, comme autrefois, en ayant l'air de l'attendre, il fait semblant de ne pas le connaître.

ALFRED LAVACHERY.

Digitized by Google

HENRI LEYS.

Arriver à l'apogée de la puissance créatrice, produire en pleine santé avec une fécondité plantureuse, donner, suivant l'expression d'atelier, ce qu'on a dans l'âme, et mourir, on ne peut rêver une plus belle fin artistique. Couvrez de fleurs, de palmes et de lauriers le cercueil de ce privilégié, mais retenez vos larmes. Fallût-il à votre misanthropie un sujet de dolentes pensées, apitoyez-vous sur le sort de l'artiste qui se survit. Je ne sais pas de spectacle plus poignant. L'aventure de l'archevêque de Grenade, si plaisamment ébruitée par Gil Blas, son secrétaire, est l'histoire de chaque jour. Ils sont rares, ceux qui ont la vigueur d'âme de Rossini et se condamnent à une stérilité voulue, avant que soit tarie en eux la source d'inspiration. Qu'est-ce que le mythe de Tantale comparé au supplice de ces assoiffés de gloire! La renommée les a abreuvés; ils veulent, d'une main affaiblie, ressaisir encore, toujours, sa coupe enivrante : elle l'emporte au loin, en s'envolant à tire d'ailes.

Leys n'en eût jamais été réduit là, même s'il avait vécu vieux. Son tempérament était d'essence si généreuse, qu'à l'égal du Titien l'âge n'eût pas éteint cette flamme du culte de la nature qui l'embrasait, tout en brillant en lui. Et cependant ne regrettons pas pour Leys qu'il soit mort après avoir achevé les fresques de l'hôtel de ville d'Anvers. Elles consacrent et perpétuent sa gloire.

Qui, dans le pays et à l'étranger, se doute de l'existence de ces fresques? Une minorité. La postérité n'a pas encore

Digitized by Google

commencé pour Leys. Sa ville natale a cru s'acquitter envers cet épigone de nos illustres Flamands par des funérailles pompeuses. Elle a étendu sur sa bière le drap d'or réservé jusque-là à des obsèques royales. Elle a décrété son bronze. Mieux eût valu garder de lui une mémoire plus présente. A l'abri de cette ostentation fastueuse, les habiles, affectant d'avoir payé la dette nationale, ont pu fomenter la conspiration du silence autour d'une œuvre qui rivalise avec les peintures murales des Holbein et des Albert Dürer.

La comparaison n'est pas fortuite. Elle s'impose. Leys, par l'intuition mystérieuse du génie, a été le précurseur du mouvement germanique qui, depuis, s'est accentué et affirmé bien plus encore dans la musique que dans les arts plastiques. Même chez les peuples latins, ce mouvement fait sentir sa loi au point qu'en Italie, Verdi, dans *Aïda*, en France, Ernest Reyer, dans *Sigurd*, se sont visiblement inspirés de Richard Wagner. A Londres, l'opéra allemand partage déjà la vogue de l'opéra italien. Celui-là tuera celui-ci.

Leys n'a jamais vu l'Espagne ni l'Italie. Il a vu l'Allemagne à trois reprises, et ces voyages ont laissé des traces profondes dans son développement. Il s'est ainsi écarté des traditions séculaires de ses devanciers. Nul n'a relevé ce fait, gros pourtant de conséquences. D'un côté, il démontre qu'une logique invincible, une volonté plus forte que la routine, une conscience parfaite ont dominé Leys. De l'autre, il disculpe dans une certaine mesure la cité anversoise.

Balzac a fait, pour « l'esbattement des pantagruélistes et non aultres », ce qu'il considérait comme « son plus difficile chef-d'œuvre », les *Contes drôlatiques colligez ez abbayes de Tourraine*. Combien ce livre d'art a-t-il eu et aura-t-il de lecteurs, et combien la *Comédie humaine*? L'anachronisme d'idiome de ces exubérants écrits grisera une élite raffinée de linguistes. Mais les pantagruélistes ne seront pas les seuls à vouloir lire les romans de Balzac et à les relire.

Ce qui était un hors-d'œuvre, un jeu d'esprit de l'immortel Tourangeau, était, chez l'un de nos auteurs belges qui offre

Digitized by Google

avec Leys bien plus d'affinités encore, comme une nécessité originelle de nature. *La légende d'Uylenspiegel* de Charles De Coster est écrite également dans la langue rabelaisienne. Le Démocrite flamand du XVe siècle ne sert à De Coster que pour magnifier, dans une personnification synthétique, le peuple des Flandres. L'homme au hibou et au miroir devient, sous sa plume, une espèce de Hamlet flamand au rebours. Le voulez-vous connaître? Écoutez.

« Deux enfantelets sont nés, l'un en Espagne, c'est l'infant Philippe, et l'autre en pays de Flandre, c'est le fils de Claes, qui sera plus tard surnommé Ulenspiegel. Philippe deviendra bourreau, ayant été engendré par Charles cinquième, meurtrier de notre pays. Ulenspiegel sera grand docteur en joyeux propos et batifolements de jeunesse, mais il aura le cœur bon, ayant eu pour père Claes, le vaillant manouvrier sachant, en toute braveté, honnêteté et douceur, gagner son pain. Charles empereur et Philippe roi chevaucheront par la vie, faisant le mal par batailles, exactions et autres crimes. Claes, travaillant toute la semaine, vivant suivant droit et loi, et riant au lieu de pleurer en ses durs labeurs, sera le modèle des bons manouvriers de Flandre. Ulenspiegel, toujours jeune, et qui ne mourra point, courra le monde sans se fixer oncques en un lieu. Et il sera manant, noble homme, peintre, sculpteur, le tout ensemble. Et par le monde aussi se promènera, louant choses belles et bonnes et se gaussant de sottises à pleine gueule. Claes est ton courage, noble peuple de Flandre, Soetkin est ta mère vaillante, Ulenspiegel est ton esprit; une mignonne et gente fillette, compagne d'Ulenspiegel et comme lui immortelle, sera ton cœur, et une grosse bedaine, Lamme Goedzak, sera ton estomac. Et en haut se tiendront les mangeurs du peuple, en bas les victimes; en haut, frelons voleurs, en bas, abeilles laborieuses, et dans le ciel saigneront les plaies du Christ. »

Tout comme le livre de Charles De Coster, les tableaux de Leys forment un travail de restitution du passé animée d'un souffle moderne. Même parfum de naïveté, même perfection d'art, même science, même aptitude d'assimilation

Digitized by Google

des procédés primitifs, des vieilles formules et des sentiments de notre siècle. Mais aussi même action limitée : il faut une sorte d'initiation pour goûter toute la saveur de cette fusion merveilleuse.

Avant d'analyser l'artiste, parlons de l'homme et de son milieu. L'un expliquera l'autre.

*
* *

Henri Leys naquit à Anvers, le 18 février 1815.

Son père, né à Hérenthals, mais d'origine anversoise, était venu s'établir dans la cité de l'Escaut. Il exploitait une imprimerie d'images de sainteté qu'on distribuait, dans les écoles, aux élèves les plus méritants des leçons de catéchisme.

Sa mère descendait d'une famille patricienne, très éprouvée à la suite de l'invasion française. Il lui en était resté dans l'âme comme une amertume qui se traduisait en exagérations de ferveur catholique. L'industrie de son mari favorisait sa religiosité, que partageait, du reste, la grande majorité de ses compatriotes.

A cette époque, Anvers avait gardé tout l'aspect et jusqu'aux mœurs du moyen âge. La cité était encaissée dans ses vieux remparts et leurs fossés larges et profonds, comme sous la domination espagnole, dont la citadelle était encore debout, menaçante. En dehors des deux grandes places, se resserrant aux extrémités et s'enflant au milieu, on ne comptait que des rues assez étroites, d'une clarté douteuse. Le jour s'y glissait plutôt qu'il n'y rayonnait ; il s'arrêtait aux encoignures, aux saillies, aux arêtes de ces maisons antiques ; il faisait miroiter les petits carreaux verdâtres enchâssés dans du plomb, dessinant ici les bords des bretèches, là ceux des portiques écussonnés, et éclairant les pignons pointus et dentelés, tandis que l'ombre des auvents envahissait les rues. Vers l'Escaut, un quartier entier avait conservé ses constructions en bois, noircies par le temps, mordues par l'humidité. Elles se découpaient en silhouettes sombres sur le ciel clair. Sans effort d'imagination, on pou-

Digitized by Google

vait encore se croire au XVI^e^ siècle, avant les fureurs des iconoclastes. Pas de coin de rue sans niche, dans chaque niche une vierge, un saint, attifés de dentelles, de robes de brocard, de joyaux, et de chaque côté une lanterne brûlant jour et nuit, qu'entretenaient avec un soin pieux les commères des alentours. Du mouvement et de l'animation, on n'en rencontrait qu'au port. Dans l'intérieur, la vie bourgeoise, très simple, se passait entre les quatre murs de la maison ou dans les églises et chapelles multiples, bondées à tous les offices et peuplées, même le long de la journée, de dévotes accroupies dans les confessionnaux, dont les sculptures en chêne, avec leurs figures d'anges bouffis et leurs guirlandes de fleurs et de fruits, encadraient les pénitentes encapuchonnées, aux traits émaciés et de couleur jaunâtre comme le vieil ivoire.

Mais il n'y avait pas que ces paroissiennes recueillies. Que d'yeux noirs et vifs ! Ne croyez pas qu'elles les détournent ou les baissent. Dédaignant l'artifice de la Galathée des Bucoliques, elles ne se cachent pas pour être mieux aperçues. C'est comme chose due, qu'elles acceptent l'hommage des regards charmés, elles y répondent d'un coup d'œil franc et droit, tout un remercîment. C'est la bonne humeur flamande, échauffée aux ardeurs castillanes. Ce mariage de sentiments et de passions contradictoires est le cachet de toute une race, un type qui a traversé les siècles, un héritage impossible à répudier. Cette originalité piquante, les aïeules l'avaient déjà : elles lançaient ainsi l'œillade sous la faille, arme terrible d'attaque et de défense. Aujourd'hui, la faille a disparu, l'éclair qu'elle couvait est resté.

L'existence se partageait entre le foyer et l'église. L'opulence se traduisait de préférence par des collections de tableaux. On en comptait par centaines, à Anvers. C'était l'orgueil des familles patriciennes. Le riche Anversois ne croyait pouvoir honorer mieux la cité de Rubens. Le dernier ouvrier du port ne disait pas autrement que : « Notre Rubens. » Le dimanche et les jours de fête, c'était à qui se rendrait à la cathédrale pour revoir et admirer l'*Élévation*

Digitized by Google

et la *Descente de Croix*. L'une et l'autre comptent parmi les pages sublimes du peintre de tous les peintres. L'ombre flottante, contre laquelle luttent en vain les rayons tamisés par les vitraux du temple gothique, la fraîcheur pleine de frissonnements qui règne sous les voûtes de cette vaste nef, les nuages d'encens capiteux, les chants de l'orgue, qui tantôt tonnent, roulent et se répercutent en sonorités prolongées, tantôt s'éteignent en plaintifs soupirs, pour éclater de nouveau et se répandre en fanfares de triomphe, le murmure étouffé des prières, tout cet ensemble d'influences extérieures s'empare de l'âme comme à son insu et crée le véritable milieu pour s'abîmer dans la contemplation du drame du Golgotha.

Ces réminiscences de l'Anvers d'autrefois, qui tranche si fortement sur notre métropole commerciale et maritime actuelle, ne sont pas oiseuses. On ne peut apprécier Rembrandt, dans sa toute-puissance coloriste, sans connaître la Hollande et surtout Amsterdam, où la brique rouge de la plupart des constructions double, par ses reflets ardents, la lumière solaire et lui donne une intensité que le magicien néerlandais a eu le génie de fixer sur la toile comme s'il peignait avec de l'or liquide. De même, il faut rappeler l'Anvers de Leys enfant pour expliquer son amour des vieilles demeures, aux escaliers en spirales, avec leurs colonnes torses, aux paliers dallés et carrelés de marbre noir et blanc, aux longs corridors au bout desquels une fenêtre répand la clarté.

Mais j'anticipe. Avant que Leys eût pu inventer lui-même des images, au lieu de les voir imprimer, il dut recourir à la ruse. Sa mère voulait faire de lui un prêtre. Déjà l'on parlait de l'envoyer au séminaire, quand il fit une chute et se blessa au genou. Force fut de le garder au logis. Au lieu de repasser son Lhomond, il dessinait sans se lasser. Les semaines s'écoulaient, et le genou ne guérissait pas! Le docteur y perdait son latin. On finit par avoir le mot de l'énigme. Pour ne pas devoir reprendre ses études, elles lui étaient antipathiques à cause du but, le jeune Hendrik

Digitized by Google

entretenait la blessure, en arrachant la croûte : il n'avait pas douze ans accomplis. Devant l'insistance d'une vocation aussi prononcée, les parents capitulèrent. Un événement de famille y eut sa part, le mariage de la fille aînée avec Ferdinand De Braekeleer, peintre en renom. Celui-ci devint le maître de Leys, qui ne fit que traverser l'académie, dirigée à cette époque par Van Brée.

Mais le vrai, l'unique maître de Leys, ce furent Anvers et ses richesses artistiques. Il fouillait les coins et recoins de la ville. Des heures durant, il suivait le va-et-vient de la rue, observant les physionomies des citadins et des campagnards, les allures variées des types exotiques qui débarquaient des navires.

Il y avait dans l'air un bouillonnement. De grands faits se préparaient. Le souffle de la révolution de 1830 agitait les esprits. Des enfants il fit des hommes. Sous les dehors froids d'une nature de Flamand placide, Leys sentait sourdre en lui des passions patriotiques. Il ne rêvait qu'action. Ses compositions représentaient de préférence des scènes militaires, d'abord pacifiques, puis, à mesure que s'engageait le mouvement révolutionnaire, il ne retrace plus que combats et batailles. On possède encore de lui un dessin de l'incendie de l'entrepôt et de la prise de la citadelle.

Nul n'ignore quelle influence l'art exerça sur l'explosion des revendications nationales. La Belgique n'avait pas brisé les liens dont l'avait enchaînée le congrès de Vienne, que déjà Wappers avait fait son pronunciamento pictural, en relevant le drapeau flamand de Rubens contre l'envahissement de l'école française de David. Leys, qui aimait à se frayer sa voie, remit en honneur les Van Ostade, les Pieter De Hoogh et les Rembrandt. A la fois résurrectionniste et romantique, il mêlait déjà le passé au présent, il brossait avec entrain des pillages, des mises à sac, des embuscades de soudards. Sa première grande toile, qui d'emblée le hissa au pinacle, fut le *Massacre des échevins de Louvain*. Elle date de 1836. Elle fait partie de la galerie de M. Rau, à Bruxelles. Notre musée royal possède un tableau de cette manière, intitulé

Digitized by Google

Riche et pauvre. Coloris et dessin trahissent l'élève de De Braekeleer. Mais à l'aiglon poussent bientôt les ailes.

Une deuxième manière accuse l'effort d'une tendance d'émancipation. La *Noce flamande*, que l'on voit au musée d'Anvers, marque cette étape. Le coloriste s'affirme, et à sa suite le Leys personnel. Le sujet n'est que prétexte à couleur et à effet. Cependant les anciens Néerlandais conservent leur empire, et c'est ce qui sauva l'artiste du courant qui emporta le menu fretin des peintres contemporains. Ces maîtres lui révélaient le secret de leur facture prestigieuse, lui enseignaient la délicatesse et la fermeté de la touche, sa variété appropriée à la matérialité des objets, le préservaient de cette décevante facilité du pinceau, patrimoine et ruine à la fois de l'école anversoise ; ils l'initiaient enfin aux enchantements du clair-obscur, dont il tira grand parti dans les tableaux si goûtés de cette phase, qui avaient généralement pour théâtre des cours aux murs couverts de vignes grimpantes et de lierres, telles que la maison Plantin nous en a conservé un beau spécimen. Maniant à son gré brosse et palette, — une série de petits panneaux, au millésime de 1844, très caressés et d'une grande finesse de tons, en témoignent, — Leys en était au moment critique de sa carrière. Praticien admirable, il s'agissait de dégager sa personnalité du réseau des traditions importées de l'étranger, de se défendre des séductions de la mode et de ressusciter l'art primitif flamand, idéal entrevu par lui d'une manière encore vague à cette heure.

Une commande du gouvernement, en 1845, pour le musée de Bruxelles, faillit le replonger dans le romantisme dont il s'était dépêtré. Selon la coutume invétérée, on lui avait demandé un sujet historique. Il avait choisi la *Furie espagnole*. Il ébaucha la toile, mais pour la délaisser aussitôt et y substituer un des rares joyaux de notre musée moderne, la *Restauration du culte à Notre-Dame, après le siège d'Anvers en* 1556.

C'est une œuvre de transition. Elle a des échappées sur son art futur, à côté d'une étourdissante virtuosité dans le

Digitized by Google

rendu de l'immense vaisseau de la cathédrale, avec ses hautes fenêtres en ogives, à travers les vitraux desquelles le soleil illumine de ses feux en projections poussiéreuses la foule bigarrée des fidèles, massés contre la balustrade du chœur, où se tiennent gravement assises ou debout les autorités de la ville. Toute l'assistance prête l'oreille au sermon qu'un vieux prédicateur ratatiné, à figure de fouine, coiffé d'une calotte noire, et en surplis blanc, débite, du haut de la chaire, sur les horreurs de l'hérésie. La scène est taillée en pleine réalité. L'instantanéité photographique ne l'aurait pas surprise avec une plus méticuleuse fidélité. Leys avait en haine tout ce qui frisait la convention et les recherches de l'arrangement. Au lieu de capter l'attention par des mouvements théâtrals, toujours faux, sobre de gestes qui ne servent que sur les planches, il s'appliquait à individualiser ses personnages. A les voir, on croit deviner ce qui les émeut, ce qu'ils pensent, et l'on s'y associe. L'art prétendrait en vain à plus beau triomphe. Une jeune fille, au premier plan, assise à côté de sa mère, et à laquelle un vieillard, au visage ravagé et soucieux, engoncé dans une sombre houppelande, fait vis-à-vis, a un attrait irrésistible par l'intimité de la pose, pleine d'abandon, et par l'expression de la physionomie.

Dans son *Luther chantant devant une porte d'Eisenach*, on distingue également une jeune fille, d'un charme délicieux. Elle écoute de toute son âme. Cette rare faculté d'individualisation, inconnue aux primitifs et qui n'exclut pas la naïveté à laquelle Leys atteint maintes fois, rachète l'archaïsme de sa dernière manière. Grâce à elle, on s'accommode plus aisément de son défaut sensible, la raideur, les duretés, les contours noirs, les manques d'air et de perspective, caractères endémiques des gothiques.

Toutefois, avant sa suprême évolution, Leys livre un dernier combat contre lui-même. Les fureurs de la couleur reprennent un moment le dessus. Elles le poussent aux tonalités outrées. Il est vrai qu'il s'agit de couleur locale. Son sujet, l'*Atelier de Rembrandt*, l'y convie. Il cède davantage encore à la coloration rembranesque dans la *Fête donnée à Rubens*, toile de la galerie anversoise.

Digitized by Google

Leys a conscience du danger. Il s'arrache violemment à ses emportements de palette. Il fait son premier voyage en Allemagne. C'était en 1852.

Il commence par visiter Aix-la-Chapelle, Cologne, Nuremberg et Prague.

Le *Triomphe de Maximilien I^er^*, peinture murale qui orne la grande salle de l'hôtel de ville de Nuremberg et qui eût suffi à immortaliser Albert Durer, empoigne vivement notre voyageur. Ce cortège allégorique, dans son intarissable variété de formes, agit sur lui comme une révélation. Il lui dévoile les ressources imprévues de la fresque. C'est en face de ce chef-d'œuvre, dont l'ami de Dürer, Wilibald Pirkheimer, a publié le commentaire, enrichi de dessins gravés par le peintre lui-même, — on vient de les rééditer en Allemagne, — que Leys conçoit le projet de doter sa ville natale d'une création analogue.

A Prague, ce furent surtout la synagogue et le cimetière juif, dont l'origine remonte à la nuit des temps, qui l'accaparent. Il finit par prendre la palette et fait une série d'études, qui lui servirent plus tard pour plusieurs tableaux.

Si Leys ne laissa pas de journal de cette première exploration, comme le fit Albert Durer de son excursion dans les Pays-Bas en 1520-1521, il notait cependant, en coups de crayon pittoresques (le coloriste se trahit dans les simples traits), tantôt des détails d'architecture gothe, tantôt l'un ou l'autre groupe de quelque panneau antique. Tout récemment j'ai feuilleté ses cahiers, confidents du travail intime qui s'opérait chez Leys. Les modernes allemands l'avaient laissé froid. C'est, en effet, un art pictural littéraire, un éclectisme artistique, un mariage bizarre de toutes les écoles. Même les célèbres fresques de Rethel, dans le mausolée de Charlemagne à l'hôtel de ville d'Aix-la-Chapelle, ne l'émurent pas. Il avait, en revanche, salué, avec une indicible joie et un frémissement de tout son être, Albert Dürer, Lucas Cranach le Jeune, Hans Holbein. Il découvrait ses aïeux. Ils sortent de la même souche que nos Van Eyck, nos Quentin Metzys, nos Memling, qui puisent aux entrailles de leur époque et en eux-

Digitized by Google

mêmes un art prime-sautier, naïf et profond à la fois, qui ne dérivait d'aucun autre et devait d'autant moins aux Grecs et aux Romains qu'il était aux antipodes de l'idée hellénique et latine. Là où Athènes et Rome visaient principalement un idéal de beauté physique, les primitifs flamands et germains ne se préoccupaient que du beau moral.

Leys ne doute plus. Sa voie est tracée. Tout alliage est désormais rejeté, toute rechute évitée. Son émulation ne s'échauffe plus qu'au contact des primitifs. Par son *Marchand de bibles Van Liesveld,* il entre dans sa troisième et dernière incarnation. Le coloriste fulgurant s'est assagi. Il compte moins sur l'intensité des tons que sur leur finesse et leur fluidité. Il trouve des gris aux gammes infinies. Jamais il n'a autant produit ni avec plus de félicité. Les toiles se succèdent sur son chevalet. De cette période fortunée datent le *Noël en Flandre,* les *Femmes catholiques* (collection Van Praet), la *Lecture d'Érasme* (collection Goethals), la *Promenade de Faust et Wagner* (cabinet du Roi), le *Trentain de Berthal de Haze* (musée de Bruxelles).

Dans sa jeunesse, Leys avait dévoré Walter Scott. A l'âge de maturité, de vieilles chroniques et toutes les publications qui se rattachaient aux XV^e^ et XVI^e^ siècles l'intéressent le plus. Le *Faust* de Gœthe était son livre de chevet. Un Leys inconnu voit le jour : le penseur qui, à force de se nourrir du passé, s'est identifié avec lui au point qu'il le représente avec les sentiments des contemporains, tout en le jugeant en citoyen belge. Son jugement a le lumineux discernement, la pénétration subtile et la savante réserve des vieux diplomates flamands, tant redoutés jadis. Il descend vraiment de cette race affinée.

Leys avait sa façon de comprendre la peinture d'histoire. Ni de près, ni de loin, elle ne ressemble à celle de Gustave Wappers, de Nicaise De Keyser, de Louis Gallait, de Paul Delaroche. Il néglige l'épisode, il le dédaigne. Son procédé rappelle le genre de Michelet, qui, dans les récits pathétiques d'émotion subjective de l'*Histoire de France*, évoque, fait parler, agir, les générations depuis longtemps ensevelies,

Digitized by Google

comme s'il en avait fait partie. « Je regardais, dit Michelet en achevant la préface de 1847 de son *Histoire de la Révolution française*, je regardais, j'étais ailleurs... J'étais au pied de la Bastille, je prenais la forteresse, j'arborais sur les tours l'immortel drapeau. »

Qu'est-ce, par exemple, que l'*Érasme lisant au jeune Charles-Quint un discours sur l'éducation du prince ?* Une page arrachée à quelque splendide missel du XV^e^ siècle. Environné de prêtres en aube blanche et d'enfants de chœur, Érasme est debout derrière un prie-Dieu. Masque jauni par les veilles de l'érudit, tête pleine de finesse sceptique, d'insinuante raillerie, Leys le connaît. C'est bien l'homme qui détesta la vérité séditieuse et persifla ses contemporains par l'éloge de la folie. En face de lui sont assis, côte à côte, Marguerite d'Autriche et un enfant à l'air malingre, distrait. Tel fut, en effet, le puissant empereur dans sa première jeunesse. Dans le fond, séparés par une cloison, des courtisans et d'autres auditeurs. La scène porte le cachet des tristesses monacales.

Dans le *Conventicule de l'Allée du Pélican*, antérieur à l'*Érasme*, il y a une réminiscence du Leys d'autrefois. Un de ces effets de lumière, qu'il aimait, échauffe le fond. Nous sommes dans l'atelier d'un tourneur. Des calvinistes, bourgeois et artisans, y confèrent. Parmi eux, un jeune noble, Marc de Lannoy. Ils commentent l'Écriture. Quelle heureuse diversité dans l'expression des visages ! Le fanatisme ergoteur de l'un, l'impassibilité d'un autre, la curiosité des femmes, la méditation de ceux-ci, la foi et la simplicité de ceux-là, l'insouciance narquoise du noble, amené peut-être par le piquant du fruit défendu plutôt que par les convictions religieuses, tous ces éléments opposés sont rassemblés avec une rare intelligence. Au nombre des jeunes femmes qui suivent la controverse, on remarque une fille rousse qu'on aurait volontiers sauvée du fagot des dominicains.

La publication de l'*Édit de Charles-Quint*, qui dota, en 1550, les Pays-Bas des suavités de l'Inquisition, clôture brillamment la trilogie historique. Sur une des places publi-

Digitized by Google

ques d'Anvers, devant l'échoppe d'un vendeur de ces livres hérétiques si âprement pourchassés, un greffier, aux joues blêmes et pendantes, donne lecture du placard. Le facies malsain de ce porte-plume du Saint-Office est une trouvaille. Non moins typiques sont les têtes bronzées des soldats de l'escorte. L'un d'eux surtout, à la barbe rousse, taillée en pointe, est un de ces bandits sanguinaires qui, plus tard, mettront la Belgique à feu et à sang. A l'avant-plan, vers la gauche du spectateur, est assis comme affaissé sur lui-même, le menton dans une main, un vieillard coiffé d'une barrette et enveloppé d'un manteau gris bleu. Cette immobilité, ce regard fixe personnifient la douleur du citoyen qui a connu des jours meilleurs. Derrière lui, deux hommes dans la vigueur de l'âge. Ils viennent d'acheter quelques livres à l'index. Un serrement de main furtif est échangé. Que leur fait la menace du supplice? Martyrs ou gueux, victimes ou vengeurs, l'étranger ne les domptera pas. De l'autre côté se presse, sous les auvents de la halle, une foule composée de gens de toute condition et de tout âge. Elle est troublée, mais elle écoute en silence. Les femmes mêmes compriment leur épouvante. Elles cherchent à calmer leurs enfants. L'espionnage et la délation, aussitôt suivies de la confiscation et de la mort, vont souiller bientôt le foyer domestique. Chacun l'entend, s'en effraye. Malheur à qui se trahira ! Aussi, pas un mouvement, pas un geste, aucun tumulte. Une stupeur morne refoule les larmes, prêtes à jaillir, étouffe dans la gorge les paroles.

L'émotion est tout intérieure là. Elle est autrement pénétrante encore dans son tableau *le Trentain de Berthal de Haze*. En ce sujet suggestif, tout d'invention, Leys atteint souverainement le grand art historique. Il y fait vibrer avec une mâle sobriété les cordes de l'éternel humain. Un mois s'est passé depuis la mort du chef de la famille, du chevalier sans peur et sans reproche, dont le baudrier et les armes ne serviront plus désormais qu'à être suspendus en *ex-voto* dans la chapelle où il repose pour toujours. Sa femme, ses enfants, ses proches sont inconsolés. Sans même apercevoir

Digitized by Google

de la veuve la figure cachée par la guimpe et inclinée sur le prie-Dieu, on compatit à la douleur qui plie et secoue ce corps frêle et ondoyant. L'affliction des autres parents, debout dans une attitude de morne recueillement, contraste avec les faces patibulaires des chantres nasillant leurs litanies, machinalement, pleins d'indifférence pour tant de navrants regrets.

Conception, exécution, couleur (celle-ci d'un émail à faire pâlir les plus beaux gothiques) font de cette toile le chef-d'œuvre du genre. Elle figura à l'Exposition universelle de 1855, à Paris, en même temps que *le Nouvel an en Flandre*. C'est la première qui fut la plus unanimement applaudie. Elle porta Leys à l'empyrée artistique. Meissonnier, peu expansif cependant, alla au-devant du maître anversois, il l'embrassa *coram populo*, tant il était enthousiaste du renouveau de cet art.

Leys s'était mis hors concours. Ses confrères français protestèrent à l'envi. Ils lui décernèrent la grande médaille d'honneur.

Son retour fut un triomphe. Léopold Ier créa baron celui que Paris avait salué prince de la peinture. Sa ville natale le couronna. Comme jadis Pétrarque au Capitole, Leys reçut, à l'hôtel de ville d'Anvers, dans une prestigieuse cérémonie publique, des mains du bourgmestre Loos, la couronne lauréale. A peine la lui avait-on mise sur la tête, il la retira aussitôt, disant qu'il ne l'acceptait qu'au nom de toute l'école belge. « Je voudrais l'effeuiller, ajouta-t-il, pour donner à chacun la part qui lui revient. »

Acclamé, exalté, il ne changea ni d'allures, ni de manière d'être. Ses toiles se couvrirent d'or, au plus grand profit du banquier Couteaux, avec qui il avait passé un traité pour ne pas devoir s'aboucher lui-même avec les amateurs. Loin de s'endormir sur ses lauriers, il s'acharna de plus en plus aux études, rêvant une sincérité plus haute, une forme plus parfaite, une expression plus épurée pour sa pensée.

Marié depuis le 11 mai 1841, père de trois enfants, un fils et deux filles, Leys, la journée terminée à l'atelier, se délas-

Digitized by Google

sait, le soir, à son foyer, dont le caractère un peu renfermé et recueilli s'égayait alors par la présence de quelques amis et d'élèves, parmi lesquels deux, Henri De Braekeleer, son neveu, fils de son maître, et Alma-Tadema, jouissent aujourd'hui d'une réputation européenne. Les uns faisaient de la musique, d'autres traçaient des croquis tout en causant. Leys écoutait et regardait faire. Il parlait peu.

Il avait grisonné de bonne heure. Le portrait qu'il a peint de lui-même à l'âge de cinquante et un ans pourrait être pris, sans les favoris et la barbiche déjà toute blanche, pour la tête d'un donateur telle que Van Orley en portrayait sur les volets de ses triptyques.

De grandeur moyenne, trapu, assez corpulent, Leys était bien un type flamand. Le masque, charnu et immobile, ne s'animait que par le regard, en même temps fin et profond.

Il n'avait pas de position officielle à l'Académie. Toute l'école anversoise, jusqu'au paysage et à la nature morte, subissait cependant l'ascendant de son art, qu'il savait lui-même trop personnel pour qu'il pût se prêter à un enseignement général. Cet art était plus aisé à pasticher qu'à pratiquer. On peut les compter, ceux qui ont réussi à marcher sur ses brisées. Ce qui leur manque, c'est la conviction innée, la seconde vue rétrospective, la faculté étonnante de se mettre dans la peau du passé. Chez Leys, le passé se confondait avec le présent : c'était leur double atmosphère qui l'environnait. Cela vous frappait déjà dans sa demeure, rue de Hoboken. On le sentait bien plus encore dans l'hôtel qu'il s'était fait construire, d'après ses plans, rue Van Orley (aujourd'hui rue Leys). L'inauguration de cet hôtel fut l'occasion de réjouissances publiques en l'honneur du maître. Toute la ville y participa. Dans le monde artistique, il n'y eut qu'un cri de surprise et d'admiration à la vue des fresques dont Leys avait décoré sa salle à manger gothique, de plain pied avec une serre qui conduit à l'atelier par une petite chambre servant de bibliothèque.

Commencées en 1858, terminées seulement en 1860, — dans l'intervalle, le maître fit encore une excursion à Nurem-

Digitized by Google

berg, — ces fresques représentent la vie au moyen âge. C'est l'œuvre souriante du maître. La principale fresque fait d'abord songer à la promenade de Faust et de Wagner. Le véritable sujet, c'est la fête de Saint-Jean l'Évangéliste. D'après les idées répandues en Flandre, ce disciple favori de Jésus est le saint de l'amour et de l'espérance. Toutes les traditions qui se rapportent à lui sont radieuses. Il assure le bonheur de ceux qui croient en lui, il enrichit les bons fermiers, il leur accorde de beaux enfants, il bénit tout ce qu'ils entreprennent le jour de son anniversaire. Aussi les premières neiges qui couvrent la terre dans cette peinture murale, loin d'amortir l'allégresse des vieillards et des enfants, des nobles et des vilains, des époux et des fiancés qui s'en vont le long des remparts, vers les champs, fêtant la Saint-Jean, leur donnent plus d'éclat. C'est un rayon de soleil fugitif dans l'existence si uniformément terne de cette époque. Il rapproche les distances, il confond dans des transports communs toutes les classes. Jamais Leys n'a été mieux inspiré que dans cette page étincelante de robuste poésie, pleine d'élan et d'impressionnante vérité. S'était-il dit que le bonheur embellit? Le fait est que deux ou trois figures sont d'une beauté et d'une grâce presque raphaélesques.

Les autres parties de cette ingénieuse reconstitution de ce qui fut jadis, l'arrivée des invités à l'entrée du château fort, où ils sont accueillis au son des trompettes, la famille bourgeoise qui sonne à la porte de l'amphitryon, la réception dans la chambre d'honneur où Leys figure en personne avec sa femme et ses enfants, les apprêts du repas enfin, tout raconte avec une éloquente familiarité et un imprévu de détails amusant le côté intime du moyen âge.

La tonalité de ces fresques est discrète. Leys y essaye visiblement ses forces. Il tâte le terrain, il se convainc que, si la peinture murale exige une plus grande largeur de formes, elle ne bride nullement le coloriste comme pourraient le faire croire les fresques modernes des Allemands les plus renommés, de Maurice Schwindt, de Cornelius et de Kaulbach. Après un dernier voyage à Hanovre, à Brunswick et à Lu-

Digitized by Google

beck, il n'hésite plus et il aborde sa grande œuvre, son chant du cygne.

Le conseil communal d'Anvers avait fait reconstruire, sur les indications du maître, une salle de l'hôtel de ville. Les panneaux principaux étaient encadrés, comme il l'avait demandé, d'une cheminée colossale en bois sculpté, avec un bas-relief, en cuivre doré, dont il avait fourni le dessin ; elle fait face à trois fenêtres gothiques qui donnent sur la place. Des revêtements de marbre rouge, rehaussé de cuivre, complètent cet arrangement.

Leys s'enferme six années durant (de 1863 à 1869) dans cette salle. Personne n'y pénètre. Vainement tel échevin frappe-t-il à la porte : elle ne s'entrebâille même pas. Seul, il s'absorbe dans son projet d'élever un monument « plus durable que l'airain », *ære perennius*, non pas à quelque roi ou empereur, comme celui d'Albert Dürer, mais aux franchises communales, prix de longs et de sanglants efforts, et qui forment aujourd'hui encore les assises inébranlables de l'indépendance locale et de la liberté politique.

Impossible de mieux choisir les sujets. Chacune des plus précieuses franchises est mise en relief avec le discernement d'un historien. Comment synthétiser d'une façon plus plastique la *Joyeuse Entrée*, par exemple, que par celle de l'archiduc Charles accompagné de ses deux sœurs, Léonore et Marie, reines de France et de Hongrie, et de sa tante Marguerite, gouvernante des Pays-Bas? Le fait se passa en 1514, à Berchem. Avant de pénétrer dans la ville, l'archiduc jura entre les mains de Jean Van de Werff de respecter les immunités d'Anvers.

Le regard, attiré tout d'abord par le héraut d'armes et un groupe de moines au pied de l'estrade improvisée, la gravit degrés par degrés pour rester attaché à la scène, baignée d'un clair-obscur mystique, où l'archiduc, la main étendue sur le crucifix de l'autel, prononce le serment qu'à l'instar de tant d'autres de ses devanciers il violera ignominieusement. Celui qui atteste ainsi Dieu et les saints prendra bientôt le nom de Charles-Quint, il allumera les bûchers de

Digitized by Google

Saint-Dominique sur le sol flamand jusque-là vierge d'auto-dafés.

En face de cette première composition, en hauteur, au cachet hiératique et d'un velouté de ton à la Van Eyck, la gouvernante des Pays-Bas, Marguerite de Parme, remet, au milieu des troubles religieux, les clés de la ville au premier magistrat d'Anvers, sanctionnant ainsi la disposition de la charte qui confère au chef de la commune le droit d'exercer la police et de maintenir l'ordre.

A cause de sa nature toute symbolique, cette action laisse plus froid.

Quelle plénitude de vie et de mouvement, en revanche, dans les deux grandes fresques de chaque côté de la cheminée! Ici c'est la famille Baptista Pallaviccini, native de Gênes, toute une tribu, hommes et femmes,— et quelles femmes! — qui demande et obtient au *Vierschaer* le droit de bourgeoisie devant le président du tribunal assisté de quatre échevins et de l'huissier à courte-verge. Là c'est le bourgmestre Lancelot Van Urselt qui harangue les gildes pour repousser l'attaque que projeta contre la ville en 1542 le Gueldrois Martin Van Rossom.

Outre les quatre panneaux, la décoration de la salle est complétée par les portraits en pied des douze souverains auxquels l'ancien Anvers devait ses principaux privilèges. Une seule de ces figures, celle de Godefroid de Bouillon, est restée inachevée. La mort est venue arrêter la main du maître qui, à lui seul, a peint toute la salle et jusqu'aux cartouches du plafond avec les armoiries des corps de métiers.

Lorsque, à l'occasion du trois-centième anniversaire de Rubens, en août 1877, les artistes étrangers, accompagnés de leurs confrères belges, se rendirent, dans la soirée, à l'hôtel de ville pour être reçus officiellement par les autorités anversoises et qu'ils pénétrèrent dans la salle Leys éclairée *à giorno*, la vue de ces fresques arracha un cri d'admiration universelle à cette assemblée qui comptait les plus illustres représentants de l'art contemporain. L'éblouissement fut tel, que beaucoup crurent un moment à des tableaux vivants.

Digitized by Google

*
* *

Quinze années se sont écoulées depuis la mort du maître anversois. De sa famille, naguère si heureuse dans son union, il ne reste plus que le fils, le baron Julien Leys, et la fille la plus jeune, mariée à Anvers. Ils ont conservé scrupuleusement la demeure du père, telle qu'elle était de son vivant. Rien n'y a été changé. En revoyant l'atelier, j'y ai retrouvé jusqu'aux adresses des modèles inscrites au mur à la craie blanche, et sur le chevalet la dernière toile que le maître m'avait fait voir avant de me conduire à l'hôtel de ville, où il achevait ses fresques.

Cette piété filiale si fidèle, si attendrie, m'a rappelé que l'amitié, elle aussi, avait une tâche à remplir, — et j'ai écrit l'étude qu'on vient de lire.

MAX SULZBERGER.

Digitized by Google

LA PÊCHE AU SAUMON.

En l'an de grâce 1388, naquit haute et puissante dame Julyana Berners, ou Burnes, ou Barnes, — les historiens ne sont pas d'accord sur l'orthographe du nom, — fille de sir James Berners, l'un des nombreux favoris de Richard II, le dernier des Plantagenets. L'année même de sa naissance, son père, déclaré « mauvais conseiller du roi et ennemi de la chose publique », eut la tête tranchée. L'orpheline, à qui l'on donna une éducation fort soignée pour l'époque, fut plus tard aussi célèbre par son extrême beauté que par sa grande sagesse; elle aurait pu briller à la cour, elle préféra le cloître et s'enferma de bonne heure dans le monastère de Sopewell, près de Saint-Albans. Devenue bientôt la prieure, à quoi pensez-vous qu'elle occupait ses loisirs ? A composer des biographies de saints? A enluminer des missels? A faire du sucre de pommes ou à distiller des liqueurs? Point; elle écrivit des livres sur la fauconnerie et la chasse à courre et, de plus, le premier traité de pêche imprimé en langue anglaise [1].

Au XV^e^ siècle, les abbesses, on le sait, n'étaient pas entièrement sevrées des plaisirs et des occupations du monde; leurs droits seigneuriaux s'exerçaient sur des propriétés considérables, elles s'adonnaient volontiers à la fauconnerie et à la vénerie, mais une prieure écrire des traités de sport! le fait

[1] Nous n'ignorons pas qu'il existe parmi les manuscrits du Cottonian *library* actuellement au British Museum un traité de pêche, *le Colloque du saxon Ælfric* datant du X^e^ siècle. Ce manuscrit est une transcription d'un autre plus ancien et qui est perdu.

Digitized by Google

est curieux, et probablement unique. Ajoutons cependant que la bonne Julyana ne perd aucune occasion de saupoudrer son livre — fort pratique — de sentiments pieux : ainsi elle vous invite « à ne pas user du plaisir de la pêche par convoitise ou pour augmenter ou économiser vos deniers, mais principalement pour votre distraction, pour l'avantage de votre santé et surtout pour le bien de votre âme, car, quand vous vous en irez à la pêche, vous ne désirerez pas la société des autres qui nuirait à votre succès, ce qui fait que vous pourrez servir Dieu en disant affectueusement vos prières habituelles et, ainsi faisant, vous éviterez et guérirez bien de vices ».

Le manuel de la digne abbesse fut imprimé par Wynken de Worde en 1496. Un siècle et demi plus tard, Izaak Walton, bonnetier de Londres, écrivit un traité sur la pêche qui est tout bonnement un chef-d'œuvre de grâce et de poésie, une pastorale délicieuse qui a rang parmi les ouvrages classiques de la langue anglaise. Le poète Lamb en conseillait en ces termes la lecture à son ami Coleidge : « Le livre d'Izaak Walton respire l'innocence, la pureté et la simplicité de cœur. Çà et là, il contient des vers d'élite, et sa lecture apaise la colère et les humeurs discordantes. Faites-moi le plaisir de le lire. » Un collaborateur de l'*Edinburgh Review* disait dernièrement que ce serait aussi difficile de faire taire le rossignol, ou d'enlever au chèvrefeuille son parfum que de déprécier la simple beauté de l'œuvre de Walton. Ce bon bourgeois de la Cité, après avoir vendu des chaussettes et des bonnets de coton jusqu'à l'âge de quarante ans, se retira à la campagne, où il vécut encore une cinquantaine d'années, occupant ses loisirs à pêcher à la ligne et à écrire plusieurs ouvrages, parmi lesquels *Le complet pêcheur à la ligne ou Récréation de l'homme contemplatif* tient le premier rang. C'est un dialogue entre *Viscator*, *Venator* et *Anceps ;* le pêcheur explique son art et prouve, bien entendu, au chasseur et à l'oiseleur qu'il est bien supérieur aux leurs et que rien n'égale le bonheur de celui qui s'y livre.

Depuis Izaak Walton, on a publié en Angleterre plus de deux mille ouvrages traitant de la pêche à la ligne flottante

Digitized by Google

et trois poètes, Gay, Thomson et Somerville ont chanté les délices de ce sport innocent. Il y a là toute une littérature, dont les amateurs font collections. Aussi certains libraires se vouent-ils spécialement à la partie, et la liste des ouvrages parus forme plusieurs gros catalogues.

D'après le dernier, la *Bibliotheca Pescatoria* de MM. Satchel et Westwood, il y a eu 3,158 éditions et réimpressions de 2,148 ouvrages distincts sur la pêche à la ligne, le livre d'Izaak Walton comptant à lui seul 90 éditions.

La plus belle collection existante est celle de M. Denison, pêcheur émérite et amateur, qui ne recule devant aucun sacrifice pour se procurer un livre rare; sa bibliothèque contient 1,685 éditions et 3,000 tomes; il l'a enrichie dernièrement en payant 450 livres sterling l'un des deux seuls exemplaires du livre de Julyana Berners qui aient été offerts aux enchères depuis le commencement du siècle; l'autre copie fut achetée l'an dernier par M. Quaritch, au prix de 600 guinées.

Nous pensons être au-dessus de la vérité en estimant à une vingtaine les traités de la pêche à la ligne qui ont paru en langue française. Malgré ce nombre restreint, ce n'est nullement notre intention de l'augmenter en offrant à nos lecteurs, dans ces quelques pages, un nouveau manuel du parfait pêcheur.

Le goût de la pêche ne possède qu'une faible partie du genre humain, et les profanes, dont se compose sans doute la grande majorité des lecteurs de la *Revue*, trouveraient un mince intérêt à être éclairés sur les moyens les plus efficaces de prendre un brochet ou une truite. Par la force de l'exemple et grâce à des circonstances favorables, on peut devenir chasseur, mais on est né pêcheur. Comment expliquer autrement ce goût, cette passion de la pêche, qui se développe dans les circonstances les plus défavorables et persiste malgré un succès presque nul. Voyez, sur les quais de n'importe quelle ville dotée d'un cours d'eau, cette rangée de monomanes qui passent des heures à allécher l'ablette ou le goujon; examinez vers le soir leurs filets et leurs paniers :

Digitized by Google

la plupart du temps, vous n'y trouverez que des vers et des asticots, reliquat des amorces dont ils ont fait ample provision dans le fol espoir de tenter le poisson blanc. De ce dernier, peu ou point, mais nos hommes, qu'aucune mauvaise chance ne décourage, reviennent journellement à la même place, étant de l'avis d'Alphonse Karr, qui donne la pêche pour un plaisir même quand on ne prend pas de poissons.

Que d'histoires ne raconte-t-on pas des pêcheurs à la ligne! Salvandy, homme de lettres distingué, académicien et ministre de l'instruction publique sous Louis-Philippe, s'esquivait, dit-on, de grand matin du ministère pour passer quelques heures sous l'arche du pont de la Concorde, à une place où l'ablette mordait et où il n'avait pas de rival. Un jour cependant, grand fut son chagrin en trouvant un autre amateur établi à son poste favori. Le lendemain, il en fut de même et le surlendemain aussi; enfin, le ministre se hasarda à adresser la parole au trouble-fête. Après quelques remarques banales sur les plaisirs de la pêche, il s'enquit des occupations de son ennemi — car le nouveau venu l'était déjà — et le félicita de son heureux sort qui lui permettait de donner tant de loisir à ce charmant passe-temps. « Ah! monsieur, répondit l'autre, mon sort est loin d'être heureux; j'étais recteur de l'Académie de ***, de faux rapports faits au ministre ont causé ma démission et voilà comment j'ai des loisirs forcés. » — « Mais contez-moi donc ça, » reprit Salvandy, « j'ai des amis au ministère, peut-être pourrai-je vous être utile. » L'ex-recteur raconta ses griefs et, le soir même, il reçut une communication de Son Excellence, lui annonçant que son innocence était reconnue et qu'il pouvait reprendre ses fonctions. Le lendemain, dès l'aube, Salvandy, lui aussi, reprenait possession de son arche.

Un chef de bureau au même ministère, Compigny, ami de M^lle^ Mars, passa les journées de juillet 1830, au fort de la révolution qui détrôna Charles X, sous l'arche du pont des Arts, la canne à pêche à la main. Rossini trouva,

Digitized by Google

assure-t-on, le grand trio de *Guillaume Tell* pendant qu'il prenait des goujons. Ambroise Thomas, l'auteur du *Caïd*, de *Mignon*, de *Hamlet;* Émile Augier, Jules Sandeau, Auguste Maquet, Meissonnier pêchent à la ligne et Alphonse Karr a écrit un livre sur la pêche en eau douce. Quant à l'Angleterre, nous pourrions citer un nombre considérable d'hommes politiques, de littérateurs, de savants, d'artistes qui passent des journées au bord de l'eau à leurrer le poisson.

Malibran disait un jour au célèbre sculpteur sir Francis Chantry, qu'elle lui enviait le bonheur de créer de si belles œuvres. « J'aimerais bien mieux être à la pêche, » grommela l'artiste. Bright, l'orateur démocrate, qui verrait avec plaisir l'abolition des lois qui protègent la chasse, adore la pêche au saumon. Sir Humphrey Davy, l'inventeur de la lampe de sûreté dans les houillères et un des plus grands physiciens de son temps, nous a laissé un charmant livre sur la pêche à la mouche artificielle. Mais peut-être l'enthousiaste le plus frénétique fut Wilson, collaborateur de la célèbre revue écossaise, *Blackwood's Magazine*. Homme de lettres distingué, ornithologiste et bibliophile, il passait des jours et des nuits à écrire, se donnant à peine le temps de manger et de dormir; puis, sa tâche achevée, il s'en allait pendant des semaines chasser dans les montagnes des Highlands ou pêcher dans les lacs qui les reflètent. Son ami Hogg, le poète-berger, l'a décrit emporté par l'ardeur du sport : « Il fallait le voir dans le Loh Owe ou dans le Spey, entrant dans l'eau et s'avançant petit à petit au delà d'un promontoire; d'abord il s'enfonçait jusqu'à la ceinture, puis jusqu'au bouton de milieu de son gilet, puis jusqu'à la poitrine; bientôt les épaules étaient submergées, le cou disparaissait, l'eau lui montait jusqu'au menton et on s'étonnait qu'il pût encore lancer au large sa ligne. Tout à coup il disparaissait et le Highlander qui l'attendait sur le bord se demandait si par hasard il s'était noyé; non, il ne devait point périr par immersion : d'une main, il nageait et, le croiriez-vous, il continuait à jeter sa mouche de l'autre, afin de ne pas perdre une seconde d'une journée favorable au sport. »

Digitized by Google

Des rois d'Angleterre n'ont pas dédaigné les plaisirs de la pêche et l'on raconte que l'un des George, le deuxième ou le troisième du nom, — le numéro d'ordre n'y fait rien, — se livrait volontiers à ce délassement sur les bords du grand étang qui se trouve dans le parc de Windsor et qui se nomme *Virginia water*. On est fier de ce qu'on fait bien et Sa Majesté se piquait de prendre du poisson alors que les hauts personnages admis à partager ses plaisirs s'en revenaient bredouille. Cela devait être, car ces messieurs, en bons courtisans, n'attachaient pas d'appâts à leur hameçon.

La plupart des hommes marquants que nous venons de nommer se sont adonnés à la pêche stationnaire, dont nous ne parlerons pas davantage, ne voulant nous occuper que d'un sport exceptionnel, émotionnant, présentant des péripéties imprévues; c'est la capture du saumon au moyen de la mouche artificielle. Peut-être quelques détails sur ce sujet intéresseront-ils même ceux qui, partageant l'opinion du Dr Johnson, — que la canne à pêche est un engin à deux bouts, d'un côté un ver et de l'autre un imbécile, — estiment l'art du pêcheur juste autant qu'il leur procure une carpe à la chambord, une truite au bleu ou une matelotte d'anguilles.

Les lecteurs de la *Revue* qui nous ont fait l'honneur de lire *la Vie anglaise* se souviendront peut-être d'un article sur la chasse au renard, dont l'auteur a essayé de décrire le charme et la difficulté. Ils seront sans doute surpris d'apprendre qu'au dire de ceux qui s'adonnent aux deux sports, les émotions de la pêche au saumon ne le cèdent en rien à celles de la chasse aux chiens courants. Sous certains rapports même, cette pêche l'emporte sur la vénerie. Vous êtes en lutte directe avec votre proie; il faut d'abord faire preuve d'habileté en la leurrant avec un appât artificiel et, quand vous aurez réussi à la tromper et qu'elle aura pris l'hameçon, vos engins pour mener le combat à bon terme sont si légers, si fragiles que la partie est égale entre l'homme et l'animal, ce qui augmente toujours le plaisir du vrai sportsman. A la chasse à courre, ce sont les chiens qui tuent le

Digitized by Google

renard, c'est votre cheval qui galope, qui saute les obstacles, qui se fatigue ; à la pêche au saumon, c'est à vous de travailler, de fournir souvent une course déréglée, de vous élancer d'un rocher à l'autre, au risque de vous casser une jambe ou de vous démettre l'épaule, et cela pendant qu'un poisson de vingt à trente livres tire à la ligne et fait plier le bâton que vous tenez à deux mains.

La pêche à la mouche artificielle à fleur de l'eau l'emporte comme difficulté, comme art et comme agrément sur toute autre façon de prendre le poisson. Point de masse grouillante et non parfumée de vers, d'asticots et de larves à porter avec soi et qu'il faut empaler sur l'hameçon, procédé peu appétissant, bien que ce bon Izaak Walton nous enseigne de le faire avec un soin extrême, comme si nous « affectionnions » le malheureux ver, et quoiqu'il soit avéré par tous les pêcheurs que les animaux à sang froid n'éprouvent aucune douleur, — pour un rien on nous assurerait que le procédé leur est plutôt agréable. Au lieu de ces appâts naturels, auxquels il convient d'ajouter des encas de viande gâtée et de fromage moisi, rien à mettre en poche qu'un portefeuille contenant quelques hameçons entourés de plumes et de clinquant. Puis, au lieu de rester stationnaire à dévisager un bouchon, on se promène le long de la rivière, jetant la ligne et faisant tomber mollement la mouche sur l'eau, jusqu'à ce qu'un poisson la voit et rend hommage à votre savoir-faire en se précipitant vers le simulacre que vous avez fait miroiter devant lui. Il est vrai que le jet de la ligne entraîne une certaine fatigue. Qui veut se mesurer avec le saumon doit porter un bâton de cinq à six mètres de long, flexible, mais solide et, par conséquent, lourd. Ce bâton se compose de trois ou quatre longueurs et il est garni, de distance en distance, de petits anneaux à travers desquels doit passer la ligne, qui est enroulée autour d'un moulinet fixé au manche au-dessus du point où se pose la main gauche. La réserve ainsi enroulée mesure de soixante-dix à cent mètres. La ligne, composée moitié de crin et moitié de soie, se termine en queue de rat, c'est-à-dire en s'amoindrissant, et, au moyen

Digitized by Google

d'une double ganse, on y attache une seconde ligne de boyaux de vers à soie tressés, de deux mètres de long, puis un autre avançon d'un seul boyau de la même longueur, et enfin un court boyau auquel est fixé l'hameçon muni de son appât.

Mais cet appât, qui doit attirer, tromper le saumon, de quoi se compose-t-il? De plumes, de soie et de clinquant, artistement mêlés et liés ensemble. Cela forme une chose bizarre, voyante, invraisemblable, qui ne ressemble à aucun insecte qui vole, à aucune bestiole qui rampe sur terre. Le journal de sport anglais, le *Field*, a ouvert ses colonnes dernièrement à une discussion entre pêcheurs sur l'opinion que peut bien se former le saumon à l'égard de l'appât. D'aucuns estiment que le poisson, se rappelant son séjour dans les eaux salées, s'imagine que c'est une crevette, et, à l'appui de leur opinion, ils citent le fait bien connu que la crevette est une amorce tellement goûtée que dans bien des rivières son usage est interdit. Mais voici qui milite contre cette hypothèse : pour que le saumon prenne la crevette, il faut qu'elle soit cuite; or, comme nous en sommes encore à attendre l'ère des alouettes toutes rôties vous tombant dans la bouche et des crevettes bouillies nageant dans l'Océan, il est évident que leur théorie *pèche*... par sa base. Certains connaisseurs disent que le poisson est attiré vers l'objet attaché à l'hameçon par l'amour du brillant et de l'inconnu, tout comme des mondaines de haute volée; enfin, une troisième bande d'argumentateurs, se fondant sur le fait qu'en jetant continuellement votre appât près d'un poisson qui le néglige, vous arrivez souvent à le lui faire prendre, soutient que le saumon est un animal irritable, que vous l'agacez en lui mettant sous le nez cet assemblage d'oripeaux et de plumes, et que, pareil au taureau qui fond sur un manteau écarlate, il s'élance sur l'hameçon pour se débarrasser de la chose qui l'obsède. Quelle que soit l'impulsion à laquelle il cède, gourmandise, curiosité ou colère, le résultat est le même : toujours il se pique et souvent il abrège ses jours [1].

[1] C'est vraiment curieux ce qu'il entre de matières diverses et de frag-

Digitized by Google

Un fait à noter : les saumons des diverses rivières ont leurs préférences en fait de mouches artificielles, et telles couleurs et ramassis de plumes et de soies qui réussissent sur certain cours d'eau restent sans succès sur un autre. Ce fait vient à l'appui de l'opinion bien arrêtée des naturalistes et des pêcheurs que, pareil à l'hirondelle qui revient chaque printemps bâtir son nid au même endroit, le saumon remonte tous les ans — si Dieu lui prête vie — la rivière où il fut éclos et où, à son tour, il laissera son frai.

On ne va jamais seul à la pêche du saumon ; il vous faut un compagnon, ami ou garde-pêche, adroit, leste, rompu au métier, qui remplit les fonctions de maître des hautes œuvres et achève votre victoire. Armé d'une gaffe, croc en fer au bout d'une perche, qui ressemble à un hameçon gigantesque sans pointe recourbée, il se place ou s'accroupit sur un rocher ou sur quelque autre point favorable de la grève. Au moment propice, le poisson, épuisé, à moitié noyé, couché sur le côté et montrant ses belles nuances argentées, est amené par le pêcheur vers le bord. Son compagnon, d'un mouvement rapide, enfonce la gaffe dans le côté du malheureux, l'empale et le hisse de l'eau ; un coup appliqué avec un bâton ou une pierre derrière la nuque, l'achève, et c'en est fait du pauvre saumon, qui passe à l'état de vivres.

Quant au costume, le pêcheur évite les couleurs voyantes, il se coiffe d'un chapeau mou garni d'agrafes, autour duquel il attache les mouches qui n'ont pas eu de succès et qu'on ne pourrait remettre toutes mouillées dans le portefeuille. S'il ne veut pas braver témérairement les rhumatismes et le lumbago, il portera de longs bas en étoffe imperméable qui remontent jusqu'au haut des cuisses et s'adaptent dans d'énormes souliers à fortes semelles garnies de clous.

ments de plumes dans la confection d'une mouche à saumon. Des fils d'or et d'argent, du clinquant, de la soie et du fleuret de toutes les nuances ; des plumes de geai, de faisan, d'oie, de perroquets verts et rouges, de coq, de perdrix, de grouse, de sarcelle, de paon et de bien d'autres oiseaux encore. Façonner tout cela, en faire l'objet brillant qui s'appelle une mouche est tout un art. Aussi l'appât se paye-t-il assez cher, d'un à trois shellings, d'après qu'il est plus ou moins compliqué. Une bonne canne à pêcher le saumon se paye de 75 à 125 francs.

Digitized by Google

Les pêcheurs de saumon sont si nombreux que les fleuves et les rivières de la Grande-Bretagne et de l'Irlande ne leur suffisent plus. Il en est qui traversent l'Atlantique et vont jeter leurs mouches sur les cours d'eau qui tombent dans le Saint-Laurent, et chaque été la Norvège voit arriver des amateurs payant fort cher le privilège de tirer une centaine de poissons hors des courants rapides qui se jettent dans les innombrables fjords de la Scandinavie. Il y a une trentaine d'années, les fermiers norvégiens accordaient volontiers le droit de pêche aux touristes, mais ils se sont aperçus qu'ils négligeaient là de fort jolis revenus, et aujourd'hui chaque kilomètre d'eau courante est loué à l'année et à des prix élevés. Quelques enthousiastes ont même acquis des rivières et se sont fait bâtir des maisons de campagne afin d'être bien chez eux. La plupart des cours d'eau sont larges et profonds et on est forcé de monter en barque pour y pêcher, ce qui est un désavantage; par contre, ils sont fort poissonneux et on y prend parfois des géants de quarante à cinquante livres.

Certaines rivières anglaises sont fréquentées par le saumon, le Severn, entre autres, mais, excepté dans le pays de Galles, la plupart ne sont pas assez rapides pour lui convenir; de plus, les fabriques et les manufactures souillent les eaux de matières chimiques qui l'éloignent ou le tuent. Pour jouir d'une bonne journée de pêche, il faut passer la frontière écossaise ou bien traverser la mer d'Irlande. Inutile d'ajouter que, comme préliminaire indispensable, on doit avoir affermé une pêche ou reçu une invitation du propriétaire ou du locataire.

Supposons qu'un heureux mortel ait obtenu la permission de jeter sa mouche sur la Tweed, la Tay ou la Spey, que la rivière soit dans de bonnes conditions de pêche, coulant à pleins bords, mais ne traînant point de limon, que le ciel soit nuageux et qu'une brise légère, venant d'amont, ride la surface de l'eau. Notre pêcheur se sera pourvu des mouches pour lesquelles les saumons de la localité ont un faible, mais il en aura de plusieurs modèles et de plusieurs grosseurs.

Digitized by Google

Ainsi, si les eaux sont basses, on se sert d'un hameçon de longueur moyenne; si, au contraire, la pluie a grossi le courant et qu'il soit trouble, il faudra attirer l'attention du poisson par un appât monté sur un hameçon de trois pouces de long. Quand le soleil brille, une mouche aux couleurs sombres est la meilleure; mais aujourd'hui que le ciel est nuageux, il faut choisir quelque chose de brillant, des plumes voyantes qu'enlace un fil d'or ou d'argent. Cela fait, on étudie les alentours, afin de trouver un endroit propice pour jeter la ligne. Aux yeux du pêcheur, voici le beau idéal d'une rivière : ne pas être si large qu'il ne puisse lancer l'appât jusqu'au bord opposé, soit du rivage, soit en entrant dans l'eau jusqu'à mi-cuisse. Au lieu d'être d'une profondeur égale et moyenne, elle doit ressembler par endroits à un torrent qui bouillonne à travers des rochers; entre ces rapides, il y aura des amas d'eaux moins vives, mais pas trop profondes et, sous les bords des trous, des gouffres, domiciles des gros poissons, qu'ils abandonnent souvent pour chercher pâture. De toute nécessité, les rives ne devront pas être boisées, sous peine de ne pouvoir faire voltiger la ligne derrière soi avant de la lancer en avant.

Dans bien des rivières, il y a de nombreux endroits où l'on voit de gros poissons, nageant mollement, presque stationnaires, à qui il est impossible de faire prendre une mouche artificielle, bien qu'on réussisse parfois avec un autre appât, ver ou crevette. On ne sait à quoi attribuer ce fait, à moins que ce ne soit à la profondeur de l'eau.

Ainsi, en Irlande, la rivière qui coule à travers la ville de Galway foisonne de magnifiques saumons qui paraissent à moitié endormis et livrés à une fainéantise déplorable. On les voit du haut du pont et le sportsman de passage les dévore des yeux. Des individus attachés aux hôtels se font un petit revenu en menant les touristes sur les quais à des heures invraisemblables et en leur faisant espérer la capture d'un des monstres qu'ils ont convoités la veille. Parfois il se trouve toute une rangée de voyageurs fouettant l'eau, mais jamais, au grand jamais, un poisson ne daigne tou-

Digitized by Google

cher à leurs belles mouches toutes fraîches sorties des magasins de Londres. Alors, l'Irlandais déguenillé, qui accompagne le citadin, lui explique que le saumon celtique se respecte trop pour se laisser leurrer par un appât qu'ont préparé des mains saxonnes, et l'Anglais novice achète à son guide une demi-douzaine de mouches irlandaises. Le saumon n'en bouge pas plus et, à la fin de la séance, le cicerone se tire d'affaire en déclarant que le jour n'est pas favorable, mais si « Son Honneur » était seulement venu la semaine précédente, c'est alors qu'il en aurait pris des poissons de quinze, de vingt livres!

Mais revenons au pêcheur que nous avons laissé au bord d'une rivière d'Écosse, cherchant l'endroit pour jeter sa mouche. A quelques pas devant lui commence un rapide où les eaux bouillonnent, toutes blanches d'écume, puis elles s'apaisent et coulent paisiblement pendant deux cents mètres, c'est le lieu demandé; il va lancer son appât là où l'eau est tranquille, et il le ramènera jusqu'à l'origine du rapide. Le jet de la ligne! voilà la première et la plus grande difficulté de la pêche à la mouche. A nos débuts, nous nous rappelons avoir fustigé l'eau pendant un temps infini sans jamais réussir à attirer l'attention du moindre saumoneau. Nous nous étions bien pénétrés de la théorie, nous avions regardé faire pendant des heures un pêcheur accompli de nos amis, et nous pensions l'imiter à merveille, mais le saumon n'était pas du même avis. De guerre lasse, nous remîmes notre canne à l'Écossais qui nous accompagnait avec la gaffe, devenue inutile. Il jeta la ligne. Au premier essai, un beau poisson d'une quinzaine de livres vint prendre la mouche, et ce fut à nous d'employer la gaffe au moment opportun.

La théorie de l'art, la voici : On allonge sa ligne en laissant fonctionner le moulinet jusqu'à ce qu'elle ait à peu près deux fois la longueur de la canne; ceci s'obtient en faisant voltiger la canne en arrière, de façon que la ligne décrive un cercle derrière l'épaule. On a soin de ne pas la ramener avant qu'elle ait atteint sa tension extrême, de crainte qu'elle ne fouette, ce qui détacherait infailliblement l'hameçon. Quand

Digitized by Google

la ligne revient, on la projette en avant par un mouvement régulier de la canne flexible, et si vous êtes maître de votre art, vous enverrez votre mouche se poser légèrement sur l'eau là où il vous conviendra. Si la ligne touche l'eau avant la mouche, — chose qui arrive neuf fois sur dix aux novices, — aucune chance de réussite. Une fois la mouche sur l'eau, elle tend à s'enfoncer, mais vous l'avez jetée diagonalement en suivant le fil de la rivière et vous la ramenez contre le courant, ce qui la maintient à la surface. Ce mouvement à reculons s'obtient en relevant la canne et en même temps en lui imprimant un mouvement de va-et-vient qui fait sautiller l'appât et lui donne une apparence de vie, d'autant plus que les plumes dont il est orné s'ouvrent et se ferment par l'action du courant.

A mesure que le novice acquiert de la dextérité, il réussit à jeter sa mouche de plus en plus loin, et il la fait tomber juste à l'endroit qu'il désire. Jeter sa ligne à une vingtaine de mètres est chose comparativement facile; au delà de cette distance, la difficulté augmente ; quand on atteint trente mètres, on est bon pêcheur et passé maître si l'on dépasse la trentaine. Il va de soi que le vent joue un rôle important dans le jet de la mouche et le favorise ou l'entrave, selon qu'il est arrière ou contraire. Quand un saumon se laisse tenter par l'appât, souvent il lui arrive de le manquer par l'impétuosité même de son attaque; rien alors de plus funeste que de retirer la ligne; donnez, au contraire, à votre proie le temps de revenir à la charge. S'il ne le fait pas, attendez cinq minutes et puis jetez la mouche de nouveau au même endroit, ce délai rendra le poisson plus ardent à la saisir. Un bouillonnement, un flot causé par le déplacement qu'un gros corps fait subir à l'eau, puis une tension de la ligne indiquent que la mouche est engloutie. C'est le moment critique, point de violence ou l'on risque de tout perdre. Le pêcheur élève légèrement son bâton, afin de bien fixer l'hameçon, et tient la ligne tendue sans tirer; le saumon, ahuri, ne sait guère ce qui vient de lui arriver; il reste d'abord immobile ou bien il nage en cercles; mais cela ne dure pas, la lutte s'engage, et si le poisson est

Digitized by Google

gros, elle sera longue. Pour remporter la victoire, il faudra bien de la patience et beaucoup d'art. Le prologue est terminé, le drame commence.

Le poisson s'alarme et cherche son salut dans une fuite rapide; il part, emportant le dard; la ligne se déroule et file, file tellement vite que si l'on avait l'imprudence de la laisser passer à travers les doigts, elle entrerait dans les chairs. La manivelle du moulinet tourne si rapidement qu'elle est invisible; cependant le pêcheur tient son bâton droit en l'air, il n'ose résister, car la ligne d'avançon se briserait; mais il est prêt à profiter du moment bienheureux où son antagoniste s'arrêtera. Parfois, il arrive que cette fuite désordonnée menace d'épuiser la réserve de quatre-vingts à cent mètres enroulée autour de la mécanique; alors la seule ressource est de suivre l'ennemi. Cette course forcée est souvent fort pénible; sur le bord, des rochers, des buissons vous arrêtent, il faut sauter d'une pierre à l'autre, comme une chèvre, forcer son passage à travers les obstacles ou les tourner; dans l'eau, le fond est semé de gros cailloux qui vous menacent d'une chute, ou bien encore une inégalité dans le lit de la rivière vous submerge jusqu'aux aisselles.

Et notez que la canne à pêche, très élastique, tenue perpendiculairement à deux mains, embarrasse vos mouvements. Enfin le saumon s'arrête et change de tactique; il imprime à la ligne deux ou trois violentes secousses qui vous démettent presque les épaules, puis il saute de quatre pieds hors de l'eau. Si l'hameçon n'est pas solidement fixé, il se décrochera; si vous n'abaissez pas promptement la canne, la ligne se brisera. Heureusement que le dard ne se détache pas, que la ligne résiste et que le saumon revient sur ses pas: vite on tourne la manivelle du moulinet, qui, étant à engrenage, replie la ligne quatre ou cinq fois plus vite que ne le fait le moulinet simple. Vous ramenez votre poisson, qui est bon enfant et se laisse faire, bien qu'il soit encore vigoureux. Le voilà à une trentaine de mètres, et alors sa patience s'épuise, il repart; ce second temps de galop ne sera pas si long probablement que le premier et sera suivi d'un troisième, d'un

Digitized by Google

quatrième avant que le saumon se persuade que la fuite est inutile et qu'il est temps d'employer la ruse.

A une cinquantaine de mètres, se trouve, au milieu de l'eau, un rocher ; le saumon se dirige de ce côté, il veut entortiller la ligne autour des sinuosités de la pierre ou bien la couper contre un bord aigu. C'est une bonne idée, car s'il atteint le rocher, il est sauvé. A tout prix, il faut l'en empêcher, et la force peut seule l'arrêter. Le bâton se plie en forme de croissant, on avance le manche le plus possible — *you show him the butt*, disent les Anglais — et il sert de levier; la ligne n'est lâchée que pouce à pouce, juste ce qu'il faut pour qu'elle ne se rompe pas; si elle résiste et que l'hameçon ne se brise pas, le saumon, déjà fatigué par ses efforts précédents, ne pourra probablement pas atteindre le roc protecteur.

La victoire est-elle donc gagnée? Pas encore. Un ennemi battu en rase campagne souvent se réfugie derrière des remparts; notre saumon va trouver dans les profondeurs de l'eau une place forte, un trou, une ouverture entre deux pierres, d'où il espère bien qu'on ne le délogera pas. A la force supérieure il oppose le *vis inertiæ;* il va faire de la haute politique et imiter l'inaction adroite de certains hommes d'État. Le voilà au fond de la rivière, et il y reste. Tirez tant que vous voudrez, si l'eau est profonde et que le poisson soit gros, vous n'arriverez pas à le faire bouger. Le moment est critique : lâchez la ligne, votre rusé antagoniste détachera l'hameçon en le frottant contre le fond caillouteux; laissez-le où il est, et le repos lui permettra de recommencer le combat avec avantage. Il n'est que deux ressources, d'abord se servir de la grosse artillerie, c'est-à-dire le bombarder de pierres; s'il résiste aux projectiles, livrer l'assaut en fouillant son trou au moyen d'une perche. L'homme à la gaffe se charge de ces opérations ; mais elles ne réussissent pas toujours, témoin la lutte qui eut lieu entre M. Denison, ce même bibliomane qui se donne des traités de pêche de dix mille francs, et certain géant de la Tweed, lutte qui se termina à l'avantage du héros aquatique.

Digitized by Google

Une heure avant le coucher du soleil, M. Denison tenait au bout de sa ligne un saumon d'une taille exceptionnelle, pesant certainement une quarantaine de livres et qui l'avait fait passer par toutes les péripéties que nous venons de décrire. Il faisait déjà nuit quand le poisson se mit à *bouder*, — c'est le terme technique, — en se couchant au fond de l'eau. Ce parti pris, il refusa obstinément de détaler ; en vain employa-t-on tous les moyens connus, rien n'y fit et le pêcheur fut condamné à passer une nuit blanche, la canne à la main, car il n'osait pas lâcher la ligne. Ce fut une singulière et dure épreuve, mais, trop bon sportsman pour abandonner la partie, il l'endura vaillamment, bien qu'il ne fût plus de la première jeunesse. Quand parut le jour, le saumon, bien reposé, recommença la lutte, et l'hameçon à moitié détaché grâce à ce long séjour au fond de l'eau, se dégagea complètement. Au poisson la victoire, au bibliophile la satisfaction d'avoir fait son devoir de sportsman [1] !

Un mot, en terminant, sur l'abondance actuelle du saumon dans les pays d'outre-Manche.

L'été passé, le saumon se vendait à Londres à raison d'un shilling la livre ; les jours de grand arrivage, on l'offrait à dix pences, — un franc. Cette baisse considérable sur le prix des années précédentes, quand la moyenne était de deux shillings, tient à plusieurs causes. Une récolte plus abondante, due principalement à la pisciculture, des moyens de transport perfectionnés en wagons frigorifiques, de nouveaux marchés et l'abolition du monopole de Billingsgate, naguère le seul marché au poisson de l'énorme métropole. Les wagons frigorifiques sont précieux, quand on a du poisson à y mettre, et il y aura lieu d'en construire quand les cours d'eau seront repeuplés. Ce repeuplement est-il possible ? Point de doute à cet égard. Le moyen existe, il a été mis en pratique dans plusieurs pays et il a réussi à souhait.

Grâce à la pisciculture, les lacs de la Suisse sont redevenus

[1] L'auteur tient cette anecdote de M. Denison même.

Digitized by Google

poissonneux. L'Allemagne, le grand-duché de Luxembourg, la Hollande possèdent des établissements de pisciculture. La France en avait fondé un sur une grande échelle près d'Huningue, en Alsace; il est maintenant exploité par la Prusse. Cependant, l'an dernier, M. Charles Karlen fut chargé par le ministre de l'agriculture d'une mission spéciale dans les pays limitrophes, à l'effet d'étudier les procédés employés; son rapport a paru et nous en recommandons la lecture à qui de droit. Obtenir les œufs des femelles par une simple pression de l'ovaire, et cela sans leur causer le moindre dommage; faire tomber par le même procédé la laitance des mâles sur les œufs, quand le frai paraît le nourrir, et l'élever jusqu'à ce qu'il puisse se suffire à lui-même et échapper à ses nombreux ennemis, voilà tout le système ; il est simple, il est pratique et il réussit.

En Écosse, depuis une trentaine d'années, il existe un établissement de pisciculture entretenu par les propriétaires des pêcheries de la Iay. En 1853, la valeur imposable de ces pêcheries était de 9,269 livres sterling; elle est maintenant de plus de 21,000 livres. Un autre établissement, fondé dans le Stirlingshire, également en Écosse, et qui a coûté au propriétaire, sir James Gibson-Maitland, 300,000 francs, vend pour 75,000 à 100,000 francs d'œufs fertilisés. Ces œufs se transportent en sécurité dans un bocal, si on a la précaution d'introduire un tube en verre dans le bouchon; la preuve en est qu'on a acclimaté par ce moyen le saumon anglais dans les rivières de l'Australie.

L'anguille, le saumon, la truite sont les trois poissons d'eau douce les plus précieux pour l'alimentation. L'anguille, qui arrive tous les ans en myriades, est suffisamment protégée par la loi sur la pêche; mais si l'on veut peupler ou repeupler la Meuse, l'Ourthe, la Lesse, la Semoy de saumons et de truites, il faut avec recours à la pisciculture.

F. Baring.

Digitized by Google

DE LA MÉTHODE DANS LES ÉTUDES PRÉHISTORIQUES.

Le « secret » des choses doit être recherché dans leurs commencements. Plus elles durent, plus elles vont se combinant avec les facteurs nouveaux que les circonstances leur amènent; et souvent leur complexité devient telle que nous cessons d'en percevoir clairement la véritable essence.

Cette thèse générale trouve une application frappante quand on observe l'homme.

S'agit-il de notre constitution physique, l'on sait à quel point la vérité sur l'homme-espèce est attendue de l'étude de ses ancêtres animaux. Si l'on n'interroge même que le présent, l'embryon humain, dont le développement successif retrace, peut-on dire, la synthèse de l'évolution, nous en apprend déjà plus long que l'homme fait sur l'origine et la signification de nos organes.

Veut-on, au contraire, analyser le monde intellectuel et moral, l'importance des commencements s'affirme de la même façon. Nous en avons mille exemples. La raison d'être des religions est tout entière dans leurs débuts. Les institutions humaines, à leur tour, vivent selon ce qu'elles naissent. Détournées de leur sens primitif par les vicissitudes d'une trop longue application, c'est en se retrempant aux sources qu'elles retrouvent seulement le véritable esprit qui faisait leur valeur. N'est-ce pas le droit romain qui, de nos jours encore, éclaire et domine la plupart de nos lois?

Il en est de même pour les langues humaines. Que seraient-elles si l'on ne tenait compte de leurs racines? Un assemblage de sons incohérents, sans liens et sans consistance.

Digitized by Google

Et les mœurs, les arts, le costume? Pour en pénétrer exactement le sens, pour les comprendre et les analyser, est-il d'autre moyen que d'en retouver les origines?

Les origines! voilà certainement un mot dont la portée s'est bien modifiée depuis un demi-siècle. Pour ne parler que de l'ethnographie, par exemple, chacun sait qu'il n'y a pas si longtemps encore, l'on ne poursuivait guère les origines des peuples au delà des limites de l'histoire positive, plus ou moins prolongée dans le passé par le secours de la fable. Après cela venait « la nuit des temps », au delà de laquelle les traditions de la Bible apparaissaient comme une souche commune, où devaient, coûte que coûte, venir se greffer les rameaux de l'humanité tout entière.

Que s'était-il passé durant cette longue nuit? Comment, sortis d'un seul père, qu'il s'appelât Adam ou Noé, en étions-nous arrivés à cet aspect bigarré du monde, nous montrant, aussi loin que nous remontions, le globe couvert de mille peuples, entre lesquels les caractères physiques, les conditions morales, le langage traçaient des différences profondes!

Il semblait vraiment qu'une question de ce genre ne dût préoccuper personne. On se sentait devant un abîme insondable, perdu dans les ténèbres, et l'on se contentait d'en mesurer à peu près l'étendue par la lueur biblique qui se montrait vers l'autre bord.

Ou bien encore l'on recourait au merveilleux pour obtenir la clef de ce mystère. L'inégalité des races humaines, tout au moins dans ses principales lignes, s'expliquait par des différences correspondantes dans les bénédictions divines, et la dégradation des races chamitiques prenait son origine dans la malédiction qui frappa leur auteur.

L'infinie variété du langage avait trouvé de même une explication, célèbre entre toutes.

Des hypothèses de ce genre ne pouvaient tenir devant l'esprit moderne, positif et chercheur.

Constituée sur des bases scientifiques, l'ethnographie retrouve désormais chez l'homme les causes de variations

Digitized by Google

communes à toutes les espèces animales et ne rattache plus guère qu'à des différences de milieux la diversité de caractères qui constitue les races.

La linguistique moderne, de son côté, franchissant les limites de la simple philologie, a pris une importance et une ampleur nouvelles. La « confusion des langues » a perdu son caractère miraculeux et instantané, pour devenir un phénomène normal, se vérifiant à tout instant, depuis que les hommes parlent, et le prodige de Babel n'est plus que la formule allégorique et frappante d'une loi naturelle, poursuivie lentement à travers les siècles.

Les linguistes sont parvenus à suivre, comme à la piste, les peuples dans leurs mouvements; ils nous retracent leurs invasions, leurs luttes, leurs alliances et leurs conquêtes, leurs grandeurs et leurs décadences. Des inscriptions, déchiffrées en mille endroits, ont fait parler des pierres, condamnées sans espoir, semblait-il, à leur mystérieux mutisme. La moindre ruine a par là même acquis de la valeur. Partout on fouille, partout on s'intéresse aux chercheurs et c'est, peut-on dire, au milieu d'un enthousiasme général que ressuscitent maintenant à nos yeux les restes magnifiques des civilisations passées.

Mais l'humanité n'a pas débuté sur le globe par un état social capable de jeter encore, après tant de siècles, d'aussi splendides reflets. Avant les peuples qui ont ainsi couvert de monuments le vieux continent tout entier, avant les hommes de l'histoire, il devait exister d'autres peuples, d'autres hommes, trop primitifs pour avoir laissé des traces aussi formelles de leur passage. C'était évident; seulement, on ne possédait à leur endroit aucune indication précise, et jamais on ne s'était attaché à les faire autrement revivre.

Il restait bien çà et là dans l'ouest de l'Europe quelques pierres, quelques habitations souterraines, dont l'origine pouvait remonter à ces gens-là. Mais la superstition s'était chargée d'en désigner les auteurs, et, faute de pouvoir en faire des hommes, on les avait laissés lutins ou sorciers.

L'état actuel des sciences ne permettait pas d'en demeurer

Digitized by Google

là. Attaquant de front le problème, ne se rebutant devant aucun obstacle, bravant les quolibets, quelques hommes courageux se mirent à recueillir, à comparer mille restes demeurés jusqu'alors inaperçus : des pierres, des os, des poteries, et jetèrent ainsi les bases de ces travaux, dont l'ensemble, imposant déjà, constitue la science préhistorique.

M. de Mortillet définit ainsi cette dernière : « L'étude de l'origine et du développement de l'humanité avant les documents historiques, ou, en d'autres termes, l'histoire de l'homme avant les documents écrits, les monuments figurés, voire même les traditions et les légendes [1]. »

Cette définition demande qu'on en mesure un peu les termes. Veut-elle dire, en effet, que, pour relever du domaine préhistorique, un peuple ne puisse nous avoir légué son souvenir par aucun document écrit, aucun monument figuré, aucune tradition, aucune légende? Evidemment non, car, à ce compte, il ne resterait à la science préhistorique qu'un cadre bien étroit. L'étude des Sagas, en Scandinavie, ne sert-elle pas de préface naturelle aux recherches archéologiques dans ce pays? Ne voyons-nous pas l'antiquité déjà nous signaler dans ses écrits l'existence de peuples que nous ne continuons pas moins à ranger parmi les préhistoriques? Le peuple des dolmens ne nous a-t-il pas laissé de vrais monuments parlants? Dans une foule de cas, nous possédons au moins des traditions ou des légendes, récits merveilleux, inexacts sans doute, mais ne le cédant guère, semble-t-il, aux fabuleux récits dans lesquels ont coutume de se perdre les origines des grands peuples historiques.

Le terme « préhistorique » a donc un autre sens ici.

Il faut entendre par ce mot, non seulement l'exhumation de tel ou tel peuple, sur lequel l'histoire ferait plus ou moins silence, mais la restitution d'une véritable phase de l'évolution humaine en général. Le préhistorique n'est une grande chose, en effet, que par sa portée anthropologique; hors de

[1] De Mortillet, *Le préhistorique*, p. 16.

Digitized by Google

là ce n'est plus qu'un plaisir d'antiquaire, intéressant peut-être, mais stérile pour la science.

Je m'explique. Les grandes étapes de la civilisation ne sont que les résultats successifs d'une évolution, d'ordinaire assez lente. *Natura non facit saltum*, a-t-on dit, pour désigner d'un mot le caractère de gradation que nous offre de toutes parts le développement du monde physique. Le même axiome pourrait servir d'exergue à l'histoire de l'humanité.

Que vous considériez les mœurs, le langage, les institutions, les arts, les sciences, partout vous trouverez d'humbles commencements, suivis d'amplifications, dont le hasard des milieux règle la promptitude et l'importance. A certains intervalles, l'homme parvient au faîte de cette côte lentement gravie ; nous assistons alors à ces épanouissements superbes que l'on appelle les grands siècles ; puis il se met à redescendre et poursuit le large chemin des décadences jusqu'à ce que de nouveaux versants lui permettent de regagner de nouvelles cimes.

Personne ne peut mettre en doute que l'homme, à son apparition sur terre, dut se trouver complètement dépourvu des ressources de mille espèces que nous nous sommes habitués à considérer comme essentielles à la vie. Il lui fallut donc traverser une longue série d'épreuves et de luttes pour en arriver à ce degré de développement social qui marque les débuts de la civilisation.

Eh bien ! c'est cette phase de l'évolution humaine, cette phase tout entière, ce sont ces premiers pas, ces efforts, ces combats, ces premières victoires, qui forment, à vrai dire, l'objet de la science préhistorique. Celle-ci, j'en conviens, aura ses préférences ; elle s'arrêtera volontiers à sonder jusqu'au fond le passé de certaines couches humaines, qui se prêtent mieux que d'autres à pareil examen ; elle pourra, pour l'instant, ne faire que des monographies de races ; elle le devra même tant que l'on n'aura pas accumulé davantage les découvertes partielles. Mais que ces points de vue spéciaux ne fassent pas oublier l'idée générale qui les domine. Ce qu'il importe de retrouver, ce sont non pas des hommes,

Digitized by Google

mais l'homme lui-même; et si ces antiques lutteurs méritent à ce point qu'on les fasse revivre, c'est que nous avons à saluer en eux les champions de l'humanité tout entière.

Mais comment préciser cette phase de l'évolution au milieu des mille formes qu'elle revêt? Où l'arrêter? La chronologie (j'entends une chronologie absolue) nous apporterait en ceci plus de trouble que d'aide. Tandis, en effet, que certains peuples, spécialement favorisés, ont bien vite dépassé les limites que nous venons de dire, d'autres sont demeurés longtemps en deçà, et nous en voyons aujourd'hui même croupir encore dans la plus extrême barbarie.

C'est d'une observation archéologique qu'est venu le secours. Les instruments que l'homme emploie sont, comme la langue qu'il parle, un indice à peu près certain du degré social auquel il se trouve. « Plus on remonte dans le passé, « plus l'industrie humaine se simplifie [1]. » Tout au commencement, l'usage des métaux était inconnu à l'homme. « Les armes antiques furent les mains, les ongles et les « dents, ainsi que les pierres et les fragments de branches « des forêts, » disait déjà Lucrèce [2]. Dans ces conditions, l'homme pouvait commencer à marcher, déployer pour les besoins de la vie beaucoup d'intelligence et d'adresse, prétendre à certaine organisation sociale, pratiquer à sa manière le culte du vrai et du beau; mais les moyens matériels dont il disposait ne lui permettaient pas de franchir une certaine limite.

Les métaux, à mesure qu'ils s'introduisirent chez les divers peuples, amenèrent une révolution immense. Inutile d'en exposer ici les nombreux motifs : ce travail a été fait et refait. Personne d'ailleurs ne peut songer à contester que cet avènement des métaux n'ait été chaque fois le signal d'une ère nouvelle parmi les hommes qui s'en étaient emparés. Ce fut quelque chose comme le passage de l'enfance à la puberté. Mais l'emploi des métaux eux-mêmes n'atteignit pas de

[1] De Mortillet, p. 4.
[2] Cité par De Mortillet, p. 5.

Digitized by Google

prime abord son entier développement. Ils apparurent l'un après l'autre, dans un ordre de succession que nous n'avons pas à discuter en ce moment, mais qui constitue un fait archéologique constant. Jamais l'on ne trouve le fer s'implantant directement sur la pierre : il est précédé par le bronze, qui lui-même se trouve parfois devancé par le cuivre.

Par un étrange rapprochement des « âges » mythologiques, ce phénomène d'archéologie a donné naissance à la division célèbre des âges de l'humanité : âge de la pierre, âge du bronze, âge du fer.

Reprenant la comparaison précédente, j'oserais dire que si, par les premiers métaux, l'homme devient pubère, c'est par le fer qu'il se transforme en homme fait. Derrière cette nomenclature archéologique se cache donc un sens anthropologique des plus profonds. Qu'importe la substance, pierre, bronze ou fer? Ce qu'il faut considérer, c'est le degré d'évolution dont cette substance marque fatalement la limite.

Il serait à désirer que la terminologie se mît plus franchement d'accord avec cet état de choses, que rend fort mal le mot « préhistorique ». En fait, les hommes de la pierre et du bronze ont vécu d'ordinaire à des époques si reculées, ils sont demeurés si séparés du monde civilisé, que l'histoire ne nous a pas conservé à leur égard des renseignements bien complets. Mais, en réalité, le plus ou moins d'histoire n'a rien à voir là dedans. Il existe, de nos jours encore, des peuples de la pierre dont l'étude, bien que nous la suivions de nos propres yeux, doit se confondre avec celle des hommes de la Lesse et du Périgord ; et si les anciens avaient à leur tour décrit les populations du même genre qui vivaient de leur temps, ce ne serait nullement un motif pour ne pas les comprendre, elles aussi, dans une étude portant moins sur des phénomènes individuels ou nationaux que sur un état social général.

Le terme de palethnologie ou ethnologie des temps anciens, proposé au Congrès d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques, n'est guère plus exact. La chronologie géné-

Digitized by Google

rale, nous l'avons dit, ne peut, pas plus que l'histoire, servir de base en tout ceci.

Comment faudrait-il donc dire?

L'exclusion du métal est le vrai caractère de la phase humaine dont nous parlons. Ce qui déterminait vraiment cette phase, ce qui empêchait l'homme de se développer en dehors de certaines limites, c'était le fait d'en être encore réduit, comme outillage, au bois, à l'os et à la pierre. L'introduction des premiers métaux, quelque imparfaits qu'ils pussent être, marqua le point de départ d'une ère nouvelle. Aussi est-ce à ce moment bien précis, bien décisif, que je voudrais voir se terminer franchement la première des grandes divisions qui se partagent l'histoire de l'humanité; et, devant donner un nom à la science qui s'en occupe, je l'appellerais volontiers : ethnologie prémétallique [1].

La révolution que produisit le fer, en venant plus tard succéder au cuivre et au bronze, fut d'une importance beaucoup moindre. Dès lors, tout en tenant compte des caractères qui distinguent nettement les âges du bronze et du fer, y a-t-il lieu de les ranger l'un et l'autre dans la seconde partie de l'ethnologie, ou, si l'on veut, l'ethnologie des métaux?

L'emploi de la pierre étant désormais regardé, non plus comme un simple accident archéologique, mais comme un véritable principe anthropologique, il faudra comprendre, dans ce que nous appelons l'ethnologie prémétallique, l'étude de tous les peuples chez qui le métal n'a pas encore détrôné la pierre, que ces peuples appartiennent ou non à

[1] M. de Mortillet arrête sur le seuil de l'époque du bronze son magistral traité du *Préhistorique*. Avec ce métal commence, d'après lui, le protohistorique (p. 487). C'est une éclatante affirmation de la différence radicale qui sépare l'évolution prémétallique d'avec les phases ultérieures. Mais, au point de vue de la définition qui précède, cette méthode est moins logique que celle des auteurs qui englobent dans le préhistorique les périodes du bronze, au sujet desquelles les documents historiques font complètement défaut. Si l'on se place, en effet, au point de vue exclusif de ces documents, les palafittes de l'âge du bronze et même celles de l'âge du fer doivent aussi bien figurer dans le préhistorique que celles de la pierre polie : elles étaient toutes également inconnues avant les découvertes de 1853.

Digitized by Google

l'histoire, qu'ils soient anciens ou modernes. L'Adam de la Bible et ses descendants jusqu'au temps de Tubalcaïn, qui personnifie chez les Hébreux l'introduction des métaux, appartiennent à ce que l'on nomme à tort le « préhistorique ». Les sauvages que nous trouvons, de nos jours encore, réduits à l'emploi de la pierre, relèvent de la même science. Ce qui le prouve, du reste, c'est la fréquence avec laquelle on puise dans leurs mœurs et dans leurs habitudes des analogies applicables aux temps préhistoriques.

Il va sans dire que les métaux, à leur apparition, n'ont pas renversé sur l'heure le régime précédent. La difficulté de se procurer la matière première et l'habitude de l'outillage ancien ont permis à la pierre de résister quelque temps. Il faut donc tenir compte d'une période de transition, et la ranger, par fractions, dans telle ou telle division de l'ethnologie, suivant que la pierre dominait encore ou qu'elle se trouvait déjà reléguée au second plan.

L'objet de la science dite « préhistorique » se trouvant ainsi précisé, j'ajouterai deux mots touchant son importance en anthropologie. Cette science, pourrait-on dire, est-elle réellement bien faite pour nous donner de l'homme une juste mesure? Au lieu de le considérer pauvre et déshérité, emprisonné dans ses langes de pierre, ne vaut-il pas mieux l'observer seulement aux époques de civilisation, durant lesquelles, rendu libre de ses mouvements, il a pu commencer à devenir lui-même? Non, en vérité. Par la civilisation, l'homme est devenu, non pas « lui-même », mais « nous-mêmes », et c'est une grave erreur de confondre ces deux termes.

L'étude de l'homme civilisé permet, sans doute, d'analyser le degré de développement que peuvent atteindre nos facultés sous l'empire de certaines circonstances. Mais elle présente des dangers quand il s'agit d'apprécier l'homme dans ses caractères généraux. La civilisation nous offre, en effet, dès l'abord, une telle diversité, de tels contrastes, qu'il devient fort difficile d'en dégager l'homme proprement dit. Vouloir composer sa formule des expressions multiples qu'elle

Digitized by Google

lui a fait prendre en tous temps et en tous lieux conduirait à l'absurde. On aboutirait peut-être, comme dans le sphinx antique, à un complexe d'aigle, de femme et de lion, produit de divers facteurs, qui, chacun pris à part, pourront nous paraître superbes, mais dont l'assemblage forcé ne saurait produire qu'un être faux et monstrueux.

Il importe donc, tout au contraire, de se représenter l'homme à son état primitif et de le dégager des complexités subséquentes.

Quand Darwin se mit à rechercher les lois de la sélection chez les pigeons domestiques, la variété de formes qu'il rencontra, loin de pouvoir lui servir d'appui, rendait ses conclusions sur les espèces plus vagues et plus hasardeuses. Que fit-il alors? Où alla-t-il retrouver dans leur simplicité les caractères communs aux individus qu'il devait observer? Dans le pigeon sauvage, le Biset commun.

C'est ainsi qu'il faut procéder pour l'homme. Au milieu de cette foule bigarrée, où les civilisations appliquent des masques sur tous les visages, il s'agit de trouver une face franche et découverte d'où les conventions apprises n'aient pu bannir encore les caractères que la nature nous assigna pour type. Si le pigeon, tout élégant, tout raffiné qu'il soit, doit être étudié dans le Biset commun, l'homme, à son tour, demande qu'on l'observe dans son représentant à l'état de nature. C'est chez le sauvage seulement que l'humanité pourra se découvrir dans la simplicité de son essence et, s'il y a lieu, dans son unité.

Il est aisé de confondre, sous ce nom de sauvage, les peuples de toute espèce qui vivent en dehors de nos idées de civilisation : c'était jadis le procédé des Grecs vis-à-vis des Barbares. Mais qu'on observe d'un peu près, quelle variété sous cette unité d'appellation ! Types, mœurs, institutions, tout diffère parmi ces hommes : leur barbarie est aussi variée que notre civilisation.

Nous ne retrouverons donc pas facilement non plus, de ce côté, l'uniformité des caractères, qui doit être pour nous le gage de leur primitivité. De plus, bien des sauvages ne sont

Digitized by Google

que des civilisés retombés en enfance; et ce serait étrangement s'égarer que d'aller étudier la jeunesse dans ce qui n'est au fond que décrépitude sénile!

Il existe sans doute encore des hommes dans un état voisin de l'état de nature, bien que les explorations modernes tendent à les faire disparaître peu à peu. Les récits de voyageurs, souvent écrits dans un esprit scientifique, peuvent donc nous être d'un grand secours. Mais les sauvages en question vivent sous d'autres latitudes, dans un milieu physique tout différent du nôtre. Les indications qu'ils peuvent nous fournir ne permettent donc qu'imparfaitement de nous représenter ces autres sauvages, qui peuplaient autrefois l'Europe ou l'Asie et que nous devons bien reconnaître pour pères. Les analogies ne suffisent pas pour nous retracer la vie de ces derniers : ce n'est que par une recherche directe, par une résurrection positive du passé que nous pouvons, en ce qui concerne nos ancêtres, nous assurer des véritables conditions de leur nature et de leurs mœurs : tâche lourde et difficile, que la science de nos jours n'a pourtant pas hésité à entreprendre.

Dévider l'écheveau des races avant qu'il se fût trop embrouillé; entrevoir l'homme au début de sa route, le retrouver voisin du type primitif, voisin de son avènement dans l'évolution générale; reconstituer par les monuments son être moral, rechercher ses coutumes, son mode d'existence, sa religion, l'état de ses facultés; le mettre seulement alors en parallèle avec les sauvages modernes et compléter par analogie les données acquises; ressusciter en un mot l'homme enfant, mais portant en puissance tout l'édifice des siècles à venir : tel est le plan qu'ose se proposer l'ethnologie primitive.

Mais ce plan peut-il être exécuté, du moins dans une certaine mesure?

Oui, sans aucun doute.

La science « préhistorique » est née d'hier. Ses moyens d'action étaient faibles au début. Et néanmoins, les résultats obtenus sont déjà tels que les idées reçues au sujet des ori-

Digitized by Google

gines de l'homme et de son antiquité s'en trouvent complètement bouleversées.

La troupe des travailleurs, formée tout d'abord de quelques hommes seulement, grossit de jour en jour. Chaque instant voir surgir quelque nouveau vestige. Les collections et les archives s'enrichissent. La méthode dans les recherches succède aux hésitations et au désordre des premiers moments. Nul doute donc qu'on n'aille beaucoup plus loin encore et qu'on n'arrive à remplir finalement une grande partie du programme que nous esquissions tout à l'heure.

La méthode surtout peut exercer sur les découvertes une influence des plus heureuses, et c'est sur ce point-là spécialement qu'il y a lieu, je pense, d'appeler en ce moment l'attention.

Ce que l'on nomme « la méthode » doit rester une question de fait, se pliant chaque fois aux circonstances spéciales dans lesquelles se présente le sujet que l'on traite. En matière d'ethnographie, s'agit-il, par exemple, des sauvages modernes, la méthode différera nécessairement beaucoup de celle qui conviendrait pour les peuples anciens. S'attache-t-on à ces derniers, de nouvelles distinctions apparaissent. Ou bien, en effet, la contrée qu'ils habitaient sera demeurée de nos jours ce qu'elle était jadis; ou bien l'on se trouve, au contraire, en présence d'un pays transformé par la culture ou l'industrie, et la méthode de nouveau devra se ressentir de cette aggravation des circonstances.

Ce dernier cas est très fréquent dans nos régions, et je me propose d'y appliquer ce que je veux dire concernant la méthode.

Le point essentiel pour pouvoir prétendre à des résultats sérieux consiste à n'accueillir que des observations directes et des indications tout à fait positives. La science préhistorique est vague, dit-on; elle manque de base précise. Soit; mais c'est précisément cette base qu'il s'agit de lui constituer. Et la chose est possible; car, si nous n'avons que des données fort vagues sur l'histoire des hommes eux-mêmes aux âges de la pierre, il n'en est pas ainsi du milieu dans

Digitized by Google

lequel ils vivaient. Ce milieu, nous pouvons le reconstituer en grande partie par les traces qui en demeurent, et, à ces âges-là surtout, rétablir le milieu dans lequel l'homme passait son existence, c'est, en définitive, se représenter cette existence elle-même, grâce à l'action prépondérante, presque fatale, que devaient exercer sur cette dernière les conditions physiques avec lesquelles elle se trouvait aux prises.

Que comprennent donc ces mots : Rétablir le milieu ? Un travail assez compliqué, je l'avoue, mais que l'on pourrait résumer de la sorte : Reconstituer la géographie de l'époque, avec les anciennes côtes de la mer et le régime des eaux ; tenir compte des influences que les conditions météorologiques et autres ont exercées depuis sur le relief du sol ; effacer de la carte ce que la main des hommes peut y avoir introduit : chemins, canaux, étangs, modifications des cours d'eau, nivellements et autres travaux d'art; cela fait, se représenter la composition géologique de la surface et, comme conséquence, le genre de végétation qui devait la recouvrir; reconstituer également la faune à l'aide des éléments qui précèdent et des restes qui s'en retrouvent ; enfin, chercher à définir, suivant les temps et les lieux, le genre de climat propre à la région observée.

La scène étant ainsi préparée, l'homme peut paraître.

L'on notera donc sur la carte les endroits où des objets fabriqués par lui auront été retrouvés « en place ». Leurs particularités, leurs formes, les traces d'usage qu'ils portent, la substance dont ils sont formés et, si possible, leur provenance seront soigneusement décrites.

Les fouilles ont révélé déjà des sépultures de ces âges. Il faut nécessairement qu'on poursuive ce genre de recherches. Mais, pour peu que de pareilles découvertes se multiplient, l'étude des ossements retrouvés permettra de tirer des conclusions au point de vue de la taille, de la musculature, de la capacité crânienne, du type, etc. L'on comparera du reste entre eux les résultats obtenus sur divers points, et la question si débattue des races se simplifiera devant des faits positifs et reconnus.

Digitized by Google

Nous pouvons dès à présent fort bien nous représenter ce que comportera la connaissance de l'homme primitif, lorsque les diverses sources dont nous venons de parler auront été convenablement épuisées.

La découverte des ossements nous aura fait connaître non seulement la stature des hommes d'alors, mais leur degré de vigueur physique et, jusqu'à un certain point, d'élévation morale possible.

Grâce à la reconstitution du climat, nous saurons dans quelle mesure les gens de cette époque avaient à se défendre contre les intempéries et nous en déduirons des conséquences au double point de vue du couvert et du vêtement.

La nature du sol, dans les endroits choisis de préférence pour l'établissement des stations, nous dira si les habitants pouvaient être agriculteurs, pasteurs ou chasseurs ; et de ce fait découleront aussitôt certaines conclusions quant à la densité de la population et à son organisation sociale.

La disposition du terrain, entrecoupé de montagnes, de cours d'eau, de marais, établira de quelle façon les peuplades d'une région pouvaient communiquer, soit entre elles, soit avec les peuplades voisines. La nature du silex, sa provenance, les analogies ou les dissemblances dans la façon de le travailler marqueront dans quel sens ces communications avaient réellement lieu.

Des expériences de taille, pratiquées sur le silex brut, jetteront certainement quelque lumière sur la manière dont les hommes s'y prenaient pour se fabriquer leurs outils et nous feront mieux apprécier le degré d'intelligence et d'habileté que requérait cette fabrication.

Pour continuer cette sorte d'enquête, on éprouvera sur diverses substances les instruments obtenus de la sorte, et, comparant l'effet produit avec les traces d'usure reconnues sur les silex anciens, on finira par pouvoir interpréter peu à peu le véritable emploi de ces derniers.

Les cavernes et les sépultures renferment peut-être encore bien des secrets. Déjà l'on y a retrouvé des vestiges d'art d'une valeur telle que, sans les garanties dont fut entourée

Digitized by Google

leur découverte, on eût été tenté de nier leur authenticité. Les fouilles n'ont certainement pas dit leur dernier mot sous ce rapport.

D'autre part, n'est-il pas possible que l'on ressuscite quelque jour des témoins d'un ancien langage, des inscriptions, un mode d'écriture analogue aux quipos américains, ou d'autres monuments se rapportant à la vie intellectuelle et morale? Ce sont les tombeaux qui, pour une grande part, nous ont révélé l'Égypte ancienne ; pourquoi les tombes préhistoriques n'auraient-elles pas aussi leurs enseignements?

Il n'est pas nécessaire, je pense, de m'étendre plus longuement sur ces possibilités et ces espérances. Mon seul but était d'indiquer à grands traits combien, en ce qui concerne l'homme primitif, les résultats peuvent être grands si l'on a soin d'apporter dans l'enregistrement des faits et dans leur interprétation une méthode logique et patiente.

E. Van Overloop.

Digitized by Google

CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

L'édition des *Œuvres complètes* de Lanfrey vient de s'augmenter de deux volumes de *Chroniques politiques*. « Fonder le libéralisme européen », l'œuvre de l'écrivain se résume en cette parole, qui est depuis longtemps le mot d'ordre d'une école d'esprits élevés, consciencieux, instruits, dont s'honorent la politique et la littérature, et auxquels, pour servir une grande cause, l'honnête clarté du bon sens et de la langue a suffi, comme à Pascal, à Voltaire et à Montesquieu.

Lorsqu'après un premier livre, où il mettait au jour le long travail d'instigations, de promesses d'argent, de refus d'aides et de menaces, employé par l'assemblée du clergé de France pour imposer à Louis XIV la révocation de l'édit de Nantes, Lanfrey entreprit son *Essai sur la Révolution française*, c'était pour écrire, en plein Empire (1857), le manifeste du libéralisme. Que certains partis aient intérêt à ne voir dans la Révolution française que son œuvre sociale : l'abolition des privilèges de classe, de naissance, d'héritage, de justice, etc., qui forme déjà un ensemble de réformes admirables! Passer le reste sous silence lui semble « méconnaître la plus noble moitié du programme ». Car « la liberté y tient autant de place que l'égalité », et sans liberté, ces enquêtes sociales, vite exploitées, menacent de se tourner contre la civilisation.

Avec quelle netteté d'idée et quelle chaleur de conviction Lanfrey énumère les institutions qui font de la constitution de 1791 « une des plus nobles et des plus libres qu'on ait jamais proposées à la vénération d'un grand peuple » ! Qu'on les compare à l'ancien régime, et l'on comprendra l'excellence de ces principes du droit individuel, qu'aucune force « ne peut désormais effacer de la conscience humaine »!

Ce livre était écrit à peine de quelques années lorsque le décret du 28 novembre 1860 vint rendre à la France un semblant de

Digitized by Google

liberté. La presse alors ne connaissait en rien la limite exacte de ses droits nouveaux, « ce qui veut dire qu'elle n'a pas de droits », dit Lanfrey ; mais, si peu que la porte fût ouverte, il y entre pour défendre la cause de la liberté. Dès le 7 décembre, il commençait dans la *Revue nationale* une série mensuelle de *Chroniques politiques* qu'il continua pendant cinq années et qui sont réunies aujourd'hui pour la première fois.

Ce fut toute une campagne contre l'Empire. Son style s'anime, prend l'allure vive, le mot prompt, et la solidité de la doctrine s'aiguise de la verve des polémiques. Les occasions ne lui manquent jamais. Tantôt il s'en prend à ce « patriotisme mal entendu, toujours prêt à applaudir aux extensions de territoires » ; mais « l'espèce d'ajournement que le mouvement des nationalités fait subir à la cause de la liberté » ne peut que « conduire plus sûrement les peuples à ce but des sociétés ». — Tantôt il s'attaque aux « hommes messies », dont la chute, comme l'élévation, doit être attribuée à Dieu : « Si César est providentiel, Brutus l'est aussi, » et il en prend texte pour démontrer que la violence conduit à l'impuissance. Ces deux règnes se succèdent comme l'effet à la cause, « comme le châtiment à l'abus », et cela le ramène à la fécondité du droit, qui est le même partout, et qui unit les hommes malgré leurs dissidences, les peuples malgré leurs intérêts, car ses principes sont « le côté éternel de toutes les politiques fondées sur des principes ».

Qu'est-ce que peut à cela un décret, dû à un caprice ou à un intérêt de souverain ? Ce qu'il faut à un peuple, ce sont les mœurs du droit. « Voilà qui est plus long à improviser qu'un programme ! » Voilà la tâche, le but, le devoir de cette école politique qui, pour s'honorer de porter le nom de la liberté, en pratique et en propage les mœurs. Lanfrey est toujours à ce poste pour crier gare au « dilettantisme politique » ou au jacobinisme démocratique ; il applaudira à Edg. Quinet dénonçant le providentialisme des historiens français et il va écrire l'*Histoire de Napoléon*.

Lanfrey cependant ne sacrifie rien de l'égalité aux idées libérales. Il appelle, au contraire, une démocratie qui ne soit pas un fait brutal, mais un principe de respect et d'amour des hommes. Il sait que les deux principes se nuisent en se combattant, doivent s'unir et se concilier pour être féconds, et il trouve encore dans la révolution ces sentiments à l'œuvre.

La chute de la république avait inspiré à Edg. Quinet ses *Considérations sur l'histoire de France*. La chute de Napoléon III,

Digitized by Google

en rendant aux travaux de la science économique un des grands financiers de l'empire, lui suggéra l'idée d'un « concours solennel » sur les questions sociales. C'était un de ces disciples de Saint-Simon qui, au sortir de Ménilmontant, s'étaient jetés dans les explorations les plus hardies des finances et de l'industrie. Journaliste en 1830, professeur d'économie politique en 1831, concessionnaire de chemins de fer de 1835 à 1852, grand financier du nouvel Empire, Isaac Pereire, dès 1853, avait présenté à Napoléon III un projet d'organisation de crédit mutuel ouvrier, à l'effet de « reconstituer les corporations sur une forme *libérale* », disait-il, au moyen de syndicats, dirigeant chaque profession et se garantissant mutuellement leur crédit. Le crédit mobilier en eût été la banque.

« Après le long règne industriel de Louis-Philippe, auquel il avait participé avec éclat, pourquoi la révolution sociale de 1848 et les sanglantes journées de juin? » Un des lauréats du concours lui prête ces réflexions, auxquelles l'Empire vint bientôt faire une diversion de millionnaire. Mais, « après la dictature militaire, industrielle et financière de l'Empire, pendant laquelle il était, avec son frère, arrivé à l'apogée de la fortune, pourquoi l'écroulement de 1870 et la terrible revendication de la Commune de Paris? » La question se présentait plus grave et plus complète cette fois. « A quoi servent donc les chemins de fer, les usines et les banques, devait se demander M. Pereire, si le paupérisme reparaît toujours? [1] » Devrait-il renier tous les principes dont l'ardente propagande avait rempli sa jeunesse, dont l'exploitation avait fait sa grande fortune? Il voulut au moins mettre le problème au concours, à un concours dont il tracerait lui-même les idées.

Une somme de 100,000 francs était mise à la disposition d'un jury composé de publicistes de diverses nuances, pour être répartie en prix sur quatre sujets désignés. Le donateur indiquait comme les principaux remèdes au paupérisme : l'instruction, le crédit, la prévoyance et la réforme des impôts.

Lui-même développait le programme et « donnait sur chaque point des instructions sommaires, *nettes comme des ordres de combat* », dit le lauréat déjà cité. C'étaient : l'instruction à tous les degrés, aux frais de l'État, gratuite, mais non obligatoire ; — le crédit mutuel, « le plus propre à développer le travail sous toutes

[1] *Hygiène sociale contre le paupérisme*, par Ad. Coste. Prix de 5,000 francs au concours Pereire. Paris, G. Baillière.

Digitized by Google

les formes et à commanditer les travailleurs de toutes les classes » ; — l'organisation de la prévoyance, gratuite pour l'ouvrier, obligatoire pour le patron, ce que M. Coste devait repousser sous le nom du fondateur du concours, et le premier prix, sous le nom de M. de Bismarck et de M. Nadaud; — enfin, la réduction des impôts, remplacés, pour les dépenses reproductives de l'État, par des emprunts et, pour le budget annuel, par des contributions directes, telles qu'un impôt sur le revenu, un impôt sur les successions, etc.

« Tout se tient étroitement dans ce système, dit M. Coste, mais tout est menaçant pour la liberté. » Et le lauréat y retrouve la pensée saint-simonienne et impérialiste, que « l'Etat est un sûr dispensateur et un bon metteur en œuvre des capitaux », que « la centralisation n'est en quelque sorte que l'aménagement de l'individualisme pour en tirer le meilleur parti » ; mais il ne craint pas d'affirmer : « Il arrive pourtant quelquefois qu'elle le tue. Le progrès, alors, réalisé sous forme de centralisation, a sa contre-partie fatale qui est la misère, sa réaction violente qui est l'émeute et la guerre civile. » Enfin, il ose se dire : « N'est-il pas singulier de voir un des ouvriers les plus éminents de la centralisation (politique, industrielle et financière) se préoccuper, à sa dernière heure, de ce paupérisme qu'il a peut-être involontairement contribué à accroître? »

Le jury a fait un grand acte de tolérance et sans doute d'adhésion aux idées libérales en donnant un prix de 5,000 francs à l'écrivain qui parlait ainsi du fondateur du prix.

Le concours avait été nombreux. Plus de 800 mémoires y avaient été envoyés, dont 555 seulement se trouvaient dans les conditions requises : 51 sur l'instruction, 16 sur le crédit, 45 sur les impôts, et le nombre des mémoires admis sur le paupérisme: 443, montre combien ce problème entre dans les préoccupations modernes.

Il fallut au jury deux années de travail. Le verdict, rendu le 14 avril 1882, ne décernait que deux premiers prix de 10,000 fr., l'un à M. Hippeau, pour une étude sur l'instruction publique, l'autre à M. A. Baron, ancien préfet intérimaire du Nord, retiré en Suisse, pour un mémoire sur le paupérisme [1]. Quatre seconds prix de 5,000 francs et deux mentions, avec prime de 2,500 francs,

[1] *Le paupérisme, ses causes et ses remèdes*, par A. Baron. Paris et Genève, 1882.

Digitized by Google

pour le paupérisme; deux seconds prix et deux mentions pareilles pour l'instruction; un second prix et une mention pour le crédit; deux seconds prix et neuf mentions pour la question de l'impôt: en tout vingt-cinq prix; quand ce résultat du concours fut proclamé, le donateur était mort.

Le mémoire de M. Coste est une page intéressante de ce remuement d'idées, qui a dû être immense. Ne voyant dans l'assistance et la prévoyance obligatoire que des « palliatifs », l'auteur recommande l'épargne pour l'individu, le crédit pour les associations, l'organisation du travail et la réforme de l'enseignement, et c'est tout le programme qu'il embrasse.

Le mémoire qui a obtenu le premier prix limite davantage son sujet. « Je n'oublierai jamais, dit l'auteur, que le vrai progrès consiste moins à créer des nouveautés qu'à conserver ce qui est, en l'améliorant sans cesse. » Mais cela ne l'empêche ni de mettre au jour les plaies de nos institutions, comme les *workhouses*, les hôpitaux, certains hospices, les monts-de-piété; ni de nier l'efficacité des lois répressives, sur l'alcoolisme par exemple. La raison du paupérisme étant, selon lui, l'imprévoyance, son remède général est la prévoyance de toutes les classes et du législateur. Prévoir et prévenir, tout est là. L'auteur touche un mot de l'instruction et néglige le crédit, pour s'arrêter, dans le détail, à un ensemble d'institutions d'hygiène préventive, physique et morale, qui comprend les caisses d'épargne et de retraite, les assurances sur la santé et sur la vie, les associations de coopération et de secours mutuels, l'accession de l'ouvrier au capital, son admission aux bénéfices des exploitations.

M. Baron ne se dissimule pas les difficultés, et il s'arrête surtout à celles qui viennent des classes ouvrières. Partout il voit les idées les plus utiles presque inefficaces, les meilleures institutions stérilisées par « l'inertie » même de ceux qui en auraient le plus besoin. Il n'en conclut pas à la contrainte, il cherche un moyen de persuasion, de provocation, de séduction, le mot y est, et il le trouve dans l'appât des loteries. « Voilà la passion qu'il faut mettre en œuvre au profit de la prévoyance! »

Ce mémoire, qui se distingue par des documents exacts et une analyse solide, se termine par un tableau graphique présentant pour chaque département français les moyennes de l'indigence, du nombre des cabarets et de la criminalité, mises en regard du nombre des participants aux diverses sociétés de prévoyance.

Digitized by Google

A en juger par ces deux mémoires, aucun des lauréats n'a suivi les « ordres de combat » du donateur, et le concours rentre entièrement dans le courant des principes de 1789 et de la démocratie libérale.

Ce courant d'idées a aussi sa littérature romanesque. Un des juges du concours était l'auteur des *Échasses de maître Pierre*, de l'*A b c des travailleurs* et du *Roman d'un brave homme*. Le chef-d'œuvre de Laboulaye : *Paris en Amérique*, est aussi célèbre que le *Jérôme Paturot* de Reybaud, et *Riche et pauvre*, d'Em. Souvestre, et l'on sait comment M. Legouvé a plaidé aussi en faveur des mœurs libérales de la famille moderne.

L'art littéraire est sans contredit un des plus puissants moyens de *séduction* des esprits, un des plus charmants auxiliaires de la réforme des mœurs. Pour cela, le roman n'a pas besoin d'être ennuyeux comme un sermon, ni le pamphlet, didactique comme un cours primaire. L'auteur ne doit pas même plaider une thèse, ni combattre un abus. Il suffit qu'il se place en pleine vie sociale et voie la réalité à travers un tempérament qui ne sera jamais assez artistique, ni trop sincère, mais qui doit être avant tout moral, ou plutôt humain, c'est-à-dire avoir le respect de soi-même et de l'humanité.

Si l'on passe aux romans du jour, à grands succès, quel contraste subit ! L'obstacle le plus dangereux aux mœurs libérales et aux réformes sociales est moins l'ignorance ou l'ivrognerie des masses que la corruption des classes privilégiées et l'immoralité des lettres.

Au moment où un journal parisien racontait presque plaisamment les massacres commis en Chine par les marins de la France : « Et puis on *s'amusait* à compter les morts : 50 à gauche, 80 à droite... Les matelots discutaient *là-dessus*, établissaient même des paris etc., » on annonçait la trentième édition d'un livre écrit par une femme du grand monde : *Autour du mariage*, par Gyp. La presse démasquait le pseudonyme pour révéler à la France et au monde que cette voilette ne cache qu'à demi Mme la comtesse Martel de Joinville, née Gabrielle-Sybille-Aimée-Marie-Antoinette de Riquetti de Mirabeau.

Ces extrêmes se touchent. Ce sont souvent des petits crevés qui commandent les tueries, et l'héroïne de ce livre trouve les plus belles mises en scène de sa petite personne dans les grandes manœuvres militaires.

Digitized by Google

Le succès de *Monsieur, Madame et Bébé* a dû troubler le sommeil de bien des débutants. Renchérir pour attirer la vogue, forcer la note pour se faire entendre à son tour, le procédé est bien connu : procédé utile au métier, funeste à l'art. Après tant d'essais malheureux, Gyp y a réussi avec une hardiesse de détails qu'on n'analyse point. Il semble qu'il n'y ait que les femmes honnêtes pour mettre, dans la peinture du vice, cet entrain de tous les diables. Elles n'en comprennent sans doute pas, comme les hommes, la portée, et, quand elles s'amusent à mettre à nu une rivale ou une ennemie, n'ont de pudeur que pour elles-mêmes. Tout ce qu'une courtisane de théâtre et une dévergondée du grand monde peuvent ensemble réunir d'expériences du mal et de mots d'argot est prêté ici à une « vierge » de 18 ans, qui sort d'une honnête famille et n'y a reçu de sa mère que les conseils et les exemples de la délicatesse et du devoir. Avant que son fiancé lui fût destiné, Paulette savait déjà le nom de ses maîtresses et le nombre des « frasques » de sa mère. Cela lui sert plus tard, après une série d'effronteries pareilles, pour un chantage d'argent, vraiment du grand monde : « La Providence, dit-elle à sa belle-mère, a permis que vous *cascadassiez* pour me faciliter les moyens d'arranger mon hôtel à ma guise. »

Et cette belle-mère et ce mari ne renvoient pas cette petite fille à son père pour qu'il lui donne le fouet !

Il n'y a qu'un nom pour un genre pareil, c'est le genre impudent. Cette intervention de la Providence et de l'imparfait du subjonctif ne me semble pas d'assez grand art pour faire oublier le reste.

Faut-il s'arrêter à de pareilles œuvres ? Le bruit qu'elles font nous y oblige. La Belgique est trop portée à la curiosité, souvent malsaine, des succès parisiens, pour qu'il ne soit pas nécessaire d'y montrer à quelles fausses apparences on pourrait se laisser prendre.

La première condition de cette sorte de livres, c'est au moins d'avoir un peu de vérité et de vie. Si celui-ci est une satire, elle sort des bornes. La vérité y est faussée. Il ne nous appartient pas de disculper Paris, qu'on accuse de telles mœurs; c'est son affaire et il l'a fait rudement. Mais nous osons affirmer que, s'il existe en France une telle femme, une sur cinq cent mille, c'est une exception monstrueuse et rare. Mais que cette femme se puisse ou ne se puisse rencontrer dans la vie, qu'importe si elle ne vit même pas dans l'œuvre? C'est une sorte d'être fictif, de man-

Digitized by Google

nequin de mode, de type conventionnel, sur lequel l'auteur accumule pêle-mêle les audaces de tenue, de toilette et de langage qu'on peut observer séparées dans l'un ou l'autre genre de femmes folles, à l'un ou l'autre échelon de la corruption sociale, sans lui donner rien d'humain, ni un souvenir, ni une bonté, ni une faiblesse; pas une amie, pas même un amant; sans lui donner aucune personnalité vivante, humaine, artistique : une sorte de vocabulaire d'argot ou de bouc émissaire de tous les vices de l'Israël parisien.

L'art n'est plus même en question. Comment ces choses sont écrites, il importe assez peu, si elles ne sont ni vraies, ni justes, ni saines. Rien d'ailleurs n'est bien écrit qui est impudemment écrit. Les gens éclairés, qui sont encore en majorité à Paris, peuvent appliquer à ce genre un mot de Paulette : « Ça ne fourre plus personne dedans ! »

S'il y avait rien à conclure de ce livre, ce serait que les grandes fortunes, aux mains des maris corrompus et des femmes folles qu'elles produisent, sont un terrible ferment de dissolution sociale, dont un art pareil ne peut qu'activer la puissance et le danger.

M. Émile Zola est bien le chef qui a érigé en principe les erreurs de cette école. Supprimez de son dernier roman quelques hors-d'œuvre, biffez dans quelques scènes des détails plus inutiles encore, et *La joie de vivre* sera peut-être son œuvre la plus honnête. Car, lorsqu'après avoir eu l'occasion de dire : « Est-elle donc si courte, cette joie de la chair ? » il arrive à une situation qui arrache à son principal personnage cette réflexion : « L'existence devient si facile lorsque la maison est en belle humeur et *qu'on y vit pour les autres,* » son titre peut s'expliquer par les plus sûres satisfactions de la vie humaine.

Mais M. Zola a des théories auxquelles il doit ses succès les plus bruyants et les plus lucratifs, son école et sa fortune, et ce nouveau livre offense systématiquement les plus simples propretés de l'esprit.

Que faire, en effet, quand on a soutenu que la pudeur du langage en est une corruption, que les siècles qu'il nous a fallu pour que la grossièreté de mots, naïve et inconsciente, possible sur le théâtre des églises, devînt impossible même chez les courtisanes, n'ont pas servi à une victoire des mœurs, mais ont été un progrès de l'hypocrisie; que faire, sinon de braver ce vice des Tartuffes du beau par toutes les forfanteries du grand art de

Digitized by Google

la laideur? Ailleurs, il a poussé aux mots populaciers, puis aux hardiesses obscènes; aujourd'hui, dans un roman consacré aux dévouements d'une fille chaste de nature, il se jette dans les malpropretés les plus « intimes ». Gageure ! non, tempérament et système!

Certes — Rousseau le disait déjà — l'art est la nature vue à travers un tempérament ou un œil d'artiste. Mais les tempéraments peuvent varier selon l'écrivain, et la critique doit les caractériser, le public peut choisir. Ici, le tempérament se plaît aux ordures et l'œil cherche le dégoût.

Et tout, la gracieuse éclosion de la vierge dans la puberté, les souffrances de la maternité, la généreuse résignation au célibat par dévouement d'amour, tout est rabaissé à des « dessous » ignobles.

Mais que d'accrocs il faut faire au système pour satisfaire un tel tempérament! La vérité de la nature, qui est le fond de l'art, n'est pas une vérité que l'observateur fasse poser au gré de sa curiosité, dont il ne garde que ce qui satisfait ses goûts et qu'il interprète selon son daltonisme personnel. C'est bien plutôt, et bien uniquement, la réalité telle qu'elle apparaît aux divers acteurs de la scène observée, telle que chacun d'eux, selon ses passions, en a vu un côté, et que tous réunis en ont vu l'ensemble. Or, il est dans ce roman une situation où M. Zola constate lui-même, après tout le monde d'ailleurs, que toute crainte de pudeur, toute idée de curiosité impure disparaissent devant le danger et le but. Cela était déjà assez inutile à dire; un artiste délicat l'eût fait sentir en se contentant de participer lui-même à cette impression de respect général pour la communiquer à ses lecteurs. M. Zola le dit, mais pour s'affranchir de ces faiblesses humaines. Ce que tout le monde trouve sacré, il le dégrade à plaisir par des détails qu'il cherche en satyre; ce à quoi nul ne pense, il s'y arrête pour s'en salir l'imagination. On croit le voir s'embusquer entre ces personnages qui oublient tout pour sauver une mère et un enfant, et là, par-dessus leurs épaules ou entre leurs jambes, il se met à guetter les côtés scabreux, en artiste à la recherche d'un trait qui fasse éclaboussure.

Dira-t-il que l'art n'a rien à cacher? Mais, une fois la mère sauvée, pourquoi nous cache-t-il le reste? La mère a cependant besoin de beaucoup et de grands soins qu'il aurait pu continuer à peindre. Il tait mille choses aussi intéressantes et qui prêtent autant que les autres au même étalage. Il choisit donc? Mais, s'il

Digitized by Google

a le droit de supprimer les suites du drame, il pouvait aussi bien en négliger les épisodes inutiles, ceux justement qu'il déclare n'occuper personne. Il préfère passer à un autre sujet, porter nos yeux sur l'enfant ? Volontiers. Mais que ne nous épargnait-il ce qui échappait aux yeux de tous, hormis à son objectif de pornographe ?

Le style proteste à son tour. Car tout ce qu'il s'est juré de dire, il ne peut l'exprimer sans faire lui-même des concessions à cette hypocrisie qu'il entend braver. Il n'est pas de détours de langage qu'il n'y emploie et il n'arrive à tenir sa gageure de lâcher un gros mot qu'au moyen d'artifices de style sans lesquels il n'oserait sans doute faire entendre ce qu'il pouvait taire. Peut-on avouer plus hautement l'erreur? Les traités de science ne cherchent pas tant de circonlocutions, et ils sont chastes. Mais plus l'auteur s'efforce, plus son intention paraît mauvaise et le système misérable.

Pendant que tant d'esprits cherchent la solution des problèmes sociaux, voilà comment le roman sollicite le succès. « La république sera naturaliste ou ne sera point, » a dit l'auteur de l'*Assommoir*. Cicéron prétendait que la république romaine périt faute d'hommes : « *Virorum penuria.* » Si les mêmes causes peuvent amener la chute de la république française, les gens d'honneur et de goût doivent s'unir pour qu'elles ne perdent pas du coup la France. Quant à la Belgique, le moment doit venir où y accueillir de pareils livres sera réputé pactiser avec le pire ennemi de la liberté et de la démocratie et avec la plus dangereuse des invasions.

CH. POTVIN.

Digitized by Google

ESSAIS ET NOTICES

BRUGES-MUSÉE

Deux mots tombés de la plume de M. Henri Hymans viennent d'attirer l'attention publique sur un projet que recommandent et sa portée artistique, et son caractère national.

Bruges-Musée! Tels sont les deux mots qui résument cette pensée.

Le projet est simple :

Établir à Bruges, au milieu de cette ville qui n'est plus aujourd'hui qu'un pâle souvenir de la cité de Philippe le Bon, un monument spacieux, destiné à recevoir les merveilles artistiques de l'hôpital Saint-Jean, de la maison du Poorterslogie, et celles qui pourront être recrutées avec zèle pour compléter, autant que possible, l'histoire des œuvres et de leurs auteurs par la présence des spécimens originaux échappés aux orages des temps; donner à ce musée une organisation bien entendue et régulière; enfin, le pourvoir d'une installation intelligente à même de répondre aux exigences de l'amateur et à celles des artistes.

M. Hymans cite, à l'appui de son idée, l'exemple de Nuremberg, fort délaissée comme Bruges, il y a 25 à 30 ans, et qui, à l'heure qu'il est, a si bien travaillé à soutenir son vieux renom, quelle est devenue un centre artistique important, non seulement par ses musées, mais par les institutions et les écoles qui s'y sont groupées.

Nous voudrions compléter l'idée, pour détailler un peu ce qui n'a été qu'indiqué par de grandes lignes d'ensemble. L'organisation des musées que nous avons visités, en Allemagne et en Autriche, nous ayant frappé par le mode éminemment pratique qui en entraîne le développement, sans exiger de grandes dépenses, il sera peut-être intéressant d'examiner s'il n'y aurait pas lieu de procéder chez nous comme ont fait les Bavarois, pour obtenir rapidement ces ensembles merveilleux, ces collections

Digitized by Google

admirables, où se retrempe l'imagination des artistes, où se vivifient leurs meilleures facultés d'invention.

La ville de Nuremberg contient, comme la plupart des villes allemandes, un musée de peinture communal. En 1852, sur l'initiative du baron d'Aufsess, quelques notables fondèrent le musée dit Germanique. Il est administré par un comité de 28 membres et 2 directeurs.

M. d'Aufsess prêta pour dix ans, à ce nouveau musée, dont il voulait assurer l'avenir, toutes ses collections particulières. Le roi de Saxe fit alors de nombreux cadeaux, et le roi Louis Ier de Bavière lui donna environ 145,000 francs.

La Bavière alloua, sur ces exemples, un subside de 7,000 francs par an, et la Prusse donna, de son côté, un subside annuel de 22,500 francs.

Actuellement, le Musée germanique dépense en moyenne par année :

Pour les collections.	6,493 florins.
Pour les publications	2,968 —
Pour les archives	1,766 —
Pour la bibliothèque	3,815 —
Total. . .	15,042 florins.

Soit au delà de 30,000 francs, tandis que les revenus s'élèvent de 80,000 à 100,000 francs.

On y remarque : les instruments de musique, d'astronomie, de torture ; un cabinet d'estampes et de livres anciens ; une collection de vitraux, d'émaux, de tissus, de céramique, d'orfèvrerie religieuse et profane, de serrurerie, etc.

La direction publie un bulletin mensuel illustré.

Parallèlement à ce musée, a été fondée l'École des arts industriels, dite école *Kreling*, du nom de son directeur. Il faut savoir dessiner pour entrer à l'école. On étudie les aptitudes de l'élève, et on les développe avec la plus grande sollicitude.

Des mieux doués, on fait des peintres, des architectes et des sculpteurs qu'on envoie aux cours de l'académie ; des autres, on fait des artistes industriels.

Le dessin d'après l'estampe est banni de l'école ; la copie littérale y est défendue.

On y enseigne : la peinture sur verre et sur céramique, la gravure sur bois, la gravure au burin, la sculpture en pierre et en

Digitized by Google

bois, la fonderie, l'architecture, la construction, l'ameublement, l'orfèvrerie, etc.

On accepte des commandes du dehors. Notons en passant que la ville de Nuremberg contient 85,000 âmes.

En 1850, s'éleva à Munich une société composée de 378 membres, payant une cotisation personnelle de 13 francs, soit un total de 4,914 francs. Le gouvernement octroya à cette société une subvention de 5,000 florins, soit 10,000 francs.

Elle avait pour but de fonder un musée, d'ouvrir des concours et d'organiser des expositions permanentes.

En 1852, la susdite société comptait 651 membres et en 1853 elle en avait 800. Elle est aujourd'hui gérée par un comité composé de 10 artistes, 10 industriels et 4 amateurs distingués. En 1867, elle faisait 22,240 francs de recettes et 20,442 francs de dépenses. Elle publie un recueil mensuel très répandu dans toute l'Allemagne, et entretient une école de dessin d'art industriel conçue sur la même base que celle de Nuremberg.

Il résulte des faits que nous venons de signaler que dans ces villes, lorsque le musée ne précède pas l'école, il lui est toujours contemporain; presque jamais postérieur. Ces villes ont donc fait le contraire à peu près de ce qui s'est passé en Belgique; nous avons des écoles, les musées nous manquent.

Seulement, ici, il faut s'entendre. Il n'est certes pas dans notre pensée de contester l'éclat ni la valeur des musées de peinture qui existent à Bruxelles et à Anvers. Ces collections précieuses, admirables sous tous les rapports, se compléteraient on ne peut mieux par la création à Bruges d'un musée appelé à conserver les pages inspirées des maîtres qui y vécurent, et qui furent les premiers initiateurs de l'art de la peinture à l'huile. Les frères Van Eyck, Memling, les Pourbus, les Van Oost, etc., formeraient le complément historique de l'école représentée à Anvers et à Bruxelles. Mais ne serait-il pas permis de désirer davantage? Le projet devrait-il s'arrêter aux œuvres de la peinture et parfois de la sculpture? Ne pourrait-il pas s'étendre aux manifestations de tous les autres arts, dont la pratique autrefois a été pour notre pays le meilleur appoint de sa gloire universelle?

En un mot, ne serait-il pas urgent de créer quelque part, et Bruges serait fort bien choisi pour cela, un vrai musée historique se rapportant à toutes les sphères de l'activité humaine, et donnant des épaves de toutes les époques, de manière à permettre, comme au musée national de Munich ou au Musée germanique

Digitized by Google

de Nuremberg, l'étude simultanée des arts et de l'histoire depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours?

Un musée national est surtout à créer chez nous parce que, considérées dans leur véritable milieu, les œuvres qui y figureront parleront plus clairement à l'esprit. C'est précisément parce que la Belgique possède des trésors inestimables en peinture et en architecture, parce que ces trésors sont autant de créations originales de l'art national ancien, que nous avons besoin d'en retrouver la contre-valeur historique dans les spécimens authentiques des meubles, des tentures, des costumes, des bijoux, des armes, etc., qui constituaient le monde des accessoires si brillants de nos vieilles cités florissantes.

Faire revivre tous les auxiliaires de la vie humaine aux diverses époques de la civilisation, les présenter dans l'ordre et le pittoresque arrangement que les coutumes, les mœurs ou les usages réclamaient; reconstituer, en un mot, autant que possible les milieux qui ont servi de cadre à l'histoire, tel devrait être le but à atteindre dans la création du musée dont il s'agit.

Pour arriver à un résultat aussi important, la marche à suivre est simple. Elle consiste à créer dans nos principales écoles d'art, des ateliers de moulage subventionnés par les villes. Les élèves sculpteurs de ces écoles y exécuteraient sans cesse, sous la direction de leurs professeurs, des moulages sur les principaux monuments de la contrée et sur les objets d'art intéressants appartenant aux collections particulières, aux églises, etc., et qui auraient fait l'objet d'une autorisation consentie par les propriétaires.

Ces moulages, qui se font à peu de frais, serviraient à la fois d'exercices pratiques pour les jeunes modeleurs et d'éléments commerciaux pour le recrutement du musée.

Pour imiter absolument les modèles, les épreuves moulées en plâtre seraient coloriées, bronzées, dorées, argentées de manière à rappeler les originaux dont l'imitation serait poursuivie aussi complète que possible. Par voie d'échange, ces moulages, véritables doubles des originaux, iraient figurer dans les collections des villes qui en feraient la demande, tandis qu'à leur tour celles-ci expédieraient en échange les reproductions qu'elles auraient faites de leurs richesses locales. Les négociations d'échanges pourraient s'ouvrir avec les pays voisins et enrichir presque sans frais le musée national.

En supputant les trésors artistiques de chacune de nos anciennes villes historiques, en choisissant, pour destiner au mou-

Digitized by Google

lage, les œuvres vraiment belles et caractéristiques, on formerait un appoint considérable qui pourrait devenir le premier fonds de collection.

Des souscriptions nationales, des dons, des legs doteraient l'institution des objets qui ne peuvent être reproduits, tels que les étoffes, les céramiques anciennes, etc., les peintures, etc., et même pour cette catégorie, on aiderait au recrutement complet des spécimens originaux par la présence de leurs reproductions photographiées, afin de combler les lacunes qui pourraient exister temporairement.

Le mécanisme de l'institution que nous signalons a produit, en Allemagne et en Angleterre, des résultats remarquables, parce que chaque ville a compris l'intérêt qu'elle en pouvait retirer pour ses écoles, pour ses artistes et ses artisans. Il en sera de même chez nous, le jour où l'initiative de nos administrations aura ouvert la voie. L'avenir industriel et artistique de la nation est une grave question.

Le grand art jouit chez nous de prérogatives qu'il serait temps d'étendre à nos arts industriels. La redoutable concurrence que fait en ce moment l'art industriel allemand à l'art industriel français est une leçon dont nous devrions savoir profiter. Le jour où nous aurons préparé, auprès de nos écoles, les milieux favorables à l'éclosion du goût du talent et de l'originalité, nous pourrons inscrire au fronton du musée historique futur cette belle devise du musée autrichien : *Les arts industriels et les beaux-arts découlent d'une même source!*

CAMILLE RENARD.

Digitized by Google

LA CHAMBRE DES LORDS

ET LA RÉFORME DE LA CONSTITUTION ANGLAISE.

La Chambre des lords a eu de fréquents démêlés et quelques luttes sérieuses avec les représentants de la nation anglaise; elle n'a pas hésité, en plus d'une circonstance, à se servir du pouvoir que la Constitution lui octroie pour entraver le vœu populaire; depuis plus de cent ans, la presse radicale l'attaque avec une extrême violence, et des orateurs de carrefour tonnent contre une aristocratie bouffie d'orgueil, — *bloated aristocrats*, — qui piétine sur les droits du pauvre peuple. Néanmoins, la majorité des Anglais partageait, naguère encore, l'opinion d'un certain vieux tory, qui s'écria dans une grave conjoncture : « Dieu soit loué, nous avons une Chambre des lords ! »

Ce sentiment d'une nation libre et fière entre toutes de son indépendance, à l'égard de l'assemblée la plus aristocratique de l'Europe, était fait pour étonner ceux qui proclament le progrès des principes démocratiques dans tous les pays, et qui ne comprennent pas qu'un peuple puisse être à la fois attaché aux traditions et passionné pour la liberté, respectueux des rangs sociaux et jaloux de l'égalité devant la loi. Le mot de l'énigme se trouve dans cette remarque de lord Macaulay : « Notre démocratie, a dit le grand historien whig, a toujours été la plus aristocratique et notre aristocratie la plus démocratique du monde entier. » Cependant, un vent de fronde commence à souffler; depuis longtemps, il grondait dans les bas-fonds populaires, sans qu'on s'en

Digitized by Google

occupât autrement. Mais voilà que les classes dirigeantes en subissent l'influence et que des membres des Communes, assis sur le banc ministériel, ne craignent pas de prononcer des paroles menaçantes pour l'existence même de la Chambre haute.

Lamennais écrivait, en 1846 : « Voyez ce qui se passe en Angleterre. Ce n'est pas l'habileté qui manque là, et pourtant cette aristocratie si habile ne s'abrite qu'en cédant. Elle sème de ses dépouilles le chemin où elle fuit, pour retarder le vainqueur. » Il y a près de quarante ans que cela a été dit, et pas mal de dépouilles restent encore à l'aristocratie; le prestige baisse bien un peu, mais toujours grande est l'influence territoriale et l'on a peine à croire que l'heure approche où il faudra « semer le chemin » de la dépouille politique, qui a nom la Chambre des lords. Cependant, des membres distingués de cette assemblée font déjà la part du feu et suggèrent des plans de réformes. Nous nous proposons, dans cette étude, d'en examiner un qui a paru dernièrement; mais d'abord nous voudrions dire quelques mots des causes diverses qui ont contribué à conserver si longtemps à la Chambre haute son influence et le respect de la nation. Des détails succincts sur la constitution, le règlement et les prérogatives de l'assemblée termineront l'article.

I

Comment l'aristocratie anglaise a-t-elle gardé jusqu'à nos jours son ascendant dans un pays où les instincts de la liberté sont, pour ainsi dire, innés dans la race? Comment a-t-elle réussi à se faire non seulement tolérer, mais respecter? Pour répondre à ces questions et se pénétrer des causes qui ont produit l'état de choses dont parle lord Macaulay, il faut remonter un peu haut.

Sur le continent, pendant la ténébreuse période de la féodalité, sauf dans quelques villes possédant des chartes, aucun rang intermédiaire ne comblait le gouffre qui séparait le baron du vilain. En Angleterre, après la conquête, les pro-

Digitized by Google

priétaires terriens de la période saxonne, opprimés, mais non anéantis, par la noblesse normande, formèrent une classe moyenne qui servit de tampon entre les hauts seigneurs et le peuple. Cette classe, ignorante, grossière de mœurs, adonnée aux excès de table, possédait néanmoins une indépendance de caractère et un amour de la liberté personnelle qu'elle a transmis aux générations qui l'ont suivie. D'autre part, Guillaume le Conquérant et surtout Henri II octroyaient aux barons normands l'autorité législative, le grand conseil du souverain se composait des seigneurs tenant fiefs de la Couronne, laïques ou ecclésiastiques, et limitait le pouvoir royal ; plus tard, il imposait la grande charte à Jean sans Terre. Quand les deux races, la saxonne et la normande, se fondirent sous les derniers Plantagenets, l'Angleterre se trouva posséder une aristocratie qui détenait un pouvoir législatif très réel et, au-dessous d'elle, une couche de gentilshommes de vieille souche et de propriétaires ruraux — *gentry and yeomanry* — qui soutenait la haute noblesse dans ses luttes contre les prétentions de la Couronne. Alors que dans les pays voisins l'autorité royale grandissait, en Angleterre elle se voyait de plus en plus limitée, et, au XVII^e^ siècle, quand Richelieu donnait le coup de grâce à la féodalité et que Louis XIV disait : « L'État, c'est moi », l'aristocratie d'outre-Manche ne craignait plus la puissance du trône.

Mais, à mesure que disparaissait tout danger d'en haut, les classes moyennes acquéraient de l'influence. Sans doute, dans un pays où un quart du sol était, et est encore, entre les mains de 1,200 propriétaires et où un autre quart était détenu par 6,200 propriétaires, les possessions territoriales pesaient fortement dans la balance politique, et la noblesse conservait une autorité quasi féodale sur les classes agricoles, — autorité qu'elle augmentait en vivant habituellement sur ses terres au lieu d'encombrer les antichambres des palais royaux. Ce n'est donc pas en Angleterre que le vers de Delavigne :

« Un riche commerçant vaut un pair du royaume. »

Digitized by Google

pouvait s'appliquer. Cependant, les classes manufacturières et commerçantes augmentaient en nombre et en richesses ; de plus, elles étaient indépendantes, remuantes, portées aux réformes. Il fallait compter avec elles et avec les idées nouvelles. Que fit la Chambre des lords? Elle montra un rare bon sens en renonçant à ses privilèges, ou au moins en les laissant tomber en désuétude. De l'autre côté de la Manche, les Anglais furent égaux devant la loi longtemps avant que la Convention proclamât l'égalité, la liberté et la propriété comme droits de l'homme avec les corollaires de la loi des suspects, de la guillotine en permanence et de la spoliation des émigrés.

L'aristocratie de vieille souche fit donc preuve, au siècle dernier, de bon sens et de flair politique; mais ce serait tomber dans une erreur vulgaire de croire que la Chambre haute ne se compose actuellement que des héritiers d'anciens titres. Lamartine a dit quelque part : « En Angleterre, la Chambre des pairs est le foyer des intérêts féodaux et aristocratiques. » Dans une certaine mesure, cela est vrai; mais l'infusion d'un sang nouveau et souvent plébéien tend sans cesse à modifier les tendances rétrogrades qu'elle pourrait montrer. Il suffit de consulter un nobiliaire pour s'assurer qu'à chaque génération, ses rangs se recrutent parmi les sommités des diverses professions et qu'un bon tiers des titres portés par les pairs actuels datent de ce siècle. C'est là un lien entre la caste aristocratique et le reste de la nation, lien qui est resserré par la rentrée, à la seconde ou à la troisième génération, des cadets de famille dans les classes non titrées. Si la pairie est le point de mire de l'homme qui émerge de la foule, — Nelson, avant la bataille du Nil, disait : L'abbaye de Westminster ou une pairie, une tombe illustre ou un titre, — par le fait même qu'une carrière illustre s'y termine, on y arrive un peu tard, et Pulteney la qualifiait, il y a plus de cent ans déjà, d'hôpital des Invalides [1].

[1] Pulteney était l'adversaire acharné du premier ministre. « Quand j'aurai forcé sir Robert Walpole à donner sa démission, disait-il, je pren-

Digitized by Google

A propos de nouveaux anoblis, citons la célèbre réponse que fit lord Thurlow au duc de Grafton vers la fin du siècle dernier. Le duc avait eu le mauvais goût de reprocher à lord Thurlow, alors lord chancelier, son origine obscure. « De quelque côté que le noble duc se tourne, répliqua lord Thurlow, il verra un pair devant sa dignité au succès qu'il a obtenu dans la profession à laquelle j'appartiens. (Le lord chancelier est le chef de la magistrature.) Ne sent-il pas qu'il est plus honorable de devoir sa pairie à ce succès que d'avoir été simplement le produit d'un hasard?... Je vénère la pairie à l'égal de n'importe qui, mais, je dois le dire, mylords, c'est la pairie qui est venue me chercher, non pas moi qui l'ai sollicitée. J'ajoute que, comme pair du Parlement, comme speaker de cette honorable Chambre, comme gardien des sceaux et de la conscience de Sa Majesté, comme grand-chancelier du royaume, je vais même plus loin, et je dis que comme homme, — appellation dont rougit sans doute le noble duc, — je suis en ce moment aussi digne de respect et aussi respecté que le pair le plus orgueilleux de cette assemblée. »

Nous ne rappellerons pas les démêlés qui eurent lieu, avant le commencement de ce siècle, entre les deux Chambres du Parlement; ce serait lasser le lecteur par le récit de contestations qui n'ont plus d'importance. Un jour, les lords, usant de leur droit strict, bousculent et mettent littéralement à la porte des membres de l'autre assemblée; une autre fois, ce sont les Communes qui jettent hors de la salle, à coups de pied, un bill leur revenant amendé de la Chambre haute.

La sympathie qu'avaient excitée en Angleterre les prin-

drai ma retraite à l'hôpital des Invalides. » Créé comte de Bath en 1742, il y rencontra son ancien rival, devenu comte d'Oxford : « Ah! mylord, lui dit Walpole, nous voilà devenus deux des hommes les plus insignifiants du royaume. » Un jour, à la Chambre des communes, Pulteney gagna à sir Robert Walpole un pari d'une guinée, à propos d'une citation latine. Quand ce dernier paya sa dette, Pulteney lui dit que ce devait être la première fois que lui, Walpole, payait de l'argent à la Chambre, sans que celui qui le donnait et celui qui le recevait eussent tous deux à en rougir.

Digitized by Google

cipes de la révolution de 89, fut étouffée par les excès de la Terreur, et cette réaction eut pour résultat d'assurer le pouvoir aux tories pendant de longues années. Puis, les guerres de l'Empire unirent les partis dans un sentiment patriotique et imposèrent à la nation un lourd fardeau qu'elle supporta vaillamment. Rien de moins propice que cette époque pour les réformes intérieures; aussi ce n'est qu'après 1815 qu'on voit poindre certaines questions brûlantes, causes de désaccord entre les deux branches de la législature. D'abord, ce fut l'émancipation des catholiques, mesure que Fox, voire même Pitt, n'avaient pu faire accepter de la Chambre basse sous le règne de Georges III, tant était grande l'influence du roi, ennemi juré de la liberté de conscience. En 1829, le duc de Wellington, premier ministre d'un cabinet tory, cédant aux menaces de Daniel O'Connell, présenta le bill d'émancipation aux Communes, qui l'adoptèrent à une forte majorité. Malgré les efforts du banc des évêques, il fut agréé des lords.

Deux ans plus tard, commença la lutte la plus sérieuse qu'on ait vue entre les deux corps législatifs. Il s'agissait de la célèbre loi de réforme électorale de 1831-32, qui portait atteinte au pouvoir politique des lords en leur enlevant le privilège de nommer à leur gré un certain nombre des membres de la Chambre des communes. Les nobles lords regimbèrent et leur opposition fut longue et opiniâtre. Qu'il me soit permis à ce propos de rappeler ici un discours prononcé en 1832, par le spirituel chanoine de Saint-Paul, le révérend Sidney Smith. Il compara la Chambre des lords à un personnage imaginaire, Mrs Partington, qui, créée par lui pour les besoins de la cause, est devenue en Angleterre aussi symbolique que certains types des romans de Dickens. « Je ne veux pas, dit-il, leur manquer de respect, mais la tentative que font les lords pour arrêter les progrès de la réforme me rappelle la tempête qui eut lieu à Sidmouth et la conduite, en cette occasion, de l'excellente Mrs Partington. Pendant l'hiver de 1824, Sidmouth fut inondé, la marée s'éleva à une hauteur prodigieuse, les vagues se brisèrent contre les mai-

Digitized by Google

sons et on craignit un cataclysme général. Au milieu de cet effroyable ouragan, on vit dame Partington à la porte de sa maison, — elle vivait sur la plage, — montée sur des patins et le balai à la main, se servant vigoureusement de cet instrument, exprimant l'eau de mer et repoussant avec énergie l'océan Atlantique. L'Atlantique s'y mettait tout de bon, Mrss Partington se piquait au jeu, mais point n'est besoin de vous dire que la lutte était inégale et que l'Atlantique remporta la victoire. Elle excellait, cette bonne Mrss Partington, à éponger une rinçure, voire même une flaque d'eau, mais elle n'aurait pas dû s'attaquer à l'Océan. N'ayez crainte, messieurs, vous l'emporterez sur Mrss Partington. »

Malgré son parti pris de céder en temps utile, la Chambre des pairs ne put de longtemps se résoudre à abdiquer son influence politique dans l'autre Chambre et il fallut donner vivement de l'éperon. Le comte Grey et lord Brougham obtinrent le consentement de Guillaume IV à la création de 80 nouveaux pairs : si le gouvernement se servait de cette arme, c'en était fait de la majorité conservatrice de la Chambre haute, le libéralisme s'intallait pour un temps indéfini dans le sanctuaire des tories ; cela était inadmissible, à tout prix il fallait éviter pareille catastrophe, la menace ministérielle suffit et le bill passa. Notons, comme détail significatif, qu'il fut convenu entre le roi, dont on avait arraché le consentement avec une extrême difficulté, et ses ministres qu'on nommerait aux nouvelles dignités, autant que faire se pourrait, les fils aînés des pairs, afin de ne pas augmenter la Chambre d'une façon permanente.

Depuis lors, bien d'autres mesures, peu goûtées de la majorité des lords, ont reçu leur assentiment. L'amendement de la procédure en matière criminelle, l'abolition de la taxe sur les céréales, l'admission des juifs au Parlement, le bill sur l'abolition d'une religion d'État en Irlande, le bill sur la suppression de l'achat des grades dans l'armée, et dernièrement la loi agraire irlandaise, ont donné lieu à une opposition plus ou moins sérieuse de la part des pairs, mais ils ont toujours fini par céder aux volontés de l'autre Chambre,

Digitized by Google

exigeant tout au plus quelques amendements dans les articles. On a même vu, à l'égard de la loi agraire irlandaise, le curieux spectacle du chef de la majorité abandonné par un certain nombre des siens, qui, en se ralliant à la minorité, ont donné gain de cause au ministère Gladstone, alors que lord Salisbury voulait continuer une lutte à outrance.

Étant donné que la Chambre haute recule, mais qu'elle n'en finit pas moins par sauter et qu'elle cause par son mauvais vouloir des délais pernicieux, d'aucuns mettent son utilité en doute. A quoi bon, disent-ils, une assemblée passée à l'état de bureau d'enregistrement et toujours contrainte de subir la volonté des Communes? Ne vaudrait-il pas mieux supprimer un rouage qui complique, sans avantage aucun, la machine gouvernementale et retarde, au détriment des intérêts publics, les mesures qui ont reçu l'assentiment des représentants de la nation? Ces questions s'imposent à une section des libéraux, mais non pas aux radicaux avancés, qui se gardent de réclamer la suppression d'un corps politique qu'ils préfèrent, au contraire, conserver caduc et impuissant. Quoi de mieux que d'y reléguer des adversaires qui seraient bien autrement dangereux à la Chambre basse? Fermez, en effet, les portes de la Chambre des lords et vous ne pouvez, sans atteinte à l'égalité, dénier aux pairs le droit de briguer les suffrages des électeurs ; ces suffrages, il n'est point douteux que beaucoup d'entre eux ne les obtiennent, grâce à leur influence locale et, en ce cas, les rangs des tories aux Communes seraient grossis de ce que l'autre Chambre contient de plus éloquent et de plus remuant. Les radicaux ne veulent donc pas abolir la Chambre haute et il va de soi qu'ils veulent encore moins la réformer; pour les besoins de leur cause, ils deviennent conservateurs et adoptent la devise de leurs adversaires : *Quieta non movere.*

Les conservateurs, eux aussi, se divisent en deux camps. Lord Salisbury disait, il y a quelques années : « Bien que l'existence de la Chambre haute ne soit pas encore menacée, je m'attends à ce que cette question soit mise à l'ordre du

Digitized by Google

jour et, ce moment, je le vois arriver sans appréhension. Toute institution gagne à être critiquée, et je suis d'avis que celles qui ne peuvent subir avec succès une discussion franche et loyale devraient cesser d'exister. » La prédiction du bouillant chef de l'opposition se vérifie; la suppression de la Chambre se discute et, tandis que le vieux parti tory se roidit contre tout changement, les conservateurs modérés proposent des plans de réformes.

II

Ceci nous amène à parler de deux articles parus dans la livraison du mois de février dernier de la revue intitulée : *The Nineteenth Century*. Le premier a pour titre : *La Chambre des lords, sa réforme*, et porte la signature du comte de Dunraven, qui siège à la Chambre du côté des conservateurs; le second, signé J. E. Kebbel, traite de la suppression même de la Chambre. Disons d'abord quelques mots du second article, qui n'est qu'un plaidoyer en faveur de la conservation de l'assemblée telle quelle.

L'auteur nous dit que le très honorable Shaw Lefevre, membre du gouvernement, mais ne siégeant pas au conseil des ministres, déclare les lords totalement et sans retour dénués de capacité politique, et les accuse de tentatives perpétuelles et déterminées de frustrer l'attente de la nation. De pareilles injures, ajoute l'auteur, sont non seulement excessives, extravagantes, mais elles portent à faux, puisque les ennemis les plus acharnés de la Chambre haute reconnaissent son éloquence, sa capacité politique et son entendement des affaires. Dans les temps passés, ces injures n'étaient formulées que dans les meetings populaires par des agitateurs de bas étage; à l'heure actuelle, c'est un homme d'État, ayant place dans le ministère de M. Gladstone, qui les proclame. Mais il y a plus. M. Kebbel rappelle que M. Chamberlain, membre du cabinet, ministre du commerce (*President of the Board of Trade*), est non seulement partisan d'une Chambre unique, mais qu'il a déclaré qu'à son

Digitized by Google

point de vue, pour inaugurer une bonne et saine politique, il faudrait commencer par « balayer » la minorité à la Chambre des communes, c'est-à-dire les conservateurs, pour la plupart propriétaires terriens, — *country gentlemen.*

Loin d'encourager les penchants naturels de la classe territoriale, M. Kebbel nous assure que la Chambre des lords les modère et que son existence est une garantie contre l'aristocratie ; aussi croit-il que ce n'est pas la pairie comme corps législatif que visent les radicaux, mais que derrière ce but apparent se cache l'intention bien arrêtée de spolier la noblesse anglaise. L'auteur fait sans doute allusion aux rumeurs qui grondent sourdement contre la prodigieuse accumulation d'hectares entre les mains de certains possesseurs du sol. Nous occuper de cette question ardue serait sortir de notre cadre ; bornons-nous à noter en passant que d'ingénieux politiciens d'outre-Manche font une distinction entre les revenus provenant de terres et l'opulence qui a pour source des placements en rentes ou en chemins de fer. Succédez au domaine paternel, et vous tombez sous la vindicte de ces raisonneurs ; héritez d'un magot placé en fonds publics, et, pour le quart d'heure, on ne parle pas de vous spolier, mais cela ne peut manquer, si tant est que l'appétit vient en mangeant. M. Kebbel ne voit donc, dans l'abolition de la Chambre des pairs, que le premier pas sur le chemin d'un chaos social ; il s'élève de toutes ses forces contre cette suppression, acclame les avantages d'une seconde assemblée et déclare qu'elle n'a nul besoin d'être même réformée.

Bien différent est le sentiment de lord Dunraven. Autrefois, nous dit-il, il croyait que l'existence d'une aristocratie n'était point un bienfait pour l'État, mais l'expérience et surtout de fréquents voyages aux États-Unis ont modifié ses vues. Maintenant, il est pénétré de l'avantage, de la nécessité même d'une seconde Chambre, comme élément indispensable d'un gouvernement démocratique, tel qu'on le comprend en Angleterre ; mais, quoique conservateur, il s'élève contre les préjugés des vieux tories et leur crainte de toucher à l'arche sainte. « Marchez avec le siècle, dit-il,

Digitized by Google

sinon vous faites la partie belle aux démocrates, qui veulent vous laisser croupir dans l'inutilité. Rester en arrière des idées nouvelles, résister à toute innovation, c'est perdre son prestige, c'est inviter la nation à vous supprimer. » Il faut à la Chambre un regain de jeunesse et de vigueur, et le noble lord a son plan tout tracé pour mener à bien cette opération, d'aucuns diront ce miracle.

D'abord, notre réformateur pose en principe, et sans grand danger de contradiction, que la Chambre haute devrait se composer uniquement d'hommes dont les opinions et les décisions s'imposent au pays. Par malheur, dans chaque génération, il se trouve des pairs, siégeant par droit d'hérédité, qui ne prennent qu'un intérêt médiocre à la chose publique et font rarement acte de présence ; ils accourent cependant à l'appel des chefs, forment une majorité compacte et décident les questions les plus importantes. Évidemment, ce troupeau d'indifférents, d'oisifs, d'incapables nuit à la Chambre. D'autre part, les hommes illustres à qui la Couronne confère la pairie laissent souvent à désirer en tant que législateurs. De ce qu'on a bien mérité de la patrie sur le champ de bataille, qu'on a excellé dans les sciences, les arts ou la littérature, qu'on a même exercé d'importantes fonctions administratives, ou, aurait pu ajouter le noble lord, qu'on a amassé plusieurs millions dans la haute banque ou le commerce, autre moyen non moins efficace de se voir ceindre le front d'une couronne de baron, il ne s'ensuit pas qu'on soit doué des qualités qui font les Solons. Bref, on peut être génie en certaines choses et fort mauvais législateur.

De ces prémisses découle la conséquence que la première réforme consistera à enlever la menue paille du grain, en d'autres termes à diminuer le nombre des législateurs, et cela d'autant plus que les discussions y gagneront et que les mesures seront mieux étudiées : « Voyez le Sénat des États-Unis, le corps législatif le plus vigoureux, le plus efficace, le plus capable du monde entier; il ne se compose que de 76 membres; notre Chambre haute ne

Digitized by Google

devrait en compter au plus qu'une centaine. » Cependant, comme il faut se garder de diminuer le prestige attaché à la plus haute dignité que la Couronne puisse accorder, on laissera à tous les pairs une part par procuration dans le gouvernement de l'État, voici comment : 80 à 100 membres, à prendre parmi les pairs actuels, seront investis du pouvoir législatif et, attendu qu'il n'existe en Angleterre ni conseillers généraux, ni conseillers d'arrondissement, ni conseils municipaux, et qu'il y aurait de graves inconvénients à ce que les membres de la nouvelle Chambre fussent choisis par la Chambre des communes, le droit d'élire résidera dans la pairie actuelle, qui choisira ses délégués, ainsi que le font les pairs écossais et irlandais. Plusieurs moyens d'élire sont soumis à l'appréciation du lecteur, inutile de s'y arrêter. Soit que la pairie se divise en trois corps, conservateurs, libéraux et indépendants, et qu'à chaque corps soit alloué un certain nombre de sièges; soit que les pairs se groupent en petites bandes de six et que chaque bande ait droit d'élire un délégué; soit qu'on emploie tout autre système, point de doute qu'on ne trouve le moyen de respecter le droit des minorités. En tout, 509 membres siègent au Parlement; Lord Dunraven propose de réduire ce nombre à un sixième à peu près, et c'est là sa première et sa plus importante réforme.

Mais la nouvelle Chambre doit se renouveler plus souvent qu'elle ne le ferait par le décès de ses membres. La Couronne crée des pairs, d'autres succèdent à leurs titres, il est juste qu'ils jouissent de leur privilège d'élection et du droit de se mettre sur les rangs comme candidats. D'ailleurs, les électeurs doivent pouvoir contrôler les discours et les votes de leurs mandataires; ils doivent même, si le cœur leur en dit, pouvoir suivre les tendances et les aspirations de la nation en modifiant leurs propres opinions. Pour obtenir ce résultat, lord Dunraven adopte le système de renouvellement du Sénat français. Les représentants seront nommés pour neuf ans, renouvelables par tiers tous les trois ans; des premiers élus, un tiers ne pourra siéger que trois ans, un autre tiers que

Digitized by Google

six ans et le ballottage décidera dans quelle catégorie chaque pair sera rangé. Ce système, calqué sur celui de la Constitution française de 1875, s'en éloigne en ce que l'inamovibilité est supprimée, ce rouage devenant inutile du moment que candidats et électeurs font tous partie du même corps.

Cependant, — toujours d'après notre innovateur, — il ne suffit pas de vanner la Chambre existante, de la débarrasser des nullités, autant que faire se pourra, il faut la renforcer en donnant à la Couronne le droit de créer des pairies personnelles [1]. On pourrait ainsi anoblir des hommes capables, qui, pour diverses causes, ne veulent pas ou ne peuvent pas accepter un titre héréditaire. Ces causes, l'auteur ne les énumère pas, mais il est permis de croire que la plus importante, celle qui prime toutes les autres, doit être le manque d'une fortune suffisante pour laisser au fils aîné un héritage qui lui permette de soutenir dignement son rang. Bien entendu que les pairs viagers ne seront pas, par ce fait seul et de droit, membres de la nouvelle Chambre; mais lord Dunraven croit que leurs confrères s'empresseront de les élire, puisque ce sera à leur mérite qu'ils devront leur noblesse. Cette déduction ne nous paraît pas rigoureusement exacte.

En rendant compte du projet du noble lord, nous passons bien des détails sous silence, mais il importe de mentionner une innovation sérieuse, celle de donner des sièges à des représentants de toutes les colonies, jouissant d'une législature indépendante. Les colonies anglaises, on le sait, n'envoient pas de députés à la Chambre des communes et, au point de vue britannique, elles ne pourraient être représentées dans une assemblée qui vote le budget et qui s'occupe de lois de finances. Mais la même objection n'existe pas à l'égard

[1] Dans un temps reculé, il y avait, croit-on, des pairies personnelles, mais en 1856, quand la Couronne conféra une pairie de ce genre à sir James Parke, créé lord Wensleydale, la Chambre haute, sur le rapport d'un comité nommé *ad hoc*, décida que le nouveau lord pourrait ne siéger, ni voter. Actuellement, trois juges sont pairs pendant la durée de leurs fonctions et la Chambre le tolère pour des raisons que l'on trouvera plus loin.

Digitized by Google

de la Chambre des lords, les pairs n'ayant point voix délibérative en matière financière. Hors du Royaume-Uni, il paraît surprenant que le pays le plus colonisateur du monde entier, dont la prospérité repose en grande mesure sur les débouchés commerciaux que lui assurent ses dépendances, ne leur ait pas donné la facilité de faire entendre au Parlement leurs désirs ou leurs doléances. Lord Dunraven est d'avis qu'il est temps de réparer cette injustice ; il propose donc que des pairies héréditaires ou personnelles soient créées dans les colonies et que les législatures respectives desdites colonies choisissent parmi ces pairs un ou deux représentants qui formeraient partie de la Chambre régénérée.

Voilà, tracé à grands traits, le projet qui doit assurer pour longtemps encore la gratitude de la nation au plus ancien Corps législatif de l'Europe. Il est juste d'ajouter que son auteur ne le présente pas comme parfait; bien au contraire. Il se réserve toute liberté de se rallier à d'autres propositions ; mais il est convaincu qu'une réforme est nécessaire, si le corps auquel il a l'honneur de faire partie aspire à conserver la confiance du pays. Voyant que ce corps s'en va à vau-l'eau, il lui jette une bouée, quitte à coopérer à un sauvetage plus efficace, si on le lui indique.

L'Angleterre, ainsi que l'observe lord Dunraven, est la mère du système parlementaire, et les opinions qu'on y émet sur les avantages ou les désavantages d'une seconde Chambre, sur ses fonctions, sa constitution et ses pouvoirs, sur les réformes que nécessite la marche des idées modernes, ne peuvent manquer d'intéresser les autres nations européennes. C'est à ce titre que nous avons reproduit les vues qui précèdent, bien que leur efficacité nous paraisse douteuse. Certes, ce n'est pas par l'audace, ni même par la vigueur qu'elles brillent. Nul ne sera éligible à la nouvelle Chambre s'il n'appartient déjà à la pairie, et nul ne sera électeur à moins d'être pair. Mais en quoi donc ce corps législatif se distinguera-t-il de l'assemblée à laquelle il doit succéder? Peut-on sainement espérer qu'il se dépouillera des

Digitized by Google

préjugés de caste, des opinions surannées, des tendances égoïstes dont on accuse les pairs en tant qu'ils forment un corps de l'État? Ne peut-on pas prédire, presque à coup sûr, que les délégués de ces pairs, à qui sera donné plein pouvoir de voter à leur place, se comporteront en toutes choses comme de loyaux représentants de leur ordre? Dans la salle des délibérations, il y aura moins de monde; les jours de grande bataille, on recueillera moins de votes au scrutin, et voilà tout. Quant aux séances ordinaires, une demi-douzaine de législateurs de chaque côté du président continuera, comme par le passé, à représenter le parti au pouvoir et l'opposition.

Rien de gagné non plus dans l'expédition des affaires. La Chambre haute est réduite, pendant les trois premiers mois de chaque session, à une inactivité forcée, faute de mesures à discuter, et n'a que faire de son temps. Puis, quand, enfin, les *bills* arrivent des Communes, les pairs ne pèchent pas par la loquacité; il leur manque l'aiguillon qui pousse les mandataires des comtés et des bourgs à pérorer, afin que leurs discours impressionnent les électeurs. Les chefs de parti parlent et parlent bien, parmi eux lord Dunraven; mais telle mesure qu'un flot de paroles retarde quinze jours aux Communes est votée et rejetée en autant d'heures par l'autre Chambre.

L'auteur de ces projets de réformes nous semble aussi s'exagérer les avantages à tirer du système amovible. En France, les différents corps qui, par leurs délégués ou par eux-mêmes, forment dans chaque département le collège chargé de l'élection des sénateurs, se renouvellent par élection et réfléchissent le *vox populi*. En Angleterre, un seul corps inamovible, qui, dans l'intervalle de neuf en neuf ans, n'aura éprouvé d'autres modifications que l'adjonction de quelques membres nommés par la couronne, et de quelques héritiers succédant à leurs prédécesseurs, exercera ces fonctions. A peu d'exceptions près, les opinions politiques, dans les grandes familles, se transmettent de père en fils comme les majorats; c'est un meuble semblable aux joyaux de famille,

Digitized by Google

qui accompagne les hectares héréditaires. Lord Derby, il est vrai, de conservateur qu'il était, est devenu libéral, mais c'est un merle blanc, et l'on peut poser en fait qu'un Cavendish, un Fitzwilliam, sera toujours un whig et qu'un Lennox, ou un Percy votera, à travers les générations, avec les tories. Comment croire ou même espérer que, dans de pareilles conditions, les Chambres se suivront et ne se ressembleront pas? Il est bien plus probable que les mandataires seront réélus tous les neuf ans, leur vie durant, ainsi que cela à lieu à l'égard des délégués de la pairie écossaise [1]. Le parti au pouvoir pourrait toujours, à la vérité, faire pencher la balance de son côté en créant un nombre considérable de pairs; mais ce moyen héroïque, contraire à l'esprit de la Constitution, n'est point mis en pratique, bien que la menace, ainsi que nous l'avons montré, suffise pour réduire à l'obéissance une assemblée récalcitrante.

Que la Chambre compte 500 membres ou qu'elle en compte 80, qu'elle soit composée des pairs jouissant actuellement de leurs prérogatives ou de leurs mandataires, tant que durera le système héréditaire, il n'y aura rien de changé, et notre réformateur, en proposant la création de pairies personnelles, paraît le reconnaître. Mais ces deux noblesses, l'une héréditaire et l'autre viagère, feraient-elles bon ménage dans un vieux pays tout confit de traditions et où existe — pour se servir des expressions mêmes de lord Dunraven — « au plus haut degré le désir de fonder une famille, de perpétuer les titres et les honneurs, et de vivre de façon à ne pas avilir un nom honorable »? La noblesse viagère ne se trouverait-elle pas dans une position inférieure? Le public ne verrait-il pas là une distinction humiliante, et cela d'autant plus que la couronne conserverait, bien entendu, le privilège de créer des pairies héréditaires?

En examinant ces réformes, qui n'en sont pas, on dirait

[1] Aux dernières élections cependant, les pairs écossais se débarrassèrent d'une brebis galeuse, mais la politique n'y fut pour rien. Le marquis de Queensberry est non seulement libre-penseur, mais il a le courage de ses opinions. L'ostracisme ne s'est pas fait attendre.

Digitized by Google

presque que leur auteur, reculant devant un changement radical, a eu recours à des expédients en désespoir de cause et sans grande confiance dans ses propres remèdes.

Au lieu de coups d'épée dans l'eau, taillera-t-on dans le vif? En viendra-t-on à abolir le droit d'hérédité et à nommer les membres de la Chambre haute par un système d'élections au second degré? Il passera bien de l'eau sous les ponts de Londres avant qu'on voie à Westminster un Sénat choisi par des collèges électoraux, auquel tout Anglais sera éligible. Malgré la différence d'opinion, dans le camp libéral, sur l'utilité d'une seconde Chambre, son anéantissement est plus probable qu'une pareille transformation, incompatible avec le droit d'aînesse et les majorats. En attendant, la Chambre des lords, telle quelle, n'enrayera pas les mesures démocratiques réclamées par la nation et, par suite, son existence n'est pas incompatible avec les idées progressives, à la condition qu'elle comprenne son rôle.

Ce rôle n'est-il pas tout tracé? Ne pas gaspiller l'influence qui lui reste encore en faisant à tout propos de l'opposition aux Communes, mais arrêter au passage les mesures qui paraissent vraiment dangereuses et donner ainsi au pays le temps de se recueillir. S'assurer, par ce délai, si la majorité à la Chambre des communes représente le vœu populaire; attendre que la nation le prouve par des meetings, par la voie de la presse, s'il y a doute, par de nouvelles élections, puis céder. Les pairs possèdent un pouvoir qui n'émane d'aucune délégation; inamovibles, ils ne craignent pas une impopularité passagère. Qu'ils forment le contrepoids à la Chambre des communes et modèrent l'ardeur des mandataires des comtés et des bourgs, entraînés trop souvent par le souffle éphémère de l'opinion publique, par le prestige d'un grand ministre ou par des raisons personnelles auxquelles échappent les membres de la Chambre haute. C'est une noble tâche qui leur incombe. S'ils la remplissent dignement, s'ils se laissent guider par cet esprit d'équité, de bon sens et en même temps de compromis, qui distingue le caractère national et cimente le système politique et social du pays, ils seront dans l'avenir

Digitized by Google

comme ils l'ont été au temps jadis, et ainsi que l'a dit Shakespeare, « les piliers de l'État ».

III

La Chambre des lords compte 518 membres; 9 sont mineurs, c'est-à-dire âgés de moins de 21 ans; restent 509 pairs siégeant. Voici comment les titres sont répartis :

6 princes du sang, 2 archevêques, 21 ducs, 19 marquis, 117 comtes (*earls*), 26 vicomtes, 24 évêques, 259 barons, 16 mandataires de la pairie écossaise, élus à chaque nouveau Parlement, 28 mandataires de la pairie irlandaise, inamovibles.

Il y a 84 pairs d'Écosse et 178 pairs irlandais. Ils ne siègent pas tous au Parlement et, à ce sujet, deux mots d'explication. A l'époque de l'union de l'Angleterre et de l'Écosse, en 1707, une pairie écossaise existait, distincte, comme de raison, de la pairie anglaise. Par l'acte d'union, il fut réglé que 16 de ces pairs seraient élus par la noblesse écossaise et la représenteraient au Parlement britannique, une nouvelle élection ayant lieu à chaque nouveau Parlement. De plus, un certain nombre de pairs d'Écosse portent des titres anglais, ou bien encore ont été créés pairs du Royaume-Uni depuis l'union, — on ne crée plus de pairs écossais ou irlandais, — et ils siègent en vertu de ces titres : ainsi, le duc de Bucclench ne siège pas comme duc, mais comme comte de Doncaster, titre anglais dans la famille depuis 1662 ; les marquis de Huntly ne font partie de la Chambre haute que depuis 1815, en vertu du titre de baron de Meldrum du Royaume-Uni. 49 pairs sont dans cette position ; il en reste donc 35 qui sont uniquement pairs d'Écosse ; parmi ces 35, on en choisit 16 comme mandataires, le reliquat de 19 se trouve dans une singulière position. Ce sont les seuls individus de la Grande-Bretagne et de l'Irlande qui, n'étant point membres de la Chambre haute, ne peuvent se présenter comme candidats à la Chambre des communes: l'acte d'union en a fait des déshérités politiques.

Digitized by Google

Lors de l'union de l'Irlande avec la Grande-Bretagne, en 1801, le même système fut adopté, avec cette différence que les délégués irlandais siègent leur vie durant. La pairie irlandaise se compose de 178 membres, dont 28 sont élus mandataires de leur ordre. 81 jouissent de dignités leur donnant accès à la Chambre héréditaire comme pairs du Royaume-Uni ; restent 69 lords à qui la porte de cette assemblée est fermée ; mais, plus heureux que leurs confrères écossais, il leur est permis de faire partie de la Chambre des communes, pourvu, toutefois, qu'ils ne représentent pas un collège électoral irlandais.

Les us et coutumes des deux corps législatifs du Parlement sont, sous bien des rapports, identiques et les salles où ils siègent sont aménagées de la même façon, bien que celle que le souverain honore parfois de sa présence soit plus richement décorée. Un trône élevé occupe l'un des bouts de la pièce oblongue qui sert aux délibérations; sous le trône siège le speaker et, devant lui, se trouve une table à laquelle prennent place les greffiers en robes noires et en perruques à rouleaux. Les membres s'asseyent sur des banquettes alignées parallèlement de chaque côté de la table. A la droite du trône se place le parti au pouvoir, libéral ou conservateur; à sa gauche, l'opposition. Les vingt-six dignitaires qui représentent le clergé, vêtus de robes noires à manches bouffées en linon, se parquent ensemble à droite du trône et votent comme un seul homme contre les mesures libérales [1].

[1] Le 21 mars dernier, M. Willis fit la motion suivante à la Chambre des communes : « Que le pouvoir législatif des évêques à la Chambre des pairs est un obstacle à l'accomplissement de leurs fonctions sacerdotales, qu'il porte préjudice à l'État et qu'il devrait leur être enlevé. » 285 députés votèrent et la motion ne fut perdue que par une majorité de onze voix. Le ministre de l'intérieur, sir W. Harcourt, fit beaucoup rire, d'abord en qualifiant la Chambre haute d'assemblée respectable, s'occupant une fois toutes les trois semaines d'affaires sérieuses et ne pouvant, par cela même, distraire les évêques de leurs pieux devoirs, puis en rappelant aux radicaux qu'ils proposaient justement de bannir de cette assemblée les seuls membres siégeant par droit de mérite.

Le même soir, dans la Chambre héréditaire, lord Thrulow — descendant du célèbre lord chancelier déjà mentionné — proposa une motion tendant

Digitized by Google

En vertu de sa charge, le garde des sceaux, grand-chancelier du royaume, préside la Chambre des lords. Ce haut fonctionnaire prend le pas immédiatement après les princes du sang et l'archevêque de Canterbury ; quand le souverain n'ouvre pas en personne la session parlementaire, c'est à lui qu'incombe le devoir de lire le discours royal. En robe rouge, le chef couvert d'une perruque encore plus invraisemblable que celle de son collègue de l'autre Chambre, il s'assied sur un grand siège carré, rembourré de laine, peu confortable, sans dossier et sans bras, qui a le nom de *woolsack* et qui date du temps de la reine Élisabeth. Ce « sac de laine » rappelle qu'un *bill* fut passé à cette époque interdisant l'exportation de la laine, source principale de la richesse manufacturière du pays au XVI^e^ siècle. Le lord chancelier prend part aux discussions et a le droit de voter, mais, si les voix s'égalisent, c'est la coutume invariable que la sienne soit donnée aux opposants de la mesure en suspens. Les orateurs adressent l'assemblée et non pas le speaker, ainsi que cela se fait à la Chambre basse ; si plusieurs membres se lèvent en même temps, c'est la Chambre qui décide à qui sera accordée la parole, tandis qu'aux Communes le speaker désigne l'orateur. En parlant d'un autre pair, on ne le nomme pas ; c'est par son titre qu'il convient de le désigner, aussi dans le courant d'une discussion est-il parfois difficile de bien particulariser à quel noble lord on fait allusion.

Les mesures passent par les mêmes épreuves qu'à la Chambre basse ; d'abord les trois « lectures », puis la discussion des articles, le rejet ou l'adoption des amendements. Les votes se recueillent de même. Seulement, à l'épreuve par acclamations, les lords répondent *content* ou bien *non content*,

à ouvrir, le dimanche, les galeries de tableaux et les musées de Londres, ainsi que cela se fait déjà dans plusieurs villes de province. 84 membres votèrent et la motion fut rejetée à une majorité de 8. Dix évêques prirent part aux votes. Sans leur opposition unanime, la mesure passait à la majorité de deux voix. Le prince de Galles vota pour. Tous les ans, le bill accordant le droit aux veufs d'épouser leur belle-sœur en secondes noces est rejeté, grâce à l'appoint du banc épiscopal.

Digitized by Google

au lieu de *oui* et *non*. Autrefois, le vote par procurations était permis, chaque pair ayant le droit de disposer des voix de deux collègues absents ; depuis 1868, pour voter, il faut être présent.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, les séances sont peu suivies. Au lieu des 40 membres de rigueur aux Communes, il suffit du speaker et de deux autres pairs pour que l'assemblée soit en nombre et, à moins d'une question de parti ou d'une interpellation ministérielle, la salle est d'ordinaire aux trois quarts vide. Parfois, les lords prennent l'initiative d'un projet de loi, — surtout en matière de procédure, — qui va ensuite aux Communes, mais ils ne sont pas coutumiers du fait[1]. L'initiative des mesures ayant rapport au budget ou aux finances appartient de droit à la Chambre basse. A la fin de la session, un bill nommé *Appropriation bill* résume et réunit les mesures des voies et moyens, et ce bill est envoyé aux lords, qui ont le droit de le rejeter, mais non de le modifier ; le faire serait un empiètement des privilèges des Communes. En pratique, toute mesure financière mettant des ressources à la disposition du gouvernement, — emprunt, impôts ou droits, — qui est adoptée par les représentants de la nation, reçoit l'assentiment de l'autre Chambre. Aussi trouve-t-on, dans le discours du trône, à l'ouverture de chaque session, une requête demandant aux Communes de passer les mesures nécessaires pour assurer l'exercice de

[1] Tout dernièrement, lord Bramwell — ci-devant avocat distingué — a fait passer un *bill* par la Chambre héréditaire, qui va causer une petite révolution en procédure criminelle, si tant est que les Communes l'acceptent. D'après ce projet : 1° Un inculpé pourra se défendre et offrir son témoignage, mais en ce cas il subira aussi un interrogatoire contradictoire. Jusqu'à présent, les accusés ne pouvaient se disculper que par les témoins à décharge et par la voix de leurs avocats; par contre, ils ne pouvaient être interrogés; 2° quand il y a plus d'un inculpé, chacun d'eux aura le droit de témoigner en faveur de, ou contre son ou ses co-accusés ; 3° sera admis, le témoignage d'un mari pour ou contre sa femme et de la femme pour ou contre son mari. Ces mesures sont réclamées depuis un demi-siècle. De l'autre côté de la Manche, tout vient à point à qui peut attendre ; mais, en attendant, que d'innocents ont été faussement condamnés, que de criminels ont échappé aux conséquences de leurs méfaits !

Digitized by Google

l'année et, à la fin des sessions, un remerciement d'avoir voté les subsides indispensables pour faire face aux frais de l'État.

Autrefois, quand les deux Chambres ne pouvaient s'entendre et qu'un projet de loi était amendé ou dénaturé au point de rendre des concessions mutuelles fort difficiles, on nommait, de part et d'autre, des commissaires chargés d'aplanir les obstacles. A ces conférences, les fondés de pouvoir de la Chambre héréditaire s'asseyaient et se couvraient, tandis que ceux des Communes se tenaient debout et la tête découverte. D'un commun accord, on a discontinué les conférences, et, depuis une trentaine d'années, on se renvoie mutuellement les *bills* avec certaines façons cérémonieuses. Quand un projet de loi qui a passé par les Communes est envoyé aux pairs, le greffier écrit en tête, *en vieux français*: « Soit baillé aux seigneurs. » Si les lords le renvoient avec des amendements, on l'étiquète : « A ceste bille avesque des amendments les seigneurs sont assentis »; si les Communes sont de bonne composition et acceptent les amendements, on écrit de nouveau : « A ces amendments les Communes sont assenties. » L'assentiment du souverain, de rigueur avant qu'un *bill* ait force de loi, se donne à la Chambre haute. Anciennement, le roi ou la reine venait en personne octroyer ou refuser ce consentement. On lisait le titre du projet de loi et Sa Majesté saluait, ce qui voulait dire « oui », ou ne bougeait, ce qui voulait dire « non ». Maintenant que le pouvoir royal n'est plus qu'une fiction, ce sont des commissaires nommés *ad hoc* qui annoncent le bon plaisir du monarque en ces mots: « La Reyne le veult », ou bien, s'il s'agit d'une mesure financière : « La Reyne remercie ses bons sujets, accepte leur bénévolence et ainsi le veult » ; on ne pourrait être plus aimable. Si, par impossible, l'assentiment était refusé, on y mettrait des formes et on dirait : « La Reyne s'avisera. » Quelques formules en vieux français, voilà tout ce qui reste de la conquête normande!

Quand l'assentiment de la Couronne se donne, le speaker des Communes est tenu de se rendre à la Chambre haute, d'y

Digitized by Google

faire trois grands saluts et puis, la formule prononcée, de se retirer à reculons. On sait aussi qu'à l'ouverture de chaque session, on mande le speaker à la barre des pairs, pour y ouïr le discours royal. Il y vient, suivi des représentants de la nation, qui se pressent, se bousculent même comme des écoliers, dans l'espace restreint mis à leur disposition, et font assez piètre figure près des lords resplendissants dans leurs robes rouges. Les Communes se prêtent de bonne grâce à l'infériorité qu'on leur impose vis-à-vis des « seigneurs », ils poussent même la déférence jusqu'à observer une ancienne coutume qui leur interdit de prononcer, dans les débats, le nom auguste de l'assemblée héréditaire, de crainte d'influencer quelques âmes timorées. Il faut dire : Telle chose a été faite, ou dite « dans un autre endroit ». Ce sont bien là des traits du caractère anglais, s'accommodant de formes surannées et entourant de respect de vieilles institutions, tout en les privant du pouvoir qui pourrait être dangereux aux libertés du pays.

Reste-t-il des prérogatives attachées au rang de pair? Les deux Chambres, en tant qu'elles sont des corps de l'État, jouissent de certains droits; mais quels sont les privilèges personnels des « seigneurs »? On s'en forme généralement une opinion exagérée, et l'on va voir combien ils se réduisent à peu de chose.

1° Un pair ne peut perdre son droit de noblesse que par arrêt du Parlement le déclarant atteint et convaincu du crime de haute trahison ou de félonie. On cite cependant le cas unique d'un pair dégradé en raison de sa pauvreté; ce fut George Neville, duc de Bedford, et le fait eut lieu sous le règne d'Édouard IV;

2° Dans la cour de la chancellerie (*Chancery Court*), un pair déclare sur son honneur et ne prête pas serment. Cité comme témoin dans n'importe quelle autre cour, il est assujetti au droit commun;

3° Les juges des tribunaux de police ne peuvent exiger de caution d'un pair; on fait intervenir, en ce cas, une cour supérieure, celle du banc de la Reine ou de la chancellerie;

Digitized by Google

4° Calomnier un pair est une offense plus grave que de diffamer le commun des mortels, et la punition en est plus sévère. En pratique, ce privilège est absolument nul;

5° Un pair accusé de haute trahison ou de tout autre crime digne de mort et entraînant confiscation des biens (*felony*), a le droit d'être jugé par ses égaux. Tous les membres de la Chambre haute sont alors convoqués et l'accusé est acquitté ou condamné à la simple majorité, le verdict étant donné sur l'honneur [1]. Pour moindre délit (*misdemeanor*), un pair est justiciable des tribunaux ordinaires. Notons que les évêques ne jouissent pas du privilège susmentionné;

6° L'inviolabilité parlementaire, n'existant pour les membres des Communes que pendant la durée de la session, est continuelle pour les pairs. Cependant, un pair en état de faillite ne peut ni siéger, ni voter;

7° Les pairs sont exemptés de faire partie d'un jury;

8° Si tel est leur bon plaisir, ils peuvent rester tête couverte devant les cours.

Un seul pair — le plus ancien baron de la pairie irlandaise — peut aussi réclamer le singulier privilège de se couvrir devant son souverain, et la légende sur laquelle se fonde ce droit est assez curieuse pour qu'on la raconte.

Sir John de Courcy, vaillant guerrier en grande faveur sous Henri II, tomba en disgrâce quand Jean sans Terre succéda au trône à la mort de Richard Cœur de Lion, et fut condamné, en 1203, à une prison perpétuelle dans la Tour de Londres. Bientôt après son incarcération, un démêlé s'éleva entre le roi d'Angleterre et Philippe-Auguste, au sujet du duché de Normandie, et, d'un commun accord, les deux monarques convinrent d'en laisser la décision aux chances d'un combat singulier. Jour fut pris, et le roi de France nomma son champion; mais Jean, toujours impopulaire, ne put trouver un de ses barons disposé à relever le gant. Dans son embarras, il s'adressa au prisonnier enfermé

[1] On sait qu'en Angleterre le verdict des jurés doit être unanime.

Digitized by Google

dans la Tour, et celui-ci, bien qu'à contre-cœur, accepta une tâche qui devait lui rendre la liberté. En grande pompe, les rois de France, d'Espagne et d'Angleterre se rendirent au champ clos, les clairons sonnèrent, la lice fut ouverte, mais, ô disgrâce ! le champion français, pris d'une peur bleue à la vue du redoutable guerrier qui lui était opposé, mit les éperons à son destrier, et plus jamais oncques ne le vit. La victoire fut forcément adjugée au chevalier anglais, après quoi le roi de France le pria, pour passer le temps, de montrer la force de son bras, et de Courcy, d'un coup de son glaive, fendit un lourd casque de chevalier. Jean sans Terre, charmé du résultat de l'affaire, autorisa son champion à lui demander une grâce, sur quoi de Courcy, faisant fi des honneurs et des richesses, réclama le droit, pour lui et ses descendants, de conserver son couvre-chef en présence des rois d'Angleterre présent et à venir. Les lords Kingsale, descendants de ce foudre de guerre, ont à diverses reprises revendiqué leur droit, et notamment au couronnement des souverains.

Il nous reste à parler d'une importante fonction que remplit, ou, pour mieux dire, qu'est censée remplir la Chambre des lords. Sous les rois normands, le grand conseil était un corps judiciaire aussi bien que législatif, mais avec l'accroissement de la population et la complication des intérêts sociaux, les fonctions judiciaires de la pairie durent être transférées petit à petit à divers tribunaux. Jusqu'en 1858, la Chambre haute eut à connaître des demandes en divorce. On créa alors une cour spéciale, ce qui permit à toutes les classes de profiter d'un droit réservé jusqu'alors aux riches, vu les frais considérables qu'entraînait un litige devant les pairs.

A l'heure présente, la Chambre des lords continue à être la suprême cour d'appel, décidant en dernier ressort les causes civiles déjà jugées par les cours supérieures dans toute l'étendue de l'empire britannique ; mais que de changements n'a-t-elle pas subis depuis quarante ans !

Déjà, en 1844, on avait établi dans la cause d'O'Connell,

Digitized by Google

en appelant en cassation d'une décision du tribunal du Banc de la Reine en Irlande, que seulement ceux des pairs qui avaient occupé des fonctions judiciaires seraient admis à prononcer leur avis. C'était une réforme nécessaire, car auparavant il était arrivé à de nobles lords, n'ayant aucune teinture légale, d'émettre leur opinion. En 1876, on alla plus loin, et de fait on réduisit le tribunal au lord chancelier et à trois juges de la cour d'appel, auxquels, afin de sauver les apparences, on conféra des pairies pour tant et si longtemps qu'ils occuperaient leurs charges. Il est vrai que les ex-lords chanceliers et autres pairs, ayant été juges d'appel, peuvent se joindre aux quatre magistrats ci-dessus nommés, mais ils usent peu ou point de ce droit, et, comme cela se pratique d'habitude en Angleterre, on a ainsi perfectionné, transformé même, un rouage de la Constitution, sans rien détruire et surtout sans changer un nom consacré par le temps [1].

F. Baring.

[1] Depuis que ces lignes ont été écrites, la Chambre des communes a passé, à la majorité de 130 voix, la loi électorale présentée par M. Gladstone, qui va donner le droit de suffrage à quelque chose comme 2 millions de nouveaux électeurs habitant les campagnes, les petits bourgs et les villages, et appartenant moitié à la classe des boutiquiers, des mineurs et des artisans, et moitié à la classe purement agricole. On se demande, en Angleterre, ce que va faire la Chambre haute. Se fondant sur l'indifférence supposée du pays et sur le fait que le Parlement actuel en est à sa dernière session, elle peut rejeter le projet de loi et attendre que le vœu de la nation se fasse entendre aux prochaines élections. D'autre part, l'imposante majorité de 130 voix donnera peut-être à réfléchir à l'opposition, et son chef décidera qu'en bonne politique il vaut mieux céder de bon gré et de suite, en se réservant de remanier quelques-uns des articles.

Digitized by Google

TROIS SIÈCLES DE MONARCHIE.

Essais sur l'histoire politique des derniers siècles, par Jules Van Praet.

Quand on vient de lire les trois volumes de M. van Praet sur l'*Histoire politique des derniers siècles,* il en reste une impression singulière et unique. On a vu défiler, sous une lumière intense, les principaux personnages qui, pendant trois siècles, ont occupé la scène politique de l'Europe, depuis Charles-Quint jusqu'à Joseph II; on a assisté à la poursuite de leurs plans longuement ourdis, savamment combinés, exécutés avec les moyens les plus étendus que jamais l'histoire ait placés entre les mains de quelques hommes; on a vu le monde vingt fois changer de forme et de figure, et les profondes masses humaines se joindre, se confondre ou se décomposer sous l'action des volontés souveraines; ce n'est pas seulement le spectacle extérieur de tant de mouvements qui s'est déroulé devant vos yeux, mais un homme d'une clairvoyance remarquable et d'une expérience consommée vous a fait pénétrer au plus secret des officines où les grands événements publics ont été élaborés et mûris, — et d'un si gigantesque concours d'intentions et de forces, on ne garde que le sentiment d'une colossale alchimie, où presque tout a été factice, entrepris à l'encontre de la nature et de la réalité des choses, et d'où quelque bien n'est sorti qu'en dehors des prévisions et à l'insu des maîtres et des manipulateurs de la matière historique, princes et hommes d'État! Ces trois siècles d'absolutisme, il est vrai, ont frayé la voie à l'Europe moderne, comme l'alchimie a préparé la science. Il n'en est pas moins pénible de voir les hommes, partout

Digitized by Google

et toujours, épuiser toutes les formes de l'erreur et tous les modes de l'arbitraire, avant de parvenir à comprendre et à accepter ce qui est possible et vrai.

Après le moyen âge, il ne semblait pas que l'Europe dût traverser trois siècles de despotisme personnel, pour arriver à l'état de pondération des pouvoirs et de libre discussion, qui rend notre époque à peu près acceptable. Il eût paru logique, au contraire, qu'il se formât dès lors, entre les éléments sociaux comme entre les nations, un équilibre peut-être supérieur même à celui qui nous a coûté tant de sang et d'encre. Le moyen âge avait été une longue période organique; à son déclin, ses éléments constitutifs subsistaient tous, heureusement, assez affaiblis pour qu'il ne fût plus à craindre que l'un d'eux prétendît encore à la suprématie sur les autres. L'Église, après ses tentatives avortées de gouvernement théocratique avec Grégoire VII et Innocent III, s'était résignée à l'esprit du temps; le séjour d'Avignon avait achevé de tempérer l'orgueil sacerdotal. Les communes, encore debout, mais avec des lézardes, pouvaient suffire à protéger la vie industrielle et commerciale, mais n'étaient plus une menace de féodalité bourgeoise aspirant à remplacer l'ancienne féodalité nobiliaire. Celle-ci elle-même, battue en brèche à la fois par les communes et par les rois, restait démantelée et impuissante; et la royauté, qui s'était emparée de la fonction militaire pour la régulariser, ne se faisait sentir encore que par son rôle bienfaisant. Les rois, organes de l'ordre public et de l'unité de pouvoir, fondaient l'administration, étendaient autour d'eux l'action de la justice.

De grands mouvements populaires, des guerres nationales allaient assurer l'indépendance des États, et une fois l'Espagne délivrée des Maures, la France des Anglais et l'Allemagne de la menace des Turcs, l'Europe politique semblait devoir se constituer.

Ainsi, dans le sein de chaque État, l'équilibre était possible entre les grandes forces sociales : l'Église, la bourgeoisie et la noblesse territoriale, sous la commune égide et protec-

Digitized by Google

tion des rois ; comme, entre les grands États, l'équilibre pouvait s'établir, grâce à la division de l'Europe en parts presque égales en puissance. L'Église était alors la forme embryonnaire de la science, mais le libre examen qui se répandait, la renaissance des lettres grecques et latines, les arts nouveaux apparaissaient déjà comme la promesse d'une civilisation supérieure. Il eût suffi d'un siècle ou deux de paix relative pour asseoir l'ordre intérieur et les rapports entre nations sur des bases presque inébranlables. Quelque révolution passagère eût peut-être encore été nécessaire, chez certains peuples, pour fusionner davantage les éléments sociaux, mais il n'y avait rien d'essentiel qui ne fût acquis ; et l'avantage principal d'un système pareil, c'est qu'il était tout en formations naturelles, ayant déjà derrière elles des siècles d'existence spontanée et acceptée.

La preuve, que l'Europe pouvait se suffire avec les éléments dès lors constitués, et répondre ensuite à tous les besoins d'une évolution plus haute, c'est que l'Angleterre s'est développée jusqu'aujourd'hui sur ces bases exclusives, qui lui avaient été léguées par le moyen âge comme à nos autres pays. Elle n'en est pas moins devenue l'établissement politique le mieux pondéré et le plus solide, et la société la plus vigoureuse et la plus riche des temps modernes.

Ce qui s'est fait en Angleterre eût pu, semble-t-il, s'accomplir partout ; et les États généraux, les Cortès, les représentations générales déjà fondées ou prêtes à fonctionner sur le continent, pouvaient effectuer ici le grand travail de pacification et de fusion que l'Angleterre dut à son Parlement.

Le continent a cependant traversé trois siècles d'absolutisme monarchique, pour revenir, en fin de compte, à une balance des forces qui n'est pas foncièrement différente de ce qu'elle s'annonçait pouvoir être dès la fin du moyen âge.

II

A quelle cause attribuer cette diversion monarchique, qui n'a décrit, pendant si longtemps, son grand cercle excentrique

Digitized by Google

d'arbitraire et de réaction, que pour se retrouver aujourd'hui presque à son point de départ! Comment tant de volontés ont-elles été entraînées dans ce circuit, pour accomplir, au prix de luttes sans nombre et de ruines par moment universelles, une évolution qui, dès le XV^e^ siècle, était en puissance dans la société déjà établie?

Pour moi, la principale cause en est dans l'absence, sur le continent, d'un État, capable de tenir groupés en faisceau les éléments organiques de la société qui survivait au moyen âge, et d'accepter ainsi pour le continent le rôle que l'Angleterre, par la séparation des mers, ne put remplir que pour elle-même. Nul doute pour moi que, si un pareil État eût pu se fonder et subsister au centre de l'Europe, il fût devenu la clef de l'équilibre général, et que par sa prospérité, son influence, il eût forcé le reste de l'Europe à se conformer à son exemple.

La France et l'Allemagne étaient dans l'impuissance toutes les deux de comprendre et de réaliser une pareille destinée. Non que les hommes d'énergie ou de conception élevée leur fissent défaut, mais leur situation ne s'y prêtait pas. A toutes les deux manquait l'élément principal de l'ordre nouveau : des villes assez puissantes, une bourgeoisie suffisamment forte. Elles avaient la science des universités et des écoles, une exubérance de vie militaire : si l'on veut, le cerveau et les muscles; elles n'avaient pas l'appareil circulatoire, fécondant, le commerce et l'industrie. Elles étaient trop agricoles, la féodalité terrienne y avait gardé trop de racines; aussi toute la lutte et l'action arriva-t-elle bientôt à s'y concentrer entre les rois et les seigneurs, pour finir par la victoire de la monarchie, sans contrepoids suffisant d'une classe industrieuse et indépendante. Nés seulement de la guerre, ces deux grands États ne se trouvèrent organisés que pour la guerre, et pendant trois siècles leurs empereurs et leurs rois ne songèrent qu'à transporter dans l'Europe entière ce champ de bataille qu'ils avaient trouvé chez eux et qui était leur berceau.

L'Espagne, de son côté, avait été dévoyée de bonne heure.

Digitized by Google

Son long duel intérieur avec les Maures avait non seulement développé outre mesure son énergie belliqueuse, mais exalté chez elle l'esprit religieux et chrétien, qui avait été pour sa nationalité une des forces de combat. Quand de si étonnantes découvertes de pays inconnus lui ouvrirent si larges les voies du commerce et du travail, elle n'y porta que les armes et la foi, et stérilisa les sources mêmes d'une vie nouvelle. L'Espagne n'avait devant elle d'autre issue que le despotisme.

L'Italie possédait une classe moyenne, des villes importantes, une aristocratie d'une culture intellectuelle très affinée, le tempérament politique le mieux approprié à la constitution d'un État pondéré et pacifique; malheureusement, elle gardait en elle un principe morbide, la papauté. Quand les papes se sentaient en mesure de poursuivre leurs hautes visées européennes, ils n'y associaient pas l'Italie, qui eût été un embarras et un danger. Quand ils se trouvaient, comme alors, réduits à la politique péninsulaire, ils ne travaillaient qu'à diviser et à corrompre l'Italie, dont toute cohésion eût mis la papauté en échec. L'Italie, avec ses cités opulentes et son merveilleux développement cérébral, était comme ce monstre dont parle Dante, qui dressait vingt têtes rivales, et n'avait pas de corps pour les porter.

Cependant, au centre même du mouvement européen, et comme au point de contact des courants moraux et économiques déjà si puissants, il s'était formé un embryon d'État politique qui paraissait rassembler en lui tous les éléments d'une vie complète. Des fleuves, des villes superbes, le voisinage de la mer, un sol déjà admirablement travaillé, des bourgeoisies turbulentes mais industrieuses et riches, une noblesse luxueuse presque populaire, un esprit plus tolérant, plus libre que partout ailleurs, et cette profusion de tous les biens réunie, comme par une fortune particulière, entre des pays appauvris ou livrés à la guerre civile! Tel était le cercle de Bourgogne qui n'eût demandé qu'une main habile et forte par inaugurer sur le continent un ordre de choses semblable à celui qui a fait la grandeur de l'An-

Digitized by Google

gleterre. Et pendant près d'un siècle, les chances restèrent ouvertes. Si un homme était apparu, capable de coordonner tant d'éléments sans pareils, l'histoire du monde eût peut-être pris un autre cours. Malheureusement, le cercle de Bourgogne, dont nos pays belges formaient l'assiette, eut à sa tête des princes et ne trouva pas un homme.

M. Van Praet, dans son premier volume, raconte, en quelques pages rapides, l'histoire des ducs de Bourgogne. Il indique l'énorme partie qui a été manquée par eux et que cependant les circonstances leur offraient dans des conditions si favorables. Il fait remarquer avec raison combien la position était forte, la création du cercle de Bourgogne n'ayant rien eu de factice ou d'improvisé, mais étant née de la logique de l'histoire et de la nature des choses. Il analyse la situation des pays voisins et montre comment, avec un peu d'habileté et de suite dans les vues, il eût été possible, peut-être facile, de fonder entre la France, l'Allemagne et l'Angleterre, un État stable et prospère. Mais M. Van Praet ne s'occupe que de la politique extérieure des ducs. Il ne se demande pas si, pour former un État stable, il n'eût pas été nécessaire d'abord de l'asseoir à l'intérieur, non seulement sur l'autorité du prince, mais sur des éléments sociaux affermis et liés. Et, en ne se plaçant pas à ce point de vue, il n'a pas aperçu, à mon sens, les causes vraies qui ont empêché les ducs de Bourgogne de faire, dès le xv^e^ siècle, de la Belgique, le pivot d'un nouvel et durable équilibre.

M. Van Praet, pour qui l'histoire se résume un peu trop en une diplomatie bien ou mal conduite, examine avec sagacité les rapports suivis par les ducs, et notamment par Philippe le Bon et Charles le Téméraire, avec l'Angleterre et la France. Il passe avec légèreté sur leur action à l'intérieur, si courte de vues, si néfaste, et qui fut la vraie raison de leur insuccès. Qu'avaient-ils à faire, sinon à favoriser l'expansion et l'accord des forces encore disparates de leurs possessions, à tenir compte de ces mouvements populaires qui servirent si bien Charles VII, à réaliser cette unité, qui fut le but de Louis XI? Et s'ils s'étaient appliqués exclusivement à cette

Digitized by Google

œuvre interne, qui doute qu'ils n'eussent fondé un empire bien supérieur, comme principes constitutifs, à tout ce que le continent pouvait réaliser ailleurs? Au lieu de cela, ils furent déjà pris, en plein xv^e^ siècle, de ce vertige monarchique, qui n'a de but que l'autorité souveraine sur ses propres sujets comme vis-à-vis de l'étranger, sans savoir même à quoi d'utile tant de pouvoir devra servir, et l'on vit Philippe le Bon ruiner Gand et Bruges, qui étaient les deux piliers de sa fortune, encourager le plat pays contre les villes, parce qu'il y trouvait plus de soumission et d'obéissance, comme on vit Charles le Téméraire nourrir des rêves de monarchie universelle, alors que ses peuples, sur lesquels il eût dû s'appuyer, lui échappaient de toutes parts. Ce n'est pas le défaut de descendance mâle chez Charles le Téméraire qui tua le royaume naissant de Bourgogne; c'est l'absence d'une politique intérieure chez les quatre ducs successifs qui empêcha le royaume de se constituer. Il est vrai qu'ils eussent dû y abandonner une partie de leur autorité, comme ont fait les rois d'Angleterre; mais nos ducs travaillèrent à fonder leur autorité et ils perdirent le pays. Ils avaient à sauver les restes féconds du moyen âge et à creuser le canal de transition entre l'époque révolue et les temps modernes. Ils avaient à faire œuvre organique, ils ne firent qu'œuvre de destruction, préparant eux-mêmes les voies à cet absolutisme qui devait les dévorer.

III

Une fois le cercle de Bourgogne disloqué, et la seule partie du continent où pût s'établir un gouvernement pondéré et pacifique réduit à l'impuissance, l'Europe se vit livrée bientôt à toutes les entreprises de la monarchie pure, la plus folle et la plus vide des utopies que le monde ait jamais connues. Alors nous entrons dans cette danse macabre où tourbillonnent, arrachés comme des branches stériles, tous les principes des sociétés, je ne dirai pas modernes, mais simplement humaines. Charles VIII descend en Italie pour y

Digitized by Google

détruire les derniers types d'une civilisation intellectuelle et industrieuse, et le monde appartient aux conquérants, aux rêveurs d'une domination sans limites. Charles-Quint, Philippe II, Louis XIV se repassent l'un à l'autre, non plus le flambeau qui éclaire et vivifie, mais la torche inextinguible de la guerre universelle, sans autre fin que l'absorption et la mort. Le despotisme asiatique prend possession de l'Europe. Chacun de ces maîtres a pour première ennemie toute aspiration spontanée et légitime des populations qu'il gouverne. Charles-Quint anéantit tout vestige de liberté individuelle ou collective; Philippe II s'épuise dans son duel avec la Réforme, Louis XIV fait de la France ce désert où les paysans mangent de la terre, comme s'ils n'avaient plus qu'à dévorer le sol nourricier lui-même. Tour à tour l'Allemagne l'Espagne et la France sont les invincibles agents de la destruction, et tour à tour les agents s'épuisent, retombant sur eux-mêmes après avoir détruit tout autour d'eux. La fin de chacun de ces « grands » règnes est la fin du pays qui l'a servi. Sans doute, quelque bien s'est mêlé à tout cela. Quelle est donc la suite d'ouragans, qui empêchera un printemps tout entier de fleurir et l'humanité de sourire un moment à travers ses larmes? Mais qui dira ce qu'eût été l'Europe si ces effrayants cataclysmes, résumés en un nom de roi, ne se fussent pas abattus sur elle? Les institutions protectrices lui manquant, elle n'avait plus rien pour s'abriter contre les orages, et, que le centre de la tempête se formât à Vienne, à Madrid ou à Paris, il était certain qu'une fois déchaînée, elle embrasserait l'univers.

Le grand malheur, en effet, de ces temps de furie monarchique, c'est que nulle part en Europe ne se trouvait une borne, un obstacle, un rempart qui empêchât les grands gouvernements, fous de domination, de se heurter directement les uns aux autres. L'Autriche, la France et l'Espagne se touchaient de tous côtés. Les chefs eux-mêmes de ces grands États comprenaient qu'il y avait là un danger permanent, car il n'y a pas de passion humaine qui ne sente elle-même qu'elle doit être contenue; malheureusement, il

Digitized by Google

n'en est nulle aussi qui ne renverse d'instinct les obstacles qu'on lui oppose. Aucun des grands États qui consentît à voir s'élever devant lui une limite à son expansion, et aucun qui ne reconnût au fond cette digue nécessaire. Et c'est ici, à cette même place où s'était formé le cercle de Bourgogne, que la résurrection en était désirée par tous les hommes appelés à décider des destinées de l'Europe; mais, par ce qu'on pourrait appeler une contradiction logique, qui explique tant de choses dans les affaires humaines, aucun d'eux aussi qui ne voulût s'emparer pour lui seul de ces pays, dont l'indépendance eût été utile à tous.

Charles-Quint, dit M. Van Praet, rêva toute sa vie « la création d'un État considérable au nord de la France, distrait de l'ensemble de ses possessions ». Il s'en ouvrit même à l'entourage de François Ier, au moment où il traversait la France pour aller en Flandre réprimer l'insurrection gantoise. Mais toute sa vie aussi, il fit les plus grands efforts pour reprendre le duché de Bourgogne à François Ier, et en même temps qu'il parlait de reconstituer le nouvel État, il allait y détruire tout vestige d'indépendance.

Philippe II songea un moment à abandonner les Pays-Bas à sa fille, comme une sorte d'apanage, n'ayant plus avec la couronne d'Espagne que des liens personnels, et il finit par nous laisser respirer sous l'administration d'Isabelle et de l'archiduc Albert. Mais il nous avait avant saigné aux quatre veines, et, si nous respirions encore, c'est que sa fureur avait été lasse, mais non assouvie de carnage.

Henri IV voulait de bonne foi établir un équilibre européen où nous eussions occupé une place importante, et si son *grand dessein* tendait avant tout à amoindrir l'Espagne, il ne recherchait pour la France, par notre relèvement, qu'un avantage indirect; mais le plan de Richelieu de partager les Pays-Bas; le projet de Mazarin de donner à l'Espagne le Roussillon et la Catalogne, pour pouvoir s'étendre au nord; les guerres de Louis XIV, qui allaient à nous annexer et non à nous affranchir, et plus tard les invasions de la République et du premier Empire, comme les plans secrets

Digitized by Google

du second, montrent bien que la politique française à notre égard, après des oscillations passagères, en revient toujours à notre absorption, tout en proclamant toujours notre liberté.

Il n'y a pas jusqu'à nos voisins du Nord qui deux fois ne nous aient tenus, et sans générosité ni désintéressement, eux, les fils aînés de la liberté moderne : la première fois en fait, après le traité de la Barrière, qui n'était qu'une occupation hollandaise, la seconde, en fait et en droit, après 1815. Et les deux fois, cependant, l'Europe n'avait pas songé à nous donner à la Hollande, trop faible pour nous conquérir ou nous garder ; les deux fois, l'Europe avait voulu garantir la paix générale en cherchant ici, et en voulant y fortifier, la clef de voûte de l'équilibre.

Ainsi, si l'on y ajoute la possession autrichienne, si précaire, traversée par les guerres françaises, toujours indécise dans l'esprit de Marie-Thérèse, qui eût volontiers abandonné la Belgique pour ressaisir la Silésie ; presque indifférente à Joseph II, qui eût voulu nous échanger contre des territoires contigus à l'empire, et clôturée cependant par une révolution contre le despotisme autrichien, il n'y a eu dans notre histoire, pendant trois siècles, que contradiction, incertitude et trouble.

De l'aveu universel de tous les politiques et du consentement successif de tous les gouvernements, rien de plus nécessaire à l'Europe que notre indépendance; et pourtant, pendant trois siècles de monarchie absolue, alors qu'un plan combiné eût paru le plus facile à exécuter, pas un seul moment où une volonté souveraine ait eu la force de refaire ce qui, au xv^e^ siècle, était sorti spontanément et sans effort de la logique des choses! Tous les princes, les nôtres, comme ceux du reste de l'Europe, ont confessé, reconnu, proclamé qu'au point de vue de l'ordre européen, même en régime monarchique, il était nécessaire de nous reconstituer à l'état indépendant, et pendant trois siècles, personne, ni même l'Europe entière, qui y ait réussi! Il a fallu que nous fissions nous-mêmes deux révolutions, celle de 1789 et celle de 1830, pour nous rendre une existence propre et accomplir

Digitized by Google

les vues des hommes d'État, comme les vœux de l'histoire.

Charles-Quint et Philippe II, Henri IV et la coalition formée contre Louis XIV, l'Europe victorieuse de Napoléon, tout ce qui a paru tout-puissant et invincible a conçu le plan et senti l'urgence de restaurer un État qui pût remplir en Europe la fonction dévolue un moment au cercle de Bourgogne; et la logique historique n'a retrouvé son expression que lorsque quelques paysans et quelques bourgeois ou artisans s'en sont faits les interprètes en risquant leur vie pour la réaliser. Quelle critique plus terrible de l'absolutisme monarchique, toujours entraîné au delà de ce qu'il considère lui-même comme juste et raisonnable, s'épuisant à la poursuite d'un idéal faux et vain, alors qu'il lui suffisait de se baisser pour trouver sous sa main les éléments de la vie légitime et durable, et se plongeant dans l'abstraction jusqu'à faire le vide en lui et autour de lui, alors que les choses, dans leur évolution naturelle, se fussent prêtées d'elles-mêmes à assurer au monde la sécurité et l'ordre! Trois siècles d'absolutisme ne réussissent pas à créer en Europe, même pour quelques années, une situation viable et acceptée, car tout y est sans cesse remis en question de tous côtés; et la spontanéité populaire en peu de jours rétablit tout sous son véritable jour et dans sa véritable loi.

Certes, la révolution brabançonne défend, au sens abstrait, des idées moins hautes que celles de Joseph II, et pourtant elle seule révèle l'état réel de nos provinces; seule elle nous ramène à un point de départ positif, en nous reprenant tels que nous étions réellement à la fin du XVIII^e^ siècle, non différents pour ainsi dire de ce que nous étions à la fin du XV^e^; que si l'on veut nous reprocher d'avoir conservé jusqu'en 1789 les anciens préjugés et les traditions étroites d'une époque disparue, il n'y aurait là d'autre preuve que celle de l'impuissance et de la stérilité des monarchies qui avaient passé sur nous sans réussir même à nous entamer.

La révolution brabançonne est le premier réveil de notre nationalité, le premier symptôme extérieur de notre existence collective à l'état de peuple. Les vieilleries mêmes et les préoc-

Digitized by Google

cupations surannées qui s'y révèlent, montrent seulement nos racines dans le passé, et la perpétuité de la vie en ce qu'on ne croyait plus qu'un tronçon inerte, équarri depuis si longtemps à coups de glaive, et que le monde oubliait. Et par cela seul qu'elle est la reprise de possession d'un peuple par lui-même, la révolution brabançonne, à son plan, mais au même titre que la révolution française, est une des origines de l'évolution moderne. Sans l'étudier de près, on ne comprend ni notre siècle, ni notre histoire postérieure. Elle contient en elle tout ce qui fait notre personnalité nationale encore aujourd'hui, et elle attend un historien qui, sans sacrifier aux préjugés d'alors, ne condamne cependant pas l'état de choses d'alors au nom des préjugés d'aujourd'hui.

IV

La révolution brabançonne est une date historique, d'une importance européenne, parce que, la première sur le continent, elle rompit en visière à l'absolutisme monarchique qui, depuis le XVI^e^ siècle, faisait de l'Europe un champ de guerres dynastiques et de rivalités princières; parce que la première elle fut l'explosion d'un sentiment pratique et l'affirmation des besoins réels d'un peuple. Elle est considérable précisément en ce qui la fait dédaigner de tant « d'esprits élevés » : de même que la révolution française, à ses débuts, était tout entière dans les cahiers du tiers, et non dans quelque formule abstraite, de même le mouvement brabançon n'avait rien de bien philosophique ni de propre aux déclamations; elle n'était que la révolte d'hommes qui voulaient pouvoir VIVRE et même vivre à leur façon, avec la manière d'être et de penser qui leur était particulière. Elle ne ressemblait en rien aux révolutions antérieures, à celles du XVI^e^ siècle, qui avaient un but mental, intellectuel, un but religieux et métaphysique. C'était ici le premier mouvement réaliste, la sonnerie de départ de l'ère moderne, et, chose étonnante, l'explosion en parut réactionnaire, parce que nos Belges voulaient conserver leurs libertés locales, leurs représentations électives, leurs

Digitized by Google

lois et leurs mœurs. Il n'y a que la révolution américaine à laquelle on pût comparer la nôtre, et nos pères de 1789, aussi simples, aussi positifs, aussi modestes que les Américains, ne voulant garder que leurs biens et leur liberté, sans rien réclamer de personne et sans vouloir imposer rien à quiconque, eussent mérité un Washington. Si un homme vraiment supérieur eût compris la portée vraie de la révolution brabançonne et en eût réglé les forces, qui étaient suffisantes pour assurer l'indépendance du pays, peut-être la révolution française elle-même eût pu rester dans les voies fécondes et si profondément sociales de ses origines. Cet appui au Nord, dans l'état où était l'Europe, eût suffi pour empêcher la coalition monarchique contre la France de se former. La France n'eût pas eu besoin de cette contraction héroïque et fatale qui l'obligea de se mettre aux mains des Jacobins. Vingt-cinq ans de guerre eussent été inutiles, et la longue et terrible convulsion qui agita l'Europe de 1789 à 1830 eût peut-être été évitée. Qu'est-ce que 1830, sinon, pour nous et pour l'Occident entier, 1789 repris à ses origines bourgeoises et agricoles, à sa restauration sociale, comme si quarante ans d'efforts et de réaction n'eussent été qu'un rêve sanglant! On dirait que la vieille Europe absolutiste, rappelée à la vie par la trompette révolutionnaire, ait voulu, en quelques années, décrire une seconde fois son cercle infernal, pour retomber brisée en 1830, comme elle l'était déjà en 1789.

En effet, dès la seconde moitié du XVIII^e^ siècle, l'Europe monarchique était arrivée à sa fin, et à sa fin naturelle, après avoir, pendant trois siècles, tourné sur elle-même et s'être épuisée dans ses propres et stériles excès. C'est ce que ne me paraît pas avoir vu suffisamment M. Van Praet, pour qui la révolution française est presque un accident, alors qu'elle n'est, comme la révolution brabançonne, que la reprise de possession d'un peuple par lui-même, et le retour légitime et inévitable à l'évolution historique poursuivie à travers tout le moyen âge : 1789 reprend simplement le cours naturel de l'histoire dans l'Occident, après trois siècles de trouble monarchique. C'est la révolution qui « renoue la chaîne des temps ».

Digitized by Google

M. Van Praet raconte, avec une profonde érudition et une admirable netteté, toutes les guerres et les combinaisons diplomatiques du XVIII^e^ siècle; il constate successivement l'affaiblissement et le dépérissement politique de l'Espagne, de la France et de l'Autriche, et les immenses transformations qui s'accomplissent tout autour de la vieille Europe, sans qu'aucun de ces grands pays, qui ont tout fait dans le monde depuis trois siècles, y prenne aucune part effective et prépondérante. Les quatre grands événements qui surgissent, et qui changent la face de l'univers, dès avant 1789, sont : l'avènement de la Russie, la création tout d'une pièce de la Prusse, l'entrée de l'Inde dans le cercle de la politique anglaise et la révolution américaine.

La Russie conquiert sa place par les guerres victorieuses contre les Turcs et par le partage de la Pologne. L'Autriche, directement menacée, ne réussit à y mettre aucun obstacle et ne reçoit son morceau de Pologne que comme une compensation presque méprisante de son abstention.

Frédéric II se taille son royaume presque entièrement dans le manteau impérial d'Autriche, et la France, comme l'empire, ne résistent que par des efforts impuissants.

L'Angleterre fonde sa puissance indienne malgré la France et par l'impuissance de ses rois, et si Louis XVI prend cette détermination étrange d'aider à la révolution américaine, il n'est plus de force à en profiter pour y étendre l'influence française.

Il n'est plus même question, depuis le XVII^e^ siècle, de l'existence de l'Espagne.

La vieille Europe, siège de la politique absolutiste depuis le XVI^e^ siècle, est donc annihilée dès le milieu du XVIII^e^, et les grands centres d'action et d'influence sont dès lors placés en dehors d'elle, en Russie, en Prusse, en Amérique.

L'Angleterre seule, dans la vieille Europe, conserve toute sa puissance, restée ininterrompue depuis le XV^e^ siècle.

M. Van Praet semble croire que ce sont simplement les hommes de génie qui ont manqué à l'Europe centrale, alors qu'autour d'elle surgissaient de grandes figures nouvelles :

Digitized by Google

Catherine, Frédéric II, le premier Pitt, et au delà des mers, Washington. La vérité, c'est que le continent occidental avait terminé son rôle par la fin naturelle de sa politique monarchique.

Mais le déplacement même des centres d'action, reportés si loin en dehors de l'orbite ancienne, devait avoir pour résultat l'affranchissement des peuples occidentaux, soulevés par une expansion que trois siècles d'absolutisme avaient comprimée, mais qui enfin se donnait carrière.

Loin donc de voir dans ces mouvements populaires, comme le fait M. Van Praet, une sorte de rupture inattendue et impossible à prévoir de l'ordre normal, qui aurait été dans la continuation de l'ancienne action monarchique inaugurée par Charles-Quint, il faut reconnaître, au contraire, l'inévitable nécessité de ces deux grandes nouveautés, une France affranchie de tendance d'abord fédérale et la reconstitution en Belgique de l'ancien cercle de Bourgogne. Notre indépendance y trouve, qu'on le remarque, une explication bien plus haute et une consécration presque définitive. Elle n'est plus un accident, elle est une solution ; elle n'est plus une combinaison arbitraire des puissances, elle est l'accomplissement d'une loi historique ; elle n'est plus un fait passager et comme un pis-aller de la diplomatie internationale, elle est le commencement d'une ère nouvelle de l'Europe ; elle devient une assise fondamentale pour un nouvel équilibre qui aura ici sa clef de voûte, comme il eût pu l'y trouver dès le XV^e^ siècle.

Mais une conception pareille de notre rôle dans le monde nous impose des obligations nouvelles : la première, celle de nous organiser socialement d'une façon indestructible par le solide agencement de nos forces vives, comme nos ducs jadis eussent dû le tenter, et comme il est aujourd'hui du devoir de nos gouvernants et de notre propre devoir de le faire ; la seconde obligation, et non la moins importante, de savoir si nous aussi nous n'avons pas à poursuivre une politique étrangère.

L'examen de ces deux points fera l'objet d'un prochain article.

VICTOR ARNOULD.

Digitized by Google

CLAIRE MIRAMON.

I

Un matin d'octobre de l'année 1880, vers onze heures, un jeune homme était assis sur la terrasse d'une brasserie, à l'angle du boulevard Central et de la place de la Bourse, à Bruxelles.

De haute taille, bien découplé, la barbe et les cheveux blonds, le visage maigre, le jeune homme paraissait avoir de vingt-cinq à trente ans. Ses traits largement dessinés, son front élevé, ses yeux gris exprimaient l'intelligence ; mais une sorte de vague tristesse les assombrissait. Ses vêtements fripés, et sans doute achetés dans quelque magasin de confections, l'habillaient mal et lui donnaient l'air gauche.

Seul, en face d'une petite table ronde, un verre de bavière devant lui, un bout de cigare aux lèvres, il regardait le boulevard, où se coudoyait, s'enchevêtrait, passait et repassait sans trève la foule affairée des fins de matinée.

Un doux brouillard d'automne commençait à se dissiper. Dans la profondeur du boulevard, du côté de la gare du Midi, les façades trouées de fenêtres, les balcons, les corniches et les cheminées se profilaient dans une brume dorée d'une finesse extrême, les omnibus roulaient avec fracas sur la chaussée, les fiacres contournaient au trot le péristyle de la Bourse, dont les hautes colonnes se dressaient, élégantes, sous le fronton massif et dont la coupole luisait dans le soleil. Et sur les trottoirs, sur la place fourmillait la foule, bariolée, grouillante, avec un grand murmure. Ici, défilait

Digitized by Google

une escouade de soldats, deux à deux, d'un pas cadencé, sous la conduite d'un sous-officier ; là, des ouvriers manœuvraient, en criant, une énorme poutre mal équilibrée sur une charrette à bras ; plus loin, des camions de messageries et de lourds chariots de brasseur, surchargés de tonneaux, passaient avec un assourdissant tapage de ferraille ; puis c'étaient des bourgeoises revenant du marché des Halles, escortées de leurs servantes embarrassées de mille paquets. Une jeune bonne s'épuisait en efforts pour faire tenir debout un marmot cramponné à son tablier blanc ; des paysans, le sarrau bouffant aux épaules, le parapluie sous le bras, regagnaient Anderlecht à grandes enjambées, pendant que des voyageurs, la valise à la main, se hâtaient vers la gare à petits pas pressés ; une cohue de gamins, de marchandes de noix ou de pommes, d'ouvrières et d'employés se démenaient, se croisaient, se mêlaient et se démêlaient au milieu d'un brouhaha sans trève.

Accoudé à la table, le jeune homme songeait. Où donc allaient-ils, ces êtres dont une hâte fiévreuse précipitait les pas? Vers quel but secret se dirigeaient-ils tous? Chacun pour soi, telle semblait leur devise ; et cependant, du choc de ces innombrables égoïsmes, naissait comme une immense harmonie. Ah! qu'il eût voulu suivre chacun de ces passants inconnus, décomposer les rouages de cette énorme machine ! Cet ouvrier plombier, qui s'éloignait en sifflant, sur quelle gouttière allait-il continuer la chanson commencée? Cette jeune servante accorte et pimpante, à quelle table allait-elle servir son rôti et ses légumes? Et ce maigre personnage, qui se dirigeait vers la gare, le collet relevé jusqu'aux oreilles, comme s'il gelait à pierre fendre, regagnait-il ses pénates, allait-il s'embarquer pour un long voyage ou bien pour la banlieue? Quittait-il ceux qu'il aimait, ou bien venait-il les retrouver?

Et cette jeune fille, là-bas, qui venait de déboucher de la rue des Pierres et qui traversait la place en biais, dans la direction des Halles, où donc allait-elle, elle aussi, de son pas rapide et dégagé? Elle était grande et mince et marchait comme un garçon. Quelle étrange tournure, vraiment! Un

Digitized by Google

carton bleu sous le bras, elle se rapprochait vivement, glissant entre les groupes. Maintenant, on distinguait mieux son visage allongé, aux contours un peu durs, avivé par le feu de deux grands yeux bruns dont l'expression franche avait quelque chose de viril. Oui certes, on eût dit un garçon déguisé en fille.

Fille elle était, cependant, et fille charmante, avec sa physionomie un peu sauvage et ses cheveux noirs ébouriffés, qui débordaient de son chapeau trop étroit. Svelte, élancée, elle avançait le nez au vent, les yeux fixés droit devant elle, avec la grâce hardie d'une nymphe forestière.

A présent, le jeune homme ne voyait plus qu'elle ; ouvriers, soldats, voyageurs, tout avait disparu dans le rayonnement de cette élégante silhouette. Qui était-elle ? D'où venait-elle? Où allait-elle? Quelles pensées voltigeaient sous son front bombé ?...

Tout à coup, avant qu'il eût pu se rendre compte de ce qui se passait, il vit la jeune fille bondir en poussant un grand cri.

Devant un fiacre lancé au trot, qui tournait l'angle du boulevard, un gamin de cinq ans courait éperdu, les jambes embrouillées. Avec la rapidité de la foudre, l'inconnue traversa la chaussée, se pencha presque sous les sabots du cheval, saisit l'enfant et le rejeta avec elle sur le bord du trottoir, où elle vint trébucher et tomber aux pieds du jeune homme.

Elle se releva brusquement, pendant que le cocher, pâle de terreur, s'éloignait en fouettant son cheval et que les passants accouraient de tous côtés.

Dans la chute, le chapeau de la jeune fille était tombé, ses beaux cheveux noirs roulaient sur ses épaules et, de son carton éventré, un paquet de cravates multicolores avait glissé sur le pavé.

A peine debout, son premier mouvement fut pour l'enfant. Il était sauf, mais il pleurait et hurlait comme un beau diable. Elle s'agenouilla devant lui et se mit à lui débarbouiller la figure avec son mouchoir.

Digitized by Google

— Va, va, tu n'as rien, mon gros chou, lui dit-elle d'une voix chaude et claire; mais c'est égal, tu m'as fait une terrible peur! Comprend-on les mamans qui laissent courir ainsi des mioches pareils! On devrait leur couper la tête!

Elle se releva et promena un brillant et fier regard sur les badauds qui l'entouraient.

Le jeune homme lui tendit le chapeau qu'il venait de remasser — Voulez-vous entrer un instant, mademoiselle? dit-il, vous vous reposerez.

— Me reposer! Merci, monsieur, je ne suis pas fatiguée, répondit-elle. Et, tout en parlant, elle refoulait ses cheveux rebelles sous les bords du chapeau. Puis elle secoua sa robe et reprit le pauvre carton déchiré, dans lequel des passants avaient remis les cravates éparpillées.

Alors, se retournant vers le gamin, qui geignait toujours :

— As-tu bientôt fini? dit-elle. Fi, que c'est laid de pleurer ainsi! C'est moi la plus à plaindre; vois-tu, voilà mon beau carton tout abîmé, et mes cravates! Tiens, en voici une! Tu pourras la mettre le dimanche.

Elle lui présentait un joli nœud de satin bleu de ciel.

L'enfant cessa de pleurer, prit la cravate, la retourna entre ses doigts noirs de poussière et se mit à regarder la jeune fille avec de gros yeux ronds, tout noyés de larmes.

— On dit merci, continua-t-elle en lui donnant sur la joue une tape amicale.

— Merci, madame, gémit le gamin.

— C'est ça; bonjour et gare aux voitures! C'est plus dangereux que les toupies!

Et, riant d'un beau rire qui découvrait ses dents blanches, elle salua la foule d'un geste mutin et s'éloigna rapidement.

Toute cette scène n'avait pas duré deux minutes. Le jeune homme se demandait s'il venait de rêver. Mais non; les badauds continuaient à faire cercle et à commenter l'accident, le gamin s'en allait avec sa belle cravate bleue, escorté d'une douzaine de polissons de son espèce, sortis tout à coup on ne sait d'où. Puis les groupes se dispersèrent lentement et le boulevard reprit sa physionomie habituelle.

Digitized by Google

Le jeune homme paya sa consommation, rassembla quelques papiers épars sur la table, les mit sous son bras et s'éloigna dans la direction de l'hôtel de ville.

L'image de la jeune fille était restée gravée dans son esprit. Il ne l'oublierait plus de mille ans, il le sentait. Toujours, il la reverrait telle qu'elle lui était apparue, roulant à ses pieds avec l'enfant contre sa poitrine et se relevant d'un bond, un peu pâle, les cheveux dénoués, avec la flamme du triomphe dans les yeux.

Et le pauvre carton, et les cravates! Une ouvrière, sans doute ; mais à coup sûr une âme héroïque.

« Merci, monsieur, je ne suis pas fatiguée! » Comme elle avait dit cela! Ces simples paroles résonnaient encore dans l'oreille du jeune homme, avec leur léger accent méridional, leur cadence harmonieuse et brave.

Maintenant, il regrettait amèrement de ne pas avoir suivi l'inconnue. Pourquoi avait-il laissé échapper cette lumineuse apparition, rayon de joie dans sa vie sombre?

Tout en rêvassant ainsi, il remonta la ville et gagna le Palais de Justice. Il gravit le large péristyle et longea la grande cour sous les arcades qui conduisaient à l'escalier du tribunal de commerce. Quand il entra, la foule des plaideurs encombrait l'étroite salle où deux ou trois cents personnes se pressaient, écrasées les unes contre les autres. Une odeur fade flottait sur cette foule bigarrée. On en était au règlement du rôle. La voix stridente de l'huissier glapissait les noms des parties : Dupont contre Dubois! Pierre contre Paul!

Et chaque fois des voix criaient : A retenir! A huitaine! Défaut! En chambre! A ces formules cabalistiques, une rumeur courait dans la foule entassée contre la barre, derrière les bancs des avocats; des colloques surgissaient, le président intervenait, les plaideurs protestaient. Malheur à ceux qui étaient venus défendre leur cause en personne, pauvres diables pour la plupart, qui n'avaient pu confier leurs intérêts à un mandataire au courant du grimoire de la procédure! Désorientés, perdus, ahuris dans ce milieu bizarre, ils oubliaient de crier : Présent! et leur affaire était

Digitized by Google

biffée, ou bien l'on prenait contre eux des jugements par défaut. On les voyait se courber contre la barre, les yeux écarquillés, l'air hagard, et sur tous ces visages se peignaient le besoin, les dettes, la faillite ou la faim. Le jeune homme fendit la foule à grands coups de coude et alla s'asseoir dans l'enceinte réservée aux avocats. Appuyé à la barre, il laissait errer ses regards dans la salle. Ici comme là-bas, sur le boulevard, on s'agitait, on courait, on criait, surexcité par la lutte pour l'existence, mais ici, c'était plus laid. Le soleil et le grand air libre manquaient dans cet antre de la chicane.

Et le règlement du rôle continuait, et la voix monotone de l'audiencier appelait toujours les noms des plaideurs. Enfin, la liste de misère fut épuisée. — Le rôle est réglé, dit le président. Aussitôt une formidable clameur s'éleva. Le plus grand nombre se précipita au dehors, avide de respirer une atmosphère plus pure; les autres pénétrèrent en se bousculant dans le prétoire et, mêlés aux avocats, vinrent assaillir le président de leurs réclamations. Ce fut un beau moment. Tout le monde parlait à la fois, on ne distinguait même plus la voix de l'huissier, criant : Silence ! Puis, le calme se rétablit, la foule s'écoula, et, dans la salle vide et silencieuse, deux plaideurs, placés à la barre de la demande et de la défense, entamèrent une première joute oratoire.

Assis au bout du second banc, l'épaule appuyée au mur, le jeune homme attendait son tour, un dossier ouvert sur ses genoux.

Lui aussi il était avocat. Son nom se lisait, au tableau de l'ordre, au milieu de ceux de plusieurs centaines de confrères. Maître Richard Dartois, avocat à la cour d'appel ! Quel titre éclatant ! Quelle haute fortune, enviée des profanes ! Hélas ! s'ils avaient su !

Le jeune homme y songeait en ce moment. Dans ce demi-jour de la salle d'audience, le débit monotone des plaidoiries assoupissait peu à peu son cerveau et lentement il s'enfonçait dans la brume de ses souvenirs.

Il se revoyait courant dans les prairies de la Woluwe avec son père, professeur à l'athénée de Bruxelles, son père, la

Digitized by Google

bonté faite homme, son père, son seul appui, son seul ami dans ces jours lointains de l'enfance. Oh ! les délicieuses promenades à deux, dans les sentiers bordés de pâquerettes ! Pauvre père, pourquoi avais-tu nourri cette jeune âme de la large poésie de la terre ? Pourquoi lui avais-tu appris à aimer les fleurs, les campagnes infinies et les allées ombreuses ? Pourquoi avais-tu sans cesse mis devant les yeux de ton enfant les grandes actions et les grandes choses ? Doux rêveur qui marchais les yeux fixés sur le beau et le bien, n'avais-tu pas égaré ton fils avec toi dans les champs bleus de la fantaisie ? N'avais-tu jamais frémi en songeant que ce fils, qui n'avait que toi au monde et que tu nourrissais de chimères, pourrait un jour se trouver seul, et qu'alors ?... Ce jour était venu. Un mal foudroyant avait séparé pour toujours le père de l'enfant, et c'est ainsi qu'à l'âge de douze ans, Richard s'était trouvé confié à la tutelle d'un cousin éloigné. Alors avaient commencé pour le fils du professeur une série de lugubres années, années effrayantes, dont le lourd souvenir lui pesait encore sur le cœur.

Oh ! l'abominable famille que celle du cousin Dartois ! Des gens riches, sans doute, mais qui haïssaient le parent pauvre, la bouche inutile que la mort leur envoyait. Et l'enfant avait grandi ; grâce à de vieux amis de son père, il avait obtenu des bourses à l'athénée et à l'université, et avait fait de brillantes études, suivant le terme consacré ; mais ni ses succès, ni sa vaillance ne lui avaient acquis l'affection de sa famille. Mis à la portion congrue, méprisé, insulté sans relâche par le père, la mère et les enfants, deux garçons, affreux polissons qui faisaient des dettes et hantaient les mauvais lieux, et deux filles, vaniteuses pécores sans cesse occupées du soin de leur toilette, le jeune Dartois avait souffert autant qu'on peut souffrir.

Pour échapper à ce triste esclavage, il avait pris la résolution de gagner lui-même son pain. Dès l'athénée, à seize ans, il donnait des leçons, et quelles leçons ! Des leçons à un franc l'heure, qu'il fallait aller chercher le soir, en hiver, à une demi-lieue du logis ; des leçons au fond des faubourgs,

Digitized by Google

dans les hameaux désolés de la banlieue, d'où le jeune homme revenait parfois par les temps de neige et de dégel, les pieds noyés dans ses souliers troués!

Richard avait tout supporté, pourtant, fièrement, sans se plaindre et peut-être même sans se rendre un compte bien exact de l'infamie de ses cousins.

Enfin, le jour de la délivrance était venu. Il avait été reçu avocat à vingt et un ans. Et lui aussi avait cru trouver dans ce titre magique le merveilleux Sésame qui devait lui ouvrir toutes larges les portes d'or de la fortune et de la renommée.

Ces illusions étaient vite tombées. Pas un client n'était venu le consulter dans la modeste chambre qu'il avait louée aux environs du Palais, et, sans les plaidoiries gratuites que lui imposait son stage, il n'eût pas revêtu la robe pendant ses trois premières années de barreau. Et cependant il plaidait bien, il avait du savoir et de la chaleur; il s'était même distingué dans quelques procès retentissants de cour d'assises, qui avaient fait courir son nom dans les journaux. Mais cela n'avait duré qu'un instant et les plaidoiries de Richard Dartois ne l'eussent pas empêché de mourir de faim sans les leçons de latin, d'algèbre ou de grammaire française qu'il continuait à donner.

Alors, à vingt-quatre ans, il s'était mis à réfléchir. Voilà donc où l'avaient conduit tant de rêves, tant d'études et de science accumulée! Sans doute, il y avait de sa faute; il ne savait pas exploiter les situations; la nature, si prodigue à son égard, lui avait refusé un don précieux, le savoir-faire. Une sorte de pudeur farouche l'avait toujours empêché de tendre la main, de courber l'échine devant les puissants du jour, de se mêler à la foule qui entoure le char des triomphateurs. Tant pis pour lui, après tout; on l'estimait, mais on le trouvait naïf.

Il l'était, en effet, et tard, très tard, il avait commencé à le comprendre, en voyant parvenir ses anciens camarades de collège et d'université, les plus sots en tête, pourvu qu'ils fussent les plus riches. Partout, de quelque côté qu'il se

Digitized by Google

tournât, il n'apercevait que charlatanisme éhonté, intérêt rapace, égoïsme sans pitié.

Alors, une grande désillusion s'était faite en lui. Brusquement, comme un marin qui voit qu'il s'est égaré et qui change d'un coup de gouvernail la direction du navire, lui aussi il avait changé la route de sa vie.

Avait-il trouvé le port? S'était-il brisé sur les écueils? Il y avait là une page sombre sur laquelle Richard ne voulait même pas jeter les yeux, une sorte de saut dans les ténèbres après lequel il s'était retrouvé, à vingt-sept ans, étourdi, meurtri, saignant, pauvre et seul comme autrefois. Seul! Personne pour panser ses blessures, pour le consoler, pour l'aimer! Il lui semblait parfois que son cœur s'était arrêté devant le lit de mort de son père et que, depuis lors, plus jamais il n'avait battu.

Ce matin, cependant, il ne savait trop pourquoi, la vue de la jeune inconnue avait un instant réchauffé ce cœur glacé. Et dans l'évocation qu'il faisait maintenant de son douloureux passé, sur le fond gris de tant de lugubres souvenirs, l'image de l'étrangère se dessinait persistante, avec sa beauté sauvage, ses allures d'éphèbe, ses yeux bruns au regard droit.

— De Smet contre Schmidt! glapit la voix de l'huissier.

Richard Dartois tressaillit. C'était son procès. Il rassembla son dossier, se leva et vint se placer à la barre. Aussitôt son adversaire, l'avocat du demandeur, un vieux loup-cervier du tribunal de commerce, se lança dans une charge à fond contre le client du jeune homme; Richard répliqua.

— La cause est entendue, messieurs, dit le président; remettez vos dossiers.

C'était fini. Cinq minutes avaient suffi pour décider peut-être de la ruine d'un pauvre diable. Cinq minutes! Et pour gagner les dix francs que lui rapportait cette merveilleuse affaire, Dartois avait perdu trois heures à l'audience.

Il sortit; le jour déclinait; le brouillard commençait à se reformer et déployait, comme un voile, son humidité grise dans la cour déserte du palais.

Digitized by Google

Richard se dirigea vers un petit restaurant du bas de la ville, y prit un plat du jour à quinze sous; puis il courut à ses leçons et ne rentra chez lui qu'à huit heures du soir.

Il demeurait rue de Terre-Neuve, dans un petit appartement de deux pièces, bien obscur et bien triste, où venaient le trouver quelques rares élèves et quelques clients plus rares encore.

Cette fois, cependant, une surprise l'attendait. Le locataire du rez-de-chaussée l'accosta dans le corridor et lui apprit qu'une jeune dame s'était présentée deux fois dans la journée pour parler à l'avocat; elle semblait très pressée et avait laissé sa carte, en promettant de revenir demain, vers neuf heures du matin.

Richard Dartois prit la carte et lut ces mots : « Claire Miramon », et l'adresse, rue d'Accolay.

— A neuf heures, pensa le jeune homme, je suis déjà sorti pour mes leçons. Bah! j'irai moi-même; c'est la première cliente que le hasard m'envoie depuis quinze jours, il serait ingrat de la laisser échapper.

Et machinalement il tourna et retourna la carte entre ses doigts, en répétant : Claire Miramon; qui cela peut-il être? Nous verrons bien.

II

Le lendemain, le soleil se leva radieux dans le même brouillard d'or rouge qui l'enveloppait comme une gloire.

Richard sortit vers huit heures et se dirigea vers la rue d'Accolay.

A mi-côte, se trouvait la maison indiquée. C'était une vieille demeure à la façon du XVIII^e^ siècle, à un étage, avec des combles mansardés; elle avait quatre fenêtres de façade, et la porte cintrée, à panneaux de chêne étoilés de têtes de clous, était surmontée de volutes et d'enroulements en style Louis XV.

Sur cette porte, brillait une petite plaque de cuivre avec ces mots : Claire Miramon.

Digitized by Google

L'avocat sonna; une vieille femme coiffée d'un immense bonnet blanc vint lui ouvrir et l'introduisit dans une sorte de parloir situé à gauche de la porte.

Il donna sa carte.

— Si monsieur veut attendre un instant, dit la vieille d'une voix flûtée et chantante, avec le plus pur accent marollien, je vais appeler mademoiselle.

Richard s'assit dans le parloir. C'était une petite chambre pauvrement, mais proprement meublée. Sur la cheminée se trouvaient quelques vases garnis de fleurs artificielles; çà et là, sur des fauteuils de velours fané, des pièces d'étoffe à demi déroulées; dans un coin, des cartons empilés.

Le pas de la vieille s'éloigna dans le corridor, Richard entendit ouvrir et fermer plusieurs portes, un pas rapide fit résonner le plafond au-dessus de lui; puis les marches de l'escalier craquèrent, le pas se rapprocha, la porte se rouvrit et l'avocat demeura stupéfait.

Son inconnue de la veille était devant lui, vêtue d'une robe noire sur laquelle se détachait la blancheur d'un col uni.

— Bonjour, monsieur l'avocat, dit la jeune fille, de cette voix chaude qui vibrait encore dans les oreilles de Richard. Je vous demande mille pardons de vous avoir dérangé ainsi; je comptais venir vous trouver moi-même à neuf heures, je l'avais dit à la personne qui m'a reçue.

— En effet, mademoiselle, répondit-il; mais je devais m'absenter à cette heure-là, et j'ai voulu vous éviter un nouveau dérangement.

— Je vous en remercie. Si vous voulez vous asseoir, je vais vous expliquer l'affaire.

Elle prit une liasse et en retira un papier timbré, qu'elle présenta à Richard.

— Voilà, lisez cela, dit-elle; quant à moi, je n'y comprends rien, c'est du grimoire!

Richard jeta sur la pièce un rapide coup d'œil.

— C'est une assignation, dit-il; ce monsieur vous cite devant le tribunal de commerce pour l'audience de demain,

Digitized by Google

à l'effet de vous entendre condamner à lui payer 300 francs, intérêts, etc., pour solde d'un compte de fournitures.

— C'est bien cela, alors? J'avais donc bien lu! Ah! le voleur!

— Comment, le voleur?

— Mais oui, monsieur, je ne lui dois rien du tout, à cet olibrius-là! Tenez, voilà mes comptes, mes quittances, mes traites, tout est en ordre! Lisez, je vous prie!

Et, avec une vivacité toute méridionale, force gestes et exclamations indignées, la jeune fille se mit à expliquer toute l'affaire à l'avocat.

Pendant qu'elle parlait, il restait sous le charme de cette voix vibrante, où sonnait l'accent du Languedoc; il regardait cette physionomie mobile qui se transformait avec la rapidité de l'éclair. Certes, elle n'était pas jolie, ses traits n'avaient aucune régularité, mais de cet ensemble bizarre de contours heurtés se dégageait un charme irrésistible de jeunesse, de franchise et de gaîté vaillante.

— Si les choses sont ainsi, dit-il, quand elle eut fini, vous pouvez vous tranquilliser, mademoiselle; confiez-moi vos papiers.

— Ah! monsieur, reprit-elle en joignant les mains avec un geste de supplication comique, je vous en prie, faites en sorte que ce bandit en soit pour sa courte honte. Un procès, voyez-vous, j'en suis toute malade! Comparaître en justice, quelle horreur!

— Vous ne comparaîtrez même pas, mademoiselle; seulement, il me faut votre procuration.

— Ma procuration?

— Oui, votre signature au bas de ce papier timbré.

Il lui présenta un timbre; elle prit une plume, signa et lui remit la pièce.

— Ainsi, dit-elle, je puis avoir confiance en vous?

— Oh! tout à fait, dit-il; je vais me mettre à l'œuvre sur-le-champ.

Elle reconduisit le jeune homme jusqu'à la porte, avec mille salutations.

Digitized by Google

Il sortit, charmé de cet entrain naïf et bien résolu à faire triompher sa cliente envers et contre tous.

Du reste, l'affaire était claire comme le jour; le demandeur était tout à fait dans son tort; c'est ce qu'un jugement sévère se chargea de lui faire comprendre dès le lendemain.

Heureux de son succès, le jeune avocat ne put s'empêcher, en sortant du tribunal, d'aller directement annoncer lui-même la bonne nouvelle à M^lle^ Miramon.

Elle bondit de joie, et, saisissant Richard par la manche, elle voulut l'entraîner pour le présenter à sa mère, disait-elle.

Il fallut bien céder. La jeune fille le fit passer par un large corridor qu'éclairait dans le fond une grande fenêtre à vitraux rouges, bleus et jaunes, donnant sur la cage d'un vieil escalier à marches basses et à rampe de chêne.

— Je vais vous montrer le chemin, dit-elle, suivez-moi !

Et, brusquement, avec une vivacité d'allures toute juvénile, elle passa devant l'avocat et se mit à gravir l'escalier, légère comme un écureuil.

Richard la suivit à longues enjambées. Au premier étage, elle prit un couloir qui séparait les chambres de devant de celles de derrière et ouvrit une porte du côté de la rue.

— Maman ! s'écria-t-elle en entrant, voici M. l'avocat Dartois, le vainqueur de notre brigand !

Au fond d'un salon qu'éclairaient trois fenêtres donnant sur la rue d'Accolay, une vieille dame était assise dans un fauteuil de velours vert, à côté d'un beau feu clair qui flambait dans la cheminée. Grande, forte, brune de teint, avec de beaux yeux diamantés comme ceux de sa fille, elle portait un petit bonnet de linge sur ses cheveux tout blancs.

La vieille dame se leva et vint au devant de l'avocat en lui tendant la main.

— Monsieur, dit-elle d'un air enjoué, avec un accent bordelais très prononcé, je vous remercie de tout cœur du service que vous venez de rendre à ma fille. Depuis deux jours, la pauvre petite ne tenait plus en place avec ce vilain procès.

— Mais il est gagné, il est gagné ! s'écria la jeune fille, en sautant de joie.

Digitized by Google

— Claire ! dit la vieille dame, avec un regard qu'elle voulait rendre sévère.

— Il est gagné ! il est gagné ! répéta la jeune fille.

Et fondant sur un gros barbet blanc qui se prélassait près du feu, dans une corbeille, elle le saisit dans ses bras et l'éleva jusqu'à la hauteur de sa tête en criant :

— Comprends-tu, Figaro ? notre procès est gagné ! Hein, que dis-tu de cela, mon gros toutou ? Notre procès est gagné, grâce à monsieur. Fais-lui des risettes et remercie-le.

Mis en belle humeur, le brave Figaro commença à japper et à sauter autour de l'avocat, en frétillant de la queue.

— Petite folle ! dit la vieille dame en riant ; tu cries, tu cries, et tu ne dis même pas à monsieur de s'asseoir.

Pour toute réponse, Claire avança une chaise au jeune homme.

Il refusait, il était pressé. Peine perdue ! il fallut bien qu'il s'exécutât. Puis Claire alla chercher une bouteille de vieux cognac et des verres. — C'est très bon, ça réchauffe par ces maudits brouillards d'octobre. Rien qu'un petit verre, un petit doigt ! Et puis, c'est du vrai cognac, au moins, celui-ci, du cognac de Cognac !

Richard fut bien obligé d'obéir. Assise en face de lui avec Figaro sur les genoux, M^lle^ Miramon le regardait avec une admiration naïve, et, sous le feu de ces yeux limpides comme le plus pur cristal, le jeune avocat se sentait troublé.

Tout à coup, la pendule empire qui se trouvait sur la cheminée se mit à sonner trois heures.

— Trois heures ! s'écria Claire en se levant ; il faut que je retourne à l'atelier, mes cravates m'attendent. Vous m'excusez, n'est-ce pas ? monsieur, mais ici nous ne connaissons qu'une chose, des cravates, des cravates et encore des cravates !

Et du doigt elle en désignait un grand tas placé sur une table.

Richard saisit la balle au bond ; il prit une des cravates et, se retournant vers la jeune fille, il lui dit en souriant :

Digitized by Google

— Est-ce une de celles qui sont tombées si malheureusement de votre carton, avant-hier matin, au coin de la place de la Bourse?

Mlle Miramon rougit jusqu'au blanc des yeux.

— Comment savez-vous cela? dit-elle.

— Je l'ai vu. C'est moi qui ai ramassé votre chapeau, mademoiselle, et je suis heureux que le hasard me mette à même de vous exprimer mon admiration pour le courage que vous avez montré.

— Monsieur, ces grands mots...

— Sont à leur place. Bien peu d'hommes eussent été capables...

— Non, non, laissez, je vous prie.

Ils s'échauffaient; mais Mme Marimon intervint brusquement.

— Qu'est-ce que vous contez là tous les deux, avec vos cartons, votre admiration et votre courage? dit-elle. Claire, qu'y a-t-il?

— Il y a, madame, répliqua Richard, que Mlle votre fille a sauvé avant-hier, au péril de sa vie, un enfant qui allait se faire broyer par une voiture.

— Bon! dit la vieille dame. Cette Claire n'en fait jamais d'autres! Imaginez-vous, monsieur, qu'elle est revenue ce matin-là avec son carton enfoncé, les cheveux en déroute, l'air tout chose. — Qu'as-tu? lui dis-je. — Rien, j'ai fait un faux pas! — Eh bien, il est beau, le faux pas! Ah! la petite mijaurée! Voyez-vous, monsieur, elle est trop bonne, cette enfant-là. Elle se fera tuer un de ces jours. Mais, halte-là! J'ai besoin de toi, ma Claire, et si tu me manquais...

— Oh! maman.

— Il n'y a pas de oh! maman! J'ai vu tant de choses bizarres dans ma vie! Mais laissons cela. Nous avons parlé de beaucoup de choses, monsieur l'avocat, et nous avons oublié de vous demander le chiffre de vos honoraires.

— Oh! cela n'est pas pressé, dit le jeune homme en riant.

— Comme vous voudrez. Nous vous remercions encore une fois du soin que vous avez mis à terminer cette affaire,

Digitized by Google

et nous aurons certainement recours à vous, si le cas se présentait de nouveau.

— Ce qui n'est pas à désirer.

— Oh ! non, oh ! non ! Je sais ce que c'est que les procès !

La vieille dame agita les bras d'un air tragique, en poussant un gros soupir.

— Procès ou non, ne nous oubliez pas, reprit-elle, et venez nous rendre une petite visite à l'occasion.

Elle tendit la main au jeune homme qui la serra cordialement, et sortit accompagné de M^lle^ Miramon.

— J'admire votre escalier, dit-il, en arrivant au palier. Large, carré, dans le genre ancien, avec une fenêtre à vitres de couleur. C'est original et gai.

— N'est-ce pas? dit M^lle^ Miramon. Et tout à coup, comme frappée d'une idée nouvelle : — N'auriez-vous pas besoin d'un appartement, monsieur l'avocat, reprit-elle, d'un quartier, comme on dit à Bruxelles? Nous en avons justement un à louer. Voulez-vous voir?

Il hésitait; mais la jeune fille ne lui laissa pas le temps de réfléchir; elle ouvrit une porte de l'autre côté du couloir, en face du salon, et poussa Richard Dartois devant elle.

— Voyez, monsieur, continua-t-elle ; il y deux chambres ; celle-ci peut servir de cabinet, et celle-là, ajouta-t-elle en ouvrant une porte de communication, celle-là, c'est la chambre à coucher. C'est simple, mais c'est propre ; et la vue, la vue est jolie, tenez !

Elle souleva un rideau, et Richard entrevit un grand pan de ciel bleu, un épais fouillis de ramures jaunies et, dans le fond, le dôme trapu de l'église des Jésuites.

— C'est gentil, n'est-ce pas? Et puis, c'est une maison tranquille ; il n'y a que les oiseaux qui piaillent toute la journée, les petits fripons !

Elle laissa retomber le rideau et revint se placer toute droite devant le jeune homme, en le regardant bien en face.

— Ce n'est pas grand, dit-elle ; mais si monsieur l'avocat est seul...

— Absolument seul.

Digitized by Google

— Ce n'est par cher non plus, quarante francs par mois, tout meublé et le déjeuner compris.

Richard ne répondit pas. Un grand combat se livrait en lui ; certes, l'appartement le tentait ; en comparaison du coin sombre de la rue de Terre-Neuve, ces chambres claires, ces vastes jardins étaient le paradis. Et puis, il y avait M^lle^ Miramon ! Richard se sentait attiré vers elle par une secrète sympathie; mais c'est précisément ce qui le retenait.

Claire le regardait toujours, suivant sur son visage le reflet de ses hésitations.

— Vous vous y plairez, reprit-elle. Notre précédent locataire trouvait les chambres fort à son goût; mais il s'est marié, et alors... C'était un clerc d'avoué, vous êtes avocat : c'est la même famille.

Elle souriait et son beau sourire d'enfant découvrait ses dents blanches, pendant qu'elle tenait braqués sur Richard ses yeux bruns pétillant de malice, hardis et francs comme ceux d'un page.

Troublé par ce regard, le jeune homme hesitait toujours; il lui semblait que la résolution si simple qu'il avait à prendre allait décider du sort de sa vie entière. Cette pensée le tourmentait. Quelle folie le prenait donc tout à coup ?

— Vous serez très bien ici, je vous assure, poursuivit Claire. Je vous l'ai dit, c'est une maison tranquille. Je l'ai louée tout entière et je n'ai moi-même d'autre locataire qu'une pauvre veuve qui habite les mansardes avec ses enfants, deux gamins que je conduis à la baguette. Du reste, vous avez vu la vieille Trinette, elle travaille à la journée et nous aide dans le ménage à ses moments perdus. Voilà toute la population de la maison. Pardon, il y a encore notre chien Figaro. La ménagerie n'est pas grande, comme vous voyez, et vous pourrez étudier à l'aise. Et puis, vous êtes tout près du Palais de Justice. Le parloir servira de salle d'attente pour vos clients. Vous acceptez, n'est-ce pas ?

Il la regarda de nouveau longuement et, faisant sur lui-même un grand effort :

— J'accepte, dit-il.

Digitized by Google

— Quel bonheur! s'écria Mlle Miramon en battant joyeusement des mains. Ah! monsieur l'avocat, que je suis heureuse! Vous ne vous repentirez pas de votre décision, je vous le promets.

— Je n'en doute pas, dit-il.

— Et quand emménagez vous? Quand vous voudrez, aujourd'hui, demain, à la fin du mois?

— A la fin du mois, si vous voulez; le temps de résilier mon bail rue de Terre-Neuve.

— C'est parfait.

Elle reconduisit Richard jusqu'à la porte de la rue et lui serra vigoureusement la main en le quittant.

Le contact de cette petite main ferme et fraîche le fit tressaillir. Il salua et s'éloigna.

Debout sur le seuil, Mlle Miramon le suivit un instant des yeux; puis elle leva le nez, huma l'air comme un jeune faon, ferma la porte, remonta l'escalier quatre à quatre et vint se planter devant sa mère, les deux poings sur les hanches, riant de toutes ses dents.

— Devine un peu, maman, dit-elle, ce que je viens de faire?

— Encore quelque folie?

— J'ai loué l'appartement.

— A qui?

— A notre avocat! Qu'en dis-tu? Deux bonheurs à la fois : un procès gagné et l'appartement loué! Il n'aura pas été longtemps vide. Le petit clerc est parti depuis huit jours et dans huit jours un avocat vient le remplacer.

Elle ouvrit les bras, dessina un grand geste en retroussant ses manches, et reprit avec une emphase comique :

— Messieurs les juges, l'homme que j'ai l'honneur de défendre devant vous n'est pas un assassin vulgaire; non seulement il a tué père et mère, mais il n'a pas même épargné le petit serin de la maison. Ah! messieurs... Mais, à propos, maman, comment le trouves-tu, l'avocat?

— Il a l'air doux.

— Moi, je lui trouve l'air triste. Il ne doit pas être heu-

Digitized by Google

reux du tout, ce jeune homme. Et puis, maman, comme il ressemble peu à un avocat!

— Tiens, est-ce que tu te connais en avocats, par hasard?

— Non; mais, à mon sens, un avocat, c'est un vieux monsieur, bien rasé, bien chauve et bien laid, avec des lunettes d'or sur le bout du nez et une grande bouche qui fait la moue.

— Bah! il y a des avocats de toute espèce.

— Alors, celui-ci est à coup sûr d'une espèce rare. Mais assez de bavardage. Vite, à l'œuvre! mes cravates attendent. Tiens, maman, délecte-toi de la lecture de ton *Étoile belge* chérie; moi, je cours à la besogne. A tantôt!

La jeune fille sortit en riant, dégringola les marches de l'escalier et se précipita, comme un ouragan, dans une chambre du rez-de-chaussée qui se trouvait de l'autre côté du corridor, en face du parloir.

C'était une vaste pièce, bien éclairée par deux fenêtres du côté de la rue et par un grand vitrail donnant sur le jardin. Deux jeunes filles, deux ouvrières, étaient assises à côté d'une large table de bois blanc encombrée de coupons de soie, de satin et de velours multicolores, d'écheveaux, de bobines et de cartonnages.

— L'ouvrage avance, mes enfants? cria Claire du seuil de laporte. Allons, encore un petit coup de main et tâchons de finir nos trois douzaines avant le soir.

Elle jeta un coup d'œil sur le travail des ouvrières et s'assit à côté d'une machine à coudre. Bientôt, l'on n'entendit plus, dans la grande chambre, que le ronflement monotone de la machine.

Tout en glissant les pièces de soie sous l'aiguille rapide, la jeune fille pensait au nouveau locataire.

Décidément il avait l'air triste! Pourquoi donc y avait-il des gens tristes? Elle était toujours gaie, elle, et son bonheur était de voir autour d'elle des visages joyeux comme le sien.

III

Huit jours après, le 1er novembre, Richard Dartois était installé dans son nouveau domicile, et la plaque de cuivre

Digitized by Google

de l'avocat brillait sur la porte, au-dessous de celle de M^lle^ Miramon.

Un avocat! La jeune fille pouvait désormais examiner à l'aise cet être bizarre, qui lui avait semblé d'abord si redoutable, quand, une citation à la main, elle s'était mise à parcourir les environs à la recherche d'un défenseur et qu'elle s'était rendue rue de Terre-Neuve.

Maintenant, elle se familiariserait avec le monstre. Mais de loin seulement ; car il avait un aspect si sévère! Et puis, quelle indéfinissable expression de lassitude et de tristesse! Comme tous les êtres qui ont le cœur bien placé, Claire Miramon éprouvait une sympathie naturelle pour ceux qui souffrent, et le visage mélancolique de l'étranger l'impressionnait vivement.

Quelles étaient donc ses peines? Elle eût voulu le savoir; mais le jeune avocat se tenait sur une réserve absolue, et les semaines succédèrent aux semaines sans que M^lle^ Miramon se trouvât plus éclairée qu'au premier jour.

Richard Dartois demeurait mystérieux. A l'exception de la vieille Trinette, qui lui apportait tous les matins son café au lait, il n'avait pour ainsi dire des relations avec personne. C'est à peine si l'on entrevoyait parfois sa silhouette furtive dans l'escalier. Quelques saluts échangés, quelques caresses à Figaro, qui s'était pris, on ne sait pourquoi, d'une belle affection pour ce personnage énigmatique, c'étaient là tous les rapports qui existaient entre les dames Miramon et leur nouveau locataire.

Dans la semaine, il demeurait absent presque toute la journée ; le dimanche, il s'enfermait chez lui pendant de longues heures.

Un jour, par la porte restée entr'ouverte, Claire le vit assis près du feu, un livre sur les genoux, les regards fixés sur l'âtre où flambaient quelques charbons, et, si morne, si désespérée était l'expression de son visage, que la jeune fille frissonna.

Entraînée par la générosité de son cœur, cette fois Claire n'y tint plus. — Pauvre jeune homme, se dit-elle, il s'ennuie, il est trop seul! Il faudrait le distraire.

Digitized by Google

Aussitôt dit, aussitôt fait. Avec son impétuosité habituelle, elle combina tout un plan, de concert avec sa mère, et, un dimanche matin, comme Richard allait sortir, elle l'attrapa dans l'escalier et lui demanda, à brûle-pourpoint, s'il voulait leur faire l'honneur d'accepter leur modeste dîner.

L'avocat parut surpris ; il hésita un moment, mais sur les instances pressantes de M^lle^ Miramon, séduit sans doute par le feu de ses beaux yeux limpides, il finit par accepter.

Claire en fut aussi joyeuse que si elle venait de remporter une grande victoire. Avec la vieille Trinette, elle passa l'après-midi à confectionner le menu le plus brillant qu'elle pût imaginer ; des bougies nouvelles furent placées dans les bobèches des candélabres entourées de festons de papier rose, un bon feu fut allumé dans le petit salon du premier étage, la vaisselle des grands jours sortit des armoires et deux bouteilles de bordeaux, vénérables et précieux restes d'une ancienne cave de M^me^ Miramon, firent leur apparition sur la nappe, blanche comme la neige.

A six heures du soir, Richard fit son entrée, salué par les joyeux abois de Figaro.

On s'assit ; Trinette, qui avait arboré un bonnet à rubans jaunes et mis un magnifique tablier blanc, apporta la soupière d'un pas majestueux.

Bientôt la conversation s'anima. L'aspect engageant de ce salon tranquille, avec ses armoires de chêne et ses tentures moelleuses, le beau feu clair qui luisait dans la cheminée aux garnitures de cuivre, l'expression cordiale de ces deux visages de femme illuminés par des yeux splendides, déridèrent peu à peu le jeune homme.

On causa de tout, du temps, de la neige, qui avait fait son apparition, de Figaro, des événements du jour.

Le dessert commençait, quand retentit un coup de sonnette. Trinette parut, l'air renfrogné.

— Qu'est-ce qu'il y a, Trinette ? demanda Claire.

— Mademoiselle, c'est le petit de la vieille Marianne ; il paraît que sa mère vient de se blesser en tombant et il demande si vous n'avez pas de sparadrap.

— Blessée, la mère Marianne ?

Digitized by Google

Claire se leva d'un bond : — Dites que j'y cours. Vous me pardonnez, monsieur, de vous quitter un instant. Mais c'est une brave femme à laquelle je m'intéresse beaucoup. Pauvre Marianne ! C'est tout près, je ne resterai pas longtemps.

— Et vous n'avez pas peur de sortir ainsi le soir ? demanda Richard.

Claire redressa la tête en éclatant de rire.

— Peur ! Peur de quoi ? dit-elle.

— Mais... de tout; le dimanche soir, on peut faire de mauvaises rencontres; les ivrognes...

— Allons donc ! Les ivrognes, ça me connaît. Gare à qui me touche !

Elle sortit en riant.

— Quel caractère décidé ! ne put s'empêcher de dire Richard.

— N'est-ce pas ? dit Mme Miramon. C'est un garçon, un vrai garçon. Tout le portrait de son père, mais en beau. Ah ! sans elle, où serais-je, monsieur ! Livrée pieds et poings liés à ce compagnon !

— Un compagnon ? dit Richard.

— Oui, mon mari.

La vieille dame poussa un gros soupir et, sans attendre de nouvelles questions, s'abandonnant à la naïve familiarité des gens du Midi, elle se mit à raconter toute son histoire avec un accent pénétré, des changements de ton et de grands gestes qui rendaient dramatiques les choses les plus simples.

Elle était de Bordeaux. Son mari, le compagnon, comme elle disait, un cerveau fêlé, une lave, un volcan ! Quel homme ! Au lieu de s'adonner tranquillement à son commerce de vins, ne s'était-il pas mêlé de politique, de clubs, de socialisme et de communisme; si bien que, compromis dans les troubles de 1871, il avait été obligé de s'expatrier. On avait donc tout quitté et l'on était venu s'établir à Bruxelles. Mais quoi ! le compagnon en avait eu vite assez ! Quand on eut mangé tout son Saint-Crépin, comme le calme renaissait là-bas, Miramon était filé un beau jour sans crier

Digitized by Google

gare, plantant là sa femme et sa fille ! On n'en avait presque plus entendu parler. Que faisait-il à Bordeaux? La bonne dame ne s'en inquiétait guère! Jugez un peu, les abandonner ainsi, elle, sa femme, la fille d'un honnête propriétaire de la Gironde, qu'il avait ruinée, oui, ruinée, monsieur, avec ses entreprises insensées, et puis sa fille, une enfant de quatorze ans ! Ce ne sont pas des procédés, cela. Alors, alors, ma foi, on serait allé à l'hôpital, car la bonne dame, tout ankylosée, n'était plus guère capable de travailler ; mais Claire était là, la petite Claire, le bijou, le diamant de la création! Nous ferons des cravates, maman ; et l'on avait fait des cravates. La fillette avait loué une machine à coudre et s'était fatiguée ses douze heures par jour à ce travail ingrat.

Ah ! dans les commencements, cela avait été rude, allez ! Mais peu à peu, on était sorti de la gêne. Nous habitions votre chambre, monsieur. Eh bien, savez-vous ce que Claire a fait un beau jour ? Elle ne doute de rien, cette enfant ! Le principal locataire de la maison étant parti, elle a dit au propriétaire : Je vous loue toute la maison. Était-elle folle? Il paraît que non ; la petite avait déjà des économies ! Et ce n'est pas tout ! Voilà qu'elle prend une ouvrière, puis deux, et aujourd'hui les affaires vont comme sur des roulettes. On l'adore ! Voyez-vous ! elle est bonne comme le pain, et brave ! Voyez cette Trinette, une affreuse petite vieille qui n'a jamais pu apprendre deux mots de français. C'est la locataire de la mansarde. Eh bien, son mari l'a laissée veuve avec deux enfants. Que fait Claire? Elle emploie Trinette pour l'aider dans le ménage, lui procure du travail au dehors ; et ses deux enfants, deux odieux marmots, est-ce qu'elle ne s'est pas mis en tête de vouloir les décrotter ! Elle leur a appris à lire, à ces brigands-là ! Et c'est qu'ils lisent bien, très bien, sans *assent*, monsieur, sans *assent !*

Un cœur d'or ! Elle ne peut voir un chien galeux dans le ruisseau, sans le ramasser. A chaque instant, c'est un hôpital, ici. Tenez, ce Figaro, ce gros monstre, figurez-vous qu'elle l'a rapporté, la corde au cou, presque mort, après un combat homérique contre des polissons qui voulaient le jeter

Digitized by Google

à la Senne! Ah! c'est qu'il ne faut pas qu'on maltraite les animaux en sa présence, jour de Dieu! C'est un garçon, vous dis-je; elle se battrait contre la terre entière. C'est une lionne et c'est un agneau!

En ce moment, Claire reparut avec son impétuosité ordinaire, enveloppée dans son manteau, le teint avivé par le froid, quelques flocons de neige se jouant encore dans sa chevelure noire.

— Ce n'est rien, dit-elle. La vieille n'a qu'une grosse écorchure. Ça a beaucoup saigné; mais je lui ai mis une bonne compresse. Brrr! qu'il fait froid dehors.

Elle jeta son manteau, lissa ses cheveux et vint se placer devant le feu, en exposant alternativement le bout de ses bottines à la flamme.

— Pauvres gens! Imaginez-vous qu'ils n'avaient pas de feu; j'ai dit à Trinette de leur envoyer un seau de charbon.

Mme Miramon tressauta sur son fauteuil.

— Que vous disais-je, monsieur? dit-elle à Richard.

— En effet, madame, répondit-il, je vois que mademoiselle est comme le bon Dieu, elle étend ses bienfaits sur toute la nature....

— Et donne la pâture aux petits des oiseaux.

— Aux enfants de Trinette, par exemple.

A ces mots de l'avocat, Claire se retourna vivement. — Les enfants de Trinette! Tiens! une idée! monsieur Dartois, voulez-vous me faire un plaisir?

— Dix, si vous le désirez.

— Eh bien, vous qui donnez des leçons, consentez à en donner quelques-unes à ces deux pauvres petits.

— Volontiers; mais vous les donnez si bien vous-même, paraît-il.

— Oh! moi, je ne suis pas une savante. Je leur ai appris à lire et à compter; mais vous pourriez leur enseigner peut-être un peu d'histoire et de géographie.

Elle se penchait vers lui et le regardait d'un air suppliant. Puis, se redressant tout à coup :

— Je vais aller vous les chercher, dit-elle.

Digitized by Google

Elle sortit et rentra quelques instants après, en tenant par les mains deux blondins de neuf à dix ans, à la mine éveillée et fort proprement vêtus.

— Permettez-moi, dit-elle, de vous présenter mes deux élèves, Michel et Raphaël Dionis, deux archanges qui se conduisent parfois comme des archanges déchus, mais qui savent être gentils quand ils veulent. Saluez, monsieur Raphaël, saluez, monsieur Michel. C'est cela, comme cela!... Maintenant, remerciez monsieur, qui veut bien consentir à vous initier aux arcanes de l'histoire et de la géographie.

Elle les poussa gaîment dans les bras de Richard.

— Ils sont vraiment bien, dit-il, et ils ont l'air intelligent. Mais comme ils se ressemblent!

— Ce sont deux jumeaux. On aurait pu les mettre à l'école, mais ils rendent déjà des services à leur maman. Michel est employé dans une imprimerie et Raphaël fait les courses pour un grand magasin de confections. Et maintenant, buvons à la santé de l'illustre professeur. Tenez, vous autres, grignotez-moi ça!

Elle jeta aux gamins une poignée de bonbons et leur donna un verre de vin.

— A présent, bonsoir, dit-elle; allez faire dodo.

Les deux enfants saluèrent d'un air gauche et se sauvèrent en se bousculant.

On servit le café et M^lle^ Miramon plaça sur la table une caisse de cigares.

— Je sais que vous êtes fumeur, monsieur Dartois, dit-elle; ne vous gênez pas. Ils doivent être bons; c'est un négociant de mes clients qui me les a remis de confiance. La boîte est à vous, et j'espère que vous nous ferez l'honneur de venir nous voir jusqu'à ce que vous l'ayez vidée. Après cela, nous en reprendrons une autre. N'est-ce pas que vous viendrez encore dîner avec nous?

Le front du jeune homme se rembrunit. — Vous êtes réellement trop bonne, dit-il avec hésitation.

— Mais non, mais non; cela vous distraira. Vous avez besoin de distractions.

Digitized by Google

— Moi ?

— Oui, vous. Vous êtes tout seul, vous devez bien vous ennuyer.

— Je travaille.

— On ne travaille pas toujours. Vous ne sortez jamais. Vous n'avez pas de parents?

— Je n'en ai plus.

— Eh bien, faites-nous le plaisir de venir dîner tous les dimanches avec nous. N'est-ce pas, maman ?

— Sans doute, dit la vieille dame; M. l'avocat sera toujours le bien venu.

—Voyons, monsieur Dartois, un bon mouvement, acceptez.

— J'aurais vraiment mauvaise grâce à refuser, dit-il en riant.

— C'est cela ; maintenant, allumez votre cigare.

Elle lui tendit une allumette enflammée, et bientôt la fumée odorante du havane se répandit dans la chambre.

Onze heures sonnaient à la pendule empire quand le jeune homme se retira.

Ce soir-là, pour la première fois depuis bien des années, Richard Dartois se surprit chantonnant en se mettant au lit. Et pendant qu'au dehors la tempête faisait rage et que la neige fouettait les vitres de la chambre, il s'endormit d'un sommeil plein de joyeux rêves.

IV

Le lendemain matin, au moment où l'avocat achevait de prendre son café, M^lle^ Miramon lui amena les deux jumeaux, comme on en était convenu la veille.

— Et si vous le permettez, monsieur, dit-elle, j'assisterai à leur première leçon.

— Très volontiers, mademoiselle, dit-il. Commençons par disposer notre matériel scolaire.

Il prit une grande carte qui se trouvait roulée dans un coin et l'attacha à la muraille avec l'aide de Claire.

Puis M^lle^ Miramon s'assit près de la fenêtre, étala sur ses

Digitized by Google

genoux quelques coupons de satin bleu et se mit tranquillement à confectionner des cravates, pendant que les Dionis se plaçaient derrière la table avec de l'encre et du papier.

La leçon commença. La carte était une mappe-monde, sur laquelle le jeune homme se mit à expliquer, avec une remarquable lucidité, les grandes divisions du globe.

De temps en temps, à quelque réponse naïve ou saugrenue des enfants, les regards de Richard et de Claire se croisaient, et c'était entre eux comme une conversation muette, où leurs pensées se répondaient.

Pour une première leçon, la chose marcha très bien. Les deux bambins étaient réellement fort intelligents et l'on voyait que Claire avait été pour eux une excellente institutrice.

— Il nous faudrait une sphère, dit Richard, quand la leçon fut finie.

— Bon ! J'en achèterai une. Avez-vous encore besoin de quelque chose ?

— De rien pour le moment.

On convint que deux fois par semaine, le jeudi soir et le dimanche matin, Richard recevrait les enfants.

Claire sortit ravie de cette première épreuve. La clarté, la patience et la douceur du jeune maître l'émerveillaient. Elle devinait chez lui une science parfaite et l'expérience consommée de ceux qui ont l'habitude de l'enseignement.

Dès ce moment, une étroite intimité s'établit entre Richard et les dames Miramon. Cette leçon constituait pour eux un lien cordial en dehors des banales relations de politesse. Ils en attendaient le jour avec impatience comme on attend un jour de fête.

Bientôt Claire prit l'habitude d'assister à la leçon avec sa mère. Parfois, oublieux des enfants, ils se mettaient à disserter ensemble sur quelque point intéressant de géographie et d'histoire.

Un jour, emportée par son enthousiasme, à la suite d'une de ces joutes scientifiques, M^lle^ Miramon s'écria naïvement :

— Comment donc, vous qui êtes si savant, n'êtes-vous pas célèbre ?

Digitized by Google

Le jeune homme sourit tristement sans répondre.

— Et dire, continua-t-elle, que l'on gagne tant d'argent à faire des cravates !

— Les cravates ont du bon, dit Richard, avec une gaîté forcée.

— Mais enfin, monsieur Dartois, vous devriez publier quelque chose, faire du bruit autour de votre nom.

— Du bruit autour de mon nom ! Dieu m'en préserve, répondit-il brusquement, avec une étrange amertume.

Mlle Miramon le regarda tout étonnée, et, sous le feu de ce regard clair, qui semblait vouloir pénétrer jusqu'au fond de l'âme, les yeux de Richard Dartois se troublèrent, et sa physionomie refléta une si poignante douleur, que la jeune fille en demeura interdite.

L'avait-elle blessé ? Ce n'était certes pas son intention. Elle se promit de ne plus toucher à cette corde. Mais c'était pourtant vrai qu'il ne faisait rien pour sortir de l'obscurité où il végétait ! Sans avoir de bien bons yeux, on pouvait facilement s'apercevoir que la clientèle de l'avocat était rare, qu'il s'épuisait à donner des leçons mal payées et que la misère le serrait de près.

Qu'importe le savoir pour celui qui vit inconnu ! Si l'on paye à prix d'or le moindre cuistre qui jouit d'une certaine notoriété, le savant qui demeure confiné dans les bas-fonds obscurs ne reçoit jamais que des aumônes.

Vraiment, c'était à croire qu'il valait mieux faire des cravates !

Ainsi philosophait Claire Miramon, et la marche des choses semblait lui donner raison. Les affaires allaient très bien maintenant, et l'approche de la nouvelle année faisait affluer les commandes.

De jour en jour, la petite bourse de Claire s'arrondissait ; elle en était joyeuse, non pour elle, mais pour le bien que tout cet argent lui permettait de répandre autour d'elle, pour les embellissements qu'elle pouvait ajouter à son intérieur, pour sa mère surtout, dont elle voyait l'existence assurée.

Digitized by Google

Son luxe à elle, c'étaient les fleurs. Il y en avait sur l'escalier, dans le salon, dans l'atelier, dans sa chambre de jeune fille. Cette chambre, qui se trouvait placée au-dessus de la cage de l'escalier et qui donnait sur le jardin, était un véritable nid de verdure ; la tablette de la fenêtre était garnie de plantes de toute espèce et de toute couleur, que l'on rentrait en hiver et que Claire cultivait avec un soin jaloux.

Mais, tandis qu'elle dédaignait les toilettes brillantes et les colifichets et restait simple, presque puritaine, dans sa mise, pour sa mère rien n'était trop beau. Petit à petit, elle avait acheté tout un mobilier, un peu disparate, un peu bigarré, mais de bon goût, depuis le fauteuil de velours vert de M^me^ Miramon jusqu'à la pendule empire au péristyle grec, jusqu'au secrétaire d'acajou qui se trouvaient dans le salon. Et la bibliothèque, la petite bibliothèque de chêne qui faisait face au secrétaire, n'en avait-elle pas acquis lentement un à un tous les livres, ouvrages d'histoire, de voyages ou de littérature, choisis avec un goût très sûr, sans aucune mièvrerie de pensionnaire?

Tel était son intérieur. Elle en était la fée créatrice et la providence toujours en éveil. Aussi, comme elle se multipliait pour tenir en ordre ce petit monde sorti de ses mains!

Sans cesse à l'œuvre, de l'atelier à la cuisine, de la cuisine au salon, montant et descendant le grand escalier à rampe de chêne que les vitraux coloriés zébraient de mille nuances, sortant par tous les temps, dans la neige, la pluie, la boue, toujours en train, toujours gaie, elle était l'âme de la vieille maison de la rue d'Accolay.

H. Pergameni.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

Digitized by Google

A PROPOS DE LA CRISE ÉCONOMIQUE.

Paris, entre autres privilèges, a celui de lancer une question. Voilà longtemps que l'industrie, que le commerce européens souffrent, que la crise s'est déclarée aiguë, permanente. On geignait un peu partout, sans jeter les hauts cris toutefois. Mais à son tour, Paris est atteint, rudement secoué; son peuple impressionnable s'agite, se démène, se plaint, et l'alarme est donnée. Tous les esprits s'émeuvent; partout la crise préoccupe; on en commente l'étendue, la durée; on cherche les causes, le remède, s'il en est un. Journaux, parlements, associations, sections d'économie politique mettent la crise à l'ordre du jour. De tous côtés, on discute, on tourne, on retourne la question. Espérons que quelque enseignement durable sortira de cette enquête universelle.

Disons modestement notre mot, ou plutôt apportons notre document. Le terme est à la mode. Documentons à notre point de vue donc la crise, la parisienne d'abord, puisqu'elle est le point initial du remue-ménage des esprits.

Et pour ne pas tomber dans les redites : main-d'œuvre renchérie, production exagérée, concurrence allemande, traité de Francfort, abordons un point qui a bien son importance et qu'à tort peut-être on néglige : la consommation parisienne.

On sait que le cycle économique a trois périodes : la production, la distribution et la consommation des richesses; c'est le perpétuel roulement, le recommencement sans fin de cette triple opération qui fait toute la vie économique. A elle seule, la consommation est aussi importante que les deux premiers termes, puisque ceux-ci ont celle-là pour objet

Digitized by Google

unique. Pourquoi ne s'en occuper presque jamais? Toute consommation, quelle qu'elle soit, est-elle donc légitime? N'y a-t-il pas là matière à examen? Il semblerait que tout y est toujours régulier, normal. Car, sur dix esprits occupés à creuser le problème de la crise, neuf au moins s'occuperont exclusivement de la production ou de la distribution, prétendront y trouver le point, la plaie secrète qui altère notre équilibre économique.

Pour ce qui nous concerne, examinons ce filon où l'on ne fouille guère et que l'on semble abandonner de propos délibéré. D'abord, deux mots d'entrée en matière.

L'homme consomme pour être en état de produire à nouveau, de recommencer le cycle. Il mange, boit, se vêt, se loge pour conserver, reconstituer l'intégrité de ses forces, de façon à rester prêt à agir. Toute consommation tendant à la conservation, à l'augmentation de l'« énergie » intellectuelle ou corporelle est donc essentiellement normale et utile. Toute consommation dépassant cet objet est superfluité, luxe, parfois dommage et nuisance. Parfois dommage, car la modération est le principe de tout ce qui est bien. Qui mange trop s'indigère et s'affaiblit d'autant; qui boit trop s'enivre et s'affaiblit; qui se chauffe trop, se vêt trop, exagère la sensibilité de ses organes, les énerve, s'affaiblit.

Or, de toutes les consommations, celle qui s'exagère le plus facilement, le plus généralement, c'est le boire. S'il est des gens qui mangent sans faim, il n'en est guère qui mangent encore sans appétit; le nombre est légion de ceux qui, non seulement boivent sans soif, mais boivent encore, alors que depuis longtemps leur soif est noyée. Un bon buveur flamand se targuera d'ingurgiter en sa soirée quinze à vingt litres de bière; un amateur de vins, dans les dîners de notaires, par exemple, arrive sans trop étonner ses confrères à boire six, huit bouteilles avant la fin du repas. Il est des buveurs d'alcool qui en viennent, les malheureux, à avaler en leur journée et cela régulièrement, vingt-cinq, trente petits verres.

Que boit Paris? La question n'est pas sans intérêt. D'au-

Digitized by Google

tant plus que les comptes de ménage de la grande ville étant très nettement tenus par sa municipalité (octrois et sorties d'entrepôt), on peut répondre à l'enquête par des chiffres exacts, mesurant une période de plus de cinquante ans et permettant de curieuses comparaisons.

Établissons les sommes par famille moyenne de cinq personnes. La famille parisienne consommait annuellement[1] :

De 1830 à 1840. . . .	503	litres de vin.
— 1840 à 1850. . . .	502	—
— 1850 à 1860. . . .	595	—

Soit, pendant trente ans, une consommation moyenne de 533 litres par an. C'est donc là la quantité physiologique répondant à tous les besoins de la vie, même au besoin du plaisir le dimanche, l'extra à la guinguette des barrières. En ce temps, Paris s'amusait autant que de nos jours. Ceux qui l'ont connu alors prétendent même qu'il était d'une gaité plus facile, plus franche qu'aujourd'hui. Et certes, personne ne prétendra que le Parisien de 1830 à 1840 fût moins fort, moins alerte, moins vaillant à la besogne que celui de 1880. Donc, 530 litres de vin par famille et par an sont largement suffisants à tous les besoins de la vie et du réconfort.

Que consomme la famille parisienne de nos jours? La statistique municipale va nous l'apprendre[2]:

En 1876,	elle boit	1,095	litres de vin.
— 1879,	—	1,110	—
— 1881,	—	1,135	—

Plus de deux fois autant, on le voit, qu'il y a quarante ans. Or, les besoins physiologiques étant restés les mêmes, les 5 à 600 litres que la famille parisienne boit en plus aujourd'hui représentent exclusivement du superflu ; ils sont consommés par amour du bien vivre, de la bombance, de la

[1] Maurice Block. *Statistique de France comparée.* Prix de l'Institut en 1875.

[2] *Annuaire statistique de la ville de Paris*, p. 410. 1881.

Digitized by Google

flânerie et, dans bien des cas, par des habitudes acquises d'intempérance qu'ont développées l'accroissement rapide des salaires et la prospérité générale.

Ajoutons (remarque qui va à l'encontre de cette opinion si générale, mais si erronée, que le vin et la bière sont l'antidote des spiritueux) que cette consommation du vin si violemment accrue n'a pas empêché celle des liqueurs fortes de s'exagérer de son côté. Rien qu'en une douzaine d'années, de 1869 à 1881, la consommation des alcools à Paris a augmenté de 35 p. c. par habitant. (*Statistique de France*, 1881. Tome X, page 41. Tableau comparé de la période 1865-69 et 1880-81.) En 1880, la consommation des alcools et absinthes arrivait à 24,406,600 litres à 50°, soit plus de 12 litres par habitant. Enfin, la bière se boit à raison de 14 litres par habitant et par an, soit 5 litres de plus qu'en 1869.

Point n'est nécessaire de faire valoir avec force arguments que cette consommation excède aujourd'hui, et de beaucoup, les besoins normaux les plus amples. Et inutile d'ajouter que ces excès du boire ne peuvent avoir que des effets néfastes. Si encore il s'agissait de vins purs et d'alcools de vins, on pourrait invoquer à décharge que si cette intempérance est regrettable, parce qu'elle coûte, au moins ne produit-elle guère plus de mal que dans les pays vignobles, par exemple, où l'alcoolisme est presque inconnu, quelles que soient les quantités de vins qu'on y absorbe. Mais il faudrait n'avoir jamais jeté les yeux sur un rapport d'expert de l'alimentation parisienne, il faudrait être d'une candeur héroïque à l'endroit de la probité des marchands et débitants de vins pour ne savoir point que presque tous ces vins sont « traités », c'est-à-dire adultérés, plâtrés, fuchsinés; le moins qu'ils endurent, c'est d'être vinés d'alcools du Nord après avoir été allongés. Or, si le vin pur est généralement bienfaisant, rarement nuisible, le vin « traité », ou plutôt maltraité, est malfaisant presque toujours.

Quant à l'alcool, celui provenant de la distillation du vin est le seul que les hygiénistes exonèrent de la réprobation

Digitized by Google

qui frappe les boissons fortes. Tous les autres alcools, qu'ils proviennent de la distillation de la mélasse de la betterave, de la pomme de terre, même du maïs et du grain, sont toxiques à des degrés divers. Leur usage, à plus forte raison leur abus, est toujours nocif. (Dujardin-Beaumetz et Audigé. Rapport fait en 1879 au gouvernement français.)

A quel point la santé publique souffre de ces excès de boissons adultérées; à quel point la moralité est déprimée par cette exorbitante consommation de liquides alcoolisés et surexcitants, c'est ce qu'il ne nous appartient pas de rechercher et d'établir ici. Bornons-nous au côté économique de la question.

Cette formidable consommation en vins, bières et liqueurs coûte aujourd'hui à Paris 575 millions par an[1]. Tandis que si Paris se contentait de la ration qui lui suffisait il y a trente ans (tout en tenant compte de la population accrue, puisqu'il n'est parlé que de moyenne), il lui en coûterait 290 millions de moins par an; 290 millions à consacrer à toutes les consommations utiles, reproductives, fécondantes, 290 millions dont se grossirait tous les ans l'épargne et la fortune parisiennes. Depuis dix ans que Paris boit de ce train, cela fait près de trois milliards ainsi gaspillés. Croit-on que si Paris eût possédé aujourd'hui trois milliards de plus en usines, en banques, en immeubles, en capitaux de roulement, en forces productrices et reproductives, il serait aujourd'hui se débattant contre la crise, en proie aux alarmes de l'avenir? Sans compter que ces trois milliards, dilapidés bêtement à boire, se sont transformés—car tout aboutit à quelque conséquence en ce monde, toute cause a ses effets sur les talons — en ivresses, maladies, chômages, misères, vagabondages, vols, agressions, suicides; ont créé par milliers des misérables, des criminels et des aliénés, qui, aujourd'hui, vivent aux frais de la communauté valide et aggravent d'autant ses charges et sa gêne.

[1] Les éléments de ce calcul sont établis et détaillés dans la brochure : *Les boissons alcooliques et leur action sur l'appauvrissement d'un pays.* Manceaux, 1884. Bruxelles.

Digitized by Google

Ce point de vue n'a-t-il pas son importance? Et croit-on de bonne foi que le traité de Francfort est l'unique coupable, ou que ce sont les fautes de la République, ou les lois Ferry? En tous cas, il est très difficile de démêler clairement la part de ces facteurs, et il serait désirable, avant de les charger, qu'on pût les mettre nettement en accusation, dire le pourquoi et le comment. Quant à l'intempérance, je la signale, je l'accuse, je lui cloue son réquisitoire sur le dos et je l'abandonne, lecteur, à votre verdict. Appréciez.

Et pour éclairer votre jugement, voici deux autres ordres de faits non moins éloquents, l'un qui nous touche de près, nous Belges, l'autre qui concerne les Anglais. Commençons par ces derniers.

On sait que la période de 1873 à 1876 fut exceptionnellement prospère pour toutes les grandes industries anglaises et que le salaire payé à leurs ouvriers s'éleva à un taux qui jamais n'avait été atteint. On calcula que la somme des salaires payés pendant ces quatre années dépassait de trois milliards celle qui leur avait été allouée de 1867 à 1870.

Voilà donc trois milliards tombant sur une collectivité ouvrière comme une manne providentielle. A les bien employer, elle assurait à jamais son avenir économique. Proudhon, en 1848, ne demandait que cent millions pour changer à jamais la condition du travailleur salarié en France. Ses combinaisons restèrent purement spéculatives, les cent millions ne lui furent jamais accordés. Mais quels rêves, quelles audaces, quels vastes espoirs ne l'eussent enthousiasmés, s'il avait pu voir la réalité allant bien au delà de ses désirs les plus aventureux! Trois milliards de surcroît échéant à la collectivité ouvrière d'une seule nation. Trois milliards en plus de leur salaire antérieur, donc en plus de leurs besoins ordinaires. Une telle éventualité lui eût paru fantastique, et de fait, bien employée, elle changeait de fond en comble toutes les conditions du travail, de la répartition du profit, dans la Grande-Bretagne. Qu'en a-t-on fait? A quoi a-t-elle passé? Quelques chiffres vont répondre avec cette éloquence nette et décisive que les mots ne possèdent pas.

Digitized by Google

De 1867 à 1870, le budget de ce qu'a bu le peuple anglais était [1] :

1867.	£.	110,122,266
1868.		113,464,874
1869.		112,885,603
1870.		118,836,283
	£.	455,309,027

Beau chiffre, comme on voit ! Plus de onze milliards de francs ; largement suffisant pour satisfaire à toutes les soifs.

Pendant les années prospères, il fut :

1873.	£.	140,014,712
1874.		141,342,997
1875.		142,876,669
1876.		147,288,759
	£.	571,523,137

Différence en plus, 116,214,110, soit deux milliards neuf cent et cinq millions de francs. Les trois milliards, le peuple anglais les a bus ! Les salaires étaient élevés, les temps prospères ; *Nunc est bibendum!* s'est-il écrié avec Horace. Et les milliards y ont passé... sans laisser de trace !

Cependant, « sans laisser de trace » serait injuste. Il convient d'être impartial. Reconnaissons donc que cet immense flot de richesses, que ce Pactole qui a coulé entre les doigts d'un peuple n'a pas été sans marquer son passage.

Pendant la première période, la moyenne annuelle des condamnations devant les tribunaux anglais a été de 381,000 cas. Pendant la deuxième, elle est montée à 495,000 ; 30 p. c. d'aggravation, tandis que la population ne s'élevait que de 8 p. c. Et dans le même temps, la population des hospices d'aliénés montait de 20 p. c. (52,000 à 63,000) ; 115,000 condamnations de plus par an ; 11,000 fous de plus dans les hospices, voilà tout ce que rapportaient aux ouvriers anglais les trois milliards qui leur étaient échus.

Passons maintenant au second exemple, à notre pays. Même

[1] Ces statistiques sont officielles. Qui veut les contrôler en trouvera les sources indiquées dans la brochure *Les boissons alcooliques et leur action sur l'appauvrissement d'un pays*. Manceaux. Bruxelles.

Digitized by Google

prospérité y a régné aux mêmes époques, et il n'a pas manqué de suivre en tout l'Angleterre, modestement, comme un petit peuple qui a le tact de se tenir à sa place et qui laisse d'abord passer les grands, mais cependant en leur faisant sa cour de la bonne façon, c'est-à-dire en les copiant.

Notre budget de boissons pendant la première période 1866-1869 a été, en ces quatre années, de 1,486,432,850 francs, soit la très respectable somme de un et demi milliard de francs[1].

Il semblerait qu'un tel flot dût suffire à éteindre toutes les ardeurs et à étancher toutes les soifs. Mais, de 1873 à 1876, le gain de chacun s'élevant, la soif légendaire du Belge s'est encore remarquablement accrue. Il a réussi à engloutir pour 1,915,707,012 francs de boissons de tous genres, soit pour 429,274,162 francs de plus que pendant la période de salaires normaux qui avait précédé la guerre franco-allemande. 25 p. c. de majoration dans le budget des boissons, alors que la population ne s'est élevée que de 7 1/2 p. c. On conviendra que l'effort a été à la hauteur des événements, et qu'à l'occasion, le Belge ne le cède pas en héroïsme à ses aïeux des grandes époques historiques.

Constatons, en passant, une coïncidence extraordinaire et d'autant plus remarquable que les phénomènes sociaux, autres que ceux de l'ordre démographique, offrent rarement des parallélismes de chiffres.

Les Belges ont bu à l'excès, pendant ces quatre années, presque exactement dans la même proportion que les Anglais. La Grande-Bretagne a environ six et demi fois la population de la Belgique. Eh bien! si on multiplie 429,275,000 par 6 1/2, on trouve à peu de chose près les deux milliards neuf cents millions que, de leur côté, les Anglais ont bus en excès. Les mêmes causes ont amené, avec une surprenante concordance, des effets semblables; la même prospérité industrielle s'est transformée en une marée de bières et d'alcools de même hauteur.

Il est juste d'ajouter que ces conséquences identiques se sont prolongées jusqu'au bout. Voici, aux deux dates qui

[1] Voir la brochure déjà citée.

Digitized by Google

terminent la série, les cotes officielles du crime, de la folie et du suicide en Belgique :

	1869.	1876.
Folie	6,279	7,769
Suicide	257	479
Criminalité . . .	19,877	28,289

C'est-à-dire 23 p. c. de plus de fous ; 45 p. c. de plus de condamnés ; 80 p. c. de plus de suicidés pour une population qui n'a augmenté que de 7 p. c. Les incrédules sont priés de contrôler sur les documents officiels : *Situation du royaume*, 1861-1875, fascicule VII, et *Annuaire statistique officiel*, 1882, pages 208 et 212.

Et ici on n'a pas l'expédient de prétendre que le milieu social a changé, que les lois, la police sont devenues plus sévères ou plus vigilantes. L'accroissement se fait brusquement, à quelques années de distance. Et pour tout esprit non prévenu et qui consent à être sincère avec lui-même, il est dû tout entier à cette cause qui a amené les mêmes effets en Angleterre, à cette cause qui, en Prusse, en Saxe, en Bavière, en France produit toujours les mêmes effets, aux excès des boissons alcooliques.

Mais la constatation la plus intéressante, en Belgique, et d'ailleurs la plus à sa place dans une étude économique, est celle qui montre comment les années prospères ont influé sur la prospérité du pays, comment les temps de grandes libations et de joyeuses bombances ont de curieux contre-coups sur le bien-être de la communauté. Pour en juger, il n'y a qu'à comparer, à l'issue de chacune des deux périodes, les chiffres du vagabondage et les entrées aux dépôts de mendicité. En 1870, 4,836 mendiants recueillis et 664 vagabonds. En 1877, 7,354 mendiants et 1,040 vagabonds. Et les symptômes de misère vont s'étalant davantage. En 1880, 8,984 mendiants dans nos dépôts et 1,346 vagabonds.

Voilà les faits, tels que les atteste la statistique officielle du royaume. Et peut-on nier qu'ils portent avec eux leur enseignement? Quand il s'agit de se rendre compte de la crise économique qui dure chez nous depuis six ans, de tels gaspilla-

Digitized by Google

ges de richesses, de tels excès dans le boire, des conséquences si désastreuses à tous les points de vue moraux et matériels, sont-ils sans y avoir une large part? Cette part, que l'on n'est que trop porté à amoindrir, on ne peut l'estimer à sa juste importance qu'en revenant à considérer l'évolution économique: produire, répartir, consommer pour encore produire, répartir et consommer. C'est ce que nous allons essayer.

Les consommations alcooliques abusives, loin de favoriser le jeu régulier du cycle économique, l'enrayent; loin d'aider, comme font les consommations normales et saines, à reconstituer les forces musculaires et cérébrales permettant de produire à nouveau, elles les affaiblissent, les minent, les désorganisent.

« Tant vaut l'homme, tant vaut la terre, » dit un vieux dicton. Il n'en est point de plus juste. En Russie, de magnifiques plaines d'une prodigieuse fertilité sont marécageuses, faute d'un drainage intelligent. Elles pourraient produire et nourrir, elles empestent de miasmes et tuent. Pourquoi? parce que le paysan est souvent apathique ou attardé à de vieilles routines. En Flandre, grâce au travail acharné d'une race énergique et industrieuse entre toutes, de maigres et sablonneuses landes sont devenues le jardin de l'Europe.

Ce qui fait donc avant tout la fortune d'un pays, c'est le courage, l'intelligence, l'activité de ses fils. Nous, Belges, achetons à l'Australie ses laines, à l'Inde, à l'Amérique leurs cotons, à la Russie ses lins; l'adresse de nos ouvriers, l'habileté, la science de nos industriels en font des tissus que nous vendons par le monde. Nos toiles retournent en cette même Russie, qui nous a fourni le textile dont elles sont composées tout entières. Sans ajouter aucune matière aux éléments primitifs, sans que le produit emprunte rien aux dons de notre sol, nous avons en nos mains triplé sa valeur.

Toute cette valeur surajoutée représente du travail : l'intelligence, la dextérité, le goût de nos ouvriers et de leurs patrons. Donc, l'homme intelligent, actif, énergique, adroit est la richesse primordiale. Plus un pays en possède, plus il

Digitized by Google

est foncièrement riche aussi. De tous les capitaux, le plus précieux donc, c'est l'homme. C'est pourquoi s'appauvrit l'Espagne, en bannissant les Maures. Les dragonnades et la révocation de l'édit de Nantes sont au premier rang parmi les causes qui ruinèrent la monarchie française.

Or, là est surtout le mal insidieux et profond que fait l'alcool. C'est que non seulement il dissipe en une consommation stérile le revenu annuel du pays, mais encore qu'il va s'attaquer aux sources vives de sa richesse, au travailleur. Il mine la santé de l'ouvrier, sape, ébranle son intelligence, d'un industrieux fait un abruti, d'un laborieux un vagabond, d'un honnête homme un misérable ou un criminel. Il fait pis encore. Par une triste fatalité héréditaire, il s'attaque à la race même; le fils de l'alcoolisé est, dès le berceau, taré du vice paternel; ou rachitique, ou malingre, d'autres fois, idiot, épileptique, il est, en tous cas, un dégénéré. L'alcoolisme poursuit ainsi, chez les peuples sur lesquels il s'abat, je ne sais quelle vindicte inexorable. C'est au cœur qu'il frappe et, si l'on n'y prend garde, la décadence est certaine et la chute profonde.

Si l'on n'y prend garde. Et il n'est que temps, à Paris comme chez nous, grandement temps. N'est-ce pas un menaçant avertissement que de voir la criminalité, la folie, le suicide, la misère, le vagabondage croître dans des proportions de plus en plus graves. D'année en année diminue le nombre des valides, s'augmentent les scories et les déchets sociaux, sans compter que ces déchets vivent à charge de l'État, c'est-à-dire de la communauté laborieuse, et que ce fardeau qui d'année en année s'alourdit, retombe d'autant plus lourdement sur l'armée de plus en plus éclaircie des travailleurs! Car l'alcool fait sans cesse de nouvelles victimes et ne rend presque jamais celles qu'il a faites. Ainsi se trouve gravement compromis l'équilibre économique et social. La prospérité et les finances de l'État sont les premières à en pâtir, en attendant les maux et les désastres que l'avenir nous prépare si nous n'enrayons pas.

Nos voisins les Anglais, comme nous en proie aux atta-

Digitized by Google

ques de ce mal nouveau, car il n'y a guère qu'une trentaine d'années qu'il a commencé à manifester sa gravité, les Anglais se sont rendu compte du péril et ont entrepris de le combattre énergiquement. Dans un article récent de la *Flandre libérale*, article parlant à la cantonnade et qui vise à circonscrire le champ de la lutte, afin de n'en point embarrasser le terrain politique, le journal gantois constate avec quelle énergie et quel succès cette lutte sociale y est menée. Mais aussi, quelle puissante arme de guerre les Anglais se sont-ils forgée! Une société mère l' « Alliance », qui dispose aujourd'hui de 800,000 francs de cotisations annuelles, qui possède ses imprimeries, ses magasins, ses dépôts et librairies, ses journaux [1], qui inonde les trois royaumes de brochures, de feuilles volantes, de cartes-statistiques, d'almanachs, sans compter ses incessants meetings : des meetings où l'on voit souvent, sur la même plate-forme, un archevêque catholique, des prélats anglicans, des pasteurs non-conformistes, auxquels se mêlent des rabbins et des savants libres-penseurs ; meetings où le duc et pair et le marchand de la Cité et l'ouvrier du fer ou du charbon unissent leurs volontés et leurs efforts vers un but commun de philanthropie généreuse.

L' « Alliance » subventionne ou rattache à elle 252 sociétés affiliées, compte aujourd'hui sous ses drapeaux 4,500,000 tempérants, a organisé l'an dernier trois mille meetings publics, ébranlé toute l'Angleterre du choc de ses polémiques, du bruit de ses fêtes, de ses réunions et de ses cortèges. Grâce à cet énergique assaut, à cette indomptable persévérance dans la lutte, qui est le trait le plus noble du génie britannique, le mal commence à céder, et depuis quelques années la consommation des boissons baisse notablement. Elle représentait, en 1876, la formidable somme de 147,288,759 livres sterling, soit 3,680,000,000 de francs. En 1882, malgré l'augmentation rapide de la population, elle a reculé déjà à 126,251,369 livres sterling, soit 3,150,000,000. Les chiffres pour 1883 ne sont pas encore calculés, mais les quantités consommées montrent un nouveau recul de cent mille gallons, rien que pour les spiritueux.

[1] Le dépôt central est à Londres Strand, 337.

Digitized by Google

C'est cinq à six cents millions de francs que les Anglais économisent aujourd'hui par an. C'est beaucoup plus encore, si l'on suppute l'appoint qu'eût dû produire normalement l'accroissement de la population, neuf p. c. depuis huit ans, soit près de trois cents millions de francs. En somme, c'est près de un milliard par an que le généreux effort de l'« Alliance » fait épargner annuellement à la Grande-Bretagne. On voit que les 800,000 francs de cotisations que lui fournissent ses adhérents sont de l'argent bien placé et bien employé.

A Paris et en Belgique, au contraire, la consommation alcoolique ne fait que progresser. Tandis que les relevés officiels de l'accise belge établissent à 45,301,000 litres de genièvre la consommation[1] moyenne de 1871 à 1880, celle de 1881 monte à 52,873,100 litres, celle de 1882 (où l'on a modifié les bases du calcul), à 49,515,800 litres. On sait que les récentes discussions de notre commission des distilleries ont révélé ce fait grave, avoué par les distillateur seux-mêmes, qu'ils fraudent le fisc de 28 à 30 p. c. C'est donc environ soixante-cinq millions de litres de genièvre que notre peuple consomme aujourd'hui annuellement. Ce chiffre n'a pas besoin de commentaires, mais il a urgemment besoin d'être ramené en arrière, si nous ne voulons pas voir s'empirer, s'aggraver le déplorable état moral et économique signalé au cours de cette étude. L'objet d'un instrument de lutte récemment forgé, « la Ligue patriotique contre l'alcoolisme », est d'arrêter, de refouler le mal à l'exemple des Anglais, de faire gagner au pays une centaine de millions par an sur sa folle consommation en boissons, et en même temps de réduire énergiquement la criminalité, la folie, la misère, le vagabondage. Ces fins sont assez hautes, assez urgentes pour que le Belge, sortant de son indifférence traditionnelle, y aide par la parole, par la plume, par l'argent. Nous l'y convions une fois de plus.

EM. CAUDERLIER.

[1] Je dis la consommation, parce qu'il est tenu strictement compte de l'importation et de l'exportation.

Digitized by Google

L'ORGANISATION DE L'APPRENTISSAGE

AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Faire aimer le travail, l'enseigner, s'en servir comme moyen réformateur des vices de la jeunesse, tel est le but poursuivi aux États-Unis d'Amérique par les associations de bienfaisance.

Cette mission donnée au travail opère des prodiges. Elle forme aux devoirs sociaux des milliers de jeunes gens nés au milieu des plus profonds désordres, élevés naguère dans la dépravation et l'oisiveté.

Elle inspire l'épargne à des malheureux pour qui l'ordre et l'économie étaient des mystères. Elle fait sortir des hommes habiles, des femmes respectables de cette foule de déclassés, hôtes habituels des maisons pénitentiaires.

Si nous voulons exposer ici l'application des lois civilisatrices du travail dans l'Amérique du Nord, signaler leur introduction dans la plupart des institutions de bienfaisance de ce continent, indiquer les résultats qu'elles y ont obtenus, c'est que nous espérons éveiller l'attention publique sur une question de la plus haute portée sociale.

Nous nous proposons d'examiner si l'on n'a pas tardé trop longtemps à faire disparaître de notre réglementation de l'assistance la routine, cette affreuse cause d'abus, cet obstacle persistant qui enraye toute tentative généreuse pour améliorer le sort des classes déshéritées de la société.

Nous pourrons juger ensuite s'il n'est pas urgent de

Digitized by Google

réprimer l'absurde enseignement par lequel on apprend à considérer le travail comme une punition, au lieu de le faire estimer comme le libérateur du peuple et la garantie de son bien-être.

Dans certains de nos orphelinats, dans nos écoles agricoles, dans nos dépôts de mendicité, le travail obligatoire a été bien longtemps l'unique élément de correction, quand sa mission devait être comprise autrement.

Aux États-Unis, dès l'établissement du premier refuge, de la première maison de réforme, on a pris pour règle fondamentale de ne jamais se servir du travail comme moyen coercitif, mais de l'envisager comme méthode d'enseignement ayant un caractère libre, n'étant soumis à aucune contrainte, révélant, à quiconque de son propre gré consent à s'y habituer et à l'aimer, les sources de prospérité qu'il renferme.

En effet, le travail enseigné de bonne heure dans les établissements d'instruction et de bienfaisance a été considéré au nouveau monde comme corollaire de l'enseignement intellectuel. Sous cet aspect, on a su lui donner une forme récréative. Il est devenu par là l'agent moralisateur par excellence, inculquant sans secousse les principes du devoir et de l'intérêt bien entendu.

Il est incontestable que les administrations des orphelinats et des écoles de réforme, dans plusieurs pays de notre continent, ont pris à cœur de donner aux enfants soumis à leur tutelle les moyens de s'amender par le travail, d'acquérir par lui les ressources de pourvoir à leurs besoins, lorsque l'époque serait arrivée de mettre fin à cette tutelle. Mais ce travail imposé était ordinairement une besogne spéciale que les jeunes gens ne retrouvaient plus après avoir quitté ces asiles. C'était là un inconvénient qui jetait au sein des populations des bras inutiles, obligés de retrouver dans les délits les moyens de leur subsistance. Cette fausse route fut insensiblement abandonnée et les administrateurs des orphelinats cherchèrent à l'envi les moyens d'y obvier.

On organisa alors dans la plupart des villes des établis-

Digitized by Google

sements mixtes, complémentaires des orphelinats, où entraient les jeunes garçons à l'âge où ils pouvaient commencer l'apprentissage d'un métier.

Cette mesure, très pratique en apparence, offre dans son organisation des inconvénients si multiples, que les moralisateurs américains n'ont jamais préconisé des établissements de ce genre, parce qu'il est de règle dans les asiles de leur pays d'admettre les enfants dès leur bas âge, de les y retenir et de ne leur permettre d'en sortir que convenablement instruits et initiés à un métier.

Au surplus, que sont-ils ces établissements mixtes dont plusieurs existent encore en Belgique? Des maisons de logement, où les orphelins placés en apprentissage dans des ateliers privés sont hébergés, quelque peu instruits et soumis, jusqu'en ces derniers temps, à des exercices énervants de dévotion.

Les sorties journalières de ces établissements, au lieu de mettre les orphelins en contact avec le monde, objet fort louable et indispensable même pour la formation des mœurs, les livrent le plus souvent à des gens exigeant d'eux la servilité la plus abjecte. Qui n'a vu de ces jeunes orphelins-apprentis transformés en bonnes d'enfant, promenant par les rues les marmots des patrons? Qui n'a entendu parler de ces pauvres garçons devenant les souffre-douleur des ateliers, les instruments forcés ou complaisants de la turpitude des autres ouvriers?

Les habitudes des ateliers, enlevant à l'éducation de l'apprenti-orphelin une direction intellectuelle, en font communément un être méchant et inhabile.

A la maison de refuge de Philadelphie, la plus ancienne du nouveau monde, on a dès le principe écarté le système mixte, comme nuisible au développement moral et à l'enseignement matériel de l'orphelin. Il a paru à ses fondateurs qu'il était impossible de trouver hors de l'établissement, des places où les enfants pussent convenablement apprendre un métier. Ils pensaient que le refuge devait être, en premier

Digitized by Google

lieu, un *home*, un foyer domestique, où l'enfant trouverait, par les soins de la société, cette famille qu'il avait perdue, un foyer d'affection permettant à l'orphelin d'acquérir librement son éducation physique et intellectuelle.

La maison de Philadelphie ouvrit, dès son début, des ateliers où différents genres de travaux étaient enseignés. Elle procurait sous son toit hospitalier le métier et l'école, assurant ainsi aux orphelins les ressources indispensables à ceux dont la fortune consiste en deux bras habilement dressés et en un cerveau intelligemment meublé.

A l'orphelinat de New-Haven (Connecticut), on avait, en quelque sorte, adopté le système mixte, mais il a fallu un temps fort court aux administrateurs pour en constater l'inefficacité. On a essayé d'y remédier en organisant l'apprentissage hors de la maison, par contrat, c'est-à-dire qu'aucun engagement d'orphelin à l'un ou à l'autre atelier particulier ne pouvait se faire qu'après l'âge de douze ans et n'était valable qu'après deux mois d'essai : l'enfant retournait à l'asile si les parties ne se convenaient pas ; mais on a bientôt abandonné cette combinaison. Aujourd'hui la maison possède ses propres ateliers, où l'on admet même des pensionnaires. On n'en comptait pas moins de 335 en 1874, payant une somme modique pour leur pension et restant jusqu'à ce qu'ils eussent reçu une instruction intellectuelle et professionnelle complète.

Étant donc admis que l'apprentissage des métiers se faisait mieux à l'intérieur des orphelinats que chez des particuliers, on a donné à toutes les institutions de bienfaisance aux États-Unis une impulsion remarquable pour l'enseignement de métiers variés.

Le métier qui a prévalu comme assurant aux orphelins les ressources les plus faciles pour se créer une position lucrative et recherchée, a été celui d'imprimeur. Cependant, dans certains hospices on dresse les garçons et les filles aux différentes besognes de la domesticité. C'est dans ce but que la maison pour orphelins de militaires et de marins de l'Ohio

Digitized by Google

a fondé vingt *cottages* servant chacun de demeure à trente enfants. On y enseigne à être laborieux et à regarder le travail comme honorable.

Les garçons s'occupent de la ferme, du jardin et de toute besogne à l'intérieur de la maison. On apprend aux filles les travaux domestiques. Elles font la plupart de leurs vêtements et les entretiennent sous la tutelle des directrices des *cottages*. Elles soignent et entretiennent l'habitation. Le temps est partagé entre ces occupations et les récréations. Les enfants passent, en outre, six heures à l'école.

A l'orphelinat de Mansfield, un nouveau système de travail a été adopté. On a fait l'acquisition de 150 acres de terre, dont plusieurs ont été assignées à ceux qui désirent les cultiver. Chaque orphelin exploite sa culture à ses risques et périls; il apprend ainsi à faire des affaires pour son compte personnel, affaires qui réussissent toujours, puisqu'il reste soumis aux indications de ceux qui dirigent l'établissement.

Mais c'est le travail introduit à l'école de St-Johnsland, à New-York, qui mérite une mention spéciale.

Une société charitable, placée sous les auspices de l'église épiscopale, y enseigne aux jeunes estropiés sortant de l'hôpital Saint-Luc la plus importante et la plus rémunératrice des industries, la typographie.

Le travail de l'atelier ne se borne pas à la composition et à l'impression proprement dites : on y a monté une presse à vapeur, et douze jeunes apprentis, sous la conduite d'ouvriers expérimentés, y apprennent la mise en pages, le brochage, etc.

Cet établissement, dit le dernier rapport, promet de devenir une affaire lucrative, tout en remplissant le but principal, celui d'enseigner à de jeunes malheureux un métier utile.

Les produits nets du travail accompli en 1883 ont été d'au delà de 2,000 dollars ou plus de 10,000 francs.

L'école industrielle érigée à l'orphelinat de la Société juive de bienfaisance à New-York comprend supérieurement bien l'efficacité de l'enseignement du travail.

Digitized by Google

Cette société ayant trouvé de grandes difficultés à placer les garçons qui manquaient d'intelligence ou qui n'avaient pas des dispositions personnelles, songea à établir un atelier pour la confection des chaussures. L'expérience qu'on en fit fut heureuse. L'entreprise laissa la première année un bénéfice de 230 dollars.

Encouragée par le don d'une presse à imprimer, de caractères et d'accessoires, dons s'élevant à 1,080 dollars, la société monta alors, dans son orphelinat, des ateliers de typographie au complet.

Au début, l'imprimerie différait de la fabrique de chaussures en ce qu'elle ne recevait aucun subside du comité, sauf un prêt de 400 dollars. Mais la fabrique de souliers avançait, de son côté, à sa jeune sœur une partie de son gain; de cette façon, en s'aidant l'une l'autre, elles commencèrent leur rivalité d'entretien mutuel et d'indépendance. C'était un exemple admirable du *self-help*.

Les produits servirent à payer les chefs d'atelier et les autres employés, à rémunérer les apprentis, à acheter des presses, des caractères et des fournitures. La nouvelle branche d'industrie fit de rapides progrès et l'érection d'un bâtiment convenable pour l'école industrielle en fut la conséquence. Ce bâtiment fut pourvu d'une presse à vapeur moyenne, d'une machine à vapeur à rogner, acquises toutes deux par les fonds de la société.

Actuellement l'école industrielle emploie un chef d'atelier, un chef assistant, un correcteur, un mécanicien et un maître cordonnier.

Guidés par cette règle que l'école industrielle ne doit pas être une exploitation pour battre monnaie, mais qu'elle a été instituée exclusivement pour apprendre aux enfants un métier utile, au moyen duquel ils peuvent gagner honorablement leur pain, les administrateurs autorisent les orphelins à abandonner l'établissement aussitôt qu'ils ont acquis assez d'habileté dans leur métier. A cette fin, on leur enseigne, dans le temps le plus court possible, l'art de l'imprimerie dans ses diverses parties, telles que l'impression de journaux, de livres, d'opuscules, etc.

Digitized by Google

Il n'y a, en effet, aucun atelier de typographie où l'apprenti puisse faire d'aussi rapides progrès; car il n'y a pas d'imprimeur assez désintéressé pour permettre à des mains inhabiles et inexpérimentées de se servir gratuitement de ses caractères et de son outillage, qui constituent généralement le capital de l'établissement.

Enfin, l'éducation industrielle, telle qu'elle a été introduite à l'orphelinat Gérard, de Philadelphie, résout victorieusement la question.

Les enfants reçoivent dans cet orphelinat une instruction aussi complète que leur intelligence le comporte, ainsi que la connaissance intégrale d'un métier conforme à leurs aptitudes.

Afin de combiner utilement les dispositions industrielles des orphelins avec les études scientifiques du degré moyen, on a fait, dans le même établissement, de multiples essais que l'expérience est venue confirmer plus tard.

En 1864, on y érigea des chaires de sciences industrielles, comprenant l'enseignement pratique et théorique de différents métiers. Les branches de travail organisées dans ce dessein à l'atelier du collège furent : La composition d'imprimerie, la reliure et la typographie au complet ; ensuite l'ébénisterie, la menuiserie, l'horlogerie, la photographie, la télégraphie, la galvanoplastie et, en dernier lieu, l'enseignement pratique de la téléphonie électrique.

La fabrication des chaussures y a été aussi poursuivie avec succès pendant ces trois dernières années.

Vu la difficulté croissante, dit un dernier rapport, de trouver des chefs voulant employer les enfants par contrat, la classe des ateliers est devenue depuis 1874 trop nombreuse pour procurer toutes les facilités au travail manuel ; il a donc été nécessaire de l'agrandir, ce qui a permis d'introduire encore de nouveaux métiers. On continuera dans cette voie au fur et à mesure que la superficie des bâtiments le permettra.

Le travail matériel enseigné à l'égal du travail intellectuel est en voie de former aux États-Unis des générations d'ouvriers habiles, ayant trouvé à l'intérieur des établisse-

Digitized by Google

ments de bienfaisance toutes les ressources nécessaires pour qu'ils deviennent des citoyens remarquables de cette grande république.

Examinons maintenant, dans le même ordre d'idées, quelle a été, jusqu'ici, la mission du travail introduit par les sociétés de protection dans les écoles établies aux États-Unis pour les enfants abandonnés dont les administrations publiques se sont attribué la tutelle.

Il y a d'abord la Société pour les demi-orphelins et pour les enfants abandonnés de New-York. C'est une institution offrant de grandes ressources aux parents empêchés, par leurs occupations journalières, d'entourer leurs enfants de tous les soins désirables.

Elle leur offre, d'une part, un abri sûr et, de l'autre, une direction des plus intelligentes.

Cependant on y entoure l'admission des enfants de beaucoup de précautions, afin de ne point encourager l'indolence des parents, trop enclins à se débarrasser sans raison du soin de leurs enfants.

Les administrateurs font comprendre aux parents, avant d'admettre les enfants, que ce n'est que forcés par la nécessité qu'ils peuvent les éloigner de leur toit, quelque modeste qu'il soit, quelque apparence qu'il puisse avoir d'un *home* paternel.

La société pour les demi-orphelins de New-York fournissant à ceux-ci l'enseignement d'un métier et une instruction primaire assez complète réalise un des plus beaux idéals de la charité publique.

Mais voici l'orphelinat allemand de Cincinnati, érigé sur les bases d'une véritable société d'assurance contre l'*orphelinage*. Le but de l'institution, disent les statuts, est d'admettre gratuitement à l'établissement des orphelins du district de Hamilton (Ohio) et des villes voisines de Newport et de Conington, au Kentucky ; ensuite d'y élever les enfants qui ont perdu un de leurs parents, si le père a été membre de la société.

Digitized by Google

Dans les circonstances impérieuses où la famille en fait la demande, on y admet et on y élève des orphelins riches, à condition que l'usufruit de leur patrimoine soit transféré, jusqu'à leur sortie de l'orphelinat, au trésorier de la société, qui ne peut disposer des intérêts que pour couvrir les frais de leur éducation.

Pour devenir membre de la société, il faut être Allemand et protestant, âgé de vingt et un ans et payer annuellement une rétribution, minime, de dollars. Ceux qui payent 50 dollars sont membres effectifs.

A la mort d'un des membres effectifs, l'orphelinat admet tous ses enfants pour leur donner, jusqu'à leur majorité, une instruction industrielle et intellectuelle complète.

Le membre qui n'a contribué que pour 2 dollars a assuré l'admission de ses enfants à son décès, en qualité de demi-orphelins, c'est-à-dire qu'ils sont nourris, logés et instruits dans les branches élémentaires de l'enseignement primaire.

En citant cette société comme une assurance contre l'*orphelinage*, nous croyons lui assigner sa véritable signification.

La Société de l'Union de Hartford pour le travail à la maison est une de ces corporations dont le zèle ingénieux invente pour chaque mal qui se fait jour un remède et une assistance.

Elle a organisé un *home* ou logement temporaire ; — un restaurant à bon marché ; — une crèche de jour, où les ouvrières conduisent leurs petits enfants pendant la journée ; — un club de vêtement où l'on confectionne pour les abandonnés des habillements qui leur sont donnés ou vendus au prix de revient, selon les besoins et les ressources des malheureux ; — des salles de lecture, une pour les garçons, une autre pour les filles ; — enfin, une école de couture, où l'on réunit hebdomadairement les mères pour leur enseigner la coupe et la couture dans tous les détails. Afin de leur rendre cet apprentissage agréable, on leur sert le thé en commun.

Ajoutez-y l'organisation de petites soirées pour enfants,

Digitized by Google

où on leur donne un repas succulent, où on sert le thé dans de la porcelaine de Chine, où l'on orne les tables de fleurs, où l'on arrange des jeux et où l'on conte des histoires, où l'on s'efforce enfin de faire naître, au moyen de divertissements honnêtes, l'amour de l'éducation et du bon ton.

Et c'est bien là un apprentissage social, parfaitement entendu, auquel on ne saurait assez applaudir.

Vient ensuite le *home* pour les abandonnés de New-Haven, qui, en offrant un asile temporaire aux filles délaissées et vagabondes, leur fait faire en peu de temps par sa salutaire influence, l'apprentissage du travail et leur inculque des habitudes honnêtes.

Elle leur donne de l'occupation pour leur apprendre à aimer, le travail de l'instruction pour leur apprendre à se rendre utiles et à s'élever au-dessus des tentations vicieuses, conséquences inévitables de l'ignorance.

D'ordinaire, dit le rapport de 1875 sur cette institution, le *home* renferme un grand nombre de filles et de femmes abandonnées par suite de circonstances indépendantes de leur volonté; aussi bien que celles qui le sont devenues par manque de vertu. Aux deux catégories, les portes ont toujours été ouvertes et on ne leur refuse ni protection ni assistance.

Toutes sont soignées jusqu'à ce que leur apprentissage dans le bien soit terminé, jusqu'à ce qu'elles se montrent dignes de la confiance qu'on veut leur montrer, en leur procurant un établissement pouvant leur assurer une existence honnête.

Mais, parmi les sociétés de bienfaisance américaines ayant pour mission de faire aimer le travail, c'est la fondation charitable de l'église épiscopale qui se distingue entre toutes.

Ce fut dans son orphelinat que les jeunes apprentis imprimeurs firent paraître, dès 1860, le premier numéro de la *Helping-Hand,* journal fort répandu aux États-Unis. Le format en a été graduellement agrandi : les filles et les garçons travaillent simultanément à sa rédaction, à sa composition et à son impression.

Digitized by Google

Parmi ces sociétés aux vues si éminemment bienfaitrices s'élève également, au premier rang, la Société pour aider l'enfance de New-York.

C'est elle qui met en pratique, par les écoles qu'elle a fondées pour les enfants abandonnés ou délaissés et qui, pour certaines raisons, sont exclus des écoles publiques, l'apprentissage intellectuel refusé à ceux que la plus profonde misère condamne ailleurs à l'ignorance.

C'est elle qui, dans ses maisons de logement pour enfants adolescents, accueille pour y passer la nuit et y prendre leurs repas, moyennant une minime imposition et, le plus souvent, sans rétribution aucune s'ils sont en détresse, ces nombreux petits vagabonds errant par les rues, n'ayant jamais connu un toit pour les abriter, ni un feu pour les réchauffer.

« Elle enseigne à ces jeunes trafiquants de la rue, » écrivait un des administrateurs au directeur de l'*Éducation nationale*, « qui savent fort bien que cent *cents* font un dollar, mais qui ignorent ce que quelques-uns de ces *cents*, mis de côté, peuvent procurer plus tard d'aise et de tranquillité, elle leur enseigne l'apprentissage de l'épargne, de la prévoyance et de l'ordre. »

C'est elle qui, dans ses salles de lecture gratuites, érigées pour réagir contre les attractions de la rue, initie à l'art si noble de la perfection intellectuelle par des lectures instructives, de l'amour de la patrie par les romans nationaux, de l'amour du beau, du bien et du vrai par des revues illustrées sérieuses et honnêtes.

C'est elle qui fait faire à ceux qui sont sevrés de toute jouissance, l'apprentissage de la villégiature, dont voici l'historique :

Pendant plusieurs années, la Société pour aider l'enfance avait organisé pour les enfants pauvres des excursions et des pique-nique. Plusieurs sociétés coopérèrent à cette bonne action : le *New-York Times* y consacra une part de son fonds de charité.

Cependant ces parties de plaisir offraient trop peu de

Digitized by Google

réaction physique et morale pour accomplir tout le bien qu'on en espérait. Une dame ouvrit et soutint à ses frais une maison à Staten-Island pour servir de pied-à-terre à ces enfants et surtout de maison de santé pour les plus jeunes.

Elle proposa plus tard à la société de fonder définitivement une maison de campagne, à condition qu'avec l'aide de la société elle réunirait dans ce but la somme de 4,000 dollars, ce qui fut bientôt fait. Une villa spacieuse, avec environ huit acres de terre, fut louée en 1874. L'ameublement fut acquis ou donné. On acheta trois vaches; on forma un jardin et bientôt des détachements de 700 enfants y allèrent alternativement passer une semaine.

Cette œuvre fut l'évangile du bon vouloir envers les enfants pauvres.

La dépense totale atteignit 3,385 dollars. C'était une somme bien placée. Elle donnait par semaine un bon rayon de soleil et de l'air pur à 1,200 enfants pauvres [1].

La même œuvre inculque le respect de la vie et l'étude des beautés de la nature par sa « mission des fleurs », fondée à l'école de Rivington, où l'on donne aux enfants de jeunes plantes qu'ils emportent pour les rapporter au bout de quelques mois, afin de montrer le soin qu'ils en ont pris et le travail qu'ils ont mis à leur culture.

En 1874, M. Colder, directeur de cette mission, distribua ainsi 1,300 plantes, non compris une masse de bouquets et de fleurs pour les malades.

Pour terminer cette course rapide à travers les œuvres morales accomplies aux États-Unis par l'organisation de l'apprentissage, citons une des plus honorables, celle par laquelle on apprend aux hommes à respecter l'enfance.

Il s'agit de réagir contre l'exploitation odieuse de la jeunesse. On entend, de temps à autre, retentir, à ce sujet, des cris de détresse, lorsqu'au sein des assemblées législa-

[1] Voir ma *Revue des établissements de bienfaisance aux États-Unis d'Amérique*, publiée à Anvers, en 1876, chez l'éditeur Max Ruef, p. 170 et suiv.

Digitized by Google

tives on agite la grave question du travail des enfants dans les usines, les manufactures et les mines.

Cette horrible exploitation a préoccupé les esprits des moralisateurs du nouveau monde. Plus expéditifs que nous, ils n'ont guère tardé à exiger de leur gouvernement des lois sévères contre ceux qui méconnaissent l'enfance ou qui osent la maltraiter sous n'importe quelle forme.

Nous trouvons, dans la circulaire répandue dans tous les États de l'Union américaine à la date du 15 décembre 1875, par la Société de New-York pour la répression de la cruauté envers les enfants, des considérations qu'on ne saurait assez recommander.

Il y est dit, entre autres choses :

« Une foule de lois ont été promulguées par la législature pour protéger les petits enfants et pour prévenir les cruautés qu'on pourrait exercer envers eux. Cependant la difficulté de leur donner un appui en dehors de la loi reste toujours debout. Personne ne semble se préoccuper de cette sérieuse question...

« La Société pour la répression de la cruauté envers les enfants se propose de renforcer par des moyens légaux et énergiques les lois qui s'y rapportent... Non par des mesures vindicatives, ni pour obtenir les suffrages du public, mais pour convaincre ceux qui maltraitent leurs enfants et les négligent honteusement que le temps est passé où cela pouvait se faire impunément, au moins dans l'État de New-York. »

Constatons ici que ce n'est pas dans notre pays qu'une société pour la répression de la cruauté envers les enfants est nécessaire, quoique des mesures énergiques restent encore à prendre contre ceux qui négligent l'instruction de leurs enfants ou qui l'interrompent trop tôt : ce sont là deux fautes particulières au peuple, qu'il serait aisé d'empêcher en rendant la fréquentation de l'école primaire indispensable, grâce aux avantages matériels qu'elle offrirait.

On n'apprécie pas assez la nécessité d'un enseignement

Digitized by Google

primaire poursuivi jusqu'au bout. L'enfant de l'ouvrier ou du petit bourgeois sortant de l'école primaire est dépourvu de toute ressource personnelle. Il n'est pas âgé de douze ans qu'on le retire déjà des classes élémentaires pour le faire rentrer chez lui, sans but, sans destination, sans avoir reçu quelques notions de l'un ou l'autre métier, ou seulement de quelque travail manuel.

Si les gens du peuple attachent peu de prix à l'instruction de leurs enfants, ne serait-ce pas parce que l'école primaire ne répond pas entièrement à leurs besoins?

Nous avons noté dans un article sur le nouveau programme de l'enseignement primaire en France, paru au mois d'août dans *l'Éducateur de la Suisse romande*, une observation marquée au coin de la plus grande actualité.

« Il est hors de doute, y dit M. A. Bouvier, que l'instruction primaire en général n'est pas à la hauteur du rôle qui lui est assigné et ne rend pas les services qu'elle devrait rendre, et pourtant la crise sociale que nous traversons aujourd'hui donne à la question de l'enseignement primaire une importance capitale. »

Si l'on veut rechercher l'origine de cette importance, on la trouvera dans les profondes modifications qui se sont opérées dans l'état économique de l'Europe.

« Une foule de faits accessoires, continue M. Bouvier, ont transformé complètement les conditions de l'existence.

« Ces faits, qui presque tous sont en eux-mêmes des choses heureuses et constituent des éléments de prospérité, ont amené une profonde perturbation dans le régime économique parce qu'ils ont agi, pour ainsi dire, tous à la fois et dans un court espace de temps. Ce n'est que lorsque l'équilibre, qui a été momentanément rompu, se sera rétabli que la société bénéficiera complètement des avantages qui en sont la conséquence nécessaire. »

Afin d'élever l'instruction primaire à la hauteur de la mission qui lui est tracée par les modifications opérées dans l'économie sociale, par les événements qui se sont succédé depuis la fin du siècle dernier, il serait désirable de lui assi-

Digitized by Google

gner dès à présent son but réel, utile, indispensable, en prenant sur son horaire un certain temps consacré à l'un ou l'autre enseignement manuel.

A ce dessein, il serait désirable qu'un atelier fût annexé à chaque école communale, où, pendant une année au moins, certains métiers seraient enseignés par des maîtres habiles, sur le même pied que les leçons de couture données actuellement par les maîtresses d'ouvroirs dans toutes les écoles primaires mixtes de l'État.

L'école primaire, en préparant réellement l'enfant à l'existence, organiserait ainsi un apprentissage dressant les élèves à devenir des travailleurs rassurés sur leur condition future.

C'est à ceux qui administrent les biens de l'assistance publique, à ceux qui ont en main le sort de tant de jeunes générations, que nous livrons l'appréciation de l'apprentissage tel qu'il est organisé dans les États-Unis d'Amérique.

Que l'exemple nous en soit donné par nos anciens ou par nos contemporains, il ne peut être perdu pour nous. La question que nous venons de soulever est trop importante pour qu'elle ne fixe pas l'attention de ceux qui disposent d'une grande influence sur les destinées d'un peuple.

P. Wynen.

Digitized by Google

ESSAIS ET NOTICES.

Dictionnaire synoptique d'étymologie française, par Henri Stappers. On souscrit chez l'auteur, à Verviers, 19, rue des Écoles.

La langue est menacée autant que les mœurs dans certains livres français et, parmi les différents publics prêts à faire des succès aux genres les plus opposés, le plus nombreux est trop ignorant pour imposer quelque ordre dans cette confusion. Il y faudra un peu de science.

Dans cet intérêt, qui est capital, le *Dictionnaire synoptique d'étymologie française* annoncé par M. Henri Stappers vient à son heure et ne peut être trop recommandé.

C'est déjà chose assez douloureuse de voir que les chefs-d'œuvre des siècles antérieurs, des Froissart, des Joinville, même des Rabelais et des Montaigne, cessent d'être à la portée d'un grand nombre de lecteurs. La langue se transforme, et c'est son droit naturel, pour ainsi dire. Il faut se résigner aux conditions des choses de ce monde. Mais qu'on prenne plaisir à lui infliger des déformations factices, inutiles à ses besoins, contraires à son génie, rien de plus insensé ni de plus vain, et l'effet qu'on en attend ne vaut vraiment pas les violences qu'on lui fait.

Lorsque, au XIVe siècle, des écrivains de race, possédant la langue d'instinct, la trouvèrent trop pauvre pour rendre la Bible ou Sénèque, Aristote ou saint Augustin, Tite-Live ou saint Thomas, et qu'ils se créèrent un vocabulaire plus complet, la nécessité était si grande qu'on doit s'étonner qu'ils n'y aient pas réussi autant qu'il l'eût fallu. Que de mots nous semblent presque modernes qui ont été inventés alors, et à plusieurs reprises remis à neuf, pour n'être admis au droit de bourgeoisie qu'après des siècles! Littré fixe au XIIIe siècle le mot de *fraternité*, qu'un roman de la Table ronde employait dès le XIIe. Il me revient à la mémoire que l'auteur de *Li ars d'amour* s'excuse, au XIVe siècle, d'en avoir créé quelques-uns, comme *affabilité*, qui nous semble si naturel et qui, si bien qu'il fût fait, ne se fit pas du premier coup.

Plus tard, qu'est-il resté de l'école de Ronsard? Peu de mots de bonne allure. Le génie français ne comporte pas de pareilles manipulations, et il serait aussi long que fastidieux d'analyser

Digitized by Google

tout ce qu'il entrait d'ignorance et de maladresse dans ce système. La langue, cependant, « foiblette de soi-même », avait bien quelques motifs de se retremper à ses propres sources. Rabelais, en se moquant de ces formes « tant ineptes, fades, rustiques et barbares », l'a enrichie plus qu'aucun de ceux qui y allaient sans rire et prenaient pour du génie des hardiesses à faux et à froid.

Aujourd'hui que la langue a reçu bien des trempes, qu'il ne lui manque aucun moyen de force ni de grâce, c'est plutôt un travail de critique et d'épuration qu'il lui faudrait, un triage de ses divers genres de mots plus ou moins bien venus au monde. Espérer l'enrichir en parlant latin et grec, comme au XVI^e^ siècle : *pérégrin, plague, — ocymore, entéléchie, oligochronien,* etc., — ou en empruntant à l'argot ce que créent de mots les troupiers « pour étonner les bourgeois », les filles « pour dissimuler à elles-mêmes l'ignominie de leur métier », les voleurs « pour protéger le secret de leurs combinaisons », comme dit M. Brunetière (*Histoire et littérature.* Paris, C. Lévy), ce n'est pas la remettre au creuset, mais au chaos; ce n'est pas lui donner des beautés nouvelles, c'est la faire passer à travers une cour des Miracles pour n'en sortir que défigurée par de faux ulcères de mendiant ou des maquillages de bohémienne.

Je ne m'adresse pas aux écrivains. Ils me répondraient, avec mépris, comme le Limousin à Panurge, qu'ils vont « à l'alme et inclyte academie que l'on vocite Lutèce! » Et qu'importe le Paris où ils vont, si c'est celui du succès? Notez que, de cette phrase parodique, pas un seul mot — car *académie* a un sens différent — n'est resté à la langue, tant Rabelais touchait juste.

Je reconnais à l'écrivain tous les droits, sauf celui de l'ignorance, et je mets en garde le lecteur contre cet étalage incohérent et stupide, où il n'entre pas une étincelle de la science du langage ni du génie de la langue française. Ce ne sont pas les écrivains qui font la langue; si les voleurs, les troupiers et les filles lui imposent un argot, c'est le génie de la race, sain et travailleur, qui la crée pour les besoins de la vie pratique, pour la simplification du labeur de la réflexion, pour la mise en abrégé et en relief de l'idée par le mot qui fasse image. Les écrivains choisissent, font le triage; empruntent, consacrent les expressions par l'usage littéraire, sauf à les laisser ou les voir malgré eux tomber en désuétude dès qu'elles ne répandent plus de clarté. Mais quand les vrais écrivains empruntent à la vie de leur époque des images

Digitized by Google

saillantes, c'est en s'adressant à la partie pure et vivace, et non à la *gomme* ou à la *pègre*, ni au *pschutt* ou au *vlan!*

Qu'au XVI^e^ siècle on ait cru embellir le français par d'artificielles imitations latines : on ignorait et les lois de sa formation, et le latin populaire d'où il est sorti, et on en avait perdu l'instinct phonétique. Il n'est pas de barbarismes qu'on n'ait inventés, si invention il y a à faire d'*otiosus*, otieux, de *frigidus*, frigide, de *pectorale*, pectoral, de *pagina*, pagine, de *vindicare*, vendiquer, de *polypus*, polype, *etc.*, au lieu des dérivés naturels : oiseux, froid, poitrail, page, venger, poulpe. Quelques-uns de ces mots, vraiment bien difficiles à composer, ont été conservés pour exprimer des nuances. Le grand nombre est tombé, à la chute des feuilles, et on les ferait cent fois reverdir qu'ils se dessécheraient aussi vite, à moins d'une décrépitude du peuple lui-même. On aura beau dire : « La carne fétidait, » — l'énumération serait trop longue et non moins grotesque, — on ne tuera la langue qu'avec la nation, et tant que la France sera la France, elle ne descendra pas à ce jargon.

La science de la formation historique de nos langues est si bien faite cependant, qu'il semble qu'elle devrait rendre impossible cette débauche de vocabulaire. C'est le contraire qui se produit. Jamais on n'a pu mieux apprendre les règles d'un usage légitime du langage, et jamais on n'en a tant abusé, et on le parle le plus mal possible juste au moment où on peut le plus facilement connaître son génie.

On devine les raisons qu'ont à cela certains auteurs avides de tapage. Ils ont mieux à faire que d'étudier, ils ont à réussir : « Ils vont à Lutèce! » Mais si le public savait quelle sûreté le génie national a apportée à cette création, et de quelle gaucherie font preuve ces prétendus novateurs, quelles règles simples s'imposent à la langue, et quelles mutilations on lui inflige, il ne se laisserait plus prendre à des extravagances, on ne lui plairait plus avec un cliquetis d'inepties, et ces œuvres, hérissées de néologismes autant que d'obscénités, passeraient comme des ronces d'été.

M. Stappers, en rédigeant son dictionnaire, n'a sans doute pas pensé à cela. Il s'est préoccupé de vulgariser des connaissances exactes et il annonce modestement un livre utile, que notre célèbre romaniste, M. Aug. Scheler, lui a permis de placer sous son patronage. Ce livre sera facile à consulter. Un vocabulaire alphabétique permettra d'y retrouver chaque mot dans les 2,076 grou-

Digitized by Google

pes de mots d'étymologie latine, dans les 968 groupes d'origine grecque, et ainsi de suite pour toutes les langues auxquelles les racines doivent remonter. Le spécimen, qui comprend 4 pages, de différents groupes, — latin, grec, celtique, langues germaniques, — donne une idée de la simplicité et de la netteté de la méthode. Ce n'est pas un livre savant qu'il fallait ici, mais un livre élémentaire mettant la science acquise à la portée des lecteurs. M. Stappers a voulu la mettre aussi à la portée de toutes les bourses, car ses 45 livraisons de 16 pages ne coûteront que six francs.

Puisque le livre n'est pas sous presse, j'ai quelques amendements à proposer à l'auteur.

On sait que deux grandes couches de mots, d'après le latin, forment une grande partie de la langue française : l'une, la première, dérivant, selon des règles aujourd'hui établies, du latin dégénéré; l'autre créée assez maladroitement d'après le latin littéraire. Ainsi *ligamentum, ligamen, ligam'* ont fait d'abord *lien,* puis *ligament; mobilis, moblis* ont fait *meuble*, puis *mobile*, etc. Il me semble utile que ces deux couches se différencient dans le *Dictionnaire*, ne fût-ce que par un astérisque marquant la seconde. Quand on les distinguera bien, il ne se passera pas un long temps sans que les plus mal faits de ces mots prétendus savants disparaissent.

Il y a aussi des mots hybrides, impossibles, condamnés par le bon sens, destinés à tomber sous le bon goût; ce sont, par exemple, ceux où l'on accouple une racine grecque à une racine latine. Ceux-là devraient être impitoyablement proscrits du texte et relégués en des notes qui les mettraient d'ores et déjà à la porte de la langue.

Enfin, je pense qu'il y a des limites à garder dans l'ordre alphabétique. Pourquoi, par exemple, séparer les jours de la semaine les uns des autres en les coupant de mots de même racine, ce qui fait mêler à notre semaine actuelle les noms de la semaine révolutionnaire? Il est plus clair et plus rationnel de suivre une énumération dès qu'elle est commencée.

Ce livre en serait, me semble-t-il, plus utile et plus méthodique. Quoiqu'il en soit, nous espérons que de nombreuses adhésions permettront à l'auteur de mener à bonne fin une œuvre bien commencée. Ce *Dictionnaire* est appelé à rendre de grands services à l'enseignement et à la littérature, aux gens d'école et aux gens du monde.

CH. POTVIN.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

LIVRAISON DU 15 JANVIER 1884.

FÉLIX BELLY. Les sept merveilles du monde moderne. — III. Le chemin de fer des Andes péruviennes et le percement de l'isthme américain 5

Mlle VANDE WIELE. Bazilor (conte) 34

MAX SULZBERGER. L'enseignement artistique supérieur 50

J. STECHER. Ferdinand Hénaux, 1815-1880 58

FÉLIX FRENAY. Hospice de chiens (poésie) 84

ESSAIS ET NOTICES :

Enseignement. — Alcoolisme (Ch. Potvin) 86

Essais sur l'histoire politique des derniers siècles, par M. J. Van Praet (Ém. de L.). 104

Les époques littéraires de l'Inde, par M. Félix Nève (G. d'A.) 108

LIVRAISON DU 15 FÉVRIER 1884.

GOBLET D'ALVIELLA. Un catéchisme bouddhiste en langue française . . 113

Mme MARIE MERCIER. Une agonie (nouvelle) 135

E. VAN ELEWYCK. Le travail des enfants et le projet de loi sur l'instruction obligatoire. 147

ÉMILE DE LAVELEYE. Nouvelles lettres d'Italie. (*Fin.*) 174

FÉLIX FRENAY. Guignol (poésie) 217

TH. COSSMANN. La littérature allemande 219

Digitized by Google

LIVRAISON DU 15 MARS 1884.

ALBERT MICHEL. La mainmorte illégale en Belgique 229
ALFRED LAVACHERY. Histoire d'un chat et d'un poète 257
MAX. SULZBERGER. Henri Leys. 271
F. BARING. La pêche au saumon 290
E. VAN OVERLOOP. De la méthode dans les études préhistoriques. . 307
CH. POTVIN. Chronique littéraire 322

ESSAIS ET NOTICES.

CAMILLE RENARD, Bruges-Musée 332

LIVRAISON DU 15 AVRIL 1884.

F. BARING. La Chambre des lords et la réforme de la Constitution anglaise. 337
V. ARNOULD. Trois siècles de monarchie 363
H. PERGAMENI. Claire Miramon (roman inédit) 378
E. CAUDERLIER. A propos de la crise économique. 407
P. WYNEN. L'organisation de l'apprentissage aux États-Unis . . . 420

ESSAIS ET NOTICES :

CH. POTVIN. Un nouveau dictionnaire étymologique 435

Digitized by Google

Digitized by Google

J.F. NEEGERS,
BOEKBINDER,
Happaert Straat, 36,
ANTWERPEN.